Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 7
1905

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

BAS-RELIEF MÉONIEN

REPRÉSENTANT ARTÉMIS ENTRE DÉMÉTER ET NIKÉ

(Planche I)

Quand j'ai parlé (*Revue*, t. VI, 1904, p. 307-308) du monument qui fait l'objet de la présente note, je ne le connaissais que par une analyse succincte de Tchakyroglou et par la description plus détaillée de Buresch. En juillet 1904, grâce à un don de M. Paul Gaudin, ce curieux bas-relief est entré au Musée du Louvre, où M. Héron de Villefosse a bien voulu me signaler sa présence et me donner toutes les facilités possibles pour la reproduction. Cette libéralité me fournit l'occasion de reprendre et de préciser mon étude.

La stèle se trouvait en dernier lieu à Magnésie du Sipyle. Mais c'est à Koula qu'elle a été pour la première fois décrite, et il est de toute apparence qu'elle provient de cette ville ou de ses environs immédiats[1]. On sait combien la Katakékaumène abonde en ex-voto de ce genre.

Nous ne possédons pas le marbre en son entier. Il manque : 1° l'angle supérieur gauche; 2° le bas, qui contenait l'image de trois personnages, sans doute les dédicants, dont on ne voit plus que l'extrémité des têtes et une main levée.

La partie conservée représente trois déesses, dont chacune a son nom inscrit sur la plinthe. Celle du milieu est Artémis; celle de gauche, Déméter; celle de droite, Niké. Artémis est d'une taille supérieure à celle de ses compagnes, qu'elle domine de toute la tête. Elle est assise sur un trône, tandis que les deux autres sont debout. Elle a un air de dignité qui paraît voulue et contraste avec l'allure moins raide de ses voisines. Elle porte la couronne murale, avec, en avant, un croissant de lune jeté sur sa mitre. Un autre croissant, échancré, non

1. Buresch qui, en 1888, vit le monument à Manisa, atteste qu'il était originaire de la Méonie (*Aus Lydien*, p. 69).

plus vers le haut, comme le premier, mais vers le bas, pend à sa ceinture. Son large trône carré a pour montants deux lions, sur la tête desquels elle pose les mains. L'escabeau où s'appuient ses pieds renferme une masse tordue en S renversé, dans laquelle Buresch reconnaît un animal (poisson[1], dauphin, crustacé sortant de sa coquille?). De chaque côté de l'escabeau, sous les pattes des lions, un bucrâne. De chaque côté du dossier, un serpent se dresse. Quant à Déméter, elle tient, dans la main gauche, des épis et, dans la main droite, une patère dont elle se sert pour répandre une libation sur un autel. Sa ceinture a, comme celle d'Artémis, un croissant pour pendeloque. A sa droite, un gros serpent, qui se replie en arc au-dessus d'elle, soutient, de ses anneaux supérieurs, un croissant plus grand que tous les autres et où s'éploie un aigle. Niké est également flanquée d'un gros serpent qui la sépare du trône. Elle a des ailes, tient, de la main gauche, une sorte de haste ou de faisceau et, de la main droite, lève une couronne vers la tête d'Artémis.

En dehors de l'encadrement qui forme cintre autour du groupe, je signalerai d'autres attributs. C'est, à l'angle supérieur droit, près d'une ondulation qui a l'air d'être encore un serpent, une sorte de rosace, où il faut sans doute voir, comme dans la bague mycénienne précédemment décrite (*Revue*, t. VI, 1904, p. 308-309), la figuration d'un astre.

Je n'ai rien à changer à l'interprétation que j'ai donnée du bas-relief. L'Artémis qui en occupe le centre est une Artémis persique, une Anaïtis, c'est-à-dire une des innombrables hypostases de la Déesse Mère, et le motif de la scène est, à n'en pas douter, la glorification, sous un nom grec, de la vieille Cybèle asiatique. Même sujet, nous l'avons vu, sur le chaton de la bague d'or de Mycènes, et mêmes attributs. Mêmes hommages rendus par des divinités secondaires, se tenant debout, à une divinité assise, figurant la Nature ou la Fécondité. Plus que jamais, je suis persuadé que le rapprochement des deux monuments s'impose.

GEORGES RADET.

1. Un cylindre assyrien bien connu (Heuzey, *Rev. archéol.*, t. X, 1887, p. 269) associe le poisson au croissant et à d'autres signes astraux.

LE FLAMEN DIALIS

ET

LA VIRGO VESTALIS

ÉTUDE DE DROIT RELIGIEUX

Εἰκὸς μὲν οὖν ἐστι καὶ τὸν ἱερέα τοῦ Διὸς, ὥσπερ ἔμψυχον καὶ ἱερὸν ἄγαλμα (Plutarque, *Quaest. rom.*, 111).

I

Les anciens avaient déjà été frappés de certaines particularités concernant la condition juridique du *flamen* de Jupiter et de la vestale. Une fois promues au sacerdoce, ces personnes sortaient de la puissance paternelle sans subir la *capitis deminutio*. La vestale, si elle était *sui juris* et, par conséquent, en tutelle, était libérée de la tutelle de ses agnats[1]. Une étude récente[2] a de nouveau attiré l'attention sur ces singularités et sur d'autres qui leur sont connexes. Malgré le soin scrupuleux avec lequel les résultats acquis sont groupés et discutés dans ce travail, il ne m'a pas paru que la question ait été pleinement élucidée. On peut, on doit même l'envisager d'un point de vue nouveau, et ne point la cantonner, comme on a fait jusqu'ici, sur le terrain juridique. Car les problèmes qu'elle soulève ne touchent pas seulement au droit, et ce n'est pas à la science du droit, mais à celle des religions, qu'il en faut demander la solution.

On peut aisément expliquer la cessation de la puissance paternelle et de la tutelle agnatique, l'absence de *capitis deminutio,* d'autres règles encore, en les considérant comme

1. Gaius, *Instit.*, I, 130, 145; III, 114; Ulp., *Reg.*, X, 5; Tacite, *Ann.*, IV, 16; Gell., *Noct.*, I, 12, 9 (edit. Hosius).

2. Aron, *Les Vestales et le Flamine de Jupiter*, Paris, 1904 (extrait de la *Nouv. Rev. histor. de droit*, 1904, p. 5-52).

des manifestations diversifiées d'une notion unique dont l'archaïsme déroutait les Romains eux-mêmes et dont les modernes, mieux informés pourtant, n'ont pas souligné l'importance[1]. Je veux parler de ce qu'on pourrait appeler les règles constitutionnelles du sacerdoce antique. A elles seules, sans rien forcer, elles donnent la clef de toutes les anomalies qu'on peut relever dans la condition juridique du flamen et de la vestale. Au vrai, elles montrent que ce ne sont point des anomalies. On a pu les considérer comme telles aux époques relativement récentes de l'Antiquité, alors que leur véritable et lointaine raison d'être était depuis longtemps tombée dans l'oubli. C'est alors que des jurisconsultes canonistes tels que Labéon ou Capiton, les érudits curieux d'antiquités comme Aulu-Gelle et Plutarque, des historiens documentés comme Tacite, en soulignent l'étrangeté. Mais il fut un temps où elles n'avaient rien que de normal, où elles n'étaient que la conséquence logique et naturelle de la notion qu'on se faisait du sacerdoce et du prêtre.

II

Si le *flamen dialis* et la vestale ne peuvent, tout en faisant leur office sacré, rester soumis à la puissance paternelle, si la vestale échappe aux pouvoirs des agnats, ses tuteurs, c'est qu'en effet le maintien de ces pouvoirs est jugé inconciliable avec la notion même du prêtre, telle que la science comparative des religions a réussi à la dégager[2]. Le prêtre est à part des autres hommes. En lui réside la divinité, il est le double humain, la statue vivante du dieu, ὥσπερ ἔμψυχον καὶ ἱερὸν ἄγαλμα. Le flamine de Jupiter, sa femme aussi, la *flaminica,* la vestale également, ont gardé plus complètement, plus

1. Mommsen et Marquardt, *Le culte chez les Romains,* t. II, p. 11, 12; Wissowa, *Religion und Kultus der Römer,* p. 421; Ruggiero, *Dizionario epigrafico,* v° *Flamen;* Toutain, *Grande Encyclopédie,* v° *Vestale;* Jordan, *Der Tempel der Vesta,* p. 81, 82, pour ne parler que des plus récents, constatent simplement les particularités relatives à la condition juridique, mais ne tentent pas d'en fournir une explication d'ensemble. Je ne fais exception que pour Jullian (art. *Flamen,* dans Saglio-Pottier), qui a eu l'intuition bien nette du parti qu'on pouvait tirer ici des idées religieuses archaïques.

2. Frazer, *Le Rameau d'or,* t. I, p. 138, 139 de la traduction.

longtemps que les autres, ce trait caractéristique de la physionomie du prêtre primitif[1]. Si Plutarque le dit catégoriquement pour le flamen, Ovide n'est pas moins affirmatif à l'égard du grand pontife. On sait que le *Pontifex maximus* était chargé de la haute surveillance des prêtresses de Vesta, qu'il était, comme l'écrit Plutarque (*Numa,* IX, 5), leur ἐπίσκοπος, leur « ordinaire ». Aussi, est-il considéré comme étant lui-même le prêtre de Vesta. Or, Ovide (*Fast.*, III, 699, 700), rappelant le meurtre de César qui était *Pontifex maximus*, prête à Vesta les paroles suivantes :

meus fuit ille sacerdos,
sacrilegae telis me petiere manus.

Les meurtriers, en frappant leur victime, atteignaient la déesse elle-même.

Cette incarnation du dieu dans l'être mortel qui le représente est incompatible avec tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à une sujétion. Le *sacerdos* doit être soustrait aux lois humaines, placé au-dessus d'elles, comme les dieux sont au-dessus des hommes; *legibus non tenentur,* comme l'écrit Servius au sujet des vestales[2]. On ne peut donc admettre que le représentant terrestre de Jupiter ou de Vesta reste soumis à la *potestas patria* ou à la tutelle, variété atténuée de la *potestas,* qu'il soit ravalé au rang subordonné d'enfant de famille ou de pupille. Gaius, qui écrit sous les Antonins, à une époque déjà tardive, affirme que la libération de la tutelle pour les vestales

1. Jullian, *loc. cit.*, p. 1158, 1159; Frazer, *op. cit.*, p. 178; Ruggiero, *Dizionario,* v° *Flamen,* p. 142, col. 1. Un poète récent a senti en pleine intensité et a su rendre assez heureusement l'identification de la vestale et de Vesta :

Feu virginal et saint, flamme pure et secrète...
je t'ai donné mon corps pour vivant sanctuaire
où tu règnes, ô roi victorieux et saint !
. . . . . .
O mon mystique époux, confonds-moi tout entière
dans ton ignition,
que je sois désormais le feu vivant, la flamme,
l'impalpable clarté;
empare-toi de moi, nourris-moi de ton être
dans mon être résous,
afin que mon amour en toi puisse renaître,
ô mon mystique époux !
(Jean Bertheroy, *Femmes antiques, Amata*, p. 59, 62.)

2. *Unde imperatores et virgines Vestae, quia legibus non tenentur, in civitate habent sepulcra* (Servius, *ad Aeneid.*, XI, 206).

était déjà proclamée par les XII Tables. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Ce doit être une règle plus vieille encore. C'est en l'honneur du sacerdoce, *in honorem sacerdotii*, ajoute-t-il, qu'on l'a décidé ainsi. Il faut dire plus. La vestale et le flamen tout comme elle doivent être indépendants, soustraits à la puissance d'autrui ou à tout ce qui ressemble à la puissance. Mais ce n'est pas pour honorer le sacerdoce. C'est la notion même du sacerdoce qui l'exige. Un prêtre, homme-dieu, ne peut pas être sujet d'un homme[1].

J'attends ici une objection. Pourquoi, seuls parmi tous les prêtres, le flamen et la vestale sont-ils libérés de la puissance? Tous devraient l'être, si c'est l'essence même du sacerdoce qui commande cette libération. On peut répondre que, très probablement, la notion archaïque du sacerdoce ne s'est conservée dans son intégrité que pour le prêtre de Jupiter et la prêtresse de Vesta. Pour eux, les prescriptions du droit religieux, les *tabous* de toute sorte n'ont jamais fléchi. Ici, il ne pouvait y avoir d'accommodement avec le progrès des idées. On peut voir par le récit de Tacite (*Ann.*, IV, 16) avec quelle difficulté on admit des adoucissements à la rigueur des exigences traditionnelles, lorsqu'il s'agit du mariage du flamen.

Toutes les autres règles concernant le flamen et la vestale s'expliquent non moins aisément. Elles aussi découlent de l'idée fondamentale dont il vient d'être parlé.

1° C'est d'abord la dispense de l'obligation de prêter serment[2]. Si l'on admet que ces prêtres sont des représentants

1. Aron, *op. cit.*, p. 18, constate bien, avec tous ceux qui ont écrit avant lui, que le flamine « doit être indépendant de tout lien humain, de toute attache humaine ». La seule conclusion qu'il en tire, c'est la rupture des liens de famille. Ce n'est pas assez dire. Il a tort, d'ailleurs, de considérer l'interdiction pour le flamen de porter des anneaux fermés ou des nœuds sur ses vêtements comme une manifestation symbolique de la rupture de tout lien de dépendance. Ce *tabou*, comme l'a fort bien montré Frazer (*Le Rameau d'or*, t. I, p. 330 de la traduction), trouve son explication dans la crainte de l'influence magique des nœuds. Voir, sur les *tabous* du *flamen dialis*, Frazer, *op. cit.*, p. 177, 179, 280, 286, 287, 295, 307, 317, 318, 330; Durkheim, *Ann. sociolog.*, I, p. 49.

2. Le texte de l'édit prétorien dispensant le flamen et la vestale de prêter serment est rapporté par Gell., *Noct.*, X, 15, 31 : *Sacerdotem vestalem et flaminem dialem in omni mea jurisdictione jurare non cogam.* Cf. Gell., *Noct.*, X, 15, 5, et les autres textes cités dans Wissowa, *Religion und Kultus*, p. 435, note 8; O. Lenel, *L'Edit perpétuel* (trad. Peltier), t. I, p. 272, 273. Il est à noter que, d'après la *lex* du *concilium* de la province de Narbonne (*C. I. L.*, 6038), la *flaminica*, femme du *flamen provinciae*, est également dispensée de prêter serment : *neve invita jurato.* Cf. Beaudouin, *Le culte des Empereurs dans les cités*

terrestres de la divinité, on conçoit que leur affirmation doive être crue telle qu'ils la produisent, sans qu'il soit nécessaire de l'appuyer, de la fortifier par un serment. Le *sacerdos* est un saint, un être supérieur, en qui on a nécessairement confiance. Jurer, d'ailleurs, dans les idées anciennes, c'est prendre un dieu comme témoin et garant de sa déclaration, c'est en même temps prononcer contre soi-même une formule d'imprécation et se soumettre à la vengeance divine pour le cas où l'on mentirait à la vérité[1]. Un prêtre, représentant d'un dieu, ne peut pas donner à un autre dieu prise sur lui, en s'exposant à se parjurer. On a cherché, entre autres explications, à rattacher cette dispense de jurer à l'interdiction pour le flamen d'avoir des nœuds sur ses vêtements ou de porter des anneaux fermés. Car, a-t-on dit, jurer c'est se lier par un serment[2]. Cette raison est mauvaise. Elle méconnaît le véritable caractère du serment, qui n'est en aucune façon un lien. Il eût fallu alors défendre au flamen de contracter une obligation quelconque, car s'obliger c'est aussi se lier. Il n'est pas, d'ailleurs, vraisemblable que les anciens aient cherché à justifier par un symbolisme aussi outré une prescription aussi simple. Et ils ont bien fait. Car la vestale n'est nullement soumise au *tabou* concernant les nœuds et les anneaux. Pourtant la dispense de *jurare* s'applique à elle tout autant qu'au flamen.

2° Le *flamen dialis* doit être marié dans la forme considérée comme la plus ritualiste, la plus vieille, la plus religieuse, par la *confarreatio*. Rien de plus naturel pour le prêtre de Jupiter. De là découle, tout naturellement aussi, l'impossibilité de divorcer et la nécessité de quitter le sacerdoce si sa femme, la *flaminica*, vient à mourir. Car la *flaminica* est le double de

de la Gaule Narbonnaise, p. 85, 86; Mispoulet, *Nouv. Rev. histor. de droit*, 1888, p. 355, 356. Cette faveur, évidemment calquée sur la dispense concernant les prêtres de la Ville, prouve que le flamen et la vestale ne sont pas les seuls qui soient dispensés du serment.

1. Saglio-Pottier, v° *Jusjurandum*, p. 748, 752; Schrader, *Reallexikon*, v° *Eid*, p. 169; Hirzel, *Der Eid*, p. 11, 137-139.

2. En ce sens: Wissowa, *Religion und Kultus*, p. 435; Ruggiero, *Dizionario*, v° *Flamen*, p. 142. C'est la même erreur d'interprétation que celle déjà signalée et réfutée note 1, p. 6. On trouvera dans Bertolini, *Il giuramento nel diritto privato romano*, p. 101, note 69, toutes les explications qu'on a tenté de donner de la dispense de *jurare*. Celle que je propose se rapproche de celle de Leist, *Graeco-ital. Rechtsgesch.*, p. 228, note *b*, en l'appuyant d'une raison nouvelle.

Junon, comme lui est le double de Jupiter. Veuf, le prêtre ne peut plus représenter un dieu époux[1]. Le flamen et sa femme doivent offrir l'image fidèle et permanente de Jupiter et de Junon. Et cette même raison d'identification fait que la vestale doit être vierge et rester vierge. Vesta, déesse du feu purifiant[2], flamme vivante[3], est le parfait symbole de la pureté. La vestale doit être pure comme Vesta elle-même[4]. Elle n'a comme Vesta ni époux ni enfant. Les prescriptions concernant le mariage sont absolument inverses de celles qui concernent le flamen. Leur raison d'être est la même.

3° Au nombre des privilèges, *commoda, privilegia*[5], dont étaient dotées les vestales, figure le droit, refusé aux autres femmes, de servir de témoins dans les actes juridiques[6], et, par voie de réciprocité, de faire appel au témoignage d'autrui. Comme conséquence, elles avaient seules, parmi les personnes de leur sexe, la faculté de faire leur testament[7]. Si la vestale

1. L'une des raisons mises en avant par Plutarque, *Quaest. rom.*, 50, pour expliquer que le flamen devenu veuf doit quitter le sacerdoce, est que seule la maison de celui qui est marié est complète: ὁ μὲν γὰρ τοῦ γεγαμηκότος οἶκος τέλειος. La maison de celui qui a perdu son époux est comme mutilée, ουκ ἀτελὴς μόνον, ἀλλὰ και πεπηρωμένος.

2. Le jour de fonder Rome venu, Romulus offre d'abord un sacrifice. Ses compagnons sont rangés autour de lui; ils allument un feu de broussailles et chacun saute à travers la flamme légère (Denys, I, 88). L'explication de ce rite est que, pour l'acte qui va s'accomplir, il faut que le peuple soit pur; or les anciens croyaient se purifier de toute tache physique ou morale en sautant à travers la flamme sacrée (Fustel de Coulanges, *La cité antique*, 11e éd., p. 153).

3. Ovide, Fastes, VI, 291.

4. Pausanias, VIII, 13, 1, raconte que, dans le pays d'Orchomène, en Arcadie, il y a un temple d'Artémis Hymnia, desservi par une prêtresse et un prêtre qui l'un et l'autre doivent rester vierges toute leur vie. Comme Vesta, Artémis est une déesse de pureté. Ceux qui desservent son culte doivent lui ressembler (se rappeler l'Hippolyte d'Euripide). Ce texte typique m'aurait sans doute échappé sans l'obligeante communication que je dois à mon ami M. P. Perdrizet.

5. Les textes parlent tantôt d'avantages, *commoda* (Suet., *Oct.*, 31), tantôt d'*immunitas* ou de *privilegia* (Saint Ambroise, *Epist. ad Valentinian.*, 12).

6. Gell., *Noct.*, VII, 7, 2, rapporte que ce fut la vestale Gaia Taracia qui obtint la première le *jus testimonii dicendi*. Ce privilège fut étendu plus tard à toutes les vestales. Cf. Wissowa, *Religion und Kultus*, p. 436. Les femmes, en général, ne pouvaient servir de témoins instrumentaires, par exemple dans une mancipation et, par suite, dans un testament à dater du jour où cet acte se fit par mancipation. *Dig.*, XXVIII, 1, 20, § 6, Ulp.; § 6, *Inst. De testam.*, II, 10. Cf. Cuq, *Inst. jurid.*, t. I, p. 255.

7. Gell., *loc. cit.*, dit que Taracia fut déclarée *testabilis*. Le sens de ce mot se trouve déterminé par la signification très précise et très sûre de son contraire: *intestabilis*. L'*intestabilis* est privé du droit de figurer dans un acte solennel comme témoin et aussi du droit de convoquer des témoins pour faire lui-même un acte de ce genre. Voir *Dig.*, XXVIII, 1, 18, § 1, Ulp.; *Dig.*, *eod. tit.*, 26, Gaius. Cf. Cuq, *Instit. jurid.*, I, p. 255, note 10.

n'avait pas testé, ses biens ne retournaient pas à ses héritiers légitimes, ils revenaient à l'État. Elle non plus, d'ailleurs, ne pouvait succéder comme héritière légitime à ses parents. Ces particularités, celles surtout qui concernaient la succession de la vestale morte sans testament, avaient piqué la curiosité des jurisconsultes. Labéon se demandait par quelles règles pouvaient se justifier ces anomalies : *id quo jure fiat quaeritur*[1]. Le juriste est bien ici dans son rôle qui cherche des raisons de droit et se désespère de n'en pas trouver. D'intuition, il voyait bien que les jurisconsultes étaient incapables d'expliquer ces étrangetés rien qu'avec le secours de leurs principes. La science des religions nous fournit ici des lumières qui manquaient aux contemporains d'Auguste. La vestale, incarnation de Vesta, servante du feu éternel au sort duquel est attaché le sort de la cité, est au-dessus de toutes les autres femmes, et des autres prêtresses : *sanctissimum sacerdotium*[2]. A vrai dire, cette prêtresse trois fois sainte, devant qui le consul fait baisser les faisceaux[3], n'est plus une femme. Elle échappe donc à la condition juridique de la femme romaine ; elle peut servir de témoin, convoquer à son tour des témoins, donc faire son testament. Libre de toute attache humaine, elle est sans famille[4]. Son patrimoine — et il peut, on le sait, être considérable — n'ira pas à ses parents si elle n'en a pas disposé. Il revient de droit à l'État, *bona in publicum redigi,* au peuple romain sur le foyer duquel elle n'a cessé de veiller en véritable *materfamilias*[5]. Pour la même raison, elle ne peut hériter des personnes

1. Gell., *Noct.*, I, 12, 18. Contrairement à ce qu'écrit Aron, *op. cit.*, p. 9, c'est la loi des XII Tables elle-même qui avait décidé que les biens de la vestale morte intestat iraient à l'État. *Aiunt,* dans le passage extrait de Labéon par Aulu-Gelle *(bona ejus in publicum redigi aiunt),* se rapporte à *XII Tabulae.* Il n'y a pas là une création de la jurisprudence pontificale, mais une prescription formelle du législateur. La fin de la citation de Labéon : *id quo jure fiat quaeritur,* s'applique à l'ensemble des prescriptions concernant la succession ab intestat et non pas seulement à la dévolution des biens à l'État. Le jurisconsulte ne met pas en doute l'existence des règles légales, il se demande à quel principe de droit il faut les rattacher.

2. Cic., *Pro Domo,* 53.

3. Fustel de Coulanges, *La cité antique,* 11e éd., p. 167.

4. Le prêtre de Jéhovah est lui aussi un isolé. « Celui-là, » écrit Maspero, « était prêtre, en vérité, qui disait de son père et de sa mère : « je ne les ai point vus, » qui ne reconnaissait plus ses frères, qui ne voulait plus rien savoir de ses fils. » (*Hist. anc. des peuples de l'Orient,* t. II, p. 748.)

5. *Vesta mater,* tel est le nom liturgique et, par conséquent, officiel de Vesta. Ainsi la désignent les écrivains, les inscriptions et les monnaies. Cf. les textes cités par

de sa famille, à laquelle ne la rattache plus aucun lien. Elle ne porte jamais leur deuil[1].

4° Pourquoi la vestale ne porte-t-elle pas le deuil? Pourquoi le flamen ne doit-il toucher un mort[2]? Parce que les dieux ont horreur de la mort et que la vestale, le flamine portent un dieu en eux. Artémis[3], Apollon[4], quand Hippolyte ou Alceste vont mourir, se retirent, pour ne pas se souiller en les voyant expirer. C'est parce qu'ils participent de la divinité que les prêtres et prêtresses doivent, au témoignage de Platon[5], s'abstenir de suivre des funérailles. Ils sont de vivants sanctuaires et un sanctuaire ne prend pas le deuil, pas plus qu'il ne sert de champ de sépulture. Quand les Athéniens consacrèrent Délos à Apollon, Artémis et Léto, ils y déterrèrent les morts et les portèrent à Rhénée[6]. Par une conséquence du même principe, le corps d'une vestale défunte n'est pas une souillure : c'est un corps saint, une relique où réside encore quelque chose de la vertu divine qui l'animait durant la vie; on l'enterrera donc dans le *pomoerium*, comme les *divi* impériaux, ou comme, dans les sanctuaires grecs, les héros[7] : *imperatores et virgines Vestae,* dit Servius, *in civitate habent sepulcra.* La vestale, comme Auguste ou Hadrien, avait son tombeau dans l'enceinte sacrée de Rome.

5° Il y a encore une autre application non moins remarquable de la notion de divinisation du prêtre. Quand le flamen et la vestale ont encore leur *pater* au moment de leur élévation

Jordan, *Der Tempel der Vesta,* p. 52, note 7; p. 53, note 1. La vestale qui représente la déesse est, elle aussi, une *mater;* elle est la *materfamilias* du peuple romain, dont elle garde et nourrit le foyer. Cf. Jordan, *op. cit.*, p. 56, 81.

1. Cf. Saglio-Pottier, v° *Lustratio,* p. 147.

2. *Locum in quo bustum est nunquam ingreditur, mortuum nunquam attingit,* Gell., *Noct.*, X, 15, 24.

3. Euripide, *Hippolyte,* 1437 : ὄμμα χραίνειν θανασίμοισιν ἐκπνοαῖς.

4. Euripide, *Alceste,* 22 : μὴ μίασμά μ' ἐν δόμοις κίχῃ.

5. *Lois,* XII, 947 D. M. Weil, dans son commentaire de l'*Alceste,* rappelle que, chez les Juifs, les descendants des prêtres, les *cohenim,* ne peuvent pas toucher les morts et doivent, quand ils suivent un convoi funèbre, s'arrêter à la porte du cimetière.

6. Thucydide, III, 104. Non moins suggestif Hérodote, I, 64, à propos de la première purification de Délos par Pisistrate : ἐπ' ὅσον ἔποψις τοῦ ἱροῦ εἶχε ἐκ τούτου τοῦ χώρου παντὸς ἐξορύξας τοὺς νεκροὺς μετεφόρεε ἐς ἄλλον χῶρον τῆς Δήλου.

7. Par exemple, à Delphes, Néoptolème, qui était enterré dans le sanctuaire d'Apollon et sur la tombe duquel ses compatriotes les Ænianes, tous les quatre ans, célébraient un culte imposant (Frazer, *ad Paus.*, X, 24, 6).

au sacerdoce, ils sont délivrés de la *potestas patria* sans avoir à subir cet amoindrissement de personnalité que le droit romain ancien appelait d'un nom si caractéristique : *capitis deminutio*[1]. Pour les jurisconsultes et les amateurs d'antiquités nationales, c'était là une bizarrerie de plus dans une matière qui en présentait déjà beaucoup. Ils ne paraissent pas en avoir soupçonné les raisons. Le travail récent dont j'ai parlé au début de cet article a poussé un peu plus avant qu'on n'avait fait jusqu'ici dans la recherche des véritables motifs de cette règle. On peut le compléter utilement par quelques observations nouvelles.

On a vu pourquoi le prêtre de Jupiter, la prêtresse de Vesta doivent sortir de la puissance paternelle et en même temps de leur famille civile. Mais il ne faut pas qu'ils en sortent pour entrer dans le sacerdoce avec une situation amoindrie. Représentants officiels de la divinité, ils ne peuvent subir une diminution de leur personnalité juridique. Celle-ci doit rester entière. Et c'est à quoi tend précisément le rite employé pour l'admission de la prêtresse de Vesta, très vraisemblablement aussi celui par lequel on est élevé au flaminat[2]. La forme ici, comme toujours, est féconde en enseignements, éminemment apte à révéler le caractère intime de l'acte, à en faire présager les effets. La vestale, amenée par son *pater* en présence du *Pontifex maximus,* est prise de force, *capta,* par celui-ci. Elle est ravie, comme le serait une captive à la guerre, par le chef des prêtres qui se fait ici sinon le représentant, du moins l'appariteur, le licteur de Vesta[3] : *capi autem virgo propterea dici vide-*

1. Les interprètes actuels du droit romain ne sont pas d'accord sur la notion que l'ancien droit se faisait de la *capitis deminutio*. J'accepte l'opinion de ceux qui la considèrent comme n'ayant été d'abord qu'une diminution de personnalité. Cf. Aron, *op. cit.,* p. 20, 21, 22.

2. Déjà, du temps d'Aulu-Gelle, on se demandait si la procédure de la *capio* s'appliquait aux flamines et autres prêtres. Cf. *Noct.,* I, 12, 15-17. L'affirmative est acceptée de nos jours. Voir notamment: Cuq, *Inst. jurid.,* I, p. 164; Pernice, *Labeo,* I, p. 180; Wissowa, *Religion und Kultus,* p. 438.

3. Le *Pontifex maximus* n'est ni le *pater* ni le mari de la vestale dont il s'empare. Les deux explications ont été proposées. Cf. Aron, *op. cit.,* p. 35-44. Il est possible même qu'elles aient été admises jadis, surtout la seconde, par les canonistes romains, désireux de raccorder les vieilles institutions religieuses, dont ils ne comprenaient plus le sens, avec les règles juridiques. Mommsen et Marquardt, *Le culte chez les Romains,* t. I, p. 377, est plus près de la vérité quand il dit que le flamine et la vestale passaient sous la *potestas* du dieu représenté par le *Pontifex maximus*.

tur, quia pontificis maximi manu prensa, ab eo parente in cujus potestate est, veluti bello capta abducitur[1]. Cette description, toute sommaire qu'elle soit, est significative. On sait que, dans le très ancien droit, le prisonnier de guerre n'encourt pas la *capitis deminutio*[2]. Comme il est devenu la chose de l'ennemi qui a mis la main sur lui, il est perdu pour la cité, il est mort pour elle. La jeune fille choisie pour être identifiée avec Vesta doit donc être ravie au monde par un procédé analogue à la capture d'un prisonnier. Un acte de force simulé, la mainmise rituelle, est indispensable pour rompre entre elle et l'humanité toute attache antérieure, pour faire d'elle une personne nouvelle.

Une lecture attentive du passage d'Aulu-Gelle (*Noct.*, I, 12, 1-9) vient confirmer et compléter cette explication bien simple. Résumant les auteurs qui avaient écrit avant lui sur ces matières de droit religieux, Labéon notamment, Aulu-Gelle énumère les conditions que doit remplir la future vestale. Au premier rang figure l'absence de défauts corporels. Pour qu'une jeune fille puisse s'approcher du foyer sacré, pour qu'elle soit apte à devenir servante de Vesta, elle doit être exempte de tares physiques. Vesta l'Immaculée ne peut être servie et représentée que par des vierges immaculées comme elle[3]. Or, parmi les défauts qui rendraient la postulante impropre au service divin, Aulu-Gelle ou ses sources signalent d'abord

1. Cf. Gell., *Noct.*, I, 12, 13, et tout le chapitre où le mot caractéristique *capere* est répété un grand nombre de fois. On le retrouve partout et à toutes les époques, dans Gaius, I, 130; Tacite, *Ann.*, IV, 16; Suétone, *Octav.*, 31; Prudent., *contr. Symmach.*, II, 1065; Saint Ambroise, *Epist. ad Valentinian.*, 12.

2. Cuq, *Inst. jurid.*, I, p. 164, a le sens très juste de l'effet produit par la *capio* et des raisons qui ont motivé son emploi : « Le citoyen captif, qui à l'étranger est considéré comme esclave, ne subit aucune *capitis deminutio* d'après la loi romaine. Il en est de même de la vestale et du flamine de Jupiter. »

3. Cette exigence n'est pas spéciale aux prêtresses de Vesta; c'est une prescription canonique imposée à tous les prêtres. Dans toutes les religions, la perfection physique était la condition indispensable de la fonction sacerdotale. Cf., pour les prêtres hébreux, *Encyclopédie des sciences religieuses*, v° *Sacerdoce*, p. 372; pour les prêtres romains, Wissowa, *Religion und Kultus*, p. 421 et note 4; actuellement, pour les prêtres du culte catholique, Gasparri, *Tractatus canonicus de sacra ordinatione*, t. I, p. 156 et suiv. Pour le flamen, on n'a pas de textes comme pour la vestale. On sait seulement par les *tabous* nombreux dont il est l'objet comment doit être préservée sa pureté après son élévation au sacerdoce. On ignore quels caractères d'intégrité corporelle étaient exigés de lui pour y prétendre.

les défectuosités de prononciation ou les vices de l'ouïe[1]. Et il s'exprime ainsi : *negaverunt capi fas esse quae lingua debili sensuve aurium deminuta... sit.* Ces imperfections physiques rendent le sujet inapte à la prière. Aussitôt après et comme si une idée appelait l'autre, le texte indique que la future vestale ne doit pas avoir été émancipée, non plus que son père. C'est qu'en effet l'émancipation entraîne la *capitis deminutio* de l'émancipé. La jeune fille serait diminuée dans sa personnalité civile, atteinte d'une tare juridique produisant le même effet qu'un vice corporel. Et, chose notable, l'émancipation du père suffit pour faire écarter la fille. Cette tache originelle rejaillit sur l'enfant[2]. C'est la même chose, en somme, que si le père ou la mère, ou tous les deux, avaient passé par la servitude, étaient des affranchis, *item cujus parentes alter ambove servitutem servierunt*[3]. L'émancipation, en effet, se résume en un affranchissement du *mancipium,* sorte de condition servile où il a fallu placer provisoirement celui qu'on voulait émanciper. On va plus loin encore dans la voie des exigences. Tout ce qui entache la respectabilité sociale compte comme motif d'exclusion : par exemple, l'exercice par les parents d'une profession jugée dégradante.

1. Fronton, *Epist. ad M. Antonin., De eloq.,* 3, complète à cet égard Aulu-Gelle. Maspero a fort bien mis en relief la nécessité pour le prêtre d'avoir la voix « juste », et sa démonstration faite pour l'Égypte seule vaut pour tous les cultes antiques. Cf. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient,* t. I, p. 124 ; Foucart, *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis,* dans *Mémoires de l'Académ. des Inscript.,* XXXV, 2e partie, p. 30 et suiv. Les défauts de prononciation, les défectuosités d'ouïe sont également des *vitia* pour le prêtre catholique. Cf. Gasparri, *op. cit.,* t. I, p. 164, 165.

2. L'idée de perfection ou de pureté est poussée, on le voit, aussi loin que possible. C'est ainsi que le chef des féciaux, le *pater patratus,* doit avoir encore son père et en même temps avoir lui-même des enfants. De la sorte, il est, dit Plutarque (*Quaest. rom.,* 62), plus parfait que les autres : ὡς τελειοτέρου τῶν ἄλλων ὄντος. J'ai déjà indiqué plus haut que seule la maison de celui qui est marié est parfaite. Voici maintenant un passage de Tacite (*Ann.,* II, 86) qui confirme en un langage significatif cette notion. Il s'agissait de choisir une vestale en remplacement d'Occia. Fonteius Agrippa et Domitius Pollio offrent leurs filles. On préféra celle de Pollio : *non ob aliud quam quod mater ejus in eodem conjugio manebat,* uniquement parce que Pollio avait gardé sa femme, tandis qu'Agrippa avait divorcé, *discidio domum imminuerat.* C'est bien toujours la condition de perfection qui est mise en avant, et, quand elle fait défaut, on se sert toujours du même terme : *imminuere* ou *deminuere.*

3. Ici, Aulu-Gelle est contredit par Dion Cassius, LV, 22, qui rapporte qu'Auguste aurait décidé qu'on pourrait choisir comme vestales des filles d'affranchis : καὶ ἐξ ἀπελευθέρων γεγεννημένας ἱερᾶσθαι. Si le renseignement de Dion est exact, il faut voir là une dérogation aux vieilles règles, imposée par les circonstances. Des facilités du même genre furent accordées plus tard, lorsqu'il s'agit du choix du flamen. Cf. Tacite, *Ann.,* IV, 16.

Ces prescriptions ne sont peut-être pas toutes de même date. Quelques-unes sont sans doute des créations récentes de la jurisprudence pontificale. N'importe; elles forment un tout parfaitement cohérent. Elles procèdent, en effet, d'une pensée unique, très vieille : à tous égards, au point de vue physique, juridique, social, la vestale doit être parfaite. Donc, quand elle a son *pater,* comme elle doit sortir de la puissance de celui-ci, il faut qu'elle en sorte sans *capitis deminutio.* Sa fonction de prêtresse le veut ainsi. Et il n'y a pas à chercher de raisons plus subtiles, tirées d'ailleurs. Ce sont les idées religieuses archaïques qui ont pesé ici de tout leur poids sur les prescriptions d'ordre légal, les ont déterminées et ont fait qu'elles ne pouvaient être autres qu'elles ont été.

III

Aulu-Gelle rapporte également, d'après Fabius Pictor[1], la formule solennelle que prononçait le *Pontifex maximus* au moment où il saisissait la jeune fille jugée digne de la fonction sacrée :

« *Sacerdotem vestalem quae sacra faciat quae jus siet sacerdotem vestalem facere pro populo romano Quiritibus, uti quae lege optima fuit, ita te Amata capio.* »

Chaque mot, on peut en être sûr, a été délibéré et pesé par les pontifes. Chacun a sa portée, sa vertu. Il n'a pas paru inutile d'en préciser ici le sens véritable, affaibli, défiguré et quelquefois méconnu par des traductions qui n'ont pas l'excuse d'être très anciennes[2].

1° Le nom provisoire donné à la novice au moment où le le pontife s'empare d'elle, *Amata,* équivaut probablement à *Emta,* de *emere*, prendre, ravir. Le mieux est donc de le

1. Ce n'est peut-être pas l'historien, mais l'auteur d'un livre sur le droit pontifical. Cf. Bouché-Leclercq, *Les pontifes de l'ancienne Rome,* p. 294 ; Pichon, *Hist. de la litt. latine* (2e éd.), p. 151.

2. Toutain, *Grande Encyclopédie,* v° *Vestale :* « Je te *reçois* prêtresse de Vesta, afin que tu célèbres, *comme le veut une loi très sage,* le culte que doivent célébrer les vestales *pour le bien* du peuple romain ; » Thédenat, *Le forum romain* (3e éd., 1904), p. 318 : « Amata, je te *reçois* prêtresse de Vesta, afin que tu célèbres le culte que doivent célébrer les prêtresses de Vesta, *pour le bien du peuple romain, conformément à la loi très sage.* »

conserver tel quel[1]. Ce nom n'est employé que pendant l'accomplissement du rite: *inter capiendum a Pontifice maximo appellatur*. Après son admission, la vestale reprend son nom de famille, parce que ce nom l'individualise, est une affirmation de plus de son indépendance[2].

2° Le mot *capio*, « je te saisis, je te prends de force, » est mal rendu par « je te reçois ». C'est énerver la vigueur voulue du terme sacramentel, enlever à la formule sa couleur archaïque, méconnaître sa portée juridique.

3° *Quae sacra faciat quae... facere* signifie : « qui fasse les cérémonies cultuelles qu'il est de droit qu'une vestale fasse. »

4° *Pro populo romano Quiritibus* veut dire : « au nom et pour le peuple romain des Quirites[3]. » La vestale est, en effet, en même temps que la représentation de Vesta, la mère de famille type. Elle est chargée de faire pour le compte de tous auprès du foyer public de l'État ce que fait chaque *materfamilias* au foyer de chaque maison particulière.

5° Les traducteurs semblent s'être totalement mépris sur le sens de : *uti quae lege optima fuit*. Rien de moins précis, de moins exact même que de traduire : « comme le veut une loi très sage. » *Optima*, ici, a certainement le même sens que le grec τέλειος[4]. Je ne crois pas que cet adjectif se rapporte à *lex*

1. Pour Aron, *op. cit.*, p. 41, l'enlèvement de la jeune fille est une imitation de ce qui se passe dans le mariage primitif par rapt. Cette idée explique fort bien, dit-il, le nom *Amata*. Mon explication est la même, sans avoir besoin de faire intervenir l'idée de mariage. Des auteurs récents et habituellement bien avisés admettent encore le sens littéral : la bien-aimée. Cf. Pauly-Wissowa, v° *Amata*, et Lanciani, *Ancient Rom*, 1891, p. 137, qui traduit ainsi : *the beloved*, parce qu'il fallait donner à la novice un nom agréable « as everything was sweet and gentle in this worship of Vesta ».

2. Cf. les noms gravés sur les bases de statues trouvées dans l'*atrium Vestae* (Lanciani, *L'atrio di Vesta*, p. 17 sq.).

3. *Pro* ne peut signifier que : au nom, pour le compte de. Cf. Cicéron, *Pro Font.*, 21 : *Virgo vestalis... quae pro vobis liberisque vestris... occupata est... Tendit ad vos virgo vestalis manus supplices quas pro vobis Diis immortalibus tendere consuevit ;* Cicéron, *De harusp. resp.*, XVII, 37 : *quod (sacrificium) fit per virgines vestales, fit pro populo romano.* — De même que Vesta est appelée *Vesta populi romani Quiritium*, cf. monnaies de Vitellius, Cohen, I, 363 (89), de même la vestale accomplit sa fonction sacrée *pro populo romano Quiritibus.*

4. La formule *uti quae optima fuit* fait penser à celle par laquelle un vendeur déclarait que l'immeuble vendu était libre de toute servitude : *uti optimus maximus.* Cf. *Dig.*, XVIII, 1, 59, Celsus; *Dig.*, XXI, 2, 48, Neratius; 75, Venuleius; *Dig.*, L, 16, 90, Ulp.; Table de Bétique, Girard, *Textes de droit romain* (3° éd.), p. 787. Le propriétaire qui a établi une servitude sur sa chose ne peut plus, en effet, la vendre comme parfaite; il a diminué le droit intégral qu'il avait sur elle, *jus suum deminuit (Dig.*, XXXIX, 1, 5, § 9, Ulp.).

et soit à l'ablatif[1]. Il se réfère à la jeune *virgo* sur qui le pontife met la main au nom de la déesse. Elle a été jugée la plus parfaite entre toutes les femmes, conformément à ce qui est dit, prescrit, *legere, lex,* par le droit religieux[2]. Et c'est pourquoi elle est prise, elle, et pas une autre. Cela est marqué de façon significative par la corrélation que le formulaire établit entre les deux dernières propositions. *Uti quae lege optima fuit* s'achève et s'explique en : *ita te... capio*. L'emploi de ces deux termes : *uti, ita,* qui se font pendant et s'équilibrent comme les deux plateaux d'une balance, est d'usage dans toutes les formules juridiques ou religieuses, lorsqu'on veut souligner l'identité entre deux situations, deux états, deux actions[3]. Il faut, par suite, comprendre ainsi : « comme tu as été trouvée parfaite, ainsi (ou : à cause de cela), je te prends. » Et c'est une mention naturelle autant que nécessaire de l'absence de défauts, de l'intégrité absolue, corporelle, juridique, sociale, de la future prêtresse.

Je proposerai donc la traduction suivante : « Pour prêtresse vestale, qui fasse les cérémonies sacrées qu'il est de règle qu'une prêtresse vestale fasse pour le peuple romain des Quirites, comme étant celle qui a été trouvée parfaite selon ce qui est prescrit, ainsi toi, Amata, je te prends. »

GASTON MAY.

Rome, septembre 1904.

1. Mommsen et Marquardt, *Le culte chez les Romains,* t. II, p. 24, note 3, donne *optima lege* comme équivalent d'*optima conditione,* en sorte qu'*optima* ne se rapporterait pas à la vestale. Cela ne l'empêche pas d'attribuer à la phrase : *uti quae lege optima fuit,* le même sens que celui que je propose : « Le pontife, » dit-il, « prend pour vestale une jeune fille chez laquelle sont réunies toutes les conditions nécessaires pour le sacerdoce. »

2. *Lex* signifie : ce qui est dit, prescrit, sous-entendu par le droit ou la coutume religieuse. Cf. l'une des inscriptions trouvées dans la maison des vestales (Thédenat, *Le forum romain,* p. 320, et *Append.,* n° 16, p. 39) :

PVDICITIAE CASTITATIS
IVXTA LEGEM
DIVINITVS DATAM
DECRETO PONTIFICVM.

Dans les Brâhmanas, on trouve souvent répétée, à propos du sacrifice, la phrase : « Comme il est prescrit. » Cf. Sylvain Lévi, *La doctrine du sacrifice dans les Brâhmanas,* p. 86, 87.

3. Voir par exemple : loi des XII Tables autorisant les dispositions de dernière volonté : *uti legassit... ita jus esto* (Girard, *Textes de droit romain,* 3e éd., p. 14); formule orale ou *nuncupatio* du testament écrit : *haec ita ut in his tabulis... scripta sunt, ita do, ita lego, ita testor* (G. II, 104) ; formule de l'interdit *uti possidetis : uti nunc possidetis quominus ita possideatis...* (G. IV, 160); formule de *rogatio* en vue d'une adrogation : *haec ita uti dixi, ita vos Quirites rogo* (Gell., *Noct.,* V, 19, 9); formule de *devotio : sicuti verbis nuncupavi, ita... legiones hostium mecum devoveo* (Liv., II, 3.)

NOTE SUR UNE INSCRIPTION DE POMPÉI

(*C. I. L.*, X, 931.)

L'inscription de Pompéi qui figure au volume X du *Corpus* sous le numéro 931 est ainsi conçue :

IMP · CAESARI////////AVGVSTO
//////////// XIII · TRIB · P//////// V PATRI P////////////

On l'a trouvée dans les thermes de la rue de Stabies; elle est écrite sur la face postérieure d'une plaque de marbre qui décorait un bassin du *tepidarium*. Mommsen l'a revue, mais il n'a pu y déchiffrer que quelques lettres, tout le reste ayant disparu; voici ce qu'il lisait encore[1] :

IM/ CAI//AI
//II// IB P

Minervini, qui publia ce texte le premier, le complétait comme il suit[2] :

IMP·CAESARI *divi fil.* AVGVSTO
imperatori XIII· TRIB· P*otestate* *x*V PATRI P*atriae cos. xi*

Imp(eratori) Caesari [divi fil(io)] Augusto | [imperatori] XIII trib(unicia) p[otestate X] V patri p[atriae co(n)s(uli) XI].

Cette restitution a été adoptée sans difficulté par Fiorelli[3] et par les auteurs du *Corpus*. Il ne semble pas cependant que l'on puisse accepter à la seconde ligne les compléments proposés.

Auguste fut revêtu pour la première fois de la puissance tribunicienne annuelle en 731 de Rome, 23 avant J.-C.[4], le 26 juin selon Hirschfeld[5], le 1er juillet selon Mommsen[6]. La quinzième

1. Mommsen, au *C. I. L.*, X, 931.
2. Minervini, *Bull. Nap.*, *N. S.*, 3, 34, cité au *Corpus*.
3. Fiorelli, *Descriz.*, p. 165, cité au *Corpus*.
4. Dion Cassius, LIII, 32. — Sur la chronologie du règne d'Auguste, consulter Ciccotti, article *Augustus*, dans le *Dizionario Epigrafico* de E. de Ruggiero, t. I, p. 879-924, et Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, Leipzig, 1891-1904.
5. Hirschfeld, dans les *Wiener Studien*, 1884, p. 97 et suiv.
6. Mommsen, *Droit public romain*, trad. fr., t. V, p. 61, note 3.

puissance tribunicienne nous reporte à l'année 745-746 de Rome, 9-8 avant J.-C. Auguste était bien, à cette époque, dans son onzième consulat, qui lui avait été conféré en 731/23 [1]. Mais le Sénat et le peuple romain ne lui décernèrent officiellement le titre de *pater patriae* que le 5 février 752/2 [2] : notre inscription ne peut être antérieure à cette date. Dion Cassius, il est vrai, nous apprend qu'avant l'année 752 les noms de *parens patriae* et même de *pater patriae* avaient été déjà donnés quelquefois à l'empereur spontanément et sans caractère officiel [3]. Celui de *parens patriae* se lit sur une inscription de Pompéi [4], sur une inscription d'Antioche de Pisidie [5], sur une monnaie [6]. Dès l'année 726/27, Horace saluait Auguste du titre de *pater* [7]. L'expression *pater patriae* se rencontre sur plusieurs inscriptions non datées [8] et sur un très grand nombre d'inscriptions datées postérieures à 752 ; elle apparaît aussi dans quelques textes épigraphiques avant le 5 février 752 ; c'est pour cette raison, sans doute, que les éditeurs du *Corpus* ont admis, au numéro 931 du volume X, les restitutions de Minervini. Mais un examen plus attentif de ces documents nous montre qu'il y a entre eux et notre inscription d'appréciables différences, et qu'ils ne suffisent pas à légitimer les compléments en question. Laissons de côté une dédicace de Cingulum, attribuée par le *Corpus* à l'année 750-751 : la date est donnée par le nombre des puissances tribuniciennes, mais celui-ci n'est pas certain ; après le chiffre XX il y a la place peut-être d'un ou de plusieurs autres chiffres effacés [9]. Restent alors une inscription des Seduni

1. Dion Cassius, LIII, 30.
2. Dion Cassius, LV, 10 ; *Fasti Praenestini*, dans le *C. I. L.*, I, 2ᵉ éd., p. 233 et 309 ; *Monumentum Ancyranum*, 2ᵉ éd. Mommsen, p. 153.
3. Dion Cassius, *loc. cit.*
4. *C. I. L.*, X, 823.
5. *C. I. L.*, III, 1803.
6. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, 2ᵉ éd., t. I, p. 74, nº 78.
7. Horace, *Carmina*, I, 2, 50 :

Hic ames dici pater atque princeps.

8. *C. I. L.*, X, 4781 ; XI, 3083 ; *Inscr. graec. insul.*, II, p. 49, nº 152.
9. *C. I. L.*, IX, 5680 :

iussu imp. caesaris
DIVI · F · AVG · Pont.
MAXVMI · PATRIS
PATRIAE · TRIB · POT · XX
etc.

(province des Alpes Pennines), des années 746 à 748[1], une inscription d'Urgavo en Bétique, de 748[2], et une importante série de bornes milliaires de Narbonnaise, sur les routes d'Aquae Sextiae à Arelate[3] et de Brigantio à Arelate[4], toutes de 751. Dans l'hypothèse de Minervini, l'inscription de Pompéi, datée de 745-746, serait la plus ancienne de celles qui donnent à Auguste officieusement l'appellation de *pater patriae* et la seule qui provînt d'Italie ; il y a là déjà un premier motif de suspicion ; on a peine à croire que le vocable nouveau ait été imaginé dans la péninsule ; ce sont vraisemblablement des provinciaux, moins stricts observateurs des règles de la nomenclature, qui ont pris les premiers cette initiative. D'autre part, sur l'inscription d'Urgavo, l'expression de *pater patriae* figure la dernière dans la série des titres impériaux ; sur l'inscription des Seduni, elle figure après le consulat et la puissance tribunicienne, et n'est suivie que de la mention accessoire du souverain pontificat ; sur toutes les bornes milliaires, elle est inscrite en tête du texte. Jamais on ne la voit intercalée, comme le voudrait Minervini à Pompéi, entre la puissance tribunicienne et le consulat[5].

1. *C. I. L.*, XII, 136 :

*im*P · CAESARI · DIVI F*l*
*a*VGVSTO · COS · XI
*t*RIBVNICIA POTESTATE XVI.....
*pa*TR*i* · PATRIAE
*pont*IFICI · MAXIMO
etc.

2. *C. I. L.* II, 2107 :

IMP · CAESARI · AVGVSTO · DIVI · F
PONTVFICI · MAX · TRIB · POTEST · XIIX
COS · XI · PATRI · PATRIAE · D · D

3. *C. I. L.*, XII, 5481-5484, 5488-5489.

4. *C. I. L.*, XII, 5497-5500. Tous ces milliaires de Narbonnaise sont rédigés sur le même modèle. Voici, par exemple, le numéro 5497 :

PATER PATRIAE
IMP · CAESAR · DIVI · F
AVGVSTVS · PONTIFEX
MAXVMVS · COS · XII
COS · DESIGNATVS · XIII
IMP · XIIII · TRIBVNIC
POTESTAT · XX*i*

La restitution du chiffre XX*i* à la fin de l'inscription est certaine ; le libellé même des autres milliaires de cette série la garantit.

5. Sur l'inscription de Cingulum, reproduite à la page précédente, note 3, elle vient après le souverain pontificat et avant la puissance tribunicienne.

Est-il admissible qu'une désignation purement officieuse ait pris place au milieu même des titres les plus anciens et les plus importants? Enfin, à Urgavo, chez les Seduni, sur les routes de Narbonnaise, nous sommes en présence de textes complets, exactement datés. A Pompéi l'inscription qui nous occupe est mutilée; c'est seulement par une suite d'hypothèses et de restitutions qu'on la rapporte à l'année 745-746. Avant de nous rallier à ce système, nous avons le droit de chercher une interprétation plus simple du texte. D'autres compléments ne s'accorderaient-ils pas aussi bien que ceux de Minervini avec les parties conservées, sans prêter aux mêmes objections?

Minervini a reconnu au milieu de la seconde ligne le chiffre V et le mot PATRI suivi de la lettre P. Le nombre des puissances tribuniciennes, qui précédait la mention du nom de *pater patriae,* se terminait par un V. Si l'inscription est postérieure à l'année 752, ce n'est pas le chiffre XV qu'il faut rétablir, mais le chiffre XXV. La vingt-cinquième puissance tribunicienne d'Auguste se place en l'année 755-756 de Rome, 2-3 après J.-C., trois ans après que l'empereur eut été proclamé *pater patriae.* Les dimensions de l'espace vide entre les lettres TRIB · P et le chiffre V ne permettent pas d'écrire TRIB · P*otestate xx*V; il ne pouvait y avoir que : TRIB · P*otest. xx* V. D'ailleurs, le mot *trib(unicia)* étant abrégé, il est très probable que le mot *p*[*otest(ate)*] l'était aussi. La formule *trib. potest.* est courante en épigraphie et plus fréquente assurément que la formule *trib. potestate.* — En 755-756, Auguste était dans son treizième consulat : il avait reçu le titre de consul pour la treizième et dernière fois au début de 752[1]. Avant le mot TRIB · Minervini lisait le chiffre XIII; il le prenait pour le nombre indiquant les salutations impériales et il ajoutait après PATRI · P*atriae* la mention du onzième consulat, *cos. xi,* qui convient en effet à la date de 745-746, mais qui ne cadre plus avec celle de 755-756. Ne sommes-nous pas autorisés à nous demander s'il n'y a pas ici une seconde erreur? La treizième salutation impériale tombe en 745-746[2]; en 755-756, Auguste

1. Suétone, *Augustus,* 26; Zonaras, X, 35, p. 539 A.
2. Dion Cassius, LV, 2; Valère Maxime, V, 5, 3; *C. I. L.,* V, 7231.

fut salué *imperator* pour la quinzième fois[1]. Il est évident que le chiffre XIII se rapporte en réalité au consulat; celui-ci était indiqué immédiatement avant la puissance tribunicienne et non, comme le pensait Minervini, à la fin de la seconde ligne, après le titre de père de la patrie. — Nous n'avons plus qu'à situer quelque part le chiffre des salutations impériales, *xv*. Il était donné, sans aucun doute, au début de la seconde ligne et précédait le chiffre du consulat. Pour faire tenir à la fois la mention de la salutation impériale et celle du consulat entre le commencement de la seconde ligne et le mot TRIB·, il fallait nécessairement qu'elles fussent écrites toutes deux en abrégé : *imp. xv cos.* XIII. Cette graphie s'accorde, du reste, avec celle que nous rétablissons ensuite, TRIB· P*otest.*, au lieu de TRIB· P*otestate*.

Nous lisons donc :

IMP·CAESARI *divi fil.* AVGVSTO
imp. xv cos. $\overline{\text{XIII}}$·TRIB·*Potest. xx*V PATRI P*atriae...*

La restitution nouvelle à laquelle nous conduit l'examen du texte lui-même est-elle définitivement valable? Si l'inscription sous cette forme nous présentait un type de rédaction inusité, sans analogue jusqu'ici dans l'épigraphie de l'empereur Auguste, il ne faudrait présenter nos hypothèses qu'avec prudence et sous réserves. Mais il n'en est rien, tout au contraire.

Il n'y a pas lieu d'insister sur l'appellation de *pater patriae*. Mommsen a justement observé que sous le règne d'Auguste elle est mise, en général, au commencement ou à la fin des titres[2]. On pourrait citer quelques exceptions à cette règle[3]. Il est certain, cependant, que notre restitution de l'inscription de Pompéi n° 931, avec le nom de père de la patrie au terme de l'énumération, est plus normale à ce point de vue que celle de Minervini.

1. Dion Cassius, LV, 10.
2. Mommsen, *op. cit.*, p. 47.
3. Par exemple, au *C. I. L.*, V, 6416, le nom de *pater patriae* est inscrit en tête de tous les autres titres, mais après le souverain pontificat; au *C. I. L.*, II, 2703, il est inscrit après le consulat, la salutation impériale et le souverain pontificat, avant la puissance tribunicienne.

D'après les éditeurs du texte, les principaux titres impériaux d'Auguste seraient énumérés ici dans l'ordre suivant :

1° Salutation impériale ;

2° Puissance tribunicienne ;

3° Consulat.

Nos compléments nous donnent :

1° Salutation impériale ;

2° Consulat ;

3° Puissance tribunicienne.

Il s'agit de savoir si cette dernière combinaison est plus vraisemblable que la précédente, c'est-à-dire si dans l'ensemble des textes épigraphiques concernant l'empereur Auguste et tout particulièrement dans les inscriptions de Pompéi même elle se rencontre plus souvent.

Sous les successeurs d'Auguste les titres impériaux sont indiqués d'ordinaire en cet ordre :

1° Puissance tribunicienne ;

2° Salutation impériale ;

3° Consulat.

La puissance tribunicienne, création de l'Empire, est mise en tête ; par l'autorité réelle et privilégiée qu'elle confère au prince, elle est, en effet, le premier de ses titres. La salutation impériale et le consulat, qui remontent à la République, n'ont plus qu'un rôle subalterne et sont relégués aux dernières places [1].

Au temps d'Auguste, la règle n'est pas encore fixée. On trouve sur les inscriptions presque toutes les combinaisons possibles. Les tables générales du *Corpus,* lorsqu'elles seront achevées et publiées, permettront d'en dresser le relevé complet et de les classer par catégories. Dès à présent, il est possible de faire à ce sujet quelques remarques intéressantes [2].

D'après M. Cagnat, sous Auguste on met généralement le chiffre du consulat en tête, puis celui de la puissance tribunicienne, enfin celui de la salutation impériale [3]. D'après Mommsen, « la puissance tribunicienne est, sans exception,

1. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine,* 3e éd., p. 163.
2. Voir les tableaux établis par Ciccotti, *op. cit.,* p. 919-922.
3. R. Cagnat, *loc. cit.*

après le consulat et d'ordinaire, en outre, après le titre d'*imperator* » ; les magistratures républicaines gardent encore assez de prestige pour que le premier rang leur soit réservé[1]. En réalité, il semble bien, comme l'affirme Mommsen et contrairement à l'opinion de M. Cagnat, que l'ordre :

1° Consulat;
2° Salutation impériale;
3° Puissance tribunicienne;

soit plus fréquent que l'ordre :

1° Consulat;
2° Puissance tribunicienne;
3° Salutation impériale.

Les différents volumes du *Corpus* nous donnent des exemples très nombreux du premier de ces types[2], notamment en Narbonnaise[3]. D'autre part, les inscriptions du second type sont aussi fort abondantes, et l'on peut noter leur présence en Espagne[4], à Rome[5], en Étrurie[6] et jusque dans la Gaule Narbonnaise elle-même, sur la route conduisant en Espagne, et sur la route de Narbo Martius à Tolosa[7].

Mommsen a tort toutefois de prétendre que sous Auguste la puissance tribunicienne est, *sans exception*, après le consulat; ces deux mots sont de trop. Une inscription grecque de Gortyne en Crète[8], une inscription latine d'Aquileia[9], toute une série d'inscriptions latines d'Espagne[10] citent la puissance tribunicienne avant le consulat; dans ces divers cas la salutation impériale est omise. Une inscription de Menaza, sur la route allant d'Espagne en Aquitaine, nous présente même les trois titres dans l'ordre :

1° Puissance tribunicienne;

1. Mommsen, *op. cit.*, p. 44-45.
2. *C. I. L.*, II, 2703, 4920, 4922; III, 6974, 14185, 14401 *a b c;* V, 6416; X, 3827, 5169, 8035; XI, 367; XIV, 2459.
3. *C. I. L.*, XII, 5444, 5450, 5481, 5482, 5483, 5484, 5488, 5489. 5497, 5500, 5591, 5597, 5607, 5613, 5617, 5630, 5633, 5637, 5643, 5644, 5650, 5651, 5653, 5658.
4. *C. I. L.*, II, 4931, 4936, 4937.
5. *C. I. L.*, VI, 1244.
6. *C. I. L.*, XI, 3040.
7. *C. I. L.*, XII, 5667, 5668, 5669, 5671.
8. F. Halbherr, dans le *Museo italiano di antichità classica*, III, 1890, p. 704.
9. *C. I. L.*, V, 852.
10. *C. I. L.*, II, 460, 857, 858, 859, 2106, 2107, 4686.

2° Salutation impériale;

3° Consulat;

qui deviendra le plus fréquent et le plus régulier après Auguste[1].

La restitution de Minervini n'en reste pas moins inacceptable; elle constitue, dans l'état actuel de nos connaissances épigraphiques, un véritable ἅπαξ; aucune inscription jusqu'à présent ne répond à ce type de rédaction. En revanche, l'ordre que nous proposons, à savoir :

1° Salutation impériale;

2° Consulat;

3° Puissance tribunicienne;

se rencontre deux ou trois fois en Espagne[2]. Il est usité d'une façon à peu près constante à Rome[3], comme l'ont observé Mommsen[4] et M. Cagnat[5]. A Pompéi même, outre le numéro 931 du *Corpus,* deux autres textes épigraphiques, les numéros 805 et 842, énumeraient les titres impériaux d'Auguste; d'après les restitutions très plausibles du *Corpus*, ils donnaient le premier rang à la salutation impériale, le second au consulat, le troisième à la puissance tribunicienne[6]. Le rapprochement de ces trois inscriptions est significatif. Il n'est pas douteux qu'on avait adopté à Pompéi, dans la rédaction des dédicaces impériales au temps d'Auguste, la mode romaine.

L'inscription n° 931, telle que la reconstruit Minervini, renferme d'étranges anomalies; telle que nous l'écrivons, elle est correcte, régulière, conforme à l'usage le plus répandu à Pompéi comme à Rome sous le règne d'Auguste.

MAURICE BESNIER.

1. *C. I. L.*, II, 6344.
2. *C. I. L.*, II, 3827, 4868, 6215.
3. *C. I. L.*, VI, 457, 458, 701, 702, 875, 876 (il n'y a à Rome qu'une seule exception, le numéro 1244, citée à la page précédente, note 5).
4. Mommsen, *op. cit.*, p. 46.
5. R. Cagnat, *op. cit.*, p. 163.
6. *C. I. L.*, X, 805 (inscription postérieure à l'année 742 de Rome, 12 avant J.-C.).

*imp. ca*ESA*ri divi* F · AVG · PON*t. max.*
*imp. vii*I · COS.....TRIB · POTESTT · X̄
etc.

C. I. L., X, 842 (752-753 de Rome, 2-1 avant J.-C.).

imp. caesari AVGVS TO · PATRI
*patriae imp. xiv co*S · XIII · PONTIF · MAX · TRIB
*pot*EST · XXII

OBSERVATIONS SUR LE « CURCULIO »

I

N'y a-t-il pas dans la mise en scène du *Curculio* de quoi rendre vraisemblable que l'original fut composé pour le théâtre d'Épidaure?

La comédie latine se passe en ville. S'il en était ainsi de la pièce grecque, le sanctuaire d'Asklépios où le prostituteur est allé dormir ne saurait être le fameux *hiéron,* situé à plusieurs heures de marche d'Épidaure dans l'intérieur des terres, au pied du Titthion et du Kynortion; ce serait un Asklépiéion urbain. Par le fait, l'existence d'un tel Asklépiéion nous est attestée chez Pausanias[1]. Mais quel auditoire, sinon un auditoire d'Épidauriens, pouvait songer à ce sanctuaire obscur? Des auditeurs étrangers, connaissant l'*hiéron*, de vue ou par ouï-dire, mais n'ayant de la ville d'Épidaure, selon toutes probabilités, qu'une connaissance imparfaite, eussent taxé l'écrivain de grossière inexactitude. On peut croire que celui-ci n'aura pas voulu s'exposer à ce reproche.

Je doute, d'ailleurs, que, chez le poète grec, l'action ait été localisée en ville, et j'admets volontiers que le « fanum » d'où revient le prostituteur n'est autre que l'*hiéron* : nous ne savons pas positivement que dans l'Asklépiéion de la ville on ait pratiqué l'incubation; à si peu de distance du grand sanctuaire, une succursale, pour ne rien dire d'un institut concurrent, ne pouvait guère, semble-t-il, fonctionner avec quelque succès. Il n'en reste pas moins que, dans l'original comme dans la pièce latine, l'action devait se passer sur une place publique où

1. II, 29, 1. Pausanias ne parle d'ailleurs que d'un τέμενος et de deux statues — statues d'Asklépios et d'Épioné — situées ἐν ὑπαίθρῳ. La tournure de la phrase qui vient ensuite — ναοὶ δὲ ἐν τῇ πόλει κτλ. — permet de douter que le τέμενος en question ait contenu un ναός.

se voyaient plusieurs maisons, celle du prostituteur, celle de l'amoureux. Or, il est improbable qu'au début de la période hellénistique une agglomération ait existé à côté de l'*hiéron*[1]; le poète, très vraisemblablement, a donc pris d'assez grandes libertés vis-à-vis des réalités contemporaines. Où pouvait-il le mieux se le permettre? Était-ce loin d'Épidaure, en un pays où la disposition des lieux avoisinant l'*hiéron* n'eût pas été familière aux spectateurs? Au risque de paraître paradoxal, j'estime que c'était bien plutôt s'il destinait sa pièce à être jouée dans le théâtre de Polyclète. Un décor de maisons était le décor le plus ordinaire de la nouvelle comédie. A l'*hiéron*, d'autre part, le sanctuaire d'Asklépios se trouvait non loin du théâtre. Il suffisait donc de combiner avec les éléments traditionnels de la mise en scène un élément fourni par la réalité pour obtenir la juxtaposition fantaisiste que nous avons signalée. Peut-être même, lorsque la pièce fut représentée tout d'abord, cette juxtaposition n'était-elle pas réalisée ostensiblement sur la scène. Sans nul doute, le texte du *Curculio* suppose qu'elle le fut chez les Romains[2]; mais le passage qui oblige à l'admettre le plus nécessairement[3], — cette phrase prononcée par Curculio à la vue du banquier Lycon (v. 489-490) : « Quis hic est qui operto capite Aesculapium salutat? » —, ne se rattache à rien dans le contexte[4], et contient un trait de mœurs

1. Cf. Kavvadias, Τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀσκληπίου ἐν Ἐπιδαύρῳ (1900), p. 22; sur le καταγώγιον où étaient hébergés les pèlerins, *o. l.*, p. 162 et suiv.; sur les logements des prêtres et autres desservants de l'*hiéron*, *o. l.*, p. 34, 130. Jusqu'à l'époque de Pausanias, les femmes de ces desservants (οἱ περὶ τὸ ἱερὸν) accouchaient en plein air, et leurs malades mouraient à la belle étoile, faute d'un local situé à proximité du τέμενος et hors de ses limites (Pausanias, II, 27, 7; cf. Kavvadias, *o. l.*, p. 21).

2. V. 14, 61-62, 158-159, 203-204, 216, 270, 527, 699.

3. Aux vers 158-159, la vieille prend de grandes précautions pour que la porte ne grince pas en s'ouvrant,— « ne quod hic agimus (dit-elle) erus percipiat fieri » —; sa conduite se comprendrait sans cette explication; car elle risque d'être espionnée par un autre esclave de Cappadox; d'ailleurs celui-ci, enfermé dans un temple, même voisin, peut-il entendre ce qui se passe à sa porte? Traduits du grec ou non, les deux vers me paraissent écrits par quelqu'un qui a perdu de vue l'absence du prostituteur. — Plus loin, aux vers 203-204, les amants entendent ouvrir les grandes portes du sanctuaire (« sonitum et crepitum claustrorum audio »); il est possible que, dans l'original, le signal de la séparation leur ait été donné autrement; ou bien ils pouvaient être censés entendre quelque chose qui ne s'accomplissait point sur la scène.

4. On a supposé que, dans la rédaction primitive, Lycon, entrant en scène, annonçait l'intention de prier Asklépios (Kiessling; cf. Schuster, *Quomodo Plautus attica exemplaria transtulerit*, diss. Greifswald 1884, p. 8); on a même cru trouver dans les deux vers 382-383, actuellement isolés, un débris de son monologue : il eût

romaines[1]; en sorte qu'il est permis d'y soupçonner une addition due à Plaute. En Grèce, devant les spectateurs pour qui la pièce fut écrite, les personnages, quand ils parlaient d'un Asklépiéion voisin, étendaient peut-être le bras vers le sanctuaire effectivement tout proche, et que, de plus d'un gradin, les regards pouvaient apercevoir.

II

Le jeune premier Phédrome, qui est à court d'argent, a envoyé son parasite « in Cariam » pour emprunter des fonds à un ami (v. 67); lorsque l'action commence, Curculio est parti depuis trois jours (v. 206 : « misi nudius quartus »), et on attend son retour d'un instant à l'autre (v. 207 : « is hodie hic aderit »); il apparaît, en effet, vers le milieu de la pièce; et, peu d'instants après, Thérapontigone Platagidore, qu'il a rencontré au terme de son voyage et volé, accourt tout bouillant sur ses traces.

Que désigne le mot « Caria »? Ussing n'hésitait pas à reconnaître sous ce nom la Carie, où, à l'époque de la comédie nouvelle, les mercenaires foisonnaient (p. 527); il ne s'étonnait pas que Phédrome envoyât son parasite si loin pour emprunter quelques mines; il admettait que, par un très beau temps, le voyage d'Épidaure en Carie et le retour de Carie à Épidaure pouvaient bien ne durer que quatre jours (p. 544). Tout cela a semblé à de plus récents commentateurs difficilement acceptable. On a fait observer, d'autre part, qu'aux vers 336 et suivants Plaute, peut-être d'après son modèle grec, parle de « Caria » comme d'une ville, d'une ville ayant un *forum*, c'est-à-dire une grande place, une *agora*. L'opinion a donc prévalu que « Caria » n'était point la Carie, mais une localité relative-

projeté d'acquérir un esclave pour se faire aider dans son travail, en raison de sa mauvaise santé (Bosscher, *De Plauti Curculione disputatio*, diss. Leyde 1903, p. 60-61). Ce sont là de simples hypothèses, en face desquelles nous en pouvons élever d'autres.

1. *Operto capite*. Les passages du *Ploutos* rapprochés par Schuster (*o. l.*, p. 9) sont de tout autre nature : la vieille et Carion s'enveloppent la tête (v. 692, 707) par crainte, ou bien par discrétion, par respect, pour ne pas voir le dieu dans l'exercice de ses fonctions merveilleuses; Lycon n'a aucune raison de faire comme eux.

ment voisine du lieu de la scène. Laquelle? C'est ce que nous nous proposons d'établir.

D'après M. de Wilamowitz, dont M. Leo paraît adopter l'avis[1], la ville nommée dans l'original grec aurait été la ville même d'Épidaure, par opposition à l'*hiéron* d'Asklépios, où l'action se déroule; Plaute, renonçant à maintenir une distinction peu intelligible pour son public, eût situé la pièce à Épidaure et imaginé, pour figurer la ville où se rend le parasite, l'énigmatique « Caria ». Une pareille hypothèse est bien peu vraisemblable. D'abord, parce que le délai de trois ou quatre jours, présenté au vers 206 comme le juste délai, comme le délai normal pour accomplir le voyage, serait beaucoup trop long s'il s'agissait simplement de pousser une pointe à Épidaure[2]. Ensuite, parce que le remaniement attribué au transcripteur latin suppose chez ses auditeurs un besoin de clarté, des scrupules de logique, qui leur étaient sans doute étrangers; connaissant ou ne connaissant pas la situation respective d'Épidaure et de l'*hiéron,* ils auraient pu comprendre, en face d'une traduction exacte du texte grec, que Curculio avait été expédié au dehors; et cela suffisait. Enfin, si rien dans l'original n'invitait Plaute à introduire le nom « Caria », d'où l'idée lui serait-elle venue de choisir précisément ce nom, alors surtout que, tout auprès du vers 438, au vers 443, les Cariens sont cités parmi des peuples lointains?

A mon avis, si Plaute a écrit « Caria », c'est qu'il lisait chez son modèle la même chose ou quelque chose d'approchant. A-t-il pu lire la même chose? Dans un rayon d'un ou deux jours de marche autour d'Épidaure et de l'*hiéron* d'Asklépios, aucune localité dont nous ayons conservé la mémoire ne s'est appelée Καρία; — l'acropole de Mégare, qui se nommait ainsi (Pausanias, I, 40, 6), n'entre pas, en effet, en ligne de compte. Conséquemment, il faudrait songer à quelque bourg obscur. Mais aussitôt les objections surgissent. Comment ce bourg obscur aurait-il un *forum,* une *agora?* pourquoi le mercenaire

1. *Plautinische Forschungen*, p. 200, n. 2.
2. Pour aller d'Épidaure à l'*hiéron,* il ne faut pas plus de trois heures (cf. Baedeker, *Griechenland,* p. 250; Joanne, *Grèce,* II, p. 210).

s'y trouverait-il? de quel front Curculio pourrait-il prétendre qu'il y est venu pour son plaisir (v. 340 : « animi causa »)? serait-il vraisemblable qu'on voulût y élever une statue (v. 439 et suiv.)? Il reste que « Caria », nom connu, ait pris la place, chez Plaute, d'un autre nom approchant, moins familier au poète. Et, du moment que nous admettons cette conclusion, le nom cherché se présente : c'est Καλαυρία[1]. Pour aller des ruines de l'*hiéron* ou de celles d'Épidaure à Galata, qu'un étroit canal sépare de Poros (c'est-à-dire de Calaurie), les voyageurs modernes mettent dix à douze heures[2]. Pour faire le trajet, s'acquitter de sa mission et revenir, le parasite de Phédrome devait donc employer trois ou quatre jours; et, le chemin qu'il suivait — à part la traversée du canal de Poros — étant un chemin terrestre, on comprend que le militaire, parti plus tard, mais faisant diligence, ait pu arriver presque aussitôt que lui. Ainsi, par rapport au lieu de la scène, Calaurie est placée comme il faut que l'ait été « Caria ». D'autre part, sans être une bien grande ville, Calaurie, grâce à sa situation géographique, à son temple de Poseidon, à l'amphictyonie dont elle était le centre[3], jouissait d'une certaine renommée; elle pouvait attirer les étrangers, les retenir quelque temps au passage; que Thérapontigone Platagidore, rentrant d'Asie et se dirigeant vers Épidaure, y ait marqué une étape, qu'il ait débarqué là pour prendre la voie de terre, rien de plus naturel.

Ph.-E. LEGRAND.

Lyon, juin 1904.

1. Au IVe et au IIIe siècle, le nom de Calaurie s'écrit ordinairement Καλαυρεία; à Calaurie même, Καλαύρεα. Mais les confusions orthographiques entre finales en -εια ou -ια sont chose assez fréquente pour qu'on puisse supposer que Plaute eut sous les yeux la forme Καλαυρία. Cette forme, d'ailleurs, a prévalu par la suite (chez Strabon, Denys le Périégète, etc.).

2. De l'*hiéron* à Damala (Trézène) par Trakhia, Karatza, Potami, huit à neuf heures (Joanne, p. 206); de Damala à Galata, deux heures (*ibid.*, p. 204). D'Épidaure à la presqu'île de Méthana, en suivant la côte, par Phanari et Lésia, au moins huit heure (*ibid.*, p. 210); sur cette route peu fréquentée, voir Frazer, *Pausanias's description of Greece*, V, p. 586-588); et ensuite deux heures jusqu'à Poros.

3. Cf. Wilamowitz, *Die Amphictyonie von Kalaureia*, dans les *Nachrichten* de Gœttingen, 1896, p. 158 et suiv.

MISCELLANEA[1]

XII

D'UNE CROYANCE DES CELTES RELATIVE AUX MORTS

Nicolas de Damas, dans un passage conservé par Stobée[2], assure que les Celtes ne fermaient jamais les portes de leurs maisons : τὰς θύρας τῶν οἰκιῶν οὐδέποτε κλείουσιν. Nicolas ne connaissait pas la Celtique ; sa vie s'est passée en Syrie et en Judée. Il avait dû lire cela dans un autre savant Syrien, dans Poseidonios d'Apamée, qui voyagea en Gaule dans la première moitié du dernier siècle avant notre ère. — Pour le dire en passant, rien n'assure que la Παραδόξων ἐθῶν συναγωγή, où Stobée a copié le passage en question, fût l'œuvre de Nicolas ; il est plus probable qu'elle avait été composée par un compilateur inconnu au moyen d'extraits pris dans l'*Histoire Universelle* du Damasquin[3].

Mais pourquoi les Celtes ne fermaient-ils pas la porte de leurs maisons ? — Poseidonios, qui avait noté le fait, n'en savait sans doute pas la cause. Parler à ce propos de simplicité patriarcale, de pauvreté idyllique, y reconnaître un usage hospitalier, serait se payer de mots. M. Jullian a bien vu que l'explication de cette coutume surprenante devait être d'ordre religieux : « L'usage de tenir les portes ouvertes, » écrit-il, « peut s'expliquer par la croyance à quelques esprits qu'il s'agit de laisser libres d'entrer ou de sortir ; elle peut se rattacher aussi à une pensée semblable à celle qui laissait à Rome les portes du temple de Janus ouvertes en temps de guerre[4]. »

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, t. I, p. 208 et 281 ; t. II, p. 17 et 133 ; t. IV, p. 85 et 196 ; t. V, p. 389.
2. *Florilège*, XLIV, 41 (*FHG*, III, p. 457 ; Westermann, *Paradoxographi*, p. 167).
3. Susemihl, *Griech. Litt. in der Alexandrinerzeit*, II, p. 317.
4. *Revue des Études anciennes*, 1903, p. 251-2.

La seconde hypothèse ne résiste pas longtemps à l'examen. Il y avait, à un endroit indéterminé du Forum, une porte à double passage, dite de Janus — Janus étant le dieu des portes. Elle était très ancienne. A l'origine, elle était ouverte; puis elle fut fermée très longtemps, on ne sait pas pourquoi. A l'époque d'Auguste on s'évertua à chercher le sens des traditions qui s'étaient attachées à ce vieux monument, mais les écrivains qui nous en parlent ne sont pas d'accord sur la signification de la fermeture de la porte : pour les uns, fermer la porte de Janus, c'était enfermer pour ainsi dire la Paix dans Rome; pour les autres, c'était emprisonner la Guerre, l'empêcher de se déchaîner sur le monde[1]. Au reste, peu importe : dans le texte qui nous occupe, ce n'est pas d'un édifice sacré ou public qu'il s'agit, mais de maisons privées; et les Celtes ne laissaient pas leurs maisons ouvertes dans telle ou telle circonstance, ils les laissaient ouvertes toujours.

L'explication cherchée est contenue dans l'autre hypothèse proposée par M. Jullian, mais il faut préciser cette hypothèse et la vérifier.

Les maisons des Celtes restaient ouvertes pour permettre à des esprits d'y entrer. Ces esprits, c'étaient les âmes des morts, non pas de tous les morts, mais des morts de la maison, les âmes de ceux qui, leur vie durant, s'étaient assis et chauffés au foyer familial.

L'usage observé par Poseidonios chez les Celtes du 1er siècle avant notre ère subsiste chez les Celtes d'aujourd'hui. Les croyances des Bretons et des Irlandais en rendent raison. « En Irlande, » écrit Deeney[2], « on croit que les âmes errantes des parents morts viennent passer la nuit dans la maison; on laisse les sièges disposés autour du foyer pour qu'ils puissent s'y réchauffer ». « Longtemps ce fut un usage en Bretagne, » écrit Le Braz[3], « de ne point verrouiller les portes la nuit, en prévision de la venue possible des morts. Aujourd'hui encore,

1. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, p. 93 (*Handbuch* de Müller, V, 4). Thédenat, *Le forum romain*, 3e éd., p. 71, suit l'opinion traditionnelle.

2. *Peasant lore from Gaelic Ireland* (Londres, 1900), p. 7.

3. *La légende de la mort chez les Bretons Armoricains*, 2e éd. (Paris, 1902), I, p. XLIV. Cf. II, p. 67.

on a soin de couvrir de cendres la braise de l'âtre, pour qu'ils soient assurés de trouver du feu à toute heure... Ils ont toujours froid et cherchent constamment à se glisser jusqu'au feu. » Les contes irlandais et bretons (par exemple le conte saisissant des *Deux vieux arbres*, dans le recueil de Le Braz) parlent souvent du froid qui glace les âmes des trépassés, et qui leur fait souffrir sans cesse « une seconde mort ».

A cette forme si particulière et si précise que la crainte de la mort a revêtue dans des pays de brume et de froidure, correspond l'idée inverse des Égyptiens : habitants d'un pays que brûlent en été le soleil, le sable et le vent, les Égyptiens redoutaient d'avoir soif après la mort : « Qu'on me donne à boire de l'eau qui court, » dit une épitaphe d'Égypte, « qu'on me mette la face au vent du Nord sur le bord de l'eau, afin que la brise me caresse et que mon cœur en soit rafraîchi[1]. » Ainsi, selon les pays et les climats, change l'aspect effrayant du roi des épouvantements.

P. PERDRIZET.

1. Maspero, *Hist. de l'Orient*, I, p. 113; cf. Jouguet dans *Revue des Études grecques*, 1896, p. 436. De ces idées égyptiennes dérive, je suppose, l'idée chrétienne de « rafraîchissement », *refrigerium* : cf. les épitaphes chrétiennes des premiers siècles (Marucchi, *Éléments d'archéol. chr.*, I, p. 163, 191) et la fameuse vision de Sainte Perpétue (*Id.*, I, p. 41).

LA LANGUE DES ANCIENS CELTES

Si l'on en juge par l'étendue des répertoires où les reliques linguistiques des anciens Celtes nous ont été conservées, il semble que nous puissions nous faire du vieux celtique une idée exacte et précise. Le *Dictionnaire gaulois* de Roget de Belloguet ne contient guère que 500 mots. Mais le *Alt-celtischer Sprachschatz*, d'Alfred Holder, encore inachevé, en compte déjà plus de 30,000. A ne considérer que ce total, on connaîtrait donc près de dix fois plus de mots celtiques que de mots gotiques[1]. Il s'en faut pourtant, et de beaucoup, que l'on soit aussi bien renseigné sur la langue des anciens Celtes que sur celle des Gots. Si l'on étudie les éléments dont se composent les vocabulaires du vieux celtique, on remarque d'abord que les noms propres y entrent dans une énorme proportion; les noms communs n'y figurent guère que dans la mesure de 4 pour 100; la plupart de ces mots sont isolés; quelques-uns seulement font partie de courtes phrases; à peine peut-on soupçonner l'existence de quelques formes verbales. De plus, ce qui est pire, nous ignorons la signification de presque tous les mots donnés comme celtiques; les auteurs de l'Antiquité nous en ont traduit environ 250; la comparaison avec les dialectes celtiques modernes permet d'en expliquer environ 150, dont un grand nombre de noms propres. Enfin, il ne faut pas dissimuler qu'on fait figurer dans les vocabulaires celtiques non seulement les mots des divers dialectes celtiques de Grande-Bretagne, de Gaule, d'Espagne, d'Italie et de Galatie, mais encore tous les mots qui, transmis par les auteurs de l'Antiquité, ne sont ni grecs ni latins. Ils peuvent être, aussi bien que celtiques, ligures, ibères, germaniques. On ne peut guère faire le triage qu'en essayant d'identifier les mots barbares avec les mots conservés dans les dialectes celtiques

1. Le texte d'Ulfilas ne contient guère plus de 3,000 mots différents.

modernes, après avoir toutefois restitué ceux-ci sous la forme qu'ils avaient aux environs de l'ère chrétienne.

Avant de dresser ici l'inventaire du vieux celtique, il importe de déterminer exactement la valeur des renseignements que l'on peut recueillir sur sa lexicographie. Nos sources sont de quatre ordres différents :

1° Les auteurs grecs et latins de l'Antiquité ;

2° Les inscriptions grecques et latines ;

3° Quelques inscriptions dites gauloises ;

4° Les formes anciennes restituées des dialectes celtiques modernes.

Si l'on excepte les noms propres de personnes et de lieux, la plupart des mots transmis comme celtiques par les auteurs de l'Antiquité sont des termes techniques pour désigner des objets d'invention celtique ou des noms de plantes cultivées en Gaule.

Le plus souvent, les écrivains qui nous les ont conservés et qui nous renseignent sur leur origine les ont empruntés à des auteurs plus anciens. On peut, dans certains cas, douter de l'exactitude de la transcription. Peu d'auteurs de l'Antiquité ont été, semble-t-il, en rapport direct avec des Celtes, et il est peu probable que les mots qui nous sont parvenus aient été recueillis verbalement par ceux qui nous les ont transmis. La provenance est souvent suspecte. Chez les Grecs, Κελτοί et Γαλάται ne sont pas toujours synonymes : pour Diodore de Sicile, Κελτοί désigne les Gaulois, et Γαλάται les Germains ; pour Dion Cassius, Γαλάται désigne les Gaulois, et Κελτοί les Germains[1]. De bonne heure, *Gallia*, *Galli* ont dû être des expressions géographiques plutôt qu'ethnographiques et désigner le pays situé entre l'Atlantique, le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et les habitants de ce pays. Dans un grand nombre de cas, nous ne pouvons déterminer que par conjecture l'extension de ces termes. Quand donc un écrivain de l'Antiquité nous dit qu'un mot est gaulois ou celtique, nous ne savons pas toujours ce qu'il veut dire par là. Le terme en question est-il emprunté à une des langues qui représentent

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. II, p. 404-405.

l'état ancien des langues celtiques actuelles, ou à un des dialectes parlés par les peuples non celtiques établis dans les territoires désignés sous le nom géographique de Celtique? Si l'origine du terme est souvent douteuse, la forme et le sens en sont aussi sujets à caution, toutes les fois que nous ne pouvons savoir comment l'auteur grec ou latin a pu le connaître et qui lui en a fourni la traduction. Quant aux mots que les écrivains du Moyen-Age nous donnent comme gaulois, ils appartiennent, évidemment, à la langue vulgaire parlée en Gaule, langue qui n'était point, à cette époque, un dialecte celtique, et l'origine celtique de ces mots ne peut être prouvée que par la linguistique.

Les mots celtiques que nous offrent les inscriptions grecques ou latines sont presque tous des noms propres. Tandis que, chez les écrivains, le contexte permet de déterminer la nationalité celtique ou non d'un personnage, il arrive souvent que, dans les inscriptions, la nationalité n'est pas indiquée. Dans ce cas, les noms barbares ne peuvent être attribués aux Celtes qu'à la suite d'une minutieuse comparaison linguistique, la provenance géographique d'un nom ne pouvant, à elle seule, déterminer ni la race, ni la nationalité, ni, à plus forte raison, la langue.

Mais, parmi les inscriptions découvertes dans les pays qui portent dans l'Antiquité le nom de *celtiques,* il en est quelques-unes qui sont rédigées en une langue qui n'est ni le grec ni le latin. Tant qu'on ne les aura pas expliquées d'un bout à l'autre à l'aide des formes anciennes des langues celtiques actuelles, il sera téméraire de leur donner le nom d'*inscriptions gauloises*. Du fait qu'on y trouve des noms propres celtiques, on ne saurait rien conclure, comme nous venons de le faire remarquer. Si même on découvre dans une inscription quelques mots qui, expliqués à l'aide des langues celtiques, auraient un sens vraisemblable, il est peu scientifique d'en tirer une conclusion sur la langue de l'ensemble de l'inscription, les langues parlées en Gaule ayant sans doute emprunté quelques mots au celtique, et, d'ailleurs, les coïncidences fortuites entre des mots appartenant à des familles différentes n'étant pas rares.

Le moyen le plus sûr pour connaître les anciens dialectes celtiques est de les rechercher dans les langues celtiques encore vivantes, dont nous avons des textes qui remontent au moins au IXe siècle. Ces langues se divisent en deux groupes : le gaélique parlé en Irlande et en Écosse; le breton, conservé dans le pays de Galles et importé dans la Bretagne française au VIe siècle de notre ère; au XVIIIe siècle, on parlait encore un dialecte breton dans la Cornouaille anglaise [1]. La comparaison de ces deux groupes permet de déterminer les éléments qui leur sont communs et qui formaient les caractéristiques de la langue celtique des Iles Britanniques à l'époque ancienne où elle ne s'était pas séparée en deux rameaux distincts. On peut même remonter plus loin en comparant la langue celtique ainsi restituée aux autres langues indo-européennes, rétablies elles aussi sous leur forme la plus ancienne. Pour donner un exemple de cette méthode, considérons quelques désinences de la déclinaison en *-o*. En gaélique comme en breton, les voyelles brèves en syllabe finale sont tombées, en sorte que le mot qui correspond au latin *equos*, grec ἵππος, est en gaélique *ech,* en breton **eb*. Mais en gaélique les consonnes ont deux sons : un son vélaire, quand elles sont suivies de *a, o, u;* un son palatal, quand elles sont suivies de *e*, *i*. Or, le *ch* de *ech* a maintenant encore le son vélaire. Il était donc suivi primitivement d'une des voyelles *a, o, u*. La comparaison avec le grec et le latin nous montre que cette voyelle était un *o*. Au génitif, on a *eich* avec un *ch* palatal; donc, la voyelle tombée était un *e* ou *i;* le latin *equi* nous apprend que cette voyelle était *i*. Au vocatif, *ech,* avec *ch* palatal, était anciennement terminé par *e,* comme le montre le latin *eque*. L'ancien celtique avait donc au nominatif, vocatif et génitif de la déclinaison en *-o* les mêmes désinences que le latin. Il n'y aura aucune témérité à restituer aux formes anciennes des dialectes celtiques ces désinences perdues. De même, on pourra rétablir au commencement ou à l'intérieur des mots les voyelles ou les consonnes dont la comparaison des langues celtiques entre

1. Sur les langues et les littératures celtiques, voir *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 60-97; t. VI, p. 317-362; t. VIII, p. 78-104.

elles, d'abord, puis la comparaison avec les autres langues indo-européennes, ensuite, permettra d'établir la présence ancienne. Ainsi, si l'on compare l'irlandais *sét* « chemin » au breton *hent* qui a le même sens, on remarque qu'à l'*s* irlandais répond un *h* en breton, et que *nt* breton est représenté en irlandais par *t*, avec allongement compensatif de la voyelle précédente. Ces phénomènes ne sont pas propres au seul mot *sét — hent*. On a de même pour *s = h* : irl. *sen* « vieux », bret. *hen;* irl. *samail* « semblable », bret. *hével;* irl. *salann* « sel », gall. *halen;* irl. *sír* « long », bret. *hir,* gall. *hir;* et pour *t = nt* : *cét* « cent », gall. *cant;* irl. *dét* « dent », gall. *dant*, bret. *dant*. On sera donc fondé à restituer *sento-* comme la forme celtique antérieure à *sét* et à *hent*. C'est sans doute ce mot qui a formé la seconde partie de *Gabro-sentum,* nom d'une ville de Grande-Bretagne. Les restitutions de ce genre nous donneront des formes celtiques antérieures même aux plus anciens exemples que nous puissions recueillir de la langue des Celtes. On a pu dresser le vocabulaire vieux celtique que la méthode comparative permet d'établir [1]. Ce vocabulaire compte environ 2,250 mots. Outre l'intérêt de curiosité qu'il présente, il est indispensable pour déterminer l'origine et l'étymologie des mots qui nous sont donnés comme celtiques par les écrivains anciens, ou que l'on suppose tels dans les inscriptions. Mais il ne faut pas dissimuler que ce vocabulaire est loin de contenir tous les mots du vieux celtique, et qu'on ne saurait conclure à la non-celticité d'un mot du fait qu'il ne coïncide avec aucun mot du vocabulaire vieux celtique restitué. D'autre part, les seules langues celtiques qui aient persisté jusqu'à nos jours sont les langues des Iles Britanniques, et elles ne nous fournissent aucun renseignement direct sur l'état du celtique continental.

Le premier recueil des mots celtiques que l'on peut relever chez les auteurs de l'Antiquité est dû à Diefenbach, *Celtica,* I, Stuttgart, 1839. Mais l'étude du vocabulaire vieux celtique, d'après la méthode comparative historique, a été faite pour

1. *Urkeltischer Sprachschatz* von Wh. Stokes und Ad. Bezzenberger (Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen,* 4e éd., t. II), Gœttingen, 1894.

la première fois par le fondateur de la philologie celtique, I. C. Zeuss, dans sa célèbre *Grammatica celtica*, dont la première édition parut à Leipzig en 1853. Après lui, Glück a étudié spécialement les noms celtiques que l'on trouve chez César [1]. Bekker, dans les *Beiträge* de Kuhn et Schleicher (t. III et IV); Pictet, dans la *Revue archéologique* (1864, 1865, 1867); Ebel, dans la seconde édition de la *Grammatica celtica* (1871), ont renouvelé en partie l'étude de la grammaire et de la lexicographie celtiques. A une époque plus rapprochée de nous, Wh. Stokes [2], H. d'Arbois de Jubainville [3], E. Ernault [4] ont montré autant d'ingéniosité que de science soit en proposant des explications nouvelles de mots déjà interprétés, soit en essayant de déterminer le sens de mots obscurs; R. Thurneysen [5] a étudié les éléments celtiques qui persistent dans les langues romanes. On trouvera dans le *Alt-celtischer Sprachschatz* d'Alfred Holder le résumé de leurs travaux. Un bon précis de nos connaissances sur le celtique continental et le vieux-celtique de Grande-Bretagne est contenu dans la *Chrestomathie bretonne* de J. Loth (1890).

Il ne pouvait être question de refaire ici, en quelques pages, l'œuvre de ceux qui m'ont précédé, et, sauf quelques rares exceptions, je n'ai point donné de solutions nouvelles des problèmes proposés. Je me suis seulement préoccupé de dresser, pour ainsi dire, le bilan du vieux celtique, en mettant d'un côté les mots qui peuvent sans trop de difficulté s'expliquer par les langues celtiques, et de l'autre ceux qui attendent encore de cette méthode une explication raisonnable. J'ai, dans mon exposé, suivi le plan d'un livre excellent à certains égards, mais dont la partie linguistique est fort médiocre, le *Glossaire gaulois* de Roget de Belloguet. A son exemple, je traiterai successivement : 1° des mots celtiques chez les écrivains de l'Antiquité : ceux qui sont donnés expressément

1. *Die bei Caius Julius Caesar vorkommenden keltischen Namen*. Munich, 1857.
2. En particulier dans *Celtic Declension* (Bezzenberger's Beiträge, t. XI, p. 152 et suiv.).
3. *Les noms gaulois chez César et Hirtius*, De bello gallico, Paris, 1891.
4. *Dictionnaire étymologique du breton moyen*, Nantes, 1888; *Glossaire moyen-breton*, Paris, 1895, 1896.
5. *Keltoromanisches*. Halle, 1884.

comme celtiques, ceux qui sont vraisemblablement donnés comme celtiques, ceux qui ne sont pas donnés comme celtiques, mais que nous avons des raisons de croire tels; 2° des inscriptions dites gauloises; 3° des noms propres celtiques. J'ajouterai une courte étude sur les mots du vieux-celtique continental que l'on n'a pu relever nulle part, mais dont l'existence est attestée par l'accord des langues celtiques modernes et des langues romanes.

I. Mots celtiques chez les écrivains de l'Antiquité.

1° *Mots donnés expressément comme celtiques.*

Parmi les mots donnés expressément comme celtiques par les écrivains de l'Antiquité, voici ceux qui correspondent à des mots conservés par les langues celtiques :

κόρμα (Poseidonios, chez Athénée, IV, 36, p. 152[c]), κούρμι (Dioscoride, II, 110). C'est l'irlandais *coirm,* en gallois *cwrf* « bière ».

ambactus « servus » (Festus, *Epit.,* p. 4) : en gallois *amaeth.*

rēda, nom d'une voiture gauloise (Quintilien, I, 5, 57); en irlandais, *dé-riad,* glose *bigae; riad* signifie : « course, transport »; mais en gallois *rhwyd* signifie : « aisé, libre ».

βάρδοι (Poseidonios, chez Athénée, VI, 49, p. 246[cd]); en irlandais *bard,* en gallois *bardd* « poète ». Cf. le nom propre *Bardo-magos.*

reno « vestis de pellibus » (Salluste, *Hist.,* III, fragm. 104; Varron, *De ling. lat.,* V, 35). Il y a en irlandais un mot *róin,* gallois *rhawn,* qui signifie : « longs poils rudes », « crinière de cheval », et qui suppose un vieux celtique : *rāni-, rāno-.*

arepennis, mesure de surface (Columelle, *De re rust.,* V, 1, 6), semble identique à l'irlandais *airchinn* = **are-penni-.* C'est le français *arpent.*

δοῦνον « τόπον ἐξέχοντα » (Clitophon, chez le Pseudo-Plutarque, *De fluviis,* VI, 4). C'est l'irlandais *dún* « forteresse », gallois *din.*

δρυΐδαι (Aristote, fragm. 30, p. 1479 a), δρουΐδαι (Diodore, V, 31, 4); *druides* (César, *De bell. gall.,* VI, 14, 1), *druidae* (Cicéron, *De Div.,* I, 41, 90), *drasidae, dryaridae* (Timagène, chez Ammien Marcellin, XV, 9, 4); en irlandais *drui,* pluriel *druid;* en gallois *dryw.*

sasia (ms. *asia*) « seigle » chez les Taurini (Pline, *Nat. hist.,* XVIII, 141) correspond au gallois *haidd,* bret. *heiz* « orge ».

brace « farine de choix » (Pline, *Nat. hist.,* XVIII, 62); en irlandais *braich* « malt », gallois *brag;* c'est le vieux français *brais* « orge broyée pour préparer la bière ».

marga « marne » (Pline, *Nat. hist.,* XVII, 42) n'est conservé que dans le breton *marg;* le français *marne* semble venir du diminutif *margula.*

benna « genus vehiculi » (Paul Diacre, extrait de Festus, 32); en gallois *benn* « chariot »; fr. *banne*.

bulga « sac de cuir » (Paul Diacre, extrait de Festus, 35, 1); en irlandais *bolg*, gallois *boly* « sac »; c'est le vieux français *bouge* « sac ».

πεμπέδουλα (var. πομπαΐδουλα, *pompedulon*) chez Dioscoride (IV, 42) et le Pseudo-Apulée (*De herb.*, 2) « quintefeuille ». C'est le breton *pempdelyen*, qui, d'ailleurs, ne remonte vraisemblablement pas au vieux-celtique, mais a été calqué sur le mot français. Le second terme du mot composé est mieux conservé dans l'irlandais *dulle* = **dullio*.

σκοδιήν « sureau » (Dioscoride, IV, 171) doit être identique au gallois *ysgawen* « aulne », moyen-breton *squauenn* « sureau ».

ratis « fougère » (Marcellus, *De medic.*, XXV, 37); en irlandais *raith*.

*μάρκα (acc. μάρκαν), nom du cheval chez les Celtes (Pausanias, X, 19, 11); en gallois *march*.

gaesa (γαῖσα) « javelots » (var. *cesa, caesa*), mot gaulois d'après Servius (*Ad. Aen.* VIII, 662), adopté par les Romains, mais identique à l'irlandais *gái, gáe*.

κάρνον « corne, trompette » chez les Galates (Hésychius), cf. κάρνυξ « trompette » des Celtes (Eustache ad Σ 219), est sans doute le gallois et breton *carn* « corne, sabot de cheval ».

chrotta (var. *rotta*) « harpe » des Bretons (Fortunat, VII, 8, 64); en irlandais *crot*, en gallois *crwth;* mais le vieux français a *rote*.

lautro « balneo » (glossaire d'Endlicher[1], cf. *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XXXII, p. 230-240); en irlandais *loathar* « bassin », *lóthur* « canal »; en breton *louazr* « auge ».

nanto « valle » (Endlicher); en gallois *nant*.

cambiare « rem pro re dare » (Endlicher); en breton *kemma*. *Cambiare* a passé par l'intermédiaire du latin dans les langues romanes.

avallo « poma » (Endlicher); en breton *aval* « pomme » irlandais *aball;* cf. le nom de lieu *Aballo* « Avallon ».

doro « ostio » (Endlicher); en breton et gallois *dor* « porte ».

[*p*]*renne* « arborem grandem » (Endlicher); en breton et gallois *prenn* « bois », irlandais *crann*.

bessus « habitude » (Virgile le Grammairien, 14); en irlandais *bés*, breton *boas* « coutume ».

D'autres mots, qui n'ont pas de correspondants exacts dans les langues celtiques, peuvent néanmoins être interprétés en tout ou en partie à l'aide de ces langues :

vergobretus, magistrat suprême des Aedui (César, *De bello gallico*, I, 16, 5); mot composé de *vergo-*, v. bret. *guerg* « efficace, qui accomplit » et de *breto-*, irlandais *breth* « jugement ».

1. Ainsi nommé du philologue qui le découvrit dans un manuscrit du IXe siècle, conservé à la Bibliothèque de la cour de Vienne.

petorritum (Varron, chez Aulu-Gelle, XV, 30, 6), char gaulois à quatre roues; mot formé de *petor*, en gallois *pedwar, pedair,* irlandais *cethir* « quatre », et de *ritum,* en irlandais *roth* « roue », ou *rith* « course ». D'après Festus (p. 206), *petora* signifie « quatre » en osque.

candetum, mesure de surface valant cent pieds (Columelle, *De re rust.,* V, 1, 6; cf. Isidore, *Orig.,* XV, 15, 6), est sans doute dérivé du mot signifiant « cent », gallois *cant.*

covinnus, char de guerre des Bretons (Mela, III, 6, 52) et des Belges (Lucain, I, 426), peut être rapproché du gallois *cywein* « voiturer »; cf. aussi l'irlandais *fén* = **vegnos* « chariot ».

eporedias Galli bonos equorum domitores vocant (Pline, *Nat. hist.,* III, 123), sans doute composé de *epo-*, v. gallois *ep,* irlandais *ech* « cheval », et d'un mot de la même racine que *reda* (ci-dessus, p. 39).

acaunu-margā « marne pierreuse » (Pline, *Nat. hist.,* XVII, 44) est formé des deux mots celtiques *acaunum* et *marga,* dont le second est conservé en breton (voir p. 39).

glisso-margā « marne blanche » (Pline, *Nat. hist.,* XVII, 46) a sans doute pour premier terme un mot apparenté à l'irlandais *glés* « éclat », breton *gloes,* gallois *glwys* « pur ».

rufius, sorte de lynx (Pline, *Nat. hist.,* VIII, 70), pourrait avoir quelque rapport avec l'irlandais *rob* « quadrupède ».

οὐέρτραγοι, chiens rapides (ποδώκεις) dans la langue des Celtes (Arrien, *Cyneg.,* 3, 6), semble composé de *ver-*, irl. *for-*, particule intensive, et *trago-;* cf. irl. *traig* « pied »; en v. fr. *veltre.*

τριμαρκισία, ensemble de trois cavaliers (Pausanias, X, 19, 11); composé de *tri-,* irl. *tri* « trois », et **marcisia,* dérivé de *marc,* gall. *march* « cheval ».

vernetus, plante herbacée (Marcellus, *De medic.,* IX, 131), est sans doute dérivé de **vern-,* en irlandais *fern,* en gallois *gwern* « aulne ».

baditis, nom gaulois du nénuphar (Marcellus, *De medic.,* XXXIII, 63) est sans doute parent de l'irlandais *bádim* « je plonge ».

calliomarcus « pas-d'âne, tussilage » (Marcellus, *De medic.,* XVI, 101). Le second terme du mot est **marcos* « cheval », gallois *march;* le premier terme pourrait être l'irlandais *caill* « sentier » (glossaire de Cormac).

visumarus « trèfle » (Marcellus, *De medic.,* III, 9), dont le second terme est *marus,* irl. *mór* « grand ».

δροῦγγος δὲ μυκτήρ εἴτουν ῥύγχος καλεῖται, en Galatie (Saint Épiphane, *Ad haer.,* II, 1, 14). Le mot δροῦγγος est sans doute apparenté au gallois *trwyn* « nez ».

dusii : demones quos dusios Galli nuncupant (Saint Augustin, *De civ. Dei,* XV, 23), peut s'expliquer par l'irlandais *duis* (Glossaire d'O'Davoren) « noble ». Les dénominations honorifiques de ce genre pour les génies et les fées ne sont pas rares.

tripetiae, siège à trois pieds (Sulpice Sévère, *Dial.,* II, 1); le premier terme est *tri-,* irl. *trí* « trois ».

vernemetis, quod quasi « fanum ingens » Gallica lingua refert (Fortunat, *Carm.,* I, 9); composé de *ver-,* qui semble une particule intensive, irl. *for,* v. bret. *wor,* et de *nemetis,* cf. irl. *nemed* « sacellum ».

bagaudae, révoltés gaulois (Aurelius Victor, *De Caes.,* XXXIX, 17), cf. irl. *bág* « combat ».

aremorici « ante marini » (Endlicher) s'explique par *are,* irlandais *air* « sur » ; gallois et breton *mor* « mer », irlandais *muir* = **mori.*

arevernus « ante obsta »? (Endlicher) contient aussi *are-.*

caio « breialo sive bigardio » (Endlicher), irl. *cái* « maison », v. br. *cai* « haie » ; fr. *chai.*

lugdunum: lugduno « desiderato monte » (Endlicher); le second terme de ce mot est connu dans les langues celtiques : irl. *dún,* gall. *din* « forteresse »; en français *dune.*

treicle « pede » (Endlicher; ms. *treide*), à rapprocher de l'irlandais *traig,* gallois *troed.*

ysarnodori... Gallica lingua... ferrei ostii (*Acta Sanct.,* 1 jan. I, p. 50). Ce mot peut, en effet, s'expliquer par *isarno-,* en irlandais *iarn* fer = **isarno-* « fer » et *doro-,* en breton *dor* « porte ».

allobrogae : ideo dicti quoniam *brogae* Galli agrum dicunt, *alla* autem aliud (Schol. Juvénal, VIII, 234); *allo-* est le vieil irlandais *all* « autre »; *brog-* est le vieil irlandais *bruig* « pays ».

Il y a des mots qui ne semblent pas avoir été conservés par les langues celtiques, mais qui, empruntés par le latin, se retrouvent souvent dans les langues romanes, où ils peuvent provenir soit du latin, soit du vieux celtique. Quelques-uns de ces mots ont passé du latin ou du français dans une ou plusieurs langues celtiques.

omasum « triperie » (Naevius, chez Nonius, p. 151, 1), mot latin donné comme d'origine gauloise par un grammairien (*Corpus glossariorum latinorum,* II, p. 138, 29).

sagus (Ennius, chez Nonius, p. 223, 30). Ce mot peut être d'origine celtique (cf. Isidore, *Orig.,* XXIV, 13), mais il a été latinisé, et c'est du mot roman *saga,* fr. *saie,* que viennent l'irlandais *sái* « tunique » et le breton *sae* « robe ».

caterva « troupe » (Plaute, *Cist.* 510) formation stratégique des Gaulois d'après Végèce (*Epit. rei mil.,* II, 2); mot gaulois d'après Isidore (*Orig.,* IX, 3).

braca (Lucilius, 11, fragm. 303), βράκες, βράκκαι (Hésychius) peut être d'origine celtique (cf. Hésychius), mais appartient, en tout cas, à un

dialecte très différent de celui qui a donné le gallois *gwregys* par *gw* et non par *b;* il s'est répandu sous la forme *braga* dans toutes les langues romanes, par exemple, fr. *braie,* et a été emprunté par les Bretons Armoricains : *bragou* « culotte », et par les Gaëls : *bróc* « chaussure ».

essedum, voiture des Gaulois, Belges et Bretons (Cicéron, *Ad Trebat. epist.*, VII, 7, 1; César, *De bello gall.*, IV, 32, 5; Virgile, *Georg.*, III, 204); cf. *Mandu-essedum, Tarv-essedum, essedarius* « conducteur d'esseda ». Ces mots ont été empruntés par le latin.

mannus, petit cheval de trait (Lucrèce, III, 1063) des Gaulois (cf. Consentius, Keil, t. V, p. 364).

lancea « javelot », mot emprunté par les Romains aux Hispani, d'après Varron (Aulu-Gelle, XV, 30, 6).

laena, laina, vêtement de dessus fabriqué en Gaule (Strabon, IV, 4, 3; cf. Isidore, *Orig.*, XIX, 23, 1).

circius, nom d'un vent soufflant de Gaule (Favorinus chez Aulu-Gelle, II, 22, 20) v. fr. *cierce.*

halus « symphytum » (Pline, *Nat. hist.*, XXVI, 42; XXVII, 41) n'est donné expressément comme gaulois que par Marcellus (*De medic.* XXXI, 29). Le texte des manuscrits de Pline porte : « halus autem quam Galli sic (corr. *sil*) vocant; » *sil* est d'origine obscure.

sāpo, teinture employée par les Gaulois pour rougir leurs cheveux (Pline, *Nat. hist.*, XXVIII, 191). Ce mot a pénétré dans les langues romanes, par exemple, fr. *savon,* qui a donné le breton *soavon, saon.*

vettonica (var. *bettonica*) « bétoine » (Pline, *Nat. hist.*, XXV, 84) n'est conservé que dans les langues romanes.

candosoccus « marcotte de vigne » (Columelle, *De re rust.*, V, 5, 16) semble avoir pour second terme le mot roman qui, sous sa forme féminine, a donné le français « souche »; l'irlandais *soc,* gallois *swch,* signifie « soc de charrue ».

marcus ou *emarcus,* mot employé en Gaule (Columelle, III, 2, 55), en français *marc.*

alauda « alouette », mot gaulois d'après Pline (*Nat. hist.*, XI, 121), n'est conservé que dans les langues romanes, par exemple, v. fr. *aloue.*

bascauda (var. *mascauda*), vase breton (Martial, XIV, 99); v. fr. *baschoe.*

larix, nom gaulois du mélèze (Dioscoride, I, 92), est conservé en italien et rétoroman. Est-ce une transcription latine d'un mot celtique correspondant à l'irlandais *dair,* gén. *darach* « chêne »?

menta « menthe », mot d'origine gauloise d'après Apulée (*De herb.*, 91), a passé en latin, et de là, par emprunt savant, dans les langues celtiques : gaélique *meannd,* breton *ment,* irlandais *miontas.*

baccar, nom gaulois d'après Dioscoride (I, 9), passé en latin; le gaélique *bachar,* digitale, est sans doute d'origine savante.

saliunca, nom du nard chez les peuples des Alpes, var. σαλιούγκα, ἁλιουγγία, ἁλιουάσκα (Dioscoride, I, 7), a passé en latin.

leuga (var. *leuca, leuva*), mesure gauloise (Saint Jérôme, *in Ioel,* 3, 17; Jordanès, *Get.,* XXXIV, 192), conservé dans les langues romanes, fr. *lieue,* a passé du français en breton.

gigarus « serpentaire » (Marcellus, *De medic.*, X, 58) est conservé dans l'italien *gicaro* « pied-de-veau » *(arum).*

gnatus « filius », lingua gallica (*Corpus gloss. lat.,* V, p. 635, 3). L'irlandais *gnáth,* gallois *gnawd* « accoutumé », semble être un mot différent.

Mais le plus grand nombre des mots donnés comme celtiques par les auteurs de l'Antiquité ne peuvent s'expliquer par les langues celtiques et ne sont pas conservés par les langues romanes. Tels sont :

padi « sapins », donné comme gaulois chez Métrodore de Scepsis (Pline, *Nat. hist.,* III, 122).

taxea « lardus » (Afranius, fragm. 284), donné comme gaulois par Isidore (*Origines,* XX, 2, 24).

soliduri, solduri, donné comme gaulois d'Aquitaine par César (*De bello gallico,* III, 22, 1). Les manuscrits d'Athénée, VI, 54, citant Nicolas de Damas, portent σιλοδούρους ou σιλοδούνους.

opulus, nom de l'érable chez les Milanais (Varron, *De re rust.,* I, 8, 3).

ceva (var. *geua*), espèce de vache de la Gaule cisalpine (Columelle, VI, 24, 5).

casnar (var. *casamo*) « affectator » ou « assectator » (Quintilien, *Institut.,* I, 5, 8).

λοῦγος « corbeau » (Clitophon, chez le Pseudo-Plutarque, *De fluviis,* VI, 4).

ἐμπονὴν... « ἑλληνιστὶ Ἡρωίδα » (Plutarque, *Erot.,* 25). C'est le nom ou le surnom de la femme de Sabinus, ailleurs appelée *Epponina,* Πεπονίλλα.

exacum, espèce de centaurée (Pline, *Nat. hist.,* XXV, 68); il est douteux que ce mot soit, comme le suppose E. Ernault, apparenté au breton *eaug* « roui ».

glastum, sorte de plantain donnant une couleur brune (Pline, *Nat. hist.,* XXII, 2), n'a vraisemblablement aucun rapport avec l'irlandais *glas* « vert, gris » et le breton *glas* « vert, bleu ».

passernices, pierres à aiguiser, dans la Gaule transalpine (Pline, *Nat. hist.,* XXXVI, 165).

tomentum, « matelas », invention gauloise (Pline, *Nat. hist.,* XIX, 13; cf. VIII, 192).

limeum, herbe fournissant un poison dans lequel les Gaulois trempent leurs flèches (Pline, *Nat. hist.,* XXVII, 101).

plaumorati, corrigé en *ploum Raeti,* charrue à deux roues des Rètes (Pline, *Nat. hist.,* XVIII, 172).

rodarum, nom gaulois de la *Spiraea almaria* (Pline, *Nat. hist.,* XXIV, 172).

eglecopala, « marne colombine » (Pline, *Nat. hist.,* XVII, 46).

samolum (var. *samosum, famosum*), nom gaulois de l'*Anemone pulsatilla* (Pline, *Nat. hist.,* XXIV, 104).

vela, sorte de céréale (Pline, *Nat. hist.,* XXII, 158).

viriolae « bracelet » en celtique, *viriae* en celtibère (Pline, *Nat. hist.,* XXXIII, 40).

cruppellarii « gladiateurs gaulois cuirassés » (Tacite, *Annales,* III, 43); il semble difficile de rattacher ce mot au gallois *crwb* « bosse ».

galba « praepinguis » (Suétone, *Galb.,* 3).

πέτρινος, façon de lancer le javelot chez les Celtes (Arrien, *Tact.,* XXXVII, 4).

βελιουκάνδας, nom gaulois de l'*Achillea millefolium* (Dioscoride, IV, 113), *bellocandium* (Apulée, *De herb.,* 89).

betilolen, nom gaulois de la bardane (Apulée, *De herb.,* 36).

βιλινουντία (Dioscoride, IV, 69), *bellinuntia* (Apulée, *De herb.,* 4), jusquiame, tire peut-être son nom de *Belenus,* surnom d'Apollon en celtique; cf. *Apollinaris,* nom de la même plante en latin.

bolusseron (var. *bolus serron, -sellon*), nom gaulois du lierre noir (Apulée, *De herb.,* 99).

haematites (Apulée, *De herb.,* 49), héliotrope, semble un mot grec.

oualidia « camomille » (Apulée, *De herb.,* 23).

usubim « lauréole » (Apulée, *De herb.,* 28).

πονέμ « armoise » (Dioscoride, III, 117).

titumen « armoise » (Apulée, *De herb.,* 10).

ura « satyrion » (Apulée, *De herb.,* 16).

ταρβηλοδάθιον « plantain » (Dioscoride, II, 152). Une très ingénieuse correction de Zeuss a transformé ce mot en ταρβοταβάτιον, qui pourrait s'expliquer par le gallois *tarw* « taureau » et *tafod* « langue ».

vigentiana « millefeuille » (Apulée, *De herb.,* 89) semble un mot latin.

ἀνεψᾶ, λάγινον « hellébore blanc » (Dioscoride, IV, 145), *laginen* (acc.) chez Pline (*Nat. hist.,* XXIV, 139).

ἄλβολον « Galeopsis » (Dioscoride, III, 33).

σαπάνα (var. κέρκερ) « mouron rouge » (Dioscoride, II, 209).

κόρνα « aigremoine » (Dioscoride, II, 208).

γελασονέν « cotonnière » (Dioscoride, III, 122).

ἰουμβαρούμ « hellébore noir » (Dioscoride, IV, 16).

ἰουπικέλλουσον « genévrier » (Dioscoride, I, 103).

μερισειμόριον « mélisse » (Dioscoride, III, 108) n'a sans doute aucun rapport avec l'irlandais *semar* « trèfle ».

πεπεράκιουμ « iris des marais » (Dioscoride, I, 2) *piperapium* (var. *piperatium*) chez le Pseudo-Apulée (*De herb.*, 6).

σκουδούλουμ « morelle noire » (Dioscoride, IV, 71).

σουδίτης « lierre » (Dioscoride, II, 210) me semble difficile à rapprocher de l'irlandais *suibh* « fraise », gallois *syfi* « fraises ».

ταυρούκ « glaïeul » (Dioscoride, IV, 99).

θέξιμον « clématite » (Dioscoride, III, 6).

θῶνα « grande chélidoine » (Dioscoride, II, 211).

τασκὸς παρ' αὐτοῖς (en Galatie) πάτσαλος « pieu » καλεῖται (Saint Épiphane, *Ad haer.*, II, 1, 14).

blutthagio, nom gaulois d'un plante marécageuse (Marcellus, *De medic.*, IX, 132).

bricumum, nom gaulois de l'armoise (Marcellus, *De med.*, XXVI, 41).

calocatanos « coquelicot » (Marcellus, *De medic.*, XX, 68).

gilarus « serpollet » (Marcellus, *De medic.*, XI, 5).

odocos « hièble » (Marcellus, *De medic.*, VII, 13).

laurio « pervenche » (Pline Valérien, *De re med.*, I, 33) est, sans doute, d'origine latine comme le gallois *lawrig* « pervenche ».

picatus, acc. pl. *picatos* (var. *pecatos, pictas*), sorte de bateau chez les Bretons (Végèce, *Epit. rei mil.*, IV, 37).

ὖς « chêne à kermès » chez les Galates (Pausanias, X, 36, 1).

Ἀνδράστη (var. ἀδράστη, ἀνδάτη), nom de la Victoire chez les Bretons (Dion Cassius, LXII, 6, 7), est, peut-être, un nom grec traduisant un mot celtique inconnu.

ἀγασσαῖος, chien de chasse breton (Oppien, *Cyneget.*, I, 470).

cecos ac cesar (var. *caesar*) quod Gallorum lingua « dimitte » significat (Servius, *Ad Aen.*, XI, 743).

Alpes, quae Gallorum lingua « alti montes » vocantur (Servius, *Ad Aen.*, IV, 442); omnes altitudines montium licet a Gallis Alpes vocentur (*Ad Aen.*, X, 13).

ἀδράνας (corr. ἀβάνας), nom du singe[1] chez les Celtes (Hésychius).

λεισύσματα ἢ λεγούσματα, sorte de cuirasse chez les Galates (Hésychius).

ἐμβρεκτόν, sorte de soupe chez les Galates (Hésychius).

κυρτιάς : Κελτοὶ τὰς ἀσπίδας (Hésychius), cf. *caetra*.

κάρταμέρα, nom de l'ensemble du ceinturon chez les Gaulois (Laurentius Lydus, *De mag.*, II, 13).

βάρρων (= Varro) « courageux », en langue celtique (Laurentius Lydus, *De mag.*, I, 12).

cisium, voiture gauloise (Schol. Gronov. ad Cic. *Rosc. Am.*, VII, 19).

tuceta (var. *tucceta*) « porc farci » en Cisalpine (scholiaste de Perse, II, 42).

1. Peut-être ἀβάνας est-il emprunté au germanique **apan*, all. *Affe*.

hrodanus : roth « violentum », *dan* et in gallico et in hebraeo judicem (Endlicher).

brio « ponte » (Endlicher), cf. Briva Isarae « Pontoise ».

ambe « rivo » ; *inter ambes* « inter rivos » (Endlicher).

anam « paludem » (Endlicher).

onno « flumen » (Endlicher).

nate « fili » (Endlicher). C'est le mot latin ; à moins qu'il ne s'agisse de *filum*, fil, irl. *snáth*.

agaunum, interpretatione Gallici sermonis « saxum » dicunt (*Act. Sanct.*, 22 sept. VI, 345[d]) ; *agaunus* vester Gallico... sermone... petra (*Act. Sanct.*, 28 febr. III, 741 a) ; cf. *acaunumarga*.

Les auteurs anciens ne nous ont pas donné le sens des mots suivants :

Tau gallicum (Virgile, d'après Quintilien, VIII, 3, 28), sans doute, la lettre T, dont la forme est celle d'un gibet. Il semble bien que, comme le remarque Roget de Belloguet, le *thau* de Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, IV, 5), signe qui apparut sur les murs des maisons préservées de la peste, soit la lettre hébraïque, par allusion au passage de la Bible (Ezéchiel, IX, 4, 6).

Al Celtarum (Ausone, *Technopaegn.*, XIII, 5) : Dic quid significent Catalepta Maronis ? In his *al* Celtarum posuit, sequitur non lucidius *tau*. Nous n'en savons pas plus qu'Ausone.

2° *Mots vraisemblablement donnés comme celtiques.*

Quelques-uns de ces mots existent dans les langues celtiques :

μανιάκης, collier gaulois (Polybe, II, 29, 8), en irlandais *muince* = **monikia*.

esox « saumon » (Pline, *Nat. hist.*, IX, 44), en moyen breton *ehoc*, irlandais *eo* = **esoc*.

coccum « Galatiae rubens granum » (Pline, *Nat. hist.*, IX, 141), gall. *coch* « rouge », à moins que ce dernier ne soit emprunté au latin.

becco « bec de poule » à Toulouse (Suétone, *Vitell.*, 18), en gaélique *beic*, breton *bec* ; ce mot est conservé par quelques langues romanes.

Cimenice [*regio*], adjectif dérivé de Κέμμενον, Cebenna, Cevenna « Cévenne », signifie, d'après Aviénus (*Or. marit.*, 622) : « mons dorsa celsus ». *Cebenno-* correspond au gallois *cemn*, *cevyn* « dos ».

linna, sorte de manteau (Isidore, *Orig.*, XIX, 23, 3), en irlandais *lenn*, gallois et breton *lenn* « saie, couverture ».

gulbia (var. *gugia*, *gulvia*) « bec » (Végèce, *Mulomed.*, I, 26, 2 ;

Isidore, *Orig.*, XIX, 19, 15), en irlandais *gulba* « bec » ; en français *gouge*.

nimidae : de sacris silvarum quas nimidas vocant (*Indic. superstit. et pagan.*, 6) ; en irlandais *nemed* « sanctuaire », qui est sans doute aussi le second terme de δρυνέμετον (Strabon, XII, 5, 1) lieu de réunion du conseil des Galates.

taratrum « tarière » (Isidore, *Orig.*, XIX, 19, 15), en irlandais *tarathar*, en gallois *taradyr*.

medio-lanum « vocatum ab eo quod ibi suo « medio lanea » perhibetur inventa » (Isidore, *Orig.*, XV, 1, 57) ; le premier terme de ce mot peut être celtique ; irlandais *Mide*, nom de la province centrale de l'Irlande. Pour Sidoine Apollinaire (*Epist.*, VII, 17, 2, 20) l'explication de ce mot est tout autre : quae lanigero de sue nomen habent.

D'autres n'ont subsisté que dans les langues romanes. Tels sont :

pontones « genus navium gallicarum » (César, *De bell. civ.*, III, 29), en français *ponton*.

materis (var. *mataris*), sorte de javelot (Sisenna, chez Nonius, p. 556 ; César, *De bell. gall.*, I, 26), v. fr. *matras*. Strabon écrit μάδαρις (IV, 4, 3).

betulla « bouleau » (Pline, *Nat. hist.*, XVI, 74) ; conservé dans les langues romanes, fr. *boule*.

cervesia « bière » (Pline, *Nat. hist.*, XXII, 164), conservé dans les langues romanes, fr. *cervoise*.

cucullus (var. *cuculla*) « capuchon » (Juvénal, III, 169), mot adopté par le latin, qui du latin a passé dans les langues romanes, fr. *coule*, et dans les langues celtiques : irl. *cocull*, bret. *cougoull*.

bardo-cucullus, capuchon de barde en Gaule (Martial, I, 53, 4), a pour premier terme un mot celtique (voir p. 39).

sparus « lance » (Festus, p. 270, 16), mot passé en latin et en germanique, et de là en gallois : *ysbar*.

balma « grotte », Gallico ut reor sermone sic vocatam (*Act. Sanct.*, 28 febr. III, p. 746 a), conservé dans les langues romanes ; v. fr. *balme*.

olca, champ fertile en Champagne (Grégoire de Tours, *In glor. conf.*, 78) ; fr. *ouche*.

brogilus « bois » en langue vulgaire (*Capitulare de villis*, ch. 46) ; c'est le mot roman bien connu représenté en français par *breuil* et sans doute apparenté au celtique *brogi-* (voir p. 42).

D'autres, enfin, n'existent pas en celtique et n'ont pas subsisté dans les langues romanes :

ἄλκη, *alce* (var. *alte*), sorte de cerf (César, *De bell. gall.*, VI, 27 ; Pausanias, V, 12, 1).

amellus « plante » (Virgile, *Georg.*, IV, 271 ; cf. Servius).

pīlentum, sorte de voiture (Virgile, *En.*, VI, 665 ; Horace, *Epist.*, II, 1, 192); chez Isidore, ce mot est donné comme synonyme de *petorritum* (*Or.*, XX, 12, 4).

atinia, espèce d'orme en Gaule (Columelle, *De re rust.*, V, 6, 2).

rumpotinus, arbre servant à soutenir la vigne (Columelle, *De re rust.*, V, 7, 1).

arinca, espèce de froment en Gaule (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 61, 81).

colisatum, espèce de voiture (Pline, *Nat. hist.*, XXXIV, 163).

caetra (var. *cetra*), bouclier espagnol (Tite-Live, XXI, 27, 5) et breton (Tacite, *Agr.*, 36); κάιτρεαι, bouclier ibère chez Hésychius.

ploxenum « coffre de voiture » en Gaule cisalpine (Quintilien, *Inst. or.*, I, 5, 8).

murmillo (var. *myrmillo*, *mirmillo*), sorte de gladiateur gaulois (Festus, p. 285).

euhages (var. *eubages*), sorte de prêtres gaulois (Ammien Marcellin, XV, 9) ; c'est le grec εὐαγής.

caracalla « vêtement » (Aurélius Victor, *Epit.*, XXI, 2).

cateia, arme de jet germaine et gauloise (Servius, *Ad Aen.*, VII, 741). Le gallois *catai* « hache, massue » est sans doute un mot emprunté.

taringa (var. *tarinca*), instrument de supplice (*Act. Sanct.*, 31 oct. XIII, p. 783 a).

mercasius : loco qui prisco vocabulo propter geminum lacunar Gemellus mercasius nuncupabatur (*Act. Sanct.*, 30 aug. VI, p. 582 d).

3° *Mots qui ne sont pas donnés comme celtiques.*

Quelques mots latins dont aucun écrivain de l'Antiquité n'indique la provenance, s'expliquent assez facilement par les langues celtiques. Ce sont.

gabalus « gibet » (Varron, *Sat. Men.*, p. 165, 24), irl. *gabul*, bret. *gavl* « fourche ».

carpentum « char », mot latin sans doute emprunté aux Gaulois (cf. Arrien, *Tact.*, 33), en tout cas identique à l'irlandais *carpat;* cf. fr. *charpente.*

carrus « char » (Tite-Live, X, 28, 9), en irlandais et en gallois *carr*, français *char;* on ne peut décider si ce mot n'est pas venu aux langues celtiques par le latin.

cantus, cercle de fer de la roue (Quintilien, *Inst.*, I, 5, 8), en breton *kant* « cercle », gallois *cant* « bord d'un cercle », prête à la même observation.

nausum, sorte de navire (Ausone, *Epist.*, XXII, 1), peut être comparé à l'irlandais *nau* « navire ».

cattus « chat » (Martial, XIII, 69, 1), nom propre gaulois Cattos, en irlandais *cat*, gallois *cath*, breton *caz*, mais existait aussi dans les langues romanes et n'est pas nécessairement d'origine celtique.

beber « castor » (Priscien, V, 14), gaélique *beabhar*, cornique *befer*, en français *bièvre*. Cf. *Bebriacum*[1] « locus castorum » (Tacite, *Hist.*, II, 22; Juvénal, II, 106).

para-veredus « cheval de trait » (Cod. Justinien, XII, 50, 2), conservé dans les langues romanes, fr. *palefroi*, prov. *palafre*, est un mot hybride, dont la seconde partie *-veredus* correspond au gallois *go-rwydd* « coursier ».

tannare « tanner » (*Corpus gloss. lat.*, II, p. 566, 14) est peut-être apparenté au breton *tann* « chêne ».

capanna « cabane » (Isidore, *Orig.*, XV, 12, 2) peut être la forme ancienne du gallois *caban* « hutte », si ce dernier n'est pas emprunté au latin.

cumba « locus imus navis » (Isidore, *Orig.*, XIX, 2, 1), gall. *cwm* « creux », fr. *combe*.

drungos: drungos hoc est « globos » (Végèce, *Epit. rei mil.*, III, 16); irl. *drong* « troupe ».

berula « cresson », donné comme latin par Marcellus (*De medic.* XXXVI, 51), répond à l'irlandais *birur, bilar;* bret. *beler;* fr. *berle*.

D'autres ne sont conservés que par les langues romanes, et on ne peut donner aucune preuve de leur origine celtique.

alausa « alose » (Ausone, *Mos.*, 127).

tinca « tanche » (Ausone, *Mos.*, 125).

gamba « jambe » (Végèce, *Vet.*, I, 56).

gunna « robe » (*Anthol. lat.*, 209, 4), v. fr. *gonne*, d'où le gallois *gwn* par l'intermédiaire de l'anglais *gown*.

II. Mots celtiques dans les inscriptions.

Les inscriptions dites celtiques constitueraient le fond de connaissances le plus solide que nous puissions atteindre pour le vieux celtique, si l'interprétation en était claire. Ces inscriptions se répartissent en trois groupes, d'après l'alphabet avec lequel elles sont écrites: le nord-étrusque, le grec et le latin.

1° *Inscriptions en caractères nord-étrusques*[2].

Il est *a priori* peu vraisemblable que ces inscriptions soient celtiques.

1. Cf. un article de M. L. Herr, *Revue de philologie*, t. XVII (1893), p. 208-212.

2. On trouve ces inscriptions chez Pauli, *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*. J'ai donné les lectures de Whitley Stokes, *Celtic Declension*.

La première a été trouvée à Todi, en 1839; elle est bilingue. Les premières lignes sont en grande partie effacées, ainsi que le commencement de chaque ligne de la première face. On a ainsi restitué la première face:

Ategnato Drutei urdum Coisis Drutei f frater eius minimus locauit et statuit.
Ateknati Trutikni karnitu artuas Koisis Trutiknos.

Voici la restitution de la seconde face:

Ategnato Drutei urdum Coisis Druti f frater eius minimus locauit et statuitque.
Ateknati Trutikni karnitu lokan Koisis Trutiknos.

Si l'on retranche les noms propres qui se correspondent dans les deux textes, il reste dans le texte latin: *urdum... frater eius minimus locauit et statuit*, et dans le texte dit celtique: *karnitu artuas* d'une part, *karnitu lokan* de l'autre. La comparaison des deux textes nous montre qu'ils ne se correspondent pas exactement, et, de plus, que si le texte latin de deux faces est identique, le texte celtique est différent. On ne peut donc tirer grand secours du texte latin, qui d'ailleurs est obscur.

Les langues celtiques ne nous fournissent rien de satisfaisant pour l'interprétation de l'inscription. On a rapproché *lokan* du gallois *lo* « tombe », *artuas* de l'irlandais *art* « pierre », et *karnitu* de l'irlandais *carn* « amas de pierre ».

Une seconde inscription, trouvée à Briona, dans le pays de Novare, en 1864, a été lue ainsi:

Kui(n)tes asoioiken Dannotaliknoi Kui(n)tos Lekatos Anokopokios Setupokios Esanekoti Anareviseos Tanotalos karnitus. Tekos toutiu.

Il semble qu'elle soit composée surtout de noms propres; nous y relevons la terminaison *knoi*, qui indique la filiation (cf., dans la première inscription, Koisis Trutiknos = Coisis Druti f[ilius], et *karnitus* (cf. *karnitu* de la première inscription).

Kuintes, kuintos (quintus), *lekatos* (legatus) sont sans doute latins.

La troisième inscription, découverte près de Limone, sur la

rive occidentale du lac de Garde, est, s'il se peut, encore plus obscure que les deux premières. En voici la transcription :

Tetumus Sexti dugiava sasadis towe decavi obuldinutinu.

A l'exception de *Sexti* et de *decavi* = *dicavit* (?), qui semblent latins, l'inscription n'offre rien qui puisse être attribué à une langue connue.

Dans l'inscription de Vérone, écrite de droite à gauche, la séparation des mots même est douteuse. Stokes lit :

Qaninio Qikoremies hisa qasova khik Vepisones.

2° *Inscriptions en caractères grecs.*

1. Inscription de Vaison :

Σεγομαρος Ουιλλονεος τοουτιους Ναμαυσατις ειωρου Βηλησαμι σοσιν νεμητον (*C. I. L.*, XII, p. 162).

Le mot νεμητον, cf. l'irlandais *nemed* « sanctuaire », semble celtique.

2. Inscriptions de Nîmes :

a) Γαρτα... Ιλλανουιακος δεδε ματρεβο ναμαυσικαβο βρατουδε (*C. I. L.*, XII, p. 383).

b) Κασσιταλος Ουερσικνος δεδε βρατουδε καντενα λα... (*C. I. L.*, XII, p. 383).

3. Inscription d'Orgon, près d'Arles :

c) Ουηβρουμαρος δεδε Ταρανοου βρατουδε καντενα (*C. I. L.*, XII, p. 820).

Cinq inscriptions analogues, mais incomplètes, ont été étudiées par H. d'Arbois de Jubainville (*Revue celtique*, t. XVIII, p. 318-324) et M. Vacher de Lapouge (*Bulletin historique et philologique*, 1898, p. 328-349).

M. d'Arbois de Jubainville (*Éléments de la grammaire celtique*, p. 173-177) a démontré que l'inscription *a)* ne pouvait être celtique et s'expliquait par un dialecte latin. Il en est, évidemment, de même des inscriptions *b)* et *c)*, dont les éléments principaux, δεδε et βρατουδε, lui sont communs avec l'inscription *a)*. Parmi les noms propres contenus dans ces inscriptions, Σεγο-μαρος, Κασσι-ταλος, Ουηβρου-μαρος, Ταρανοου sont sûrement

celtiques. L'inscription de Vaison n'est sans doute pas rédigée dans la même langue que les trois autres inscriptions et contient deux mots ειωρου et σοσιν que l'on retrouve dans les inscriptions en caractères latins sous la forme *ieuru* et *sosin*.

3° *Inscriptions en caractères latins.*

Parmi les inscriptions en caractères latins, la plus considérable est le calendrier de Coligny, découvert en 1897. Très intéressante à divers points de vue, cette inscription est, au point de vue linguistique, d'une importance médiocre ; elle ne contient qu'une phrase ; la plupart des mots y sont sans doute notés en abrégé. Nous ne pouvons songer à la reproduire ici ; elle a été publiée un grand nombre de fois[1]. Elle contient treize noms, que l'on regarde comme des noms de mois; trente autres mots ou fragments de mots, et un fragment de phrase qui a été transcrit ainsi :

...iu rixtio cob... cariedit o.. antia pogdedortonin quimon.

On n'a encore pu reconnaître dans cette phrase aucun mot appartenant à une langue connue. Quant aux quarante-trois mots ou fragments de mots isolés, huit peuvent s'expliquer par les langues celtiques. Ce sont :

giamon : en vieux gallois *gaem* = **giamo* « hiver ».
cantlos : en irlandais *cétal* « chant », en gallois *cathl.*
lagit : en irlandais *laigiu* « plus petit », en gallois *llai.*
loud : en gallois *lludd* « obstacle », breton *luz.*
mid : en irlandais *mi* « mois », gallois *mis.*
ogron : en irlandais *uar* = **ogro* « froid », gallois *oer.*
samon : en vieil irlandais *sam* « été », gallois *haf* = **ḥamo-*.
Enfin *d* peut être l'abréviation d'un mot analogue à l'irlandais *die* « jour », gallois *dydd*, et *n* peut être l'abréviation d'un mot analogue à l'irlandais *nocht* « nuit », gallois *nos.*

Mais toutes ces comparaisons, exactes ou à peu près exactes quant à la phonétique, sont évidemment subordonnées à l'interprétation générale du calendrier, laquelle n'est point définitive.

1. *Revue celtique,* t. XIX, p. 212 et suiv. (cf. t. XXI, p. 10-27); t. XXI, p. 428 et suiv.

Les inscriptions en caractères latins que l'on a attribuées au celtique sont assez nombreuses. Les plus intéressantes sont celles qui semblent contenir un verbe. Les voici :

1. Inscription du Vieux-Poitiers (*C. I. L.*, XIII, 1171) :
Ratn briuatiom Frontu Tarbeisonios ieuru.

2. Inscription de Volnay (*C. I. L.*, XIII, 2638) :
Iccauos Oppianicnos ieuru Brigindoni cantalon (ou *cantaion*).

3. Inscription d'Autun (*C. I. L.*, XIII, 2733) :
...licnos Contextos ieuru Anualonnacu canecosedlon.

4. Inscription de Nevers (*C. I. L.*, XIII, 2821) :
Andecamulos Toutissicnos ieuru.

5. Inscription de Dijon (*C. I. L.*, XIII, 5468) :
Doiros Segomari ieuru Alisanu.

6. Inscription d'Alise-Sainte-Reine (*C. I. L.*, XIII, 2880) :
Martialis Dannotali ieuru ucuete sosin celicnon etic gobedbi dugiiontiio ucuetin in Alisiia.

7. Inscription de Marsac (Creuse) (*C. I. L.*, XIII, 1452) :
Sacer Peroco ieuru duorico v. s. l. m.

8. Inscription de Genouilly (Cher) (*C. I. L.*, XIII, 1326) :
Elvontiu ieuru. Aneuno Oclicno. Luguri Aneunicno.

Si l'on compare entre elles ces inscriptions, on peut se convaincre que le mot qu'elles ont en commun, *ieuru* (voir plus haut εωρου), n'est pas un verbe. S'il était tel, on ne trouverait pas dans l'inscription 7 la formule *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito),* et, dans l'inscription 8, *ieuru* ne serait pas mis en parallèle avec les noms propres *Oclicno* et *Aneunicno.* D'ailleurs, malgré les efforts des celtistes, on n'avait jamais pu déterminer quelle flexion verbale pouvait représenter *ieuru.* Il est vraisemblable que c'est un nom propre au datif.

Le seul mot que l'on puisse expliquer dans ces inscriptions à l'aide des langues celtiques est :

ratin : cf. irlandais *raith,* fort entouré de remparts en terre.

9. Inscription de Néris-les-Bains (Allier) (*C. I. L.*, XIII, 1388) :
Bratronos Nantonicn(os) epad Atextorigi leucullosu iorebe locitok (ou *locitoi...*).

Aucun mot de cette inscription ne s'explique sûrement par les langues celtiques; *iorebe* est peut-être apparenté à *ieuru;* est-ce un verbe, ou un datif pluriel?

On trouve chez Stokes (*Celtic Declension*) quelques autres inscriptions d'un moindre intérêt, et qui ne s'interprètent pas plus facilement par les langues celtiques.

L'inscription gravée sur une plaque d'argent trouvée à Poitiers, et qui doit être une formule médicale mélangée de grec et de latin (H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique,* t. I, p. 499) :

Bis dontaurion (ou *gontaurion*) *analabis, bis dontaurion (gontaurion) de* (ou *ce*) *analabis bis dontaurios datalages* (ou *catalages*),

s'explique sans doute par *bis* κενταύρειον καὶ (δὲ) ἀναλάβῃς *bis* κενταύρειον καταλαγῆς, et n'offre, en tout cas, aucun mot celtique.

Rien n'autorise à regarder comme celtiques les formules magiques sur plaques de plomb trouvées en France et étudiées par M. C. Jullian (*Revue celtique,* t. XIX, p. 168-176, et *Revue des Études anciennes,* t. II, p. 47-55, 136-141), car on n'en peut expliquer aucune partie par les langues celtiques.

4° *Inscriptions en langue latine.*

Ces inscriptions ne comprennent guère, en fait de celtique, que des noms propres. Mais quelquefois on y peut découvrir des mots latinisés d'origine celtique. Tel serait le *petrudecameto* d'une inscription de Gélignieu (Ain) (*C. I. L.*, XIII, 2494), dont le sens ne ressort pas clairement de l'inscription, mais qui est, en tout cas, phonétiquement identique au breton *pevarzekved* « quatorzième », et qui pourrait s'expliquer par « le quatorzième jour ». Voici le texte de cette inscription :

Memoriae aeternae M. Rufius Catullus curator n(autarum) R(hodanicorum) vivus sibi et R(ufio) Rufiano f(ilio), Ruf(iae) Pupae fil(iae) et Rufiae Saciratae fil(iae) defunctae annor(um) XXII aediclam cum vinea et muris ad opus consummandum et tutelam eius et ad cenam omnibus Tricontis[1] *ponendam (denariorum binorum) in perpet(uum) sic ut petrudecameto consumatur. Hoc opus sub ascia est haec o s l h n s.*

1. D'après H. d'Arbois de Jubainville (*Revue celtique,* t. XXV, p. 361), ce mot correspondrait au breton *tregont* « trente ».

III. Les noms propres celtiques.

Les noms propres en vieux celtique se forment comme dans les autres langues indo-européennes. Ils sont le plus souvent composés de deux termes ; les dérivés semblent être souvent des formes abrégées des composés :

skr. *Açva-pati;* gr. Ἵππ-αρχος, Ἱππίας; gaul. *Epo-redios, Epona;* irl. *Each-cenn, Echach.*

skr. *Upari-cara;* gr. Ὑπερ-άνωρ; gaul. *Ver-cingetorix;* gall. *Gurnerth.*

skr. *Tri-bhânu;* gr. Τρι-όπας; gaul. *Tri-casses.*

v. h. all. *Hadu-bald;* gaul. *Catu-rix, Catus.*

gr. Νεο-κλῆς; v. h. a. *Niwi-rât;* gaul. *Novio-dunum, Novios.*

skr. *Çruta-karman;* gr. Κλυτο-σθένης; v. h. a. *Hlud-berht,* gaul. *Clutamus.*

La comparaison des noms anciens supposés celtiques avec les noms propres conservés dans les dialectes celtiques modernes donne des résultats satisfaisants. On peut identifier un assez grand nombre de ces noms en restituant toutefois aux noms modernes la forme archaïque que la phonétique historique permet de reconstituer. Ainsi l'identité du gaulois *Vindomagus* et de l'irlandais *Find-mag* n'apparaît nettement que si l'on se rappelle que *f* initial irlandais répond à *v* (cf., par exemple, les mots empruntés par l'irlandais au latin : *ferb* = verbum, *fín* = vinum, *focul* = vocula), et que les voyelles du premier terme des composés, comme les voyelles désinencielles, ont disparu en irlandais; de même, le gaulois *Seno-carus* et le vieux breton *Hen-car* ne deviennent identiques que si, outre les voyelles tombées, on restitue à *Hen-car* l'*s* initial dont *h* a pris la place (voir p. 37). S'il est relativement rare qu'on puisse identifier en entier un nom vieux celtique avec un nom celtique moderne, on trouve fréquemment les mêmes mots employés soit comme premier terme, soit comme second terme du nom composé. Voici les mots, communs au vieux celtique et au celtique moderne, qui entrent le plus fréquemment dans la composition des noms d'hommes ou de lieux :

Argento- : Argento-magus, Argento-ratum; irl. Airget-mar; gall. Argant-bad, Argant-hell.

Avi- : Avi-cantus ; bret. Eu-cant, Eu-hocar.

Arto- : Arto-briga ; irl. Art-bran, Art-gal ; gall. Arth-gen, Arth-mail.

Anavo- : Anavos ; gall. Anau-gen ; bret. Anau-guistl.

Bōdio- : Bōdio-casses ; gall. Bud-gualan, Cat-bud ; bret. Bud-guoret.

Boduo- : Teuto-boduos ; v. bret. Tri-bodu, Arth-bodu ; gall. Gur-bodu.

Brano- : Brano-dunum ; irl. Bran-dubh, Art-bran ; v. bret. Bran-hucar.

Brīgo- : Brigo-magus, Nitio-briges ; v. bret. Cat-wo-bri, Hael-wo-bri, Bri-wal.

Broges : Allo-broges ; gall. Cymry = *Com-broges.

Cambo- : Cambo-dunum ; gall. Cam-dubr.

Camulo- : Camulo-gnata, Camulo-rix, Camulos ; irl. Cumal.

Canto- : Canto-senus, Medio-cantus ; v. bret. Hin-cant, Hael-cant.

Catu- : Catu-marus, Duno-catus ; irl. Dún-chadh, Cath-buadach, Im-chath ; gall. Cat-bud ; bret. Cat-nemet.

Cintu- : Cintu-marus ; gaél. Ken-tegern ; gall. Cyn-deyrn ; bret. Kint-uuallon.

Cobro- : Cobro-mara ; irl. Con-chobar.

Cuno- : Cuno-pennus ; irl. Cune-dag ; gall. Mail-cun, Con-mor.

Dago- : Dago-dubnus, Bitu-daga ; irl. Dag-dé ; v. gall. Cune-dag.

Dumno-, Dubno- : Dumno-rix, Dubno-rix, Dago-dubnos ; irl. Domn-al ; gall. Domn-guaret, Dyfn-wal.

Dubro- : Dubro-dunum ; Verno-dubrum ; bret. Dubr-ien ; gall. Cam-dubr.

Epo- : Epo-redios ; irl. Each-marcach, Ech-tigern.

-genus : Camulō-genus, Esu-genus, Ritu-genus ; v. gall. Arth-gen ; v. bret. Hoiarn-gen, Rit-gen.

-magus : Roto-magus ; irl. Dair-magh, Fern-mag, Find-mag ; gall. Gwyn-fa.

Marco : Marco-magus ; gall. March-vid, Cad-farch ; bret. Guionvarch.

Matu- : Matu-genus ; gall. Mat-gueith.

Mori- : Mori-dunum ; gall. Mor-bran, Mor-gan ; irl. Muir-chad ; v. celt. Are-moricus ; gall. *arfor-dir*.

Nemeto- : Nemeto-briga ; v. bret. Cat-nemet ; irl. Nemed.

Rigo-; -rix : Rigo-marus, Catu-rix ; irl. Rig-bardan ; gall. Ri-owen, bret. Ri-uuallon ; v. celt. Catu-rigia ; irl. Cothraige.

Ritu- : Ritu-magus ; v. bret. Rit-hergabail, gall. Rhyd-ychen.

Ro- : Ro-smerta, Ro-touta ; v. bret. Ro-hoiarn, Ro-mael.

Seno- : Seno-carus ; bret. Hen-car.

Su- : Su-carus ; bret. Eu-ho-car.

Talo- : Dumno-talus ; bret. Tal-houarn.

Vasso- : Vasso-rix, Dago-vassus ; v. bret. Cun-uuas, Pen-uuas.

Vellauno- : Vellauno-dunum, Cassi-vellaunus ; v. bret. Cat-uuallon, Dre-uuallon.

Ver- : Ver-cingeto-rix, Ver-cassi-vellaunus; gall. Gur-cant, Guortigirn.

Verno- : Verno-magus; irl. Fern-mag.

Vindo- : Vindo-magus; irl. Find-mag; gall. Gwyn-fa.

Si l'on essaie de déterminer le sens de ces noms propres, on ne peut guère se flatter d'aboutir à autre chose qu'à d'ingénieuses hypothèses. La coïncidence entre un élément d'un nom propre vieux celtique et un mot conservé dans les langues celtiques peut être purement fortuite. Comme, d'autre part, les termes d'un nom propre indo-européen ne sont pas toujours combinés pour donner un sens logique, et comme ils avaient déjà, pour la plupart, la valeur abstraite qui de bonne heure s'attache aux noms propres, quelque significatifs qu'ils aient été à l'origine, on ne saurait prendre comme critérium de la vraisemblance d'une explication le sens raisonnable et logique qu'elle attribuerait au nom propre. Les combinaisons d'idées les plus incohérentes peuvent être conformes à la réalité. Il est donc probable que, quelque précision phonétique que l'on mette à ces étymologies, un grand nombre d'entre elles sont fausses. Il n'en subsiste pas moins que le système onomastique du vieux celtique est conforme au système onomastique du gaélique et du breton, et que, dans l'ensemble, les noms vieux celtiques s'expliquent aisément par des mots appartenant au celtique moderne. Voici les termes dont l'identification est phonétiquement exacte et dont la traduction évoque des idées analogues à celles que les autres peuples indo-européens ont introduites dans leurs noms propres :

aballo- : Aballo; v. irl. *aball;* v. gall. *aball* « pomme ».

aidu- : Aedui; v. irl. *aed* « feu »; gall. *aidd* « ardeur ».

-agro- : Ver-agri, cf. Su-agrios, Agron; irl. *ár* « carnage ».

ambi- : Ambi-barii, Ambi-gatos; v. irl. *imb;* gall. *amm-* « autour de ».

anavo- : Anavos; gall. *anau* « harmonie, poésie ».

ande- : Ande-brennos, Ande-ritom; v. irl. *ind-*; bret. *an-* (intensif).

are- : Are-moricae, Are-dunom; v. irl. *air-* « sur »; gall. *ar*.

arganto-, argento- : Arganto-magos, Argento-rate; irl. *argat, arget;* bret. *argant* « argent ».

-arto- : Arto-briga, And-arta, Su-artos; gall. *arth* « ours »; irl. *art* « pierre ».

ate- : Ate-boduos, Ate-gnata, At-epos; v. irl. *aith-;* gall. *at-* re- (intensif).

-benno- : Canto-bennom; v. irl. *benn* « corne ».

-bitu- : Bitu-rix, Bitu-daga, Dago-bitus; v. irl. *bith;* gall. *bit* « monde ».

-bōdio- : Bodio-vellaunos, Teuto-bodiaci; v. irl. *buaid* « victoire »; gall. *budd* « profit ».

-boduo- : Boduo-gnatos, Boduo-genos, Ate-boduos; v. irl. *bodbh* « corneille ».

boudo- : Boudo-briga, Boudicca; v. irl. *buaid.*

brano- : Brano-dunom; irl. *bran* « corbeau ».

bratu- : Bratu-spantiom; irl. *bráth* « jugement ».

-briga : Deo-briga, Vindo-briga; v. irl. *bri,* gall. *bre* « mont ».

-brogi- : Allo-broges, Ande-brogi-rix, Brogi-maros; v. irl. *bruig;* gall. *bro* « pays ».

brocco- : Brocco-magos; irl. *broc;* bret. *broc'h* « blaireau ».

-cadro- : Belatu-cadros; v. bret. *cadr* « beau ».

-caleto- : Caletos, Vasso-caletos; gall. *calet* « dur ».

cambo- : Cambo-dunom, Cambo-ritom; v. irl. *camm;* gall. *camm* « courbe ».

-canto- : Canto-rix, Canto-senos, Viro-cantos; gall. *cant* « brillant ».

caranto- : Caranto-magos, Carantos; irl. *cara,* gén. *carat* « parent ».

-cassi- : Cassi-gnatos, Ver-cassi-vellaunos, Duro-casses; irl. *cais* « joli ». Cf. κασσίτερος « étain », mot d'origine celtique d'après S. Reinach (*L'Anthropologie,* t. III, p. 275-281).

-catu- : Catu-maros, Catu-rix, Catu-vellaunos, Duno-catus; irl. *cath;* gall. *cat* « combat ».

-ceto- : Ceto-briga, Uto-cetum; v. gall. *coit;* bret. *coet* « bois ».

-cingeto- : Ver-cingeto-rix, Cingeto-rix, Cingetios; irl. *cing,* gén. *cinged,* « guerrier ».

cintu- : Cintu-gnatos, Cintu-genos, Cintu-maros; irl. *cét* « premier ».

cob- : Cob-nertos, Cob-lanuo; irl. *cob* « victoire ».

-com- : Com-boio-maros, Ver-com-bogios; irl. *com-* « com-, con- ».

-corio- : Petru-corii, Tri-corii; v. irl. *cuire* « armée ».

-covero- : Dumno-coveros; gall. *cywir* « juste, vrai ».

crixo- : Crixos; v. gall. *crich* « crépu ».

-cuno- : Ἀρκύνια ὄρη, cf. Cuno-pennos; gall. *cwn* « sommet ».

dago- : Dago-bitus, Bitu-daga; v. irl. *dag-;* gall. *dag* « bon ».

dervo- : Dervones, Dervāci, Dervos; gall. *derw;* bret. *derv* « chêne ».

dêvo-, dīvo- : Devo-gnata, Divo-durom; irl. *dia, dé* « Dieu ».

-donno- : Donno-tauros, Mati-donnos, Seno-donna; irl. *donn* « brun ».

dumno, dubno- : Dago-dubnos, Dubno-rix; Dumno-rix, Vero-dumna; v. irl. *domun* « profond, monde »; gall. *dwfn* « profond ».

-dubro- : Verno-dubrom, Dubro-dunom: v. irl. *dobor;* bret. *dour* « eau ».

-duno- : Lugu-dunom, Vellauno-dunom, Duno-maros; irl. *dún* « forteresse »; gall. *din.*

-durno- : Durno-magos, Dago-durnos, Durnacos; irl. *dorn;* gall. *dwrn* « poing ».

-duro- : Duro-brivae, Brivo-durom, Rigo-durom; irl. *dúr* « dur, fort ».

eburo- : Eburo-briga, Eburo-vices, Eburacus, Eburones; irl. *ibar* « if »; bret. *evor* « bourdaine ».

-epo- : At-epo-rix, Epo-manduo-durom, Epona; v. gall. *ep;* irl. *ech* « cheval ».

ex- : Ex-cingos, Ex-cingo-maros; irl. *ess-* « ex- »; v. celt. Ex-obnos; irl. *esomun;* gall. *eh-ofyn* « sans peur ».

gabro- : Gabro-magos, Gabro-sentom; v. irl. *gabor;* v. gall. *gabr* « chèvre ».

genava : Genava; v. gall. *genou* « bouche »; cf. lat. *Ostia.*

-genos : Cintu-genos, Esu-genos, Totati-genos; gall. *geni* « naître ».

-gnatos : Catu-gnatos, Epo-so-gnatos; irl. *gnáth* accoutumé; gall. *gnawt.*

goban- : Gobanni-cnos, Gobannitio; irl. *goba,* gén. *gobann,* « forgeron ».

iantu- : Iantu-maros; irl. *étmar* « zélé », *ét* « zèle ».

litano- : Litano-briga, Litanos; irl. *lethan* « large »; v. gall. *litan.*

litu- : Litu-maros, Litu-genos; irl. *lith* « fête »; bret. *lid.*

leucetio-, loucetio- : Leucetios, Loucetios; irl. *lóche,* gén. *lóchet* « éclair »; gall. *luched.*

-mago- : Caturigo-magos, Condato-magos, Ritu-magos; v. irl. *mag* « champ »; gall. *ma.*

-magu- : Ivo-magus, Magu-rix, Magulos; irl. *mug;* gall. *maw* « serviteur ».

marco- : Marco-durom, Marco-magos; irl. *marc;* gall. *march* « cheval ».

-maro- : Nemeto-maros, Maro-boduos; irl. *már.* « grand »; v. gall. *maur.*

mati- : Mati-donnos; irl. *maith* « bon ».

-matu- : Matu-genos, Teuto-matus; irl. *math* « ours ».

medio- : Medio-lanom, Medio-matrices; irl. *mide, mid-* « milieu ».

medu- : Medu-genos, Medu-briga, Medulos; irl. *mid;* gall. *med* « hydromel ».

mori- : Mori-dunom, Mori-tasgos; irl. *muir* « mer »; bret. *mor.*

-nantu- : Nantu-ates, Vogi-nantus; gall. *nant* « vallée ».

nemeto- : Nemeto-briga, Nemeto-gena, Nemetona; irl. *nemed* « sanctuaire ».

-nerto- : Nerto-briga, Nerto-maros, Esu-nertos; v. irl. *nert;* v. gall. *nerth* « force ».

novio- : Novio-dunom, Novio-magos; v. irl. *núe* = *novio « nouveau ».

-obno-, -omno : Ex-obnos, Ex-omnos ; v. irl. *oman* « crainte » ; gall. *ofn.*

octo- : Octo-duros, Octo-gesa ; gall. *oeth* « violent ».

orgeto- : Orgeto-rix, Orgetius ; cf. v. bret. *orgiat ;* irl. *orgim* « je tue ».

petru- : Petru-corii ; gall. *pedry-* « quatre ».

penno- : Penno-vindos, Penno-lucos, Pennos ; gall. *penn ;* irl. *cenn* « tête ».

rectu- : Rectu-genos ; irl. *recht* « droit, juste ».

-redo- : Epo-redo-rix, cf. para-ve-redus ; irl. *ríad* « course ».

rêno- : Renos ; irl. *rian* « mer ».

rigo-, ric- : Rigo-dulom, Carbanto-rigon, Catu-rix ; irl. v. bret. *ri* « roi ».

-ritu- : Ritu-magos, Dano-ritom, Ande-ritom ; v. gall. *rit* « gué ».

ro- : Ro-smerta, Ro-touta ; irl. *ro-,* particule intensive.

roto- : Roto-magos ; irl. *roth* « roue ».

-roudo- : Ande-roudos, Roudios ; irl. *rúad ;* gall. *rud* « rouge ».

sego- : Sego-briga, Sego-dunom, Sego-maros ; irl. *seg* « force ».

-selva- : Lugu-selva ; irl. *selb ;* gall. *helw* « possession ».

-seno- : Seno-gnātos, Seno-rix, Canto-senos ; v. irl. *sen* « vieux » ; v. bret. *hen.*

su- : Su-anetes, Su-carios ; irl. *su- ;* bret. *ho-* « bien ».

-talo- : Cassi-talos, Dubno-talos ; gall. *tal* « front ».

taxi- : Taxi-magulos ; irl. *tais* « doux ».

teuto- : Teuto-matos, Teuto-bodiaci, Teutates, Toutati, Toutio-rix ; irl. *tuath* « peuple ».

togi- : Togi-rix, Togi-sonos, Togios ; irl. *toig* « aimable ».

tri-garanus : Tarvos Trigaranus ; irl. *tarbh* « taureau », *tri* « trois » ; gall. *garan* « grue » ; v. celt. Tri-cassini, Tri-ulatti, Tri-casses.

trogo- : Trogos ; irl. *truag* « malheureux ».

uxello- : Uxellos, cf. Uxi-sama ; irl. *uasal ;* gall. *uchel* « élevé ».

-vasso- : Dago-vassos, Vasso-rix, Vasso ; irl. *fos ;* gall. *gwas* « serviteur » ; cf. fr. *vass-al.*

ver- : Ver-agri, Ver-cobius, Ver-iugo-dumnos ; irl. *for-* ; gall. *gur-* « intensif ».

verno- : Verno-dubrom, Verno-sole ; irl. *fern* « aulne » ; gall. *gwern.*

-vesu- : Bello-vesus, Sigo-vesus, Visu-rix ; irl. *fiu ;* gall. *gwiw* « digne ».

vidu- : Vidu-casses, Viducos ; irl. *fid ;* v. gall. *guid* « arbre, bois ».

-vindo- : Vindo-bona, Vindos, Penno-vindos ; irl. *find ;* gall. *gwynn* « blanc ».

-viro- : Viro-mandu-os, Sacro-viros, Seno-viros ; irl. *fir ;* gall. *gwr* « homme ».

vo- : Vo-bergensis, Vo-glanni, Vo-solvia ; irl. *fo- ;* gall. *guo-* « sous ».

IV. Mots du vieux celtique restitués par la linguistique.

Parmi ces mots, les plus intéressants pour nous sont ceux que l'on peut attribuer au celtique continental. Les seuls mots celtiques dont l'existence sur le continent puisse être démontrée sont ceux qui ont persisté à la fois dans les langues celtiques et dans celles des langues romanes qui sont parlées dans des pays jadis occupés par les Celtes. Nous nous bornerons ici à relever les mots qui existent à la fois dans les langues celtiques et en français et dont une liste dressée avec soin figure dans le *Dictionnaire général de la langue française* de Darmsteter, Hatzfeld et A. Thomas. L'étude des mots français présente une difficulté particulière parce qu'une langue celtique, le breton, est encore parlée en France et que le breton a emprunté au français un grand nombre de mots, tandis que le français lui-même empruntait quelques mots au breton. Lorsqu'un mot existe à la fois en français et en breton, il est donc possible que ce soit un mot d'emprunt dans l'une ou l'autre langue; la phonétique historique permettra le plus souvent de résoudre la question. La présence du mot en question en gallois peut, dans une certaine mesure, démontrer l'origine celtique; il est toutefois possible que le mot gallois soit un terme anglo-normand emprunté à l'anglais. L'hypothèse d'un tel emprunt sera moins vraisemblable en irlandais. La plus grande somme de probabilité en faveur de l'origine celtique sera donc réalisée seulement quand un mot sera conservé à la fois en gaélique, en brittonique et en français. Voici les prinpaux mots vieux celtiques que l'accord du français et des langues celtiques permet de restituer[1] :

* *barga-* : irl. *barc* « barque » ; fr. *barge*.

* *barica-* : fr. *berge;* en gallois on a *bargod* = * *baricât* « bord ».

* *bilio-* : irl. *bile* « tronc d'arbre » ; fr. *bille*.

* *branno-* : gall. *brann;* bret. *brenn* « son » ; fr. *bran*.

* *bris-* : irl. *brissim* ; fr. *briser*.

* *brozdo-* : irl. *brot* « pointe, aiguillon »; bret. *broz* « jupe »; fr. *broder*.

* *clēta-* : irl. *cliath;* gall. *clwyd* « claie », d'où le bas-latin *clēta;* fr. *claie*.

1. Voir un article de H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique,* t. XVIII, p. 103-107.

* *camino-* : n'est conservé que dans les langues romanes ; fr. *chemin ;* mais est certainement apparenté à l'irl. *céimm ;* bret. *kamm* « pas ».

* *derveita :* br. *dervoed* dartres ; fr. *dertre, dartre.*

* *drillo- :* gall. *dryll* « morceau » ; fr. *drille,* lambeau d'étoffe.

* *dlūto- :* irl. *dlúth* « épais » ; fr. *dru.*

* *garri- :* irl. *gairri* « mollets » ; bret. *garr* « jambe » ; gall. *garr* « jarret », d'où le dérivé fr. *jarret.*

* *gobo- :* irl. *gob* « bec, » d'où en français *gober, gobet.*

* *gravo- :* gall. *gro* « sable, » d'où la forme féminine fr. *grève.*

* *ivo- :* irl. *eo ;* gall. *yw ;* fr. *if.*

* *landa- :* irl. *land,* gall. *lan* « cour » ; fr. *lande.*

* *mesga :* irl. *medg* « petit lait » ; gall. *meidd ;* fr. *mègue.*

* *muc- :* irl. *múchaim* « je cache » ; v. fr. *mucier.*

* *rocca :* bret. *roc'h ;* fr. *roche.*

* *rusca :* v. irl. *rusc* « écorce » ; fr. *ruche ;* le breton *rusk* « écorce, ruche » a subi l'influence du mot français, car à *u* irlandais répond *i* breton, et la forme galloise est *rhisg.*

* *socco- :* v. irl. *socc ;* bret. *soc'h ;* fr. *soc.*

* *verno- :* irl. *fern* « aulne » ; gall. *gwern ;* fr. *verne.* Cf. les noms gaulois en *Verno-*.

CONCLUSION

Les conclusions de l'étude qui précède ressortent, il me semble, assez clairement du simple exposé des faits pour qu'il ne soit pas nécessaire de les développer longuement ici.

L'identification et la traduction des noms propres, purement hypothétiques quand ces noms ne coïncident pas en tout ou en partie avec des noms communs connus par ailleurs, ne peuvent nous donner aucun renseignement certain sur le vocabulaire du vieux celtique. Or, c'est l'onomastique qui nous offre la matière la plus riche, tant dans les inscriptions que chez les auteurs de l'Antiquité.

Quant aux quelques noms communs conservés par les auteurs anciens, un petit nombre seulement ont pu être identifiés à des mots celtiques ; pour les noms dont les anciens ne nous ont pas donné le sens, cette identification est nécessairement problématique. Il est encore plus hasardeux de chercher à retrouver dans les *substrata* romans des restes de vieux celtique.

Les inscriptions trouvées en pays celtique et que l'on attribue

souvent à la langue gauloise se partagent en deux groupes bien définis : dans l'un, la langue est sans aucun doute un dialecte prochement apparenté au latin ; dans l'autre, à peine çà et là un mot peut-il s'expliquer avec quelque vraisemblance par les langues celtiques; le reste appartient à une langue inconnue.

Si notre connaissance du vocabulaire vieux celtique tel qu'il nous apparaît dans les textes tant manuscrits que gravés est à ce point rudimentaire, il est peut-être superflu de chercher à retrouver directement les flexions grammaticales. Nous ne pourrions, en tout cas, les relever que dans les inscriptions dites gauloises, car les formes transmises par les écrivains ont été latinisées ou grécisées. Or, les inscriptions qui ne s'expliquent pas par le latin me semblent, pour le moment, intraduisibles.

La linguistique peut nous faire connaître scientifiquement l'état ancien des dialectes celtiques parlés dans les Iles Britanniques et restituer un vocabulaire qui ne doit s'écarter que sur quelques points de détails de la réalité : mais l'étude des restes du celtique continental ne nous révèle que de misérables débris. Quels étaient donc ces Celtes, que nous nous plaisons à représenter comme les ancêtres de notre race et dont l'image s'atténue de plus en plus à mesure que nous l'examinons de plus près? Aux historiens de le dire. Il suffit aux linguistes d'avoir essayé de dissiper, pour leur part, le mirage celtique.

G. DOTTIN.

NOTES GALLO-ROMAINES

XXV

ULYSSE ET LES PHOCÉENS

A PROPOS DE LA FONDATION DE MARSEILLE

J'admire fort le livre de M. Bérard sur *les Phéniciens et l'Odyssée*[1]. Il est riche de vie, de faits, d'idées, et il suggère presque autant de choses qu'il en apporte. — Regardez la carte des voyages d'Ulysse qui termine l'ouvrage; replacez ensuite cette carte et ces voyages dans l'histoire maritime de l'Occident, à la date probable du poème, la fin du IXe siècle (800?)[2]. De nouvelles clartés luiront dans cette histoire.

Ulysse n'a pas franchi le détroit de Gibraltar : Calypso l'a retenu à l'entrée[3], dans l'île qui était son domaine, au pied de l'Atlas, dont elle passait pour la fille[4]. Le Grec ne s'est échappé que pour s'en retourner en Orient[5]. Il n'a point touché Cadix, et il n'a point vu l'Espagne. — Et, en effet, avant l'expédition de Coléos le Samien, vers 630[6], pas un Hellène ne réussit à aborder sur les terres de l'Europe occidentale[7].

1. 2 vol., Paris, Colin, 1902 et 1903.

2. Cf. Bérard, t. II, p. 588 et s. Le poème a été composé avant l'établissement définitif des Grecs en Sicile et en Campanie (abstraction faite des traditions relatives à Cumes, Busolt, *Griechische Geschichte*, t. I, 2e éd., p. 392), c'est-à-dire avant 735 (Busolt, p. 385 et s.). Mais, étant données les connaissances précises que l'*Odyssée* dénote touchant les îles, les mers, les caps et les vents de la mer campanienne (Bérard, t. II, p. 267 et s., 314 et s., 341 et s., 349 et s., 119 et s., 183 et s.), je crois qu'il ne faut pas l'éloigner trop de cette date de 735 : le voyage d'Ulysse semble correspondre aux courses maritimes que les Grecs ont dû entreprendre des deux côtés du détroit de Messine (cf. Busolt, p. 384), courses qui ont précédé et préparé les envois de colons du milieu du VIIIe siècle.

3. Cf. Bérard, I, p. 240 et s.

4. *Odyssée*, I, 13-15, 50-54.

5. *Odyssée*, V, 277.

6. Cf. Busolt, I, p. 432.

7. Hérodote, IV, 152 : Τὸ δὲ ἐμπόριον τοῦτο (Tartessus) ἦν ἀκήρατον τοῦτον τὸν χρόνον.

Les Hellènes avaient cependant mille motifs d'explorer et d'exploiter cette contrée lointaine : Cadix ou Tartessus[1], colonie[2] et alliée[3] des Phéniciens de Tyr, était la cité la plus fameuse du monde occidental : métaux précieux, terres à blés, troupeaux innombrables, pêcheries miraculeuses, arrivée des cargaisons d'étain, tout faisait de ce port, glorieusement « bâti au cœur de la mer »[4], l'Eldorado des convoitises méditerranéennes[5]. C'est pour cela que les Phéniciens, cinglant droit vers le Couchant, négligèrent d'abord tant de rivages de la Mer Intérieure, et s'installèrent au plus tôt dans Cadix[6]. — Et c'est de la même manière qu'Ulysse, poussé par les vents d'Est[7], navigua sans arrêt depuis Charybde et Scylla jusqu'à la vue de Gibraltar[8].

S'il n'alla pas plus loin, c'est, dit le poète, parce qu'une déesse le retint dans une douce captivité[9]. Force divine, dans l'*Odyssée,* équivaut toujours à puissance humaine, terreur de la nature, ou prescription religieuse. Pour qu'un Grec n'ait pu dépasser la grotte de l'Atlas, il faut que des lois humaines le lui aient interdit. — Or, trois siècles après

1. Hérodote, IV, 152; Aviénus, 85, 269. Cf., entre autres derniers travaux, Atenstædt, dans les *Leipziger Studien,* XIV, 1891, p. 93.

2. Velleius Paterculus, I, 2, 4.

3. Ézéchiel, XXVII, 12 et 25.

4. Expression d'Ézéchiel à l'endroit de Tyr (XXVII, 25), et qui peut s'appliquer à Cadix.

5. Ézéchiel, XXVII, 12 et 25; Hérodote, IV, 152; Aviénus, 276, 296-298; Aristophane, *Grenouilles,* 475, etc. Cf. Busolt, p. 371.

6. Velleius, I, 2, 4.

7. *Odyssée,* XII, 447-8. Ulysse ne parle pas ici du vent d'Est; mais la rapidité de sa course (neuf à dix jours) montre qu'il n'a pu naviguer que par un temps de ce genre. C'est précisément la continuité des vents d'Est (ἀπηλιώτῃ ἀνέμῳ, Hérodote, IV, 152) qui a poussé le Samien Coléos depuis l'Égypte jusqu'à Tartessus. Ces vents sont, d'ailleurs, dominants sur le rivage méridional de la Méditerranée.

8. Ulysse a mis neuf à dix jours (il est arrivé dans la nuit qui commençait le dixième, XII, 447) pour faire les 10,000 stades qui séparent Scylla de Gibraltar, soit environ 1,000 stades par jour; et on sait que ce chiffre de 1,000 stades a correspondu, dans les calculs des anciens voyageurs, aux vitesses des navigations rapides (cf. le commentaire de Hergt, *Die Nordlandfahrt des Pytheas,* Halle, 1893, p. 12 et s.). Et la précision qu'Ulysse apporte dans cette indication des jours (ἔνθεν δ' ἐννῆμαρ φερόμην, δεκάτῃ δὲ νυκτὶ πέλασαν, XII, 447-8) est une preuve, pour moi très concluante, que l'*Odyssée* l'emprunte à un périple. — Dernière remarque sur ce trajet d'Ulysse : il arrive dans l'île de Calypso « grâce aux dieux », πέλασαν θεοί (XII, 448), et Coléos, qui fit le même voyage, franchit le détroit et arriva à Tartessos, θείῃ πομπῇ χρεώμενοι (Hérodote, IV, 152). Cette navigation de Coléos, qui est historique, semble le doublet de celle d'Ulysse, qui est mythique.

9. *Odyssée,* I, 13-15.

Ulysse, les Carthaginois, héritiers des Phéniciens et maîtres de Cadix, fixeront le cap espagnol de Palos, non loin de Gibraltar, comme extrême limite de la navigation italienne dans les mers occidentales : passé ce cap, du côté de l'ouest, ils ne voulaient voir d'autres vaisseaux ni d'autres marchands que ceux du nom punique[1]. Je n'ai aucune preuve directe que de semblables défenses aient été édictées au IXe siècle par la puissance géminée[2] de Tyr et de Cadix. Mais l'absence de Grecs dans ces parages est une preuve indirecte en faveur de cette hypothèse. Ce genre de conventions internationales, destinées à régler les zones d'influence maritime, les us et coutumes de la mer, est infiniment plus ancien qu'on ne le croit d'ordinaire[3].

Après le Samien Coléos, ce furent les Phocéens qui franchirent le détroit de Gibraltar[4], sans crainte de Calypso, de Tyr et de Cadix. Mais c'était à la fin du VIIe siècle (620-600?)[5].

1. Traité de 509, Polybe, III, 22, 5 : Μὴ πλεῖν Ῥωμαίους, μήτε τοὺς Ῥωμαίων συμμάχους ἐπέκεινα τοῦ Καλοῦ ἀκρωτηρίου (cf. Sieglin, *Atlas Antiquus*, 29, 1, etc.); sur cette limite, aussi Aviénus, 463. Second traité, Polybe, III, 24, 4 : Τοῦ Καλοῦ ἀκρωτηρίου Μαστίας Ταρσηΐου μὴ ληΐζεσθαι ἐπέκεινα Ῥωμαίους, μηδὲ ἐμπορεύεσθαι, μηδέ πόλιν κτίζειν. Je ne peux pas rentrer ici dans l'éternelle discussion sur la date et les clauses de ces traités. — Remarquons ceci : il n'était permis aux Italiens de dépasser cette limite et d'aborder qu'en cas de force majeure; alors, ils avaient le droit de prendre ou d'acheter tout ce qui était nécessaire pour réparer les navires, faire des sacrifices, renouveler leurs provisions; toute autre affaire, trafic ou pillage, leur était interdite : Μὴ ἐξέστω αὐτῷ μηδὲν ἀγοράζειν μηδὲ λαμβάνειν πλὴν ὅσα πρὸς πλοίου ἐπισκευὴν ἢ πρὸς ἱερά (III, 22, 6); ...εἰ μὴ ἕως τοῦ ἐφόδια λαβεῖν ἢ πλοῖον ἐπισκευάσαι (III, 24, 11). Mais c'est exactement dans ces conditions qu'Ulysse est arrivé dans l'île de Calypso, qu'il y a séjourné, qu'il en est reparti : une force majeure l'y a amené (XII, 448), il n'y a fait aucun commerce, il n'en a rapporté aucun objet de prise ou d'échange, seulement les vêtements, les provisions et le radeau que lui a donnés Calypso pour revenir chez lui (V, 162-7, 238-267); je ne parle pas de ses amours avec la nymphe du lieu (V, 153-155), qu'aucun traité ne pouvait défendre. Il me paraît donc très vraisemblable que le poète aura simplement brodé une longue histoire d'amour et d'exil sur le thème banal d'un marin naufragé au delà de la limite de la navigation coutumière.

2. L'expression m'est suggérée par Ézéchiel, XXVII, 12 et 25.

3. C'est pour cela que je trouve tout naturel d'accepter la date de 509 pour le premier traité maritime entre Carthage et Rome (plus haut, n. 1). Outre ce traité de 509, voyez celui entre Carthage et l'Étrurie, conclu vers 535, contre les Phocéens (Hérodote, I, 166); probablement aussi un traité conclu entre les Étrusques (de Rome) et les Phocéens peu avant 600 (Justin, XLIII, 3, 4). Voyez, sur l'ancienneté et l'authenticité des conventions de ce genre, les excellentes remarques de Busolt, LI, 2e éd., p. 754.

4. Hérodote, I, 163.

5. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1903, p. 319 et s.

Tyr, menacée dans son île par la domination babylonienne, ne pouvait plus faire acte de souveraine dans les eaux espagnoles[1]; Carthage n'y paraissait pas encore; une dynastie indigène, accueillante pour les étrangers, avait grandi dans Tartessus[2]. D'ailleurs, les Phocéens étaient armés pour les longues courses et les batailles navales[3].

De ce premier contact avec l'Eldorado espagnol, il resta aux Grecs une inoubliable impression. Elle s'est résumée en la figure du roi tartessien Arganthonios, très riche, très bon, très heureux, qui mourut le plus âgé des hommes et le plus semblable aux dieux[4]. De plus, il fut le modèle des étrangers philhellènes[5]. — Vraiment, ce roi ressemblait fort à Calypso, elle aussi très riche et très heureuse, qui vivait sans vieillir, et dont Ulysse éprouva pendant si longtemps l'inaltérable philhellénisme[6]. Calypso est, si je peux dire, l'aïeule symbolique d'Arganthonios. La nymphe divine et le roi presque immortel représentaient pour les Grecs du IXe et pour ceux du VIIe siècle les irrésistibles accueils des paradis occidentaux. Ulysse, quittant après de longues journées de vie oisive et voluptueuse la compagnie de la fille d'Atlas, annonce ces Phocéens si longtemps choyés par Arganthonios, et qui, après sa mort, ne reparurent plus à Tartessus[7].

Avant d'atteindre la grotte de Calypso, Ulysse s'était aventuré dans le nord de la Méditerranée italienne.

Il avait navigué depuis les îles Éoliennes jusqu'à l'entrée du

1. Depuis la fin du VIIIe siècle? Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. II, p. 288; cf. p. 549.

2. *Regna Hispaniae*, Justin, XLIV, 5, 1.

3. Hérodote, I, 163.

4. Anacréon *ap.* Pline, VII, 154, et *ap.* Strabon, III, 2, 14; Hérodote, I, 163; Silius Italicus, III, 397-398; Pline, VII, 156; Valère Maxime, VIII, 13, ext., 4; Appien, *Iberica*, 2 et 63, etc.

5. Hérodote, I, 163: Τούτῳ δὴ τῷ ἀνδρὶ προσφιλέες οἱ Φωκαιέες οὕτω δή τι ἐγένοντο, etc.

6. *Odyssée*, I, 14-15; 55-58; V, 135-136 (τὸν μὲν ἐγὼ φίλεόν τε καὶ ἔτρεφον, etc.).

7. Calypso offre à Ulysse de rester avec lui (V, 208):

'Ενθάδε κ' αὖθι μένων σὺν ἐμοὶ τόδε δῶμα φυλάσσοις.

Arganthonios propose de même aux Phocéens (Hérodote, I, 163) : 'Εκέλευε τῆς ἑωυτοῦ χώρης οἰκῆσαι ὅκου βούλονται. — Les Phocéens ne voulurent pas, τοῦτό γε οὐκ ἔπειθε τοὺς Φωκαιέας. De même, Ulysse répondit à Calypso : 'Εθέλω... νόστιμον ἦμαρ ἰδέσθαι (V, 219-220).

détroit de Bonifacio[1]. S'il avait continué sa course sur cette route, une des plus fréquentées de la Méditerranée tout entière[2], il fût arrivé directement au port de Marseille, dont il n'était plus qu'à mi-chemin.

Mais il ne franchit pas plus le détroit de Bonifacio qu'il ne devait franchir celui de Gibraltar. Il manqua la Gaule ainsi que l'Espagne. Les Lestrygons, gardiens du canal, le rejetèrent vers l'Italie[3]. L'un et l'autre détroits furent donc fermés aux Grecs : car il y eut, dans l'antiquité comme de nos jours, une véritable question des détroits.

Ulysse, alors, fila droit au Levant[4], et aborda au cap de Circé[5], sur le rivage latin. — Il ne devait pas, le long de ce rivage, s'élever davantage dans le Nord. Du cap de Circé, il ne fera plus que descendre au Sud, vers les terres et les mers campaniennes[6]. Il n'arrivera pas jusqu'au Tibre, non plus qu'au Rhône et qu'au grand fleuve de Tartessus.

La limite septentrionale de sa navigation fut donc marquée par la ligne droite qui joint les bouches de Bonifacio au cap Circéo. — Nous retrouverons cette ligne dans le traité conclu en 509 entre Rome et Carthage; elle était alors la limite entre la zone d'influence latine au Nord, et la zone d'influence punique au Sud[7]. Je ne doute pas que, bien avant cette date, elle n'ait déjà servi de frontière idéale à des peuples de la mer[8]. Si Ulysse n'a pu la dépasser, c'est qu'alors les Étrusques, prédécesseurs des Romains, n'autorisaient pas le trafic

1. *Odyssée,* X, 77 et s.; cf. Bérard, II, p. 209 et s. La distance, 3,000 stades, fut parcourue en six jours pleins (X, 80), soit 500 stades par jour, ce qui était l'évaluation minima de la journée de navigation (Ptolémée, I, 17, 5; cf. Hergt, p. 13).

2. Cf. Atlas Vidal-Lablache, p. 84 : c'est par les bouches de Bonifacio que passent toutes les routes entre Marseille et les ports de Campanie, Sicile et Orient.

3. *Odyssée,* X, 133 et s.

4. *Odyssée,* XII, 4-3; cf. Bérard, II, p. 261.

5. Bérard, II, p. 261 et s.

6. Voyage vers les Cimmériens, X, 507, favorisé par Borée; vers les écueils des Sirènes, XII, 165-167, qui sont les îlots du golfe de Pestum (cf. Bérard, II, p. 338 et s.), « clef des bouches de Capri », p. 339.

7. Polybe, III, 22, 9 et 11 : toute la Sardaigne est carthaginoise; et, sur le rivage italien, le Latium s'arrête à Terracine, près du sanctuaire de Circé (Bérard, II, p. 303).

8. Après la bataille navale qui expulsa les Phocéens de la mer Tyrrhénienne et qui fut la conséquence de la ligue maritime des Étrusques et des Carthaginois, vers 535 (cf. p. 65, n. 3), les Étrusques paraissent avoir placé sous leur influence tous les rivages au nord du cap de Circé et des bouches de Bonifacio, leurs alliés gardant au moins la Sardaigne (Diodore, V, 13, 4; cf. 15, 4).

dans les eaux tyrrhéniennes. Et, de fait, aucune des colonies grecques qui furent fondées en Italie au VIIIe siècle ne s'établit au nord des caps gardés par Circé la magicienne et par les Lestrygons anthropophages.

Ainsi, nous rencontrons déjà, dans les courses nautiques d'Ulysse, trois des routes fondamentales de la Méditerranée du Couchant : la route de Sicile à Cadix par Gibraltar; celle qui, au nord et au sud de Circéi, longe la Toscane et la Campanie; celle qui mène du détroit de Messine à Marseille par les bouches de Bonifacio : autrement dit, la voie de sortie vers l'Océan, la voie des rivages, la voie diagonale du bassin occidental. — Et nous avons aussi rencontré déjà, sur ces routes et dans ces mêmes courses, les trois bornes solennelles des conventions maritimes des siècles ultérieurs, Gibraltar, Bonifacio et Circéi.

Or, les lieux qui servent de limites aux peuples, à ceux de la mer comme à ceux de la terre, engendrent des rapports plus constants, des cultes plus vivaces, des légendes plus riches, des récits plus nombreux. Une frondaison de mythes a donc poussé autour de la grotte de Calypso et des colonnes d'Hercule, et autour du promontoire latin de Circéi[1]. — C'est ainsi qu'au Moyen-Age les traditions et les poèmes devaient se multiplier à la descente du col de Roncevaux, limite éternelle entre la France et l'Espagne[2].

Ces légendes, enfin, ont pris le caractère des pays auxquels elles s'adaptaient : aimables dans l'île de l'Atlas, gardienne de l'Espagne bienheureuse; sanglantes chez les Lestrygons, sur le rivage de la pure barbarie; magiques chez Circé, à l'entrée de l'Italie, terre de sorciers et de devins.

On a vu comment les Phocéens franchirent, à la fin du VIIe siècle, la borne occidentale, et comment ils arrivèrent à Tartessus. Les mêmes Hellènes parvinrent, vers le même

1. Cf. la légende des *Arae Philaenorum*, Salluste, *Jugurtha*, 79.
2. Peut-être dès le Xe siècle (chartes du Cartulaire de Sainte-Marie de Bayonne).

temps, à dépasser les caps redoutables qui leur fermaient la mer italienne d'en haut (vers 600).

Soit qu'ils aient dès lors battu les Étrusques, soit plutôt qu'ils aient obtenu d'eux le libre passage, ils doublèrent le promontoire de Circé, et on les vit naviguer dans les eaux du Tibre[1]. — Ils s'aventurèrent aussi au delà des bouches de Bonifacio où avaient veillé les Lestrygons, et, à l'extrémité de cette route qu'Ulysse avait déjà parcourue à moitié, ils fondèrent la colonie de Marseille[2]. La création de cette ville et les campagnes maritimes des Phocéens furent, à deux cents ans de distance, la revanche des descendants d'Ulysse sur Circé et les Lestrygons.

Mais cette fondation et ces campagnes furent aussi la revanche de Calypso et de Nausicaa sur l'indifférence des chefs hellènes.

Calypso désirait Ulysse pour époux; elle était prête, en vue d'une éternelle union, à le rendre immortel comme elle[3]. Quand Nausicaa aperçut le même Ulysse « tout brillant de beauté et de grâce », elle dit aussitôt à ses femmes : « Puissé-je avoir un mari semblable, et puisse cet étranger demeurer ici[4] ! » Mais Ulysse ne songeait qu'à Pénélope.

Deux cents ans plus tard, vers 600, la fille d'un roi ligure, séduite par la vue d'un chef de navire phocéen, le choisit pour époux et lui fit donner la terre où la cité grecque de Marseille allait se bâtir. Et celui-là accepta aussitôt la femme et la terre[5].

Ulysse est le Grec qui aspire au retour et « à la fumée de sa demeure », qui court les aventures et ne fonde pas des colonies, et qui, fidèle à son épouse hellène, a l'horreur des mariages exotiques; le Phocéen est le Grec qui cherche

1. *Temporibus Tarquinii (Prisci)*, Justin, XLIII, 3, 4.
2. Justin, XLIII, 3.
3. Αἰλαιομένη πόσιν εἶναι, *Odyssée*, I, 15; V, 135-136.
4. Ἄι γὰρ ἐμοὶ τοιόσδε πόσις κεκλημένος εἴη
Ἐνθάδε ναιετάων, καὶ οἱ ἄδοι αὐτόθι μίμνειν.
Odyssée, VI, 244-245.
5. Justin, XLIII, 3.

de nouveaux domaines et de lointaines fiançailles. Mais l'un et l'autre ont suivi les mêmes routes, rencontré les mêmes caps, les mêmes détroits, les mêmes séductions. Les Phocéens, plus heureux et plus ambitieux, sont allés jusqu'au bout de ces routes, sortis indemnes des dangers que présentaient ces caps et ces détroits. Au delà de Gibraltar, ils sont arrivés à Cadix; au delà de Circéi, à Rome; au delà de Bonifacio, à Marseille. Et ils ont épousé, pour faire souche sur la terre conquise, Calypso ou Nausicaa.

CAMILLE JULLIAN.

SILVANUS ET SILVANA

Je n'hésite pas à appeler de ce nom les deux figures représentées sur le monument de Vachères, publié par M. Arnaud d'Agnel (*Revue,* 1904, p. 334). Tout nous ramène, sur cette très curieuse pierre, à des dieux sylvestres : leur enlacement avec un tronc d'arbre, qui fait songer aux sylvains Dendrophores; les basques du costume de l'homme, qui semblent les extrémités de quelque dépouille d'animal; les pieds de ce même personnage, qui ne sont certainement pas des pieds humains. — D'autre part, que les Gaulois du Midi adorassent un couple formé de Sylvain et de Sylvaine, cela résulte de l'inscription trouvée à Roussillon, près d'Apt (*Corpus,* XII, 1103), dédiée SILVANO ET SILVANE, double dédicace d'ailleurs fort rare en son genre. Or, Roussillon et Vachères sont également dans la région aptésienne, au pied de la chaîne boisée des monts de Vaucluse. — Tout n'est pas italien dans ce monument : d'abord, la présence d'une parèdre à Sylvain et son homonyme; puis, les favoris donnés pour coiffure au dieu (en admettant que ce ne soit pas un appendice dans le genre de celui du masque de Saintes, *Revue,* 1903, p. 385); sans doute aussi, la façon dont les deux dieux embrassent l'arbre. Nous avons donc affaire ici à un « compromis » entre les faunes latins et les faunes indigènes de la religion sylvestre, pour appliquer à l'archéologie un mot que Mohl avait heureusement trouvé

pour la linguistique romane[1]. — Remarquez, une fois de plus, l'abondance de ces essais de sculpture italo-gauloise dans les régions cavares, salyennes, et vulgientes surtout (cf. *Revue*, 1903, p. 295), essais qui ont été très souvent provoqués par le culte des divinités rustiques et domestiques.

C. J.

VULCAIN (?) ET APOLLON

(Planche II)

Mon maître et ami M. Fr. Daleau me communique ce fragment de sculpture gallo-romaine. « Il a été découvert, » m'écrit-il, « vers 1888, par M. Normand, en procédant à un défrichement sur sa propriété, au lieu dit Le Baille ou Le Bayle, commune d'Eyrans ou d'Anglade, canton de Blaye (Gironde), avec quelques monnaies, de nombreux fragments de marbres et de poteries et des débris de construction... Plaque de marbre blanc mesurant (environ) : hauteur, 0^{m} 50 ; largeur, 0^{m} 40 ; épaisseur, 0^{m} 10. » C'est, je crois, le fragment d'un autel ou d'un socle présentant les figures de plusieurs dieux : Vulcain (?) a ses pinces, ciseaux ou tenailles (??) ; Apollon, son plectre et sa lyre (dont on voit l'extrémité). Nous reproduisons le monument d'après une excellente photographie de M. Amtmann.

C. J.

1. *Introduction à la chronologie du Latin vulgaire*, Paris, 1899. Mohl vient de disparaître, tout jeune encore et avec lui une des intelligences les plus vives et les plus hardies que la linguistique ait produites. Ce travailleur de premier ordre, ingénieux, fin, patient, méritait mieux que sa destinée, et je n'hésite pas à croire que, sur plus d'un point, l'avenir donnera raison à ses théories.

EPISCOPUS ECCLESIAE BOIORUM

(INSCRIPTION D'ANDERNOS)

En juillet 1904, au cours des fouilles poursuivies par moi dans les ruines d'Andernos[1], et subventionnées par différents corps et particuliers du département, les ouvriers que j'employais mirent au jour l'inscription qui fait l'objet de cette note. — Elle se trouvait mêlée à des débris de poteries et de conduits en

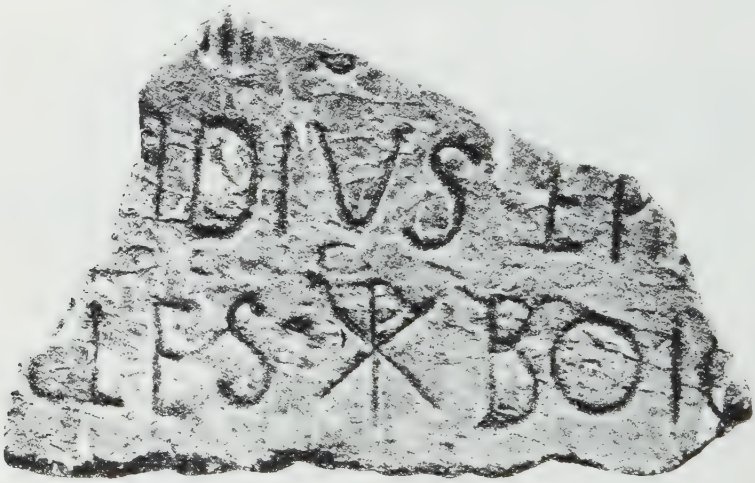

briques, dans une tranchée profonde creusée au pied même d'un mur parallèle à celui de l'église actuelle. — Elle se lit sur un fragment de marbre vert de Campan, qui porte des traces d'un ciment brun rougeâtre. Ce fragment mesure $0^{m}28 \times 0^{m}19$ dans ses plus grandes dimensions : l'épaisseur de la plaque est de $0^{m}03$.

1. Andernos est certainement une localité ancienne : le nom rappelle *Andernus* (*Corpus*, VII, 1336, 65), *Andero* (*Corpus*, II, 2598), noms indigènes de pays occidentaux. De même en Aquitaine (*Corpus*, XIII, 169 : *Andereni* (dat. fém.); etc. — [Plus j'examine ces noms en *-os*, plus je suis convaincu, avec M. Durègne (*Revue philomathique de Bordeaux*, 1898, p. 222 et suiv.), qu'ils représentent une couche onomastique antérieure à la domination romaine et à l'influence gauloise. Aucun des radicaux n'est franchement latin ou certainement gaulois. Au contraire, ils rappellent l'élément précelltique ou ligure, et je crois bien qu'ils appartiennent à la même classe de noms que les divinités topiques *Cososus*, *Elnosus*, *Ibosus*, etc., qu'on rencontre dans le reste de la Gaule, *Corpus*, XIII, 1353, 1370, 1189. — C. J.]

Nous lisons l'inscription, si nous ne nous trompons :

III S(eptembris)??, en tout cas quelque indication relative à la date de l'inscription ou, s'il s'agit d'une *depositio*[1], de la mort. — .....*idius* : fin d'un nom propre : par exemple *Delfidius, Egidius, Elpidius, Præsidius*. — *Epi*[*scopus ec*]*cles*(*iae*) *Boio*[*rum*]. — Il doit manquer très peu de chose au texte.

Par la forme des lettres, elle paraît de la première moitié du ve siècle, pas très éloignée de l'épitaphe de Sainte-Croix-du-Mont, qui est de 405[2]. — C'est, semble-t-il, l'épitaphe d'un *episcopus ecclesiae*[3] *Boiorum* ou la dédicace d'un monument élevé par lui.

Si notre conjecture est fondée, voici ce qu'on peut conclure de ce texte :

1° Il achève de prouver, et cette fois sans réplique possible, que le pays de Buch correspond à l'ancienne *civitas Boiorum*[4].

2° Il autorise à supposer que le chef-lieu de cette cité, au ve siècle, était à Andernos ; la conclusion toutefois serait susceptible de ne pas s'imposer : car l'évêque a pu être inhumé dans une villa ou près d'une basilique éloignée du centre de son diocèse[5].

3° Il confirme l'affectation au service chrétien des ruines d'Andernos, dont nous pouvons suivre ainsi l'histoire depuis les temps gallo-romains jusqu'au Moyen-Age, la villa ayant été le noyau d'une communauté chrétienne.

4° Il nous apprend que, malgré sa petitesse, et malgré l'absence

1. [Peut-être une date consulaire, par exemple [*Actio*] *III S*[*ymmacho consulibus*], soit l'année 446, qui cadrerait bien d'ailleurs avec la forme des lettres. D'autant plus qu'après l'S, il me semble apercevoir le bas d'un I ou d'un Y et non celui d'un E. — C. J.]

2. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 154.

3. Cf. *ecclesiæ Massiliens.*, *Corpus*, XII, 5336 ; *episcopus sancte ecclesie Valentine*, Hübner, *Inscr. Hisp. Chr.*, 184.

4. Sur cette question, voyez *Mélanges Julien Havet*, 1895 ; Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1453*, 1901, p. 5 et suiv.; *Revue des Études anciennes*, 1903, p. 138. Il semble bien que la cité, après s'être appelée *Boiates*, s'appela ensuite *Boii*, nom qui a dû être d'abord celui du chef-lieu (*Mélanges Havet*, p. 361). — C'est, du reste (à part les marques de potiers que je publierai ailleurs), la première inscription lapidaire livrée par le pays de Buch.

5. [J'hésite, pour mon compte, à voir dans Andernos le *Boii* des textes anciens, que je continue à placer à La Teste ; cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1903, p. 138. Le nom d'Andernos est évidemment préromain et préceltique, et si cette localité s'était appelée *Boii* au IIIe siècle (*Itinér. Ant.*, p. 456) et au XIe siècle, je doute fort que le nom d'Andernos eût survécu. En outre, le *Boii* des Itinéraires paraît avoir été sur une route directe de Bordeaux à Dax. — C. J.]

de centre urbain d'importance, la cité des Boïens reçut son évêque. Comme c'est le seul connu, il ne serait pas impossible que l'évêché disparût au temps de la persécution d'Euric[1], et avec lui l'organisation du pays en cité[2].

5° Il ajoute, enfin, un texte nouveau à la question des paroisses rurales et de leur origine, sur laquelle M. Imbart de La Tour a écrit un très beau livre[3].

Comte A. de SARRAU.

Bordeaux, 24 janvier 1905.

1. Il s'agit du texte fameux de Sidoine Apollinaire, *Epist.*, VII, 6, 7 : *Burdigala... Helusani, Vasates, Convenæ, Auscenses* MULTOQUE JAM MAJOR *numerus civitatum summis sacerdotibus ipsorum morte truncatus nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis.* Sur cette persécution d'Euric, qui doit se placer vers 472 3, cf. Yver, *Études Monod*, 1896, p. 43. — C'est Marca qui a, le premier, placé vers cette date la disparition de la cité des Boïens; cf. *Hist. de Béarn*, 1640, p. 30.

[Ce qui explique la disparition d'une cité ou d'un diocèse correspondant au pays de Buch, c'est qu'il n'y eut là, comme il semble résulter de l'examen des ruines du pays, aucun lieu fortifié, aucun *castrum*. — C. J.]

2. Il me semble bien que ce soit un des plus anciens textes épigraphiques de la Gaule mentionnant un *episcopus;* cf. *Corpus*, XII, 591 (Aix, de 494), 1213 (Carpentras, de 604?), 5336 (Narbonne, de 442, avec épiscopats antérieurs mentionnés).

3. *Les Origines religieuses de la France : les Paroisses rurales*, Paris, Picard, 1900. — [Encore que le pays de Buch ait été une cité, je crois que l'analogie la plus grande que l'on puisse trouver avec la situation, l'étendue et la nature de ce ressort, plus rural que municipal, est celle qu'offrent les diocèses établis à Garguier et à Ceyreste; cf. Albanès, *Gallia christiana novissima, Marseille*, c. 9 et s. — C. J.]

BIBLIOGRAPHIE

Louis Bréhier, *La Royauté homérique et les origines de l'État en Grèce* (extrait de la *Revue historique*, t. LXXXIV et LXXXV). Paris, Alcan, 1904; 1 broch. in-8° de 54 pages.

On croit généralement, sur la foi d'Aristote, que les rois de l'âge patriarcal, en Grèce, joignaient, à leurs fonctions militaires et à leurs privilèges religieux, des attributions judiciaires. Pour M. Bréhier, cette opinion est fausse. Dans ces temps primitifs, il n'y a ni juges d'État, l'État n'existant pas encore, ni action publique, ni autorité extérieure pourvue de moyens de contrainte. Il n'y a que des arbitres de clan, auquel les membres du γένος recourent de leur plein gré, quand, au lieu d'exercer le droit de vengeance privée, ils préfèrent obtenir une transaction (ποινή). C'est plus tard, lorsque la royauté patriarcale eut fait place au régime aristocratique et lorsque, par suite des progrès du groupement en cité (πολιτεία), le meurtre sembla, non plus seulement une atteinte aux droits de la famille, mais une atteinte aux lois éternelles de Zeus, que, l'idée d'exécution obligatoire s'ajoutant à celle d'accommodement, l'arbitrage se transforma en justice. L'apparition des tribunaux réguliers en Grèce date approximativement de la fin du VIIIe siècle.

La lecture de ce mémoire, plein de vues fines et ingénieuses, est à recommander[1].

GEORGES RADET.

Alessandro Levi, *Gli Accatoni nei poemi omerici*. Venezia, Ferrari, 1903; in-8° de 16 pages.

Courte monographie sur les mendiants et sur les sentiments qu'on avait à leur égard au temps homérique. L'auteur n'est pas un philologue et l'avoue dès la première ligne. Il prétend que les πτωχοί se divisent à cette époque en deux classes, les mendiants étrangers, ξεῖνοι, et les mendiants indigènes, πανδήμιοι. Contrairement à ce qui se passe de nos jours, où le chemineau n'est pas aimé du paysan, et pour cause, le mendiant étranger est mieux traité que l'autre : il est sous la

1. M. Bréhier n'a pas revu très attentivement ses épreuves : p. 4 sqq., Schlieman pour Schliemann, Hephaestos pour Phaestos; p. 6, avant-dernière ligne, le mot « peu » a été sauté, ce qui produit un contresens; p. 11 sqq., Bacchyades pour Bacchiades; p. 25, l. 10, s'écrit pour s'écrie; p. 30, n. 5, contume pour coutume; p. 49, l. 2, résolutions pour révolutions. Grec incorrect : mots non accentués, accents pour esprits, etc.

protection du Zeus des suppliants. Au contraire, le mendiant indigène, dont Iros est le type dans l'*Odyssée*, n'est qu'un importun parasite.

Voilà l'idée principale. Elle est discutable. Je ne crois pas que le mot πανδήμιος ait le sens que l'auteur lui donne, et je n'approuve pas les critiques qu'il adresse à Buchholz. Le terme est défini par l'aède lui-même ὃς κατὰ ἄστυ πτωχεύεσκεν, et Didyme ne le comprend pas autrement. Donc, tout mendiant qui va de porte en porte est un mendiant πανδήμιος : c'est une épithète de nature. En tout cas, il est singulièrement téméraire de construire toute une théorie sur une expression qui est unique dans un texte.

P. MASQUERAY.

Paul Dessoulavy, *Bacchylide et la IIIe Ode*. Neuchâtel, Attinger, 1903; in-8° de 57 pages.

Après les travaux de Kenyon et de Blass, qui sont de beaucoup supérieurs à tous les autres, le texte de Bacchylide, s'il n'est pas toujours très sûr, ne subira guère de modifications bien notables, et la seconde édition de Leipzig, celle de 1899, paraît à peu près définitive.

Aussi, n'est-ce pas un texte nouveau que M. Dessoulavy nous donne. Ses prétentions sont plus modestes. Il se contente de rappeler les différentes conjectures des philologues, et de choisir dans leur multitude celles qui lui paraissent les plus vraisemblables. Il a pris pour objet de son travail la IIIe Ode du papyrus, qui est adressée à Hiéron. Ce n'est peut-être pas la plus intéressante de la collection.

Dans sa préface, l'auteur étudie d'abord en Bacchylide le poète et le penseur. Appliqué à cet écrivain, ce dernier mot n'est-il pas un peu gros? C'est un poète aimable, qui n'a d'originalité bien accusée ni dans l'expression ni surtout dans la pensée. Il n'a rien de la puissance de Pindare, avec lequel on ne manque jamais de le comparer. Et la comparaison ne lui est pas avantageuse.

Suit une étude sur la IIIe Ode et sur les différents problèmes qu'elle soulève. Je ne vois pas qu'ils soient tous résolus. De même, en métrique, les systèmes contraires sont simplement exposés. C'est peut-être cependant la partie la plus réussie de la brochure.

P. MASQUERAY.

ARISTOPHANE, *La Paix*, texte grec publié avec une introduction, des notes critiques et explicatives, par **Paul Mazon**. Paris, Hachette et Cie, 1904; 1 vol. in-8° de 119 pages.

Excellente édition, qui prendra un rang distingué dans la collection des *Éditions savantes* de la maison Hachette[1]. Le texte y est étudié

1. J'ai reçu également de l'auteur un *Essai sur la composition des comédies d'Aristophane*. C'est un ouvrage important et qui exige d'être étudié à loisir.

scrupuleusement, avec le souci, aussi méritoire que rare, de n'éluder aucune difficulté. Combien de difficultés en effet, ou, pour mieux dire, combien d'énigmes irritantes dans l'œuvre d'Aristophane? D'abord, des allusions perpétuelles à la vie contemporaine, à la politique, aux hommes, aux faits-divers. De ces *actualités,* un bon nombre étaient déjà devenues lettre close pour les scoliastes : à plus forte raison le sont-elles pour nous. A cela, ajoutez toutes les variétés de l'esprit de mots : celles qu'on peut cataloguer (parodies, pastiches, sous-entendus, équivoques, calembours, etc.), et bien d'autres encore, dont la libre fantaisie échappe à toute définition. Voilà des finesses que le moindre savetier d'Athènes saisissait au vol ; mais il nous faut aujourd'hui, tant l'esprit de mots est un produit local, suer sang et eau pour les comprendre. Imaginez dans quelque deux mille ans un philologue d'outre-Rhin s'évertuant à ressaisir le *parisianisme* d'un Lavedan ou d'un Capus, vous aurez une idée de la tâche qui s'impose à un éditeur consciencieux d'Aristophane. Cette tâche, il me paraît qu'en ce qui concerne la *Paix,* M. Mazon l'a menée à bonne fin. Non seulement il éclaire toutes les allusions historiques, mais il n'est, pour ainsi dire, aucune intention du texte qu'il n'ait devinée et ne nous explique[1]. Tel vers m'avait, je le confesse, apparu le plus innocent du monde, avant que le nouvel éditeur n'eût évoqué devant mes yeux le jeu de scène gaillard ou le geste priapique, qui, paraît-il, l'illustrait au théâtre. Et, pour le dire en passant, cette chasse aux intentions jette quelquefois M. Mazon en des cas de conscience assez plaisants. Au v. 575 et sqq., par exemple, il lui arrive, après avoir relevé une longue série d'équivoques, de se demander si, tout compte fait, il n'y aurait point là une rencontre purement fortuite. Doute angoissant, en vérité : car, dans le second cas, l'auteur responsable de ces *joyeusetés,* ce ne serait plus le poète, mais son commentateur. Par là, voyez le danger des mauvaises fréquentations. Tirons de là, du moins, une règle de critique aristophanesque. Rencontrez-vous chez Aristophane quelque vers plat, incohérent, insignifiant, il y a gros à parier, *a priori,* que vous n'en voyez que la face. Retournez-le, regardez-le à l'envers : dans la plupart des cas, un autre sens vous apparaîtra, généralement graveleux. En d'autres termes, pour qui se mêle d'éditer Aristophane, l'ingénuité et la candeur ne sont, à aucun degré, des vertus nécessaires. Souhaitons que M. Mazon applique aux autres comédies la même méthode, exacte et minutieuse. Nous lui devrons de goûter intégralement, et même dans ses tares[2], ce génie étonnamment divers qui à Molière allie trop souvent Plaute ou Tabarin.

1. En dépit du commentaire qu'en donne M. Mazon, le v. 3 reste obscur. Je serais tenté de lire : καὶ μήποτ' αὐτὸς μᾶζαν ἡδίω φάγοις. Cf. v. 19.

2. En plusieurs endroits, l'éditeur a recours à l'argot et à la langue verte (v. 25-415; 1300, etc.).

Le texte est précédé d'une introduction, très digne également d'éloges, qui comprend trois parties : 1° circonstances historiques dans lesquelles fut représentée la *Paix;* 2° mise en scène et décors de la pièce ; 3° Aristophane avait-il composé une autre comédie, également intitulée la *Paix?* Je ne m'étendrai que sur la seconde question. M. Mazon est un champion convaincu de la théorie bien connue de M. Dörpfeld sur la situation respective des acteurs et du chœur : « Je prévois, » m'écrivait-il, « que vous ne serez pas de mon avis sur ce point. » Peut-être sommes-nous plus près de nous accorder qu'il ne le lui semble. Et, en tout cas, je saisis volontiers l'occasion d'esquisser brièvement ici mon opinion *actuelle* sur la question. Que depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la publication de mon *Dionysos,* mes idées aient quelque peu évolué, M. Mazon ne s'en étonnera pas. Toutefois, je suis très loin encore d'être un rallié. Je persiste à croire, sur la foi de Vitruve et de Pollux, que le proscénion de l'époque hellénistique était une *scène.* Nulle difficulté réelle à cela, d'ailleurs, puisque des drames de ce temps-là le chœur avait disparu. En revanche, j'accorde sans hésitation que sur une telle scène la plupart des drames du ve et du ive siècles, en raison des rapports étroits des acteurs et du chœur, n'auraient pu matériellement se jouer. Voilà deux propositions qui, à mes yeux, ont une même valeur, une égale certitude. Mais sont-elles contradictoires? En aucune façon, puisqu'elles s'appliquent à deux périodes différentes. Pour les concilier, il suffit d'admettre que, dans le cours des siècles, la forme du proscénion a évolué. Or, est-ce là une hypothèse gratuite? Non encore, puisque cette conclusion, où nous arrivons par le seul raisonnement, le témoignage des ruines nous y mène également. M. Dörpfeld, en effet, n'a-t-il pas démontré que, cent cinquante ans encore après que toutes les autres parties du théâtre étaient bâties en pierres, on continuait à construire en bois le proscénion? Ce qui revient à dire que, même à cette époque, le proscénion n'était pas permanent. Pourquoi ne l'était-il pas? La raison me paraît de toute évidence. Si, dès le ive siècle, on a pu attribuer à la *skénè,* à l'*orchestra,* au *théâtron* une forme immuable, c'est que la fonction de ces organes, quel que fût le spectacle, restait identique. Mais en était-il de même du proscénion? Rien de plus variable, au contraire, que les exigences auxquelles il devait satisfaire. Ces exigences (cela ressort des études minutieuses dont la mise en scène des drames grecs a été, dans ces derniers temps, l'objet) changeaient, pour ainsi dire, avec chaque pièce. De là l'impossibilité, pendant environ trois siècles, de construire le proscénion à demeure, et une fois pour toutes. Dans ces conditions, on voit ce qu'il est permis d'appeler proscénion ou logeion à l'époque classique. Ce n'est pas, comme je l'ai admis moi-même autrefois, une estrade de telle ou telle forme déterminée, c'est uniquement le rectangle vide, situé devant la *skénè*

entre les deux parascénies, rectangle auquel on pouvait, selon les besoins de la pièce, prêter tel aspect et telle forme que l'on voulait. — Mais reste à expliquer maintenant comment, à partir du IIe siècle environ, le proscénion, devenu à son tour permanent, a pris la forme d'une estrade. Cela même me paraît assez aisé à concevoir. Au point de vue de la mise en scène, les drames qui nous sont parvenus se peuvent, en effet, répartir en deux classes. Si un grand nombre répugnent à toute séparation matérielle entre les acteurs et le chœur [1], il en est d'autres, par contre, où cette différence de niveau ne pouvait, vu l'absence ou le peu de relations entre les deux groupes, offrir d'inconvénient. Eh bien, je suis absolument persuadé que, dans le second cas, le poète avait toujours soin d'élever ses acteurs au-dessus du niveau de l'orchestra, de les mettre mieux en vue au moyen d'une estrade, de hauteur variable. J'en suis persuadé, dis-je, parce que, partout et toujours, c'est ainsi que les choses se passent. L'orateur, en tout pays, ne parle-t-il pas du haut d'une tribune, le professeur et le prédicateur du haut d'une chaire? Et, pour prendre nos exemples dans des actes plus spontanés, le bateleur ne monte-t-il pas sur des tréteaux, le harangueur populaire sur une borne ou une table? Toute personne, en un mot, qui s'adresse à un public — c'est là un fait d'expérience — éprouve le besoin, aussi impérieux qu'irréfléchi, de s'exhausser au-dessus du sol. Et qu'on ne m'objecte pas, avec M. Dörpfeld, que ce *suggestus,* nécessaire à l'origine, alors que les spectateurs étaient assis en terrain plat, devint inutile et dut disparaître du jour où on éleva pour eux des gradins en amphithéâtre. Théoriquement, l'argument est irréprochable. En pratique, rien de plus faux. Voyez le théâtre du Moyen-Age, le théâtre moderne, nos parlements. Là aussi il y a des gradins, ce qui n'empêche pas la scène ou la tribune d'être surélevées. Je conclus donc que, dès le Ve et le IVe siècle, les acteurs grecs, chaque fois qu'il n'y avait point nécessité contraire, jouaient sur une estrade. Et ce qui n'avait d'abord été qu'une tendance, ou une pratique intermittente, devint naturellement une règle, lorsque le chœur eut disparu. — Mais, demandera-t-on enfin, comment cette estrade a-t-elle jamais pu atteindre la hauteur insolite de 3 à 4 mètres? A cela je répondrai que, dans tout théâtre, la forme de la scène est nécessairement en étroit rapport avec la disposition de la *salle.* La scène latine et la scène française sont deux exemples frappants de cette loi : leur élévation *maxima* est rigoureusement limitée parce que, cette limite une fois dépassée, les spectateurs de l'orchestre, ou du moins ceux des premiers rangs, n'apercevraient que la tête ou le buste des acteurs. Mais toutes différentes sont les

1. Même dans ceux-là, cependant, je serais disposé à admettre une séparation *idéale* entre les deux groupes, c'est-à-dire une très légère différence de niveau (d'un degré, par exemple) marquant l'emplacement propre de chacun.

conditions du théâtre grec : entre la scène et le premier gradin s'étend l'orchestre, dont le diamètre est généralement d'une vingtaine de mètres. Dès lors, l'architecte avait toute liberté de placer le proscénion à la hauteur qu'il voulait, pour peu que cette élévation eût, par ailleurs, quelque avantage. Or, il ne me paraît pas douteux que l'élévation anormale de la scène grecque offrît, en effet, une double utilité, à la fois acoustique et optique. Qu'on réfléchisse à l'énorme distance qui, dans les théâtres grecs, sépare de la scène les gradins supérieurs. Cette distance, il y avait un intérêt manifeste, autant pour la vue que pour l'audition, à la réduire. Or, le seul moyen pour cela, c'était d'exhausser la scène. Et remarquez, du reste, que même chez nous, telle est la disposition de la tribune à la Chambre des députés et au Sénat. — Voilà à peu près en quels termes je serais tenté actuellement de dénouer l'obsédante question du logeion. A défaut d'autres mérites, la solution que je viens d'ébaucher a, au moins, celui de concilier les divers éléments du problème (témoignages directs, indications tirées des drames, fouilles), sans en écarter aucun. Toute théorie qui, comme celle de M. Dörpfeld, rejette *a priori* l'une de ces données est, à mes yeux, caduque et fragile par la base. Ajouterai-je que la solution que je propose me paraît fournir — or, c'est là, comme on sait, pour les adversaires de M. Dörpfeld, la grande difficulté — une explication satisfaisante de l'évolution du proscénion? Autant, en effet, il serait étrange que le lieu de l'action, situé d'abord dans l'orchestra, se fût soudainement et d'un bond élevé à 3 ou 4 mètres, autant, ce me semble, les choses s'éclairent, si l'on admet, comme je l'ai fait, que l'estrade haute et permanente a été, pendant des siècles, précédée d'une estrade intermittente et basse, et que celle-ci devait logiquement, par le seul fait de la disparition du chœur, se transformer en celle-là.

Mais revenons, il en est temps, à la mise en scène de la *Paix*. M. Mazon la reconstitue de la manière suivante : « Toute la pièce se joue dans l'orchestra... On peut supposer deux maisons de chaque côté de la grotte; l'une est celle de Trygée, l'autre est celle de Zeus. La μηχανή soulève Trygée devant sa maison et le dépose devant la maison de Zeus ; il est au ciel! Une facétie souligne l'invraisemblance de ce mouvement[1]. » Cette conception, je l'avoue, ne me satisfait pas entièrement. Certes, personne n'est plus convaincu que moi que la mise en scène, chez les Grecs, et plus particulièrement dans la comédie, ne visait aucunement à l'illusion, qu'elle *indiquait,* qu'elle *suggérait* les choses, bien plus qu'elle ne les représentait. Mais précisément, ce qui me choque dans la reconstitution de M. Mazon, c'est que cette *indication* même fait défaut. En d'autres termes, j'ai peine

1. Quant à la grotte de la Paix, M. Mazon la suppose creusée dans cette partie de l'orchestra qui, d'après M. Dörpfeld, était construite en remblai.

à croire qu'ayant à représenter une ascension de la terre au ciel, le poète, au lieu de superposer ces deux lieux, ces deux *mansions*, comme on disait au Moyen-Age, les ait juxtaposés sur un même plan. A mon avis, il faut, pour aider l'imagination des spectateurs, une différence de niveau, aussi réduite, d'ailleurs, qu'on voudra. Partant de ce principe, je voudrais, à mon tour, essayer, en utilisant toutes les données du texte[1], de restituer la mise en scène de la *Paix*.

I. Décor figurant la Terre. — La première scène, qui se passe sur la terre, exige comme décor : 1° *La maison de Trygée*. C'est, en effet, devant cette maison que les deux esclaves sont occupés à pétrir la pâtée de l'escarbot ; c'est de cette maison aussi que sortent (v. 114) les petites filles de Trygée. 2° *L'étable de l'Escarbot*. α) Cette étable est tout à côté de la maison, car l'un des esclaves fait, à plusieurs reprises, le va-et-vient de l'une à l'autre pour porter à l'animal sa nourriture (v. 1 sq.) ; β) elle est munie d'une porte, par laquelle, au v. 30, l'esclave regarde manger l'escarbot, et qui est de nouveau mentionnée au v. 78 ; γ) ce n'est qu'un simple enclos, sans toiture, puisque c'est de l'intérieur de cette étable que Trygée prend son essor dans les airs, visible seulement à l'esclave qui regarde par la porte (v. 78).

II. Ascension de Trygée. — Cette ascension commence au v. 79 : Trygée, à ce moment, est dans l'étable. Aux v. 81 sq., il s'élève au-dessus de la clôture, et apparaît aux spectateurs, monté sur son escarbot. L'ascension s'interrompt un assez long temps, pendant lequel Trygée converse avec son esclave et ses filles (v. 90-154). Elle reprend au v. 154, et s'achève au v. 178, Trygée étant arrivé au palais de Zeus. Le mouvement de bas en haut, comme le prouve l'apostrophe de Trygée au machiniste (v. 174), est donné par la μηχανή.

III. Décor représentant le Ciel. — Le Ciel comprend deux parties : 1° *Le palais de Zeus*. Ce palais a au moins une porte, par laquelle se présente Hermès (v. 179), et probablement une ou deux autres, par où sortent et rentrent Polémos et son acolyte Kydoimos (v. 232, 255, 288, 310) ; 2° *La caverne de la Paix*. A côté de la demeure de Zeus s'ouvre la caverne profonde (v. 223), au fond de laquelle Polémos a précipité la Paix. Cet antre, à en juger d'après le v. 224 (τουτὶ τὸ κάτω), est situé en contre-bas du palais. Un amas de pierres l'obstrue (v. 225), mais ne monte pas cependant jusqu'à l'entrée, qui reste accessible (v. 427).

IV. Par quelle voie le chœur monte-t-il jusqu'à la caverne de la Paix ? — La caverne de la Paix s'ouvre, nous l'avons vu, dans l'Olympe. Par suite, les personnages du chœur devraient, pour y monter, éprouver les mêmes difficultés que Trygée. Or, il n'en est

1. Ces données, on le verra, sont plus nombreuses et plus nettes que dans nombre d'autres pièces. Mais, quand M. Mazon parle d'« une indication précise et décisive qui ne laisse pas place au moindre doute » (p. 14), il s'illusionne singulièrement.

rien. Au premier appel de Trygée, qui réclame leur assistance pour délivrer la Paix, ils accourent. Et, cette besogne achevée, nous les retrouvons, quelques instants plus tard, de nouveau dans l'orchestra. Ni à l'aller ni au retour, le texte n'indique quelque moyen spécial de locomotion. Que conclure de là, sinon qu'entre les deux *mansions* qui, sur le théâtre, représentent le ciel et la terre, il existait une communication facile et directe? Cette communication, je me l'imagine ainsi qu'il suit. Devant le palais des Dieux (qui, sans doute, occupait environ les deux tiers de la longueur du proscénion), supposez un plan incliné, s'abaissant en pente douce jusqu'au niveau de l'orchestra. Au sommet de cette rampe il sera facile de ménager une ouverture, qui figurera l'antre de la Paix. Et sur cette pente douce, le chœur aura toute commodité pour ses allées et venues ainsi que pour les danses et gambades, qu'indique le texte (v. 324 sq.). Dans cette conception, il n'y a rien qui ne soit absolument conforme aux habitudes d'Aristophane. C'est, en effet, un de ses procédés comiques favoris, que de mettre lui-même à nu les conventions scéniques dont il use. Chaque fois, en particulier, que deux *mansions,* qui, dans la réalité, seraient très distantes l'une de l'autre, se trouvent, par les nécessités du décor, rapprochées sur la scène, Aristophane n'hésite pas à mettre en relations directes leurs habitants. Voyez, par exemple, dans les *Acharniens*, les propos qu'échangent, du seuil de leurs portes, Lamachos et Dicéopolis, bien que le premier soit censé résider à la ville, et l'autre aux champs.

V. Descente de Trygée. — Le texte prouve formellement que Trygée ne redescend pas au moyen de la μηχανή. Lorsqu'il réclame à Hermès sa monture, celui-ci lui répond plaisamment que Zeus s'en est emparé et l'a attachée à son service : « Comment donc descendrai-je? — Ne t'inquiète pas : très facilement, de ce côté *en passant auprès de la déesse* (τῇδὶ παρ' αὐτὴν τὴν θεόν, v. 726) ». D'après ces mots, je suppose que Trygée descendait dans la grotte (au bord de laquelle on avait placé, après l'avoir exhumée, la statue de la déesse), que par cette voie il rentrait dans l'intérieur du théâtre (rien n'était plus aisé que de mettre le dessous du plan incliné en communication avec le rez-de-chaussée de la *skénè*), puis qu'après l'exécution de la parabase il reparaissait par l'une des *parodoi,* en maugréant sur la longueur du chemin *terrestre* qui conduit du Ciel à Athènes (v. 819). On pourrait se demander pourquoi, pour la descente de son héros, Aristophane n'a pas usé du même moyen que pour l'ascension. La raison, si je ne me trompe, c'est que l'ascension de Trygée parodiait une scène du *Bellérophon* d'Euripide, où ce poète avait utilisé la μηχανή ; l'usage de cette machine y était, dès lors, un élément indispensable. Mais cet effet burlesque, fallait-il le répéter une seconde fois, et mettre de nouveau en branle une machine dont l'emploi, du reste, n'est pas commun

dans la comédie[1]? Aristophane ne l'a pas pensé. Ajoutons que l'invraisemblance et la désinvolture mêmes du moyen imaginé pour la descente fournissaient un nouvel élément de comique.

Telle est l'idée que je me fais du décor de la *Paix*. Ce décor peut se résumer ainsi : à gauche et au niveau de l'orchestra, la maison de Trygée, flanquée, sur un de ses côtés, de l'écurie de l'escarbot; à droite, et à un niveau plus élevé, le palais de Zeus, accessible par une rampe douce, au sommet de laquelle s'ouvre la caverne de la *Paix*. Comme on le voit, cette reconstitution diffère assez sensiblement de celle de M. Mazon. C'est, d'ailleurs, à peu près le seul point de son excellent travail qui me paraisse appeler une correction[2].

O. NAVARRE.

Oddone Ravenna, *Di Moschione e di Teodette, poeti tragici*. Padova, R. Stab. P. Prosperini, 1903 ; in-8° de 78 pages.

Cette double monographie a d'abord été imprimée dans la *Rivista di Storia antica*. Elle est l'œuvre d'un jeune érudit qui faisait concevoir de lui les meilleures espérances : une mort prématurée ne lui a pas permis de les réaliser.

Parmi les tragiques grecs du IVe siècle, Moschion et Théodecte de Phasélis ne sont pas les plus connus, le premier surtout. Faut-il l'identifier avec le parasite dont s'est moquée la comédie athénienne? On ne le sait guère et chacun, sur ce point, a une opinion différente. L'auteur de cette dissertation, qui remarque justement comme le nom de Moschion est fréquent à cette époque, cherche à le distinguer de ce gourmand célèbre. De plus, la date de 358, comme il a raison de le dire, est importante dans la biographie du personnage ; c'est celle de la mort d'Alexandre de Phères. Or, dans ses Θεραῖοι, Moschion avait mis en scène la mort du tyran, si du moins l'opinion de Ribbeck est fondée, et si le fragment 3 de Nauck appartient vraiment à ce drame. On cite encore du même poète un *Thémistocle* et un *Télèphe*. Il ne reste que sept trimètres des deux pièces. Mais il ne faut pas oublier un long fragment de trente-trois vers sur les différents degrés de la civilisation humaine : dissertation qui serait mieux à sa place dans un traité de philosophie que dans une œuvre dramatique.

Sur Théodecte, nous sommes un peu mieux renseignés. Il faut placer sa mort entre 341 et 334. Or, d'après Suidas, il ne vécut que quarante et un ans. Donc, sa naissance tombe entre 382 et 375. On nous cite de lui plusieurs ouvrages parmi lesquels nous connaissons

1. La μηχανή ne sert guère, comme on sait, chez les comiques que pour les parodies de scènes tragiques.

2. Sur la mise en scène de la *Paix*, M. Carl Robert (*Hermes*, t. XXXI, 1896, p. 551 sq.) a aussi émis une interprétation, à mon avis *trop* ingénieuse.

un *Ajax*, une *Hélène*, un *Oreste*, un *Œdipe*, un *Philoctète*. Son *Mausole*, qu'il avait composé pour honorer dans un concours la mémoire de l'époux d'Artémise, était accompagné d'un éloge oratoire, où il célébrait le même roi. D'après Hygin, cité dans Aulu-Gelle, la tragédie était préférable à l'œuvre de prose. C'est qu'en effet, élève d'Isocrate, il avait commencé par étudier l'éloquence avant d'aborder le théâtre. D'ailleurs, Aristote parle plusieurs fois et sur un ton élogieux de Théodecte. Malheureusement, nous ne pouvons nous faire une idée quelconque de ses drames, puisque des neuf pièces dont nous savons les titres, il ne reste pas en tout dix trimètres. Les fragments moins écourtés de cet écrivain — le plus long a neuf vers — proviennent tous de drames inconnus.

Cette dissertation est très bien faite. Sans doute, des poètes qui sont étudiés, il ne subsiste plus, pour ainsi dire, que le nom. Ce n'est pas une raison pour les négliger. Ceux qui essaient de les tirer de l'oubli, où ils sont déjà presque ensevelis, méritent notre gratitude. Ils font une œuvre pieuse, souvent même une œuvre juste.

P. MASQUERAY.

J. Vendryes, *Traité d'accentuation grecque*. Paris, Klincksieck, 1904; in-12 de XVIII-275 pages.

Ce livre sera le bienvenu : il comble une lacune. L'accentuation grecque n'est jamais exposée d'une manière continue dans nos grammaires. Dans les cas difficiles, et ils sont nombreux, on perd beaucoup de temps à se renseigner, quand on y arrive. Avec ce traité, la chose sera aisée et rapide.

Car l'accentuation grecque est extraordinairement compliquée; ses caprices rappellent ceux de notre orthographe. Tous ceux qui l'ont étudiée avec soin en savent quelque chose. Elle fut inventée vers la fin du IIIe siècle avant notre ère, à Alexandrie, où l'affluence des étrangers était un péril pour la prononciation correcte de la langue. On imagina de noter artificiellement cette prononciation. Aristophane de Byzance passe pour avoir inventé les esprits et les accents, car dans les inscriptions ces signes sont inconnus. Sur les papyrus que l'on trouve en Égypte depuis un demi-siècle, ils sont rares, et s'ils se généralisent dans les manuscrits postérieurs au VIIe siècle, les règles d'après lesquelles on les emploie ne sont pas toujours les mêmes.

En somme, celles que nous suivons aujourd'hui viennent surtout d'Hérodien. Il vivait sous Marc-Aurèle. Il avait composé un traité d'accentuation grecque qui n'avait pas moins de vingt et un livres. L'ouvrage devait être d'une lecture plutôt sévère. Il ne nous a pas été conservé. Nous ne le connaissons que par les citations de ceux qui l'ont

utilisé. Lentz, dans un travail connu, a entrepris de réunir tous ces fragments. Et l'œuvre d'Hérodien, ainsi restituée, peut dispenser d'étudier celle des autres grammairiens qui l'ont précédé ou suivi. Elle forme un ensemble très cohérent, qui continue et systématise les traditions antérieures. Cependant ces doctrines, auxquelles il faut toujours remonter pour connaître les règles de l'accentuation grecque, présentent des lacunes graves.

Quelle est, par exemple, la nature des syllabes finales dont l'aigu est changé en grave? C'est une question sur laquelle les modernes ne sont pas d'accord, parce que les anciens n'en ont rien dit. Ces syllabes sont-elles atones? Cela est probable. Mais pourquoi continue-t-on à les noter de l'accent grave, quand cet accent, qui devrait logiquement être marqué sur les syllabes qui n'ont pas l'accent principal, est partout supprimé? Et la théorie des proclitiques, n'est-ce pas G. Hermann qui l'a inventée comme la *base* et le *dactyle cyclique* des logaèdes? Sans doute, un examen minutieux des faits prouve qu'elle doit être conservée; mais les grammairiens de l'Antiquité n'en parlent pas. Pour eux, tous les mots proclitiques sont des exytons.

Je renvoie le lecteur au traité de M. Vendryes pour le détail de ces discussions minutieuses. Il les expose avec clarté. Son livre rendra de grands services. Il l'a fait avec tout le soin que réclame le sujet. Et ce sujet n'est pas toujours facile.

Il nous dit, d'ailleurs, dans les premières lignes de l'Avant-propos, que son ouvrage n'est que la rédaction, à peine modifiée, d'un cours professé à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.

L'auteur mérite toutes les félicitations; mais il ne faut pas non plus oublier tout à fait son public, s'il a suivi ces leçons avec l'attention et l'assiduité qu'elles méritaient.

P. MASQUERAY.

[**J. Capart, Fr. Cumont, J. De Mot,**] *Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines.* Mariémont, 1903-1904; 2 fascicules petit in-4° de 58 et 82 pages.

M. Raoul Warocqué, riche industriel du *pays noir*, député libéral et questeur de la Chambre des Représentants, réunit depuis quelques années, dans sa villa de Mariémont, une collection d'antiquités qui pourrait bien devenir une des plus importantes collections privées d'aujourd'hui, Ny-Carlsberg excepté et les collections particulières d'Italie et d'Angleterre; si elle doit un jour être réunie aux Musées Royaux de Bruxelles, comme son possesseur en a, paraît-il, déclaré l'intention, la collection Warocqué sera, pour ces Musées, dont l'accroissement, dans les dernières années, a été si rapide, un appoint considérable. La collection Somzée, vendue l'an dernier, a été parta-

gée à peu près entièrement entre les Musées Royaux et M. Warocqué; on peut donc croire que sa dispersion ne sera que temporaire, et que tant de marbres précieux, naguère commentés si magistralement par M. Furtwängler dans son monumental catalogue, se trouveront un jour de nouveau réunis. Pour le présent, c'est à Mariémont qu'il faut aller étudier la statue colossale de marbre blanc, jadis dans le jardin Ludovisi, où M. Furtwängler a voulu voir une copie de la statue de l'Olympionique Callias par Micon d'Athènes, et qui, en tout cas, est l'un des documents les plus importants qui nous soient parvenus pour étudier la sculpture grecque vers 460-450. Les deux fascicules jusqu'ici parus de la collection Mariémont décrivent 206 numéros, qui sont tous reproduits en zincogravure. L'illustration est excellente; le texte, sobre et sans prétention, dit l'essentiel, et parfois donne des indications suggestives. En feuilletant, je note :

6. « Tête archaïque, travail attique du milieu du VIe siècle, l'un des plus anciens monuments trouvés en Attique de la sculpture en marbre; elle paraît avoir appartenu à un sphynx *(sic)* funéraire, ce qui explique la longueur démesurée du cou. » Pourquoi ne serait-ce pas une tête de κόρη? Le catalogue orthographie *sphynx,* comme les jeunes revues, sans doute parce que l'*y* fait le mot plus beau, plus évocateur. Les champions de l'écriture artiste préfèrent *sphynx* à sphinx; inversement, les réformistes préconisent *larinx* au lieu de larynx, comme on a déjà cristal au lieu de *crystal.* A qui entendre? Qui gagnera?

13. Statuette de Bendis, trouvée au Laurium, où beaucoup de métèques thraces travaillaient aux minières : c'est un point qui n'a pas été traité avec toute la précision désirable par M. Ardaillon, *Le Laurion dans l'Antiquité,* p. 101, n. 6, où des documents du IVe siècle avant notre ère (*B. C. H.*, XX, p. 84-85) sont rapportés au IIe siècle après. La statuette Warocqué a été publiée par M. Cumont dans la *Revue archéologique* de 1903; il la faut joindre au dossier de Bendis, qui s'est si subitement accru dans ces dernières années. Pour Bendis, comme pour Mên, les documents les plus anciens ne proviennent pas du pays d'où cette divinité barbare est originaire, mais de l'Attique, d'Athènes, du Pirée et du Sounion; ils remontent au IVe siècle avant notre ère; l'unique document concernant Bendis que l'on ait jusqu'ici trouvé en pays thrace est une dédicace latine de la plaine de Philippes (*B. C. H.*, 1900, p. 307). Le plus récent travail sur Bendis est celui de M. Foucart (*Le Culte de Bendis en Attique,* dans les *Mélanges Perrot,* p. 95-102). L'auteur y traite notamment d'un texte dont j'ai déjà entretenu les lecteurs de cette revue, le décret rendu par les orgéons de Bendis au Pirée pour un certain Stéphanos qui s'était montré pieux πρὸς τὴν Βένδιν καὶ τὸν Δηλόπτην καὶ τοὺς ἄλλους θεούς (ces autres dieux, nous le savons par le relief qui surmonte la stèle Jacobsen, sont Hermès,

Pan et les Nymphes). Quel est ce Δηλόπτης? Un dieu grec, ou un dieu thrace? Sur le relief Jacobsen, il est figuré comme Asclépios. D'après son nom même, je l'avais cru identique ou analogue à Asclépios (*Rev. des Ét. anc.*, 1900, p. 267), et cette hypothèse avait été admise par M. Wiegand (*Ath. Mitth.*, 1900, p. 172). « Le Dieu parèdre de Bendis, » écrit au contraire M. Foucart, « n'est nullement Asclépios, mais un dieu thrace inconnu jusqu'ici; Δηλόπτης est un composé d'éléments thraces, d'où a été tiré le nom Δηλόπτιχος, porté par deux Byzantins du IVe siècle. » Nous répondrons que les Grecs de Byzance, au IVe siècle, ne portaient pas des noms thraces, pas plus que les Grecs d'Amphipolis ou de Philippes; que l'onomastique thrace (Tomaschek, *Die alten Thraker*, dans *Sitzungsber.* de Vienne, 1891-1893) ne permet pas de considérer comme thraces les éléments qui composent le nom Δηλόπτης; que ce nom était grec, formé (Fick-Bechtel, *Personennamen*, p. 94 et 226) de δηλ-, mégarien δαλ- (à rattacher à Δῆλος, ou plus probablement à δῆλος), et de -οπτης, qu'on retrouve dans Ἱερόπτης, ἐπόπτης : « -οπτης = schauernd, vom Eigeweihten » (Bechtel). Δηλόπτιχος, c'est l'homme qui a vu le dieu (en songe, car on ne pouvait voir la divinité que par les yeux du rêve); Δηλόπτης, c'est le dieu qui se montre à ses dévots pendant le rêve, par conséquent Asclépios ou un dieu analogue à Asclépios, si l'on se rappelle le rôle de l'incubation dans le culte du dieu d'Épidaure; Déloptès était un de ces héros guérisseurs comme la Grèce en a connu beaucoup et qui se sont fondus peu à peu dans la personne d'Asclépios; tel à Athènes le Ἥρως Ἰατρός. J'avais tâché d'expliquer qu'Asclépios-Déloptès devint parèdre de Bendis parce qu'il était son voisin sur la colline de Munychie; M. Wilhelm (*Jahreshefte*, 1902, p. 134-135) a montré que ce voisinage n'était pas certain : on n'a du reste pas prouvé qu'il soit invraisemblable, car le décret pour Stéphanos et les décrets publiés par M. Wilhelm ont pu être transportés de Munychie au sud du port de Zéa. Quoi qu'il en soit, on peut ajouter, contre la thèse de M. Foucart, que si Déloptès était un dieu thrace, il serait, comme Bendis, vêtu à la thrace; si le relief Jacobsen lui donne l'aspect d'un dieu grec, c'est qu'il était grec bel et bien, de même que les autres divinités parèdres de Bendis : Hermès, Pan et les Nymphes. Ces dieux aussi sont pour M. Foucart des dieux thraces hellénisés. Rien, pourtant, n'autorise une pareille conjecture; pour ma part, je ne la crois pas plus admissible que celle du même savant qui, dans le Ζεὺς Μειλίχιος du Pirée et d'Athènes, a voulu voir Moloch hellénisé (*B. C. H.*, 1883, p. 513). Le culte d'Hermès, Pan et les Nymphes se trouve partout en Attique, jusque sur l'Acropole et dans le sanctuaire d'Éleusis; partout où l'Athénien voyait non pas même une grotte, mais simplement une « pseudo-grotte », une anfractuosité dans le rocher, il reconnaissait un Νυμφαῖον, adorait Pan et sa pompe de

dieux agrestes ; quelque grotte ou pseudo-grotte de la montagne de Munychie, dans le voisinage du Bendidéion, explique que Pan, Hermès et les Nymphes soient devenus, comme Déloptès, les parèdres de Bendis. Pour en revenir à Déloptès, M. Foucart n'a pas tenu compte d'une stèle du IVe siècle, trouvée à Samos par M. Wiegand, et qui représente un fidèle devant un dieu du type d'Asclépios; au-dessus, cette inscription : Ἥρως Δηλόπτης. Si à Samos Déloptès a été adoré seul, c'est que son association avec Bendis n'était pas très étroite; et c'est une présomption de plus pour croire que Δηλόπτης est un dieu hellénique. Je dirai plus : c'est un dieu attique, dont la présence à Samos doit s'expliquer probablement par le nombre considérable de clérouques athéniens qui allèrent s'établir dans la grande île ionienne (sur les clérouques athéniens à Samos, cf. en dernier lieu *B. C. H.*, 1899, p. 537). Que des Byzantins, colons de Mégare, se soient appelés Δηλόπτιχος, cela s'explique par le voisinage de l'Attique et de la Mégaride.

26. Fragment de bas-relief de marbre blanc, qui représente une scène d'affranchissement. Ce monument, précieux pour l'histoire du droit romain, n'était connu jusqu'ici que par un dessin schématique, qui ne permettait pas d'apprécier le style et de fixer la date du morceau : d'après la photographie, il doit s'agir d'un bon travail d'art augustéen. J'interpréterai le sujet représenté autrement que ne le font les auteurs de la *Collection Warocqué;* mais il est nécessaire de rappeler d'abord ce qu'était l'affranchissement *vindicta* (cf. May, *Élém. de droit rom.*[8], p. 71; Girard, *Manuel*[3], p. 117; l'article *Manumissio,* dans Saglio Pottier, est, sur ce point, imprécis et quelque peu erroné).

L'affranchissement *vindicta* était un procès fictif en réclamation de la liberté, intenté au maître de l'esclave; l'esclave au bénéfice de qui avait lieu ce procès était considéré comme un homme libre indûment retenu en servitude. Le *dominus,* assisté d'un compère, *assertor libertatis* (en fait, l'*assertor* était simplement l'un des licteurs du magistrat; cf. *Dig.*, XL, 2, 8 Ulp., et Boèce, *Ad Cic. Topica,* I, 2, 10), se présentait avec l'esclave devant le magistrat. L'*assertor,* touchant l'esclave de la *festuca* ou *vindicta,* disait : *hunc ego hominem ex jure Quiritium liberum esse aio*. A cette assertion, le *dominus* ne répliquait rien; qui ne dit rien consent; il reconnaissait donc n'être pas le maître de l'individu que l'*assertor* avait désigné de sa baguette. Alors intervenait le magistrat, qui concluait ce procès simulé en donnant raison *(addicere)* à l'*assertor*. Avant ou après l'*addictio* se plaçait le rite de la *vertigo* (Perse, V, 76) : le *dominus,* prenant l'esclave par la main, le faisait pivoter sur lui-même. Ihering (*Esprit du droit rom.*, III, p. 190) expliquait ce rite par le symbolisme : la *vertigo* signifierait le changement que l'affranchissement opérait dans la condition juri-

dique de la personne qui en bénéficiait. Ceux qui se défient des explications symboliques de rites très antiques penseront plutôt que la *vertigo* était censée faire perdre au nouvel affranchi le souvenir de son état de servitude; c'était en quelque sorte l'eau du Léthé. Au jeu de colin-maillard, on fait tourner sur elle-même, pour la désorienter, la personne dont on a bandé les yeux; j'espère que ce rapprochement ne surprendra pas trop : il n'est plus nécessaire, depuis J. Grimm, de prouver que dans les jeux des enfants survivent des rites juridiques de la plus haute antiquité. — Revenons maintenant au relief Warocqué. Le personnage principal est celui de droite, dont il ne reste plus que l'avant-bras droit : ce personnage est le *dominus;* l'individu qui s'agenouille devant lui n'est déjà plus un esclave : il vient d'être affranchi; il s'agenouille, pour témoigner sa reconnaissance; mais la cérémonie de l'affranchissement est pour lui terminée. Elle en est au rite final pour l'esclave debout : le personnage qui opère l'affranchissement fait tourner l'esclave sur lui-même. Le *togatus,* qui occupe le centre du fragment et que les auteurs de la *Collection Warocqué* ont pris pour le *dominus,* est l'*assertor,* c'est-à-dire tout simplement l'un des licteurs du magistrat; ce licteur est en toge, comme le préteur, parce que son costume se règle sur celui du magistrat qu'il accompagne (Saglio-Pottier, s. v. *Lictor,* p. 1239). Sur l'épaule gauche, il porte par le manche le faisceau; ce faisceau semble mince : c'est qu'une baguette en a été prise, celle que le licteur tient à la main droite, et avec laquelle il a donné à l'esclave le coup de verge qui affranchit. Le relief entier dont a fait partie le fragment Warocqué représentait, croyons-nous, l'affranchissement d'une *familia* opéré par un héritier à qui le testament du défunt l'avait imposé. Si cette hypothèse est juste et si l'on admet que l'*assertor* employât une baguette par esclave, on comprend très bien que le licteur du fragment Warocqué n'ait plus sur l'épaule qu'un faisceau très réduit.

31. Palladion de bronze, des environs de l'an 500. Cette statuette, parfaitement conservée, est pareille à celle de Cirra, que j'ai publiée dans la *Revue archéologique,* 1896, I, pl. 9 (S. Reinach, *Répertoire de la statuaire,* II, 283, 5), et que son possesseur a depuis cédée au Musée du Louvre.

42-43. Δῖνοι de bronze, à couvercle surmonté de statuettes. Ces deux grands vases cinéraires, produits excellents de la toreutique ionienne du VIe siècle, faisaient précédemment partie de la collection Bourguignon; l'un d'eux avait été publié dans les *Monumenti dell' Instituto,* XI, pl. 6, 2 *b*.

46. Bronze *moderne*. Ce n'est peut-être pas le seul que renferme la collection; mais, pour s'expliquer là-dessus, il faudrait avoir vu les originaux.

70 Vase de Herstal. « Travail gaulois qui date de la fin du Ier ou

du commencement du IIe siècle, mais qui reproduit sans doute un modèle plus ancien. » Je ne sais sur quoi l'on se fonde pour préciser à ce point la date et assurer la fabrication gauloise. Il eût suffi de dire que ce monument ressortit au sujet traité par M. Schreiber dans son *Alexandrinische Toreutik*. Le commentaire, en quelques mots, aurait pu classer ce vase dans la série à laquelle il appartient par la forme et la décoration (S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine,* p. 311-312), et, pour la zone supérieure, renvoyer à Pétrone, ch. 85 (histoire de la séduction du παῖς de Pergame).

144. Réplique mutilée, en marbre, d'un type polyclétéen, inverse du Doryphore. Une statuette de bronze, trouvée à Delphes, sur laquelle je reviendrai dans le t. V des *Fouilles de Delphes,* est le plus ancien document pour l'étude de ce type.

159. Curieux relief représentant Héraclès cassant une branche de l'arbre aux pommes d'or dans le Jardin des Hespérides. Ce relief est une ancienne connaissance sur le sort de laquelle je suis heureux d'être fixé. J'y reviendrai dans la *Revue archéologique*.

174. Fragment de relief: les deux femmes sont certainement des Muses, d'après la double plume plantée dans les cheveux. La courroie que la Muse de droite porte en écharpe est la courroie qui portait la lyre (S. Reinach, *Répertoire de la statuaire,* II, 301).

P. PERDRIZET.

Maxime Collignon et **Louis Couve**, *Catalogue des Vases peints du Musée national d'Athènes*. Paris, Fontemoing, 1904 ; 1 album in-4° de 22 pages et LII planches.

Lorsque parut, en 1902, dans la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome,* le Catalogue des Vases peints du Musée national d'Athènes, par MM. Collignon et Couve, un avis attaché à la feuille de garde annonçait que ce volume serait complété ultérieurement par un fascicule « contenant les index et les planches reproduisant les formes des vases ». En rendant compte du Catalogue dans la *Revue des Études anciennes* (t. V, 1903, p. 93-94), j'eus le grand tort, non pas de ne pas faire allusion à l'avis, mais de le mal comprendre, et trompé par ces mots « planches reproduisant *les formes* des vases », j'exprimai le regret que pas une image n'illustrât ce beau volume. Je mérite donc jusqu'à un certain point le reproche que M. Collignon, dans l'avertissement de l'Album du Catalogue paru en 1904, fait à des critiques trop pressés, coupables de cette même faute.

Cet Album nous donne beaucoup plus, heureusement, que les formes des vases trop modestement annoncées par les auteurs, puisqu'il nous offre la représentation d'un grand nombre de ces vases avec la décoration peinte.

Le Catalogue compte 1,928 numéros, et les LII planches comptent 265 images; c'est dire qu'un septième à peu près des vases décrits ont été reproduits par la photogravure; mais cette proportion est encore très appréciable, puisque, par un choix qu'il s'est imposé, M. Collignon nous montre « pour chacune des subdivisions du Catalogue un spécimen du groupe de vases qui la composent ». C'est une conception qui a sa valeur, car elle évite de reproduire à profusion des vases de formes semblables et de même style décoratif, souvent même de sujet identique. Mais nous la croyons parfois un peu étroite.

Voulant rester fidèle à son programme et faire connaître surtout les formes des vases, l'auteur en est arrivé à se préoccuper surtout des formes typiques, sans tenir assez compte de la décoration. Lorsqu'il s'agit de reproduire des vases archaïques, le décor géométrique, ou inspiré d'une flore et d'une faune de fantaisie, se contente assez bien du procédé de reproduction directe presque exclusivement adopté, et qui convient admirablement à faire connaître la forme et le galbe des objets; les ornements ont à peine à souffrir de ce qu'ils sont vus en perspective. Cependant quelques vases ornés de zones d'animaux, comme les numéros 196, 204, 210 de la planche XI (style attique du Dipylon), n'apparaissent pas dans des conditions très heureuses pour l'étude. Mais, pour certaines kylix, hydries ou amphores de l'époque classique, dont le galbe a sans doute un grand mérite, mais dont l'intérêt et la beauté résident aussi dans l'exquise élégance des figures et l'harmonieuse composition des sujets, sans parler du choix même de ces sujets, j'estime que le procédé direct est trop sommaire et souvent même mauvais, parce que la perspective déforme les contours à plaisir, et que souvent les coups de lumière et les reflets les détruisent totalement. N'est-ce pas le cas, parmi bien d'autres, des figures 1166 B, 1173 A de la planche XL, 1175 de la planche XLIII, 1282 de la planche XLV? Sans compter qu'il est nécessaire, lorsqu'on emploie la photogravure, soit de renoncer à montrer le developpement complet du décor, soit de multiplier les images d'un même vase.

Je regrette donc qu'un Album d'une si grande utilité scientifique et d'une si heureuse tenue d'art ne nous montre pas un plus grand nombre de dessins au trait à côté des photogravures actuelles, qui sont les meilleures possible, car nous verrions alors tout le véritable développement des sujets.

La place de ces dessins était tout naturellement indiquée dans le texte des notices des planches qui ouvre très heureusemont l'Album. Les auteurs n'en ont inséré que neuf, dont la valeur fait regretter la rareté. Quant aux notices, « il était nécessaire, » dit avec juste raison M. Collignon, « que le lecteur pût trouver dans cet Album, sans recourir au volume du texte, les indications essentielles relatives aux vases reproduits et notamment la bibliographie, quand ils ont déjà fait

l'objet d'une publication. D'autre part il eût été superflu de réimprimer littéralement les descriptions du Catalogue. Je les ai donc résumées, n'en gardant que ce qui était utile pour faire connaître la technique, les sujets, les provenances et les dimensions. »

Quoi qu'il en soit de notre critique (sans aucun doute des raisons d'économie ont seules empêché l'auteur de s'y soustraire), cet Album est, comme le Catalogue qu'il complète, un modèle du genre, et l'on est heureux de confondre dans un même éloge le maître et le disciple trop tôt disparu, dont la collaboration si honorable pour l'un et l'autre fut en même temps si féconde.

PIERRE PARIS.

A. de Ridder, *Catalogue des Vasès peints de la Bibliothèque nationale* (Troisième et quatrième parties). Paris, Leroux, 1904 ; 1 vol. grand in-4° de 455 pages et XXII planches.

J'ai dit dans cette *Revue* (t. V, 1903, p. 94-96) tout le bien qu'il fallait penser du *Catalogue des Vases peints de la Bibliothèque nationale*, dont M. de Ridder venait de publier la première et la seconde partie. Comme il était à souhaiter, la troisième et la quatrième partie ne se sont pas fait longtemps attendre, et elles sont dignes des précédentes.

Elles comprennent les Vases attiques à figures rouges et les Vases italiens de décadence, et chacune de ces catégories est divisée en chapitres où les vases sont groupés selon leurs formes. J'ai fait des restrictions sur ce plan, et l'étude de la seconde moitié du Catalogue ne me semble pas en atténuer la valeur; les autres menues critiques que j'ai pu faire sont aussi applicables, comme il est inévitable, aux parties nouvellement parues. Mais y a-t-il lieu d'y insister en présence du superbe volume, aujourd'hui complet, où est décrit avec tant de soin et aussi de prudence érudite le trésor de la Bibliothèque nationale? Les images directes des principaux vases sont presque toutes d'une qualité rare, grâce à l'habileté de M. Devillard, et au sens artistique de l'auteur. A manier sans cesse les plus élégantes œuvres de l'art du bronze et de la terre cuite, M. de Ridder a su singulièrement affiner son goût, ainsi qu'il apparaît dans toutes ses publications successives; en se consacrant au labeur, en apparence ingrat, mais si utile pour la science, des catalogues, il s'est rendu à lui-même un service très délicat, et s'est procuré de vives jouissances. Les dessins insérés dans le texte en grand nombre et à grande échelle sont dus à M. Simoës da Fonseca, le distingué spécialiste auquel tous les archéologues aiment à avoir recours; ils viennent très heureusement compléter les indications des planches photogravées; l'illustration est donc de tout point excellente, telle que nous la souhaitions plus haut pour le Catalogue des Vases peints d'Athènes.

Le volume que nous a offert la Bibliothèque nationale, avec le concours du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation Piot), est un véritable monument qu'il faut louer sans réserve M. de Ridder d'avoir si bien et si rapidement construit.

Mais pourquoi faut-il, je l'ai dit et je le répète, que ce Catalogue soit si luxueux et si peu maniable? Il est condamné à rester dans les bibliothèques (il y sera si souvent consulté que la peine est douce), et ne sera d'aucune utilité pour les visiteurs de la Nationale. Je réclame de plus belle le catalogue portatif et à la portée de toutes les bourses, qu'il est facile de tirer promptement du Catalogue grand in-quarto. M. de Ridder, me semble-t-il, pourrait aisément en confier la confection à un de ses élèves, et le résultat serait important pour une dépense minime.

PIERRE PARIS.

G. Cousin, *Kyros le jeune en Asie Mineure (printemps 408-juillet 401 avant Jésus-Christ)*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1905; 1 vol. in-8° de LI-440 pages, avec une grande carte hors texte.

« Le 23 août 1898, à deux heures de l'après-midi, un Xénophon dans ma poche, je quittais Sardes à cheval pour suivre pas à pas l'expédition de Kyros. J'ai vu Sardes et Kelainai, Keramon-agora et Iconium, les Portes de la Cilicie et celles de la Syrie. Le 10 octobre, je descendais, près de Meskené, la berge de l'Euphrate pour y boire de l'eau du fleuve recueillie dans le creux de ma main, et calculais exactement combien il faut de minutes à un homme pour passer le fleuve à gué. »

L'ouvrage de M. Cousin, on peut s'en rendre compte par ce passage emprunté à l'introduction (p. XLIX), n'est pas d'un écrivain de cabinet. Il est d'un explorateur. Il a de l'accent. Il témoigne d'un grand souci de minutie, en même temps que d'un enthousiasme d'apôtre. L'auteur ne juge pas la tentative du fils favori de Parysatis avec la froide indifférence d'un érudit du XXe siècle; il l'apprécie sévèrement, avec le loyalisme qu'eût pu manifester un vrai Perse, élevé dans l'apadana et resté fidèle à la cause d'Artaxerxès. Là est le charme et l'intérêt du livre.

Indépendamment de cet attrait original, il y aurait à signaler une foule d'excellentes remarques. Je me borne à en relever quelques-unes. P. 9, distinction entre les différents types de satrapies; p. 17, définition de la caranie : « Si plusieurs satrapies sont réunies sous l'autorité commune d'un chef *militaire,* celui-ci prend le titre de σατράπης κάρανος, et ses satrapes *par là même* reçoivent celui de σατράπης ὕπαρχος » ; p. 66-67, interprétation, fort plausible, du meurtre d'Alcibiade par Pharnabaze.

Les deux premières parties du travail (Kyros dans son gouvernement; Τὸ Κύρειον στράτευμα) sont une étude critique sur la domination perse en Asie Mineure à la fin du ve siècle avant notre ère. La troisième (De Sardes à l'Euphrate), bien que portant les dates 6 mars-27 juillet 401, n'est, en réalité, que le journal de voyage de l'auteur en 1898. Xénophon n'ayant guère donné de détails sur les mœurs et l'aspect des pays traversés par son héros, M. Cousin y a très ingénieusement suppléé.

Dans le supplément, qui est le récit du retour de l'explorateur de Killiz à Dinéir, ainsi que dans les appendices, on trouvera un certain nombre d'inscriptions inédites, glanées en cours de route. Enfin, dernier service à l'actif de M. Cousin, une belle carte permet d'embrasser d'un coup d'œil toute la zone sud de l'Asie Mineure entre la mer Égée et Thapsaque.

On ne pourra plus à l'avenir s'occuper des Dix Mille sans avoir sous les yeux la moderne *Anabase* du dernier des « Cyréens » ou plutôt des « Anticyréens ». Pour mon compte, je confesserai qu'après lecture faite il m'est impossible de ne pas croire à la métempsycose : c'est assurément l'âme de Ctésias qui anime le corps de Georges Cousin, et, si Suse n'était pas un champ de ruines, j'expédierais par la Route Royale un angaréion pour demander que le savant philologue de Nancy fût inscrit à côté du médecin de Cnide sur le fameux « Registre des bienfaits ».

GEORGES RADET.

W. M. Ramsay, *Pisidia and the Lycaonian Frontier* (extrait de l'*Annual of the British School at Athens*, t. IX, 1902-1903, p. 243-273, avec feuille hors texte et carte).

Dans cet important mémoire, l'auteur de l'*Historical Geography of Asia Minor* (1891) et des *Cities and Bishoprics of Phrygia* (1895, 1897) procède à un nouveau classement des villes et évêchés de la Pisidie. Son point de départ est la découverte, par la Mission d'Isaurie (cf. *Revue des Études anciennes*, t. V, 1903, p. 399-400), des sites de Pappa, Amlada et Vasada. Parmi les assimilations auxquelles il s'arrête, j'en signalerai trois : celle de Tityassos avec Ivrim-Kalessi, de Zorzila avec Kassimler, de Dalisandos avec Sidi-Chéhir. Elles répondent à l'état actuel de nos connaissances.

GEORGES RADET.

V. Chapot, *Les destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate* (extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXIII, 1904); 1 broch. in-8° de 90 pages.

« A quel succès final ont abouti les efforts d'Alexandre et des Séleucides pour répandre la civilisation grecque dans ces régions [de la

Haute Asie] temporairement arrachées aux monarques orientaux ? » Telle est la question, déjà bien souvent posée et bien diversement résolue, que reprend M. Victor Chapot. Son enquête faite, il se range à l'opinion du consul Manlius, qui, dès l'année 189 avant notre ère, s'écriait dans le discours à lui prêté par Tite-Live : « De même que les soins donnés à une plante ne peuvent préserver ses qualités des influences du sol et du climat, ainsi les Macédoniens d'Alexandrie, de Séleucie et de Babylonie ont dégénéré et sont devenus des Syriens, des Parthes, des Égyptiens.» Comme le vainqueur des Galates, M. Chapot estime que les Grecs ont moins hellénisé les Asiatiques que les Asiatiques n'ont orientalisé les Grecs venus chez eux : « Je conclurai sans détour, songeant à ce qu'étaient les ambitions d'Alexandre, à un insuccès ou, pour user d'une expression en vogue, à une faillite de l'hellénisme. »

Il y a du vrai dans la théorie de M. Victor Chapot, en qui M. Strzygowski va saluer avec joie un allié vigoureux. Quoi que l'on pense d'ailleurs du plus ou moins de vernis grec dont s'est tour à tour revêtue et dépouillée la Mésopotamie, il reste que l'auteur du mémoire nous a rendu l'inappréciable service de débrouiller un sujet difficile et de substituer à des opinions contradictoires éparses dans cent ouvrages un groupement méthodique de faits et d'aperçus.

Si maintenant nous passons au détail, les fines remarques abondent. Exemples : p. 26-28, sur les braves ruraux tolérants qu'étaient les Parthes ; p. 29, sur la réaction sassanide ; p. 30-31, sur la psychologie du colon grec et sur la fondation d'Antioche, née du besoin irrésistible qu'avait de se rapprocher de la mer une dynastie à qui pesait l'éloignement du milieu méditerranéen.

P. 3-4, ajouter Renan (*Histoire du peuple d'Israël*, t. IV, 1893, p. 202) à la liste des érudits qui croient à la profondeur des traces laissées par la conquête grecque.

GEORGES RADET.

Mschatta : Bericht über die Aufnahme der Ruine, von **Bruno Schulz**, und *Kunstwissenschaftliche Untersuchung,* von **Josef Strzygowski**. *Sonder-Abdruck aus dem Jahrbuch der königlich preuszischen Kunstsammlungen,* XXV, 1904 (Heft IV), p. 205-373, XII planches hors texte et 119 phototypies.

Le Dr Josef Strzygowski, professeur à l'Université de Graz, avec une activité croissante, enrichit sans cesse la série de ses publications, qui, depuis une quinzaine d'années, ont renouvelé plusieurs chapitres de l'histoire de l'art. Tout jeune encore, — il est né le 7 mars 1862, à Biala (Pologne autrichienne), — il a déjà accompli une œuvre considérable, à laquelle s'ajoute, presque de mois en mois, un numéro

supplémentaire. Cette année même, il protestait, aux applaudissements du monde scientifique, contre les restaurations arbitraires de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle[1], dans une brochure qui a été donnée comme son Op. 83[2]. Nous voici à l'Op. 84 avec le travail dont je dois rendre compte. Pour continuer en langage musicographique, je dirai qu'il nous apporte aujourd'hui une vaste composition, richement instrumentée, et où revient à chaque page, comme un thème conducteur, une idée qui lui est chère et que je ne fais point difficulté d'admettre : la prédominance et la large expansion des formes et des motifs orientaux à partir de la fin des temps hellénistiques. M. Strzygowski a trouvé des contradicteurs; on lui a surtout dénié la paternité de sa doctrine. Il est certain qu'il a eu des devanciers; mais chez eux la thèse qui est en cause semblait seulement une intuition : à cette dernière le savant autrichien a fourni une base précise, une justification — et même, à mon avis, un ensemble de preuves — en étudiant et en groupant les monuments qui intéressent le débat. Tâche nécessaire, que personne n'avait sérieusement entreprise avant lui.

Son œuvre nouvelle ayant paru dans un périodique luxueux et très cher, par suite peu accessible, il convient de l'analyser sans trop de concision. Il s'agit d'un champ de ruines situé dans le Moab, c'est-à-dire au delà de la mer Morte, à quatre heures à l'est de Madaba, et à cinq heures au sud d'Amman *(Philadelphia)*. Le relevé topographique a été fait par M. Schulz, et M. Strzygowski a pu examiner à Berlin, au Musée de l'Empereur Frédéric, où ils ont été transportés, les plus remarquables fragments de la frise décorative qui ornait la façade. Les deux auteurs restent entièrement indépendants l'un à l'égard de l'autre, dans l'appréciation de l'âge des édifices et de leur destination; mais c'est aux conclusions de M. Strzygowski qu'il convient de s'arrêter de préférence, car elles sont infiniment plus détaillées[3].

L'enceinte, encore debout sur tout son parcours, est un carré parfait de 140 mètres de côté, constitué par un gros mur de pierre crénelé, flanqué de tours rondes, distantes de 20 mètres; de part et d'autre de la grande porte, deux tours polygonales font seules exception. Au premier aspect, on dirait un camp romain; mais à l'intérieur, rien ne répond à un semblable usage : ce qui y subsiste des murs ou de leurs soubassements révèle une série de chambres, de dimensions diverses, ordonnées tout autrement que dans les *castella* syriens de nous

1. *Der Dom zu Aachen und seine Entstellung, ein kunstwissenschaftlicher Protest*, Leipzig, Hinrichs, 1904. On y trouvera la nomenclature des principaux écrits de l'auteur.

2. Cf. Franz Reber, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, XIII, 1904, p. 541-545.

3. Il les a partiellement reproduites dans un article plus récent : *Die Schicksale des Hellenismus in der bildenden Kunst* (*Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur*, Leipzig, XV, 1905, p. 19-33; une planche et 4 gravures).

connus. Au centre, une cour carrée et spacieuse, derrière laquelle s'ouvre sur un côté une halle à trois nefs, que termine un temple à trois absides disposées en feuille de trèfle, ou τρίκογχος. M. Strzygowski écarte l'hypothèse d'un sanctuaire pour étendards légionnaires, en raison même de ce groupement des absidioles ; cet ensemble de bâtiments lui rappelle plutôt la description du palais de Salomon donnée au Ier livre des *Rois*, et le plan de l'église de Bethléem, ou de divers palais impériaux d'Occident (Milan, Trèves, Cologne); mais l'analogie la plus frappante est offerte par le palais de Dioclétien à Spalato. Pour un camp, du reste, le constructeur ne se serait point mis en peine d'orner la façade avec le luxe somptueux que permettent de constater les échantillons du Musée de Berlin ; pour le même motif, il est peu concevable qu'on ait pu songer à un caravansérail ; et l'idée d'un couvent, aux portes du désert, dont il n'est nulle part fait mention, ne mérite pas non plus grand crédit.

Ces diverses explications ont pourtant été proposées depuis que le voyageur anglais Tristram, il y a une trentaine d'années, signala pour la première fois les ruines de Mschatta ; Fergusson, sur sa demande, en avait tenté une restitution ; M. Marcel Dieulafoy *(L'Art antique de la Perse* s'en est également occupé. Mais la présente étude est seule assez complète et minutieuse pour éclairer le problème.

Ce qui différencie nettement Mschatta des constructions romaines de Syrie, c'est l'emploi de la brique à l'intérieur du périmètre ; la région d'Antioche, il est vrai, en offre quelques exemples ; mais il se combine alors avec celui du mortier par couches épaisses ; ici, au contraire, les lits de mortier sont très minces et alternent avec de fortes assises de briques ; d'autre part, il est fait grand usage de la voûte en berceau, et c'est suivant le profil de celle-ci que les briques sont étagées. Enfin, la présence de l'arc en pointe, celle de moulures décoratives formant bourrelets autour des arcs de voûtes, dénoncent une technique tout orientale, où les influences persiques ont eu un rôle prédominant.

On l'avait déjà remarqué, et l'on faisait de Mschatta un édifice sassanide, élevé par l'un des Chosroès sur les domaines de quelque phylarque arabe, qui aurait accepté cette suzeraineté nouvelle en trahissant, de gré ou de force, la cause des Byzantins. Mais l'examen patient, jusqu'à la loupe, de la frise sculptée a conduit M. Strzygowski à une conclusion différente et très personnelle.

En art, il n'y a pas de frontière nette et franche ; dans certaines zones, les écoles se rencontrent et il en résulte une demi-fusion de goûts et de procédés. Mschatta est englobé dans une de ces zones, qu'on ne saurait davantage délimiter avec rigueur ; pourtant, il est permis d'y faire entrer le grand îlot de Mésopotamie et une bonne partie de l' « hinterland » syrien. A chaque extrémité, une grande cité,

Séleucie sur le Tigre et Antioche. La première a vite échappé à la domination grecque; la seconde était bien loin de la Perse; entre deux, une région favorablement située, une sorte de triangle que déterminent Édesse, Amide et Nisibe, a vu se former une véritable « école », et M. Strzygowski introduit dans l'histoire un art nouveau : celui de la Mésopotamie septentrionale; cet art a rayonné de là sur tous les territoires compris entre le Tigre et l'Euphrate, et en même temps sur l'Arabie romaine et le Safa. Certains monuments de Palmyre, par exemple, et surtout la porte monumentale de Resapha[1], nous montrent des spécimens d'un art mixte gréco-oriental, où l'élément hellénistique conserve encore une large place; à Mschatta, il se dissimule davantage.

Le système décoratif qui résulte de ces combinaisons est d'apparence architectonique; autrement dit, il consiste en de larges bandes moulurées, qui épousent les grandes lignes de la construction, notamment les arcs de voûtes; et les fouilles récentes de Babylone semblent révéler le point de départ de cette technique. Cette décoration comprend des parties saillantes : encadrement, rosettes, triangles en haut relief; mais même les surfaces planes qui les avoisinent sont attaquées par le ciseau du sculpteur — et ceci n'a rien d'hellénique —; pour produire un jeu de clair et d'obscur, varier les tons, l'artiste ne se sert point des couleurs, mais d'une méthode à laquelle M. Strzygowski consacre (p. 327) d'utiles développements et qu'il nomme la *Tiefendunkelkomposition*.

Cette frise de Mschatta donne, à première vue, l'impression d'un tapis d'Orient. Cela est dû notamment à une succession de zigzags, de triangles équilatéraux, entièrement perses de caractère; il s'y loge des rosettes à bosses concaves, des palmettes arquées, des vrilles de vigne, des pommes de pin, motifs également orientaux. Les types d'animaux, à vrai dire, y sont peu variés, même peu individuels; on y reconnaît cependant le dragon, si fréquent dans le décor sassanide, et une imitation de la queue de paon. L'ornementation néo-perse nous est assurément peu connue; mais il paraît bien en somme qu'on peut en rapprocher cette sculpture en fil d'Ariane, réseau filiforme indéfini formant des entrelacs et des grillages; le décor hellénique, au contraire, procédait plutôt par petites unités déterminées, isolées et bien

1. M. Strzygowski (p. 340) paraît révoquer en doute l'identification de Resapha et de Sergiopolis, que j'avais admise sans discussion (*Bull. corr. hell.*, XXVII, 1903, p. 280 sq.); elle ne s'appuie pas seulement sur l'inscription des chapiteaux de l'église de Serge, mais aussi sur la concordance des textes de Procope relatifs à Sergiopolis (*Bell. Pers.*, II, 5; *de Aed.*, II, 9) avec les indications de Ptolémée (V, 15, 24) et de la Table de Peutinger sur la situation de Resapha. Un des noms s'est substitué à l'autre, sinon dans le vocabulaire des indigènes, au moins dans la géographie officielle des Byzantins : Procope ne connaît plus Resapha, qui, au contraire, est encore seul mentionné dans la *Notitia dignitatum*, dont Th. Mommsen a fixé la rédaction définitive à 425 apr. J.-C. (*Hermes*, XXXVI, 1901, p. 516-547).

en vue. Rien de tel à Mschatta; l'hellénisme y a introduit seulement la corne d'abondance, la feuille d'acanthe; encore la première s'y montre-t-elle rarement, et l'acanthe, introduite en Perse par la Mésopotamie, s'y développera peu et disparaîtra des chapiteaux.

Fergusson pensait que Mschatta était l'ouvrage d'un architecte perse qui avait employé des ouvriers byzantins, et il datait le monument du commencement du VIIe siècle. Pour M. Strzygowski, il est permis d'y voir le palais d'un prince arabe, d'un Gassanide, qui aurait vécu entre le IVe et le VIe siècle; mais l'auteur a une tendance marquée à reculer jusqu'au début de cette période. Le maître d'œuvre serait un indigène du nord de la Mésopotamie, au service d'un chef de tribus du désert, et qui aurait appris à la fois la construction en briques chez les Perses et la taille des pierres en Syrie.

Cette solution du problème sera-t-elle universellement admise? Il y aurait témérité à l'affirmer et je ne le crois pas; pour arriver à reconstituer les éléments fondamentaux de cet art du nord de la Mésopotamie, l'auteur a dû se contenter de documents fort peu nombreux, parfois peu caractérisés, et d'une datation difficile, se référer au surplus à des œuvres découvertes loin de là, mais attribuées à des artistes de Mésopotamie. M. Strzygowski lui-même se rend bien compte que la *démonstration* n'est pas faite : on le voit à certaines expressions conditionnelles dont il se sert. Cela dit, je n'hésite pas à ajouter que sa doctrine a au moins, selon moi, beaucoup de vraisemblance et que je m'y rallierais volontiers.

Il n'est point d'usage de se citer soi-même; qu'on me permette malgré tout de mentionner que, dans une lecture faite le 15 juin 1904 à la Société des Antiquaires de France, sur les *Destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate*[1], j'ai pris quelques « positions » qui ne se confondent point avec les idées émises par M. Strzygowski, mais se concilieraient sans peine avec elles. Peut-être ai-je réduit plus encore que lui la part de l'hellénisme; mais comme lui, guidé moins par des témoignages précis que par des impressions d'ensemble, j'ai été conduit à assigner une condition particulière à la Mésopotamie. Comme lui encore, j'espère que des fouilles futures substitueront, aux visions toujours confuses, des faits bien constatés et des jugements motivés.

Cette publication, si heureusement et richement illustrée, nous fait voir dans les débris de Mschatta des documents artistiques dont l'importance n'avait point encore apparu; elle rend plus indiscutable l'assertion déjà ancienne de James Darmesteter, qui, ouvrant son enseignement du Collège de France *(Coup d'œil sur l'histoire de la Perse)*, présentait la Perse des Sassanides comme un des foyers de civilisation les plus puissants qui aient jamais brillé. En viendra-t-on,

1. *Mémoires* de la Société, 7e série, t. III, p. 207-296. [Cf. plus haut, p. 96-97.]

après les recherches qui se poursuivent à cette heure, à lui faire dans l'enseignement une place jusqu'ici refusée? Ce n'est pas un vœu que j'émets, ni une illusion dont je me berce; la pédagogie moderne, que caractérise déjà, avant tout, l'effroi « des Grecs et de leurs présents », n'ira point s'embarrasser des souvenirs d'un peuple, dont les annales sont nébuleuses, et la langue vraiment rebutante. Mais les historiens de l'art s'habituent à porter la vue bien au delà du bassin méditerranéen; de plus en plus, selon l'expression de M. Pottier (*Catalogue des vases antiques du Louvre*, II, p. 590), « l'esprit de l'Orient nous enserre et nous assiège ». En cela, nous ne renions point nos origines; on en puise la conviction dans les travaux de M. Strzygowski.

VICTOR CHAPOT.

Paul Guiraud, *Études économiques sur l'Antiquité*. Paris, Hachette, 1905; in-12 de 217 pages.

Renferme sept études : I. *De l'importance des questions économiques dans l'Antiquité* (sorte d'exposé de méthode, et qui résume les préoccupations principales du volume). II. *L'évolution du travail en Grèce* (depuis le régime patriarcal jusqu'aux dernières révolutions). III. *L'impôt sur le capital à Athènes* (à remarquer les dernières pages sur l'influence de cet impôt en matière de politique intérieure et extérieure). IV. *La population en Grèce*. V. *L'impôt sur le capital dans la République romaine*. VI. *Histoire d'un financier romain* (C. Rabirius). VII. *L'impérialisme romain*. — Le livre nous arrivant au moment précis de l'apparition de ce fascicule, nous nous hâtons de le signaler, sans lui accorder les longs commentaires qu'il mériterait : langue sobre et nerveuse, composition impeccable, netteté et solidité des déductions, vue claire de la solidarité des faits de tout ordre, comparaisons saisissantes et modérées tout à la fois; ce livre est vraiment un des produits les plus francs, les plus heureux, les plus riches d'enseignements de notre école historique. — C. J.

A. Müller, *Die parasiti Apollinis* (Tirage à part du *Philologus*, t. LXIII, 1904, p. 342-361).

Dans cette dissertation, très sûrement conduite, on retrouve, en raccourci, les qualités maîtresses du savant auteur des *Bühnenalterthümer* : l'érudition la plus ferme, une interprétation pénétrante des textes, le don d'exposer clairement, enfin une critique rigoureuse qui s'impose un départ sévère entre les *réalités* et les *hypothèses*. Les réalités qui ressortent de ce travail sont les suivantes. Au IIe siècle après J.-C., les parasites d'Apollon étaient une société d'affranchis, comprenant des acteurs de tout ordre (pantomimes, archimimes, mimes, comédiens, tragédiens), peut-être aussi des poètes. Le collège

rendait un culte particulier à Apollon (d'où son titre de *Synodus Apollinis*) et à l'Empereur, et, à cette fin, il choisissait parmi ses membres des *prêtres* qui, du reste, n'abandonnaient point pour cela leur métier d'acteurs. L'un d'eux, avec le titre d'*archiprêtre*, avait, semble-t-il, la direction du collège. Les membres les plus éminents étaient souvent honorés par les municipes de distinctions et de charges. De ces municipes, ou du collège même, ils recevaient aussi parfois l'honneur d'une statue. Voilà les faits. Mais quelle est l'origine du collège d'Apollon? Quand et par qui avait-il été fondé? D'où lui vient son nom? Autant de questions auxquelles on ne peut satisfaire que par des hypothèses[1]. Celles de M. A. Müller sont neuves et très séduisantes. Il remarque, d'abord, que l'organisation du collège des parasites, telle qu'elle apparaît au IIe siècle de notre ère, reproduit trait pour trait celle de l'association grecque des *artistes dionysiaques*. Or, ceux-ci vinrent à Rome, pour la première fois, en l'an 168 avant J.-C., à l'occasion des jeux scéniques que donna L. Anicius après sa victoire sur Genthios, roi d'Illyrie. C'est ainsi que les histrions de Rome connurent la compagnie des artistes grecs. Le collège des *parasiti Apollinis* remonte donc, selon toute apparence, à cette date. Il fut l'œuvre des histrions subalternes, qui y cherchèrent un moyen d'améliorer leur misérable situation. Et comme ces acteurs avaient dans leur emploi les rôles de parasites, ils tirèrent de là le nom de leur association. Les débuts de celle-ci furent, sans doute, fort modestes. Mais, peu à peu, grâce à l'accession des acteurs principaux, grâce aussi à la protection des empereurs, passionnés pour les spectacles scéniques, elle atteignit cette prospérité dont témoignent les inscriptions du IIe siècle. Reste à expliquer pour quelle raison les artistes romains avaient adopté le patronage d'Apollon. Ce choix tient vraisemblablement à deux causes. D'abord, c'est aux *ludi apollinares* qu'avaient lieu les représentations scéniques les plus brillantes. En second lieu, de toutes les divinités en l'honneur desquelles on donnait à Rome ces spectacles (Apollon, la Grande Déesse, Cérès, Flore, Jupiter), Apollon, en sa qualité de dieu du chant et de la musique, était incontestablement le plus qualifié pour servir de patron à une confrérie d'acteurs. Telles sont les conclusions de M. A. Müller. Elles ajoutent, comme on voit, un chapitre intéressant à l'histoire des compagnies dionysiaques.

O. NAVARRE.

C. Bayet, *Précis de l'Histoire de l'Art*. Paris, Picard et Kaan, [1905]; in-12 de 462 pages et 230 gravures.

Nouvelle édition entièrement refondue de cet excellent ouvrage, devenu vite classique par l'abondance des renseignements, la clarté de

1. Voyez l'interprétation de Mommsen dans les *Röm. Mittheil.*, 1888, p. 81.

l'exposition, la finesse des remarques, le bon choix des gravures, la sobriété du style et — un de ses principaux mérites — l'habileté, toute digne d'un historien, avec laquelle les faits de l'art sont rattachés à la vie sociale et politique.

TACITE, *Les Annales,* traduction nouvelle, par **L. Loiseau**, avec préface de J.-A. Hild. Paris, Garnier frères, 1905; 1 vol. in-12 de XII-698 pages.

On ne peut que souscrire aux éloges décernés par M. Hild à cette nouvelle traduction de Tacite. Son mérite littéraire se fonde d'abord sur une solide étude philologique. L'auteur a commencé par « établir son texte, distinguer entre les leçons diverses des manuscrits, peser leur valeur respective, choisir entre les conjectures dans les parties douteuses ». Une autre de ses qualités, c'est une « loyauté parfaite, qui n'a jamais rien laissé à la fantaisie, ni rien mis pour le trompe-l'œil ». Enfin, grâce à un style incisif et vigoureux, l'original latin a pu être rendu, autant que pareille tâche était réalisable, avec ses qualités éminentes de pittoresque et de concision. Il n'est personne qui ne reconnaisse que M. le premier président Loiseau a fait un remarquable emploi de ses loisirs et ne félicite le savant Doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers d'avoir vu lui arriver, dans sa trente-neuvième année de professorat, ce brillant élève de soixante-treize ans. Comme M. de Golbéry, qui, étant conseiller à la cour de Colmar, traduisit l'Histoire romaine de Niebuhr, comme M. Alexandre, de la cour de Paris, à qui nous sommes redevables du même service pour celle de Mommsen, le disciple, l'ami de M. Hild « aura bien mérité, lui aussi, de l'Université et de la Magistrature »[1].

GEORGES RADET.

1. Je ne suis pas aussi persuadé que M. Hild de la nécessité des notes archéologiques insérées au bas des pages. L'inconvénient de ce genre d'informations, c'est qu'elles mentionnent ce qui est su couramment de tout esprit un peu cultivé et laissent de côté les difficultés véritables. Prenons par exemple les chapitres des *Annales* relatifs à l'affaire du droit d'asile (III, 60-63). On nous y apprend (p. 218, n. 2) que Smyrne est une ville d'Asie Mineure, ce qui n'était pas indispensable, tandis qu'on ne nous dit rien au sujet de « Vénus Stratonicienne », sur laquelle on aimerait à être renseigné. On a en effet confondu, à tort, cette Aphrodite Stratonicide avec la femme, divinisée, d'Antiochus Ier Soter, Stratonice : les inscriptions n'autorisent pas cette assimilation (cf. Laqueur, *Quaestiones epigraphicae,* p. 95). Un renvoi, ici, n'eût pas été de trop, d'autant qu'on a essayé de déterminer l'emplacement du sanctuaire (Fontrier, *Le site du temple d'Aphrodite Stratonicide à Smyrne,* dans la *Revue des Études anciennes,* t. IV, 1902, p. 191-193). A la page précédente, le mot « Stratonice » doit être réservé à la princesse dont il vient d'être question ; dès qu'il s'agit de la ville carienne, il faut écrire « Stratonicée ». Dans d'autres passages encore, la nomenclature géographique est fautive : p. 125, corriger Magnésie de Sipyle en Magnésie du Sipyle, Egée en Ægæ ou Ægées, Hyrcanie en Hyrcanis. Même page, note 2, « Egée » et Temnos ne sont pas en Mysie, mais en Éolide. P. 284, au lieu d'Hypœpa, écrire Hypæpa : cette petite ville a été l'objet de deux monographies (S. Reinach, *Revue archéol.,* t. VI, 1885, p. 97-116; G. Weber, *Rev. Études grecques,* t. V, 1892, p. 7-10).

CHRONIQUE

George Mohl.

Pendant les vacances dernières, vient de disparaître, tout jeune encore, un savant qui nous appartenait plus qu'à moitié par sa culture intellectuelle et par l'orientation de ses travaux. Quoiqu'il fût de nationalité tchèque, ou plutôt à cause de cela, George Mohl avait pour la France une affection singulière : il avait séjourné pendant d'assez longues années à Paris ; c'est là qu'il compléta une préparation philologique déjà très forte, conquit un diplôme à l'École des Hautes Études, et se perfectionna tout spécialement, sous la direction de M. Michel Bréal, dans la connaissance des anciens idiomes italiques. Ensuite, il était retourné en Bohême, avait été successivement lecteur puis professeur à l'Université de Prague; mais pendant les derniers mois de sa trop brève carrière, il était encore revenu à Paris, où l'avait appelé M. Bréal pour le suppléer dans sa chaire du Collège de France.

Le hasard a voulu que je n'aie jamais rencontré Mohl, — lui enseignant à Prague, moi à Bordeaux, — et je puis dire cependant que je le connais assez bien, car des études, des recherches communes nous avaient fait entrer en relations au moins épistolaires, et pendant quelques années nous avons échangé une correspondance assez suivie. En effet, après avoir exercé sa sagacité sur divers points de philologie slave (quelques-uns de ces essais ont paru dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*), il s'était senti irrévocablement attiré du côté des études romanes, et c'est dans ce domaine, en somme, qu'il aura marqué sa trace. Cette trace, quoi qu'on ait pu dire, reste appréciable. Par la connaissance approfondie qu'il avait des idiomes italiques, Mohl était prédisposé à envisager sous un biais assez particulier le problème des origines romanes, et c'est bien là ce qui éclata dès son premier livre publié en 1899, cette *Introduction à la Chronologie du Latin vulgaire,* qui demeure son œuvre capitale, qui fit du bruit lors de son apparition, et à laquelle l'Académie des Inscriptions décerna justement une de ses plus hautes récompenses. L'auteur y partait résolument de cette idée qu'on a jusqu'ici, en général, cherché les origines du latin vulgaire à une époque beaucoup trop récente, tout à la fin de l'Empire; qu'on a voulu plus ou moins le reconstruire artificiellement, en lui attribuant une unité chimérique et qu'il n'a jamais eue. D'après lui, cette forme du latin devait être considérée comme un compromis entre l'ancien *sermo*

rusticus du Latium et les dialectes locaux (qu'il appelait du nom générique de *peregrinitas italica*) : bref, le latin provincial de l'Italie aurait été la source de presque toutes les particularités du latin vulgaire. D'où nécessité d'établir avant tout en quoi consistent ces particularités, et comment elles se rattachent aux anciens dialectes italiques tels que l'Osque et l'Ombrien ; nécessité aussi de les suivre en quelque sorte à la trace, de voir comment elles ont pu subsister d'abord, puis, peu à peu, se répandre de proche en proche. Il fallait donc pour cela appeler à son aide toutes les lumières de l'histoire, l'interroger dans ses moindres détails, examiner, par exemple, les transports de populations, les établissements de colons, les séjours qu'ont pu faire certaines légions dans telle ou telle partie du monde romain. Lui-même, dans cet ordre d'idées, a écrit des chapitres d'une pénétration singulière et d'un puissant intérêt linguistique, quoique peu de faits linguistiques proprement dits y soient allégués. En même temps que sa *Chronologie,* Mohl avait publié (en tchèque, avec un court résumé en français) une monographie intitulée *Le couple roman lui : lei,* où il étudiait de très près, « dans les dialectes vulgaires de l'empire romain » l'histoire d'un cas particulier destiné à illustrer ses théories générales. L'année suivante, c'est-à-dire en 1900, il donna encore coup sur coup deux mémoires importants et de plus de cent pages chacun : sous le titre générique *Les Origines romanes*, il étudiait dans le premier quinze mots intéressants à divers titres; dans le second, il abordait les délicats problèmes relatifs à *La première personne du pluriel en gallo-roman*, et s'arrêtait pour cette énigmatique flexion *omus* à la solution d'une origine celtique, solution qui n'était pas absolument nouvelle, mais qu'il serrait, à l'aide d'arguments précis, de plus près qu'on ne l'avait fait jusque-là. Depuis, Mohl s'était tu : non que son activité scientifique se fût ralentie, ni son zèle non plus, mais il se recueillait, il classait ses notes ou en prenait d'autres, il cherchait à préciser sa méthode, — j'emploie les expressions mêmes dont il se servait en m'écrivant, — et se disposait enfin à élaborer une vaste étude d'ensemble. Sur ces entrefaites, la maladie vint le visiter à deux reprises et contrarier ses projets.

Ses premières publications n'avaient point passé inaperçues, je l'ai déjà dit. Par la nouveauté et la hardiesse des théories émises, elles étaient de celles qui ne pouvaient laisser indifférent un certain public, mais ne devaient pas manquer par ailleurs de soulever bien des objections. Les critiques furent parfois un peu dures. On lui reprocha de promettre beaucoup, mais de n'aboutir, en définitive, qu'à d'assez maigres résultats, ou à des hypothèses hasardeuses, quand ce n'était pas à d'évidentes erreurs. D'autres prétendirent que ses livres étaient autant de « proclamations », et il est bien vrai en un sens que, même en approchant de l'âge mûr, Mohl avait conservé je ne sais quoi de

juvénile dans ses allures, une ardeur, un enthousiasme pour la vérité scientifique dès qu'il croyait l'entrevoir, ne fût-ce encore que dans le lointain. C'est bien pour cela que sa *Chronologie* surtout, si remplie de faits cependant et de discussions précises, a presque d'un bout à l'autre l'intérêt d'un récit de voyages, d'exploration à travers des terres inconnues. Mais ce combatif, si bien armé pour la lutte, d'une intelligence très large et très avertie, était aussi un nerveux ; il avait une sensibilité exquise, presque maladive, surexcitée encore par les débuts d'une carrière un peu pénible ; sa santé assez frêle était sourdement minée par un labeur intellectuel considérable. Il fut atteint, plus qu'on ne saurait le croire et plus qu'il n'aurait dû l'être, par l'âpreté des critiques adressées à ses ouvrages. Aussi savait-il un gré infini à ceux qui, tout en faisant certaines réserves et sans donner toujours leur adhésion complète, se plaisaient à y reconnaître du moins une information scrupuleuse, une rare puissance de déduction, tout autre chose enfin qu'une dépense stérile d'ingéniosité. Avec ceux dont la sympathie lui était assurée, il s'ouvrait à l'occasion, et faisait avec beaucoup de bonne grâce son examen de conscience. « Je reconnais du reste très volontiers, » m'écrivait-il à la date du 1er juillet 1900, « que, dans mon désir de faire triompher des idées que je crois justes, j'ai, malgré moi, été entraîné parfois à exagérer les faits ; c'est un défaut dont je chercherai à me corriger. » Une telle phrase, si je ne me trompe, en dit long sur l'ardeur scientifique de celui qui l'a écrite et sur la probité de ses scrupules.

Ce n'est point ici le lieu de passer en revue toutes les idées ingénieuses que Mohl a semées dans ses livres : le temps fera un départ entre celles qui sont justes et celles qui n'étaient que des idées brillantes mais illusoires. Je voudrais cependant, avant de clore cette brève notice, rappeler au moins la théorie qu'il a exposée dans sa *Chronologie* (p. 177-233) sur l'évolution dialectale de la déclinaison latine : il y a là des pages vraiment fortes, nourries de faits, et qui ont été taxées de chimériques, mais d'une façon trop sommaire et sans discussion à l'appui. L'explication notamment qu'a donnée Mohl sur la formation du pluriel en italien et en roumain est extrêmement ingénieuse : d'après son hypothèse, ce seraient des formes *patreis, domneis*, qui auraient fusionné, et qui seraient devenues *patris, domnis,* pour aboutir uniformément après l'effacement de l'*s* à *patri, domni,* car autrement on comprendrait mal que le nominatif ait pu succéder directement aux cas obliques. « Des constructions, » dit l'auteur, « telles que *ad domini, pro domini,* répugnent instinctivement à la logique du langage. Il y a là une question de psychologie linguistique qu'apprécieront tous ceux qui considèrent les langues comme les instruments intellectuels de l'homme plutôt que comme de simples collections de phonèmes obéissant passivement à l'action d'une phonétique aveugle. » Là-dessus, les

critiques ont déclaré que les formes comme *patreis*, *domneis*, étaient assez rares, — et je le sais bien : mais la remarque qui suit et que j'ai tenu à citer, en ont-ils tenu compte? où l'ont-ils discutée? En réalité, il y a là une question qui demande à être encore approfondie, reprise, et qui, pour ma part, me laisse perplexe depuis plusieurs années. Je ne suis pas sûr que Mohl n'ait pas approché de la vérité, et son argument demeure très fort. Du même coup, il prouve autre chose : ce jeune philologue, qui, dans sa trop courte carrière, a surtout exercé sa sagacité et sa divination sur des mots, sur des questions délicates de phonétique ou de morphologie, avait par ailleurs l'intelligence très en éveil, il ne négligeait pas les considérations psychologiques indispensables au linguiste, il songeait déjà à se replacer par la pensée dans la réalité d'une langue vivante et parlée. Il y serait arrivé pleinement, je crois, et sans effort lorsqu'il aurait abordé les questions syntaxiques, partie intégrante de cette Grammaire complète du latin vulgaire, qu'il avait rêvé de construire. La mort est venue tout interrompre; et de George Mohl que nous reste-t-il? Le souvenir un peu mélancolique d'un grand cœur et d'une intelligence très vive. Je me trompe : il nous reste encore des livres suggestifs entre tous, et une méthode qui n'a paru aventureuse que parce que son auteur n'a pas eu le temps de l'arrêter dans des lignes définitives.

Édouard BOURCIEZ.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA REVUE

G. W. Baker, *De comicis graecis litterarum judicibus,* extrait des *Harvard Studies in classical philology,* t. XV, p. 121-240; 1 broch. in-8°.

G. Cardinali, *Creta e le grandi Potenze ellenistiche sino alla Guerra di Litto,* extrait de la *Rivista di Storia antica,* t. IX, 1904, p. 69-94; 1 broch. in-8°.

G. Cardinali, *Frumentario,* extrait du *Dizionario epigrafico di Antichità romane,* Rome, Pasqualucci, 1904; 1 broch. in-8° de 91 pages.

G. Cousin, *De urbibus quarum nominibus vocabulum πόλις finem faciebat,* Nancy, Berger-Levrault, 1904; 1 vol. in-8° de 302 pages.

A. M. Ramsay, *The early christian Art of Isaura Nova,* extrait du *Journal of hellenic Studies,* t. XXIV, 1904, p. 260-292; 1 broch. in-8°, avec 39 gravures.

15 février 1905.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

BAS-RELIEF MÉONIEN

Représentant Artémis entre Déméter et Niké

FRAGMENT DE SCULPTURE GALLO-ROMAINE

HYPOTHÈSE SUR LA PREMIÈRE PARTIE

DU

« DIONYSALEXANDROS » DE CRATINOS

« Le sommaire analytique du *Dionysalexandros* de Cratinos, publié par MM. Grenfell et Hunt dans le tome IV des *Oxyrhynchus Papyri* (Londres, 1904), soulève un certain nombre de questions intéressantes. Tout d'abord, il est incomplet; le début manque; peut-on espérer le reconstituer avec une vraisemblance suffisante?... La scène centrale, comme cela ressort du sommaire, était le jugement des trois déesses sur l'Ida; mais, dans la comédie de Cratinos, le juge n'était pas Alexandros-Pâris, c'était Dionysos; cette substitution était la donnée fondamentale de la pièce, qui tirait de là son titre. Pourquoi et comment Dionysos était-il substitué à Pâris?... Voici peut-être ce qu'on pourrait imaginer. Les déesses, au début de la comédie, arrivaient sur l'Ida pour se faire juger par Pâris; Hermès les conduisait. Le décor représentait la montagne et une maison de berger. Pâris lui-même était probablement absent. Peut-être, d'ailleurs, la vue de sa maison et quelques renseignements recueillis sur lui détournaient-ils les déesses de le prendre pour juge. Il est fort possible que le beau Pâris de la légende fût représenté comme un berger grossier et malpropre... Quoi qu'il en soit, Pâris manquant à son office ou étant récusé par les parties, il fallait chercher un autre juge, et c'était alors qu'avait lieu la substitution. »

Ainsi s'exprime, dans un travail qui vient de paraître, M. Maurice Croiset[1]. Mon ancien maître me permettra de pro-

1. *Le* Dionysalexandros *de Cratinos*, dans *Revue des Études grecques*, 1904, p. 297 sq. Cf. S. Reinach, *De quelques textes grecs et latins récemment découverts en Égypte*, dans *Revue archéologique*, 1904, p. 407.

poser une autre hypothèse. Elle m'est suggérée par des monuments figurés, par des peintures de vases. Est-il besoin de rappeler que textes et monuments figurés doivent être étudiés ensemble, que le *Bild* et le *Lied*, pour dire comme Carl Robert, s'éclairent souvent l'un l'autre? Sans compter que les archéologues ont la manie, selon le mot de Mommsen, de chercher avec passion ce qu'on ne peut savoir.

*
* *

Si l'on se reporte aux vases attiques où est représenté le jugement de Pâris[1], on voit, surtout sur les plus anciens, qu'à l'arrivée des déesses et d'Hermès, Pâris prit la fuite, et qu'Hermès fut obligé de le rattraper, de l'appréhender, de le mettre, si je puis dire, en état d'arrestation. Sur une amphore à figures noires du Musée de Florence, Pâris s'enfuit, malgré le geste rassurant d'Hermès[2]. Sur deux autres vases du même Musée, plus anciens que le précédent, le plat et l'amphore publiés par miss Harrison[3], ou encore sur une amphore du Louvre[4], Pâris s'enfuit à toutes jambes, et sa mimique exprime énergiquement l'effroi qui l'agite. Sur une autre amphore du Louvre[5], sur l'ὑποκρατηρίδιον de la collection Erbach[6], Hermès, pour l'arrêter, le saisit au poignet. Sur un lécythe de Berlin[7], il le serre à bras le corps.

Pourquoi Pâris tâcha-t-il de s'enfuir quand il vit venir Hermès et les déesses? On n'a pas toujours bien répondu à cette question, pourtant simple. M. von Duhn dit, par

1. Overbeck, *Die Bildwerke zum thebischen und troischen Heldenkreis (Gallerie heroischer Bildwerke)*, pl. IX-XI; Schneider, *Der troische Sagenkreis in der ältesten griech. Kunst*, 1886, p. 92-98; Jane Harrison, *The judgment of Paris* dans *Journal of hell. Studies*, VII, p. 196-219; Türk, art. *Paris* dans le *Lexicon* de Roscher.

2. Overbeck, pl. IX, 5. Le même geste rassurant est fait, sur quelques vases, par Héra, la plus puissante des trois déesses, celle qui marche la première (Harrison, p. 202; Türk, col. 1614), ou par les trois déesses à la fois (Harrison, p. 203).

3. *Op. cit.*, pl. LXX, p. 198.

4. F. 31. Pottier, *Vases antiques du Louvre*, II, p. 66. Ce vase est curieux parce que les déesses n'y sont que deux.

5. F. 13. Calque dans Harrison, p. 203, inexact en un point: Pâris est barbu, comme toujours sur les vases les plus anciens. Photographie du vase entier dans Pottier, II, pl. 64.

6. *Arch. Zeit.*, 1883, col. 307.

7. *Ibid.*, 1882, pl. XI.

exemple : « Le dessinateur ne savait pas encore différencier les divinités des mortels ; il y avait bien les attributs, et, en effet, le peintre du lécythe de Berlin ne s'en est pas fait faute, donnant à Hermès le caducée, à Athéna le casque et la lance, à Héra et à Aphrodite le sceptre ; mais il a jugé que ce n'était pas assez ; c'est pourquoi il fait courir Hermès après Pâris : le personnage qui se sauvait ne pouvait être pris comme un dieu[1]. » Comprenne qui pourra. En réalité, si les peintres à figures noires et même quelques peintres à figures rouges de style sévère ont représenté Pâris s'enfuyant à l'approche des déesses, c'est pour la même raison qui fait que sur d'autres vases, plus récents, Pâris a été figuré se voilant la face[2], ou levant la main dans un geste d'effroi[3] : il se voile pour ne pas voir[4], il lève la main pour se la mettre devant les yeux : tels, dans l'art chrétien, Moïse quand Dieu se manifesta sur l'Horeb[5], ou les apôtres lors de la transfiguration, ou le compagnon de saint François quand Jésus crucifié stigmatisa sur l'Alverne le *poverello*[6]. Les textes littéraires, si tardifs qu'ils soient, connaissent encore la peur dont Pâris fut saisi, lors de la théophanie de l'Ida. Lucien s'en amuse ; il nous montre Hermès tâchant de rendre courage au berger épouvanté : τί τρέμεις καὶ ὠχριᾷς ; μὴ δέδιθι· χαλεπὸν γὰρ οὐδέν[7]. Collouthos dit que Pâris se leva en sursaut, terrifié à l'aspect des déesses :

δειμαίνων ἀνόρουσε, θεῶν δ' ἀλέεινεν ὀπωπήν[8].

Et Ovide, qui a sous les yeux, comme Collouthos, un modèle

1. *Arch. Zeit.*, col. 211.
2. Overbeck, pl. x, 1 = Harrison, p. 204.
3. Pyxis de Copenhague, souvent reproduite : Conze, *Heroen- und Göttergestalten*, pl. 102 ; Dumont-Pottier, *Céramiques*, I, pl. x ; Türk, col. 1616.
4. Entre autres textes, cf. Achille Tatios, III, 18 : ἀλλ' ἐπικάλυψαί σου τὸ πρόσωπον· καλῶ γὰρ τὴν Ἑκάτην ἐπὶ τὸ ἔργον.
5. Se rappeler par exemple le *Buisson ardent* de Nicolas Froment. « Moïse, » lit-on dans l'*Exode*, III, 6, « se cacha le visage, car il craignait de regarder Dieu. » Cf. Strzygowski, *Das Berliner Moses-Relief*, p. 6 (tirage à part du *Jahrb. der k. preuss. Kunstsamml.*, 1893).
6. Se rappeler par exemple, au Louvre, le gradin de Pesellino.
7. *Dial. deor.*, 20. Dans χαλεπὸν γὰρ οὐδέν, il y a une réminiscence de l'*Iliade*, Y, 131 : χαλεποὶ δὲ θεοὶ φαίνεσθαι ἐναργεῖς.
8. Ἁρπαγὴ Ἑλένης, 124.

alexandrin (Callimaque?), Ovide fait ainsi raconter la chose à Pâris, dans une lettre à Hélène :

Obstupui, gelidusque comas erexerat horror,
cum mihi: « Pone metum, » nuntius ales ait.

Il est croyable que le poète alexandrin suivi par Ovide s'inspirait lui-même des *Chants Chypriotes*[1], et que Stasinos avait raconté que Pâris avait tenté de s'enfuir à l'approche des déesses, qu'il avait été rattrapé par Hermès, et que la « gloire » dont elles étaient baignées, le rayonnement aveuglant qui les enveloppait, l'empêcha de juger quelle était la plus belle : Pâris, dans Stasinos — suivi par le pieux Isocrate[2], — donnait le prix de beauté non pas à la plus belle, mais à celle qui sut lui promettre le plus beau cadeau; Héra lui avait promis l'Asie; Pallas, la victoire dans les combats; Aphrodite lui promit Hélène, et, pour cela, eut le prix. Telle devait être la version la plus ancienne du Jugement[3], version beaucoup plus conforme à la théologie primitive que celle que l'imagination grecque trouva plus tard, quand les anciennes idées religieuses se furent affaiblies, quand on admit qu'un mortel avait pu voir, sans en mourir, des déesses face à face.

Car pourquoi Pâris eut-il tant peur? Craignait-il les conséquences de l'arrêt qu'on lui demandait? Craignait-il, en donnant la pomme à l'une des déesses, le courroux des deux autres? Pas du tout : cette peur de Pâris dépasse infiniment le désagrément des gens qui se voient menacés de figurer en justice comme jurés ou témoins; c'est une terreur religieuse, *horror,* qui lui glace le sang et fait se dresser les cheveux sur sa tête; il tâche de fuir, il se voile le visage parce qu'il n'est qu'un homme, et que pour l'homme il est dangereux de voir

1. Cf. le sommaire des Κύπρια dans Proclos, *Chrestom.*, I (Kinkel, *Epicor. fragm.*, p. 17).

2. *Hélène*, 20 : τῶν σωμάτων οὐ δυνηθεὶς λαθεῖν διάγνωσιν ἀλλ' ἡττηθεὶς τῆς τῶν θεῶν ὄψεως, τῶν δὲ δωρεῶν ἀναγκασθεὶς γενέσθαι κριτής.

3. Welcker, *Epische Cyclus,* II, p. 90. Lückenbach (*Verhältniss der griech. Vasenbilder zu der Gedichten der epischen Kyklos*, dans *Jahrb. für Philol.*, suppl. XI, p. 593) pense à tort que la fuite de Pâris est de l'invention des peintres de vases.

les dieux face à face : χαλεποὶ δὲ θεοὶ φαίνεσθαι ἐναργεῖς, dit Héra dans l'*Iliade*[1]. Cette idée, souvent exprimée par les poètes grecs[2] comme dans la Bible[3] et les Pères[4], est commune à tous les primitifs; elle explique une foule de détails dans leurs mythes et leurs rites : « Le dieu suprême s'appelle chez les Indiens de Californie *Charéja*. Chaque année, on célèbre en son honneur une grande fête avec des chants et des danses. A un moment donné, le bruit de la fête cesse; c'est Charéja qui s'approche, sous les traits, en la personne du sorcier principal; quelque temps avant la fête, le sorcier s'était retiré dans les montagnes; il revient porté sur un brancard par des hommes qui marchent les yeux bandés. Aucun mortel, en effet, ne saurait vivre après avoir vu Charéja. La terreur s'empare de tous ceux qui célébraient la fête; chacun se sauve et se cache[5]. » Pâris, dans la version la plus antique du Jugement, avait fui devant les déesses, comme les Indiens de Californie devant Charéja.

Il est permis de supposer, d'après les peintures de vases, que dans la première partie du *Dionysalexandros,* Cratinos avait représenté la fuite de Pâris à l'approche des déesses. Le vieux comique avait raconté à la vieille mode l'histoire du Jugement. Cette version renfermait indéniablement un élément de comique, dont se doutaient peut-être les peintres de vases, et qu'il était tout à fait dans l'esprit de la comédie ancienne de dégager : avec Cratinos comme avec Aristophane, la légende a fait plus d'une fois les frais de la farce.

1. Y, 131; π, 177-179; ω, 534; cf. Nägelsbach-Autenrieth, *Homer. Theologie,* p. 159. *Pausanias,* X, 32, 18; cf. Frazer, *Pausanias,* I, p. LI.

2. Euripide, *Ion,* 1551-2; *Hippolyte,* 85-86. Sur le cratère de Bologne (*Monum. dell' Inst.,* suppl., pl. XXI), où l'on voit Thésée apporté par Triton à Amphitrite, les cheveux du jeune homme se hérissent d'épouvante (Carl Robert dans *Hermes,* 1898, p. 138).

3. Un seul texte suffira. Quand Manoah voit monter vers le ciel, dans la flamme du sacrifice, le *maleak* de Dieu, c'est-à-dire Dieu même, apparu sous forme humaine (non pas un ange, comme traduisent les versions traditionnelles), il crie à sa femme : « Nous allons mourir, car nous avons vu Dieu ! » (*Juges,* XIII, 22.)

4. Par ex. Grégoire de Nysse, *Hom. IV*[a] *in Cant. Canticor.* (Migne, *P. G.,* XLIV, col. 835) : εἰ γὰρ μὴ συνεσκίασας αὐτὸς ἑαυτὸν, τὴν ἄκρατον τῆς θεότητος ἀκτῖνα συγκαλύψας τῇ τοῦ δούλου μορφῇ, τίς ἂν ὑπέστη σοῦ τὴν ἐμφανείαν; Οὐδεὶς γὰρ ὄψεται πρόσωπον Θεοῦ, καὶ ζήσεται. Il s'agit du Christ; la dernière phrase est une citation de l'*Exode,* XXXIII, 20.

5. Bancroft, *The native races of the Pacific states,* I, p. 363.

*
* *

M. Croiset explique ainsi la substitution surprenante de Dionysos à Alexandros : « Après que les Satyres avaient fait leur entrée, on s'enquérait de leur maître, pour lui soumettre le différend. Ici se plaçaient probablement une série d'incidents qui nous échappent. On cherchait Dionysos qui devait être dans le voisinage... Le motif de l'absence de Dionysos devait être ridicule puisque le chœur se moquait de lui lorsqu'il reparaissait (παραφανέντα τὸν Διόνυσον ἐπισκώπτουσι καὶ χλευάζουσιν). Avait-il été se cacher en apercevant de loin des inconnus? ou, informé de ce qu'il avait à faire, se dérobait-il pour échapper à des embarras? ou, plus simplement, était-il en bonne fortune dans le voisinage? Bien des hypothèses sont possibles. »

Ce qu'il faudrait d'abord expliquer, je crois, c'est pourquoi Dionysos se trouvait avec ses satyres sur l'Ida, près de la cabane de Pâris. — Il s'y trouvait, parce qu'il est chez lui sur toutes les montagnes; c'est là qu'il conduit son thiase et célèbre l'orgie, dans les solitudes des cimes, sous les pins dont les rameaux lui fournissent ses torches et ses couronnes; il hante le Parnasse, le Cithéron, plus souvent encore les montagnes d'Asie, le Tmole, l'Ida. Le début de la pièce de Cratinos montrait, je pense, Dionysos et son thiase célébrant l'orgie mystique sous la pinède, près du *yaïla* solitaire où Pâris paissait les troupeaux paternels.

L'arrivée inopinée d'Hermès et des déesses interrompait brusquement les gambades des satyres et les occupations de Pâris. Une terreur formidable s'emparait de tout le monde; c'était une panique, un sauve-qui-peut général : Pâris se sauvait à toutes jambes; les Satyres, couards comme à l'ordinaire, se cachaient prestement, tels une bande de singes, derrière les arbres et les rochers, et Dionysos, aussi poltron que ses compagnons, imitait leur exemple. Hermès courait après les fuyards; et celui qu'il rattrapait et ramenait devant les déesses, c'était Dionysos. Moins leste que Pâris et que

les Satyres, embarrassé dans sa grande robe, Dionysos se laissait prendre par le « licteur » des déesses. C'est pourquoi les Satyres se moquaient de Dionysos. Pâris, étant homme, avait bien fait de fuir la vue dangereuse des déesses. Dionysos, étant dieu, ne risquait rien; en prenant la fuite, il avait été aussi sot qu'un homme qui a peur de son ombre. Il avait été lâche énormément, comme il le sera dans les *Grenouilles*. Tel il était dans la deuxième partie de la pièce, tel il devait être dans la première. Somme toute, le *Dionysalexandros* d'un bout à l'autre daubait sur la poltronnerie de Dionysos; le Dionysos des *Grenouilles* n'est pas une invention d'Aristophane, c'est un fantoche traditionnel, dont Athènes s'était amusée avant Aristophane, de même qu'elle avait dû s'amuser, avant Aristophane encore et avant Euripide, de la voracité d'Héraclès.

P. PERDRIZET.

ÉTUDES SUR LES PARTICULES GRECQUES

ESSAIS DE SÉMANTIQUE[1]

III

Les particules νῦν, νύν, τοίνυν.

Entre les particules νῦν, νύν, τοίνυν, la parenté d'origine est étroite. Dans les deux dernières, en effet, c'est encore, en dépit des différences d'accentuation, la particule temporelle νῦν qu'on retrouve. Du moins essaierai-je de le démontrer :

I. Νῦν[2].

La fonction propre de la particule νῦν est d'exprimer le présent = *maintenant, actuellement*[3].

Mais qu'est-ce que le présent? Si nous essayons de définir cette notion, en apparence si simple, nous voyons tout de suite qu'elle n'est pas invariable. Tantôt, en effet, le présent se confond pour nous avec le moment même où l'on parle : ce n'est alors qu'un point indivisible. Tantôt, au contraire, il nous apparaît comme une durée, à la vérité très fugitive, mais qui comporte cependant un passé et un futur.

1. Voir la *Revue des Études anciennes*, t. VI, 1904, p. 77-98 et 320-328.

2. Hésych., s. v. νῦν· ἐπὶ τοῦ παρόντος· ἐνίοτε δὲ ἀντὶ τοῦ δὴ παραπληρωματικοῦ· καὶ ἐπίρρημα χρόνου ἐνεστῶτος· δηλοῖ δὲ καὶ τὸ ἀρτίως. *Etym. magn.* s. v. νῦν· ἐπίρρημα χρόνου δηλωτικόν· σημαίνει δὲ γ'· ἐνεστῶτα, ὡς τὸ « Νῦν μὲν πειρᾶται, τάχα δ' ἵψεται λαὸν Ἀχαιῶν », καὶ « Νῦν γὰρ δὴ γένος ἐστὶ σιδήριον »· παρεληλυθότα, ὡς τὸ « Νῦν μὲν γὰρ Μενέλαος ἐνίκησεν σὺν Ἀθηνᾷ », καὶ « Νῦν ὤλετο πᾶσα κατ' ἄκρης »· καὶ μέλλοντα, ὡς τὸ « Νῦν αὖτ' ἐγχείῃ πειρήσομαι, αἴ κε τύχοιμι », καὶ « Νῦν δὴ Αἰνείαο βίη Τρώεσσιν ἀνάξει ». Phot. s. v.

3. Ce que nous dirons de νῦν est, naturellement, applicable à sa forme attique νυνί. Certains grammairiens anciens prétendaient que νυνί ne s'employait qu'avec le présent (Eustath, *Il.*, p. 164, 20. *Etym. magn.* s. v.). C'est une erreur. On trouve νυνί avec le *parfait* (Plat., *Rép.*, I, 354 C. *Hipp. Min.*, 372 C. *Théét.*, 158 C), et avec l'*aoriste* (*Banq.*, 193 A).

De là deux premières séries d'emplois de la particule νῦν :

1° Dans le premier cas, c'est-à-dire quand le présent est considéré comme un point indivisible, νῦν devra se traduire par *maintenant, en ce moment*[1], et on le trouve construit avec les temps suivants :

α. D'abord, comme de juste, avec le *présent :*

Soph., *O. C.*, 394 : νῦν γὰρ θεοί σ' ὀρθοῦσι, πρόσθε δ' ὤλλυσαν = les dieux te relèvent *à présent,* eux qui précédemment t'avaient perdu.

Esch., *Choéph.*, 987 : φίλον τέως, νῦν δ' ἐχθρόν = ami jusqu'à ce jour, mais *aujourd'hui* ennemi.

Plat., *Philéb.*, 18 D : νῦν τε καὶ σμικρὸν ἔμπροσθεν.

Républ., I, 329 A : τότε μὲν — νῦν δέ.

β. Avec le *parfait,* ce qui n'est pas moins logique, puisque ce temps est le *présent de l'action accomplie :*

Soph., *O. R.*, 949 : καὶ νῦν ὅδε ... ὄλωλεν = et, *à présent,* le voilà mort.

Xénoph., *Cyrop.*, V, 2, 27 : τοῦ νεανίσκου τούτου, ὃς νῦν εἰς τὴν βασιλείαν καθέστηκεν = ce jeune homme qui est, *actuellement,* établi sur le trône.

Isocr., *Archid.*, 7 : περὶ ὅσων νυνὶ βουλευσόμενοι συνεληλύθαμεν = les graves intérêts sur lesquels nous sommes *en ce moment* réunis pour délibérer.

Cf. Esch., *Agamemn.*, 591 ; *Choéph.*, 263, 686 ; *Pers.*, 158.

γ. Avec l'*aoriste,* ce qui est, de prime abord, plus surprenant, puisque l'aoriste est un temps passé. Mais, en pareil cas, l'addition de νῦν sert précisément à exprimer le prolongement dans le présent de l'action antérieure.

Esch., *Pers.*, 921 : οὓς νῦν δαίμων ἐπέκειρεν = (je pleure ces guerriers) que le sort a *maintenant* moissonnés[2].

Pers., 796 : ὁ μείνας νῦν ἐν Ἑλλάδος τόποις στρατός = l'armée qui est restée *actuellement* en Grèce.

Soph., *Elect.*, 1256 : μόλις γὰρ ἔσχον νῦν ἐλεύθερον στόμα = à grand'peine j'ai retrouvé *maintenant* ma liberté de langage.

1. Sur ἤδη employé aussi dans ce sens, voyez *Rev. des Études anc.*, t. VI, 1904, p. 82.
2. Entendez : « dont on peut dire *actuellement* (νῦν) que le sort les a moissonnés *dans le passé* (aoriste) ».

Hom., *Il.*, XIII, 772 : νῦν ὤλετο πᾶσα κατ' ἄκρης Ἴλιος αἰπεινή = *maintenant* a péri de fond en comble la haute Ilion.

2° Dans le second cas[1], c'est-à-dire quand le présent est considéré comme une durée, νῦν s'emploie :

α. Soit pour désigner un futur très rapproché et qui confine au présent. On le traduit alors par *tout à l'heure, dans un instant :*

Soph., *O. C.*, 861 (Créon annonce son intention d'emmener de force le vieil Œdipe) : τοῦτο νῦν πεπράξεται = ce sera chose faite *dans un moment.*

β. Soit pour marquer un passé tout récent et contigu au présent. Νῦν se traduit alors par *tout à l'heure, il y a un instant, naguère*[2]. Et on le rencontre avec les temps suivants :

a) Avec le *parfait :*

Plat., *Républ.*, V, 473 E : αὕτη ἡ πολιτεία ...ἣν νῦν λόγῳ διεληλύθαμεν = cette constitution dont nous *venons* de faire l'analyse.

Cratyl., 396 D : τῆς σοφίας ταυτησὶ ...ἣ ἐμοὶ ἐξαίφνης νῦν οὑτωσὶ προσπέπτωκεν ἄρτι οὐκ οἶδ' ὅποθεν = cette sagesse, qui m'est tombée *tout récemment*, comme cela, je ne sais d'où.

Cf. Esch., *Choéph.*, 774; Soph., *O. C.*, 257.

b) Quelquefois même avec l'*imparfait :*

Démosth., *Ambass.*, 65 (il s'agit de la dévastation de la Phocide) : ὅτε γὰρ νῦν ἐπορευόμεθα εἰς Δελφοὺς, ἐξ ἀνάγκης ἦν ὁρᾶν ἡμῖν πάντα ταῦτα = en nous rendant *dernièrement* à Delphes, nous avons eu forcément sous les yeux ce spectacle.

Xénoph., *Cyrop.*, VII, 1, 43 (après la défaite du roi d'Assyrie, Cyrus propose aux Égyptiens de passer à sa solde) : μισθὸν μὲν ὑμῖν δοίην ἂν πλείονα ἢ νῦν ἐλαμβάνετε = je vous donnerais une paie plus forte que celle que vous touchiez *il y a peu de temps.*

Cf. *ibid.*, IV, 5, 48; V, 4, 32; *Anab.*, V, 6, 28.

c) Avec l'*aoriste :*

Plat., *Soph.*, 241 D : καθάπερ νῦν εἶπες = comme tu *viens* de dire.

1. Nous avons vu plus haut, p. 83, qu'ἤδη s'emploie de la même manière.
2. Hésych., s. v. νῦν· δηλοῖ δὲ τὸ ἀρτίως.

Polit., 307 C : ἐν πᾶσι ...τούτοις οἷς νῦν εἴπομεν = dans tout ce que nous avons dit *tout à l'heure.*

Esch., *Agam.*, 279 (*Le chœur :* Dans quel temps Troie a-t-elle été prise?) *Clytemnestre :* τῆς νῦν τεκούσης φῶς τόδ' εὐφρόνης λέγω = Je dis dans la nuit même qui *vient* de mettre au monde le jour présent.

Cf. Plat., *Lois,* IV, 719 E.; XII, 962 A.

Remarque. — Toutefois, pour exprimer un passé récent, ce n'est pas νῦν, mais la locution composée νῦν δή que les Grecs emploient le plus souvent.

Plat., *Protag.*, 329 C : ἃ νῦν δὴ ἔλεγον = ce que je disais *tout à l'heure.*

Phédon, 61 E : ὅπερ νῦν δὴ σὺ ἤρου = cela même que tu demandais *il y a un instant.*

Xénoph., *Anab.*, VII, 1, 26 (Ne nous brouillons point avec les Lacédémoniens) : οἷος ὁ πόλεμος ἂν γένοιτο, εἰκάζειν δὴ πάρεστιν... ἀναμνησθέντας τὰ νῦν δὴ γεγενημένα = quelle guerre ce serait, nous pouvons l'imaginer en nous rappelant ce qui est arrivé *récemment* (allusion à la guerre du Péloponnèse).

Cf. Plat., *Phèdre,* 230 A; *Gorg.*, 448 A; *Phédon,* 105 D; *Soph.*, 221 E; *Polit.*, 259 B; *Républ.*, III, 414 B; VI, 491 A; *Lois,* I, 629 B; III, 683 E [1]. Aristoph., *Nuées,* 786, 825.

Mais il n'est pas vrai, comme l'enseignent la plupart des grammairiens modernes [2], que νῦν δή puisse se rapporter au présent (= *en ce moment même*), ou à l'avenir (= *dans un moment*). Cette assertion est contraire, d'abord, aux témoignages formels des anciens (Suid., s. v. νῦν δή. Hésych., s. v. Pollux, I, 72; Timée, *Lex Plat.*, s. v.; Eustath. *ad Iliad.*, p. 174, 5). Tous rendent νῦν δή par *récemment, il y a peu de temps :* ἄρτι, ἀρτίως, πρὸ μικροῦ, πρὸ ὀλίγου, μικρὸν ἔμπροσθεν. Et Eustathe ajoute même expressément que cette locution ne peut se construire qu'avec un passé. Mais, de plus, j'ai pris la peine de contrôler tous les textes que les grammairiens

1. Dans cet exemple, Platon commente lui-même le sens de νῦν δή : ἢ νῦν δὴ μὲν ὀλίγον ἔμπροσθεν τούτοις περιτυχόντες τοῖς λόγοις.

2. H. Estienne-Dindorf, *Thesaurus*, s. v. Matthiae, *Gram. grecq.*, p. 1293. Kühner, *Ausführl. Gramm. der griech. Sprache,* II, p. 387. Pape-Sengebusch, *Griech.-deutsches Handwörterb.*, s. v. Bailly, *Dict. grec.-franç.*, s. v. Ast, *Lexic. Platon*, s. v.

modernes allèguent à l'appui de leur opinion. Aucun n'est probant. Dans tous on *peut,* et, par suite, je n'hésite pas à dire que l'on *doit,* traduire séparément les deux particules[1] : νῦν garde son sens ordinaire, et δή exprime un rapport logique avec la phrase précédente (= *donc, cela étant*), ou sert à mettre en relief quelque mot de la phrase où il se trouve ou même cette phrase tout entière (= *en vérité, certes*). Exemples : Platon, *Phèdre,* 277 A ; *Gorg.,* 462 B ; *Polit.,* 287 C ; *Soph.,* 221 C ; *Républ.,* I, 353 A ; *Lois,* III, 983 E[2].

3. Nous venons de voir que νῦν, construit avec un futur, servait parfois à exprimer un avenir très rapproché du présent. Toutefois, ce sens n'est pas le plus fréquent. Plus ordinairement νῦν accompagné du futur s'emploie avec idée de prolongement dans l'avenir = *désormais, dorénavant*[3].

Soph., *Philoct.,* 958 : καί μ' οὓς (*scil.* θῆρας) ἐθήρων πρόσθε, θηράσουσι νῦν = et les bêtes auxquelles jusqu'ici je donnais la chasse, ce sont elles qui me la feront *désormais.*

Electr., 786 (Clytemnestre vient d'être informée du trépas d'Oreste : « Autrefois, dit-elle, la crainte d'Oreste troublait mes jours et mes nuits ») : νῦν δ'ἔκηλά που ...ἡμερεύσομεν = mais *désormais,* sans doute, nous vivrons tranquilles.

4. De même qu'ἤδη[4], mais bien plus rarement, la particule νῦν s'emploie en parlant du passé (= *alors*). Il faut distinguer deux cas :

α. Ou bien elle oppose à un passé plus ancien un passé plus récent. Ce qui est une extension abusive de l'emploi, si fréquent, de νῦν servant à opposer le présent au passé[5].

1. C'est ce que dit, du reste, Suidas, s. v. νῦν δή· Ἐν δὲ τοῖς Νόμοις διαλελυμένον εἴρηκε, τὸ μὲν νῦν ἐπὶ τοῦ πάροντος χρόνου, τὸ δὲ δὴ ἐπὶ συνδέσμου· « ὃς δὴ πάντων τῶν πολέμων χαλεπώτατος, ὥς φαμεν ἡμεῖς νῦν δή ». Il est vrai que l'exemple qu'il cite (Plat., *Lois,* I, 629 D) est fautif. Les éditeurs modernes écrivent avec raison ἔφαμεν.

2. Selon Eustathe, *l. l.,* il faudrait écrire νυνδή avec un seul accent : certains éditeurs modernes admettent cette orthographe.

3. *Etym. magn.* s. v. — De même ἤδη, voyez p. 85.

4. Voyez *Rev. des Ètud. anc.,* t. VI, 1904, p. 93 sq.

5. Rien de plus fréquent, en effet, que cette opposition. Soph., *Philoct.,* 98 (« Moi aussi, dit Ulysse, quand j'étais jeune, ma langue était lente et ma main prompte ») : νῦν δ'ὁρῶ βροτοῖς τὴν γλῶσσαν πάνθ' ἡγουμένην = mais, à *présent,* je vois qu'ici-bas

Isée, *Hérit. de Cléonyme*, 30 : εἰ μὲν καὶ νῦν οὕτως ἔχων ἐτελεύτησεν ὥσπερ ὅτε τὰς διαθήκας ταύτας ἐποίησατο, εἰκότως ἄν τις ὑμῶν πιστεύσειε τοῖς λόγοις τοῖς τουτωνί = Si notre grand-père était mort, ayant alors (littéralement : *maintenant*) encore à notre égard les mêmes sentiments que quand il avait fait ce testament, c'est avec raison que vous ajouteriez foi aux dires de nos adversaires.

Andoc., *Myst.*, 122 : ἔλεγε ὡς εἰ ἔτι καὶ νῦν βουλοίμην ἀποστῆναι, ἕτοιμος εἴη παύσασθαί με κακῶς ποιῶν = il disait que si même *maintenant* je consentais à me désister, il était prêt à cesser de me nuire.

Plut., *Fab.*, 23 (Aveu d'Annibal à ses amis, après la reprise de Tarente par Fabius) : λέγεται εἰπεῖν ὡς πάλαι μὲν ἑώρα χαλεπὸν αὐτοῖς, νῦν δ' ἀδύνατον κρατεῖν Ἰταλίας = on rapporte qu'il leur dit qu'il regardait précédemment comme difficile, mais *maintenant* comme impossible la conquête de l'Italie.

Cf. Pausan., IV, 35, 7. Isée, *Hérit. de Cléonym.*, 30 (à la suite du texte cité plus haut).

Chose curieuse, la même extension de sens se retrouve également en latin (où *nunc* s'emploie parfois pour *tunc*[1]) et en français moderne, où se rencontrent couramment des phrases comme les suivantes : « En 1788, on la conduisit à Toulouse, pour voir son père qui y habitait *maintenant*[2]. — Ce riant village, naguère si calme, et où l'épouvante *maintenant* mettait un drame dans chaque maison[3]. » Comme dans les exemples grecs cités plus haut, la particule *maintenant* oppose ici à un passé antérieur un passé plus rapproché.

β. Ou bien νῦν fait partie d'une proposition complétive (avec ὅτι ou ὡς) dépendant d'un verbe *dicendi* au passé. Or on sait que dans cette sorte de propositions, le grec peut conserver le temps présent, comme au style direct. Il est naturel, par

c'est la langue qui mène tout. — *Trachin.*, 1074 (« Personne, jusqu'à ce jour, dit Héraclès, ne m'avait vu pleurer ») : νῦν δ'ἐκ τοιούτου θῆλυς ηὕρημαι = mais *à présent*, de héros que j'étais, me voilà devenu femme. Cf. *O. C.*, 1550. *Antig.*, 7, 1165 ; *Ajax*, 3 ; *Trachin*, 1103; *Elect.*, 1148.

1. Cic., *ad Attic.*, 2, 24 : *Nunc* reus erat Vettius de vi. Horace, *Od.*, I, 37, 2 : *Nunc* Saliaribus ornare pulvinar deorum | Tempus erat dapibus.

2. *Journal des Débats*, feuilleton du 7 février 1904.

3. G. Lenôtre, *Vieilles maisons, vieux papiers*, 2e série, p. 120.

suite, qu'il conserve aussi la particule qui exprime le présent, c'est-à-dire νῦν.

Xénoph., *Anab.*, VI, 3, 11 : οἱ δὲ ἔλεγον πάντα τὰ γεγενημένα, καὶ νῦν ὅτι πολιορκοῦνται ἐπὶ λόφου = Les prisonniers rapportèrent tout ce qui s'était passé, et que *maintenant* les Grecs étaient (littéralement : *sont*) assiégés sur une colline.

5. De même encore qu'ἤδη[1], νῦν se dit quelquefois comme formule de transition. Il peut alors se traduire en français par *maintenant*, tour elliptique qui équivaut à : « pour arriver *maintenant* à ce sujet ».

Pind., *Pyth.*, IV, 467 (263) : γνῶθι νῦν τὰν Οἰδιπόδα σοφίαν = Apprends *maintenant* la sagesse d'Œdipe.

Esch., *Prométh.*, 61 (Kratos à Héphaestos, qui est occupé à enchaîner méthodiquement Prométhée, membre par membre) : καὶ τήνδε (ὠλένην) νῦν πόρπασον ἀσφαλῶς = Et *maintenant*, l'autre bras, entrave-le solidement.

Cf. *Ibid.*, 64, 76; *Agam.*, 117. Aristoph., *Gren.*, 291.

6. Il nous reste enfin à parler de la locution νῦν δέ, si souvent employée après un *irrealis*, pour opposer à une hypothèse considérée comme irréelle[2] l'état réel des choses.

Thucyd., I, 122 : εἰ μὲν ἦσαν ἡμῶν ἑκάστοις πρὸς ἀντιπάλους διαφοραί, οἰστὸν ἂν ἦν· νῦν δὲ πρὸς ξύμπαντάς τε ἡμᾶς Ἀθηναῖοι ἱκανοὶ καὶ κατὰ πόλιν ἔτι δυνατώτεροι = Si chacun de nous n'avait querelle qu'avec un ennemi égal en forces, la chose serait tolérable; mais, *en réalité*, les Athéniens sont en état de lutter contre nous tous, et bien plus forts encore contre chaque peuple isolément.

Soph., *Scyr.*, fr. 501 : εἰ μὲν ἦν κλάουσιν ἰᾶσθαι κακά, ὁ χρυσὸς ἧσσον κτῆμα τοῦ κλάειν ἂν ἦν· νῦν δὲ ταῦτ' ἀνηνύτως ἔχει = Si avec des larmes on pouvait guérir les maux, l'or même serait un bien moins précieux que les larmes; mais, *en réalité*, elles ne servent à rien.

Si le sens de cet idiotisme ne fait aucune difficulté, il n'en est point de même de son origine. Comment νῦν δέ a-t-il pu

1. Voyez *art. cité*, p. 86.
2. Ou à un souhait regardé comme irréel. Soph., *Élect.*, 1136.

prendre le sens de : « *mais en réalité, mais en fait* »[1]? Cela n'est qu'une apparence. Au fond, νῦν garde, je crois, ici comme partout ailleurs, son sens ordinaire de *maintenant, à présent.* Ce qui justifie l'emploi de cette particule, c'est le temps passé *(imparfait* ou *aoriste),* employé dans les deux propositions hypothétique et conséquente, qui précèdent. Prenons pour exemple un *irrealis* du présent : Εἰ χρήματα εἶχεν, ἂν ἐδίδου· νῦν δ' οὐκ ἔχει = *s'il avait de l'argent, il en donnerait; mais, en réalité, il n'en a pas.* En quoi diffère cette hypothèse de la suivante : Εἰ χρήματα ἔχει, δώσει = *s'il a de l'argent, il en donnera.* Les deux hypothèses, on le voit, appartiennent l'une et l'autre au présent. Mais il y a cependant entre elles une différence essentielle : c'est que la première est expressément présentée comme irréelle, tandis qu'en énonçant la seconde on n'émet aucun jugement sur sa réalité ou sa non-réalité. De cette simple confrontation il ressort donc que, par l'emploi de l'imparfait (ou de l'aoriste), le grec donne à une hypothèse présente le caractère de l'irréel. Comment cela se peut-il faire? De la manière suivante, si je ne me trompe. Énoncer une hypothèse comme contraire à la réalité, cela implique que *préalablement* on a réfléchi, on a porté sur elle un jugement. Par cela même, l'hypothèse en question, au moment même où on l'énonce, est déjà rejetée dans le passé. Reprenons notre exemple. Il peut très exactement se résoudre ainsi : « Il avait tout à l'heure (par hypothèse, dans mon imagination) de l'argent, et, le cas échéant (ἄν), il en donnait : *mais à présent* (νῦν δέ) il n'en a pas[2]. » On voit que νῦν garde sa valeur temporelle; il oppose la réalité *présente* à l'hypothèse irréelle qu'on avait faite *précédemment*[3]. Quand, au contraire, il s'agit d'une hypothèse, dont on n'envisage point la réalité ou

1. *Nunc* s'emploie quelquefois de la même manière, en latin. Cicér., *De divinat.*, I, 30 : *Quae quidem multo plura evenirent, si ad quietem integri iremus; nunc onusti cibo et vino perturbata et confusa cernimus* = mais en fait, en réalité.

2. Cette explication, si on l'admet, serait également valable pour notre *irrealis* français. On sait que le prétendu conditionnel présent, en français, est proprement l'imparfait du verbe *avoir* suivi d'un infinitif. *Il donnerait* = *donare habebat.*

3. Quand l'hypothèse est relative à l'avenir, ce sens de νῦν δέ apparaît très nettement. Soph., *Élect.*, 335 : εἰ σθένος λάβοιμι, δηλώσαιμ' ἂν οἷ' αὐτοῖς φρονῶ· νῦν δ' ἐν κακοῖς μοι πλεῖν ὑφειμένῃ δοκεῖ = si un jour j'en avais le pouvoir, je montrerais quels sentiments j'ai pour les meurtriers de mon père; mais *présentement,* battue par l'orage, il me faut plier les voiles.

l'irréalité, rien n'empêche de l'énoncer au présent parce qu'elle n'est précédée d'aucun jugement.

II. Νύν[1]

La particule logique νύν n'est, selon toute apparence, qu'une forme affaiblie de la particule temporelle νῦν. Nous avons dans δή à côté de ἤδη, dans μέν à côté de μήν, d'autres exemples de ce phénomène d'affaiblissement[2]. Mais, du sens de « *maintenant* » comment a-t-on pu passer à celui de « *donc* »? Par le même paralogisme qui, des particules temporelles ἤδη et δῆθεν en grec, *donc* en vieux français et *alors* en français moderne, *then* en anglais, *nun* en allemand, a fait sortir la signification métaphorique de « *donc, par suite* ». Ce procédé est, comme on voit, commun à toutes les langues, et il est exactement rendu par l'adage : « *post hoc; ergo propter hoc.* » En ce qui concerne νύν, voici quelques exemples où la transition du sens temporel au sens logique me paraît encore saisissable :

Soph., *Philoct.*, 576 (*L'Espion :* Quel est cet homme ici présent? — *Néoptolème :* C'est le célèbre Philoctète.) *L'Espion :* μὴ νῦν μ' ἔρῃ τὰ πλείονα = Ne m'interroge pas *maintenant* davantage (c'est-à-dire : *après une telle réponse, donc, en conséquence*).

Esch., *Prométh.*, 253 (Prométhée, énumérant les bienfaits dont il a comblé les mortels, dit qu'il leur a donné le feu). Le *Chœur :* καὶ νῦν φλογωπὸν πῦρ ἔχουσ' ἐφήμεροι = Et *maintenant* ils possèdent la flamme resplendissante, ces êtres d'un jour! — Νῦν exprime ici le résultat, la *conséquence* d'une action antérieure : on pourrait donc le traduire sans infidélité, par : *et par suite, et par conséquent.*

Ibid., 363 (Description de la lutte soutenue par Typhon contre Zeus. « Enfin la foudre l'atteignit, il tomba ») : καὶ νῦν

1. Schol., *Eurip. Hécub.*, 975 : Τὸ δὲ νῦν (scribe νύν) οὐκ ἔστι χρονικὸν ἐνταῦθα, ἀλλὰ συμπερασματικὸν, ἀντὶ τοῦ δὴ λαμβανόμενον, ὥσπερ καὶ τὸ νύ παραπληρωματικόν. Χρῶνται δὲ τῷ νύ μόνοι οἱ ποιηταί, τῷ δὲ νύν καὶ ποιηταὶ, καὶ λογοποιοί. Schol., *Aristoph. Plut.*, 414 : Τοῦτο τὸ νύν καθ' ὁμαλισμὸν ἀναγνωστέον, ἵν' εἴη ἀντὶ τοῦ δή.

2. Peut-être serait-il plus exact d'appeler cela un phénomène de *dissimilation.* Quand un mot a deux significations, il y a tendance dans toutes les langues à attribuer à chaque sens une forme ou du moins une orthographe différente, c'est-à-dire à faire d'un même mot deux mots. Cf. en français *ensuite* et *par suite* — *après* et *d'après* — *vers* et *envers* (Bréal, *Sémantique*, p. 147).

ἀχρεῖον καὶ παράορον δέμας κεῖται = Et *maintenant* son corps gît impuissant, étendu tout de son long (c'est-à-dire : « *et donc, et en conséquence.* »)

Cf. encore *ibid.*, 82. 590. Sophocl., *Elect.*, 812 ; *Trachin.*, 1013. Aristoph., *Guép.*, 149.

La même évolution de sens s'observe également en latin, dans les exemples suivants : Virg., *Eglog.*, I, 74 (Mélibée, après avoir rappelé qu'il part en exil, qu'un soldat s'emparera de son patrimoine, s'écrie :) *Insere nunc, Meliboee, piros* = greffe *maintenant* (après cela, donc) tes poiriers, Mélibée ! — Horace, *Epit.* II, 2, 76 (Après avoir décrit les bruits, l'agitation, les devoirs de la vie urbaine, le poète conclut) : *I nunc, et versus tecum meditare canoros* = Va *maintenant* (après cela, en conséquence, donc) composer des vers harmonieux ! — Cf. encore Cicér., *Fam.*, X, 32, 3. Sénèq., *Benef.*, 6, 35. La seule différence, c'est qu'en latin ce sens logique ne s'est pas généralisé comme en grec ; il est resté exceptionnel.

La particule νύν = *donc* n'est fréquente toutefois qu'en poésie (Homère[1], Pindare, tragiques[2]). En prose attique, on ne la rencontre guère qu'avec un impératif[3]. Xénoph., *Anab.*, VII, 2, 26 : ἴθι νυν = va *donc*. *Hellén.*, V, 1, 32 : ἴτε νυν. Plat., *Lois*, III, 693 D : ἄκουσον δή νυν[4]. Les prosateurs emploient généralement dans le même sens la particule composée τοίνυν.

III. Τοίνυν[5]

La particule τοίνυν se compose de deux éléments : 1° τοί, qui est une simple affirmation[6] ; 2° νύν, qui, comme on l'a vu plus haut, signifie « *maintenant* » ou « *donc* ».

1. A côté de νύν il existe chez Homère une forme νύ, qui mériterait une étude à part. Contrairement à l'opinion à peu près générale, je serais assez enclin à croire que νύ est une autre racine et un autre mot que νύν.

2. Chez les tragiques, en particulier, il y a lieu souvent de rétablir νύν là où les copistes ont écrit νῦν : substitution toujours possible, νύν étant (dans la tragédie) long ou bref à volonté (cf. Dindorf, *Lex. Aeschyl.*, s. v.).

3. Même emploi chez Hérodote, et de plus, dans la locution μέν νυν = μὲν οὖν = *d'une part donc.*

4. Dans les mss., δή νυν est souvent écrit à tort δὴ νῦν.

5. Suid., s. v. τοίνυν· διὰ γὰρ τοῦτο ἢ οὖν. Hesych., s. v. διὰ τοῦτο. Eustath. *Il.*, p. 52, 22, p. 1312, 17.

6. Nous le traduirons très suffisamment par « *eh bien* ».

De là les deux sens très distincts de la particule τοίνυν : *(eh bien) maintenant, (eh bien) donc* [1].

1. Dans le premier sens, τοίνυν s'emploie comme transition vague pour passer d'une idée à une autre. Dans la pratique, on peut traduire par : « *de plus, en outre.* » Mais l'interprétation littérale serait *maintenant,* ellipse déjà signalée [2] = *pour arriver maintenant à autre chose.*

Isocr., *Panégyr.* (L'orateur énumère un à un tous les services rendus aux Grecs par Athènes), 38 : Οὐ τοίνυν, ἐπειδὴ τὰ μέγιστα συνδιέπραξε, τῶν ἄλλων ὠλιγώρησεν = *maintenant* (en outre, de plus), après avoir accompli ces grandes choses, Athènes n'a pas pour cela négligé les autres — 41 : Τὴν τοίνυν ἄλλην διοίκησιν οὕτω φιλοξένως κατεσκευάσατο = *maintenant,* elle a établi toute son administration d'une façon si libérale envers les étrangers... — 43 : Τῶν τοίνυν τὰς πανηγύρεις καταστησάντων δικαίως ἐπαινουμένων = *maintenant,* si c'est à juste titre qu'on vante les fondateurs de nos panégyries... — 47 : Φιλοσοφίαν τοίνυν... ἡ πόλις ἡμῶν κατέδειξε = *maintenant,* c'est notre cité qui a mis en honneur la philosophie.

Isée, *Hérit. de Kiron,* 12, 15, 18, 21, 25, 32. (Chaque argument nouveau est amené au moyen de τοίνυν.) Aristoph., *Guêpes,* 578. Plat., *Apol.,* 33 E.

A ce premier sens se rattachent plusieurs locutions où τοίνυν est combiné avec καί, ἔτι, ou une négation :

α. Καὶ — τοίνυν (ou, beaucoup plus rarement, καὶ τοίνυν). Cette locution est, pour le sens, à peu près l'équivalent de καὶ — δέ = *et en outre, et de plus.*

Xénoph., *Économ.,* V, 2 : πρῶτον μὲν γάρ, ἀφ' ὧν ζῶσιν οἱ ἄνθρωποι, ταῦτα ἡ γῆ φέρει ἐργαζομένοις, καὶ ἀφ' ὧν τοίνυν ἡδυπαθοῦσι προσεπιφέρει = premièrement la terre fournit aux hommes, en récompense de leur travail, tout ce qui leur est nécessaire pour vivre, *et en plus* elle leur fournit encore tout ce qui sert à leur agrément. (Litté-

1. C'est à tort que le dictionnaire de Bailly attribue à τοίνυν le sens de : *certes en effet, certes.* Dans l'exemple cité à l'appui de cette interprétation (Xénoph., *Cyrop.,* II, 2, 24) καὶ — τοίνυν est l'équivalent de καὶ — δέ. Voyez plus bas. De même τοίνυν n'a nulle part le sens de *atqui, at, vero,* que lui attribuent H. Estienne-Dindorf (*Thesaur.,* s. v.).

2. *Rev. des Étud. anc.,* t. VI, 1904, p. 86, et plus haut p. 120.

ralement : *et maintenant*, c'est-à-dire *et j'ajoute maintenant qu'elle leur fournit...*)

Cf. *ibid.*, X, 1 ; XVI, 7 ; *Hipparch.*, VII, 3 ; VII, 6 ; *Cyrop.*, I, 1, 2 ; I, 3, 16 (καὶ τοίνυν, sans séparation) ; II, 2, 24.

β. Ἔτι τοίνυν, formule équivalente à ἔτι δέ = *et, en outre.*

Xénoph., *Anab.*, V, 1, 7 (Dans la première partie d'une harangue, Xénophon a proposé certaines mesures, qui ont été adoptées par acclamation. Il reprend alors la parole) : ἔτι τοίνυν ἀκούσατε καὶ τάδε = *maintenant* de plus, écoutez encore ceci.

Cf. *Cyrop.*, I, 1, 2. Lysias, XXV, 15. Démosth., *Olynth.*, I, 25. Plutarq., *Cimon*, 10.

γ. Τοίνυν avec une négation.

Xénoph., *Mémor.*, I, 4, 13 (Après avoir montré tout le soin que la divinité a apporté dans la formation du corps humain, Socrate poursuit) : οὐ τοίνυν μόνον ἤρκεσε τῷ θεῷ τοῦ σώματος ἐπιμεληθῆναι, ἀλλὰ... = *maintenant* il n'a pas suffi à la divinité de s'occuper du corps. — Ici encore τοίνυν est à peu près l'équivalent de δέ : l'auteur eût pu dire tout aussi bien οὐ μόνον δὲ [1].

Anab., VII, 6, 19 : συνεπόμνυμι μηδὲ ἃ οἱ ἄλλοι στρατηγοὶ ἔλαβον εἰληφέναι, μὴ τοίνυν μηδὲ ὅσα τῶν λοχαγῶν ἔνιοι = je jure que je n'ai point reçu autant que les autres généraux, ni même, en outre (littéralement : *maintenant*) que certains capitaines. — Τοίνυν, dans cette phrase, remplace δέ, sans doute pour une raison d'euphonie. La tournure que l'écrivain a voulu éviter eût été : μὴ (εἰληφέναι) δὲ μηδέ.

Lysias, XXV, 14 : ἐγὼ γὰρ οὔτε τῶν τετρακοσίων ἐγενόμην, οὐ τοίνυν οὐδὲ... οὐδείς με ἀποδείξει βουλεύσαντα = je n'ai pas fait partie des quatre cents ; *maintenant* (c'est-à-dire : en outre) personne ne pourra prouver que j'aie même été sénateur. — Τοίνυν a été substitué à δέ pour la même raison que dans l'exemple précédent, c'est-à-dire pour éviter la consonance : οὐ — δὲ οὐδέ.

Ibid., 16 : οὐ τοίνυν οὐδέ = οὐ ... δὲ οὐδέ [2].

1. Il va de soi, néanmoins, que même après une négation, τοίνυν peut avoir quelquefois son second sens de « *eh bien donc* ». Ex. : Aristoph., *Plut.*, 987 : οὐ πολλὰ τοίνυν = *Eh bien,* ce n'est pas beaucoup (dans une réplique). Voyez plus bas.

2. Dans toutes ces phrases οὐ τοίνυν est employé à la place de οὐ δέ, pour éviter la confusion avec οὐδέ. Toutefois ce n'est pas τοίνυν, mais μέντοι, qui est le plus usité, en ce cas.

2. Dans le second sens, la particule τοίνυν marque, comme νύν, un lien logique entre deux idées = *eh bien donc, eh bien alors, eh bien en ce cas*[1].

Elle s'emploie en particulier :

1. *Dans un exposé continu :* α. Pour introduire la conclusion d'un raisonnement :

Andoc., *Myst.*, 148 (Qui ferai-je paraître à mes côtés, juges, pour vous supplier en ma faveur? Car je n'ai ni père, ni frères, ni enfants) : ὑμεῖς τοίνυν καὶ ἀντὶ πατρὸς ἐμοὶ καὶ ἀντὶ ἀδελφῶν καὶ ἀντὶ παίδων γένεσθε = *eh bien donc,* vous-mêmes, tenez-moi lieu de père, de frères, d'enfants.

Lysias, *Invalid.*, 26 (Le plaideur, après avoir montré aux juges qu'ils n'ont contre lui aucun grief) : μὴ τοίνυν, ὦ βουλή, μηδὲν ἡμαρτηκὼς ὁμοίων ὑμῶν τύχοιμι τοῖς πολλὰ ἠδικηκόσιν = *eh bien donc*, sénateurs, puissé-je, étant innocent, ne pas vous trouver disposés à mon égard comme envers les grands coupables !

Cf. Andoc., *Myst.*, 147. Lysias, XXV, 23. Eschine, *Ambass.*, 20. Xénoph., *Anab.*, VII, 6, 17; VII, 7, 28. Pind., *Pyth.*, V, 40; *Olymp.*, VI, 27.

β. Au début d'un développement qui a été précédemment annoncé[2] :

Isocr., *Panégyr.*, 28 (Isocrate vient de déclarer qu'il va exposer les services rendus par Athènes aux autres peuples de la Grèce) : πρῶτον μὲν τοίνυν. = Premièrement, *donc*.

γ. Au début d'un discours, par allusion à une idée qui est implicitement présente à l'esprit de l'orateur et de son public :

Xénoph., *Anab.*, V, 1, 2 (L'armée s'étant rassemblée, on délibéra sur la route à suivre. Le premier, Léon de Thurium se lève et parle ainsi) : ἐγὼ μὲν τοίνυν, ἔφη, ὦ ἄνδρες, ἀπείρηκα ἤδη συσκευαζόμενος καὶ βαδίζων καὶ τρέχων = *Eh bien donc* (entendez : puisque chacun doit donner son avis), je suis las, pour ma part, de plier bagage, de marcher, de courir.

1. Hésych. et Suid., s. v. τοίνυν.
2. Cet emploi est rare : c'est la particule γάρ qui sert ordinairement à cet usage.

δ. Après une incidente ou une parenthèse, pour revenir à l'idée principale[1] :

Isocr., *Panégyr.*, 44.

2. *Dans le dialogue : a.* Pour tirer des paroles de l'introducteur une conséquence logique :

Xénoph., *Anab.*, II, 5, 41 (Si Cléarque a été tué, dit Ariée, c'est qu'il conspirait contre nous. A quoi Xénophon réplique) : Κλέαρχος μὲν τοίνυν... τὴν δίκην ἔχει = *Eh bien alors*, Cléarque n'a eu que ce qu'il mérite.

Soph., *Trachin.*, 71 (Déjanire, à qui on vient d'apprendre qu'Héraclès a passé une année entière, comme esclave, au service d'une femme de Lydie) : πᾶν τοίνυν, εἰ καὶ τοῦτ' ἔτλη, κλύοι τις ἄν = *eh bien alors*, s'il a enduré un pareil affront, il faut s'attendre à tout.

β. Plus ordinairement, pour marquer un rapport quelconque entre les paroles de l'interlocuteur et la réplique :

Esch., *Suppl.*, 459 (Le chœur des Danaïdes veut se donner la mort : « Ecoute, dit-il à Pélasgos, nous avons des ceintures. *Pélasgos :* Oui, c'est une partie nécessaire du vêtement féminin ».) *Le Chœur :* ἐκ τῶνδε τοίνυν, ἴσθι, μηχανὴ καλή = *Eh bien*, sache-le, il y a là une belle ressource (pour se pendre).

Sophoc., *O. R.*, 1067. (Jocaste veut persuader Œdipe de ne pas chercher plus longtemps le mystère de sa naissance : « C'est un excellent conseil que je te donne ».) *Œdipe :* τὰ λῷστα τοίνυν ταῦτά μ' ἀλγύνει πάλαι = *Eh bien,* voilà longtemps que tes excellents conseils m'ennuient !

Xénoph., *Anab.*, II, 1, 22. (Le Grand-Roi avait fait dire aux Grecs : « Si vous restez ici, c'est la paix ; si vous bougez, c'est la guerre. » Cléarque répond à son envoyé) : ἀπάγγελλε τοίνυν... ὅτι καὶ ἡμῖν ταῦτα δοκεῖ ἅπερ καὶ βασιλεῖ = *Eh bien donc* (puisqu'il en est ainsi), va dire que notre avis est celui du Roi.

VII, 3, 19. (Je connais, dit Seuthès, nombre de villages qui regorgent de provisions) : ἡγοῦ τοίνυν, ἔφη ὁ Ξενοφῶν = *eh bien alors,* conduis-nous y, dit Xénophon.

1. Emploi rare, également. On se sert plutôt de δέ, οὖν, δή.

Cf. *ibid.*, VII, 5, 3. Sophoc., *Elect.*, 1050; *Ajax*, 127. Thucyd., V, 87, 89[1].

γ. Parfois même pour marquer un rapport d'opposition ou de contradiction = *eh bien (par contre), eh bien (en revanche)*[2] :

Plat., *Républ.*, II, 358 A. (*Glaucos :* Dans quelle catégorie de biens places-tu la justice? — *Socrate :* Dans la meilleure.) *Glaucos :* οὐ τοίνυν δοκεῖ, ἔφη, τοῖς πολλοῖς = *Eh bien (en revanche)*, ce n'est pas l'opinion de la multitude.

Xénoph., *Anab.*, VII, 5, 10 (Un certain Héraclidès, pour amener les autres généraux à écarter Xénophon du commandement, leur avait offert l'avance de deux mois de solde) : καὶ ὁ Τιμασίων εἶπεν· ἐγὼ μὲν τοίνυν, οὐδ' ἂν πέντε μηνῶν μισθὸς μέλλῃ εἶναι, στρατευσαίμην ἄν ἄνευ Ξενοφῶντος = *Eh bien*, moi, *(en revanche)*, répliqua Timasion, quand même on m'offrirait cinq mois de solde, je ne me mettrais pas en campagne sans Xénophon.

Cf. *ibid.*, VII, 2, 13.

On voit maintenant la parenté, ou pour mieux dire, l'identité des trois particules νῦν, νύν, τοίνυν. Les deux dernières ne sont, en réalité, que deux acceptions particulières de νῦν temporel. Mais, nées d'une métaphore et d'une ellipse qui furent de bonne heure oubliées[3], ces deux significations ont pris l'aspect de particules distinctes et indépendantes. Et, cette illusion une fois créée, l'usage s'établit tout naturellement de les différencier, même graphiquement, de νῦν : c'est ainsi qu'on écrivit νύν pour νῦν, τοίνυν au lieu de τοὶ νῦν. Toutefois, je le répète, ce sont là des distinctions factices. Pour qui va au fond des choses, νῦν, νύν et τοίνυν ne sont qu'une même particule, considérée à diverses étapes de son développement sémantique.

O. NAVARRE.

1. C'est faute de s'être souvenu de ce sens qu'on a corrigé de tant de façons, et inutilement, le v. 1365 de la *Médée* d'Euripide : « O mes enfants, dit Médée, vous avez péri victimes de la démence d'un père. » A quoi Jason réplique : οὐ τοίνυν ἡμὴ δεξιά σφ' ἀπώλεσεν = *Eh bien en ce cas* (à supposer que tu dises vrai), ce n'est pas ma main qui les a tués.

2. Il est à peine utile de dire qu'en pareil cas l'opposition n'est pas dans la particule τοίνυν, mais entre les deux idées énoncées.

3. C'est par métaphore en effet que νῦν temporel a pris le sens de « *donc* », par ellipse qu'il a acquis celui de « *en outre* ».

LES « PUNIQUES » ET LA « THÉBAÏDE »

I

Les rapports de Stace et de Silius Italicus ont souvent attiré l'attention des érudits : les plus anciens, Barth[1], au XVIe siècle, Ruperti[2], à la fin du XVIIIe, ont cru que Silius avait imité Stace; les autres, plus récents, Ritschl[3], par exemple, et surtout H. Blass[4], ont pensé au contraire que Stace était l'imitateur. Mais d'aucun côté on n'a donné de raisons décisives, soit que l'on comparât trop peu de vers, soit qu'on tînt trop peu de compte de la biographie de Silius. Schinkel[5] est le premier qui ait recherché sérieusement les dates de la composition des *Puniques;* après lui, Büchwald[6] et Cartault[7], ont refait et complété la même étude. Mais, outre qu'ils ont négligé de comparer les épopées, tous les trois se sont trompés sur un point essentiel, la date de la publication des *Puniques*[8], et les deux derniers, plus précis d'ailleurs que Schinkel, ne s'accordent pas sur d'autres points secondaires. Il me paraît donc utile de reprendre à nouveau la question, sinon pour la résoudre, du moins pour la poser exactement et complètement.

1° Date de la composition des *Puniques*.

Sur l'époque où fut composée l'épopée de Silius, nous avons trois sources principales de renseignements : une lettre de

1. Barth et Gesn., *ad Claudiani Mall. Theod.*, 41.
2. Ruperti, *ad Silii Pun.*, I, 233.
3. Fr. Ritschl, *Ind. lection.*, Bonn, 1857, p. IV sqq.
4. H. Blass, *Ann. philol.*, vol. 109, p. 497, n. 14.
5. J. Schinkel, *Quaestiones Silianae*, Leipzig, 1883, p. 7.
6. F. Büchwald, *Quaestiones Silianae*, Görlitz, 1886, p. 3-22.
7. Cartault, *Rev. de philol.*, XI, 1887, p. 11 sqq. Le rapprochement des dates montre assez que M. Cartault n'a pas connu la dissertation de Büchwald, plus détaillée et peut-être plus exacte.
8. Cf. Teuffel-Schwabe, § 320.3. Ribbeck, *Gesch. der Röm. Dicht.*, III, p. 206-7. Schanz, *Gesch. d. R. Lit.*, § 404, t. II², p. 122.

Pline le Jeune (III, 7), écrite en l'an 100[1], plusieurs épigrammes de Martial (IV, 14; VI, 64; VII, 63; VIII, 66; IX, 87; XI, 48 et 49) et trois passages des *Puniques* particulièrement importants (III, 607 sqq.; XIII, 844 sqq.; XIV, 684 sqq.). Nous les rapprocherons, au besoin, de divers documents historiques, de quelques vers des *Silves* ou des *Épigrammes,* et il ne nous sera peut-être pas très difficile d'en conclure : 1° que les *Puniques* ont été publiés en entier sous Domitien; 2° que le premier fragment, publié au plus tard en 92, contenait non pas trois livres, comme le croit M. Cartault, ni même dix livres, comme le veut Büchwald, mais douze livres; 3° que l'épopée de Silius et celle de Stace ont été commencées à peu près dans le même temps et n'ont donc pas influé notablement l'une sur l'autre.

Nous savons par Pline que Silius était né en 25, qu'après avoir exercé, de bon gré peut-être, le métier de délateur sous Néron, il fut consul en 68[2], l'année même où périt ce prince, puis ami et sage conseiller de Vitellius[3], enfin proconsul d'Asie, et, dans une retraite heureuse et honorée, poète laborieux[4]. On ignore malheureusement l'année exacte de son proconsulat, mais trois médailles de Smyrne, une de Dorylée et une de Blaundos permettent de le placer sûrement sous Vespasien, c'est-à-dire avant 80. Il est même vraisemblable que, selon la coutume de l'époque, Silius fut nommé proconsul neuf ans après son consulat, vers 77 par conséquent[5]. Son épopée put donc l'occuper sérieusement dès 79 ou 80. Notons cette date, car si l'on fait attention que les poètes épiques consacraient ordinairement une année à chacun de leurs chants[6], on en

1. Cf. Mommsen, *Hermes,* III, 1869, p. 31 sqq.

2. Cf. *Album colleg. augurum,* Gruter, p. 300, 1; *Corpus,* VI, 1984 = Dessau, 5025.

3. Tacite rapporte aussi (*Hist.,* III, 65) que durant la guerre civile entre Vespasien et Vitellius, celui-ci eut de fréquents entretiens avec Sabinus, frère de Vespasien, et que deux témoins furent présents à la dernière entrevue, Cluvius Rufus et Silius Italicus (verba vocesque duos testes habebant Cluvium Rufum et Silium Italicum).

4. S'il en fallait croire Martial (VII, 63, 9-11), Silius se serait livré à la poésie aussitôt après son consulat. Mais Martial se trompe : Silius, pendant la guerre civile, pensa peut-être un moment à se retirer des affaires et à rivaliser avec Virgile, après avoir lutté avec Cicéron : peut-être même songea-t-il dès lors à une épopée sur les guerres puniques; il est toutefois certain qu'il ne donna pas de suites immédiates à son projet.

5. Cf. Waddington, *Fastes de la Province d'Asie,* n° 98.

6. Cela n'est pas vrai de Lucain, qui peut-être refit ses trois premiers chants et qui en tout cas écrivit les sept derniers de 63 à 65 (cf. Hosius, *Luc. and Sen., Jahrb. für*

conclura que les *Puniques* pouvaient être terminées en 96, avant la mort de Domitien.

Sur la chronologie du poème, on ne peut tirer d'autres indications de la lettre de Pline; mais Martial va nous venir en aide.

Martial a parlé pour la première fois de Silius dans la 14e épigramme de son IVe livre, publié en décembre 88[1] :

> Sili, Castalidum decus sororum,
> Qui perjuria barbari furoris
> Ingenti premis ore, perfidosque
> Astus Hannibalis levesque Poenos
> Magnis cedere cogis Africanis, etc...

Ces vers caractérisent très heureusement le sujet et le ton des *Puniques :* dès les premiers mots, Silius flétrit en effet d'une bouche majestueuse la perfidie des Carthaginois (*Pun.*, I, 8 sqq.) et l'astuce d'Hannibal (*ibid.*, 57). Martial n'ignorait donc pas l'épopée, non que Silius en eût déjà publié une partie, mais parce qu'il en lisait des fragments à ses amis (« non nunquam judicia hominum recitationibus experiebatur », nous dit Pline dans la lettre que nous avons citée). L'auteur des *Épigrammes,* toujours en quête de protecteurs généreux, s'était insinué près du riche consulaire voué aux Muses et lui faisait sa cour de son mieux[2]. Si d'ailleurs il fait allusion aux deux Africains, alors que Silius se propose seulement de célébrer le premier vainqueur de Carthage (*Pun.*, I, 12), ce n'est pas évidemment qu'il ignore l'étendue que le poète veut donner à son œuvre, mais c'est que, comme le dit Silius lui-même, la seconde guerre punique est la plus importante et comme le résumé de toute la

Phil., 145, 1892, p. 337 sqq.); mais cela est sûr de Stace (*Th.*, XII, 811), de Saleius Bassus (*Dialog. de Orat.*, IX) et probablement de Valerius Flaccus, comme on le verra plus loin. Quant à Virgile, il ne passa que onze ans à l'*Énéide* (cf. Servius, *Vita V.*, Donat, p. 60, 6 R; Phocas, 100 sqq.); mais son épopée est inachevée.

1. Cf. Friedländer, *M. Valerii Martialis Epigr.*, I, p. 53.

2. Il réussit à lui plaire, comme il nous l'apprend lui-même, en 90 (*Ép.*, VI, 64, 19). Avait-il d'ailleurs connu Silius en Campanie, dans l'été de 88, comme le croit Friedländer (*op. cit.*, I, p. 342, note), ou l'avait-il rencontré à Rome même? On ne sait. Toujours est-il que Friedländer se trompe lorsqu'il croit qu'en 88 Silius avait quitté définitivement Rome : le mot de Pline (*novissimè*, ita suadentibus annis, ab urbe secessit), indique assez que cette retraite ne put pas avoir lieu avant la fin du principat de Domitien.

lutte entre Rome et Carthage; c'est aussi peut-être que, dans le cours du poème, le second Africain sera clairement annoncé et d'avance glorifié[1]. Quoi qu'il en soit, cette première mention de Martial ne saurait nous apprendre où Silius en était de son travail en 88.

Mais, en décembre 92, paraît dans le VIIe livre une nouvelle épigramme, plus précise :

> Perpetui nunquam moritura volumina Sili
> *Qui legis* et Latia carmina digna toga,
> Pierios tantum vati placuisse recessus
> Credis et Aoniae Bacchica serta comae? etc...
>
> (VII, 63, 1 sqq.)

Plus de doute cette fois : en 92[2] au plus tard, peut-être en 91 (car un intervalle de deux ans sépare le livre VI et le livre VII des *Épigrammes*)[3], Silius a bien publié tout ou partie de son poème, puisqu'on le lit. Mais il n'a pas publié tout : manifestement et de l'avis de tous les critiques, un passage du XIVe chant (*Pun.*, XIV, 685 sqq.) n'a pu être écrit avant 93. Il est impossible d'autre part qu'il n'ait publié que trois chants : même en admettant un moment avec M. Cartault que les *Puniques* ne furent pas commencées avant 87 ou 88, on ne s'expliquerait pas une telle lenteur de composition, surtout si, comme le veut encore le savant professeur, Silius a publié de 93 à 97 onze chants (IV-XIV)[4]. Nous verrons au surplus que l'argument essentiel de M. Cartault, tiré de l'apologie de Domitien (*Pun.*, III, 607 sqq.), ne résiste pas à l'examen. Moins invraisemblable, mais inadmissible encore est l'opinion de Büchwald, selon lequel Martial aurait publié en 92 ses dix

1. ..... non longa supersunt
Fata urbi, venietque pari sub nomine ductor,
Qui nunc servatas evertat funditus arces.

(*Pun.*, XVII, 373 sqq.)

Cf. VII, 492 :

Hic dabit ex sese qui tertia bella fatiget
Et cinerem Libyae ferat in Capitolia victor.

2. Et non en 93, comme le croit à tort M. Cartault.
3. Cf. Friedländer, *op. cit.*, p. 57-58.
4. Art. cité, *Rev. de Ph.*, XI, p. 13.

premiers chants[1]. Il est bien vrai que la seconde guerre punique se partage naturellement en deux phases, l'une constamment désastreuse, l'autre de plus en plus heureuse pour Rome, et que le Xe chant des *Puniques* se clôt précisément sur la défaite de Cannes et sur la virile décision du Sénat. Mais eût-il été très habile de livrer à part dix chants que n'éclairait nulle victoire? Ne valait-il pas mieux montrer du moins, dans la première partie publiée, Rome hors de danger, faisant même reculer Hannibal? Or c'est précisément à la fin du XIIe chant que nous verrons le héros carthaginois, fatigué déjà par plusieurs échecs, désespérer du siège de Rome. J'ajoute que si la fin du Xe chant, rehaussée par la fermeté du Sénat, a pu paraître à Büchwald digne de terminer la première partie du poème, la fin du XIIe est bien plus éclatante, car elle nous montre Jupiter même défendant son Capitole (XII, 602 sqq.), Hannibal fuyant, malgré son audace impie, lorsque Junon rend visibles à ses yeux les dieux qui combattent pour Rome (*ibid.*, I, 701 sqq.), enfin la joie des Romains, qui se précipitent en foule vers le camp déserté par les Carthaginois (*ibid.*, 731 *ad fin.*). Remarquons encore que, depuis l'*Énéide,* c'était un usage de donner douze chants à une épopée, comme d'écrire un chant chaque année. Silius pouvait donc croire qu'il blesserait moins la coutume en publiant séparément ses douze premiers chants; et, d'autre part, s'il avait commencé son poème en 79 ou 80, comme nous l'avons cru possible, il avait donc pu terminer ses douze premiers chants à la fin de 91.

Mais, pour vraisemblables qu'elles soient, ces hypothèses sur la chronologie des *Puniques* n'ont été appuyées jusqu'ici d'aucune preuve véritable. De même que l'argument essentiel de M. Cartault est tiré des vers 607 sqq. du IIIe chant de Silius, celui de Büchwald est tiré des vers 685 sqq. du XIVe chant. Reste donc à étudier de plus près ces deux passages et à en extraire l'argument solide qui nous fait encore défaut.

Commençons par le second qui est plus court et plus clair.

1. *Op. cit.*, p. 14 sqq.

Après avoir loué de sa modération Marcellus, vainqueur de Syracuse, le poète ajoute :

Felices populi, si, quondam ut bella solebant,
Nunc quoque inexhaustas pax nostra relinqueret urbes!
At ni cura viri, qui nunc dedit otia mundo,
Effrenum arceret populandi cuncta furorem,
Nudassent avidae terrasque fretumque rapinae.
(*Pun.*, XIV, 684 sqq.)

Les critiques récents et les derniers historiens de la littérature latine, comme je l'ai dit, voient tous dans ces vers un éloge de Nerva. Gsell[1], le premier depuis Ruperti[2], y a retrouvé, plus justement, un éloge de Domitien. Silius, en effet, adresse à l'empereur une double louange : il le félicite d'avoir rétabli la paix, et d'assurer par une sage sévérité la bonne administration des provinces. Or, pour ce qui est de la paix, ce n'est pas Nerva qui l'a rétablie; on ne saurait même dire qu'il l'ait conservée, puisqu'il eut à lutter contre les Marcomans et les Quades[3]. Domitien, lui, n'entreprit aucune guerre après l'expédition suévo-sarmatique terminée en janvier 93; bien plus, à un certain moment, par mesure d'économie, il essaya de diminuer le nombre des soldats, et s'il revint bientôt aux effectifs ordinaires, c'est seulement parce que les barbares menaçaient l'Empire[4]. Une telle tentative, quels qu'en aient été les motifs, n'est pas d'un empereur ami de la guerre. Peut-être même résista-t-il à l'opinion romaine qui voulait la guerre contre Pacorus, roi des Parthes[5], aux poètes mêmes qui l'y encourageaient[6]. En tout cas, il paraît leur avoir commandé des vers sur la paix. Stace écrit le 1er janvier 95 :

Ipse etiam immensi reparator maximus aevi
Attollit vultus et utroque a limite grates
Janus agit, quem tu vicina pace ligatum
Omnia jussisti componere bella.
(*Silv.*, IV, I, 11 sqq.[7])

1. S. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 141, n. 6, et 262, n. 1.
2. *Ad Sil. It. Pun.*, XIV, 687 sqq.
3. Mommsen, *Étude sur Pline* (trad. Morel), p. 91.
4. Suétone, *Domitien*, 12.
5. Cf. Martial, *Epigr.*, IX, 35, 3.
6. Cf. Stace, *S.*, IV, 40 sqq.; IV, 3, 110; Silius, *Pun.*, III, 612.
7. Sur le temple élevé à Janus et à la Paix par Domitien, cf. *S.*, IV, 3, 9-10 et 16. Gsell, *op. cit.*, p. 105 et 106.

Martial est plus bref, mais aussi net :

Templa deis, mores populo dedit, otia ferro.
(IX, 101, 21.)
Pace frui certa laetitiaque licet.
(IX, 70, 8 [1].)

Ne savons-nous pas, du reste, que Domitien aimait à vanter sa clémence aussi bien contre les ennemis du dehors que contre ceux du dedans :

Nondum *pulchra ducis clementia* coeperat ortu
Intactos servare mares.
(*Silv.*, III, 4, 73.)

Haec est quae victis parcentia foedera Cattis
Quaeque suum Dacis donat *clementia* montem.
(*Ib.*, III, 3, 168 sqq. [2].)

Nulla ducum feritas, nulla est insania ferri
Pace licet certa laetitiaque frui.
(*Épigr.*, IX, 70, 71 sqq. 3.)

Donc, rien d'étonnant que Silius l'ait loué du rétablissement de la paix : c'était pour ainsi dire un éloge obligatoire. Mais surtout c'est bien lui qu'il a en vue lorsqu'il parle de la bonne administration des provinces [4]. Outre que Nerva, qui voulait ménager les sénateurs, veilla moins sur les proconsuls [5], Domitien, à l'époque où ces vers furent écrits, venait de donner un éclatant exemple de sa sévérité : il avait laissé condamner Baebius Massa, accusé de concussion par les habitants de la province de Bétique. Or, on sait par Tacite [6] et surtout par Pline le Jeune [7], quel homme était ce Massa : Domitien n'avait pas de délateur plus dévoué, et cependant il le sacrifia aux

1. Cf. IX, 31. — Le livre IX des *Epigrammes* fut édité au milieu ou à la fin de l'année 94 (Friedländer, *op. cit.*, p. 62).
2. Le livre III des *Silves* fut publié en 93 ou 94. La 4e Silve, notamment, est de la fin de 93 (cf. Vollmer, *P. Pap. Statii Silvae*, p. 8).
3. Cf. Suétone, *Domitien*, 11, et Dion, LXVII, 3.
4. Cf. Suét., *Dom.*, 8 : « Magistratibus quoque urbicis provinciarumque praesidibus coercendis tantum curae adhibuit, ut neque modestiores unquam neque justiores extiterint. »
5. Mommsen, *Étude sur Pline* (trad. Morel), p. 11 sqq.
6. *Hist.*, IV, 50 : « Baebius Massa... jam tunc optimo cuique exitiosus et inter causas malorum quae mox tulimus saepius rediturus. »
7. *Épitres*, VII, 33. Cf. Juvénal, I, 35, et le Scoliaste de Juvénal.

plaintes des Espagnols et aux hommes qu'il haïssait le plus dans le Sénat. Il est même possible d'établir sûrement la date de son procès : Tacite nous dit en effet qu'Agricola mourut le dixième jour avant les calendes de septembre (*Agr.*, 44), et qu'à sa mort Massa Baebius était déjà accusé (*ib.*, 45) Massa fut donc condamné en août ou septembre 93; et il est d'autant plus légitime de voir une allusion à son procès dans les vers de Silius que, les *Puniques* ayant pu être commencées vers 80 et les douze premiers chants publiés à la fin de 91, le XIVe dut être écrit par conséquent dans le cours de l'année 93. On a vu aussi que c'est au début de 93 que Domitien termina toutes ses guerres, et que les louanges qu'il reçoit à ce titre de Stace et de Martial sont de cette même année ou de la suivante[1].

Avant d'examiner les derniers vers du IIIe chant des *Puniques*, dont Büchwald et M. Cartault ont tiré argument, il convient de dire un mot d'un autre passage, où Büchwald a cru trouver la confirmation de sa thèse. A l'exemple de Virgile, Silius fait descendre son héros aux enfers, et parmi les supplices qu'y contemple Scipion, figure celui des tyrans :

Quam vellent nunquam sceptris fulsisse superbis!
Insultant duro imperio non digna nec aequa
Ad superos passi manes : quaeque ante profari
Non licitum vivis tandem permissa queruntur.

(*Pun.*, XIII, 605 sqq.)

Refusant de trouver dans ces vers une peinture très générale et qui rappelle peut-être, comme l'avait montré Ruperti, un passage de Sénèque :

Vidi cruentos carcere includi duces
Et impotentis terga plebeia manu
Scindi tyranni...

(*Herc. Fur.*, 737 sqq.)

Büchwald[2] y voit une protestation contre la tyrannie de

1. Ajoutons que Silius avait une raison personnelle de faire cette année même une allusion louangeuse à l'empereur : son fils aîné fut consul le dernier nundinium de 93 (cf. Martial, VIII, 66, et Friedländer, *op. cit.*, p. 60).

2. *Op. cit.*, p. 16 : « Mihi contra Silius ex se ipse hausisse videtur iratus sceleribus tyranni illius Domitiani a quo, ut Taciti (*Agr.*, II) verbis utar, ademptum erat per inquisitiones etiam loquendi audiendique commercium. »

Domitien et en conclut naturellement qu'ils ont été écrits sous Nerva. Cependant nul ne peut contester qu'ils soient bien vagues, autant certes que ceux de Sénèque, qui peut-être écrivait les siens sous Néron même[1]; et on les jugera d'autant moins dangereux, à quelque époque qu'on les attribue, que les empereurs les plus soupçonneux ne s'effarouchaient pas des invectives prodiguées aux tyrans dans toutes les écoles. Donc, on ne peut tirer de là aucune ombre de preuve. En revanche, dans cette même peinture des enfers, une scène bien plus significative nous est représentée :

(Tarpeiam) Juxta (nonne vides? neque enim leviora domantur
Delicta) inlatrat jejunis faucibus Orthrus,
Armenti quondam custos immanis Hiberi,
Et morsu petit, et polluto eviscerat ungue.
Nec par poena tamen sceleri : sacraria Vestae
Polluit, exuta sibi virginitate, sacerdos.

(*Pun.*, XIII, 844 sqq.)

Assurément, Silius ne rappelle pas ici le supplice de Minucia[2] ni d'aucune autre vestale dont nous ait parlé Tite-Live; il songe à Varronilla et aux sœurs Oculatae, condamnées sous Domitien en 82 ou 83, surtout sans doute à Cornelia, qui fut enterrée vive à la fin de 89[3]. Le doute n'est guère possible, car Domitien semble avoir mis sa gloire à restaurer la religion et les mœurs[4], et il se plut à entendre célébrer par les poètes sa sévérité religieuse comme son amour de la paix et sa clémence :

Ipse autem...
prospectare videris
... an tacita vigilet face Troicus ignis
Atque exploratas jam laudet Vesta ministras.

(*Silv.*, I, 1, 35-65.)

De ce qui précède, il ressort assez clairement, je pense, que quatorze livres des *Puniques* au moins ont vu le jour du vivant

1. Les dates des tragédies de Sénèque sont d'ailleurs très incertaines (cf. Ribbeck, *op. cit.*, III, 83).
2. Tite-Live, VIII, 15 (cf. XXII, 57; XXVIII, 11; XLI, 2).
3. Cf. Suétone, *Domitien*, 8; Dion Cassius, LXVII, 3, et, pour les dates, Gsell, *Essai sur Domitien*, p. 80, notes 4 et 9.
4. Cf. Pline, *Ép.*, IV, 11.
5. Cf. Martial, IX, 101, 11 et 12.

de Domitien. Une étude attentive de l'éloge de l'empereur (*Pun.*, III, 607 sqq.), complétée par quelques observations sur l'usage romain des invocations dans les poèmes épiques, démontrera que l'épopée tout entière a été publiée avant le 18 septembre 96, date de la mort de Domitien.

Quand Annibal, vainqueur de Sagonte, a franchi les Pyrénées, la Gaule et les Alpes, Vénus, effrayée pour les descendants de son fils Énée, va supplier Jupiter en faveur de son peuple (*Pun.*, III, 557 sqq.), et pour la rassurer, Jupiter lui ouvre le livre des destins : passant très vite sur le triomphe des Romains, sur César même et sa famille, il fait un pompeux éloge des Flaviens, et surtout de Domitien (*ibid.*, 569 sqq.) :

III. 607 At tu transcendes, Germanice, facta tuorum,
Jam puer auricomo praeformidate Batavo.
Nec te terruerint Tarpeii culminis ignes :
610 Sacrilegas inter flammas servabere terris,
Nam te longa manent nostri consortia mundi.
Huic laxos arcus olim Gangetica pubes
Submittet, vacuasque ostendent Bactra pharetras.
Hic et ab Arctoo currus aget axe per Urbem.
615 Ducet et Eoos, Baccho cedente, triumphos.
Idem indignantem transmittere Dardana signa
Sarmaticis victor compescet sedibus Istrum.
Quin et Romuleos superabit voce nepotes
Quis erit eloquio partum decus : huic sua Musae
620 Sacra ferent; meliorque lyra, cui substitit Hebrus
Et venit Rhodope, Phoebo miranda loquetur.
Ille etiam, qua prisca, vides, stat regia nobis,
Aurea Tarpeia ponet Capitolia rupe
Et junget nostro templorum culmina caelo.
625 Tunc, o nate deum Divosque dature, beatas
Imperio terras patrio rege. Tarda senectam
Hospitia excipient coeli, solioque Quirinus
Concedet, mediumque parens fraterque locabunt :
629 Siderei juxta radiabunt tempora nati.

J'ai tenu à citer tout le passage pour qu'il soit bien clair que Silius passe en revue, dès son IIIe chant, toute la vie de Domitien : cette prophétie de Jupiter, en effet, n'a pas été composée, comme l'indiquerait son emplacement dans le poème, en 83, date probable du IIIe chant, ni même en 92 ou en 93, comme l'ont dit Büchwald et Cartault, mais au plus tôt en 95. Nous

donnerons tout à l'heure la raison de ce retard. Pour le moment, démontrons-le.

Inutile de s'arrêter sur les vers 607-610, 618-629. Les premiers rappellent l'incendie du Capitole pendant la lutte civile de décembre 69[1] et l'expédition de 70 contre les Bataves, où Domitien ne joua pas le rôle important qu'il souhaitait[2]. Les derniers célèbrent ses dons divins d'orateur et de poète auxquels il tenait tant qu'il se disait, paraît-il, fils de Minerve[3], les nombreux temples qu'il bâtit[4], les apothéoses qu'il décerna[5].

Mais les vers 611-617 méritent toute notre attention. Les expéditions contre les Germains et les Daces sont annoncées dans le vers 614 :

> Hic et ab Arctoo currus aget axe per urbem;

et ce char qui promène l'empereur par la ville est une allusion évidente au double triomphe célébré en 89, chanté aussi par Stace :

> Quando... nec Arctoos ausim spirare triumphos.
>
> *Th.*, I, 18 (cf. *Silv.*, III, 3, 118)[6].

Mais allant plus loin que Stace dans sa *Thébaïde,* Silius célèbre aussi les prétendues victoires de Domitien dans la guerre suévo-sarmatique (616-7) :

> Idem indignantem transmittere Dardana signa
> Sarmaticis victor compescet sedibus Istrum.

1. Cf. Stace, *Silves*, I, 1, 79 : Tu bella Jovis; *Théb.*, I, 21 : aut defensa prius vix pubescentibus annis Bella Jovis; Martial, IX, 101, 13 sqq. : Adseruit possessa malis Palatia regnis : Prima suo gessit pro Jove bella puer.

2. Cf. Tacite, *Hist.*, IV, 68 ; Gsell, *op. cit.*, p. 11.

3. Philostrate, *Vita Apoll.*, VII, 2 ; VIII, 10. On connaît du reste son culte tout particulier pour Minerve. Cf. Stace, *Silves*, I, 1, 37, et Gsell, *op. cit.*, p. 76. On sait aussi qu'il avait fait un poème sur la guerre du Capitole (cf. Martial, V, 7, 5), et que Quintilien (*I. O.*, IV, proœm. et X, 1, 91) a loué outrageusement ses talents poétiques.

4. Cf. Gsell, *op. cit.*, tout le chapitre IV (p. 90 sqq.).

5. Cf. Stace, *Silv.*, IV, 2, 59 sqq. ; *Théb.*, I, 31 ; Martial, IX, 101, 22. Au vers 627, je fais de « Siderei... nati » un nominatif pluriel, non un génitif : Domitien eut, en effet, deux enfants : l'un né en 73 et mort probablement en 83 (cf. Gsell, p. 54, n. 4); l'autre qui ne vécut sans doute pas, mais que chanta Martial avant sa naissance (épigr. 3 du livre VI, publié dans l'été ou l'automne de 90). Cf. Suétone, *Domit.*, 3, et la correction hardie, mais plausible, de Mommsen (*Staatsr.*, II, 821, n. 4).

6. Cf. aussi Martial, VI, 10, 8, et Gsell (*op. cit.*, p. 201), pour la date précise.

Or cette expédition, comme l'a démontré Stobbe[1], commencée en mai 92, ne fut terminée qu'en janvier 93; et, ce qui indique assez que Silius écrivait plus tard, c'est qu'il ne parle pas de triomphe, et qu'en effet il n'y en eut pas[2]. Si, d'ailleurs, Domitien franchit le Danube à cette occasion, la chose est douteuse[3]; mais on s'explique au besoin qu'il amplifie les victoires romaines, et il est certain, d'autre part, que Stace et Martial l'ont imité ou lui ont donné l'exemple[4].

Les vers 612-3 et 615

> Huic laxos arcus olim Gangetica pubes
> Submittet, vacuasque ostendent Bactra pharetras...
> . . . . . .
> Ducet et Eoos, Baccho cedente, triumphos.

sont encore plus démonstratifs peut-être. Domitien n'entreprit sans doute aucune grande guerre contre les Parthes[5]; mais, depuis Vespasien, les relations étaient tendues entre Rome et l'Orient; sous Domitien même, en 88, les Parthes avaient pris parti pour le faux Néron, et peut-être avaient-ils entretenu des relations avec les Daces. En tout cas, on se méfiait d'eux à Rome en 94[6]. En janvier 95, Stace encourageait l'empereur, qui venait de recevoir son XVIIe consulat, à châtier la Bactriane, l'Inde et les Arabes, voire les Sères :

> Mille tropaea feres : tantum permitte triumphos :
> Restat Bactra novis, restat Babylona tributis
> Frenari ; nondum gremio Jovis Indica laurus,
> Nondum Arabes Seresque rogant.
> (*Silv.*, IV, 1, 39 sqq.)

1. Stobbe, *Philol.*, XXVI (1867), p. 37 sqq. Cf. Friedländer, *op. cit.*, p. 58 sqq., et Gsell, *op. cit.*, p. 226 sqq.

2. Cf. Suét., *Dom.*, 6; Stace, *Silv.*, III, 3, 170; Martial, VIII, 15, 5; IX, 101, 19. On notera en passant que dans l'invocation qui ouvre la *Thébaïde*, Stace ne parle pas de cette expédition, la troisième qui ait été dirigée sous Domitien contre le Danube. Au contraire, il en cite seulement deux (bis adactum legibus Istrum, I, 19), alors que Martial dit (IX, 101, 17, au milieu de 94 par conséquent) :

> Cornua Sarmatici ter perfida contulit Histri.

Preuve que la *Thébaïde* fut éditée au plus tard dans le cours du printemps de 92.

3. Cf. Gsell, p. 227, n. 7.

4. Stace, *Silv.*, IV, 7, 49 sqq. (publiée en 95 : c'est dans cette silve que se lit (vers 15) la plus incontestable imitation des *Puniques*, I, 231). Martial, VII, 7, 2 sqq. (publiée en décembre 92).

5. Gsell, p. 232 sqq.

6. Cf. Martial, IX, 35,3; Stace, *Silv.*, V, 1, 89.

Enfin il semble que les hostilités fussent engagées dans le cours de l'année, si l'on prend à la lettre cet autre mot de Stace : « Evoe, citius venite, laurus! » (IV, 3, 110[1].)

Les expressions employées par Silius Italicus font trop songer à celles de Stace pour que les deux poètes n'aient pas traduit vers le même temps les mêmes espérances de victoires.

Il n'est pas possible de tirer de l'histoire de Domitien et de la tirade de Silius une chronologie plus précise des *Puniques;* de là l'extrême difficulté de dater exactement la publication des derniers chants du poème. Il se peut, mais il n'est nullement sûr, que Silius ait terminé son œuvre en 95, s'il achevait son XIVme chant à la fin de 93 : au témoignage de Pline, il écrivait avec beaucoup de soin, donc il ne composait pas plus d'un chant chaque année; mais le chant XVII sent la hâte et la fatigue[2]. Il est d'ailleurs évident que Domitien n'ayant pas encore dirigé d'expédition sérieuse contre les Parthes quand il mourut (septembre 96), on a pu prophétiser jusqu'au dernier moment qu'il les châtierait bientôt; par conséquent, la prophétie de Jupiter peut avoir été écrite par Silius au milieu de l'année 96. Dans tous les cas, nous allons voir qu'elle n'est pas postérieure à Domitien, et qu'elle est contemporaine de la publication définitive des *Puniques*.

Depuis les *Géorgiques* de Virgile, il n'y a pas dans la littérature latine un seul poème de quelque importance qui ne soit dédié — d'ordinaire dès le début, quelquefois un peu plus loin — à l'empereur régnant et qui ne rappelle les œuvres dont il est le plus fier, de telle sorte que la date de l'invocation du poème est la date même de la publication de ce poème. La *Thébaïde,* par exemple, a été commencée en 80, puisque le père de Stace, mort en 80 ou 81[3], en avait encouragé les premiers pas[4]. Dans l'invocation, on ne lit cependant pas le

1. *Silve* adressée à l'empereur en juin 95. En tout cas, si Domitien ne fit pas la guerre, du moins prit-il de sérieuses précautions du côté de la porte Caspienne (Cf. Stace, *Silv.*, III, 2, 136 sqq.; IV, 4, 61 sqq.).

2. Cf. Ruperti, argum. du XVIIme chant, et Ribbeck (III, p. 207). On sait du reste que Silius avait perdu son second fils en 94 (Martial, IX, 86). Peut-être aussi souffrait-il déjà de la maladie dont parle Pline dans sa lettre.

3. *Silv.*, V, 3, 205 sqq. Cf. Vollmer, édition des *Silves*, p. 16.

4. *Silv.*, V, 3, 233 sqq.

plus bref éloge de Titus, bien qu'au moment où Stace récita son premier chant, sans doute du vivant de Titus[1], il n'ait pas dû manquer de le couvrir de fleurs. Au contraire, Domitien y est exalté et toute son histoire rappelée jusqu'en 89, date de son double triomphe sur les Cattes et sur les Daces : c'est que la *Thébaïde* fut publiée après 89[2].

De même pour les *Argonautiques :* que ce poème dût avoir douze chants, comme le pensait Bæhrens[3], ou seulement dix[4], qu'il ait été achevé par Valerius ou interrompu par sa mort[5], nous sommes sûrs du moins qu'il avait été commencé sous Vespasien, et que, sous Domitien, Valerius compléta ou refit sa dédicace. C'est Vespasien en effet que le poète invoque au début du poème (I, 7 sqq), et au père il associe naturellement les deux fils; mais alors que le vieil empereur préférait Titus, le poème célèbre davantage Domitien, ses vers et ses temples (*ibid.*, 12 sqq.)[6].

De semblables refontes ont laissé des traces jusque dans les *Géorgiques*, l'œuvre la plus parfaite de la poésie latine[7]. C'est que, comme nous l'apprend Donat[8], Virgile, qui mit sept ans à composer son poème et qui l'avait lu chant par chant à ses amis, en refit des parties entières pour le présenter à Auguste revenant d'Actium.

Or Silius, on l'a vu nettement, a fait de la prophétie de Jupiter, au IIIme chant des *Puniques,* une véritable dédicace à l'empereur; et cet empereur n'est pas Nerva, ni Trajan, mais Domitien : c'est donc que son épopée a vu le jour sous Domitien.

1. Titus mourut le 13 septembre 81.

2. Probablement au début de 92, car d'un côté le poète assure (XII, 811) qu'il y a travaillé douze ans, et, d'autre part, il ne dit rien de l'expédition suévo-sarmatique qui eut lieu de mai 92 à janvier 93. Cf. Nohl, *Quaestiones Statianae,* Berlin, 1871, p. 24. — Vollmer subtilise vainement dans son édition des Silves (*op. cit.*, p. 12, n. 1) quand il prétend que le poète, dans sa dédicace, songe à ses propres desseins d'épopée sur les guerres de Domitien, non aux guerres elles-mêmes.

3. Préface à l'édition des *Arg.*, p. IV.

4. Cf. J. Peters, *de C. Valerii F. vita et carmine* (Kœnigsb., 1890), p. 32 sqq.

5. Bæhrens (*ibid.*) et Peters (p. 36 sqq.; cf. Ribbeck, III, p. 190) diffèrent d'avis sur ce point.

6. On a vu plus haut que Domitien était fier de sa réputation de poète : quant aux édifices qu'il bâtit en l'honneur des dieux et en l'honneur des siens (*Arg.*, I, 95), voir Suétone, *Domitien*, 5.

7. Cf. Ribbeck, *Proleg.*, cap. III.

8. *Vita Virg.*, p. 61 R. Cf. Ribbeck, *Proleg.*, 14 sqq.

Objectera-t-on ici que Silius avait déjà publié une partie de son œuvre et qu'en éditant les derniers chants, il ne pouvait retirer la dédicace qui accompagnait les premiers? Mais l'exemple des *Géorgiques* répond à cette objection : Silius pouvait toujours retirer sa dédicace ou la transformer, dès lors qu'il publiait lui-même — ce que personne ne conteste — son épopée tout entière. Lucain, sans doute, avait changé de sentiments à l'égard de Néron dans le temps qu'il composait la *Pharsale;* il l'adulait d'abord, il le bafouait dans la suite, et pourtant l'adulation seule est restée avec la dédicace, parce que le poète avait commencé par publier trois chants[1]. Mais Lucain est mort avant l'achèvement de son poème, et n'a pas eu le temps de modifier, comme il l'eût fait certainement, son début[2].

Tout démontre donc que les *Puniques* ont paru avant la mort de Domitien, c'est-à-dire avant septembre 96. Si maintenant on rapproche les dates que nous avons indiquées pour diverses parties du poème, on verra qu'elles se confirment mutuellement :

En 96 au plus tard paraissent les XVII chants du poème;

A la fin de 93, fin du XIVe chant;

Entre 90 et décembre 92 (peut-être à la fin de 91), publication des XII premiers chants;

En 80, commencement du poème.

En effet, puisque le XVIIe chant est terminé, sans nul doute, en 96, il en résulte (nouvelle preuve) que les vers 684 sqq. du XIVe se rapportent bien à Domitien, que par suite douze chants ont été publiés en 91-92, et les *Puniques* commencées en 80, peu après que Silius, comme on l'a dit, fut rentré dans

1. Cf. Vacca, 13.

2. Encore y a-t-il vraisemblablement songé : la *Pharsale* paraît avoir (I, 1-7 et 8-67) deux exordes, qui se contredisent l'un l'autre dans le ton et dans quelques détails particuliers. Rapprochant ces contradictions d'un passage de *la Vie de Lucain* dans le Vossianus II (8 sqq.), on en a pu conclure que Lucain, avant de s'ouvrir les veines, avait écrit les sept vers que nous lisons maintenant au début pour remplacer les vers 8-66, qui contiennent l'éloge de Néron. Mais ses exécuteurs testamentaires ou comprirent mal ses volontés ou ne purent les exécuter : le premier début s'ajouta au second au lieu de le remplacer, et nous les lisons intégralement tous les deux, mais malgré le poète. Voir Weber, *Comment. de duplici Pharsaliae Lucaneae exordio*, Marburg, 1860.

la vie privée. Ainsi, les douze premiers chants des *Puniques* ont été, selon toute vraisemblance, publiés au même moment que la *Thébaïde*[1]. Si l'un des poètes a imité l'autre, ce ne peut être que Silius dans ses cinq derniers chants ou Stace dans son fragment d'*Achilléïde,* dans ses deux derniers recueils des *Silves* et dans une partie peut-être du troisième[2]. Mais ils ont composé dans le même temps le principal de leur œuvre, et, comme il n'existe nulle trace de rapports amicaux entre les deux poètes avant 94, on est obligé de reconnaître que les lectures publiques seules ont pu les renseigner sur l'épopée l'un de l'autre[3]. C'était assez, sans doute, pour qu'ils pussent s'emprunter soit l'idée d'un épisode applaudi, soit un vers brillant; mais il est impossible de décider, sur ces simples données, lequel a inventé, lequel a imité. Il est à craindre que la comparaison entre les passages qui offrent quelque ressemblance ne nous conduise pas à des conclusions plus certaines.

L. LEGRAS.

(A suivre.)

1. Voir p. 152, note 2.

2. *Silv.*, III, 4 en 93 ou 94; 5 en 94. — IV, 1 1er janvier 95; 2 en 94; 3 printemps de 95; 4 été de 95; 5 en 95; 6 au plus tôt en 94; 7 été de 95; 8 vers 95; 9 décembre 94. — V, 1 au plus tôt en 94; 2 milieu ou fin de 95; 5 été de 95; 3 et 4? = Vollmer, *op. cit.*, p. 8 et 9.

3. Cf. Pline, III, 7: « nonnunquam judicia hominum recitationibus experiebatur (Silius). »

Juvénal, VII, 82 sqq., 86 sqq. :

> Curritur ad vocem jucundam et carmen amicae
> Thebaïdos, laetam fecit cum Statius Urbem
> Promisitque diem... Sed cum fregit subsellia versu,
> Esurit intactam Paridi nisi vendat Agaven.

Nul doute que ces lectures retentissantes les eussent fait connaître l'un à l'autre, mais plutôt pour s'envier peut-être que pour se lier. D'ailleurs Silius était un fort grand personnage, et Stace, plus fier que Martial, soit à cause de la noblesse de son père, soit parce qu'il avait conscience de faire une grande œuvre, n'aurait pas voulu fréquenter ce hautain rival en client affamé. On verra pourtant qu'une fois sa *Thébaïde* terminée, il fit dans les *Silves* des avances à Silius.

NOTES GALLO-ROMAINES

XXVI

L'ORIGINE DE BAYONNE

I. — Lorsque les empereurs romains, vers l'an 300, transformèrent en places-fortes les principales villes de la Gaule, ils procédèrent avec discernement et sans plan uniforme.

En principe, presque tous les chefs-lieux de cités furent fortifiés. Mais il y eut des exceptions, qui eurent toutes leur raison d'être. On évita de construire des remparts autour des villes qui n'avaient nulle importance stratégique. C'est ainsi que la capitale des Boïens[1], perdue dans les Landes, éloignée des grandes routes fluviales et terrestres, ne devint point une forteresse : et c'est sans doute surtout pour ce motif qu'elle ne demeura pas une résidence d'évêque, et que les Boïens disparurent comme cité, englobés dans la cité voisine de Bordeaux. De même, Javols et Saint-Paulien, chefs-lieux des Gabales et des Vellaves[2], mal situés au point de vue militaire, n'eurent

1. Je ne pense pas qu'il soit encore besoin de répondre à ceux qui font de Bayonne et du Labourd la *civitas Boiorum* (Scaliger, *Ausonianae Lectiones*, II, 7, p. 457; Vinet, *Ausonii Opera*, s. 566 : tous deux avec beaucoup de réticences et de complications; Valois, *Notitia*, p. 261-263; Inchauspé, *Étude sur l'origine bayonnaise de sainte Eurosie, vierge et martyre, et sur les Boiens ou Boiates*, Bayonne, 1888, *q. n. v.*; Poydenot, *De l'antiquité de l'évêché de Bayonne*, Bayonne, 1897, p. 77 et s.); Marca avait réfuté les premiers (*Histoire de Béarn*, p. 31-3); M. Dubarat a réfuté les derniers en excellents termes dans l'*Introduction* de son livre sur *Le Missel de Bayonne de 1543*, introduction qui est un fort bon répertoire archéologique et historique de Bayonne et du Labourd (1901, p. v et s.); cf. *Revue des Études anciennes*, 1903, p. 138; 1905, p. 75.

2. Je ne suis pas d'accord, au sujet du Puy, avec M. Hirschfeld (*C. I. L.*, XII, p. 213) : suivant lui, Le Puy aurait été, dès les temps gaulois et sous le Haut-Empire romain, le principal centre des Vellaves; et *Ruessium* (Saint-Paulien) l'aurait remplacé au IIIe siècle. Je suis convaincu du contraire. *Ruessium* est seul mentionné par Ptolémée (II, 7, 12) et les Itinéraires; mais, comme il est facile de s'en apercevoir en étudiant ses ruines, il ne fut pas fortifié sous le Bas-Empire, et la vie se porta alors au Puy. Sans doute, on a trouvé au Puy des inscriptions fort importantes, mais elles ont été transportées de Saint-Paulien pour servir de matériaux à la nouvelle capitale. Beaucoup d'inscriptions trouvées dans les localités voisines doivent également venir de Saint-Paulien.

point de remparts : et c'est pour cela que leur rôle politique passa au Puy et à Mende. Je pourrais citer d'autres exemples.

En revanche, des bourgades qui n'étaient point chefs-lieux, qui n'avaient point de rôle politique, durent à leur importance stratégique d'être fortifiées, et c'est pour cela qu'elles ne tardèrent pas, au Bas-Empire ou sous les Mérovingiens, à devenir chefs-lieux de cités, résidences de comte ou d'évêque[1]. Tel est le cas de Bayonne[2].

II. — Voici comment fut organisé, sous le Bas-Empire, la défense militaire du Sud-Ouest de la Gaule :

1° Une ville-forte à Bordeaux, au passage[3] de la Garonne sur la grande route de Saintes en Espagne ;

2° Deux châteaux-forts ou garnisons en aval : à Bourg, près du confluent de la Dordogne et de la Garonne[4]; à Blaye, à l'endroit où cette grande route atteignait la Gironde[5];

3° Au Sud, une autre grande ville-forte à Dax, à l'endroit où cette même grande route traversait l'Adour[6].

Bordeaux et Dax défendaient la route d'Espagne contre un envahisseur par terre; Bordeaux, Blaye et Bourg défendaient la voie maritime de la Garonne contre les pirates, que les empereurs du IVe siècle ont redoutés autant que les brigands germains.

Mais il y avait une lacune dans ces lignes de défense : aucune forteresse ne protégeait le cours inférieur de l'Adour et le littoral du Midi. Et ces deux régions pouvaient être mena-

1. Par exemple : Auxerre (*C. I. L.*, XIII, 321); Melun (par moments); Chalon (*C. I. L.*, XIII, p. 404, n. 3); Mâcon, etc.

2. Bayonne apparaît comme cité, pour la première fois, en 587 (Grégoire de Tours, IX, 20); ce document ne mentionne que des cités. C'est donc au Ve ou au VIe siècle qu'elle a dû être constituée, au détriment des *Tarbelli*, en *civitas*, et, par là même, au moins en principe, en évêché (cf. en dernier lieu Dubarat, p. XXV et s.). Il m'est bien difficile de comprendre l'abus d'hypothèses et de conflits que cette question, très simple, a provoqué (cf. Bladé, *Mémoire sur l'évêché de Bayonne*, 1897; Poydenot, *l. c.*; de Jaurgain, *La Vasconie*, t. I, p. 208-219, 411-441, etc.).

3. Le passage de la Garonne à Bordeaux se faisait non par pont, mais par bateau.

4. *Rev. des Ét. anc.*, 1901, p. 341.

5. *Blavia militaris*, Ausone, *Epistolae*, 10, 16; *Not. dign.*, *occ.*, 37, 15 (garnison); Grég. de Tours, *De gl. confess.*, 45 *(castellum)*.

6. A Dax, à la différence de Bordeaux, il y eut peut-être un pont dès l'époque romaine; cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1901, p. 220. — Le dispositif des remparts et du pont de Dax vers 1600, tel qu'on le connaît maintenant par la vue publiée dans l'album Courteault (*Archives historiques de la Gironde*, t. XXXIX, pl. XLII), peut donner, je crois, une très bonne idée de la cité gallo-romaine.

cées de deux manières : par des pirates, venus par mer; par les Vascons, descendus des montagnes[1]. — Ce fut pour les défendre qu'on bâtit un rempart à Bayonne, croisement naturel des deux lignes à surveiller. Elle forme, en quelque sorte, le point de jonction de l'Adour[2] et de l'Océan; elle touche à la mer, et elle est au pied des montagnes; elle commande le confluent des deux plus larges vallées de l'extrême Sud-Ouest, celle de la Nive et celle de l'Adour[3].

III. — Le Pays Basque français n'a laissé, en dehors des ruines de Bayonne, que trois témoins de l'époque romaine, l'inscription d'Hasparren[4], celle d'Arbonne[5] et celle de la Madeleine de Tardets en Soule[6], et je ne doute pas que ce ne fussent les plus importantes localités[7] de la région monta-

1. Les Vascons ont dû commencer leurs brigandages dans les derniers temps de l'empire romain, s'il est vrai que le texte d'Aviénus soit une addition de ce dernier. (Aviénus, 251 : *Inquietos Vasconas.*)

2. Que l'on mette l'embouchure primitive de l'Adour à sa place actuelle (depuis les travaux de Louis de Foix, en 1572-78), ou qu'on la recule à Capbreton, sa place dans les plus anciens textes connus (XIIe et XIIIe siècles), il nous est impossible, en l'état actuel de nos connaissances historiques, et même géologiques, d'affirmer que l'Adour se jetât près de Bayonne à l'époque romaine; on ne peut rien conclure, à ce sujet, du vers de Lucain (Pharsale, I, 420 : *Ripas Aturi, qua littore curvo molliter admissum claudit Tarbellicus aequor*) : *littore curvo* désigne la courbe du golfe de Gascogne plutôt que l'ancien coude fait par l'Adour à Bayonne; *molliter admissum*, sans doute aussi la lente montée de la mer dans les eaux du fleuve. Voyez sur cette question de l'embouchure primitive de l'Adour les excellents travaux de Poydenot, *Récits et légendes*, 5e fasc., 1876, p. 300 et suiv.; l'abbé Gabarra, *L'Ancien port de Cap-Breton* (extrait de la *Revue maritime*, sept. 1897), et Saint-Jours, *Port d'Albret*, 1900, pour ne citer que les plus récents et les plus importants. — A dire toute ma pensée, je n'hésiterais pas, si je faisais une carte de la Gaule romaine, à placer à Cap-Breton l'embouchure de l'Adour : 1e il est d'une saine critique de se conformer à l'état de choses indiqué par le plus ancien texte; 2e sur la mer de Cap-Breton se trouve la fameuse fosse du *Gouf*, qui n'est autre que le prolongement sous-marin d'un lit de fleuve; 3e le nom de Capbreton doit être très ancien, et il renferme ce terme de *caput*, qui doit signifier ici « la pointe » de l'embouchure, ce qui est aussi le nom d'un hameau de Capbreton; cf. *caput*, à propos de l'embouchure du Rhin (César, IV, 10, 5). Aussi ne puis-je approuver les nombreux géographes et chroniqueurs qui font jeter l'Adour à Bayonne avant l'an 1000; Kiepert, *in C. I. L.*, t. II, *suppl.*, pl. 2 (pourquoi l'indication d'une route directe de Dax à Bayonne?); Sieglin, *Atlas antiquus*, pl. 28 (même question); *Annales de Cap-Breton*, 1842, p. 1 (arbitraire et fantaisiste), etc. La solution sensée a été donnée, comme toujours, par Saint-Jours, p. 199-207.

3. Cf. Dubarat, *Missel*, p. x : « C'était la clef de l'Espagne et un port de refuge contre les pirates. »

4. *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 46.

5. *Rev. des Ét. anc.*, 1899, p. 235.

6. *C. I. L.*, XIII, 409.

7. En dehors de ces trois localités, les traces de l'époque romaine sont extraordinairement rares dans le Pays Basque : il est visible qu'il n'a pas été sérieusement entamé par la civilisation latine. Même le long de la route de Roncevaux, je ne trouve aucune ruine incontestable de l'époque romaine. — Les noms de lieux qui la rappel-

gneuse de la *civitas Tarbellorum,* région qui coïncide avec l'Escualherria de terre française.

Que Bayonne ait été aussi habitée durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est ce que tout rend vraisemblable : le confluent de l'Adour et de la Nive, bordé de collines, riche en poissons, accessible à des bateaux venant de directions fort opposées, débouché naturel d'un pays fertile en cultures variées, paraissait trop avantageux pour être négligé par les hommes. Et, d'ailleurs, on a découvert, dans le sous-sol de Bayonne, d'assez nombreux vestiges antérieurs au IVe siècle[1]. Bayonne a pu être, avant ce siècle, surtout un marché, et un marché de poissons[2].

Mais c'est depuis le IVe siècle seulement qu'elle exista comme ville. Elle fut fondée presque tout d'une pièce, sous le nom de *Lapurdum,* et fondée en tant que place-forte[3].

lent sont beaucoup plus rares, sans contredit, que dans le reste de la Gaule. Il est vrai que l'invasion vasconne a pu recouvrir en grande partie cette couche toponymique (*Lapurdum* devenu Bayonne). Aussi, jusqu'à nouvel ordre, ne peut-on conclure de l'absence complète dans le pays basque, par exemple, des noms en *-ac* (fréquents au contraire et dans les Landes et dans le Béarn), qu'il était dès les temps romains un domaine linguistique différent de l'Aquitaine : cette différenciation a pu être postérieure au Ve siècle. — Comme trouvailles de monnaies, on signale surtout « des dépôts abondants de monnaies romaines », trouvées « en défrichant les landes dites de Hasparren » (Poydenot, *Congrès archéologique de Dax*, 1888, p. 393, etc.), ce qui semble indiquer une route de Hasparren à Bayonne.

1. Monnaies romaines trouvées dans la démolition des vieux murs (?); autres, dans les fondations de la cathédrale, de Gallien, de Salonine, de Claude II (Poydenot, *Congrès de Dax,* p. 393; *Récits,* p. 16; on parle également d'une monnaie d'Hadrien, trouvée dans le mur, aux Cinq-Cantons (Baylac); de substructions romaines dans la rue Jacques-Laffitte (Petit-Bayonne, cf. Dubarat, p. XI, n. 1). Je n'accepte ces indications qu'avec certaines réserves.

Celle-ci, que j'emprunte au manuscrit Heulz (cf. p. 159, n. 2), est plus précise et plus importante, car elle prouve que les menaces des grandes invasions du IIIe siècle se sont étendues à l'extrême Sud-Ouest de la Gaule et notamment sur la route, indiquée plus haut, de Bayonne-Hasparren (p. 149, n. 7): mais s'agissait-il des hordes rhénanes, de corsaires de l'Océan, ou bien plutôt d'une descente de brigands vascons? « Il y a quelques années [vers 1870?] des ouvriers occupés à des travaux de terrassements sur une propriété appartenant à M. Ugarte et située sur le territoire de la commune de Mouguerre [sur la direction, par conséquent, de Bayonne à Hasparren], découvrirent un dépôt assez considérable de petits bronzes romains contenus dans un vase qui, comme toujours, fut aussitôt brisé. M. H. Poydenot et moi pûmes en vérifier un très grand nombre, ce qui nous permit de constater qu'elles étaient toutes aux effigies de Gallien, Salonine, Victorin, Marius, Tétricus, Claude II et Quintille : il ne se trouve aucune monnaie d'Aurélien. » L'enfouissement date donc de 270 environ.

2. Je songe au texte de Sidoine Apollinaire, p. 159, n. 1.

3. Que le Pays Basque français fît, tout entier, partie de la *civitas Tarbellorum* (Dax), cela résulte : 1° de l'inscription relative à Arbonne; 2° du fait que la dernière cité, le long du rivage de l'Aquitaine ou de la Novempopulaine, a toujours été celle-

Presque partout ailleurs, le *castrum* du IVe siècle achève l'histoire romaine de la ville qu'il enferme. A Bayonne, il la commence presque. De toutes les villes des Trois-Gaules, c'est elle qui ressemble le plus aux colonies militaires du Rhin ou de la Méditerranée; à Bayonne comme à Fréjus ou à Cologne, le rôle stratégique a provoqué l'importance politique et matérielle; à Saintes ou à Périgueux, la grandeur de la cité a été la cause principale de leur développement militaire[1].

IV. — Les remparts de Bayonne[2], à la différence de ceux des autres villes des trois Gaules, ne semblent pas avoir renfermé,

là, et que Hasparren et *Lapurdum* ou Bayonne étaient en Novempopulanie (*Notitia Dignitatum, occidens*, 42, 19, Seeck); 3° du fait que le diocèse de Dax et que celui de Bayonne, qui en fut démembré, atteignaient le faîte des Pyrénées, le diocèse de Dax allant jusqu'à l'extrémité de la vallée de la Soule (l'archidiaconé de la Soule ne passa qu'au XIe siècle au diocèse d'Oloron; Degert, *Histoire des évêques de Dax*, 1903, p. 73); celui de Bayonne jusqu'aux sources des deux Nives (val Carlos et les Aldudes). — Il est donc probable que la limite méridionale de la *civitas Tarbellorum* et par suite de la Gaule était marquée, sur la route de Roncevaux (de Dax à Pampelune) par le faîte des montagnes : c'est l'endroit qui fut indiqué au Moyen-Age par la *Crux Caroli* et par la chapelle de Saint-Sauveur (*ecclesia sancti Salvatoris summi portus*), bornes traditionnelles entre les diocèses de Bayonne et de Pampelune. Au delà, vers l'Ouest, le pays des Tarbelles était limité par celui d'Oyarzun, autrement dit d'Oiasso, qui était à l'Espagne (Strabon, III, 4, 10; Ptol., II, 6, 10); il ne devait donc pas, primitivement, dépasser les Pyrénées. — Sur les limites ultérieures du diocèse de Bayonne, voyez Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*, p. XXXVI-IX (surtout les documents des Archives des Basses-Pyrénées, B, 5951, capitaux pour la topographie de cette région).

1. Le premier texte mentionnant *Lapurdum*, le lieu qui est devenu Bayonne, est celui de la *Notitia Dignitatum* (*Occid.*, 42, 19, *Lapurdo*); puis vient celui de Sidoine (*Epist.*, VIII, 12, 7); puis celui de Grégoire (p. 156, n. 2, *Labardo* et *Lapundo*). Le nom est étrange, dans son radical comme dans sa terminaison. — Sidoine Apollinaire parle (*Epist.*, VIII, 12, 7) des langoustes dites « labourdanes », sans qu'on puisse dire s'il s'agit de Bayonne ou du pays de Labourd (*copias Lapurdensium lucustarum*). En tout cas, les langoustes se vendent à Bayonne et se pêchent sur les côtes du Labourd. Note rédigée sur notre demande par M. Gruvel, professeur à la Faculté des sciences : « Il s'est toujours pêché beaucoup de langoustes sur la côte de l'Océan, particulièrement entre Capbreton et Fontarabie. Ce sont, en effet, les ports de Capbreton, Biarritz, Guéthary et Saint-Jean-de-Luz qui fournissent le plus grand nombre de ces crustacés. On les pêche plus spécialement sur un banc de rochers qui se trouve en face de Capbreton, à deux milles environ de la côte et s'avance vers le Sud en se rapprochant jusqu'à un demi-mille. L'appareil employé est, dans ce cas, le casier en bois ou, plus rarement, en osier. Dans la région de Capbreton, on les pêche aussi avec des filets spéciaux, sur un fond de sable. Le port de Bayonne ne fournit que peu ou point de langoustes à cause de la barre qui rend la sortie des petits bateaux très difficile à peu près par tous les temps. C'est cependant dans cette ville que se tenait autrefois le grand marché de langoustes. Biarritz, la ville nouvelle, a détrôné l'ancienne à ce point de vue, et c'est aujourd'hui à Biarritz que tous les pêcheurs de langoustes apportent leur marchandise. »

2. On trouvera sur ces remparts d'utiles indications dans le manuscrit de Veillet (chanoine, mort en 1714), conservé à la bibliothèque de Bayonne et en cours d'impression (*Recherches sur la ville et sur l'église cathédrale de Bayonne*, 1re partie); chez [Baylac], *Nouvelle chronique de la ville de Bayonne*, 1827, p. 2 et s.; Balasque et Dulaurens, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, 1862, p. 8 et s.; Poydenot, *Récits et*

dans leur soubassement, des débris d'anciens édifices [1]. Cela s'explique par le fait que Bayonne n'a pas eu, à vrai dire, d'existence citadine antérieure à cette construction : on n'a pu utiliser, pour celle-ci, aucune ruine de bâtisses antérieures. — Dans leur œuvre apparent, les murailles se présentent en petit appareil régulier à couches de pierres de Bidache et à couches

légendes relatifs à l'histoire de Bayonne, 1er fasc., 1875, p. 30 et s.; le même, *Congrès archéologique de Dax*, 1888, p. 396 et s.; le manuscrit des recherches de Heulz, que m'a communiqué son neveu, médecin consultant à La Bourboule; Ducéré, *Les Fortifications du vieux Bayonne*, extrait du *Bulletin de la Société des sciences de Bayonne*, 1888, p. 7 et s.; commandant du génie de Blaÿ de Gaïx, *Histoire militaire de Bayonne*, t. I, 1899, p. 7 et s. — A consulter le plan gravé, attribué à Veillet, *Plan de l'ancienne ville de Labourd*, que nous donnons ici; le plan manuscrit de Heulz, et celui que donne Blaÿ de Gaïx.

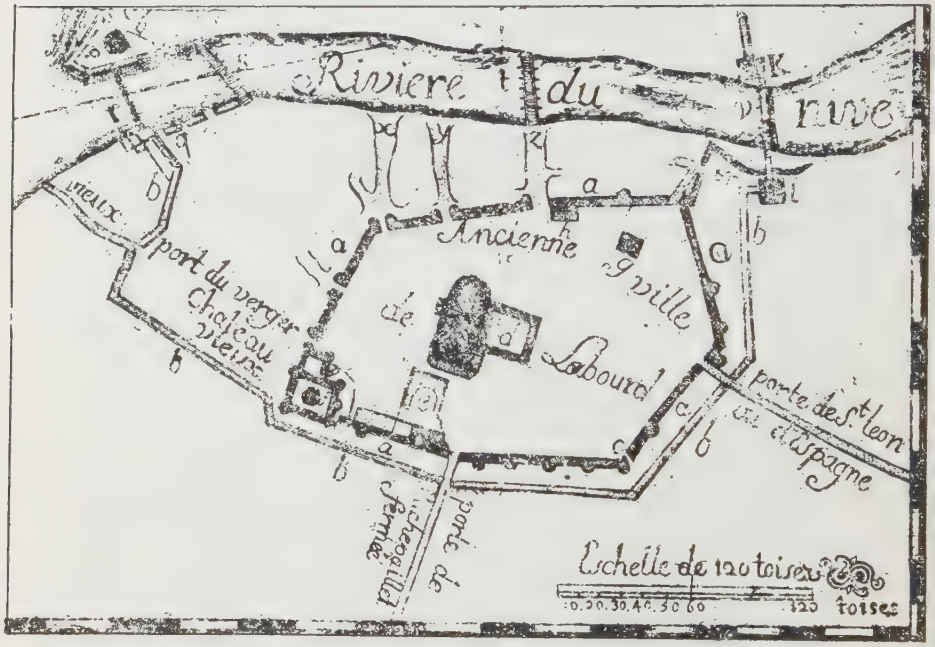

Bayonne vers 1700, d'après le plan attribué à Veillet.

bb le Réduit.
v chaînes et pont couvert.
x port du Château.
y port de Suzée.
z port de la Poissonnerie.
fc port de Sault.
i tour de Sault,
h ancien Château-Fort.
g tour de Naguille.
d église cathédrale.
aa ancienne enceinte [c'est l'enceinte romaine].
bb nouvelle enceinte.
p vieux Port-Neuf.

1. « Il nous a été donné de constater, dans une fouille pratiquée récemment, que les fondations du rempart étaient faites en gros moellons posés sans ordre » (Blaÿ de Gaïx, p. 19).

de briques. Mais voici une anomalie qui les distingue des constructions contemporaines : dans ces dernières couches les briques sont assez souvent remplacées par des dalles de pierre, d'ailleurs taillées de la même dimension que les briques auxquelles elles font suite [1]. On sait avec quelle facilité le calcaire dur de Bidache se prête à cette taille en dallage. Mais l'aspect extérieur de la muraille devait, par là même, être plus terne et plus monotone que celui des remparts de Dax et des autres villes, où le rouge de la brique tranchait sur le fond grisâtre des pierres.

Le *castrum* de Lapurdum s'élevait sur le plateau ondulé de la rive gauche de la Nive, à quelques mètres de cette rivière et de son confluent avec l'Adour. Il semble que l'espace compris entre la ligne des remparts et les bords de la Nive ait été ménagé en port : mais la chose n'est point indiscutable [2]. Au Moyen-Age, on traversait la Nive sur deux ponts, le pont Bertacq et le pont Mayou : il est possible que le premier, qui a dû être longtemps le seul, date de l'époque romaine. Nous n'avons aucune preuve que le Château-Vieux soit l'héritier d'un château d'angle de l'époque primitive; nous n'hésitons pas cependant à le croire, étant donné ce qui s'est passé dans les autres villes-fortes contemporaines de Bayonne [3].

1. Voici les détails très précis donnés à ce sujet par M. Blaÿ de Gaïx, détails qui expliquent notamment l'emploi de ces lits ou assises de briques ou de dalles plates dans toutes les constructions militaires de ce temps (p. 19) :

« La partie du mur comprise entre les deux parements est remplie par un béton de gravier ou de moellons de moyenne grosseur; afin d'établir une liaison entre les deux parements, la maçonnerie a été arrasée par bandes dont la hauteur est tantôt de 1 mètre et tantôt de 1 mètre 50, et ces bandes ont été recouvertes de deux lits de grosses briques ou plus fréquemment de dalles d'égale épaisseur, reliées par du mortier. L'ensemble de ces deux lits correspond en hauteur à une assise de moellons. Ce mode de construction est très visible dans une coupure faite à travers le rempart, au fond d'une boutique de la rue Tour-de-Sault, et la quantité de travail dépensé pour exécuter cette démolition est une preuve de la solidité du rempart et de sa bonne exécution. »

2. Entre les rues de la Salie, Port-de-Suzée, Port-de-Castets. Masein, *Essai historique sur la ville de Bayonne*, 1792, p. 10; Bailac, p. 4 ; Poydenot, p. 31; Ducéré, p. 9; Blaÿ de Gaïx, p. 15. « Cette question d'un port intérieur, » dit avec beaucoup de bon sens M. Dubarat (p. x, n. 8), « n'est guère qu'une question de mots. »

3. A l'intérieur de l'enceinte, les rues de Bayonne doivent avoir conservé leur direction primitive. Le seul nom qui remonte peut-être à l'époque romaine est celui de la rue Mayou (*via Major*, rue d'Espagne; cf. à Dax, *Revue*, 1901, p. 220, n. 1). — Une anomalie topographique de Bayonne est que l'église n'est pas, comme ailleurs, attenante et adossée aux remparts, mais au milieu de la ville : cela viendrait-il du fait que le christianisme s'y est introduit postérieurement à cette construction?

L'enceinte forme un polygone irrégulier à cinq côtés, ce qui est une forme assez rare dans les constructions de ce temps; cette forme résulte, peut-être, de la configuration du mamelon plutôt que de la nécessité de conserver des édifices antérieurs.

Le périmètre est de 1125 mètres[1], ce qui est assez considérable, et indique l'importance militaire qu'on a voulu, dès l'origine, donner à Bayonne : Dax et Bordeaux, qui étaient des chefs-lieux et de très vieilles villes, avaient un circuit de 1465 et 2340 mètres.

Cette enceinte est percée de trois portes principales[2]; elle est dominée par vingt-quatre tours, distantes de 35 à 45 mètres l'une de l'autre[3].

V. — La construction de cette enceinte doit se placer aux environs de l'an 300; j'admettrais, à la rigueur, pour elle comme pour Dax, qu'elle ait été postérieure à cette date de quelques années, peut-être d'un demi-siècle. Je ne puis retarder jusqu'en 400. Il y a une garnison à Bayonne dans les temps de la *Notitia*.

Désormais, les destinées de Bayonne sont fixées. L'enceinte se prolongera sur l'autre rive de la Nive, englobant les maisons riveraines et le Bourg-Neuf d'au delà; les constructions atteindront ensuite et franchiront l'Adour. Mais Bayonne demeurera ce que Rome l'a faite, la dernière forteresse de la Gaule Occidentale au débouché des Pyrénées basques et espagnoles.

CAMILLE JULLIAN.

1. 1,120 mètres environ, dit M. de Blaÿ, en donnant pour longueurs respectives des côtés : 280, 325, 220, 135 et 165 mètres. 600 toises disait, moins exactement, Baylac.

2. *Porta meridiana usque ad portam quae ducit ad portum... Porta orientalis* [celle du port] *usque ad portam Sancti Leonis*. Livre d'Or de Bayonne, f°s 9 et 2 ; copie Dulaurens à la Bibliothèque.

3. Chiffres donnés par M. de Blaÿ. Voyez chez lui (p. 18), la manière dont ces tours étaient défendues en cas d'assaut. Il reste aujourd'hui quatre tours assez faciles à étudier. Sur le nombre des tours et des portes dans d'autres villes, cf. *Revue*, 1901, p. 218.

APOLLON ET MARSYAS

M. Héron de Villefosse veut bien nous écrire, à propos du fragment de sculpture gallo-romaine publié dans le dernier fascicule de la *Revue* (p. 73 et pl. II) :

Le fragment publié p. 73, pl. II, représente *Apollon et Marsyas*. C'est un fragment de sarcophage : 1. Marsyas à gauche, debout, tient ses énormes flûtes de la main gauche. 2. Apollon à droite, debout, tient le plectron de la main droite ramenée à hauteur de la poitrine; de la main gauche ramenée en arrière, il tenait la lyre qui est brisée. — Cf. le sarcophage du Louvre, C. Robert, *Die antiken Sarcophag-Reliefs,* III, pl. LXIV; sur ce dernier, les deux figures d'Apollon et Marsyas sont séparées par une jeune fille assise (la nymphe du lieu où la scène se passe). Les flûtes sont munies d'énormes touches, moins grosses cependant que celles de votre sculpture. Apollon regarde son rival dans un mouvement analogue à celui du fragment girondin. — La scène du monument girondin devait représenter Apollon couronné par la Victoire après le concours musical, car les deux rivaux ont cessé de jouer de leurs instruments; la figure de la Victoire se trouvait à droite d'Apollon, comme on peut le voir sur la face latérale du sarcophage du Louvre (n° 198 B, pl. LXIV).

Le musée de Bordeaux possède un autre monument consacré à la lutte entre Apollon et Marsyas . C'est un bas-relief circu-

1. Ce monument a fait autrefois partie de la collection Florimond de Raymond; *Inscr. rom. de Bord.*, I, p. 159; II, p. 335, n. 6. Retrouvé récemment sur l'emplacement de la propriété de Raymond, et donné au musée.

laire, sculpté autour d'un bassin en pierre[1]. Par malheur, le monument est dans un tel état de dégradation que les figures sont difficilement reconnaissables. Au centre : Apollon avec la lyre; à sa droite, Marsyas, les flûtes à terre, les mains liées derrière le dos; puis, à gauche d'Apollon, une muse ou une nymphe qui écoute; Vénus; Neptune et son trident (plutôt que Mars, vu le monstre marin qui l'accompagne); Diane, avec le carquois et la biche; Pan (?); Jupiter (?) barbu (l'aigle sur l'épaule gauche??); à droite de Marsyas : Mercure (??); la Victoire; Hercule, avec la massue et la peau de lion; Silène et Bacchus; Hébé ou Junon ou Cérès (?); Vertumne (?), en tout cas un dieu portant une corbeille sur la tête[2]. C. J.

UN NOUVEAU JUPITER GAULOIS

Au mois d'août 1900, en édifiant la nouvelle façade de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux, les terrassiers mirent à jour, à 2m50 de profondeur, une statuette gallo-romaine. C'est au milieu de débris purement romains (sol en béton, tuiles à rebords et à recouvrement, poteries, fragments de marbre et de pierre, etc.) que notre figurine a été découverte.

Le dieu est représenté debout, à demi nu, tourné à gauche, la jambe gauche portée en avant, la taille trapue et les épaules carrées. Il est vêtu d'une grande chlamyde, qui, rejetée sur l'épaule et le bras gauche, laisse à découvert le bras droit et toute la partie droite du corps jusqu'à la ceinture. Il a les jambes nues, le bras droit replié et appuyé contre la poitrine, et serre de la main droite le foudre. De la main gauche, il tient, placé sur le côté gauche et à la hauteur des côtes, sculptée en relief, une roue à sept ou huit rayons : la détérioration de la pierre à cet endroit ne permet pas d'affirmer si la roue se compose de sept ou de huit rais. Cette figure, dont la tête, le bras gauche et les pieds manquent, mesure 0m40 de hauteur. Les

1. Creusé peut-être à une époque récente sur un soubassement d'autel antique : il m'a été impossible de définir si le trou est moderne ou primitif. — Hauteur : 66 centimètres; diamètre en hauteur : 1 mètre; circonférence saillante : 3m42.

2. Cf. un Silène portant une corbeille, Déchelette, *Vases*, fig. 222.

mutilations subies par notre statuette datent, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, de longs siècles. Elles remontent, probablement, à la destruction du temple ou du *sacellum* dans lequel cette divinité était adorée.

Tout dénote dans cette ronde-bosse d'une exécution sommaire, d'un travail grossier et de mauvais style, que ce Jupiter, au corps lourd, aux formes épaisses, a été fait spécialement pour un milieu populaire. L'ouvrier qui a sculpté l'image de cette divinité, s'est surtout attaché à faire ressortir les attributs caractéristiques du dieu, symboles facilement reconnaissables des personnes initiées.

C'est la première fois qu'à Bordeaux on découvre l'effigie d'une divinité purement gauloise. C'est aussi le premier Jupiter gaulois à la roue trouvé non seulement chez les Bituriges Vivisques, mais encore, croyons-nous, dans la vallée de la Garonne [1].

Il est intéressant de signaler aussi que sur l'emplacement où a été recueilli ce fragment, les chrétiens élevèrent au VIIe siècle un monastère, au IXe siècle une chapelle, au XIIe siècle une église paroissiale, et au XVe siècle l'église paroissiale actuelle [2].

Cette rare et intéressante figurine a été installée, en mai 1903, au Musée des Antiques de Bordeaux.

CAMILLE DE MENSIGNAC.
Conservateur du Musée des Antiques.

Bordeaux, le 4 mars 1905.

1. M. Salomon Reinach, dans son ouvrage *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye, Bronzes figurés de la Gaule Romaine*, p. 35, donne une nomenclature fort complète des divers Jupiter gaulois à la roue découverts en France, en Allemagne, en Danemark.

2. Baurein, *Variétés Bordelaises*, nouv. éd., t. IV, p. 243; Devienne, *Hist. de l'Église de Bordeaux*, 1re éd., p. 197.

ANTÉFIXES GAULOISES

On a découvert à Meaux en 1848, derrière l'hospice[1], c'est-à-dire dans l'ancienne ville romaine, six antéfixes en terre cuite rouge.

Elles n'ont été signalées qu'une fois[2]. Bien que Longpérier les connût, il n'en a pas parlé. J'en ai retrouvé une dans le cabinet de M. Dassy, et les cinq autres dans une vitrine de ce que l'on appelait à l'Hôtel de Ville « le salon jaune », avant l'ouverture du Musée, où nous les avons mises en évidence.

Ces antéfixes sont analogues aux antéfixes campaniennes, mais d'un travail plus grossier qui rappelle les antéfixes que M. Pierre Paris a signalées en Espagne : elles doivent être un produit de la fabrication indigène[3]. La marque en majuscules qu'elles portent semble d'ailleurs l'indiquer suffisamment : c'est *Veriano* [pour *Verian(i) o(fficina)?*][4].

Les antéfixes ont été trouvées avec les tuiles à rebord et les *imbrices* du toit qu'elles ornaient. — Au même endroit ont été recueillies des amphores, dont une figure dans notre modeste musée, des monnaies, dont une est un bel aureus à l'effigie de Claude[5]. G. GASSIES.

1. Emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Faron.

2. Carro, *Notice sur la topographie primitive de la ville de Meaux*, imp. A. Dubois, 1860, p. 12 = *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, t. XXV, 1862, p. 177.

3. *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, Paris, 1904, p. 150.

4. [Interrogé à nouveau, et mis au courant de l'antéfixe de Reims, lue d'ordinaire VERIANDI, M. Gassies « affirme que ce qu'on pourrait prendre pour un I n'est que le rebord produit par la pression de l'estampille sur la pâte encore molle ». — Il affirme également la ligature NO et non ND]. — Sur ce nom de Verianus, cf. Blanchet, statuette de déesse-mère en terre cuite, à Compiègne (*Mém. des Ant.*, t. LI, tir. à p., p. 30); de même, *Inscr. rom. de Bord.*, t. II, p. 640. *Verianus* dans le *Corpus*, XII, 5941. — [M. Jadart m'écrit que l'antéfixe de Reims, anc. coll. Duquénelle, trouvée dans le faubourg Clairmarais vers 1868, fait aujourd'hui partie du Musée et qu'elle a été publiée par Loriquet, dans *Reims pendant la domination romaine*. (*Ac. de R.*, XXX, 1860, p. 321). — Elle a été publiée, m'écrit M. Bohn, dans le *Catalogue de l'Expos. Univ. de Paris en 1867, Hist. du travail*, p. 68, n° 929].

5. Elle appartient actuellement à M. Aubin, à Meaux.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Bétyles de l'époque de La Tène. — M. Georges Coffey, le très savant et très gracieux conservateur du Musée de Dublin, a publié dans les *Proceedings of the Royal Irish Academy* (t. XXIV, C, 1904, p. 257) quelques bétyles sculptés à ornementation géométrique trouvés en Irlande (fig. 1 et 2), qui sont peut-être les plus étranges productions de l'art dit de La Tène. Le seul monument de ce genre que l'on connût jusqu'ici a été découvert en Gaule, à Kermaria en Pont-l'Abbé (Finistère), et est aujourd'hui conservé dans le vestibule du château de Kernuz, chez M. Du Chatellier (cf. *Bull. arch.*, 1898 : le dessin qui accompagne ce travail est d'une rigoureuse exactitude). On n'a pas, par malheur, accordé à la pierre de Kermaria l'importance qu'elle méritait : il faut espérer que les découvertes et les pages de M. Coffey ramèneront l'attention sur elle. Les ornements qu'elle présente sont moins finement et moins sûrement gravés, semble-t-il, que ceux des pierres irlandaises ; mais ils sont plus variés : ils appartiennent à six types différents ; ceux d'Irlande sont surtout des dérivés de cercles, de lignes courbes ou de spirales. Tous ces monuments doivent répondre à la même pensée magique ou religieuse, et correspondre à la même civilisation. Peut-être ceux d'Irlande sont-ils plus récents. En tout cas, ils me paraissent une preuve de plus des rapports entre Armorique et Irlande, qu'on pouvait soupçonner à l'aide des seuls textes.

Fig. 1.

Fig. 2.

Bibracte. — Sous ce titre (*Bibracte, eine kriegsgeschichtliche Studie*, Aarau, 1904, une broch. in-8° de 28 p. et 3 pl.), M. Bircher donne une courte étude, sobre et précise, sur les conditions stratégiques du Mont-Beuvray et sur la bataille de César contre les Helvètes (entre Toulon et Montmort).

Les Druides. — *Il druidismo nell' antica Gallia*, par Callegari (Padoue et Vérone, frères Drucker, 1904, in-8° de 116 p.). Résumé de

différentes opinions émises sur les druides; une copieuse bibliographie. M. Callegari est *assistente di Geografia* à l'Université de Padoue.

Pythéas. — *Pitea di Massilia*, par Callegari (Feltre, Castaldi, 1904, in-8° de 88 p.), est un extrait de la *Rivista di Storia antica*. L'auteur est visiblement au courant de tout ce qui a paru sur Pythéas, et il faut le remercier d'avoir, tout ainsi que dans son travail sur les druides, consulté les mémoires de l'École historique française du XVIIIe siècle.

Enceinte gallo-romaine de Gap. — M. de Manteyer commence dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes* (1905) une étude très fouillée sur l'enceinte gallo-romaine de Gap, construite, semble-t-il, vers l'an 300. Elle n'est pas sans analogie avec celle de Senlis, que nous avons examinée ici même (1903, p. 35): elle en a la forme polygonale. Dimension : 487^m50 sur le front extérieur; 11 tours : c'est donc un des plus petits *castra* du Bas-Empire. — Chemin faisant, M. de Manteyer donne de nombreux renseignements techniques sur la fortification des villes gallo-romaines: son travail est à consulter et à discuter de très près à ce point de vue.

Vallée d'Ossau. — Le regretté Jean Passy, dans son livre : *L'Origine des Ossalois* (Paris, Bouillon, 1904, in-8° de x-160 pages, fasc. CLII de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*), explique par des faits historiques les particularités linguistiques de la vallée d'Ossau : il y aurait eu là, dit-il, des émigrants de la région de Lescar, chassés par les Normands. — Je n'en suis pas convaincu : l'arrivée des Normands à Lescar ne me paraît pas assez prouvée, ni leur séjour dans le Béarn assez durable. Gardons-nous de nous laisser égarer, comme les gens du xe siècle, par le « mirage » du désastre normand. — Mais Jean Passy a eu le très grand mérite de chercher dans l'histoire l'explication de la vie dialectale: voilà le fait nouveau, et capital, de ce volume et de sa méthode, et c'est comme une lueur de plus dans la science historique. Qui sait si un jour cette science ne demandera pas à la carte dialectale de la France quelques-uns de ses meilleurs arguments? — En ce qui concerne les affinités de langage entre les gens de la vallée d'Ossau et ceux de la région de Lescar, il serait possible qu'elles remontassent bien au delà du IXe siècle, au temps où peut-être un même peuple aquitain habitait l'une et l'autre. Il est possible encore que les gens des vallées pyrénéennes voisines (ceux d'Oloron à gauche, ceux du haut Bigorre à droite) aient été plus touchés que ceux d'Ossau par l'invasion ibérique; et nous avons des indices pour le croire. Notons encore que la vallée d'Ossau est, vers le Sud, une impasse, plus que n'importe quelle vallée des Pyrénées: les influences du Nord ont pu y pénétrer sans rencontrer les influences venues, dans les autres vallées, par les ports pyrénéens. L'étude des cartes est aussi importante pour la dialectologie que pour la critique des chansons de gestes.

Néhalénia. — « Quelquefois, Néhalénia, la dame aux souliers argentés, descendait des nuages en robe blanche flottante, accompagnée de ses deux dogues noirs, et, glissant sur la cime des arbres dont les feuilles frémissaient, elle venait se reposer au pied du chêne géant. » (Le Roy, *Jacquou le Croquant*, p. 309.) Cela se passe dans la Forêt Barade, près de Périgueux, au pied du Chêne des Fées. — Mais Néhalénia n'a jamais été en Périgord ; c'est une déesse des régions rhénanes : l'érudition de M. Le Roy l'a transportée dans les bois de son Périgord. Dans trente ans d'ici, les paysans de la Forêt Barade, avertis par les lecteurs de *Jacquou*, parleront couramment de la bonne fée Néhalénia. Et voilà comment il arrive, le plus souvent, que les traditions dites populaires sont simplement l'œuvre d'amateurs à demi renseignés. — Cela n'empêche pas le livre de M. Le Roy d'être une des peintures les plus vraies, les plus vivantes, les plus émouvantes de la vie forestière que l'on puisse lire [1].

La Provence romaine. — Reçu de M. E. Camau, *Mœurs et Institutions romaines*, Paris, Renouard, 1905, in-8°. La pagination porte p. 281-320 ; cela paraît être soit un tirage à part, soit le fragment d'un ouvrage sur la Provence romaine.

Inscriptions de la Germanie. — Le *Corpus*, t. XIII, 2° p., fasc. 1, qui vient de paraître (1905), renferme la première partie des inscriptions de la Germanie Supérieure : celles des Helvètes, des Séquanes, des Lingons, et des deux rives du Rhin jusqu'à Vinxtbach *(fines)*, limite des deux Germanies. Au total, 2,750 numéros (XIII, 5025-5775). L'impression du volume a pris dix-sept ans (depuis 1888). Commencé et en grande partie établi par Zangemeister, il a été achevé (à partir de la page 296, Mayence) par M. von Domaszewski, qui a refusé de laisser paraître son nom en tête du volume. Les inscriptions suisses ont été éditées par Mommsen ; les françaises, par M. Hirschfeld, qui présente le volume. — Une innovation de ce tome consiste en la reproduction des dessins de certaines inscriptions en zincotypie ; elle ne serait point mauvaise : 1° si ces dessins n'étaient pas extraordinairement menus, à peine visibles ; 2° si les inscriptions avaient été transcrites, à côté, en caractères épigraphiques (cf. n° 6605).

Monnaies gauloises. — Le *Traité des Monnaies gauloises* de M. Blanchet vient de paraître : 2 vol. in-8° (Paris, Leroux, 1905), 650 pages et près de 600 gravures Nous reviendrons sur ce livre capital.

Tablettes magiques. — Les *Defixionum tabellae* de M. Audollent (1904, Paris, Fontemoing) renferment la transcription et l'étude des

1. Cette Néhalénia est certainement la plus énigmatique et la plus discutée des divinités. Après les druides, c'est elle qui a fait couler le plus d'encre. Cf. seulement, à la date de 1807, *Doutes et conjectures sur la mythologie des peuples septentrionaux et principalement sur la déesse Néhalénia*, par Pougens (*Mémoires de l'Académie celtique*, I, 1807, p. 197 et s.).

tablettes de Rom, Chagnon, Eyguières, Amélie-les-Bains, etc. — A ce propos, nous faisons appel à nos lecteurs pour demander ce que sont devenues les tablettes de plomb, « trouvées depuis quelques années dans un tombeau isolé, dans les montagnes de Corbières, au pied des Pyrénées », dont parle La Tour d'Auvergne (*Origines gauloises,* 3e éd., 1801, p. 11) : « Elles consistent en plusieurs planches, d'environ une demi-ligne d'épaisseur, et contiennent des figures hiéroglyphiques d'hommes et d'animaux... Au-dessus sont placées des écritures gauloises, ou présumées telles ; les caractères sont... imités du grec ancien ». Au temps de La Tour d'Auvergne, elles étaient « entre les mains de Viguier, de Narbonne ». (Viguier de l'Estagnol ? cf. Lebègue, *Étude des manuscrits*, p. 102.) Où sont-elles et que sont-elles ?

Villa de Penchard (Seine-et-Marne). — Des fouilles pratiquées, sous les auspices de la Société littéraire et historique de la Brie, au lieu dit « Terroir vacant », sur le territoire de la commune de Penchard, dans un champ appartenant à M. Désiré Viard, ont mis au jour une importante mosaïque romaine à dessin géométrique, d'un appareil très fin et très régulier. Nous avons trouvé, en outre, de nombreux vestiges d'habitation, enduits peints, bornes, tuiles à rebord, *imbrices* poterie grise, poterie à glaçure rouge. Les fouilles continuent. (Mars 1905.) G. GASSIES.

Inscriptions sur os. — On connaît celles que M. Émile Rivière a signalées dans ses découvertes du quartier Saint-Lambert, à Paris. M. Thiot en a noté une sur un tibia de bovidé formant gaine de hache et conservé au Musée de Beauvais. Il lit *VXVII :* est-ce un nombre en chiffres romains ? est-ce un système de numérotation antéromaine ? (*Mémoires de la Société académique de l'Oise,* 1904, p. 167-169.) N'est-ce pas simplement quelque *graffito* de l'époque gallo-romaine ?

Dolmen de Champignolles (Oise). — Fouilles bien conduites par M. Bénard : découverte, entre autres, d'une perle d'ambre ; aucune trace de métaux ; présence de polissoirs ; tous vestiges d'une époque néolithique très avancée (*Mém. de la Soc. Ac. de l'Oise*, 1904, p. 170-181).

Victumuli. — Ce nom de lieu (Οὐικτόμελα, Diod., XXV, 17 ; *Victumuli,* Pline, XXXIII, 21 ; T.-L., XXI, 45 ; Ἰκτούμουλοι, Strabon, V, 1, 12) signifierait (en celtique ?), selon M. Bellotti, « chercheurs » ou « fouilleurs » d'or (*Rivista di Storia antica,* tir. à p., Padoue, 1903).

Arlon et le Musée de Luxembourg. — Le nouveau fascicule de l'importante publication de M. Waltzing (*Orolaunum Vicus*, Louvain, 1905, fasc. III) renferme toutes les inscriptions réunies par Mansfeld dans le palais de Clausen à Luxembourg. M. Waltzing a eu mille fois raison de les grouper et de les insérer dans son travail, parce que, visiblement, la plupart sont d'origine arlonaise. — Étranges destinées que celles du Musée du comte Mansfeld ! Les pierres qu'il avait réunies avec tant d'amour dans son merveilleux palais de Clausen ont été,

après sa mort (1604), dispersées dans tous les environs, et il est fort probable qu'en creusant à Luxembourg même, on en retrouvera quelques-unes. — Au surplus, ce XVIIe siècle a été, un peu partout, fâcheux pour les Musées formés par les derniers amis de l'humanisme. Nos deux grandes collections bordelaises d'antiques, celle de Florimond de Raymond et celle de l'Hôtel-de-Ville, disparurent également en ce temps. — Malheureuses pierres d'Arlon ! Celles qu'on a recueillies au Musée de Luxembourg sont à peine moins maltraitées qu'après la mort de Mansfeld. M. Waltzing n'a pu les étudier, parce qu'elles étaient empilées les unes sur les autres, ce qui est une étrange position pour des monuments de Musée. A quoi pense-t-on donc à Luxembourg et qu'y font MM. ...? — Pourquoi, pour l'inscription n° 56 (p. 145), encastrée encore dans le grand portail de Clausen, M. Waltzing ne donne-t-il pas, à côté ou à la place du dessin d'A. Wiltheim, le fac-similé de l'original? Il m'a semblé, en 1888, très facile à reproduire. J'ai lu, à la première ligne L·ALLIO·ATTICI, un point après L.

Religion gauloise. — Sous le titre de *Cultes, Mythes et Religions* (Paris, Leroux, 1905, t. I), M. Salomon Reinach a réuni en un beau volume un grand nombre d'articles célèbres, dont beaucoup intéressent l'histoire des religions gauloises, par exemple *les survivances du totémisme chez les anciens Celtes* (p. 30 à 78), *l'art plastique en Gaule et le druidisme* (p. 146 à 156), *l' « Orbis alius » des Druides* (p. 184 à 194), *les Vierges de Séna* (p. 195 à 203), *Teutatès, Esus, Taranis* (p. 204 à 216), *Sucellus et Nantosuella* (p. 217 à 232), *la religion des Galates* (p. 262 à 278).

Le Mars de Coligny. — Il n'a pas, dit M. Lechat (*Revue d'histoire de Lyon*, 1905, fasc. II), l'importance documentaire que lui attribuait M. Buche (*Monuments Piot*, 1903), qui en faisait une fidèle réplique de l'Alexandre à la lance de Lysippe. C'est un Mars quelconque.

Céramique gallo-romaine. — Le grand travail de M. Déchelette (*Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 2 in-4°, Paris, Picard, 1904) est une des productions les plus consciencieuses, les plus nouvelles, les plus originales et les plus utiles qui aient paru depuis trente-cinq ans dans le domaine des antiquités gauloises. Quel immense répertoire de figures, de noms, de remarques ! Quel appoint considérable à l'archéologie figurée, à la connaissance de l'art populaire romain ! Ce livre est plus qu'une très bonne œuvre, c'est une bonne action [1].

Religion gauloise. — Le *Manuel d'Histoire des Religions* de Chantepie de La Saussaye, traduction Hubert et Lévy (Paris, Colin, 1904), renferme quatre pages seulement sur la religion des Celtes, anciens et modernes. Ce qui est un peu trop la sacrifier.

Peintures et gravures rupestres. — Elles ont, dit M. Georges

1. Cf. sur ce livre, Blanchet, *Bulletin monumental*, 1905.

Rivière, « un caractère funéraire ». Le défunt continuant de mener la même vie que sur terre, la représentation des animaux domestiques sur les parois des grottes tombales a pour but de lui en assurer la jouissance au delà de la mort (*La Revue des Idées,* 15 novembre 1904).

Les prétendues variations du littoral. — Les théories de M. le capitaine Saint-Jours (identité d'aspect et de forme du littoral gascon à l'époque romaine et à l'époque contemporaine) ont subi au Congrès des Sociétés savantes d'Alger un rude assaut, dit-on, de la part de MM. Buffault, Duffart, Pawlowski (*La Petite Gironde* du 23 avril 1905). Il faut attendre la connaissance des documents, antiques ou médiévaux, communiqués au Congrès, pour apprécier l'importance et les résultats de l'attaque. Mais, d'ores et déjà, il est une chose qu'il faut dire. Les adversaires de M. Saint-Jours écrivent que « la théorie a sombré lamentablement sous les risées ». Non, certes! On combat M. Saint-Jours, on ne rit pas de sa doctrine. C'est un homme de rare savoir, de conviction profonde, de logique et de bon sens. Sa théorie ne sombre que sous une science supérieure à la sienne. Toute polémique est bonne et utile; mais, de grâce, qu'on évite des mots blessants. C'est manquer de respect envers la science que de rire de ceux qui parlent en son nom. Et c'est se manquer de respect à soi-même.

Thermes de La Cluse (Ain). — Découverte de thermes faisant partie d'une villa; monnaies s'arrêtant à la fin du IIIe siècle; fouilles de MM. Chanet et Grandjean. D'après *Le Petit Journal* du 26 avril 1905.

Villa du Palais du Roi (Lozère). — Trésor de monnaies d'argent antérieur à 300; *vicus* ou villa? Il semble bien qu'il y ait là des fouilles très fructueuses à faire. D'après *Le Temps* du 24 avril 1905.

Chambres sépulcrales. — Comparez à celles de la Gaule celles de la région soudanienne de Bandiagara décrites par le lieutenant Desplagnes dans *Le Temps* du 25 avril 1905.

Les Marais de la Sèvre Niortaise. — M. Clouzot vient de consacrer à leur histoire, jusqu'aux entreprises du temps d'Henri IV, un livre excellent de tout point (*Les Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay,* du Xe à la fin du XVIe siècle, Paris, Champion, 1904, in-8° de 282 pages), livre dont nous voudrions voir le pareil pour chacune de nos grandes plaines palustres ou de nos grandes forêts. L'auteur a su se garder contre les séduisantes et fallacieuses théories sur le golfe poitevin; il n'a parlé que de ce que montraient les textes, c'est-à-dire, dès le Xe siècle, un état géographique semblable à celui de maintenant; et il a raconté, preuves à l'appui, l'histoire, dans cette région, de l'œuvre du XIIIe siècle, un des siècles les plus merveilleusement doués du passé de la France. Des tables, de la précision dans l'exposé, des documents nouveaux, de la sobriété dans le style, une excellente carte, à recommander à tous les constructeurs de cartes de la Gaule romaine : une monographie de tout premier ordre. C. J.

CHRONIQUE DES PAPYRUS[1]

A

I. Fouilles. Campagnes de 1902-1903, 1903-1904.

1° Fouilles anglaises

Grenfell et Hunt ont donné des comptes rendus de leurs fouilles, et les résultats papyrologiques en sont en partie publiés[2].

On peut diviser leur campagne de 1902-1903 en trois parties :

A) *Exploration de la ville et des nécropoles de El-Hibeh (Hipponon).* — Les fouilles de ce site avaient été commencées l'année précédente. Le résultat du travail de 1902-1903 peut se résumer ainsi qu'il suit :

a) Côté nord de la ville, près des remparts : découverte de tombes ptolémaïques anciennement violées, contenant pourtant quelques pièces de cartonnages, et d'une grande tombe vierge avec quatorze momies à cartonnages. Une inscription prouve, d'ailleurs, que le tombeau a été utilisé à l'époque romaine.

b) Au nord-est, dans les débris de la ville ancienne du nord-est, beaucoup de tombeaux romains et byzantins. Deux portraits peints comme ceux de Hawara et de Roubbayat, l'un sur une momie datée du IIe siècle après J.-C., ce qui confirme, pour la date de ces monuments, les conclusions que Grenfell et Hunt avaient déjà tirées de leurs fouilles de Roubbayat. Côté est, une construction en brique a fourni plusieurs bases inscrites de statuettes funéraires. Découverte d'un tombeau de l'époque perse, avec des sarcophages en pierre et en bois peint. Deux sarcophages peints, bien conservés, ont été donnés l'un au Musée du Caire, l'autre à Bruxelles. La ville elle-même, exposée à l'humidité, ne pouvait fournir que peu de papyrus.

B) *Exploration de la rive orientale de Hibeh à Cheikh-Fadl.* — *a)* A 9 milles au-dessus de Hibeh, près de l'esbeh *Oualed-el-Cheikh,* pauvre cimetière ptolémaïque, une seule momie avec cartonnages.

1. Voir *Revue des Études anciennes,* t. V, 1903, p. 139-190.

2. *Egypt Exploration Fund.* (*Archeological Report,* 1902-1903, p. 1-9), *Archiv f. Papyrusforschung,* III, p. 139 et 337.

b) Un mille et demi au sud, village et cimetière byzantins; quelques papyrus coptes.

c) Près de *Garara* et du cimetière moderne de *Maghâgha,* grand cimetière byzantin. Découvertes de plusieurs antiquités, en particulier une collection de *tablettes en bois;* l'une contient un contrat grec du règne d'Héraclius, et de l'autre côté un contrat copte, une autre le début de l'Évangile selon saint Mathieu, en sahidique. Broderies.

d) Dans le cimetière dit de *Charounah* (qui est, en réalité, celui de *Kôm-el-Akhmar*), tombes de la IIIe dynastie, avec poteries en albâtre, stèle d'un certain Beba de la VIe dynastie, quelques fragments de cartonnages dans les tombes ptolémaïques.

e) A 3 milles au sud de *Cheikh-Fadl,* se trouve le cimetière de *Cynopolis*. Ce cimetière a été méthodiquement pillé par les anciens et les modernes. On sait qu'il a fourni une grande quantité de momies de chiens. Quelques cartonnages dans le cimetière ptolémaïque. Découvertes de plusieurs petites tombes d'Osiris. La fausse momie divine est confectionnée avec des graines enveloppées dans de la toile. Elle est placée dans un petit réduit, recouvert en brique, près de la tombe, dans des sarcophages en poterie, en pierre, en bois, de forme anthropoïde, avec une tête d'épervier. D'après une inscription de Dendérah, ces figurines étaient enterrées, à l'époque du labour, comme offrande au dieu du blé[1]. Une inscription du règne de Vespasien montre que ces Osiris sont d'époque romaine.

C) *Reprises des fouilles à Oxyrhynchos*[2]. — Les recherches ont été limitées aux deux grands kôms, que les premières fouilles avaient laissés intacts. L'un d'eux porte un tombeau de cheikh et des tombes arabes. On devine les difficultés qu'ont éprouvées les explorateurs. La fouille était rendue plus ardue par la hauteur même du kôm. Il contenait surtout des textes du IIIe siècle. L'autre, moins élevé, contenait des documents datés du Ier au IVe siècle, et surtout des textes du IIe siècle après J.-C. Parmi les pièces trouvées cette année, signalons les Λόγια Ἰησοῦ, le libellus d'apostasie, le Παρθένειον de Pindare, le fragment du Προτρεπτικός d'Aristote, le dialogue sur la meilleure manière de gouverner.

Parmi les antiquités autres que les papyrus, il faut citer une plaque de dévotion en plomb, quelques ostraka, des anses d'amphores inscrites, etc.

La campagne de 1904 s'est tout entière passée à Oxyrhynchos. Elle est donc plus brève à raconter, bien que non moins féconde. Outre de

1. Cf. plus bas. Il semble bien que les Osiris trouvés dans nos fouilles de Tehneh soient des monuments analogues.

2. Les fouilles ont commencé à Oxyrhynchos en 1897 et ont fourni les documents contenus dans *Oxhyrhynchos Papyri,* part I et part II. Les Anglais les avaient interrompues pour l'exploration du Fayoum (cf. *Fayûm Towns and their Papyri*).

nombreux papyrus des quatre premiers siècles après J.-C., elle a fourni des ostraka, des tablettes de bois, de cire, de plomb. Grenfell et Hunt comptent à l'avenir finir l'exploration de cet admirable champ de fouilles.

2° Fouilles allemandes

C'est M. Rubensohn[1] qui a conduit les deux campagnes, d'abord à Tebtynis, puis à Ashmounein, puis à Abousir-el-Melaq. L'hiver de 1903-1904 a surtout été riche en trouvailles, et je suis heureux de pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs un rapport sommaire que M. Rubensohn a bien voulu rédiger pour eux.

Ausgrabungen bei Abusir-el-Malaq 1903/04.

Die im Winter 1902/03 begonnenen Ausgrabungen auf dem Totenfeld von Abusir-el-Mäläq sind im Dezember 1903 wieder aufgenommen und bis Mitte März durchgeführt worden. Das Totenfeld, das am Nordende des dem Eingang in das Fayum vorgelagerten Gebel Abusir gelegen ist, hat eine Längenausdehnung von mehr als einem Kilometer und eine Breitenausdehnung von mehr als 500 m. Der Name der antiken, etwas westlich des modernen Dorfes gelegenen Ortschaft war *Abydos,* und zwar wurde sie in Gegenüberstellung zu dem grossen Abydos als Abydos des Nordens bezeichnet, was aus den Aufschriften auf zahlreichen Sarkophagen und besonders aus einer interessanten Opfertafel hervorgeht, die unter die Darstellung zweier Wasserbecken die Aufschriften trägt : « Grosse Nilüberschwemmung für das südliche Abydos » « Grosse Nilüberschwemmung für das nördliche Abydos. »

In der diesjährigen Campagne sind vor allem im Süden der Nekropole die Grabstätten der Priester des Harsaphes von Herakleopolis aufgedeckt worden, die seit der saitischen Periode die benachbarte Osirisstätte als Bestattungsort bevorzugt zu haben scheinen. Das grösste dieser Gräber, das offenbar von der Priesterschaft gemeinsam unterhalten und benutzt wurde, ist in unberührten aber leider recht verwahrlostem Zustande aufgedeckt worden. Den Zugang zu demselben bildete ein beinahe 9 m. tiefer geräumiger Schacht von dem aus man durch einen kurzen Gang in den grossen Corridor gelangt, in den von Osten und Westen her im ganzen 21 rechtwinklig in den Felsen eingearbeitete Kammern, die eigentlichen Gräber, münden. Die Anlage stammt, wie Funde beweisen, spätestens aus saitischer Zeit, ist aber Iahrhunderte lang benutzt worden. Die von uns gefundenen Beisetzungen stammen durchweg aus römischer Kaiserzeit, die aufgedeckten Holzsarkophage, so weit sie die Moderluft des Grabes verschont hat, zeigen teilweise nicht uninteressante Formen.

Der von dem Grab eingenommene Raum ist auf der Oberfläche des Bodens durch eine Umfassungsmauer gegen das übrige Totenfeld abgegrenzt, der Eingang zum Schacht liegt ausserhalb dieser Enceinte.

Unweit dieser Grabanlage wurde noch das Grab eines Mädchens aus

1. Cf. aussi *Beitræge zur alten Geschichte,* IV, 3 (1904), p. 383-384.

saitischer Zeit in ziemlich unberührtem Zustand aufgedeckt, das durch hübsche Beigaben in guter Erhaltung ausgezeichnet war.

Im Norden des Totenfeldes breiten sich die Grabstätten der ärmeren Bevölkerung aus, die sich entweder in solchen Holzsarkophagen in Mumienform oder in solchen aus Papyruscartonnage bestatten liess. Die Cartonnagensärge waren häufig in Gaffes-Särgen, die aus Papyrusschilf geflochten waren, häufig auch in einfachen Holzkisten beigesetzt. Die Gräber bestanden aus niedrigen Gruben, zu denen schlechte kaum 2 m. tiefe Schachte hinabführten. Die Cartonnage ist, da sie in pulvertrockenem Sand lag, z. T. von vortrefflicher Erhaltung. Die zu denselben verwandten Papyri gehören — soweit sie bisher erkennbar waren — dem letzten Iahrhundert vor Christi Geburt an, die Gräber selbst gehören in das erste und zweite Iahrhundert der Kaiserzeit. Neben Urkunden fanden sich auch litterarische Stücke verwertet, so liess sich in einem Sargdeckel ein umfangreicherer Buchtext erkennen.

Die Grabungen werden fortgesetzt werden.

3° Fouilles italiennes (1903)

Elles me sont connues par un rapport de M. E. Breccia, qui les a dirigées[1]. A Gizeh, d'abord, la fouille n'a donné aucun papyrus; mais à Ashmounein, sur le kôm dit *Kôm Ghersum,* elles ont été fécondes. Bien que le terrain ait été très remué et que M. Breccia ait dû d'abord le débarrasser de cadavres arabes qui y avaient été déposés au xve ou au xvie siècle, il y a trouvé une grande quantité de papyrus, grecs et coptes, des ostraka et des antiquités diverses. Une maison voisine du kôm et très bien conservée a fourni un assez grand nombre de papyrus; un dépôt s'est rencontré dans un petit réduit à deux compartiments superposés, construit en briques crues. Les documents sont du iie siècle (Domitien et Trajan); un ou deux du temps de Vespasien et de Nerva. M. Breccia croit que ce sont les archives d'une famille de fonctionnaires, parce qu'on y trouve des documents administratifs. Le même réduit contenait un millier de monnaies de bronze. Quelques papyrus dans d'autres maisons. En un autre point du champ de fouilles, restes importants d'architecture byzantine[2].

4° Fouilles françaises

A) *Campagne de 1902-1903. Jouguet et Lefebvre.* — a) *Magdôla.* — En revenant à Magdôla (Médinet-en-Nahas) en janvier 1903, notre inten-

1. *Rendic. Accad. dei Lincei,* XII, 12, Seduta del 20 dicembre 1903 : *Scavi eseguiti a Ghizeh e ad Aśmunên,* relazione del. dott. Evaristo Breccia al prof. E. Sciaparelli (cité d'après le tirage à part).

2. Quelques-uns des textes trouvés dans ces fouilles ont été publiés par Ev. Breccia et G. Vitelli, dans les *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei,* t. XIII, fasc. 5. Cette édition ne m'a été connue qu'à la dernière heure. Elle sera analysée dans la prochaine chronique.

tion était d'achever l'exploration de la nécropole, et de reconnaître les ruines qui se trouvent non loin de ce site, dans la direction de *Talit*, à deux kilomètres environ de Magdôla, près du kôm dit *Arka*. De cette manière, tout le pourtour du bassin de Gharaq se trouvait reconnu par des recherches méthodiques sur les points les plus importants : Médinet-Mâdi, Médinet-Ghorân, Médinet-Nahas (et Médinet-el-Hadid), Arka par nos fouilles mêmes, et Talit par celles de Grenfell et Hunt. L'exploration de Magdôla nous a fait découvrir encore quelques tombeaux d'époque ptolémaïque, et des cartonnages en papyrus ; mais, généralement, les tombes étaient profondes et les papyrus abîmés par l'humidité. A Arka, des sondages dans le kôm ont mis à jour une construction copte, qui paraît avoir été un couvent, avec sa chapelle. Le monument devait être assez important, et dans les environs de la chapelle nous avons retrouvé des débris de colonnes. Les murs étaient revêtus de stuc peint ; une inscription copte, qui malheureusement s'est effritée presque aussitôt découverte, a été copiée par M. Lefebvre[1].

b) *Maabdah.* — La célèbre grotte des Crocodiles de *Maabdah*, en face de Damanhour et de Monfalout, est bien connue des touristes. Harris en a rapporté son fameux papyrus d'Homère[2], et M. Maspero fondait quelque espérance sur cette caverne souterraine que, depuis Harris, peu d'archéologues ont explorée. Sur son conseil, nous avons consacré quelques jours à cette grotte, et bien que notre exploration n'ait eu qu'un résultat négatif, nous ne regrettons pas le temps que nous y avons passé ; nous pensons, en effet, pouvoir affirmer à nos collègues qu'il n'y a plus rien à trouver dans la grotte de Maabdah. Bien que l'accès en soit difficile et qu'il faille ramper pendant plus d'un long quart d'heure dans des couloirs étroits, sur la fiente des chauves-souris dont le vol vous frôle au visage, ce ne sont pas là des obstacles à arrêter les fellahs. La grotte est ouverte à tous ; elle a dû, depuis Harris, fournir tous les marchands d'antiquités de la région. Des milliers de crocodiles momifiés et de momies humaines décrites par les guides, il ne reste que des débris informes répandus le long des couloirs par les pillards de cette étrange nécropole, ou entassés au fond de la dernière chambre, dans un amas sans nom. Malgré les dangers d'incendie, nous avons fait remuer ces tristes dépouilles sans rien trouver que des ossements d'hommes et de crocodiles, des morceaux de chair desséchés, des bandelettes déchirées, la dignité de la mort odieusement violée, et des ténèbres silencieuses.

1. Nous avons eu la bonne fortune d'être aidés, notamment pour les fouilles d'Arka, par notre camarade M. Couchoud, boursier du tour du monde, alors de passage en Égypte. *Arka* et *Ghorân* sont deux points qui ne sont pas sans intérêt pour les antiquités coptes. Nos recherches ont été très peu poussées, puisque notre but n'était pas là ; mais on peut espérer que le Service des Antiquités les reprendra.

2. Cf. Kenyon, *Classical Text in the British Museum*, p. 81.

c) *Tehneh.* — C'est un site bien connu, et que l'on avait quelque raison d'identifier avec l'ancienne Akoris. Nos fouilles ont porté sur les nécropoles et dans le kôm. Dans les nécropoles, elles ont amené : 1° la découverte d'un cimetière chrétien, assez pauvre d'aspect, mais qui nous a fourni une belle collection de stèles chrétiennes, intéressantes surtout au point de vue de l'onomastique[1] ; 2° quelques tombes gréco-romaines, avec inscriptions[2] (une seule momie à cartonnages, démotique); 3° une série de petites tombes contenant de fausses momies d'Osiris, ornées de masques et d'accessoires en cire, enfermées dans de petits sarcophages en bois peint, de forme anthropoïde et à tête d'épervier. Ces petits cercueils étaient dans des cercueils en terre cuite ou en pierre, et la plupart ont été trouvés autour d'un rocher dans lequel était taillée une tombe égyptienne[3].

Dans le kôm, non loin de l'escalier taillé dans le roc qui descend dans la vallée, la fouille a donné quelques débris de papyrus, et une grande base de statue, avec une dédicace à Ammon, à Souchos et aux dieux parèdres[4]. Un dallage, des débris d'architecture, répandus tout autour, pouvaient faire penser qu'il y avait là un sanctuaire d'époque romaine. Ce temple, la campagne de 1903-1904 devait le mettre au jour.

B) *Campagne de 1903-1904. G. Lefebvre, accompagné de M. Barry, membre de l'Institut français d'archéologie orientale*[5]. — La base trouvée l'hiver précédent servant de point de repère, G. Lefebvre a commencé à dégager toute cette région des ruines des maisons byzantines qui l'encombraient. Ce premier travail lui a fourni trente ou quarante beaux rouleaux de papyrus (contrats, extraits de sermons, comptes coptes, quelques textes grecs, quelques textes arabes), quelques fragments de manuscrits sur parchemin (coptes et syriaques) et une soixantaine d'ostraka. Puis le sanctuaire lui-même a été dégagé. Une voie sacrée, dallée, monte par une pente douce jusqu'à une large terrasse, d'où elle repart en montant jusqu'à la porte du temple; elle était bordée de statues dont on a retrouvé les bases inscrites. Le temple proprement dit se compose d'une salle hypostyle de six colonnes, au fond de laquelle se trouve une caverne taillée dans le roc, qui est le sanctuaire du temple. Comme on le voit, c'est un plan tout égyptien. Les murs de la salle hypostyle sont couverts d'inscriptions hiéroglyphiques : on y reconnaît le cartouche de Néron sous le règne duquel

1. Publiées par G. Lefebvre, *Bull. Corr. hell.*, XXVII (1903), p. 341 et suiv. Beaucoup des momies de ce cimetière étaient enfermées dans de grandes jarres.

2. *Id., ibid.*

3. G. Lefebvre, *Annales du Musée du Caire*, 1903. Sarcophages égyptiens trouvés dans une nécropole gréco-romaine, à Tehneh; cf. plus haut, p. 166, n. 1.

4. G. Lefebvre, *B. C. H.*, l. c., p. 343.

5. G. Lefebvre a présenté sur ses fouilles un rapport à l'Institut. J'ai sous les yeux une note qu'il a bien voulu rédiger pour moi au lendemain de sa découverte.

ce temple a dû être construit. Quant aux inscriptions, elles confirment l'identification Tehneh = Akoris. Plusieurs sont des dédicaces de navarques et triérarques de la flotte. Les inscriptions peintes sur les colonnes mentionnent des crues du Nil et sont datées de l'époque qui va de Carin à Théodose.

L'exploration des grottes de la colline ouest a fourni des antiquités diverses, des inscriptions nouvelles et des papyrus grecs [1].

II. Recueils.

Voici le titre des principaux recueils qui, dans l'analyse qui suit, sont cités en abrégé :

The Oxyrhynchos Papyri, part III, by Bernard P. Grenfell and Arthur S. Hunt; London, 1903. *Pap. Ox.*, 401-653. L'ouvrage est, selon la coutume, divisé en deux parties : 1° textes théologiques et littéraires, 2° documents. Les documents sont tous du IIe siècle après J.-C.

The Oxyrhynchos Papyri, part IV, par les mêmes; London, 1904. Outre un grand nombre de fragments théologiques et littéraires, contient les documents du Ier siècle après J.-C., avec un choix de documents des trois premiers siècles. *Pap. Ox.*, 654-839.

Ces deux recueils sont des publications de l'*Egypt Exploration Fund. Greco-Roman Branch.*

Aegyptische Urkunden aus den Koeniglichen Museen zu Berlin herausgegeben von Generalverwaltung. Griechische Urkunden. III, Hefte 10-12; IV, Heft 1; *B. G. U.*, 969-1028; III, 10, contient des textes du Ier et du IIe siècle après J.-C.; III, 11, un certain nombre de textes ptolémaïques, provenant pour la plupart de Pathyris (Gebelein); III, 12, les index; IV, 1, divers textes provenant du Fayoum, d'Hermoupolis, d'Oxyrhynchos, qui s'échelonnent du IIe au VIe siècle après J.-C.; les transcriptions sont dues à Wilcken, Schubart, Gradenwitz.

Papyrus de Magdôla, 2e série, par P. Jouguet et G. Lefebvre. *Pap. Magd.*, 24-42. *Bull. Corr. hell.*, t. XXVII, p. 174-205 et p. 233.

Greek Papyri from the Cairo Museum together with Papyri of Roman Egypt from American collections, by Edgar J. Goodspeed. *The Decennial Publication of the University of Chicago;* Chicago, 1902. *Pap. Goodspeed*, 1-30.

Archiv für Papyrusforschung, herausgegeben von Ulrich Wilcken, II Band, Hefte II-III, IV, III Band, Heft I. *Archiv* [2].

1. Tout archéologue appelé à fouiller en Égypte devra lire avec le plus grand soin le remarquable rapport que Wilcken a consacré à ses fouilles de Ehnasijé (Hérakléopolis), *Archiv*, II, p. 296 et suiv.

2. Ce n'est que par exception que je cite quelques articles parus dans le fascicule 2 du tome IV.

III. Papyrus littéraires [1].

1° Homère et scholiastes d'Homère

Il est naturel que les fragments les plus nombreux soient des fragments des poèmes homériques. Lu et copié dans les écoles [2], Homère était sans doute l'auteur le plus répandu de toute l'Antiquité. Mais on peut dire que les éditions égyptiennes, généralement hâtives, ne présentent pas toujours beaucoup d'intérêt [3]; et Grenfell et Hunt ont pu, sans inconvénient, se contenter, dans leurs publications des papyrus d'Oxyrhynchos, de cataloguer, sans les reproduire, les restes de manuscrits homériques qu'ils ont trouvés [4]. Il faut mettre à part le numéro 445. Il contient des débris très mutilés du livre VI de l'*Iliade*, du vers 128 jusqu'à la fin [5]. C'était un manuscrit apparenté au *Venetus* A; comme lui, il porte un grand nombre de signes diacritiques (diplé, antisigma, astérisque) et de notes marginales, moins abondantes pourtant que les scholies de A. On peut y reconnaître trois mains, qui sont toutes à peu près du même temps (IIe et IIIe siècle après J.-C.). C'est à la première main, celle du scribe même du manuscrit, que sont dus les signes diacritiques. Elles ont toutes contribué aux notes et corrections. L'interprétation des signes n'est pas toujours facile, et le papyrus n'est pas toujours d'accord avec A. Les éditeurs notent la diplé surmontée d'un point (qu'il ne faut pas confondre avec la *diplé* περιστιγμένη). Les notes marginales sont intéressantes : elles donnent certaines leçons des critiques comme Aristarque et de la vulgate (ἡ Κο(ινή)). A la fin,

1. On ne trouvera pas ici une énumération complète des textes littéraires parus. L'*Archiv für Papyrusforschung* publie périodiquement un catalogue de ce genre. Les textes théologiques y sont décrits et définis par C. Schmidt. Les textes classiques sont signalés et analysés par W. Crönert, et par F. Blass. On trouvera dans le travail de ces savants le relevé de tout ce qui est intéressant dans chaque texte. Pour les documents qui doivent nous occuper ici, ce n'est pas cette modeste chronique qui peut dispenser de lire les analyses détaillées et les observations personnelles de F. Blass. Je m'efforcerai seulement de marquer, et la plupart du temps d'après les éditeurs eux-mêmes, les notions nouvelles dont les découvertes récentes ont enrichi chaque chapitre de l'histoire littéraire. On me permettra de ne pas insister sur celles de ces découvertes, les plus importantes, qui sont déjà célèbres. Les éditions des papyrus de *Timothée* et de *Didyme* sont maintenant dans toutes les mains; elles ont pris rang dans la bibliothèque de tous les philologues, au même titre que les éditions des autres classiques. Leur valeur exceptionnelle et consacrée les fait sortir, à certains égards, du cadre de notre compte rendu.

2. Nouvelle preuve de ce fait : tablette d'écolier égyptien dans *Bull. Corr. hell.*, XXVIII, p. 207; *Il.*, IX, 1-7.

3. Le genre d'intérêt qu'elles présentent vient d'être défini en termes excellents par Kenyon, *The Evidence of the Greek Papyri with regard to textual criticism, Acad. Lond.*, 27 janv. 1904, p. 2-10.

4. *Oxyrh. Pap.*, III, p. 274-278; IV, 248-252. Cf. Blass, *Archiv f. Papyrusf.*, III, p. 258-265.

5. Blass, p. 258-259.

une indication stichométrique qui semble indiquer que sur le papyrus sept vers manquaient qui se trouvent sur nos éditions. Les vers 433-439 seraient, en effet, marqués d'athétèse d'après le scholiaste[1]. Le *Pap. Ox.*, 685, nous donne les débris des vers 725-732 du chant XVII de l'*Iliade*, avec une *scholie* et une variante de la Κο(ινή) (seconde moitié du IIe siècle)[2].

Pour l'*Odyssée*, il faut surtout citer sur le *Pap. Ox.*, 448, les débris de XXII, 31-47 (avec omission de 43), 80-93, 110-197; XXIII, 185-194, 230-242. Le manuscrit n'est pas mauvais : il est apparenté au *Vindobonensis* X et au *Monacensis* U. Quelques variantes. L'accentuation est intéressante; les oxytons sont accentués du grave sur toutes les syllabes atones (cf. papyrus de Bacchylide). Les diphtongues ont l'accent sur la dernière voyelle. Devant une enclitique, le périspomène devient aigu (cf. *Pap. Ox.*, 223)[3]. Le Musée du Caire possède un petit fragment de l'*Odyssée*, XV, v. 216-231, avec signes diacritiques et une scholie. Il a été publié par Goodspeed[4].

Un court fragment de *Commentaire au Ier livre de l'Iliade* a été trouvé à Oxyrhynchos (*Pap. Ox.*, 418). L'écriture est une cursive du Ier ou du IIe siècle. Ce ne sont que des extraits d'un commentaire plus complet : le vers 399 est commenté immédiatement après le vers 264. Le texte est apparenté aux scholies de A[5].

A Strasbourg, on conserve aussi des scholies à l'*Iliade*, V, 88-254, que Plassberg a fait connaître. L'écriture est une onciale de taille moyenne, droite, irrégulière. Les abréviations sont comparables à celles de l''Αθηναίων πολιτεία. Les *lemmata* montrent que le texte généralement suivi est celui de la vulgate[6].

Le *Pap. Ahm.*, II, 18, contient des scholies au XVe chant de l'*Odyssée*. Une lacune (v. 436-v. 457) défigurait ce fragment. Un papyrus de Strasbourg, publié aussi par Plassberg, s'intercale dans la lacune[7].

1. On trouve dans ce manuscrit les accents mis quelquefois à l'ancienne mode, c'est-à-dire que les syllabes atones des oxytons sont notées du grave. — Une variante mérite d'être relevée au vers 493, où le papyrus écrit, avec Hoffmann et Bekker, πᾶσι μάλιστα ὁ' ἐμοί τοι 'Ιλίῳ, tenant compte du Ϝ.

2. Autres manuscrits de l'*Iliade* : *Pap. Ox.*, 446 (XIII, 58-99, IIe siècle); *Pap. Ox.*, 447 (XXIII, 81-91, IIe ou début du IIIe siècle); *Pap. Ox.*, 686-688 (II, 50-58; III, 185-189, 207-216; XI, 172-183; Ier siècle), surtout intéressants au point de vue paléographique.

3. Blass, p. 264-265.

4. *Pap. Goodspeed*, 1; Blass, p. 264.

5. Peut-être est-ce une source de A. Quelques traces de l'influence de Didyme. Le commentaire est mythologique.

6. Plassberg, *Archiv*, II, p. 196-206. Abréviations : τ̀ = τήν, τ' = τῶν, κ̄ = κατά, κτὲ = κατε, μ̀ = μετὰ π̀ = παρά, π' = περί, ὺ = ὑπέρ, αν̄ = ἀντί, κ' = καί, // = εἶσιν, μ' = μέν, ·/. incertain.

7. *Id., ibid.*, p. 206-208. Voir aussi Allen, *New Homeric Papyri* dans *Classical Review*, 1904, p. 147 et suiv., et A. Ludwich, *Die neuen Papyrus-Kommentare zu den homerischen Gedichten*, in *Berl. Phil. Wochens.*, XXIV, 1904, p. 316, 348, 380.

2° Hésiode

Un fragment du *Bouclier* (v. 466-480) nous est conservé sur le *Pap. Ox.*, 689, que l'on peut dater de la fin IIe siècle après J.-C. Ce fragment nous apporte deux variantes : v. 473, πόλιας ; v. 475, ἐπεγείρετο. — C'est aussi à Hésiode que l'on pourrait, selon Blass, attribuer le petit fragment de généalogie sur [Εὐρυνόμη Νίσου θυγάτηρ Παν]διωνίδαο, mère de Bellérophon; fin de dix-neuf hexamètres; onciale du IIe siècle; accents, esprits, points, signes de quantité. *Pap. Ox.*, 421 [1].

3° Lyriques

Les fragments de deux poèmes, d'un caractère religieux selon Blass, et que deux citations, l'une de Plutarque (*Quaest. Symp.*, VII, 5, 2), et l'autre du scholiaste de Pindare, nous permettent d'attribuer avec certitude à Pindare, se lisent sur le *Pap. Ox.*, 408. La date du papyrus est aussi fixée avec précision ; il appartient à la première moitié du IIe siècle après J.-C. [2]. La paragraphos indique les subdivisions d'un poème, la coronis le début d'un poème nouveau; le manuscrit porte quelques accents, esprits, points en haut, apostrophes et signes de quantité. On y relève des corrections et des notes marginales, et on peut distinguer jusqu'à trois mains. Dans le seul passage du premier poème qui présente un peu de suite, on voit qu'il s'agit d'Héraklès qui, pendant son expédition contre Laomédon, consacre à Paros un autel à Zeus et à Apollon [3]. C'est du second poème que sont tirées les deux citations qui assurent l'attribution des deux morceaux. On saisit mieux ici la marche de la pensée. Le poète commence par rappeler le souvenir d'un certain Locrien de Zephyrium, riche cité d'Ausonie [4]. Il s'agirait de Xénocritos ou Xénocratès [5], inventeur du mode locrien [6]. Pindare fait allusion à un pœan de ce poète. L'exemple de cet aîné excite son émulation, et il se compare au dauphin marin qui se meut au son des flûtes [7].

Les papyrus d'Oxyrhynchos contiennent d'autres beaux fragments de poésie lyrique, que les éditeurs et Blass attribuent à Pindare [8].

1. Blass, p. 265.
2. L'écriture est une demi-onciale apparentée à la cursive des contrats d'Oxyrynchos datés de la période qui va de Domitien à Trajan. De plus, au verso, on lit des comptes dont la cursive peut être datée du IIe siècle après J.-C. Cf. Blass, p. 266-267.
3. Cf. Schrœder, *Berl. Phil. Wochens.*, 1903, *sp.* 1445-1446.
4. Blass a noté l'importance de ce texte sur l'Ausonie.
5. Xénocratès d'après Wilamowitz, *Timothée*, 103, 3.
6. Pour le détail, cf. les éditeurs et Blass.
7. C'est le passage cité par Plutarque.
8. *Pap. Ox.*, 659.

Selon Schrœder, même, il est impossible d'hésiter sur cette attribution[1]. Weil a pourtant douté de sa justesse[2]. Le style du morceau, plus facile que celui de Pindare en général, le fait songer à Bacchylide. Grenfell et Hunt expliquent ce caractère des nouvelles poésies par le caractère même du genre auquel elles auraient appartenu. Le second poème serait, comme Blass l'a vu, un παρθένειον, et sans doute un παρθένειον d'un genre particulier; car cette pièce, chantée par un chœur de jeunes filles, a dû l'être dans une procession en l'honneur de l'Apollon Daphnéphoros thébain. Deux personnages y sont loués, Pagondas et son père Aeoladas, qui commandait les Thébains à la bataille de Delium. Grenfell et Hunt ont déjà suggéré l'idée que la pièce appartenait au genre dit Δαφνηφορικά. O. Schrœder[3] rentre dans plus de détails à ce sujet et décrit, d'après Proclus[4], la cérémonie : à la tête de la procession marchait le παῖς δαφνηφόρος, ou παῖς ἀμφιθαλής, dont les deux parents devaient être encore vivants. Il suivait un mât d'olivier, orné de boules, de branches de laurier, de bandelettes et d'une sorte d'oriflamme couleur de safran, que portait, la charge étant lourde, un homme de sa famille. Les éditeurs ont bien vu qu'Agasiclès est le παῖς δαφνηφόρος du vers 50. L'éloge de ses ancêtres occupait une partie du poème. Le fils de Daimana, dont il est question au vers 70, est sans doute le porteur du mât sacré. Sa fille, nous le voyons au vers 72, suivait le cortège à une place d'honneur. Quant à Aeoladas et Pagondas, ils sont loués en qualité de chorèges. C'est ainsi que Schrœder restitue les rôles de chacun dans le poème et dans la fête. Le chœur débute par une invocation à la muse; puis, après un salut à Aeoladas et Pagondas, il dépeint sa marche et ses chants. C'est là le passage le mieux conservé, et M. Weil l'a traduit.

Le premier poème, dont il ne reste que quelques vers de la fin, appartenait-il au même genre des Δαφνηφορικά? Comme le remarquent les éditeurs, ce n'est pas impossible, bien qu'il ne soit plus question ici de jeunes filles et que le chœur s'exprime au masculin. Peut-être est-il rangé, dans le manuscrit, à côté du second poème, pour une tout autre raison, par exemple parce qu'Aeoladas et Pagondas y étaient aussi loués[5].

1. *Berl. Phil. Wochens.*, 1904, *sp.* 1476 : Pindars Verfasserschaft wird niemand zweifeln.

2. *Journal des Savants*, octobre 1904.

3. *L. c.*

4. Déjà signalé par les éditeurs.

5. Je regrette de n'avoir pas eu entre les mains, pour ce texte comme pour les autres, l'article de Wilamowitz-Mœllendorf, *Gœtting. Gel. Anzeigen*, 1904, p. 659.

Autres fragments lyriques : *Pap. Ox.*, 426, petit fragment très mutilé. On reconnaît le mètre dactylo-épitrite. Les éditeurs songent à Pindare. Schrœder (*Berl. Phil. Wochens.*, 1903, *sp.* 1447) admet qu'on peut aussi penser à Bacchylide (cf. aussi Blass, *Archiv*, III, p. 267-268) : « L'Argien Melampus, de la race des Amuthaonides,

Le papyrus est intéressant au point de vue paléographique; il nous donne un type d'écriture que les éditeurs assignent à la deuxième moitié du Ier siècle. Des accents, des esprits, des points en haut et au milieu ont été ajoutés par le scribe original, qui a fait aussi quelques corrections.

4° Tragédie

Quelques débris de vers qui appartiendraient, selon Crönert, à la *Médée* de Néophron [1]; seize vers mutilés de l'*Archélaüs* d'Euripide [2] représentent les seules additions aux *Fragmenta tragicorum graecorum* que l'on peut tirer des papyrus de nos recueils. On peut aussi citer quelques débris de pièces connues [3].

5° Comédie

Notre connaissance de la comédie antique s'est, au contraire, enrichie de notions et de fragments nouveaux. Une des trouvailles les plus instructives sur ce chapitre est le fragment d'un argument en prose du *Dionysalexandros* [4] de Cratinus l'Ancien. On ne peut plus douter, en effet, qu'il ne s'agisse de Cratinus l'Ancien. Le titre ne fait pas allusion, comme l'avait cru Meineke, à Alexandre le Grand, mais, comme l'avait vu Kock, à Pâris, le ravisseur d'Hélène. Quant au personnage joué dans la pièce, l'argument nous apprend que c'était Périclès, accusé d'avoir allumé la guerre du Péloponnèse. Mes lecteurs trouveront une analyse du morceau dans l'article de M. Weil dans le

élève un autel et consacre un τέμενος à Apollon. » Onciale grossière du IIIe siècle. Au recto, document en cursive de la deuxième moitié du IIIe siècle.

Pap. Ox., 660. Fragment très mutilé d'un pœan (débris de vingt-cinq vers). Simonide? Peut-être même un poète de date postérieure.

Pap. Ox., 434. Restes insignifiants de deux colonnes. Onciale grossière du IIIe siècle. Thrène, ἐπιτάφιος? Cf. Blass, *Archiv*, p. 276.

Pap. Ox., 424. Débris de *vers saphiques*. Le papyrus est assez semblable à *Pap. Ox.*, 7 (Sapho). Notez la forme ἀτέραις (= ἑτέρας). Blass, *Archiv*, p. 268.

1. W. Crönert, *Die Medeia des Neophron* (*Archiv*, III, p. 1 et suiv.). Cf. C. Fries, *Jahrbücher f. Kl. Altertumswissenschaft*, XIII, 1904, p. 170 sqq.

2. *Pap. Ox.*, 419. De 1 à 12, tétramètres trochaïques, de 12 à 16, χορικόν. L'identification est assurée par une citation de Stobée, *Florileg.*, 7, 5 (Fgt 275 N.). Blass, *Archiv*, p. 277.

3. *Pap. Ox.*, 693. Sophocle, *Électre*, 993-1007. Onciale ovale du IIIe siècle (début).

Pap. Ox., 449. Euripide, *Andromaque*, 5-48 (début du IIIe siècle). C'est un feuillet de livre, et nous avons là un très ancien exemple de *codex*. Deux variantes. Un titre au verso : PH̄[σις Ἀνδρομάχης] ou Eὐ]PI[πίδου Ἀνδρομάχη. Blass, *Archiv*, III, p. 276.

Pap. Ox., 450. *Médée*, v. 710-715. Au verso, cursive du IIe ou IIIe siècle (Blass, *Archiv*, III, 277). Hall, *Greek ostraka in the British Museum including a Ptolemaic fragment of the Phoenissæ* (*Classical Review*, XVIII, 1904, p. 2 et suiv.): Euripide, *Phéniciennes :* recto, v. 107-118; verso, v. 128-139. C'est une dictée à un écolier; fautes nombreuses (Cp. Wilcken, *Gr. Ostr.*, 1147, fragment de l'*Hippolyte*).

Pap. Ox., 420. Fragment d'un argument inconnu de l'*Électre* d'Euripide (IIIe siècle).

Pap. Ox., 676.

4. *Pap. Ox.*, 663.

Journal des Savants [1]; il a été l'objet d'un travail de M. Maurice Croiset, communiqué à l'Académie des Inscriptions [2].

La comédie nouvelle est bien représentée dans le même recueil par des fragments du *Colax* de Ménandre [3]. Il reste des débris de trois colonnes, mais de la première (v. 1-33) nous n'avons que des fins de vers, la seconde est à peu près complète malgré des lacunes (33-67); de la troisième il manque les dix premiers vers. Le manuscrit, qui porte des notes marginales en cursive du IIIe siècle, de la même main que la cursive du verso, paraît être du IIe siècle. Il n'est pas très correct. Il est curieux que l'*Eunuque* de Térence, qui est une *contaminatio* du Κόλαξ et de l'*Eunuque* de Ménandre, ne soit presque d'aucun secours pour la restitution de ce morceau.

Colonne I. Les éditeurs ont cherché dans Térence les traces d'une imitation de cette colonne; ils ont proposé de mettre les vers 1-13 dans la bouche de Strouthias, le Gnathon de Térence, et ont comparé Ter., II, 2. Mais la ressemblance n'est pas très frappante. Il y a là, selon Blass, les restes d'un récit, et Léo le met dans la bouche du jeune homme que nous retrouverons, colonne II, rival du soldat fanfaron Bias, le Thrason de Térence [4]. Du vers 13 au vers 14, il y a un blanc dans le papyrus, qui semble indiquer un changement de scène. Ce qui suit est un dialogue où l'on voit les noms de *Doris* et de *Phidias*. Il semble qu'il soit question de Bias; les vers 28-32 paraissent avoir été une caricature du matamore et du pauvre âne chargé de sa personne ou plutôt de son bagage. Au vers 28 se trouvait sans doute le mot διμοιρίτης [5], car il est glosé en marge. La colonne II nous offre une scène entre le jeune homme et son pédagogue, qui paraît être fort scandalisé de la rapide fortune d'un parasite, probablement Strouthias. Deux fragments anciennement connus sont tirés de cette conversation. La troisième colonne est très obscure : les éditeurs y voient une scène entre le soldat, un léno, une jeune fille que Bias veut acheter. La mention du soldat et les vers 91-94, où il est question de ses soixante compagnons, comparés aux compagnons d'Ulysse, leur rappellent la scène où Thrason assiège la maison de Thaïs [6]. Un certain Astyanax devait être nommé par un des personnages, car une note marginale nous apprend qu'il s'agit du célèbre pancratiaste et pugiliste de Milet, souvent cité par les comiques, et renvoie au

1. Octobre 1904.

2. *C. R. Acad. Inscr. et B.-L.*, 1904, p. 407; publié dans *Rev. Et. gr.*, *le Dionysalexandros de Cratinos*, XVII, 1904, p. 297 et suiv. Voir aussi W. G. Rutherford, *The date of the Dionysalexander*, in *Classical Review*, XXVIII, 1904, p. 440, et, ci-dessus, p. 109-115, l'article de Perdrizet.

3. *Pap. Ox.*, 409. Blass, p. 278.

4. C'est aussi, je pense, l'avis de Blass; je n'ai pas entre les mains l'article de Léo paru dans les *Gœtting. Nachrichten*, 1903, 673-693.

5. ὁ διπλοῦν λαμβάνων τῶν στρατιωτῶν μισθόν.

6. Voir cependant O. Schrœder, *Berl. Phil. Wochens.*, 1903, p. 1447.

livre d'Ératosthène de Cyrène, le bibliothécaire d'Alexandrie, sur les olympioniques.

Les Γνῶμαι μονόστιχοι peuvent être aussi rattachées à la littérature comique, ainsi que les compilations dans le genre de la Μενάνδρου καὶ Φιλήμονος σύγκρισις. Un texte de Strasbourg, que Plassberg publie sous le titre de *Disticha Argentinensia* [1], paraît appartenir à une collection de ce genre, peut-être plus ancienne; le manuscrit semble dater du IIe siècle [2].

6° Lyrique du IVe siècle : Timothée

L'importance de cette découverte, aujourd'hui connue de tout le monde, me permettra d'être très bref. Le rapport de Wilamowitz-Mœllendorf et son édition, tout à fait digne de ce que l'on pouvait attendre de l'illustre helléniste, la reproduction parfaite du papyrus, qui a paru en même temps, donnent tous les éléments nécessaires à l'étude du document, et Wilamowitz, en posant toutes les questions, a aussi résolu la plupart d'entre elles. Il faut insister, ici, surtout sur la valeur paléographique de la découverte. Le papyrus de Timothée est le plus ancien livre grec connu; et c'est le seul exemplaire que nous possédions qui soit antérieur aux réformes alexandrines [3].

1. O. Plassberg, *Archiv*, II, p. 185 et suiv.

2. Sur ce genre de compilation, cf. Plassberg, *l. c.*, et W. Meyer, *Die Urbinatische Sammlung d. Spruchversen des Menander, Euripides*, t. XV des *Abhandl. d. philos. philol. Cl. d. Kgl. Bayer. Akad.*

Autres fragments de comédie: *Pap. Ox.*, 427. Fin de trois vers comiques qui sont les derniers d'une pièce, puis les fragments d'un titre que Blass restitue : Ἀντιφ]άνους | [Ἀνθρω]πογονία (onciale du IIIe siècle). Ce titre, qui est nouveau, montre qu'une θεογονία du même auteur a bien pu exister, malgré les objections de Meineke et de Kock (Blass, *Archiv*, III, p. 277). (Sur les dangers de rejeter ainsi *a priori* les titres donnés par les anciens, cf. Foucart, Πρωτόχορος, *Rev. Philol.*, XXVII, 1903, p. 223; Schrœder, *Berl. Phil. Wochens.*, 1903, p. 1447.) — *Pap. Ox.*, 430 (Blass, p. 279); *Pap. Ox.*, 431 (Blass, *ibid.*); *Pap. Ox.*, 428 (Blass, p. 278); *Pap. Ox.*, 429 (Blass, *ibid.*); *Pap. Ox.*, 677, 678. — J'ai signalé à l'Académie deux groupes de fragments comiques trouvés dans mes fouilles de Ghorân : 1° débris très mutilés d'une pièce qui pourrait être l'*Hypobolimaios* de Ménandre; 2° fragment comprenant deux colonnes à peu près complètes, et les restes importants de deux colonnes, qui appartiendraient, selon une hypothèse de Blass, à l'*Apistos* (*C. R. Acad. Inscr. et B.-L.*, 1904, p. 424; et *Bull. critique*, XXVI, 1905, p. 36-37).

3. Je ne donnerai pas ici une bibliographie complète de la question. Cf. *Bibliotheca Philologica Classica*, à partir de 1902, quatrième trimestre.

Pour le rapport de Wilamowitz sur la découverte, cf. précédente *Chronique*, p. 152.

L'édition princeps, qui contient une reproduction de la colonne II, est intitulée : Timotheos, *Die Perser, aus einem Papyrus von Abusir im Auftrage der deutschen Orientgesellschaft*, hrsg. v. Ulr. v. Wilamowitz-Mœllendorf, gr. in-8°, Leipzig, 1903, Hinrich.

Le fac-similé du papyrus a paru sous le titre de *Der Timotheos Papyrus*. C'est le troisième fascicule des *Wissenschaftliche Veroeffentlichungen der deutschen Orientgesellschaft*, in-fol., Leipzig, 1903, Hinrich.

Les comptes rendus de cette publication sont innombrables, et je ne les ai pas tous vus. En France, il faut, il me semble, mettre hors de pair : la traduction que M. M. Mazon a proposée dans la *Revue de Philologie*, 1903, II, p. 209-214, et qui doit être, pour nous, le point de départ de tout travail sérieux d'interprétation de ce

7° Poésie Alexandrine

Deux fragments d'Apollonius de Rhodes (*Argonautiques*, III, 727-745, 908-913[1], et IV, 77-90[2]), un fragment de Théocrite (*Idyll.*, XIII, 19-84[3]), qui se trouvent dans la collection d'Oxyrhynchos, ne sont pas sans intérêt, à cause de quelques variantes qu'ils fournissent. Les mêmes recueils apportent un certain nombre de petits fragments inédits, qui sont généralement très courts et difficiles à identifier. Pour cette période, parmi les textes récemment connus, un des morceaux les plus intéressants est peut-être l'ostrakon publié par M. Th. Reinach[4] dans les *Mélanges Perrot;* c'est un fragment de dialogue, de style poétique, entre « un ivrogne vaguement amoureux et un ami qui cherche à le calmer » « ...La phraséologie et la pensée de ce morceau rappellent la manière de Callimaque et des autres poètes de l'Anthologie..., » et surtout le fragment érotique de Grenfell : « c'est le même style... les mêmes traces d'ionisme. » L'habile et savant éditeur se demande si ce ne serait pas un fragment de Magodie ou de Lysiodie (Aristoclès dit que, dans ce genre de poésie, le héros était souvent un homme ivre allant banqueter auprès de sa maîtresse), ou un fragment de *mime alexandrin*. Le dialogue est-il en vers ou en prose? « Des critiques audacieux lui attribueraient peut-être une structure rythmique ; mais, en grec, il n'est pas vrai de dire, avec Molière, que tout ce qui n'est point prose est vers, et que tout ce qui n'est point vers est prose. »

Signalons encore des fragments d'un poème en hexamètres, que Goodspeed attribue à un poète du IIe siècle avant J.-C., et où il est question d'Arsinoé. La nature du poème est difficile à déterminer : peut-être un épithalame, peut-être un épyllion (d'après M. G. J. Laing). Le manuscrit est intéressant au point de vue paléographique. Il est au verso de comptes du IIe siècle. L'écriture est une onciale, carrée, assez nette, peu élégante. L'E a une forme toute particulière. Le document est encore plus important au point de vue orthographique :

texte difficile ; l'article de Th. Reinach dans la *Revue des Études grecques*, XVI, 1903, p. 62-83 (du même, un article de vulgarisation, avec traduction d'un passage du poème, dans *Revue musicale*, III, avril 1903) ; les *Observations sur les Perses de Timothée de Milet* de M. M. Croiset (*Rev. Et. Gr.*, XVI, 71, p. 323-368), qui semblent bien donner la note juste au point de vue de l'appréciation littéraire. — Cf. Blass, *Archiv*, III, p. 268.

1. *Pap. Ox.*, 690-691. Au vers 745, la conjecture de Porson, ναυτίλοι au lieu de ναῦται, est confirmée ; au vers 909, le papyrus porte μ[ετὰ au lieu de κατά, confirmant une correction de H. Estienne. 690 est du IIe, 691 du IIIe siècle.

2. *Pap. Ox.*, 692 (IIe siècle).

3. *Pap. Ox.*, 694, v. 34 : σφιν παρέκειτο, au lieu de γάρ σφιν ἔκειτο (IIe siècle, première partie).

4. *Mélanges Perrot*, p. 291-296. Cf. *Chronique*, p. 152-153 ; et Blass, *Archiv*, III, p. 280. Le fragment a été réédité par Crusius dans sa nouvelle édition des mimes d'Herondas que je n'ai pas eue entre les mains.

à côté des fautes ordinaires à l'époque, on y remarque des graphies comme ἀρηιιος. Φιλοκξε, Ασσκληπιος, ασστραπτουσα, νυκκτ[ ], ιπτταται, μοκχθουσα, οπφθαλμοισιν, qui n'ont aucun analogue dans les papyrus et dans les manuscrits (quelques-unes se retrouvent sur les inscriptions). Peut-être y a-t-il là l'influence d'un grammairien à système[1].

C'est une question de savoir si les deux morceaux qui se trouvent sur le papyrus 413 d'Oxyrhynchos appartiennent à la même période de l'histoire littéraire. L'un d'eux[2] est formé de deux scènes d'un mime, dont la première rappelle beaucoup le sujet de la Ζηλότυπος d'Hérondas. Une femme, pour se venger des dédains d'un esclave qu'elle aime, le fait traîner au supplice avec la jeune servante qu'elle croit sa rivale. Dans la seconde, assistée d'un parasite, elle prépare l'empoisonnement de son mari. Le sujet est traité avec un réalisme brutal qui va jusqu'à la grossièreté. Les mimes d'Hérondas sont des imitations littéraires assez fidèles de ces sortes de scènes, qui, elles, ne méritent guère l'épithète de littéraires. Comme le disent très bien les éditeurs, l'intérêt de cette découverte est de jeter un jour assez vif sur ce que pouvaient être les théâtres populaires, les « music halls », dans une ville comme Oxyrhynchos[3].

Il faut en dire autant de l'autre morceau que les éditeurs qualifient

1. E. Goodspeed, *Alexandrian hexameter fragments* (*Journal of Hellenic Studies*, 1903, t. XXIII, p. 237 et suiv., pl. X). Je retrouve un *E* analogue sur un ostrakon ptolémaïque de la collection formée par G. Lefebvre et moi (Déposée à l'Université de Lille.)

Autres fragments de poésie alexandrine : *Pap. Ox.*, 422. Fragment épique. Scène de bataille. Il est question d'Héraklès (Blass, *Archiv*, p. 265).

Pap. Ox., 675. Fragment de pœan, peut-être de Callimaque (Ier siècle).

Pap. Ox., 661. Fragments d'épodes à la manière d'Archiloque. Blass songe à Callimaque. L'intérêt de ce fragment est surtout paléographique. Au verso, un document médical, en cursive du début du IIIe siècle. Le recto est donc de la fin du IIe siècle, ce qui permet de fixer la date d'une belle onciale arrondie, déjà connue par les numéros 25, 224, 678, 686, 701, et très apparentée à celle des grands *codices* de la Bible.

Pap. Ox., 662. Collection d'épigrammes. Quelques-unes sont déjà connues (*Anth. Pal.*, VII, 163, 164), mais d'autres sont inédites : épigramme sur la Samienne Prexô, attribuée à Amyntas; sur la prise de Sparte par Philopœmen, du même; deux poèmes inédits de Léonidas et d'Antipater. Amyntas était inconnu.

Pap. Ox., 423. Blass, *Archiv*, p. 265.

Pap. Ox., 671. Fragments d'épigrammes.

Pap. Ox., 425. Probablement une copie d'écolier. Invocation d'un poème, dont le sujet était peut-être une comparaison entre le Nil et la mer. Le document est complet, mais l'écolier a pu ne copier que le début d'un poème. Blass, *Archiv*, p. 276.

Weil, *Mélanges Perrot*, p. 331-332. Cahier de cinq planchettes de cire, conservé au Louvre. Cursive du IVe siècle. Devoir d'écolier. Distiques sur des personnages ou des faits légendaires.

Pap. Gen. (ville n° 97). J. Nicole, *Un fragment des Aetia de Callimaque (Rev. Et. Gr.*, XVII, 1904, p. 215). Tout petit fragment de parchemin avec scholies, que Nicole, dans son intéressant commentaire, identifie non sans vraisemblance avec un passage du poème perdu de Callimaque.

2. Trois colonnes du recto. Crusius, ap. Grenfell-Hunt, le croit d'époque romaine; Blass, hellénistique (*Archiv*, p. 280). Le manuscrit est du IIe siècle.

3. P. 44.

de *Farce,* et qui serait, selon Reich [1], un fragment d'un de ces mimes à nombreux personnages et mise en scène compliquée, que Plutarque désignerait sous le nom de ὑποθέσεις. Le morceau est écrit en prose, mêlée de vers lyriques. Le sujet est tout à fait romanesque : il s'agit d'une jeune Grecque, Charition, prisonnière dans un pays barbare où son frère et un parti de Grecs viennent la délivrer [2]. Le personnage le plus important de la pièce est une sorte d'esclave bouffon qui amusait le public de ses grossières plaisanteries. Les barbares parlent une langue qui paraît être un dialecte indien [3].

8° Poésie post-alexandrine

Kenyon fait connaître dans l'*Album gratulatorium in honorem v. Herwerdeni* [4] un papyrus du British Museum, composé de dix-neuf fragments qui paraissent provenir d'un *codex,* non d'un rouleau. Des raisons paléographiques ne permettent pas de faire descendre ce texte plus bas que le IIIe ou le IVe siècle de notre ère. Kenyon en extrait une colonne assez mutilée de plus de cinquante vers, qui ont appartenu à un poème sur Dionysios (peut-être les βασσαρικά), du même genre que les Διονυσιακά de Nonnus. Il serait l'œuvre d'un prédécesseur de ce poète. Ludwich [5] a donné aussi quelques restitutions. Le fragment décrit une scène de nuit. Les compagnons du dieu se sont saisis d'un ennemi et, l'ayant revêtu de la dépouille d'un cerf, s'apprêtent à le sacrifier; le dieu, réveillé par Hera, les arrête, et, s'adressant à ses ennemis, les Κηναῖοι, il leur persuade que leur chef *Deriadès* ne reviendra à la santé qu'en sacrifiant un animal sauvage; il leur livre le prisonnier, que, frappés de folie, ils vont mettre en pièces, pour un sacrifice [6].

9° Historiens

Certains papyrus sont des fragments de manuscrits nouveaux d'historiens déjà connus; quelques-uns sont d'une réelle importance.

1. Je n'ai pas entre les mains le livre de Hermann Reich, *Der Mimus I, Theorie des Mimus, Entwickelungsgeschichte des Mimus,* Berlin, Weidmann, XII-900 p., gr. in-8°, que je ne connais que par les comptes rendus de H. Labaste (*Rev. Et. gr.*, XVII, 1904, p. 139-142), de R. Hertzog (*Berl. Phil. Wochens.*, 1904, *sp.* 1089 et sqq.) et de A. Kœrte (*Neue Jahrbücher für d. Klass. Altertumswissenchaft,* 1903, p. 539).

2. Crusius compare la situation de Charition à celle de l'héroïne du roman de Xénophon d'Éphèse.

3. Hultzsch, *Hermès*, 1904, p. 307; je n'ai pas eu entre les mains les *Remarks on a papyrus from Oxyrhynchos* de Hultzch, dans *The Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland,* juillet 1904.

4. *Pap. Lond.*, 273 (Catalogue II, p. XXVI); *Album gratulatorium,* p. 137 et suiv.

5. A. Ludwich, *Berl. Phil. Wochens.*, XXIII (1903), col. 27 et suiv., p. 28.

6. Ostraka de Thèbes; petite anecdote en trimètres iambiques sur Anacharsis (P. Jouguet, Gustave Lefebvre, *Bull. Corr. hell.*, XXVIII, 1904, p. 201 et suiv.). 7 hexamètres sur une tablette d'écolier : l'ombre d'Achille réclame son γέρας, *ibid.*, p. 208.

C'est ainsi que le *Pap. Ox.*, 696, nous donne de nouveaux débris du célèbre papyrus de Thucydide, avec variantes, publié dans le premier volume des *Oxyrh. Pap.* (n° 16). Ces débris proviennent de la partie qui précédait immédiatement celle qui nous est conservée par ce dernier morceau. On peut relever plusieurs leçons nouvelles[1]. Le papyrus 463 est un manuscrit de l'*Anabase,* VI, § 9-24, datant du début du IIIe siècle après J.-C., qui ne donne pas de leçons nouvelles, mais qui est d'une importance capitale pour la critique de cet auteur[2]. Les manuscrits de l'*Anabase* se divisent en deux familles : la première, la meilleure, est représentée par un *Parisinus* C. Pourtant, quelques leçons de l'autre famille sont acceptées par tous les éditeurs. Le papyrus paraît représenter la tradition de l'archétype dont nos deux familles de *codices* sont dérivées[3]; il autorise en bien des passages la leçon des *codices deteriores* et montre que peut-être certains philologues, comme Gemoll, sont trop intransigeants dans la préférence qu'ils accordent à la famille C. Le *Pap. Ox.,* 697, contient la *Cyropédie,* I, 6, 3 3-11 ; II, 1, § 30, qui, sans avoir l'importance du précédent, fournit, néanmoins, plusieurs variantes nouvelles (IIe siècle après J.-C.)[4].

Les fragments inédits sont généralement de bien courte étendue. Le plus long est un fragment d'une *Vie d'Alcibiade* (quatre colonnes) moins riche en faits que celle de Plutarque, puisque dans ce petit fragment le récit va de la mutilation des Hermès jusqu'à l'arrivée d'Alcibiade à Lacédémone, où il donne aux Spartiates le conseil de s'établir à Décélie. La source de notre auteur paraît être Thucydide : mais il a connu aussi d'autres sources, car il donne certain détail qui ne se trouve pas chez Thucydide[5]. L'ouvrage paraît être d'époque romaine. Le manuscrit est du Ve ou du VIe siècle après J.-C.[6].

1. IV, 29, 3 : ἀπροσδοκήτοις (à côté de ἀπροσδοκήτως); 32, 1 : τὰς ναῦς est une addition dans l'interligne du papyrus; — ἀπέβαινεν *Pap.*, ἐπεβαινον *Codices,* ἀπέβαινον les éditeurs. La leçon de *Pap.* mérite d'être acceptée ; — 33, 2 : βραδυτέρως τῷ ἀμύνεσθαι et ἀμύνασθαι *Pap.* (ἀμύνασθαι *Codices*); — τῇ τε ὄψει τοῦ θαρρεῖν τὸ π[λ]εῖστον εἰληφότες *Pap.* avec les *Codices;* πιστόν Dobrée et éditeurs ; — 35, 1...ἐς τὸ ἔσχατον ἔρυμα οὐ πολὺ ἄπεχον *Pap.*, ὃ οὐ πολὺ ἀπεῖχε *Codices;* — 36 : ἰσχυί πιστεύοντες *Pap.*, πιστεύσαντες *Codices.*

Autres fragments de Thucydide : *Pap. Ox.,* 451, II, 73, fin ; 74, début (IIIe siècle). Blass, p. 277.

Pap. Ox., 452, IV, 87 (IIe ou IIIe siècle). Blass, p. 282. K. Führ, *Berl. Phil. Wochens.,* 1903, *sp.* 1480.

Pap. Ox., 453. Thucydide, VI, 32 (IIe ou Ier siècle). Blass, Führ, *l. c.*

2. Onciale carrée et penchée. Emploi de la μέση. Signe 7. Cf. Blass, p. 281 ; Führ, *sp.* 1480.

3. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. Pap.*, IV, p. 146.

4. Ajoutez : *Pap. Ox.,* 698. Xénophon, *Cyropédie,* débris de I, § 45. — Hérodote est aussi représenté dans les recueils par *Pap. Ox.,* 695 (V, 104-105, IIIe siècle).

5. Les mystères célébrés dans la maison de Poulytion, détail qui se trouve dans Andocide, *De Mysteriis* (p. 7, R.), et Plutarque, *Alcibiade* (19, 22).

6. L'écriture ressemble à celle du *Codex Alexandrinus.* — Pour plus de détails, cf. les éditeurs, Blass, Führ, *l. c.*

Le *Pap. Ox.*, 665, nous offre le fragment d'un sommaire d'une histoire de Sicile, qui fait songer à l'histoire perdue de Timée. Il y est question des événements qui suivirent le renversement de la tyrannie dans les villes siciliennes, et en particulier des démêlés de ces villes avec les mercenaires (ξένοι) à la solde des tyrans. On peut comparer Diodore, XI, 68, 5; 72; 76. Le manuscrit est intéressant au point de vue paléographique : il est comparable à celui des Προοιμίαι Δημηγορικαί (*Pap. Ox.*, I, p. 54), et, par conséquent, peut être un élément précieux pour la question de la date du grand papyrus de Bacchylide[1].

Le *Pap. Ox.*, 679, fragment très court, pourrait, selon les éditeurs, provenir d'une édition des mémoires de Ptolémée, fils de Lagos, le fondateur de la dynastie des Lagides.

Un petit fragment (débris de deux colonnes, 7 l. et 8 l.) publié par Wessely, où il s'agit d'un personnage qui serait, d'après l'éditeur, Charès, pillant le pays de Tithraustès, jusqu'au moment où une ambassade d'Athènes vient l'empêcher de faire la guerre aux satrapes. Wessely compare Diodore, XVI, 34, où l'on voit Charès soutenant Artabaze révolté contre les satrapes. Blass cite aussi Démosthène, IV, 24, et songe soit à Théopompe, soit à une scholie de Démosthène[2].

Ajoutons, enfin, les fragments d'une chronique illustrée des événements du IVe siècle, et sur laquelle A. Bauer a donné quelques renseignements. Le texte serait des extraits d'annales alexandrines, utilisés par Barbarus[3].

10° Orateurs

Un fragment du discours d'Isocrate[4] contre les sophistes, quelques fragments de Démosthène[5] et d'Eschine, où l'on trouve parfois une

1. Pour la date de ce papyrus, opinions différentes ap. Kenyon, *Palæography of the Greek Papyri*, et Grenfell et Hunt, *Oxyr. Pap.*, I, p. 53.

2. Wessely, *Festschrift O. Hirschfeld*, p. 100-103. Blass, p. 282.

3. A. Bauer, *Festschrift O. Hirschfeld, Aus einem neuen Weltchronik*, et *Zur Liste der Praefecti Augustales* (*Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 347-351).

Autres fragments inédits d'historiens : *Pap. Ox.*, 436 (IIIe siècle). Blass, p. 282. — *Pap. Ox.*, 441 (IIIe siècle). Recueil d'anecdotes (il s'agit de Philippe de Macédoine), Blass, p. 282. — *Pap. Ox.*, 444 (IIe siècle) (Philippe et les Macéd., historien? orateur?), Blass, p. 282. — *Pap. Ox.*, 680-681, mention de la Cilicie, des Athéniens, de Soli de Chypre. Fragment sur les Thraces Triballes et Pœoniens. — Sur les νομιμὰ βαρβαρικά des papyrus Flinders Petrie, cf. S. Mekler, *Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 457 et suiv.; — sur l'Αθηναίων Πολιτεία d'Aristote, à propos de Photiades περὶ τῆς διαμεμετρημένης ἡμέρας, καὶ τῆς δικαστικῆς κλεψύδρας κατὰ τὴν Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων Πολιτείαν, Αθηνᾶ, t. ιδ' (Athènes, 1904), cf. Kenyon, *Classical Review*, XVIII, 1904, p. 337.

4. *Pap. Ox.*, 704. Débris des §§ 16-18. Onciale ovale du IIIe siècle. Pas de variantes.

5. *Pap. Ox.*, 459, *C. Aristocrate*, § 110-190 (IIIe siècle). C'est le feuillet d'un *codex*, donc un très ancien exemple de *codex* connu. Deux mains. Le chiffre ις' en marge. Quelques variantes, quelques-unes sans valeur. Notez § 113, fin : καὶ τὰ παρόντα ἀπωλέσαν, dans le lemme ἐπιστολαί (— λή, manuscrits); § 117 : μὴ βούλησθε. Führ, *Berl. Phil. Wochens.*, 1903, *sp.* 1482; Blass, p. 283-284.

Pap. Ox., 460. *Sur la Paix*, § 21-23 (IIIe siècle, début); § 21 : [οὐδὲν ἂν α]ὐτοῖς

variante intéressante, c'est à peu près tout ce que les papyrus de nos recueils nous fournissent pour l'établissement du texte des discours déjà connus[1]. Il faut mettre à part le *Pap. Ox.*, 415, qui serait, d'après M. Smyly, un court fragment du discours perdu contre Elpagoras et Démophanès[2]; et le *Pap. Ox.*, 443, qui est aussi un fragment de plaidoyer inédit[3].

II° Philosophes

Quelques débris de Platon sont à signaler dans les papyrus d'Oxyrhynchos. Le plus important est un fragment du *Gorgias* (507, B — 508, E), qui se trouve au verso d'un compte latin du II° siècle. Le texte n'est pas excellent, mais il faut noter l'accord du papyrus et du texte donné par Jamblique et Stobée[4].

Le *Pap. Ox.*, 699, est un petit fragment des *caractères* de Théophraste, fin du § 25, début du § 26. Le papyrus paraît de la même nature que le *C. Monacensis* et donne un texte abrégé (début du III° siècle).

Le *Pap. Ox.*, 666, est un fragment important d'Aristote, déjà cité par Stobée et attribué au Προτρεπτικός. Le papyrus donne quelques phrases qui ne sont pas dans la citation de Stobée (milieu ou fin du II° siècle après J.-C.).

Parmi les inédits, le *Pap. Ox.*, 664, mérite sans doute une attention particulière. C'est un fragment de dialogue sur la meilleure manière de gouverner. Nous avons les débris d'un récit qui pourrait bien être l'exposition. Le personnage principal semble être Pisistrate. A côté de lui on voit Adeimantos, Ariphron (le grand-père de Périclès). Il est question au début de Thrasybule, fils de Philomelos, et de son amour

κέρ[δος ἦν], au lieu de οὐδὲν ἂν αὐτοῖς ἐδόκει, leçon fautive des *codices*. Führ, *sp.* 1481, adopte cette leçon, mais cf. Blass, p. 283; Weil, *Journal des Savants*, 1903, p. 107. — *Pap. Ox.*, 461. *De Corona*, § 7-8, quelques variantes. L. 8-9, les éditeurs lisent ἴσον καὶ[..].ᵒʸτον (καὶ[ὅμο]ιον). Κοινὸν est la leçon de nos manuscrits (III° siècle début, ou fin du II° siècle). Blass, p. 283. — *Pap. Ox.*, 462. *De Corona*, § 27-28, sans valeur (III° siècle). Blass, *ibid.*

1. Pour Eschine: *Pap. Ox.*, 440. *Ambassade: a)* § 74, débris; *b)* § 42, III° siècle (identifié par Blass, *Archiv*, p. 293). — *Pap. Ox.*, 458. Débris des §§ 21, 26, 27, 29, 30, III° siècle.

Pap. Ox., 457. *C. Ctésiphon*, § 167. Quelques variantes. Le papyrus est généralement d'accord avec les meilleurs manuscrits (II° siècle après J.-C.). Blass, p. 293; Führ, *sp.* 1483.

Pap. Ox., 703. *C. Ctésiphon*, § 94 et 96, débris (III° siècle). — Il est possible que, au lieu de ὁρώντων, φρονούντων, βλεπόντων, le papyrus donne: ζώντων, φρονούντων, βλεπόντων.

2. *Pap. Ox.*, 415. Führ, *sp.* 1477; Blass, p. 293.

3. Führ, *sp.* 1478; Blass, p. 293. *Pap. Ox.*, 682 (Hypéride?).

4. *Pap. Ox.*, 454. 507, E: προσφίλης εἴη, au lieu de πρ. ἄν εἴη. 508, C: σῶσαι, au lieu de ἐκσῶσαι. Le papyrus est souvent conforme au *Vindobonensis*. Führ, *sp.* 1479; Blass, p. 294.

Ajouter: *Pap. Ox.*, 455. *République*, III, p. 406 (fin du III° siècle) Blass, p. 294. — *Pap. Ox.*, 456. *République*, IV, p. 422, D (II° ou III° siècle). Blass, *ibid.*

pour la fille de Pisistrate[1]. Le dialogue s'engage à propos de Périandre, tyran de Corinthe. Le morceau fournit plusieurs indications chronologiques et historiques[2], en contradiction avec les textes connus et les idées courantes. L'auteur du dialogue pourrait, selon Blass, être Aristote[3].

12° Littérature romanesque

Quelques fragments de romans dans les *Pap. Ox.*[4].

13° Grammairiens

Il faut mettre à part le papyrus de Didyme, dont je ne dirai rien pour les raisons exposées plus haut[5].

Traité de Rhétorique. — Un important fragment de traité de rhétorique en dialecte dorien nous est rendu par le *Pap. Ox.*, 410. Le manuscrit serait de la seconde moitié du IIe siècle. Il reste à peu près quatre colonnes. L'ouvrage fait penser aux fragments des pythagoriciens Archytas de Tarente et Philolaos, et au traité anonyme intitulé Ἠθικαὶ διαλέξεις, dont la composition est placée par la critique au IVe siècle. C'est aussi à cette date qu'aurait écrit l'auteur dont le papyrus nous a conservé un fragment. L'auteur parle de l'exorde et d'une qualité qu'il appelle l'ἐπιείκεια, puis de la narration et des moyens d'atteindre

1. Le papyrus dit qu'il s'agit de la plus jeune fille de Pisistrate. Cette aventure romanesque était racontée par Plutarque, *Apopht. Reg. et Imp.*, p. 189 c. *De ira cohib.*, p. 457 F (ap. Grenfell et Hunt).

2. Départ de Solon pour l'Asie, au moment où Pisistrate prend la tyrannie; tradition généralement rejetée sur la foi de Plutarque, et qui trouve pourtant un écho dans Diogène de Laerte. Les idées courantes sur la chronologie incertaine de Périandre sont bouleversées par le papyrus. Voir le commentaire des éditeurs. Voir aussi H. Weil, *Journal des Savants*, octobre 1904.

3. Autres textes inédits : *Pap. Ox.*, 414. Sept petits fragments très mutilés; écriture comparable à *Pap. Ox.*, 26 (IIe siècle plutôt que IIIe). Il s'agit du poète et de la faculté poétique, cf. Blass, p. 295; Führ, *sp.* 1477 (qui compare le περὶ ποιητῶν de Plutarque). — *Pap. Ox.*, 438, 23 lignes; indéterminé (Blass, p. 295). — *Pap. Ox.*, 439, 11 lignes; sens difficile. — *Pap. Ox.*, 442. Les éditeurs croient que c'est un fragment d'orateur; Blass, p. 296, le fragment d'un ouvrage analogue au Περὶ βασιλείας d'Aristote. Astérisque signalant peut-être les beaux passages. — *Pap. Ox.*, 684.

4. *Pap. Ox.*, 417, débris de deux colonnes. Il s'agit d'une certaine Théano, dont le fils est prisonnier des Scythes, et qui, dormant dans le temple d'une déesse, apprend en songe que son fils lui sera rendu. Elle gagne Oropos avec une amie. Il est aussi question d'Amphiaraus (IIIe siècle début). Cf. Blass, p. 296, et Führ, *sp.* 1479.

Pap. Ox., 435, débris de 20 lignes. Mauvaise onciale (IIe ou IIIe siècle). Il est question d'un certain Demo[ ] à qui les Corcyréens donnent un talent, et du mariage d'une jeune fille. Peut-être historique? (Blass, p. 282; Führ, *sp.* 1478-1479).

Pap. Ox., 416. Blass, p. 296, *Ein gœtterscheinung wird beschrieben.*

5. *Berliner Klassikertexte, hrsg. v. d. Generalverwaltung des Kgl. Museen zu Berlin*, Heft I, *Didymos Kommentar zu Demosthenes (Papyrus 9780), nebst Worterbuch zu Demosthenes Aristokratea (Papyrus 5008)* bearbeitet v. H. Diels u. W. Schubart, mit zwei Lichtdrucktafeln, Berlin, Weidmann. *Lichtdrücke des Didymos-Papyrus, 4 Tafeln* Wessely; *Wochens. f. kl. Phil.*, p. 889-893; K. Führ, *Berl. Phil. Wochens.*, 1904, *sp.* 1121; Blass, *Archiv*, III, p. 284 et sqq.

la μεγαλοπρέπεια, puis de la πιθανότης. La doctrine est à rapprocher de Quintilien, IV, 61-63. Plusieurs citations[1].

Aristoxène? — Un important fragment de traité musical se trouve sur le *Pap. Ox.*, 667.

Julius Africanus, Κεστοί. — Le *Pap. Ox.*, 4122, est un curieux fragment de cet ouvrage. Le manuscrit est antérieur à l'empereur Tacite, comme le prouvent les comptes du verso. L'ouvrage a été composé vers 225. Le papyrus peut être placé entre 225 et 265. Cette trouvaille est importante à divers titres :

a) Elle appuie les conclusions de la critique moderne qui se refuse à distinguer, avec J. Scaliger, Julius Africanus, chronographe, et Sextus Africanus, auteur des Κεστοί. En effet, le titre conservé sur le papyrus est : Ἰουλίου Ἀφρικανοῦ κεστὸς ιη'.

b) Elle lève les doutes sur le nombre de livres que comprenait l'ouvrage : Photius lui en attribuait 14 ; Suidas 24. Puisque nous avons un fragment du livre 18, il faut adopter le dernier chiffre.

c) Le papyrus nous révèle un côté nouveau de cette œuvre étrange dont nous avions quelques extraits relatifs aux choses militaires et à l'agriculture. Il s'agit ici d'une question de critique littéraire. Sous prétexte qu'on peut les lire tout au long sur le manuscrit des archives d'Aelia Capitolina (Jérusalem) ou de Nysa, et en partie à Rome, dans la Bibliothèque du Parthénon, qu'il a construite pour l'empereur, il veut introduire au chant XI de l'*Odyssée*, dans le passage où Ulysse évoque les morts, une sorte d'invocation et d'incantation magiques.

L'ouvrage, nous dit le *Syncelle,* était dédié à Sévère Alexandre. Mais le *Syncelle* ne parle que de neuf livres. Dans le papyrus il est parlé de l'empereur à la troisième personne. Blass en conclut que le dernier tiers de l'ouvrage était dédié à un autre personnage, probablement un Juif dont la patrie était Aelia Capitolina (cf. col. II, 60-61)[3].

1. Col. II, *Il.*, IX, 389; 404; 381; 385; *Il.*, IV, 443. — Col. IV, Euripide, *Phœnix,* fragment 803 N. Mentions de Sophocle (col. II). Voir Blass, *Archiv*, III, p. 295; Führ, *Berl. Phil. Wochens.*, 1903, *sp.* 1449, beaucoup de rapprochements intéressants.

Ajoutez : *Pap. Ox.*, 432. Dialogue de 17 vers entre Ἀρί(φρων) et Ῥ]ητορικ(ή).ᾸᾸ. Blass, p. 279. — *Pap Ox.*, 469. Règles de grammaire. Conjugaison en άω et όω. Blass, p. 299.

2. Blass, p. 297-298 ; Führ, *sp.* 1447. Voir aussi A. Ludwich, *Berl. Phil. Wochens.*, 1903, *sp.* 1467 et suiv. ; T. W. Allen, *Classical Review,* 1904, p. 147.

3. Il faut aussi signaler l'édition d'une copie trouvée dans les papiers de Harris, des deux premières colonnes du περὶ ἀπιστῶν ἱστορίων de *Palaephatos,* par Botti (*Bull. Soc. arch. Alex.*, II, p. 74-75), puis par Crönert (*Rh. Mus.*, N. F., Band XLVIII, p. 309 et suiv.). D'après Crönert, le manuscrit copié par Harris se rapproche surtout de la famille A(E), à laquelle Festa ne donnerait pas assez d'importance.

Pour terminer le catalogue des papyrus littéraires, ajoutons : G. Vitelli, *Atene e Roma,* 1904, n° 66, p. 178-179. Fragment d'un catalogue d'ouvrages, donnant : 1° le nom de l'auteur ou le titre de l'ouvrage? 2° la première et la dernière ligne; 3° le nombre de lignes. *Pap. Ox.*, 683, indéterminé. — *Pap. Ox.*, 470. Mathématiques. Il est question d'un πεσσευτήριον et d'un ὡρολόγιον (IIIe siècle). — *Pap. Ox.*, 669. Notes métrologiques. — *Pap. Ox.*, 466. Manuel de lutte (Blass, p. 298). — Fragment alchimique, *Pap. Ox.*, 467.

14° Littérature chrétienne

A) *Ancien Testament.*

Mss. Gen. (ville 99). Parchemin. Débris de *Genèse,* XXXVII, 3-4, XXXVII, 9. J. Nicole, *Rev. de Philologie,* 1904, p. 65 et suiv. Beaucoup de différences avec le texte des Septante; elles semblent indiquer que la traduction dont le manuscrit de Genève est un débris était faite sur un autre texte hébreu.

Pap. Ox., 656. *Fragment des Septante. Genèse,* XIV, 21-23; XV 5-9; XIX, 32-XX, 2; XX, 2-11; XXIV, 28-37; XXIV, 38-47; XXVII, 32-33; XXVII, 40-41. Nombreuses variantes, tendance à oublier le mot κύριος quand il désigne la Divinité (IIIe siècle, début).

Strasb. Pap. Gr., 748[1]. Parchemin. Au recto, *Genèse,* XV, 19-22; au verso, *Genèse,* XXVI, 3-4. L'intérêt du fragment est dans les différences avec le texte des Septante. L'écriture ressemble à celle du *Codex Alexandrinus*, donc Ve siècle.

Strasb. Pap. Gr., 911[2]. Papyrus. Écriture penchée du IVe siècle. Recto, II *Reg.* (II Sam.), 15, 36; 16, 1. Verso, II *Reg.* (II Sam., 16, 3 sq.).

B) *Nouveau Testament.*

Pap. Ox., IV, 655. Débris de papyrus qui, rassemblés et restitués, donnent les restes de deux colonnes contenant un fragment d'Évangile non canonique. On y trouve une rédaction différente des pensées contenues dans Matthieu, VI, 25 (= Luc, XII, 22-23); dans Matthieu, VI, 28, et Luc, XII, 24; Matthieu, VI, 27 (= Luc, XII, 25); Matthieu, VI, 31 - 33. Puis vient une question posée par les disciples, qui demandent à Jésus quand il se manifestera. Le papyrus ne donne que le début de la réponse. Les éditeurs se l'imaginent d'après un passage de l'Évangile selon les Égyptiens, restitué par Harnack dans son *Histoire de la littérature chrétienne,* p. 13, et II Clem., 12-2. L'Évangile apocryphe dont provient notre fragment ne peut pourtant être ni l'Évangile selon les Égyptiens, ni l'Évangile ou la collection de sentences, dont s'est servi l'auteur de la II Clem. (cf. la discussion des auteurs, p. 27-28). Écriture du IIIe siècle.

Pap. Ox., IV, 401. Parchemin. Feuillet d'un *codex.* L'écriture est disposée en deux colonnes. Petit fragment de l'Évangile selon saint Matthieu : ch. I, verset 22, fin; ch. II, 1-2. Bon texte, apparenté au *Sinaiticus;* Ve ou VIe siècle.

1. O. Plassberg, *Archiv,* II, p. 224-227.
2. *Id., ibid.*, p. 227-228.

Pap. Ox., IV, 657. Fragment de l'*Épître aux Hébreux,* écrit au verso du papyrus contenant le nouvel épitomé de Tite-Live : II, 14-V, 5; X, 8-XI, 13; XI, 28-XII, 17. Nombreuses variantes.

Pap. Ox., 402. Fragment d'un *codex* en papyrus contenant un débris de la première épître de saint Jean, I, IV, 11-17. Très fautif et très négligé. Variantes sans grand intérêt.

Ostrakon de Thèbes, avec un grossier dessin qui a la prétention de représenter saint Pierre; peut-être est-ce un débris de vase grossièrement décoré, et ne doit-on pas appliquer à saint Pierre les mots ὁ εὐαγγελίστης, comme les éditeurs l'ont cru? Au verso, un texte mutilé, où l'on peut peut-être reconnaître le débris d'un récit de l'épisode des mages, qui aurait appartenu à un Évangile perdu [1].

C) *Apocalypse de Baruch.*

Pap. Ox., 403. Fragment d'un *codex* en papyrus. L'écriture, une onciale de grande taille et penchée, a les caractères de l'époque byzantine. Le scribe fait usage du *point en haut.* Verso, fragment du chapitre XII; recto, fragment du chapitre XIV.

Cet ouvrage ne nous est connu que par une traduction syriaque. Le dernier éditeur, le professeur Charles, croyait à un original hébreu; le présent texte, qui offre de notables différences avec la version syriaque, montrerait, selon les éditeurs, combien sont précaires les arguments de langues basés sur une traduction quand il s'agit d'établir la langue de l'original.

Le manuscrit est assez incorrect; les fautes sont quelquefois, et souvent incomplètement, corrigées par la deuxième main. Orthographe défectueuse (μεσημβρία pour μεσεμβρία).

D) *Le Pasteur d'Hermas.*

Pap. Ox., III, 404. Débris d'un *codex* en papyrus; recto et verso. Beaucoup de lacunes. L'écriture est une onciale penchée, qui paraît dater du IIIe ou du IVe siècle. Il contient un fragment de la fin du *Pasteur d'Hermas,* soit *Similitudines,* X, 3, 3-4, 3 (identifié par V. Bartlet). Comme le fragment du même ouvrage trouvé sur le papyrus Amherst, n° 190, ce document prouve que la dernière feuille de l'*Athous* est un faux de Simonides. Le fragment d'Oxyrhynchos donne généralement raison au *Codex Palatinus* et à la version éthiopienne, contre la vulgate. Il a aussi des leçons propres.

1. *Bull. Corr. hell.*, XXVIII, 1904, p. 205 et suiv., et XXIX, 1905, p. 104 (P. Jouguet et G. Lefebvre).

E) *Nouvelles sentences de Jésus.*

Le fragment de papyrus sur lequel les explorateurs d'Oxyrhynchos ont déchiffré ces nouvelles sentences de Jésus est le débris d'un rouleau qui contenait au *recto* une liste officielle de diverses pièces de terre. L'écriture du *recto* paraît être de la fin du IIe ou du commencement du IIIe siècle. Il ne semble pas qu'il faille attribuer celle du verso à une époque plus basse que le IIIe siècle. Nous avons là un nouvel exemple d'un ouvrage littéraire écrit au verso d'un document administratif. L'écriture est une onciale si régulière que l'on ne peut pas croire pourtant que ce soit une copie de la main d'un particulier et pour son usage personnel.

Nous avons le début de l'ouvrage, comme le prouve une petite introduction de quatre lignes. Chaque sentence est séparée de la précédente par une *paragraphos*. La *coronis* est aussi employée pour marquer la fin d'un *alinea*. Après cette *coronis* vient la formule λέγει Ἰησ(οῦς), qui précède chaque sentence. A la ligne 27, probablement par erreur, le scribe a mis la *coronis* après λέγει Ἰησοῦς. L'orthographe n'est pas toujours correcte. Ἰησοῦς est le seul mot abrégé.

Malheureusement, il manque toute la partie gauche de la colonne. Les sentences sont donc très mutilées et la restitution en est très hypothétique. Les éditeurs l'ont tentée, et aussi A. Deissmann[1]. Voici, d'après le texte ainsi établi, une analyse du fragment :

Introduction. — Elle annonce un recueil de λόγοι (et non λόγια), en s'autorisant du nom de saint Thomas et d'un autre ou d'autres disciples dont les noms sont perdus dans la lacune. Elle se termine par la sentence, que l'on retrouve dans saint Jean : « *Qui obéit à ces discours, ne goûtera point la mort.* »

1re sentence. — Elle est restituée avec certitude, parce qu'elle est citée (avec des variantes) par Clément d'Alexandrie, qui la donne comme provenant de l'Évangile selon les Hébreux : « *Que celui qui cherche ne cesse pas de chercher jusqu'à ce qu'il ait trouvé; quand il aura trouvé, il s'étonnera, et quand il se sera étonné, il entrera dans le royaume, et dans le royaume, il se reposera.* »

2e sentence. — Très obscure et très difficile à rétablir. Il s'agit encore du royaume. La voici, d'après Grenfell-Hunt : « *Qui nous mènera au royaume du ciel?... Les oiseaux du ciel, les bêtes qui sont sur la terre et sous la terre, les poissons de la mer, voilà ceux qui vous y conduiront* (ἕλκοντες). *Le royaume des cieux est en vous, et celui qui se*

1. *Beilage n. 162 zur Allgemeine Zeitung*, 18 Juli 1904. Je n'ai pas eu entre les mains Hilgenfeld, *Neue Logia Jesu*, dans *Zeitsch. f. wissenschaftliche Theologie*, XLVII, (XI), 2-8. Cf. aussi Franck Granger *An Emendation* in Logia Jesu III (*Classical Review*, 1904, p. 257).

connaît le trouvera; connaissez-vous donc vous-mêmes, et sachez que vous êtes les fils du père céleste... »

Voici la restitution de Deissmann : Jésus dit : « *Ceux qui vous entraînent devant les juges vous disent :* « *Le royaume est dans le ciel : comment* » *les oiseaux du ciel peuvent-ils savoir ce qui est sous la terre? comment* » *les poissons de la mer connaîtraient-ils ce qui est dans le ciel?* » *Ainsi disent ceux que vous entraînent. Mais le royaume du ciel est en vous, et celui qui sait ce qui est en vous trouvera le royaume. Connaissez-vous donc vous-mêmes en face de Dieu et soyez les fils du père parfait qui est au ciel. Connaissez-vous en face des hommes, et sachez être dans les lieux de terreur.* »

3e sentence. — Restitution de Deissmann : Jésus dit : « *L'homme sage appelé à dîner ne rougira pas de demander à l'un des hôtes la place de la salle où il doit se coucher. Car souvent les premiers seront les derniers, les derniers seront les premiers, et trouveront la gloire.* »

4e sentence. — « *Tout ce qui est hors de ta vue et tout ce qui est caché de toi te sera dévoilé. Rien qui soit enfermé dans la tombe qui ne se réveillera.* »

5e sentence. — Elle ne peut guère être restituée. Elle a ceci de remarquable qu'elle est précédée d'une petite mise en scène et d'une question des disciples.

Les éditeurs ont fait suivre leur publication d'un assez long commentaire, où sont examinées diverses questions qui se rattachent à ce texte tout à fait comparable au premier papyrus du recueil d'Oxyrhynchos. Comme dans ce premier papyrus, on trouve dans le nouveau recueil des sentences de Jésus, en même temps que l'influence des synoptiques, des éléments nouveaux. Comme dans le premier papyrus, les sentences n'ont aucun lien entre elles ; aucune ne semble impliquer l'hypothèse qu'elles sont prononcées par le Christ ressuscité ; aucune ne paraît décidément hérétique ni d'un caractère gnostique très prononcé. L'introduction du second recueil est précieuse : elle met la collection tout entière sous l'autorité de saint Thomas et d'un autre ou d'autres disciples dont les noms sont perdus. Mais les éditeurs se refusent à croire qu'il y ait là une allusion à une révélation particulière dont saint Thomas et d'autres (par exemple, *Philippe* et *Matthias*) auraient été favorisés. La *Pistis Sophia* a conservé la tradition de cette révélation spéciale. Mais rien d'analogue ne peut être affirmé de notre papyrus. Le parallélisme que l'on constate entre cette introduction et Jean, VIII, 52, ne prouve pas que l'éditeur de la collection ait eu la connaissance directe de l'Évangile de saint Jean, mais seulement qu'il vivait dans un milieu imprégné des idées johanniques. Il ne semble pas que la collection ait été formée après 140 après J.-C. (Zahn seul assigne au premier papyrus le *terminus ad quem* de 170).

On peut se demander si c'est une collection indépendante, ou si elle

est formée de notes et d'extraits pris par l'éditeur dans certains Évangiles. Grenfell et Hunt examinent les diverses théories qui ont été proposées pour la première collection et se demandent si on les peut appliquer à la seconde. Ni l'Évangile selon les Égyptiens, ni l'Évangile selon les Hébreux, ni l'Évangile des Ébionites ou des douze apôtres, ni l'Évangile de saint Thomas, ni celui de Philippe, ni les écrits apocryphes attribués à Matthias, ne leur semblent être la source où le collectionneur aurait puisé. On ne peut admettre que ce soient des extraits de plusieurs Évangiles apocryphes, puisque l'éditeur désigne particulièrement certains personnages comme ses autorités. Ils croient donc que la seconde collection, comme la première, est une collection de sentences indépendantes des Évangiles apocryphes. Doit-on les considérer comme indépendantes des Évangiles canoniques, malgré leur ressemblance avec eux, et peut-on faire remonter les éléments nouveaux que nos sentences contiennent au Ier siècle? Doit-on croire que la collection s'est formée au IIe siècle, dans les conditions de pensée que les Évangiles ont créées? Cette dernière idée était celle de Sanday pour le premier papyrus; on peut l'appliquer au second et voir dans cette collection l'œuvre d'un judéo-chrétien d'Alexandrie dérivé des Évangiles canoniques et de l'Évangile selon les Hébreux. On peut croire aussi qu'elle se rattache à un recueil de λόγια, du Ier siècle, influencé plus tard par les idées de l'âge apostolique et post-apostolique.

F) *Sentences.*

Strasb. Pap. Gr., 1017[1]. Ce papyrus provient d'Akhmim (Panopolis). Il se compose de trois fragments, A, B, C, très mutilés, ingénieusement rapprochés par O. Plassberg. La suite des idées est difficile à saisir. (B et C sont mieux conservés.) Des mots comme καλλίελαιος ont rappelé à l'éditeur Paul, *Romains*, II, 24, ἐφόδιον, une expression du *Talmud*, avec le sens de *viaticum* (au sens mystique). D'autres fragments de phrases font songer à saint Jean, *Évang.*, I, 16, etc. Ce seraient donc des sentences chrétiennes, isolées (traces d'alinéas), et Plassberg propose pour le morceau des restitutions fort ingénieuses. Le fragment A ne donne que quelques lettres du début des lignes. Là aussi le texte était divisé en sections (certaines lignes commencent plus à gauche). On lit: l. 4, Παυλ[; l. 8, Ιουδαι[. On a pensé à un dialogue entre les juifs et les magistrats romains, pareil à ceux qui sont déjà connus[2]. Mais A fait partie du même document que B et C. De plus, des impératifs comme τίμα, στῆσον, s'accordent mal avec cette hypothèse. L'éditeur croit donc que ce sont des sentences précédées du nom au génitif de l'apôtre auquel on les

1. O. Plassberg, *Archiv*, II, p. 217-224.
2. A. Bauer, *Archiv*, I, p. 29 et sqq.

attribue : Παύλ[ου, Ἰούδα Ἰ[ακώβου. Les fragments B et C rappellent la *Sagesse* de Jésus fils de Sirach.

G) Irénée, *Contra Haereses*, III, 9.

Pap. Ox., 405. Cf. *Oxyrh. Pap.*, III, p. 10, et *Oxyrh. Pap.*, IV, p. 264. Le fragment a été identifié par le Dr J. Armitage Robinson. Il appartient à l'original grec d'Irénée, qui ne nous est parvenu qu'en latin. Le manuscrit date du début du IIIe et même du IIe siècle. On y remarque les abréviations ΘC XC IIIC, qui doivent donc remonter au IIe siècle[1]. Le principal intérêt du fragment est dans la citation de Matthieu, III, 16-7, car, en comparant le texte ici cité et celui des manuscrits, on remarque une coïncidence frappante entre les citations d'Irénée et le *Codex Bezae* D.

H) *Fragment indéterminé.*

Pap. Ox., III, 406. Morceau d'un feuillet de papyrus. L'écriture est une onciale, large et droite, comparable au Démosthène, *Pap. Ox.*, I, 25[2], et à l'Euripide, *Pap. Ox.*, II, 224. Le morceau contenait une citation d'Isaïe (VI, 10), que l'on trouve aussi dans Matthieu, XIII, 15, et dans les *Actes*, XXVIII, 27. Elle est conforme au texte tel qu'il est donné dans le *Nouveau Testament*. Notez l'abréviation εστρνος = ἐσταυρωμένος.

Comme on le voit, l'intérêt de ces fragments est surtout paléographique.

I) *Fragment chrétien du Caire.*

Feuillet d'un *codex*. Fragment de dix lignes au recto, et de onze lignes au verso. Au recto, il s'agit de la fuite en Égypte. Au verso, visite d'un ange à Marie : il lui annonce qu'Élisabeth a conçu depuis six mois Jean Baptiste. Grenfell et Hunt[3] ont vu dans ce document un débris d'Évangile non canonique. A. Deissmann[4] propose des restitutions et démontre qu'il s'agit non pas d'un Évangile, mais d'un ouvrage d'un caractère exégétique, contenant des réflexions sur les Évangiles.

1. Il me semble que l'écriture de ce fragment est apparentée à celle du *Pap. Goodspeed*, I.

2. *Demosthen. Pap. Ox.*, 25, publié en fac-similé dans *Oxyrh. Pap.*, pl. III. On peut noter de petites différences : l'A est plus large, l'μ a une forme plus rapprochée de celle que Kenyon trouve caractéristique de l'époque ptolémaïque, l'ο et l'ε sont plus petits que les autres lettres. Ces textes fournissent quelques indices qui ne sont pas sans intérêt pour la question controversée de la date du Bacchylide.

3. *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire, Greek Papyri*, 10735.

4. A. Deissmann, *Das angebliche Evangelienfragment von Kairo*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, VII, 387-392.

J) *Prière.*

Pap. Ox., 407. Contient une prière chrétienne sans grand intérêt et un fragment de compte (IIIe ou IVe siècle)[1].

15e Littérature médicale

La littérature médicale n'est représentée que par de tout petits fragments[2].

16e Astrologie et Magie

A) *Astrologie.*

Pap. Ox., 464. Au verso du numéro 410 (traité de rhétorique en dialecte dorien), fin du IIIe siècle. Poésies astrologiques, mètre élégiaque. Mauvaise orthographe, texte fautif[3]. Cf. A. E. Housman, *Classical Review*, XXVII, 1903, p. 385.

Pap. Ox., 465. Calendrier astrologique. Au verso d'un papyrus qui contient une liste de personnes et que l'on peut dater du IIe siècle. Le calendrier daterait donc de la fin de ce siècle. Restes de neuf colonnes. Le document est très apparenté au fragment de Munich, publié par Boll, *Archiv*, I, 492. Très important pour les croyances astrologiques[4].

B) *Magie.*

Pap. Ox., 433. Fragment magique. Petite onciale du commencement du IIIe (peut-être fin du IIe) siècle. Sans doute une série de recettes magiques. Le but de ces recettes est indiqué en marge: v. 22, θυμὸν κα[ταπαῦσαι; v. 25, μείσηθρον (cf. Lucien, *Dial. meretr.*, 4, 5); v. 32, ἐχθρ(οὺς) ποιῶν, etc. Chaque recette est séparée de la précédente par une *paragraphos*, agrémentée (quelquefois) d'un petit trait oblique[5].

1. On trouvera d'autres fragments chrétiens catalogués dans le *Catalogue général des Antiquités égyptiennes, Greek Papyri*, par Grenfell et Hunt; se reporter à l'index, p. 113. Ceux dont le texte est donné sont les nos 10434 (petite prière qui peut rentrer dans la catégorie des *amulettes*), 10696 (prière d'une femme avec citation de saint Luc, saint Matthieu, saint Jean, et invocation à saint Phocas et à saint Mercure), 10736 (correspondance du Christ et d'Abgar).

2. *Pap. Goodspeed*, 2. 11 lignes (IIe siècle). — *Pap. Ox.*, 437. Chirurgie. 15 lignes (IIIe siècle). — *Pap. Ox.*, 468. 14 lignes (IIIe siècle). De la δυσουρία. — Crönert, *Archiv*, III, p. 475, essaie de prouver par des observations de langue et de style que le papyrus 155 de Londres, publié par Diels, doit être d'Héliodore, médecin du temps de Trajan.

3. Blass, *Archiv*, III, p. 279.

4. Blass, *ibid.*, p. 296.

5. Blass, *ibid.*, p. 279.

G. Vitelli, *Atene e Roma,* 1904, nos 61-62, col. 32 et suiv. Fragment (2 col. complètes, 2 très mutilées) d'un traité analogue à la compilation connue sous le nom de περὶ παλμῶν; cette œuvre étrange nous est parvenue sous le nom de Melampus ἱερογραμματεὺς, avec une dédicace à Ptolémée Philadelphe : éd. Sylburg, 1587, à la suite des *Physiognomica* d'Aristote. Suidas mentionne un certain Posidonius auteur d'un traité de ce genre (παλμικὸν οἰώνισμα). Il s'agit de présages tirés des mouvements réflexes de chaque partie du corps.

C) *Hymne à Hermès.*

Strasb. Pap. Gr., n° 1179[1]. Ce morceau se trouve au verso de comptes du IIe siècle. Il est écrit d'une onciale épaisse, irrégulière, les lettres tantôt droites, tantôt penchées, quelquefois même penchées à gauche. On peut la dater du IIIe siècle. Ce curieux poème (C) est comparable et en quelques passages identique à deux hymnes du British Museum[2] (A et B). Hermès y est orné d'une série d'épithètes qui rappellent non seulement les attributs de l'Hermès classique, mais tous ceux d'un dieu d'une époque syncrétique[3]. L'exemple de prières isolées sur des feuilles de papyrus et servant d'amulettes n'est pas unique et a persisté chez les chrétiens[4].

17° Textes juridiques

G. A. Gerhard et O. Gradenwitz ont publié deux papyrus juridiques de Heidelberg. Le papyrus 1272, écrit au recto et au verso, est un débris d'une édition du *Digeste,* avec gloses en grec. Les passages glosés sont : *Dig.*, V, 2, où sont cités des fragments de Paul *(libro secundo quaestionum, libro singulari de inofficioso testamento)*[5]. Le papyrus 1000 est un fragment latin de neuf lignes, relatif au droit successoral[6].

O. Lenel a communiqué à l'Académie de Berlin deux nouveaux fragments des *Disputationes* d'Ulpien, retrouvés sur un feuillet de

1. O. Plassberg, *Archiv f. Papyrusf.*, p. 208-217.

2. A. a été publié par Wessely, *Griechische Zauberpapyri. Denksh.* de l'Acad. de Vienne, Band XXXVI, 2 Abth., 1888, p. 127 et suiv. Kenyon, *Catalogue,* I, p. 64 (cf. Herwerden, *Mném.*, n. s., XVI 1888, p. 325, et l'*Abraxas* de Dietrich).

B. publié par Wessely, *l. c.*, XLII, p. 16; Kenyon, *l. c.*, 83.

3. Voir le commentaire original.

4. *Caire,* 10263 (Jacoby, *Ein neues Evangelium fragmt.*, Strasb., 1900). Plassberg a vu une prière à des martyrs chez Farrag, marchand à Gizeh. Cf. aussi *Chronique,* p. 154; *B. G. U.*, 954, 955, 956, 1026.

5. G. A. Gerhard u. O. Gradenwitz, *Glossierte Paulusreste im Zuge der Digesten. Philologus,* LXII, p. 95-124 ; cf. O. Gradenwitz, *Zeitsch. Savignystiftung,* XXIII, p. 458.

6. Idem, *Ein neuer juristischer Papyrus der Heidelberger Universitaet Bibliothek,* mit Faksimile, dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher,* Band XII, Heft 2, p. 140 et suiv.

parchemin provenant d'Égypte. Ce sont des extraits du IIIe livre *(Actio rei uxoriae, actio subsidaria)*[1].

18° Papyrus latins

Épitomé de Tite-Live. — Le petit nombre de papyrus latins trouvés dans les fouilles égyptiennes, aussi bien que son importance exceptionnelle, augmentent le prix du *Pap. d'Ox.*, 668, qui contient de longs fragments d'un abrégé d'une œuvre historique. L'ouvrage est divisé en chapitres qui portent en titre la mention et le numéro du *livre* de l'historien dont ils sont l'abrégé. Or, pour les parties correspondantes aux livres XXXVII-XL de Tite-Live, qui nous sont conservés, la correspondance est si frappante avec l'ouvrage de l'historien romain qu'on ne peut douter que le papyrus nous donne un fragment de *periochae* de Tite-Live. Les colonnes I à III correspondent aux livres conservés XXXVII-XL; les colonnes III à VIII, aux livres perdus XLVIII-LV.

Le texte est au recto du numéro 637 (*Épître aux Hébreux,* cf. plus haut). L'écriture est une onciale de taille moyenne, avec des formes cursives. L'*Épître aux Hébreux* étant du IVe siècle, on ne peut faire descendre le texte latin plus bas. Malgré le bel aspect du manuscrit, l'orthographe est très fautive.

Indépendamment de ce que pourra nous apprendre la comparaison d'un pareil texte avec les épitomés déjà existants[2] sur la valeur même de ces abrégés, le *Pap. Ox.*, 668, constitue un document historique important. Il résume les événements de 190 avant J.-C.-179 et de 150 à 137. Il est surtout intéressant pour la guerre d'Espagne et l'histoire intérieure de Rome. Ne pouvant entrer ici dans le détail, je renvoie au commentaire des éditeurs et à celui que prépare Kornemann[3].

(A suivre.) Pierre JOUGUET.

1. Le texte est à Strasbourg, Académie de Berlin, octobre 1903. Voir *Zeitsch. f. Savignystiftung,* XXIV, p. 416.

2. Cf. O. Rossbach, *Berl. Phil. Wochens.*, 1904, *sp.* 1020 (le *Pap. Ox.* aurait le même auteur que l'auteur de la première rédaction des épitomés de Tite-Live conservée dans le *Nazarianus*), et Kornemann, *ibid.*, *sp.* 1182.

3. Il vient de paraître dans le deuxième Beiheft des *Beitraege zur alten Geschichte* (1904); cf. O. Rossbach, *Berl. Phil. Wochens.*, 1905, *sp.* 225 sqq.; cf. aussi J. S. Reid, *Classical Review,* XVIII, 1904, 290.

CHRONIQUE

L'Artémis de Sardes et les Étrusques.

D'une lettre de M. Georg Karo (Bonn, 5 mai 1905), relative à l'Artémision de Sardes (*Revue*, t. VI, 1904, p. 277-319; cf. *ibid.*, t. V, 1905, p. 1-2), nous extrayons les passages suivants :

« Vos résultats m'offrent un nouvel indice à l'appui de la tradition d'Hérodote sur l'origine des Étrusques. Vous n'ignorez pas que l'Artémis dite persane, flanquée de ses deux lions, ou les tenant empoignés, est la première divinité qui apparaisse dans les tombeaux étrusques les plus anciens. Voyez surtout les bracelets de Vetulonia que j'ai publiés dans les *Studi e Materiali* de Milani, vol. I. Si les Lydiens adoraient la même déesse à une époque aussi reculée que vous me l'enseignez, cela me semble un nouveau lien entre les deux peuples. »

Études sur le Mobilier antique.

Signalons sans retard à nos lecteurs une élégante publication qui vient de paraître : *Studies in ancient Furniture : Couches and Beds of the Grecks, Etruscans and Romans,* by **Caroline L. Ransom**, fellow in the University of Chicago (Chicago, the University of Chicago Press, 1905; 1 vol. in-4° de 128 pages, avec 53 gravures dans le texte et XXIX planches hors texte). — Une narration méthodique et claire, une science fondée sur la vue directe des originaux, une exécution matérielle parfaite recommandent l'ouvrage, qui mêle de la façon la plus agréable l'art et l'érudition. Cette monographie, où l'œil, charmé, va de pièce en pièce, comme dans une exposition rétrospective, n'est que le début d'une série. Nous avons là un fascicule de chevet (le mot est ici à sa place) qui fait bien augurer de la suite.

La planche XIII (Upper corner-ornament of fulcrum of a couch, British Museum) devra être rapprochée de l'« ornement d'un bisellium de bronze », appartenant à la collection Vivès, Madrid, qu'a publié M. Pierre Paris dans la *Revue des Études anciennes* (t. I, 1899, p. 245-248 et pl. III).

Douris, Praxitèle, Lysippe.

Au moment de donner le bon à tirer de ce numéro, nous recevons, de la collection *Les grands artistes* (Paris, H. Laurens), les trois fascicules : *Douris et les peintres de vases grecs,* par E. Pottier; *Praxitèle,* par G. Perrot; *Lysippe,* par Max. Collignon. Bornons-nous pour aujourd'hui à les annoncer.

GEORGES RADET.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES

La première session du Congrès international d'archéologie s'est tenue à Athènes du 7 au 13 avril 1905. Voici quelle était la composition du comité d'organisation :

S. A. R. le Prince royal des Hellènes Constantin, duc de Sparte, président;
Le ministre de l'Instruction publique, C. Carapanos, vice-président;
Th. Homolle, ancien directeur de l'École française d'Athènes, secrétaire;
R. C. Bosanquet, directeur de l'École anglaise archéologique;
P. Cavvadias, directeur général des Antiquités et Musées;
W. Dörpfeld, premier secrétaire de l'Institut allemand d'Athènes;
R. Heberdey, secrétaire de l'Institut autrichien d'Athènes;
T. W. Heermance, directeur de l'École américaine archéologique;
M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes;
Spyr. Lambros, recteur de l'Université nationale d'Athènes;
Spyr. Mercouris, maire de la ville d'Athènes;
N. Politis, professeur à l'Université d'Athènes;
H. Schrader, second secrétaire de l'Institut allemand d'Athènes;
D. Tsivanopoulos, vice-président de la Société archéologique;
Chr. Tsoundas, professeur à l'Université d'Athènes;
A. Wilhelm, secrétaire de l'Institut autrichien d'Athènes.

La séance d'inauguration eut lieu au Parthénon, dans l'après-midi du vendredi 7 avril, sous la présidence du prince Constantin, en présence du roi Georges et de la famille royale. Parmi les discours qui furent prononcés, celui de M. Maurice Holleaux, directeur de l'École française, attira particulièrement l'attention [1]. La cérémonie fut suivie d'une réunion du comité exécutif pour la constitution des bureaux. Les présidents de section, choisis à raison de trois pour chacune des sept sections du Congrès, furent :

I. Archéologie classique.

Max. Collignon, délégué du Gouvernement de la République française;
Carl Robert, délégué de l'Université de Halle;
Percy Gardner, délégué de l'Université d'Oxford.

1. Le texte en a été intégralement publié par la *Petite Gironde* du jeudi 13 avril 1905. On trouvera dans le même journal (nos des 10, 13, 20, 22 et 28 avril, 2, 4, 6 et 7 mai) une « Correspondance spéciale » du Congrès.

II. Archéologie préhistorique et orientale.

G. Maspero, délégué du Gouvernement égyptien ;
A. Furtwängler, délégué de l'Académie bavaroise ;
Arthur Evans, délégué de l'Université d'Oxford.

III. Fouilles et Musées, Conservation des Monuments.

Ch. Waldstein, délégué de l'Université de Cambridge ;
Cecil Smith, délégué du Musée Britannique ;
Oscar Montelius, délégué du Gouvernement suédois.

IV. Épigraphie et Numismatique.

U. von Wilamowitz-Möllendorff, délégué du Royaume de Prusse ;
L. Milani, délégué de l'Institut royal de Florence ;
E. Babelon, délégué du Gouvernement de la République française.

V. Géographie et Topographie.

L. Pigorini, délégué du Ministère de l'Instruction publique d'Italie ;
Bruno Keil, délégué de l'Université de Strasbourg ;
G. Radet, délégué du Gouvernement de la République française.

VI. Archéologie byzantine.

Th. Ouspensky, délégué de l'Institut archéologique russe de Constantinople ;
Horace Marucchi, délégué du Saint-Siège ;
J. Strzygowsky, délégué de l'Université de Graz.

VII. Enseignement de l'Archéologie.

A. Conze, délégué de l'Empire allemand ;
J. R. Wheeler, délégué de l'Institut archéologique d'Amérique ;
Fr. von Duhn, délégué du Grand-Duché de Bade.

Indépendamment des présidents ordinaires, affectés à un groupe fixe, on désigna quatre présidents hors section :

J. P. Mahaffy, délégué de l'Université de Dublin ;
E. von Stern, délégué de l'Université d'Odessa ;
E. Reisch, délégué de l'Université de Vienne ;
J. Hampel, délégué de l'Université de Budapest.

La séance solennelle d'ouverture eut lieu le samedi matin, 8 avril, dans la grande salle de l'Université, sous la présidence du prince royal des Hellènes, en présence de la famille royale. Des discours furent prononcés par le recteur de l'Université, M. Spyr. Lambros, par M. Max. Collignon, au nom des Académies étrangères et des corps savants, par M. Percy Gardner, au nom des Universités d'Europe et d'Amérique. Les travaux des sections commencèrent dans l'après-midi du même jour et se poursuivirent jusqu'au 12. Nous en donnons ci-dessous le résumé :

I. Archéologie classique.

Samedi 8 avril. — Soir.

1. W. Dörpfeld (Athènes) : *Verbrennung und Beerdigung der Toten im alten Griechenland.* Dans la Grèce primitive, on ne brûlait pas les morts intégralement ; on se contentait de les soumettre à une combustion superficielle. Il faut distinguer entre καίω et καταλαίω. — A ce sujet, M. Montelius parle de l'incinération dans les pays du nord et M. Arthur Evans présente à son tour quelques observations.

2. Th. Homolle (Paris) : *Le Trésor des Athéniens à Delphes.* On a réédifié ce monument d'après des règles précises et rigoureuses. La forme et les dimensions de chaque pierre, les inscriptions gravées sur la surface externe, les trous de scellement intérieurs des parois horizontales ou verticales étaient autant d'indices sûrs qui ne laissaient prise à aucun doute. Les principes adoptés en cette circonstance valent pour la plupart des restaurations de temples antiques.

3. P. Cavvadias (Athènes) : *Le Temple d'Apollon à Phigalie.* Indications sur les règles dont on s'est inspiré pour le relèvement de l'édifice. Elles se rapprochent beaucoup de celles qu'on a suivies à Delphes.

Lundi 10 avril. — Matin.

1. Max. Collignon (Paris) : *Un lécythe attique du Louvre à peintures polychromes.* L'intérêt de ce vase, qui représente l'offrande au tombeau, est de montrer le monument funéraire sous une perspective artificielle. Celle-ci est à double fin, suivant le point de vue où se place le spectateur. Nous avons là une application nouvelle et curieuse de la perspective. En outre, ce lécythe trahit, par l'emploi des hachures pour le rendu des ombres, l'influence d'Apollodore le Skiagraphe.

2. D. Philios (Athènes) : *Sur l'Apoxyoménos de Polyclète.* L'auteur persiste à voir dans l'athlète Westmacott du Musée Britannique une réplique de cette statue. Il ne modifie son opinion première qu'en un point : l'athlète tenait le strigile près de la tempe droite pour se gratter le cou et l'épaule.

3. Ch. Waldstein (Cambridge) : *Alkamenes, Paeonios and Pheidias;*

Pediment Sculptures of Olympia and of the Parthenon. Rapports et différences de composition entre les frontons du temple de Zeus à Olympie et les frontons du Parthénon.

4. C. Jörgensen (Copenhague) : *Ueber eine Neuordnung der Figuren aus dem Westgiebel des Zeustempels zu Olympia.* Arrangement nouveau, dessiné par M. Skovgaard, du fronton ouest d'Olympie. Dans cette disposition, les Centaures, au lieu de se tourner vers Apollon, s'orientent en sens contraire. Le tableau, de la sorte, ne présente plus de vides, et les lignes, mieux liées, vont en ondulation décroissante.

Lundi 10 avril. — Soir.

1. R. Heberdey (Athènes) : *Ueber antike Bibliotheksgebäude.* On sait, par une dédicace au nom de Ti. Julius Celsus Polemaeanus, qu'un des monuments découverts à Éphèse, dans les fouilles de la Mission autrichienne, est une bibliothèque [1]. La comparaison de cet édifice avec les bâtiments similaires exhumés à Pergame et à Timgad change en certitude les hypothèses que l'on avait faites sur leur destination. La Stoa d'Hadrien, à Athènes, rentre dans la même catégorie. Un rapprochement entre ces quatre bibliothèques antiques ne peut manquer de conduire à d'intéressantes observations.

2. N. Balanos (Athènes) : *Quelques remarques sur la construction du Parthénon et de l'Érechthéion.* L'auteur, un des ingénieurs les plus distingués de la Grèce, a été chargé des travaux de relèvement et de consolidation que le Gouvernement hellénique a entrepris sur l'Acropole. Cette remise en place des matériaux anciens a révélé certaines dispositions curieuses : telle l'existence, parmi les caissons du portique nord de l'Érechthéion, d'une ouverture qui ne répond pas à des nécessités architecturales et s'explique sans doute par des raisons religieuses. La découverte de cet ὀπαῖον justifie à elle seule la restauration faite et constitue, aux yeux de M. Balanos, un argument pour en réaliser d'autres en appliquant les mêmes principes.

3. A. L. Frothingham (Princeton) : *La véritable signification des monuments commémoratifs romains qu'on appelle Arcs de triomphe.* Ces monuments n'avaient pas pour but de célébrer les triomphes et la gloire des empereurs ; ils étaient l'emblème, la traduction, le résumé architectural de l'état civil des cités, municipes, colonies, métropoles, qui faisaient partie intégrante de l'Empire romain. L'arc est un édifice communal. Il correspond au beffroi communal, au palais communal des villes libres du Moyen-Age. On l'a presque toujours bâti sur la ligne du *pomerium*, et l'inscription qui y était gravée apprenait à tout venant le nom et la dignité de la ville. Décoré de statues qui représentaient les divinités protectrices, les héros éponymes, les figures allégoriques

1. Cf. *Jahresh. österr. archäol. Inst.*, t. VII, 1904, *Beiblatt*, col. 52 sqq.

de la Fortune, il se rapporte historiquement soit à la fondation de la ville, soit à ses principales transformations. Bien des arcs non datés peuvent l'être à l'aide des grands épisodes de la vie locale. Inversement, la présence d'arcs dont les dates sont certaines permet de préciser les vicissitudes historiques des centres auxquels ils appartiennent. En résumé, l'arc est autant le symbole de l'activité municipale que la marque de l'établissement du pouvoir romain. Pour ce qui est des origines, il faut remonter, d'abord, à la *Porta triumphalis* de Rome, puis, par delà l'époque servienne, aux arcs de Janus des tribus primitives.

Mardi 11 avril. — Matin.

1. V. Staïs (Athènes) : Essai de classement chronologique des antiquités d'Anticythère.

2. M. Clerc (Marseille): *Sur les stèles de Marseille déposées au Musée Borély*. Ces stèles, qui représentent une figure féminine assise dans un édicule, ne sont pas toutes, comme on l'a cru, archaïques. Quelques-unes datent du ve siècle ; quelques autres sont d'une époque plus basse encore. Elles ne proviennent pas de Phocée, mais sont taillées dans une pierre calcaire des environs de Marseille ; ce ne sont pas des images funéraires, mais des ex-voto déposés dans un temple.

3. H. Marucchi (Rome) : Indications sur les acquisitions récentes du Musée du Vatican, en particulier sur une stèle funéraire attique de la première moitié du ve siècle, trouvée à Rome et représentant un athlète. — Exhibition de deux photographies montrant la même statue avant et après sa restauration. D'un côté, un corps humain amputé de la plupart de ses membres ; de l'autre, une divinité pourvue d'une tête, de bras, et agrémentée de toutes sortes d'attributs. Il résulte de cette leçon de choses que les prestidigitateurs du XVIe siècle, auxquels il suffisait d'une omoplate ou d'un orteil pour fabriquer un antique complet, ont laissé des héritiers dans les galeries du Saint-Siège. L'idée que les collections pontificales nous donnent de l'art grec est à peu près aussi juste que celle qu'on en pourrait concevoir en contemplant les poupées du jeu de massacre à la foire aux pains d'épices.

4. A. S. Arvanitopoulos (Tripolitza) : Le Musée national d'Athènes possède (n° 2537) une réplique du Ganymède de Léocharès, qui provient de Tégée. Le Musée de cette dernière ville en conserve une autre restée jusqu'ici inédite. Détails sur les exemplaires du Satyre de Praxitèle et de l'Apollon Sauroctone découverts en Arcadie.

Mardi 11 avril. — Soir.

1. Sp. Lambros (Athènes) : *La stèle d'un orthographe*. Ce monument, trouvé dans le stade d'Athènes, représente un jeune homme debout ayant à ses pieds une corbeille avec des rouleaux de parche-

min. L'inscription nous apprend que la stèle a été érigée par la mère de Timocratès en l'honneur de son fils orthographe. L'intérêt de la scène réside dans l'objet que le personnage tient à la main et sur lequel il écrit avec un stylet : c'est un manuscrit en forme de livre. Date : IIIe siècle avant notre ère.

2. H. Schrader (Athènes) : *Der Cellafries des alten Athenatempels.* Les plaques du Musée de l'Acropole (nos 1342-1344) où l'on voit Hermès coiffé du pétase et un personnage montant sur un char formaient une frise qui décorait la cella du vieux temple d'Athéna. Elles se raccordent avec d'autres fragments provenant de la même frise, qui offrait comme une première esquisse de la procession des Panathénées.

3. R. Herzog (Tubingue) : La tête trouvée en 1904 dans l'Asclépiéion de Cos est un original de l'époque hellénistique, probablement un portrait idéalisé d'Alexandre le Grand. — Carl Robert, à qui cette attribution semble douteuse, y reconnaît plutôt le héros Machaon, fils du dieu auquel était consacré le sanctuaire.

4. Miss J. E. Harrison (Cambridge) : *On the E at Delphi.* Explication nouvelle du signe mystérieux : il devait y avoir dans le sanctuaire d'Apollon Pythien trois bétyles disposés sur un socle. L'ensemble, idoles et base, quand on le présentait d'une certaine manière, formait la lettre E. — Objections de Carl Robert.

Mercredi 12 avril. — Matin.

1. L. Dyer (Oxford) : *The Olympian treasuries, as related to participation in religions and festal rites bey the peoples jounding them.* Dans les sanctuaires anciens, les « trésors » appartenaient à un homme ou à un dieu (Hérodote, I, 14, 2 : θησαυρὸς Κυψέλου, à Delphes). Quand il s'agissait d'une chambre de réunion communale, on disait οἶκος (οἶκος Ἀνδρίων, à Délos). Les génitifs (Σικυωνίων, Μεγαρέων) qui accompagnent la mention des « trésors » à Olympie prouvent qu'il s'agissait, en réalité, comme à Délos, d'οἶκοι, de chambres communales, où les nationaux avaient libre accès.

2. O. de Basiner (Varsovie) : Étude sur les représentations antiques, grecques et romaines, des divinités de l'accouchement, avec essai d'explication des légendes populaires indo-européennes sur la naissance des enfants.

3. G. Byzantinos (Athènes) : Περὶ τῶν ἐν τοῖς ἀρχαίοις ἱεροῖς ἀναθημάτων.

4. J. Dragatsis (Pirée) : *Sur le tombeau de Thémistocle.* Détermination du site, d'après Plutarque et Aristote.

Mercredi 12 avril. — Soir.

1. G. Baldwin Brown (Édimbourg) : Étude expérimentale de la draperie grecque.

2. C. Mitsopoulos (Athènes) : La minéralogie chez les Grecs.

3. M. Tchakyroglou (Smyrne) : Περὶ τοῦ πραγματισμοῦ ἐν τῇ κοροπλαστικῇ. Le réalisme des coroplastes grecs, étudié dans les terres cuites de Smyrne. Ces monuments représentent deux catégories de difformités : celles qui embrassent l'ensemble du corps humain, celles qui affectent un organe particulier. Les unes et les autres sont rendues avec un sentiment de vérité remarquable. C'est tout un chapitre de médecine pathologique illustré par la céramique[1].

4. J. Dragatsis (Pirée) : Περὶ τῶν πυραμιδοειδῶν λίθων τῶν λεγομένων ἀγκυρῶν. Sur des pierres servant d'ancres, trouvées au Pirée.

II. Archéologie préhistorique et orientale.

Lundi 10 avril. — Matin.

1. Prof. Lissauer (Berlin) : Les doubles-haches de l'âge du cuivre dans l'Europe occidentale, avec carte de répartition.

2. Chr. Tsoundas (Athènes) : Les fouilles de Dimini et de Sesklo.

Lundi 10 avril. — Soir.

1. O. Montelius (Stockholm) : *Die mykenische Zeit.*

2. A. J. Evans (Oxford) : *Système de classification des époques successives de la civilisation minoenne* (le terme *minoen* désigne l'ensemble de la culture préhistorique de la Crète, depuis la période néolithique jusqu'à l'avènement de la colonisation grecque caractérisée par le style géométrique. Trois époques : I. Primitive (Early Minoan); II. Moyenne (Middle Minoan); III. Basse (Late Minoan). Chacune d'elles comporte des subdivisions. La plupart des objets de l'ossuaire, de la « tholos » d'Haghia Triada appartiennent à l'Early Minoan II; les vases du style de Kamarès, au Middle Minoan II; la fresque du Cueilleur de safran et la statuette en faïence de la Déesse aux serpents, au Middle Minoan III; le vase dit des Moissonneurs en fête avec la fresque du chat et des plantes grimpantes, au Late Minoan I; le trône de Minos, la miniature des Dames de la cour, la tête de taureau en stuc peint, au Late Minoan II. La destruction du Palais de Cnosse, vers 1500 avant J.-C., marque le début du Late Minoan III. Postérieurement à cette époque, les tombeaux géométriques révèlent un changement dans les usages et les croyances des habitants. L'incinération remplace l'inhumation. Le fer succède au bronze. L'usage de la fibule, sans exemple dans la nécropole minoenne de Cnosse, devient général. Le site du Palais est absolument désert.

3. W. Dörpfeld (Athènes) : *Kretische, mykenische und homerische Paläste.*

1. L'auteur a publié sa communication sous les auspices de la Société de médecine d'Athènes. Titre : Ἱπποκρατικὰ πρότυπα ἤτοι ἡ ἰατρικὴ ἐν τῇ κεραμεικῇ τῆς Σμύρνης; Athènes, 1905 (1 broch. in-4° de 62 pages et 150 figures.)

Mardi 11 avril. — Matin.

1. O. Montelius (Stockholm) : *Die Etrusker.*

2. Chr. Tsoundas (Athènes) : Περὶ τῶν τύμβων τῆς Θεσσαλίας.

3. V. Staïs (Athènes) : *Quelques remarques sur les ornements funéraires trouvés dans les tombeaux de l'acropole de Mycènes.* Les différents objets en or, y compris les masques, qui proviennent de ces tombeaux, étaient non pas fixés sur les vêtements du mort, mais appliqués sur des cercueils en bois. — M. Maspero pense que les masques ont été fixés non pas sur un cercueil, mais sur une enveloppe ne rappelant plus qu'imparfaitement la forme du corps. On a en Égypte des exemples similaires.

Mardi 11 avril. — Soir.

1. L. A. Milani (Florence) : *La Bible d'avant Babel et la liturgie des Préhellènes.* Le Jéhovah des Hébreux n'est autre que le Jahn babylonien, et la religion babylonienne, polythéiste en apparence, était en réalité monothéiste (cf. le code d'Hammourabi). Quant aux conceptions religieuses de l'époque minoenne et préminoenne, elles se retrouvent tout entières dans la religion des Dactyles, laquelle est à la base de tous les cultes préhelléniques. Cette religion, monothéiste et trinitaire, fut importée en Italie par les Étrusques « au moment de la transition de l'aniconisme préhellénique à l'idolâtrie anthropomorphe ». — L'auteur a, sur ces vieux âges, des clartés qu'on ne peut se défendre d'admirer et d'envier.

2. F. von Bissing (Munich) : *Zur Entwicklungsgeschichte der aegyptischen Plastik (nach den Bruckmannschen Tafeln).*

3. W. Schmidt (Copenhague) : *Sur la chronologie des objets égyptiens trouvés dans les pays habités autrefois par les Grecs.* Importance des synchronismes que l'on peut établir à l'aide des monuments égyptiens découverts sur les champs de fouilles helléniques.

4. Clon Stéphanos (Athènes) : *Tombeaux prémycéniens de Naxos et Types anthropologiques des temps égéens.*

Mercredi 12 avril. — Matin.

1. Miss Boyd (Athènes) : *The Pottery of Gournia, Vasiliki and other prehistoric sites on the Isthmus of Hierapetra (Creta).* Classification des poteries de la Crète orientale et rapports avec le reste de la céramique insulaire.

2. C. Zenghelis (Athènes) : Περὶ τοῦ χαλκοῦ τῆς προϊστορικῆς ἐποχῆς. Résultats que donne l'analyse chimique « du cuivre non allié par l'industrie ». Examen de certains types de cuivre « durcis, non par l'étain, mais par l'arsenic ».

3. G. Sotiriadis (Athènes) : Remarques sur les établissements préhistoriques de la Béotie.

4. S. Savignoni (Messine) : *Case dell' isola di Creta.* Les oiseaux peints sur les ossuaires et les vases crétois sont un symbole de l'âme humaine. — Pour von Bissing, les oiseaux et les poissons des monuments en question n'ont aucune signification symbolique : ils servaient tout simplement à indiquer le paysage.

Mercredi 12 avril. — Soir.

1. Th. Skouphos (Athènes) : *Ueber paleontologische Ausgrabungen in Megalopolis und Larissa in Beziehung auf das Vorhandensein des Menschen.*

III. Fouilles et Musées, Conservation des monuments.

Samedi 8 avril. — Soir.

1. A. Furtwängler (Munich) : Détails sur les fouilles d'Égine.

2. Flinders Petrie (Londres) : *A temple of semitic type.* Il s'agit du sanctuaire de Sarabit-el-Khadem.

Lundi 10 avril. — Soir.

1. Cecil Smith (Londres) : *Some suggestions for international Museum cooperation.* Projet d'entente pour que les faux soient communiqués de Musée à Musée.

2. Flinders Petrie (Londres) : *The necessity of an international exchange of copies of antiquities of precious metals.* Avantages qu'il y aurait à reproduire en fac-similé et à échanger certains monuments rares, d'or ou d'argent, exposés plus que les autres au vol et à la destruction.

3. R. Herzog (Tubingue) : Sur les fouilles de l'Asclépieion de Cos.

4. A. Furtwängler (Munich) : *a)* Suite du rapport de la veille sur les fouilles d'Égine et communication de photographies montrant la restitution nouvelle des frontons ; *b) Wie sollen Museen und Ausgrabungen nutzbar gemacht werden?* Discussion. M. Furtwängler demande la liberté absolue du travail. M. Cavvadias défend les droits légaux ou moraux des chercheurs, sous cette double réserve que ceux-ci publieront dans un délai normal leurs découvertes, et qu'il n'y aura pas d'oubliettes où les objets resteront indéfiniment enfouis et dissimulés. M. Wiegand établit une distinction entre les fouilles et les collections : il faut laisser aux fouilleurs le temps de se reconnaître, en exigeant d'eux, toutefois, une relation provisoire annuelle.

Mardi 11 avril. — Matin.

1. Th. Wiegand (Constantinople) : *Ueber Ausgrabungsmethode und Erhaltung der ausgegrabenen Denkmäler.*

2. P. Cavvadias (Athènes) : Mesures de conservation à prendre pour

sauver la partie encore en place, et qui s'altère chaque jour davantage, de la frise occidentale du Parthénon. Deux moyens s'offrent : le maintien des sculptures où elles sont en les protégeant par un système d'abris ; leur transfert au Musée de l'Acropole, en substituant sur l'édifice des copies aux originaux. MM. Dörpfeld, Furtwängler et Homolle se prononcent en faveur de cette dernière solution. MM. Cavvadias et Heberdey défendent la première.

3. O. Roussopoulos (Athènes) : Nettoyage et conservation des antiquités.

Mardi 11 avril. — Soir.

1. Hiller von Gärtringen (Berlin) : Les fouilles de Théra.

2. C. Courouniotis (Athènes) : Les fouilles de l'hippodrome du Lycée.

3. C. Rados (Athènes) : a) *Fouilles sous-marines.* Blâme l'emploi du scaphandre. Préconise le système inauguré par l'ingénieur français Ernest Bazin dans la baie de Vigo (cloche à plongeur, observatoire, lampe sous-marine, extracteur-désagrégateur). Les appareils fondés sur le principe Bazin permettent seuls de renflouer sans détériorer. — b) *Les fragments d'un instrument d'airain retirés du fond de la mer à Anticythère sont-ils les restes d'un astrolabe?* Ce cadran à roues de cuivre est sans doute un loch mécanique ou sillomètre analogue à ceux que décrit Héron d'Alexandrie (Περὶ διόπτρας, éd. Vincent, ch. VIII).

4. A. Métaxa (Athènes) : La restauration du stade d'Athènes.

IV. Épigraphie et Numismatique.

Samedi 8 avril. — Soir.

1. E. Babelon (Paris) : *Les origines et les premières transformations du type d'Athéna sur les monnaies d'Athènes.*

Le type de la tête casquée d'Athéna, sur les monnaies d'Athènes, a été inauguré par Pisistrate, au commencement de sa seconde tyrannie, vers 550 avant J.-C. Ces premiers types monétaires d'Athéna présentent des rapports étroits et directs avec les sculptures attiques contemporaines trouvées sur l'Acropole. Ils correspondent à ce que, dans le développement de la statuaire, les historiens de l'art appellent le premier archaïsme attique.

Vers 540, époque où Pisistrate remporte son succès définitif, la sculpture attique se transforme et subit l'influence des écoles ioniennes. Il en est de même des types monétaires. C'est ce que démontre en particulier la comparaison de l'un de ces types avec la tête d'Athéna du bas-relief n° 581 du Musée de l'Acropole (adorants conduisant à la déesse une truie pour le sacrifice).

Les variétés de coiffure et de physionomie dans les types monétaires d'Athéna du temps d'Hippias correspondent à celles qu'on observe dans la tête des Corés de la période contemporaine. La forme spéciale de l'œil à fleur de tête et allongé, ce que les historiens de la sculpture appellent l'exophthalmie archaïque, se retrouve également sur les monnaies.

Le type monétaire définitif d'Athéna fut créé pour célébrer la victoire de Marathon en 490. A l'occasion de ce triomphe, on frappa le décadrachme, pièce sur laquelle pour la première fois le casque de la déesse est ceint de la couronne d'olivier. C'est le type qui devait rester désormais immuable sur les monnaies athéniennes dites d'ancien style.

2. Th. Reinach (Paris) : *Une monnaie unique de Dodone*. La monnaie 7077 de la collection Waddington n'appartient pas à Dia de Bithynie, mais à Dodone. Sa légende ΔΙΑ ΝΑΟΝ commémore la grande divinité locale, Zeus Naos (ou Naios). On rattache généralement cette épithète au verbe ναίω (couler). Dans cette hypothèse, le Zeus dodonéen serait le dieu d'une source. M. Th. Reinach, prenant le mot ναός dans son sens ordinaire, propose une interprétation nouvelle : « Le Zeus-Temple serait devenu le Zeus *du* temple, comme Ajax-le-Pilier (Τελαμών)[1], est devenu plus tard Ajax *du* pilier (τελαμώνιος) et Zeus-Foudre (Ζεὺς Κεραυνός) Zeus *de la* foudre (Ζεὺς κεραύνιος). » — Ces rapprochements donnent lieu à une intéressante controverse : MM. C. Carapanos et von Wilamowitz présentent tour à tour des objections.

Lundi 10 avril. — Matin.

1. J. de Vasconcellos (Lisbonne) : *Signification religieuse, en Lusitanie, de quelques monnaies percées d'un trou*. Les monnaies qu'on trouve en Portugal percées d'un trou et au type du bœuf, animal qu'on sait par Diodore avoir été cher aux Lusitaniens, avaient un emploi magique et talismanique.

2. R. P. Jalabert (Beyrouth) : *Recueil des inscriptions grecques et latines de Syrie*. L'auteur se propose de donner non pas un supplément à l'ouvrage de Waddington, mais une refonte systématique, un répertoire complet et provisoire, en attendant le *Corpus* définitif. Son but est d'éliminer les doubles, de raccorder les fragments dispersés, d'établir la provenance exacte des textes dépourvus d'indication d'origine, de grouper autour de chacun d'eux la bibliographie des travaux dont il a été l'objet. M. Strzygowski exprime le vœu que les documents relatifs aux ères locales soient reproduits en fac-similé. De son côté, M. Th. Reinach demande deux choses : 1° que le recueil soit étendu à la Babylonie et à la Mésopotamie; 2° qu'on adopte comme limite chronologique la fin du règne d'Héraclius.

1. Voir, à ce sujet, le récent article de M. Paul Girard : *Ajax fils de Télamon*, dans la *Revue des Études grecques*, t. XVIII, 1905, p. 1-75.

Lundi 10 avril. — Soir.

1. J. Mahaffy (Édimbourg) : *Observations sur les textes grecs trouvés dans les cartonnages de cercueils du Fayoum d'époque ptolémaïque.* Entre autres textes inédits intéressants, M. Mahaffy communique un fragment qui prouve que la jeune Bérénice, fille d'Évergète, morte en bas âge et honorée dans le décret de Canope, avait des propriétés au Fayoum.— Un fragment inédit du célèbre papyrus Petrie (II, 45) qui contient un récit de la guerre entreprise par Ptolémée III pour venger la mort de sa sœur, femme du roi de Syrie Antiochus II, semble montrer que nous sommes en présence d'un extrait des mémoires du roi lui-même. M. Mahaffy en tire d'importantes conclusions pour l'histoire de cette campagne.— Il traite aussi du calendrier grec et égyptien à l'époque ptolémaïque. M. von Wilamowitz, à propos de cette communication, donne quelques renseignements sur les nouvelles acquisitions papyrologiques du Musée de Berlin. Ces acquisitions proviennent généralement des fouilles d'O. Rubensohn.

2. A. Keramopoulos (Athènes) : Νόμος δελφικός. On avait lu (*B. C. H.*, t. XXIII, 1899, p. 611) l'inscription archaïque du stade de Delphes : Τὸν Φοῖνον μὲ φάρεν ἐς τὸ [Ε]ὐδρόμου. L'auteur lit : ἐξ τοῦ δρόμου. Le mot δρόμος est l'équivalent du mot στάδιον.

3. B. Apostolidis (Alexandrie) : *Origine asianique des inscriptions préhelléniques de l'île de Lemnos.* Ces textes (*B. C. H.*, t. X, 1886, p. 1-6) présentent des concordances d'écriture et d'alphabet avec les inscriptions phrygiennes. Le lemniote est très voisin du phrygien, dont le lydien n'est qu'une variété. « Tout concourt à démontrer que ce sont les Lydiens, et non les Étrusques, qui ont rédigé ces inscriptions dans les deux dialectes qui leur étaient familiers [1]. »

4. P. Jouguet (Lille) : Sur un papyrus trouvé par l'auteur dans ses fouilles de Médinet Ghôran (cf. *B. C. H.*, t. XXV, 1901, p. 380 sqq. et plus haut, p. 178, n. 2) et contenant un fragment de comédie grecque. Blass, qui a fait une restitution du texte, a supposé, mais sans preuves bien précises, que ces débris provenaient de l'*Apistos* de Ménandre.

Mercredi 12 avril. — Matin.

1. E. Kornemann (Tubingue) : Remarques sur le dernier fascicule des *Beiträge zur alten Geschichte* contenant l'étude de Rostovtsew : *Römische Blei-Tesserae.*

2. Sp. Vassis (Athènes) : *Leges Valeriae de provocatione.* La première de ces lois n'a jamais existé, et la *lex Valeria* de l'an 449 avant

1. Cette communication a été publiée (Alexandrie, Penasson-Horn, 1905, une broch. in-8° de 12 pages). A la suite (p. 13-24), on trouve un second mémoire étudiant les rapports des textes lemniens avec les monuments et inscriptions similaires de l'Étrurie.

J.-C. est, en réalité, la première loi sur la provocation (Ettore Pais n'admettait comme authentique que la troisième de ces lois, celle de l'an 300 avant notre ère). L'auteur ayant lu son étude en latin, M. von Wilamowitz lui adresse, en latin, diverses remarques.

3. A. Chrestomanos (Athènes) : *Sur la composition chimique de quelques monnaies en argent.* L'analyse des drachmes du roi Alexandre III de Macédoine prouve que le métal en était tiré des mines du Laurium, dont l'argent est toujours aurifère.

4. E. Photiadis (Smyrne) : *Sur l'édit annuel de l'archonte éponyme.* L'édit annuel (κήρυγμα), mentionné par Aristote, *Const. Ath.*, 56, 2, et que l'archonte éponyme devait publier aussitôt entré en charge, avant tout autre acte, est, comme le serment des héliastes (Démosthènes, *Contre Timocrate*, 149), l'œuvre de Solon. Solon, immédiatement après la σεισαχθεία, institua l'Édit « comme une promesse solennelle de la part de l'autorité envers les citoyens qu'à l'avenir jamais aucune autre atteinte ne serait portée au droit de la propriété privée, et la Cité le proclamait par la bouche du premier de ses magistrats ».

5. A. Lambropoulos (Athènes) : *a)* Νομίσματα τῆς Σκιώνης ἀνέκδοτα μετὰ νέων τύπων. — *b)* Περὶ τοῦ βασιλέως τῆς Μακεδονίας Ἀρχελάου καὶ τῶν νομισμάτων αὐτοῦ.

Mercredi 12 avril. — Soir.

1. Hiller von Gärtringen (Berlin) : *Ueber den Plan eines Minuskelkorpus der griechischen Inschriften.* Projet d'un *Corpus inscriptionum graecarum* en minuscules. Il s'agit d'une réédition, revue et complétée, en petits caractères, du grand recueil de Berlin.

2. A. Wilhelm (Athènes) : *a)* Annonce d'un album présentant en fac-similé les inscriptions grecques caractéristiques pour l'histoire du développement de l'écriture. — *b)* Après avoir commenté deux inscriptions de Messène, un décret et un compte, relatifs au paiement d'une ὀκτώβολος εἰσφορά, rendue nécessaire par suite des ἐπιταγαί des Romains, M. Wilhelm explique l'usage d'écrire sur des τοῖχοι certains actes administratifs. Il rappelle que Polybe (V, 33) mentionne ces archives gravées sur les murailles et il indique l'analogie qui existe entre ces χρονογραφίαι grecques et les *Annales* romaines.

3. P. Cavvadias (Athènes) : *Sur les inscriptions relatives aux guérisons des malades dans les sanctuaires d'Esculape.* A Cos, comme à Épidaure, les cures ont été d'abord miraculeuses et la thérapeutique ne s'y est introduite qu'à l'époque romaine. — M. Herzog soutient, au contraire, que, même à l'époque grecque, il y avait des cures médicales dans le temple d'Asclépios à Cos. — Le Dr Chantemesse observe que les maladies guéries dans les sanctuaires d'Esculape étaient des affections nerveuses. La médecine a pu s'introduire dans les temples : elle n'y est pas née.

V. Géographie et Topographie.

Mardi 11 avril. — Matin.

1. G. Radet (Bordeaux) : *Sur un passage de Pausanias* (VII, 6, 6). Le passage en question mentionne une statue élevée par la communauté des Lydiens, ἀπὸ τοῦ κοινοῦ τοῦ Λυδῶν, au lendemain de la mort d'Alexandre. S'appuyant sur un texte d'Arrien (I, 17, 4), où il est dit que le roi, après sa victoire du Granique, rendit aux Lydiens l'usage de leurs anciennes lois et libertés, M. Radet pense qu'il exista, temporairement, un κοινόν lydien dont le nom doit être ajouté à la géographie administrative de la région.

2. N. Politis (Athènes) : Συμβολαὶ εἰς τὴν τοπογραφίαν τῶν Ἀθηνῶν. Ἡ ὀρχήστρα καὶ τὰ ἡλιαστικὰ δικαστήρια.

3. R. Loeper (Constantinople) : Μυκηναϊκὴ ἐποχὴ ἐν τῇ Ἀττικῇ καὶ ἱστορικαὶ παραδόσεις. Étude sur l'histoire primitive de la tétrapole ionienne.

4. Sp. Lambros (Athènes) : Une description vénitienne inédite des antiquités d'Athènes au XVIIe siècle.

5. D. Cambouroglou (Athènes) : Περὶ τοῦ χαρακτηρισμοῦ τῶν παλαιῶν περιγραφῶν τῶν ἀρχαίων μνημείων τῆς πόλεως Ἀθηνῶν. Donne des exemples de la conservation des noms anciens. — A cette occasion, M. Lambros montre l'utilité que présenterait la publication d'un *Corpus* toponymique attique.

Mardi 11 avril. — Soir.

1. Ph. Négris (Athènes) : *La question de l'Atlantis de Platon.* Le fameux récit du *Timée,* qui conduisit Colomb à la découverte de l'Amérique, ne doit pas être relégué parmi les fables. Il est parfaitement d'accord avec les données de la géologie. Le mystérieux continent de l'Atlantis s'est effondré, il y a quelque dix mille années, conjointement avec les grands massifs qui devinrent la mer Égée et la mer Rouge.

2. D. Aeginitis (Athènes) : *Sur le climat d'Athènes aux temps anciens.* Plusieurs savants affirment que l'Attique, par suite de son déboisement, est devenue aride et sèche. Elle l'était déjà dans l'Antiquité. Lorsqu'on étudie, à l'aide de Théophraste, Strabon, Pausanias, les conditions de végétation du dattier en Grèce dans les temps anciens et modernes, on s'aperçoit que la température et le climat d'Athènes, comme de Chypre, n'ont pas varié d'un degré depuis une vingtaine de siècles.

3. P. Rediadis (Athènes) : *L'art de naviguer chez les anciens.* Examen technique des méthodes de navigation chez les Grecs.

4. A. Georgiadis (Athènes) : *Topographie d'Érétrie.* Au témoignage

de Strabon (X, 1, 10), la ville occupa successivement deux sites. C'est entre le VIIIe et le VIIe siècle avant J.-C. que les habitants se transportèrent sur l'emplacement actuel de Néa-Psara. La cause en fut la guerre lélanthienne avec Chalcis. Les Chalcidiens, favorisés par la nature, avaient des ports superbes et une forte position stratégique. Les Érétriens, au contraire, résidaient dans une plaine sans acropole ni port. De plus, ils étaient loin des gisements de minerais. Leur existence devenant précaire, ils cherchèrent une nouvelle demeure et firent choix de l'assiette dont il reste encore de nombreux vestiges. Là, s'offraient une acropole naturelle et un port naturel. On les aménagea facilement. On combla les marais dans l'enceinte des murailles, mais non à l'extérieur, si bien que la banlieue fut en proie à des fièvres dont souffrit le philosophe Ménèdème et dont ne sont pas exempts les Érétriens d'aujourd'hui.

Mercredi 12 avril. — Matin.

1. G. Sotiriadis (Athènes) : *La ville de Kallion et l'anéantissement des Galates par les Étoliens.* Étude de la campagne de 278 et détermination de l'itinéraire suivi par les Celtes.

2. A. Skias (Athènes) : Περὶ τῆς τοπογραφίας τῆς ἀρχαίας Κορίνθου. Communication relative à l'agora de l'ancienne Corinthe.

3. A. Damberghis (Athènes) : *Les eaux minérales dans les sanctuaires d'Esculape.* Il résulte de l'analyse chimique que les eaux employées dans les sanctuaires d'Esculape étaient analogues aux eaux d'Évian.

Mercredi 12 avril. — Soir.

1. E. von Stern (Odessa) : *Les nécropoles protomycéniennes de la Russie méridionale; la nécropole archaïque de Bérézane.*

2. B. W. Pharmakowsky (Saint-Pétersbourg) : *Trouvailles dans la région de Koubane (Caucase); l'archaïsme grec et l'Orient.*

3. S. Shebelew (Saint-Pétersbourg) : *Miroirs grecs de Koubane.*

4. E. Pridik (Saint-Pétersbourg) : *Fouilles de Kherson.*

5. B. W. Pharmakowsky (Saint-Pétersbourg) : *Fouilles d'Olbia.*

6. W. Malmberg (Dorpat) : *Chersonèse; les objets d'or du Ve et du IVe siècle avant J.-C. et le grand mur de la cité antique.*

7. M. Rostovtsew (Saint-Pétersbourg) : *Panticapée; décoration polychrome des maisons de l'époque hellénistique; décoration de tombeaux et sarcophages de l'époque romaine.*

M. Furtwängler, présent à la séance, félicite les savants russes de leurs découvertes et les remercie d'avoir fait connaître des monuments d'un grand intérêt, ignorés jusqu'ici. Les objets décrits, notamment les nombreux bijoux d'or, attestent un mélange intime des influences grecque, perse et mésopotamienne. Ils dateraient plutôt du VIIe siècle avant notre ère que du VIe.

Sur la proposition de M. Bruno Keil, qu'appuie M. Wiegand, la section émet le vœu que les plans de l'Acropole, dus à Kawerau, soient publiés par la Société archéologique d'Athènes, qui en est propriétaire.

VI. Archéologie byzantine.

Samedi 8 avril. — Soir.

1. Th. Ouspensky (Constantinople) : Ἡ Βιβλιοθήκη τοῦ Σεραγίου καὶ ἡ ἐν αὐτῷ εἰκονογραφημένη Ὀκτάτευχος. Dans la bibliothèque du Séraï, à Constantinople, on retrouve quelques traces de la bibliothèque de l'illustre famille des Comnènes. On peut considérer comme étant de cette provenance le manuscrit n° 8, qui représente un exemplaire très rare de l'Octateuque, orné de miniatures, avec une préface d'Isaac Porphyrogénète, fils d'Alexis Comnène. Un des autres manuscrits de la collection a pour auteur Isaac Sébastocrator. Il est à présumer que ces deux noms (Isaac Porphyrogénète, Isaac Sébastocrator) appartiennent au même écrivain, dont le nom doit être inscrit dans l'histoire de la littérature byzantine.

2. J. Strzygowski (Graz) : *Ueber die Ikonographie der byzantinischen Kaiser*. Propose la constitution d'un comité international en vue de cette publication.

3. Sp. Lambros (Athènes) : Ἡ εἰκονογραφία τῶν Βυζαντίνων αὐτοκρατόρων ἐν τῷ χειρογράφῳ τοῦ Ζωναρᾶ ἐν Μοδένῃ.

Mardi 11 avril. — Matin.

1. A. L. Frothingham (Princeton) : *Sur l'art byzantin avant le* xv*e siècle*. Demande qu'on réunisse les matériaux d'un *Corpus* des monuments de l'art byzantin antérieurs au xve siècle. — Gabriel Millet juge l'entreprise prématurée : à son avis, l'essentiel est de définir la méthode suivant laquelle doivent être composées les monographies. On néglige trop les rapports entre les monuments et les idées. L'archéologue qui étudie l'art byzantin doit être un historien de l'Église.

Mardi 11 avril. — Soir.

1. J. Strzygowski (Graz) : *Hat Hellas im Mittelalter eine eigenartige Kunst besessen?* Il s'agit de savoir si les ornements des édifices chrétiens du Moyen-Age grec, comme, par exemple, le motif des lions affrontés, sont d'origine orientale. On doit répondre par l'affirmative. L'influence de la Mésopotamie, des caractères koufiques, de la décoration arabe n'est pas douteuse.

2. G. Millet (Paris) : *De la publication d'un Corpus des inscriptions grecques chrétiennes*.

Le plan de ce recueil, entrepris par l'École française d'Athènes, est

d'abord examiné en commission spéciale et adopté ensuite par la section. On se propose un double objet :

1° Déterminer le caractère et le contenu du *Corpus;*

2° Arrêter les principes et conventions applicables, en dehors même de ce *Corpus*, à toutes les publications d'inscriptions grecques chrétiennes.

I. Caractère et contenu. — Le titre sera : *Corpus inscriptionum graecarum christianarum.* On prendra la langue pour base; on recherchera les textes grecs partout où il s'en rencontrera; on les classera suivant l'ordre topographique. On admettra les inscriptions grecques chrétiennes depuis l'origine et toutes les inscriptions grecques indistinctement depuis la mort de Théodose jusqu'à la guerre de l'Indépendance (395-1821).

II. Mode de publication. — En principe, toute inscription médiévale historique et datée doit être reproduite en fac-similé. Où le fac-similé manquera, de petits dessins figureront les lettres caractéristiques, les ligatures, les abréviations. La transcription reproduira l'orthographe et, quand il y aura lieu, l'accentuation et la ponctuation de l'original. Elle ne corrigera que les inadvertances d'exécution ou les erreurs de copie. Elle résoudra les abréviations. En un mot, elle changera la forme graphique, mais conservera la forme grammaticale. Pour faciliter la lecture, un paragraphe de l'appareil critique, ou, si on le juge préférable, une seconde transcription, indiquera les formes correspondantes de la grammaire classique.

La section a également déterminé, conformément aux propositions de M. Gabriel Millet, l'emploi des signes conventionnels, pour les restitutions, abréviations ou additions.

3. D. Cambouroglou (Athènes) : Περὶ τῶν ἐν Ἀθήναις ἐπωνυμιῶν τῆς Θεοτόκου. Parmi les surnoms de la Mère de Dieu à Athènes, il faut particulièrement retenir Ἁγία Δύναμις et Γοργοεκήκοος.

4. G. Lambakis (Athènes) : Περὶ τῶν ἐν Μήλῳ χριστιανικῶν κατακομβῶν καὶ τοῦ ἐν αὐτῇ χριστιανικοῦ βαπτιστηρίου. Le baptistère en question est situé au nord de l'île. Quant aux catacombes, ainsi que le fait observer M. Lambros, elles ont été étudiées en 1876 par M. Charles Bayet (cf. *B. C. H.*, t. II, 1878, p. 347-359).

Mercredi 12 avril. — Matin.

1. P. Carolidis (Athènes) : Περὶ τῶν ναῶν τῆς Ἁγίας Εἰρήνης καὶ τῆς Ἁγίας Σοφίας.

2. G. Lambakis (Athènes) : Communication sur diverses antiquités chrétiennes (Philippes, en Thrace; église de Saint-Denis l'Aréopagite, à Athènes; Cenchrées; Amorgos).

3. C. Zessiou (Athènes) : *a)* Περὶ ζωγράφων ἑλλήνων κατὰ τοὺς τελευταίους αἰῶνας. — *b)* Δύο ἐπιγραφικὰ χαράγματα ἐκ Στεφανίου τῆς Κορινθίας.

VII. Enseignement de l'Archéologie.

Lundi 10 avril. — Matin.

1. A. Conze (Berlin) : *Ueber Archäologie und Gymnasium.*

2. J. Csengeri (Kolozsvar) : *Sur l'introduction de l'archéologie et de l'histoire de l'art dans l'enseignement secondaire.*

3. G. T. Plunkett (Dublin) : *Les moyens adoptés par le Musée de Dublin pour répandre dans les écoles la connaissance de l'archéologie irlandaise.* On a établi des séries de photographies avec notices explicatives, dont on a constitué une sorte de bibliothèque archéologique circulante.

4. H. C. Tolman (Nashville) : *The study of archaeology in the Teaching of Homer.* Montre les rapports entre les poèmes homériques et la civilisation mycénienne, mais non les moyens pratiques d'expliquer Homère dans les classes.

Lundi 10 avril. — Soir.

1. Percy Gardner (Oxford) : *The use of coins as an introduction to archaeology.*

2. J. E. Harry (Cincinnati) : *The study of greek archaeology in american colleges.* Parmi les cinq cents lycées des États-Unis d'Amérique, il en est très peu qui se préoccupent de l'archéologie. L'Université d'Harvard a organisé un cours d'archéologie classique, et l'Université de Princeton un cours d'archéologie chrétienne.

3. G. Seure (Chartres) : *De l'enseignement de la langue et de l'archéologie grecques dans les lycées.* Demande que l'on confie l'enseignement du grec et subsidiairement de l'archéologie à des professeurs spéciaux.

Cette proposition est combattue par A. Albert-Petit (Paris). L'éducation, observe-t-il, a pour but la formation de l'esprit, et cette formation suppose une certaine unité de direction. Si l'élève passe par trop de mains, s'il est tiraillé entre trop d'influences, son éducation générale en souffre, même s'il y gagne à tel point de vue particulier. Que l'on confie les classes où il y a du grec à des professeurs qui auront témoigné une préférence en ce sens, rien de mieux ; mais que l'on ne crée pas des cours de grec réservés à des spécialistes.

A cet argument d'ordre pédagogique s'ajoute un argument d'ordre sentimental. Beaucoup regretteraient de voir le grec devenir une matière rare et exceptionnelle, une sorte de curiosité, reléguée en dehors des cadres ordinaires de l'enseignement, comme le russe ou l'esperanto. Il est bon qu'on le considère toujours comme une des bases de la culture classique, comme une des colonnes fondamentales qui portent le temple. Le grec doit rester l'apanage du professeur

principal, de même que le latin, qu'on ne tarderait pas à spécialiser aussi, pour les mêmes raisons.

Ce qui importe donc, ce n'est pas de faire enseigner le grec et l'archéologie par un maître à part, c'est de mettre le professeur principal en état de donner ce double enseignement avec toute la compétence et l'autorité possibles. Bien des moyens s'offrent pour réaliser cet idéal : voyages aux lieux saints de l'humanisme, participation aux congrès, missions temporaires, séjours plus ou moins longs dans les Instituts d'Athènes et de Rome. C'est ainsi que les maîtres de l'enseignement secondaire pourront acquérir ce qui leur manque bien malgré eux : le contact direct avec l'Antiquité.

Mercredi 12 avril. — Matin.

1. G. Mistriotis (Athènes) : Communication sur le but que poursuit la « Société pour la représentation des drames antiques », à propos d'une exécution de l'*Antigone* de Sophocle donnée, dans le texte original, au stade d'Athènes, le lundi 12 avril, en l'honneur des congressistes.

Cette exécution est, de la part de M. Th. Reinach, l'objet des critiques suivantes :

Le stade se prête mal à des représentations tragiques par son acoustique défectueuse, par le diamètre excessif de l'orchestre, où les acteurs semblent nager, par l'aspect réfrigérant de l'immense étendue de gradins qu'on est obligé de laisser vides. L'odéon d'Hérode Atticus ou le théâtre d'Épidaure conviendraient mieux à des solennités de ce genre.

Quel est au juste le caractère de ces représentations? S'agit-il d'une restitution archéologique s'adressant à un public de lettrés, de savants, forcément restreint? Alors, il faudrait serrer de plus près les conditions du problème, perfectionner le costume, qui est pauvre et insuffisant, amener et grouper le chœur suivant les règles bien connues du théâtre grec, adopter une musique d'un coloris moins moderne. Il faudrait également, sinon prononcer tout à fait à l'antique, du moins se rapprocher le plus possible de la prononciation ancienne et surtout du *rythme* du vers ancien, incompréhensible avec l'intensité, l'appui vocal que la langue moderne attribue à l'accent tonique.

S'agit-il, au contraire, d'une œuvre populaire, nationale, cherchant à intéresser réellement le grand public, le public des moyennement lettrés et même des illettrés? Dans ce cas, il est indispensable que les tragédies grecques soient jouées non dans le texte original, inaccessible aux neuf dixièmes des spectateurs, mais dans une traduction en grec moderne, sans qu'on veuille d'ailleurs examiner si ce grec doit être emprunté à l'idiome vulgaire ou à la καθαρεύουσα. L'essentiel est d'être compris. Le théâtre n'est pas la messe.

2 et 3. J. Dragatsis (Pirée) et G. Papavasiliou (Athènes) : Περὶ τῆς διδασκαλίας τῆς ἱστορίας τῆς τέχνης ἐν τοῖς γυμνασίοις.

4. H. Bulle (Athènes) : *Ueber eine internationale Bibliographie der Archäologie.*

5. A. L. Frothingham (Princeton) : *Sur l'enseignement illustré de l'archéologie.*

Mercredi 12 avril. — Soir.

1. S. Rzepinski (New-Sandez) : *Problem eines archäologischen Normalkabinetts an den Gymnasien.*

Discussion générale sur les meilleurs moyens d'enseigner l'archéologie dans les classes : images circulantes, cartes postales illustrées, albums de photographies. Pour les projections, une distinction s'impose : elles sont excellentes quand il s'agit de paysages, de monuments d'architecture, de grandes œuvres plastiques; elles donnent des résultats médiocres lorsqu'on veut mettre sous les yeux des objets de petite dimension, comme les vases ou les gemmes.

Principes dont on convient :

a) Réunir, comme matériel archéologique, tout ce qui peut donner aux élèves la connaissance positive des hommes et des choses de l'Antiquité;

b) Ne pas réserver à l'archéologie des heures spéciales, mais initier les élèves à propos des autres enseignements;

c) Former un personnel de maîtres composé non d'archéologues spécialistes, mais de professeurs ayant une simple culture générale.

2. S. Ivos (Athènes) : Examen, au nom de G. Mistriotis, des cinq objections formulées par M. Th. Reinach touchant la représentation d'*Antigone* (emplacement, chœur, costume, langue, rythme). Réfutation adroite, mais plus spécieuse que solide.

3. H. Bulle (Athènes) : Reprise du projet de bibliographie internationale ébauché le matin. Le nouveau périodique ne sera pas rédigé dans un seul idiome : on y publiera des informations et des articles en toutes langues. M. Wolters, professeur à l'Université de Wurzbourg, est chargé de préparer un plan que l'Institut archéologique allemand présentera ensuite à l'acceptation des autres.

Tels furent les travaux particuliers des sections. La séance générale de clôture eut lieu le 13 avril, sous la présidence de M. Carapanos, dans la grande salle de l'Université. M. Homolle, secrétaire du Congrès, soumit à l'assemblée les résolutions suivantes, qui furent votées à main levée :

1. Établissement d'un règlement fixe. — Le règlement provisoire, élaboré par le Congrès de 1905, reçoit une sanction définitive. Il aura force de loi pour les réunions à venir.

2. Organisation du Congrès futur. — La Commission de 1905 garde ses pouvoirs et constitue un bureau international permanent jusqu'à ce que le deuxième Congrès la relève de sa tâche.

3. Périodicité des assemblées. — L'intervalle entre deux réunions consécutives ne devra pas être inférieur à deux ans ni supérieur à cinq. Selon toute apparence, le deuxième Congrès international d'archéologie se tiendra en 1908.

4. Lieu de réunion. — Deux villes avaient été indiquées comme pouvant être le siège du prochain Congrès : Rome et le Caire. Mais Rome, dans ces derniers temps, a donné l'hospitalité, coup sur coup, aux sciences les plus diverses. On l'écarte. C'est le Caire qui, d'un consentement unanime, obtient la préférence. Au nom du Gouvernement égyptien, dont il est le délégué, M. Maspero ratifie ce choix.

5. Coopération internationale des Musées [1]. — On prend, à cet égard, une quadruple résolution :

a) Les conservateurs des grandes collections nationales, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Amérique, dans le monde entier, s'entendront pour activer l'impression de leurs répertoires, qui, dorénavant, seront conçus d'après des règles constantes et rédigées sur un type uniforme. De la sorte, un savant ou un amateur, en achetant, dans sa spécialité, les catalogues du Louvre, du British Museum, de la Glyptothèque, des Musées de Rome, se procurera, non plus des fascicules sans lien, mais des livraisons homogènes, dont l'ensemble constituera un recueil universel.

b) Pour protéger contre les chances multiples de disparition, telles qu'incendies et vols, ceux des monuments antiques qui sont en métaux précieux, on en exécutera des fac-similés, en sorte que si l'original vient à être détruit, il puisse du moins en subsister des copies rigoureusement fidèles. Ces copies seront l'objet d'échanges internationaux.

c) Les Musées sont souvent encombrés d'objets identiques, de pièces similaires, d'originaux en double ou en triple, qui tiennent de la place sans profit. Inversement, tandis qu'il y a surabondance dans telle série, il y a disette dans telle autre. Sur ce point encore, la pratique des échanges internationaux amènerait un plus juste équilibre. Grâce à une entente de pays à pays, les collections publiques pourront être allégées de ce qui les gêne et enrichies de ce qui leur manque.

d) Une ligue est fondée contre les faussaires. Les Musées se tiendront en communication les uns avec les autres pour signaler, dès leur apparition, tous les monuments apocryphes qui seront lancés sur le marché. Rien n'a favorisé l'industrie des fabricants d'antiques comme la pensée de profiter d'une occasion et le désir d'enlever un objet rare guetté par le voisin. Substituer à cette vaniteuse politique de coups de tête et de surenchère un service d'informations loyales où personne n'ira sur les brisées du premier occupant, ce sera couper

1. Cf. plus haut, p. 205 (Section III, séance du lundi soir 10 avril, § 1 et 2).

cōurt à des mystifications ruineuses contre lesquelles, dans l'état actuel des choses, il est difficile de se mettre à l'abri.

Corpus toponymique attique. — L'assemblée générale approuve et sanctionne l'initiative prise par la Ve section [1]. S'il est un pays à qui un répertoire de ce genre soit indispensable, c'est assurément la Grèce où l'on fait partout la chasse au mot slave ou albanais moderne pour lui substituer le nom de lieu ancien.

On n'a pas abordé, dans la séance de clôture, le gros problème du Congrès : celui de la restauration des monuments antiques. Avec une prudence qu'inspire et développe l'usage de la vie parlementaire, la Commission exécutive s'est abstenue de soumettre le cas à l'assemblée générale. On a également gardé le silence, pour les mêmes raisons, sur un projet connexe : le déplacement de la frise du Parthénon. Il faut convenir que ce ne sont pas là des questions dont il est prudent de saisir le suffrage universel.

En résumé, le premier Congrès international d'archéologie a été brillant et utile. Tous ceux qui ont eu le plaisir d'y participer en garderont un souvenir durable. Pas plus que les travaux, ils n'oublieront les fêtes, qui sont aux réunions humaines ce que le sourire est au visage. Ils féliciteront de tout cœur et la Commission d'organisation, qui s'est acquittée à son honneur d'une tâche écrasante et complexe, et la Société archéologique d'Athènes, dont la munificence n'a eu d'égale que la bonne grâce, et la Grèce, qui, peuple et gouvernement, s'est montrée fidèle à ses traditions de large et intelligente hospitalité.

Georges RADET.

1. Cf. plus haut, p. 210 (Séance du mardi soir 11 avril, § 5).

BIBLIOGRAPHIE

Gerhard Taaks, *Alttestamentliche Chronologie*. Uelzen, 1904, chez l'auteur; 1 vol. in-8° de 117 pages, avec un tableau hors texte.

L'étude de la chronologie de l'Ancien Testament montre surabondamment que ces vieux documents ne peuvent être jugés au point de vue moderne, qui exige une scrupuleuse exactitude dans l'établissement des dates. Le sens critique est une acquisition récente. Mais si nous ne trouvons pas dans les annales anciennes ce que nous cherchons aujourd'hui, gardons-nous d'accuser les anciens auteurs de fourberie : ce serait manquer de sens critique. Les anciens établissaient la chronologie d'après des principes assez lâches, basés surtout sur le synchronisme, et quand on nous apprend que tel roi de tel pays est monté sur le trône telle année du règne du roi de telle autre contrée, en gros, ceci peut être un renseignement suffisant; mais, lorsque nous voulons faire le total des années que représente une dynastie localisée dans le temps d'après ces principes, il est facile de comprendre que les résultats manquent de précision. Tous les critiques qui se sont occupés de l'étude de l'Ancien Testament ont dû reconnaître ces principes. D'ailleurs, les livres sacrés des Juifs et des Chrétiens n'ont aucune prétention à être des manuels scientifiques. Il faut les prendre pour ce qu'ils sont et ne pas leur demander plus qu'ils ne donnent. Ce sont des documents religieux; ils nous permettent de nous rendre compte de l'état d'âme des croyants à un moment donné; leur valeur au point de vue psychologique et religieux est donc fort grande. M. Gerhard Taaks s'est donné une tâche bien rude et fort inutile, à notre avis, en voulant nous montrer — ce que d'autres avant lui ont surabondamment prouvé — que la chronologie de l'Ancien Testament manquait de base scientifique. X. K.

Gerhard Taaks. *Zwei Entdeckungen in der Bibel*. Uelzen, 1904, chez l'auteur; une brochure in-8° de 15 pages.

Inutile d'insister sur « les deux découvertes » qu'aurait faites M. Gerhard Taaks dans la *Bible*. Sa petite brochure s'attaque au *Deutéronome* et à l'*Évangile* dans des termes qu'il suffit d'indiquer.

Le *Deutéronome*, d'après M. Taaks, « est un ouvrage diabolique

inventé pour l'enrichissement du sacerdoce de Jérusalem » (p. 1). Quant à l'*Évangile* (p. 9), c'est « une mystification diabolique, un coup de génie de Simon Pierre. Le Jésus qu'honore la Chrétienté n'a jamais vécu. Le Jésus historique était un possédé, atteint de la manie des grandeurs, un instrument dans les mains de Pierre... » On nous dispensera de discuter ces idées. X. K.

X. A. Sidéridès, Λίβυσσα, Δακίβιζα, Γκέγπουζα, extrait de l'Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος, t. κζ', 1900, Constantinople, p. 4-27; 1 broch. in-4°, avec gravures.

Pour l'auteur, Libyssa, où mourut Hannibal, et Dacibiza ne sont qu'une seule et même ville correspondant à la moderne Gegbuzé : « Depuis l'époque des rois de Bithynie jusqu'au IVe siècle après Jésus-Christ, la place s'est appelée Libyssa; puis, sous les empereurs byzantins, Dacibiza; enfin, avec la domination ottomane, Gegbuzé ou Gébizé » (p. 19). Cette théorie se heurte à une objection : Libyssa est encore mentionnée sous ce nom en 362, quand Julien se rend de Constantinople à Antioche (Ammien Marcellin, XXII, 9,3). Or, dès le règne de Valens, qui commence en 364, nous voyons (cf. la brochure même de M. Sidéridès, p. 7-8) Dacibiza mêlée aux luttes religieuses entre ariens et orthodoxes. Je me demande quand et pourquoi, sous le règne si court et si agité de Valens, Libyssa aurait pu se métamorphoser en Dacibiza. Ramsay (*Historical Geography of Asia Minor*, carte de la Bithynie, en regard de la p. 179) et Kiepert (*Formae orbis antiqui*, pl. IX) distinguent les deux villes. Il faut s'en tenir à leur opinion. J'ajoute que le dernier explorateur de la contrée, M. Wiegand, fixe Libyssa, non dans l'intérieur des terres, mais, conformément aux données des textes, sur le bord de la mer, un peu à l'ouest de l'embouchure du Dil-Déré (Libyssos), immédiatement après le cap Kaba-Bournou [1].

GEORGES RADET.

1. *Zur Lage des Hannibalgrabes* dans les *Ath. Mitth.*, t. XXVII, 1902, p. 321-326 et pl. XII.

17 mai 1905.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

RUINES DE LA PLAINE DU CAYSTRE

(Planche III)

I

L'Aqueduc d'Éphèse

Cet aqueduc, dont les grandes arches ajoutent tant de pittoresque au paysage d'Ayasoulouk, était alimenté par plusieurs sources. Les unes se trouvent au village de Koursak[1]. Par un conduit bâti en voûte, elles descendent vers la Βωνειτῶν κατοικία[2], longent le pied de la Mésogide et arrivent à Éphèse. Une autre source part de Kirkindjé, gros bourg habité par un millier de familles chrétiennes issues des anciens Éphésiens, et se mêle au précédent conduit en aval de Djibia. Près de l'endroit où j'ai découvert, en 1896, la première des bornes du territoire de l'Artémis éphésienne[3], il y avait un fort qui protégeait l'aqueduc. Il y en avait un autre non loin du point où, en 1900, j'ai découvert la seconde[4]

Les débris du conduit subsistent en plusieurs places : à Koursak, en bas de la Βωνειτῶν κατοικία, à Bélévi et à Djibia. L'aspect des matériaux et la mention de l'empereur Auguste dans les inscriptions des bornes font penser que l'aqueduc date du début de l'ère chrétienne.

1. Pour les diverses localités mentionnées ici, se reporter à la carte contenue dans la planche III.

2. Cf. *Revue des Études anciennes*, t. IV, 1902, p. 258-259, et t. V, 1903, p. 10-14. Il résulte d'un article du P. Pargoire (*Échos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 207-212) que la Bonita du Caystre doit être distinguée de celle où fut emprisonné saint Théodore Studite.

3. *B.C.H.*, t. XX, 1896, p. 393.

4. *Rev. Ét. anc.*, t. IV, 1902, p. 260. Les hameaux de Μεγάλαις Κατευχαῖς, où fut trouvée la première borne, et de Μικραῖς Κατευχαῖς, où fut trouvée la seconde, sont portés sur la *Specialkarte vom westlichen Kleinasien* de H. Kiepert, feuille VIII, sous leurs appellations turques de B[euyuk] et K[utchuk] Kadifa.

II

Dioshiéron, Pyrgion, Digdé

Les doutes élevés par M. Franz Cumont[1] sur l'identité de Dioshiéron et de Pyrgion ne me semblent pas justifiés. Du fait qu'Adigumé renferme un marbre contenant la stipulation d'une amende τῇ Διοσιερειτῶν πόλει, il ne saurait résulter que le village d'où provient l'épitaphe correspond à Dioshiéron, attendu que les exemples abondent d'ethniques relevés loin des centres auxquels ils se réfèrent.

Quand, à l'époque byzantine, Dioshiéron changea son nom païen pour celui de Pyrgion, la ville, en cessant de se réclamer de Zeus, se mit sous la protection de Jésus : nous la voyons qualifiée de Χριστούπολις par les documents ecclésiastiques. Or, cette appellation, en qui survivait, transformée, une habitude ancienne, s'applique aujourd'hui encore au bourg de Birghé, d'où il suit que l'assimilation Dioshiéron-Pyrgion-Christopolis doit être maintenue.

Tout près d'Adigumé, à une distance d'un quart d'heure, se trouve le village d'Adiguidé, qui, sans parler des musulmans, compte 450 maisons grecques. Les orthodoxes lui donnent le nom de Ligda. Cette désignation grecque n'est, comme la turque, qu'une déformation d'un nom byzantin, Δίγδης τὸ φρούριον, relevé à la date de 1342 (Miklosich, *Acta et diplomata,* I, 230). Digdé (Pauly-Wissowa, s. v.) ressortissait à Pyrgion. C'est une preuve que Dioshiéron, à laquelle Pyrgion succéda, avait Adigumé dans son ressort et n'était pas Adigumé.

Eustratios JORDANIDÈS.

Thireh, 10 avril 1905.

1. *Rev. Ét. anc.*, t. V, 1903, p. 11-12.

LE MARIAGE DE SÉNÈQUE

Les points obscurs ne manquent pas dans la vie de Sénèque, les points controversés non plus. L'érudition sous toutes ses formes, philologie, histoire, épigraphie, etc., s'est appliquée dès longtemps à y porter la lumière. Malheureusement, l'érudition a ses défauts : dans le même temps qu'elle débrouille certaines difficultés, elle en fait naître d'imprévues. Quelquefois, chose plus curieuse, elle résout des problèmes qui ne se posaient pas.

C'est ainsi que depuis le savant Juste Lipse, — c'est-à-dire depuis trois cents ans, — il est de notoriété[1] que Sénèque se maria deux fois : de sa première femme on ne sait rien ; la célèbre Pauline est la seconde. Les enfants dont il parle à sa mère dans la *Consolation* qu'il lui adressa de Corse sont des enfants du premier lit[2].

Qu'on relise sans préjugé les écrits de Sénèque, les *Annales* de Tacite et l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, qui sont les seuls ouvrages anciens où il soit parlé de l'illustre philosophe avec quelque précision. On y voit bien que Sénèque fut marié et père de famille, on y apprend le nom de Pompeia Paulina et plusieurs détails intéressants sur la condition et le caractère de cette femme, on y surprend les époux jusque dans l'intimité de leur mutuelle tendresse, on les voit aller ensemble au-devant de la mort. On peut encore inférer de certains textes[3] que Pauline était sensiblement plus jeune que son mari. Mais rien ne donne à penser qu'elle n'ait été épousée qu'en secondes noces.

1. Voir, entre autres, Forcellini, *Totius latinitatis Onomasticon*, t. I, p. 308; O. Rossbach, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, t. I, col. 2241-2242.

2. *Ad Helviam de Consol.*, II, 5; XVIII, 4. Cf. *Epigr.*, VIII (*L. Annaei Senecae Opera*, éd. Haase, t. I).

3. Cf. *ad Lucil. epist.* CIV; Tacite, *Ann.*, XV, 63.

Or, dans la *Vie de Sénèque* en latin qui précède sa belle édition des œuvres du philosophe (Anvers, 1605), Juste Lipse affirme (*cap. V: privata vita, uxores, liberi...*) :

1° Que Sénèque se maria une première fois avant son exil, c'est-à-dire avant l'an 41 ;

2° Que les enfants qu'il eut étaient nés de cette première femme, d'ailleurs inconnue ;

3° Que c'est d'elle qu'il s'agit dans le livre III du *De Ira*, XXXVI, 3, et dans la lettre L à Lucilius, § 2 ;

4° Que Sénèque n'épousa Pauline qu'après son retour d'exil, — qui date de l'an 49, — et à une époque où il était déjà puissant à la cour.

Sur quoi repose cette série d'hypothèses, présentées par leur savant auteur comme des certitudes?

*
* *

Autant qu'on peut retrouver la marche de sa pensée, Lipse est parti de cette opinion préconçue, que Sénèque épousa Pauline après son exil de Corse. Là est le nœud de la question. Ce point établi, il serait, en effet, nécessaire d'admettre qu'à cette époque il était veuf, puisqu'il avait — ceci est un fait certain — femme et enfants dès le temps du *De Ira* et de la *Consolation à Helvia*.

Mais quels témoignages invoque Lipse? Deux textes, l'un de Dion Cassius, l'autre de Sénèque lui-même. Examinons-les tour à tour.

a) Au livre LXI de son *Histoire,* chapitre 10, Dion Cassius se fait l'écho des accusations variées dont Sénèque, dans la dernière partie de sa vie, ne cessait d'être l'objet de la part de ses ennemis. Ceux-ci se plaisaient à opposer aux maximes stoïciennes du grand homme les détails de sa conduite privée; ils s'ingéniaient à mettre Sénèque en désaccord avec ses propres paroles, à prouver qu'il avait constamment démenti ses enseignements par ses actes. Ils avaient beau jeu, par exemple, à rappeler ses prédications contre la richesse et le luxe et à lui objecter sa fortune personnelle. Son mariage avec

Pauline leur fournissait, si l'on s'en rapporte à Dion, un autre grief. Lipse entend qu'on l'incriminait pour avoir, à un âge très avancé, épousé une très jeune fille *(nempe quod aetate gravis juvenculam illam duxisset)*. Mais où Lipse prend-il cette idée? C'est une interprétation toute gratuite d'un texte où il n'est fait aucune allusion ni à l'âge de Sénèque ni à l'âge de sa femme. Il est dit seulement dans ce texte que le philosophe avait fait un très brillant mariage (γάμον ἐπιφανέστατον ἔγημε). C'est cela que des esprits malveillants affectaient de considérer comme indigne d'une austérité vraiment philosophique; point n'est besoin de chercher autre chose entre les lignes. L'écrivain grec, qui semble en cet endroit prendre un malin plaisir à entasser l'un sur l'autre tous les on-dit défavorables à la mémoire de Sénèque, ne se fût pas fait faute de préciser, s'il y avait eu lieu, dans le sens qu'indique Juste Lipse.

Il est bon de remarquer, en outre : 1° que le passage n'est pas du Dion Cassius authentique, mais du Dion Cassius abrégé et remanié par le moine Xiphilin; 2° que ce tissu de racontars, rapportés sans la moindre critique, dénote de la part de l'écrivain une intention calomnieuse qui ôte au morceau entier tout caractère de solidité historique. Le fait d'avoir épousé une personne dont l'unique tort était d'être, comme dit Montaigne, « des mieulx apparentees dames romaines » n'y est-il pas mis sur la même ligne que les plus ignobles débauches[1]? Sénèque n'y est-il pas accusé en termes propres d'avoir osé être l'amant d'Agrippine après avoir été celui de sa sœur Julie? Peu vraisemblable (sans être absurde) pour qui a étudié de près les rapports ostensibles de Sénèque avec la mère de Néron, cette accusation cesse d'être une médisance pour devenir une pure sottise lorsqu'on en découvre l'origine. Elle est dans les propos que Tacite attribue au délateur Suillius (*Ann.*, XIII, 43). Faisant allusion aux relations vraies ou supposées de Sénèque avec Julie, Suillius lui reproche d'avoir souillé *cubicula principum feminarum*. Il y a là un pluriel emphatique que l'écrivain grec, quel qu'il soit (j'aime mieux croire que c'est Xiphilin), a eu la naïveté de prendre au pied

1. Γάμον τε ἐπιφανέστατον ἔγημε καὶ μειρακίοις ἐξώροις ἔχαιρε.

de la lettre et d'interpréter de la manière la plus scandaleuse possible.

b) Sénèque écrit à Lucilius, au début de la lettre CIV, que, saisi par les fièvres de Rome, il vient de se réfugier en hâte à Nomentum, comptant sur l'effet du changement d'air. Sa femme cherchait à le retenir, pour lui épargner sans doute les fatigues du voyage, mais il est arrivé à la convaincre. « Malgré mon âge, » ajoute-t-il en substance, « et quoique la vieillesse m'ait rendu dur à bien des choses, je prends tout le soin possible de ma santé, parce que je sais que Pauline ne respire que pour moi. Je me dis qu'il y a encore dans ma peau de vieillard un jeune homme, et c'est lui que je ménage. » Voici le texte : *Nam, cum sciam spiritum illius in meo verti, incipio, ut illi consulam, mihi consulere; et, cum me fortiorem senectus ad multa reddiderit, hoc beneficium aetatis amitto : venit enim mihi in mentem in hoc sene et adulescentem esse, cui parcitur.* Le sens est clair et le lien des idées très net. On peut le marquer ainsi : quoique vieux, je fais fi des privilèges de mon âge et je me traite en jeune homme, pour l'amour de ma femme. Lipse, par un contresens singulier, comprenait que le mot *adulescentem* désignait non Sénèque, mais Pauline[1] ! Hâtons-nous de dire, sans insister, que personne ne le suit plus sur ce terrain.

Des deux textes que nous venons d'examiner et qu'il interprétait de travers l'un et l'autre, Lipse concluait que, vu la jeunesse de Pauline, son mariage avec Sénèque ne pouvait remonter bien haut.

La vérité est que, ni du passage plus ou moins apocryphe de Dion, ni du passage de Sénèque, on ne peut tirer la moindre induction relativement à la date de ce mariage. L'appui le plus solide de l'hypothèse d'un premier mariage craque donc dès qu'on y touche.

* * *

Cependant, ayant son siège fait, ne doutant pas de l'existence

1. D'où la traduction bizarre de Montaigne (*Essais*, l. II, ch. XXXV) : « Le privilege que ma vieillesse m'avoit donné me rendant plus ferme et plus resolu à plusieurs choses, ie le perds, quand il me souvient qu'en ce vieillard il y en a une ieune *(sic)* à qui ie proufite. »

d'une première femme du philosophe, Juste Lipse a cru découvrir des traces positives de cette existence; il en a pour ainsi dire suivi la piste à travers les œuvres de Sénèque.

L'ingénieux humaniste produit ici trois références :

a) Les passages *(Consolation à Helvia, Epigrammes)* où il est question des enfants de Sénèque. — Mais il affirme arbitrairement que ces enfants ne sont pas nés de Pauline.

b) La phrase du *De Ira* (III, XXXVI) déjà mentionnée ci-dessus : *Cum sublatum e conspectu lumen est et conticuit uxor moris mei jam conscia...* — Mais il affirme non moins arbitrairement que le mot *uxor* ne désigne pas Pauline.

c) Le passage suivant de la lettre L à Lucilius (§ 2) : *Harpasten, uxoris meae fatuam, scis hereditarium onus in domo mea remansisse. Ipse enim aversissimus ab istis prodigiis sum; si quando fatuo delectari volo, non est mihi longe quaerendus : me rideo.* Littéralement : « Tu sais que j'ai gardé chez moi comme un encombrant héritage Harpasté, la folle de ma femme. Car pour moi j'ai en horreur les monstres de cette espèce; quand j'ai envie de m'amuser d'un fou, je n'ai pas à le chercher loin : je me regarde et je ris. » — Lipse affirme encore qu'il ne s'agit pas ici de Pauline, mais de la première femme de Sénèque. Et cette fois il prouve son dire, ou croit le prouver. Il estime d'abord que le ton serait choquant s'il s'agissait de Pauline : *vix enim est ut de Paulina sic loquatur et sentiat.* Cette légère moquerie sur le goût qu'elle pouvait avoir pour les grimaces et les bouffonneries des fous n'a pourtant rien de méchant; elle est faite sans mauvaise humeur et peut fort bien s'accorder avec les sentiments très tendres exprimés ailleurs [1] par Sénèque à l'égard de Pauline. — Puis voici l'argument décisif, et le seul, à vrai dire, qui mérite considération : les mots *hereditarium onus* indiquent avec évidence, selon Lipse, qu'il s'agit d'une première femme qui est morte et dont le personnel domestique est resté, par héritage, entre les mains de son mari. La folle dont il est question a fait partie de cet héritage, et Sénèque, qui n'aime pas ce genre de phénomènes, l'a gardée chez lui par complaisance. La même explication se retrouve dans le corps

1. *Ad Lucil. epist.* CIV.

du volume : une note du bas des pages paraphrase *hereditarium onus* en ces termes : *hereditate, cum reliquis famulis, transmissam.*

Ce commentaire spécieux appelle deux objections principales : l'une a trait au mot *uxor*, l'autre au mot *hereditarium*.

1° Un homme veuf et remarié ne dit dans le langage courant « ma femme » *(uxor mea)* qu'en parlant de son épouse actuelle. Lorsqu'il veut parler de celle qu'il a perdue, il l'indique d'une manière quelconque; le contraire ne serait pas naturel. Pour un esprit non prévenu et qui ne subtilise pas, Harpasté est donc la folle de Pauline [1]. Il semble même que ce soit pour faire plaisir à celle-ci et par condescendance pour un goût qu'il ne partage pas que Sénèque supporte la présence de cet être grotesque dans sa maison. Aussi bien, sans la formule *hereditarium onus,* jamais la pensée ne serait venue à personne — pas même à Lipse — qu'il en était autrement.

2° Tout est donc dans ces deux mots : *hereditarium onus*. Signifient-ils nécessairement ce que Juste Lipse a compris? Loin de là. L'expression peut très bien ne pas être prise au pied de la lettre. Rien n'est plus ordinaire, dans toutes les langues, que d'employer les mots *hériter, héritage,* etc. dans des cas où il ne s'agit pas du tout d'une succession véritable, mais d'une rencontre, d'une aubaine, bonne ou mauvaise [2]. Le langage familier, notamment, use volontiers de cette figure. La phrase qui nous occupe est précisément du tour le plus libre et le plus familier; elle est, de plus, empreinte d'ironie. Qu'on en tienne compte, un sens très simple se présente : quand Sénèque écrit que Harpasté, la folle de sa femme, est un fardeau dont il a hérité, il veut dire que Pauline avait cette folle à son service avant l'époque de son mariage, que la folle est entrée chez lui en même temps que sa maîtresse, et qu'elle y est restée depuis. C'est même la première idée qui vienne à la lecture courante du texte.

1. Ainsi l'entendait certainement Pintrel, puisqu'il traduit : « Vous savez qu'Harpasté, *qui est* la folle de ma femme... » Mais il a visiblement traduit la fin de la phrase sans essayer de la comprendre.

2. Cf., par exemple, Cicéron, *De Signis*, XXVII : « Hic Verres *hereditatem* sibi venisse arbitratus est, quod in ejus regnum ac manus venerat is, quem iste et audierat multa secum praeclara habere, et suspicabatur. »

Cette interprétation très naturelle convient parfaitement au ton de plaisanterie du passage. Elle est à coup sûr préférable à celle de Juste Lipse et élimine l'inutile invention d'un premier mariage du philosophe.

*
* *

En résumé, aucun document, aucune induction tirée des documents ne permet de soutenir que Pauline n'a épousé Sénèque qu'en secondes noces, après son retour d'exil. Lipse a eu tort, d'abord de poser le problème, ensuite de le supposer résolu et de croire sa solution confirmée par tous les textes qui se pliaient sans trop de résistance à cet artifice : il a construit ainsi, sur cette question si minime, tout un système qui pèche par la base. On peut dire, sans manquer au respect d'un grand nom, qu'il y a là une faute de méthode.

Ne tombons pas nous-mêmes dans une erreur analogue et ne poussons pas nos conclusions trop loin. L'absence de preuves n'est pas une preuve : donner pour certain que Sénèque ne s'est marié qu'une fois serait évidemment téméraire. Ce qui est hors de doute, c'est que l'examen des textes que nous possédons n'autorise nullement à supposer qu'il a été marié deux fois, invite même à ne pas le supposer.

Il faut donc, jusqu'à nouvel ordre, reconnaître Pauline dans tous les passages où il est question, directement ou indirectement, de la femme de Sénèque. Sauf erreur, Pauline épouse Sénèque sous Tibère ou sous Caligula, aux alentours de l'an 38 ap. J.-C. (cf. *De Ira,* III, XXXVI; *ad Helv., passim*) : Sénèque a alors à peu près quarante-deux ans; elle est probablement beaucoup plus jeune que lui (cf. *ad Lucil. epist.* CIV). Elle lui donne, à notre connaissance, deux enfants, deux fils, dont l'un meurt en 41 (*ad Helv.,* II, 5). L'autre, âgé à ce moment de quelques mois, s'appelait Marcus, comme son grand-père (*ad Helv.,* XVIII, 4; *Epigr.* VIII) : c'est tout ce que nous savons de lui. Nous perdons ensuite la trace de Pauline [1], pour la

1. Accompagna-t-elle son mari exilé en Corse? Il est probable que non, qu'elle resta auprès du petit Marcus : d'après ses écrits de cette époque, Sénèque paraît bien n'avoir emmené aucune personne de sa famille.

retrouver dans Dion Cassius *(loc. cit.)*, puis dans Sénèque lui-même (*Epist.* L et CIV), enfin dans les *Annales* de Tacite (XV, 60-64), qui nous la montrent toute dévouée à son époux, courageuse, fidèle à sa mémoire, et ajoutent qu'elle ne lui survécut que peu d'années.

Ce qui ne laisse pas d'être piquant, c'est qu'alors ce fut sa chère Pauline que Sénèque fut accusé, sous Claude, d'avoir trompée avec la belle Julie[1]. Était-il réellement coupable? Pauline eut-elle à pardonner? C'est ce qu'on ne saura jamais. Rappelons seulement, à la décharge du philosophe, que Suétone (*Claud.*, 29) ne paraît pas croire à sa culpabilité : *crimine incerto,* écrit-il, en parlant de la condamnation de Julie.

Mais n'importe : la question n'est pas pour nous de savoir si Pauline fut ou non constamment heureuse en ménage, mais si elle fut ou non la seule femme de Sénèque. J'espère avoir détruit la légende qui s'était créée sur ce point et que l'autorité de Juste Lipse avait indûment accréditée : jusqu'à plus ample informé, la première femme de Sénèque est un personnage imaginaire.

René WALTZ.

1. Dion Cassius, LX, 8; etc.

NOTES GALLO-ROMAINES

XXIX

THÉOPOMPE ET LA GAULE

Il y a dans les fragments de l'œuvre de l'historien grec Théopompe, contemporain d'Alexandre, un texte qui me paraît capital pour la connaissance des antiquités de notre pays : « On navigua, » dit-il, « d'abord le long d'une région déserte : c'était celle qu'avaient occupée les Ipsicores, les Arbaxanes et les Eubiens, Ligures de nation[1]. » Il s'agit, évidemment, d'une exploration importante, faite le long des rivages ligures : Théopompe, qui n'est jamais venu en Occident, copie le récit ou le périple auquel cette navigation a donné lieu. — De quels rivages et de quels Ligures s'agit-il?

On songe d'abord aux Ligures de Provence et d'Italie. Mais ces Ligures, qui d'ailleurs nous sont fort bien connus, n'ont jamais quitté leur pays, et l'invasion celtique dans le bassin d'Arles ne les a point chassés.

Doit-on penser aux Ligures du Languedoc, qui, eux, furent chassés par les Ibères, et dont le pays demeura, en effet, désert quelque temps? — Mais le périple d'Aviénus nous a parlé de ces Ligures : c'étaient des Sordes et des Élésyques[2]. Il n'indique pas les noms que donne Théopompe.

1. Étienne de Byzance (Müller, *Fragm. hist. graec.*, t. I, p. 315, fr. 221 *a*) : 1° Ἰψίκουροι, ἔθνος Λιγυστικόν. Θεόπομπος τεσσαρακόστῳ τρίτῳ· [c'est bien dans s n XLIIIe livre que Théopompe s'occupait de l'Espagne; nous avons deux fragments de lui, fr. 224 et 225, relatifs aux abords de Cadix]· Ἦν ἐνέμοντο πρότερον Ἰψίκουροι καὶ Ἀρβαξανοὶ καὶ Εὔβιοι, Λίγυες τὸ γένος. 2° Ἀρβαζανοὶ, ἔθνος Λιγυστικόν· Παρέπλεον δὲ τὴν χώραν τὴν μὲν πρώτην ἔρημον, ἣν ἐνέμοντο Ὑψίκοροι καὶ Ἀρβαζανοί. Ce second fragment n'est pas donné comme de Théopompe, et il n'est que vraisemblable qu'il lui soit emprunté. — Ces noms sont évidemment arrangés à la grecque, comme tous ceux des vieux périples utilisés par Aviénus, *Ophiussa* (de *Oiasso*), *Œstrymnis* (de *Ostimii*), *Nearchi* (de *Ernaginum*). Mais je ne doute pas qu'ils aient à leur base un thème indigène : *Eubii* rappelle les *Oxybii*, qui sont des Ligures de Provence, et les *Lexovii* de Normandie.

2. Aviénus, 552-588.

Restent les Ligures de l'Atlantique et de la mer du Nord; est-il question, à un moment antérieur à Alexandre, d'une exploration faite le long de leurs rivages? et de domaines maritimes qu'ils auraient abandonnés?

Aviénus nous donne précisément la réponse à cette question. — Lorsque, au delà des îles de l'étain, dit-il, on se dirige vers le Nord, on rencontre « la terre des Ligures vide de ses habitants »; ils ont fui « les bords de la mer », que les incursions des Celtes rendaient dangereux[1]. — Ces « déserts » ligures, ce sont ceux que l'on rencontrait en longeant la côte septentrionale de la Gaule pour gagner au Nord le pays de l'ambre et des Celtes : c'est là, en Normandie, en Picardie ou en Flandre, qu'on peut placer les Ipsicores, les Arbaxanes et les Eubiens dont parle Théopompe.

Il en résulte que Théopompe a eu sous les yeux le même périple qu'Aviénus[2]. Or, selon toute vraisemblance, Aviénus ne fait que résumer ou transcrire ici le récit du voyage d'Himilcon vers 500 avant notre ère, le seul récit qui ait été écrit et divulgué sur ces lointains parages. Théopompe a pu le connaître et l'utiliser dans son livre, à propos de Cadix et de la puissance carthaginoise.

Aviénus raconte que les Ligures du Nord de la Gaule se sont enfuis dans une contrée sauvage, couverte de bois, de cavernes et de rochers, où de hautes montagnes touchent le ciel[3]. Je doute que l'auteur du périple, qui ne faisait que longer les côtes, ait su exactement où les Ligures s'étaient réfugiés. On

1. Aviénus, 129-134 : *Siquis dehinc ab insulis Œstrymnicis* [le Devon] *lembum audeat urgere in undas, axe qua Lycaonis rigescit aethra, caespitem Ligurum subit cassum incolarum; namque Celtarum manu crebrisque dudum praeliis vacuata sunt.*

2. Le rapport entre ces deux textes n'a été, je crois, indiqué que par Unger (*Rhein. Mus.*, t. XXXVIII, 1883, p. 182) : *Theopompos spricht offenbar von einer Entdeckungsfahrt... in den Ocean, er giebt, wie vermuthet werden darf, einen Auszug entweder aus Himilkon oder aus Pytheas.* Pythéas, qui n'a jamais parlé des Ligures, est impossible.

3. Aviénus, 135-142 : *Liguresque pulsi, ut saepe fors aliquos agit, venere in ista, quae per horrentis tenent plerumque dumos: creber his scrupus locis, rigidaeque rupes, atque montium minae caelo inseruntur : et fugax gens haec quidem diu inter arta cautium duxit diem, secreta ab undis; nam sali metuens erat priscum ob periculum.*

lui aura dit : — dans les forêts du Sud ou de l'intérieur, — et pas autre chose[1].

Or, pour les Méditerranéens du ve siècle, l'arrière-pays de la mer du Nord, c'étaient les monts Rhipées[2], qui formaient, avec leurs hautes cimes et leurs bois impénétrables, la limite méridionale des terres hyperboréennes, qui donnaient leurs sources à la fois aux grands fleuves du Nord et au Danube du Midi. C'est dans ces montagnes que le rédacteur ou le traducteur du périple aura placé la retraite des Ligures. — Il est bien probable qu'ils se sont réfugiés dans les bois les plus voisins du littoral, c'est-à-dire dans les Ardennes : mais on aura décrit leurs lieux de refuge avec les traits mythiques des monts Rhipées.

Et nous avons, avec ces textes comparés de Théopompe et d'Aviénus, le premier épisode connu de notre histoire nationale, je parle de l'histoire du Nord : car celle du Midi s'ouvre avec la fondation de Marseille, un siècle auparavant[3].

CAMILLE JULLIAN.

1. Différentes hypothèses ont été faites sur la situation et le lieu de refuge de ces Ligures : 1° leur côte est bien celle du Nord-Ouest de la France, mais tout ce qui concerne leur fuite, dit Müllenhoff (t. I, p. 87 et p. 96), a été interpolé au IIe siècle; l'interpolateur, qui connaissait les Ligures de la Méditerranée, a supposé qu'ils étaient les descendants de ceux du Nord, jadis chassés dans les montagnes, loin de leurs domaines de l'Atlantique : c'est de leurs montagnes qu'ils seraient venus en Provence et dans le golfe de Gênes (cf. Aviénus, 142-5); 2° ces Ligures habitaient d'abord les côtes occidentales de l'Espagne, et se sont réfugiés ensuite en Galice (Unger, *Rheinisches Museum*, t. XXXVIII, 1883, p. 178 et s.); 3° autant qu'il m'en souvient, Martins Sarmento (*Ora maritima*, 2e éd., Porto, 1896) plaçait les incursions des Celtes dans la Frise et le Jutland, et le lieu de refuge des Ligures en Norvège; mais je n'ai plus sous les yeux ce livre, qui m'avait paru fait avec grand soin.

2. Αἱ καλούμεναι Ῥῖπαι, περὶ ὧν τοῦ μεγέθους λίαν εἰσὶν οἱ λεγόμενοι λόγοι μυθώδεις, etc., Aristote, *Météorologiques*, I, 13, 20. Ne pas oublier que ce passage d'Aristote (dans lequel le Tartessus et l'Ister découlent des Pyrénées) remonte à une source fort ancienne, antérieure à Hérodote et sans doute contemporaine d'Aviénus.

3. Le seul texte de Théopompe qui se réfère à la Gaule est le suivant, toujours du livre XLIII : Étienne de Byzance (Müller, fr. 223) : Δριλώνιος, πόλις μεγάλη, ἐσχάτη τῶν Κελτικῶν. Τὸ ἐθνικὸν Δριλώνιος, ὡς Θεόπομπος μγ'. On peut faire, à propos de ce texte, force hypothèses. — Est-ce une confusion avec le fleuve Drilon, et celui-ci aura-t-il été un instant la limite des Celtes du Danube et de l'Illyricum? — Drilonios a-t-il été réellement le nom de quelque vaste *oppidum* de la Celtique de l'Elbe, analogue à ces *oppida* cimbriques dont on admirait les ruines colossales, *castra ac spatia* (Tacite, *Germanie*, 37)? — Ou, enfin, *Drilonios* est-il là pour *Corbilo*, et s'agit-il de ce port célèbre de la Loire, qui semble avoir été, en effet, le premier lieu celtique qu'ait connu Pythéas en venant du Sud (Polybe chez Strabon, IV, 2, 1), et, par conséquent, le dernier de la Celtique considérée comme pays du Nord? Dans ce cas, Théopompe aurait utilisé, livre XLIII, le périple de Pythéas après celui d'Himilcon.

UNE NOUVELLE EPONA

(Planche IV)

M. S. Reinach, qui a publié plusieurs articles relatifs aux statuettes d'Epona[1], a dressé deux cartes[2] des localités dans lesquelles ont été découvertes les images d'écuyères ou monuments concernant la déesse protectrice des chevaux ou bêtes de somme. Ainsi qu'il le fait remarquer, ces statuettes « font complètement défaut dans la Narbonnaise; elles sont extrêmement rares en Aquitaine et en Armorique; elles sont fort nombreuses dans trois régions bien déterminées, celles d'Autun, de Metz-Trèves et de Worms-Mayence, c'est-à-dire dans la partie orientale de la Gaule, celle où stationnaient les légionnaires ».

L'observation était juste au moment où l'auteur écrivait; elle commence à l'être moins. Je suis convaincu qu'un jour ou l'autre il faudra reviser dans un sens plus large cette théorie trop étroite — en même temps que plusieurs autres semblables — et admettre que cette dévotion particulière, loin de se cantonner dans un cercle restreint, a rayonné au delà des limites qu'on lui assigne en l'absence de documents. On ne saura jamais combien d'images religieuses de la catégorie de celles qui nous occupent ont péri par ignorance, dans les derniers siècles, à Saintes notamment où on a tant remué le sol gallo-romain depuis trois cents ans! Il en résulte des lacunes qui faussent notre jugement. Les déesses-mères, par exemple, plus particulièrement localisées dans l'est, le nord de la Gaule et au sud de l'Italie, avaient de nombreux fervents à Mediolanum. La découverte à Bordeaux d'un Jupiter gaulois[3] dont le type, aussi, semblait localisé dans l'est et le sud-est de la Gaule, apporte un nouvel argument en faveur de ma thèse.

Il est à noter qu'en ce qui regarde Epona, on ne signalait aucune de ses images il y a soixante ans[4], et que depuis lors le nombre des trouvailles a grandi d'année en année. M. S. Reinach en a donné en 1895 une première liste de soixante qui s'est ensuite augmentée de plusieurs unités.

Le culte de la puissance tutélaire des chevaux, celtique d'origine, devait être fort répandu et compter des adeptes partout où l'élevage se

1. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 163, 309; 1898, II, p. 186; 1899, II, p. 62; 1902, I, p. 227.
2. *Ibid.*, 1895, I, p. 189, 327.
3. Publié par M. de Mensignac dans le dernier numéro de cette *Revue*.
4. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 164.

pratiquait, partout où charretiers et maquignons avaient leurs écuries. Nous allons voir qu'il n'était pas inconnu aux Santons et peuples voisins.

Un commencement d'indication dans ce sens nous a été fourni par le bas-relief de Bordeaux[1], la «Diane à cheval» découverte à Péri-

gueux[2], la statuette trouvée en 1886 à Rouillac (Charente)[3]. J'apporte un nouvel exemplaire d'Epona, appartenant au musée de Saintes, et provenant d'un de ces puits qui abondent au nord de la vieille cité, dans les terrains dits de Saint-Saloine, situés autour des thermes.

Cette statuette est d'un intérêt tout particulier en raison de l'aspect qu'elle présente et de la matière dont elle est faite. Elle est en bois de

1. C. Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, I, p. 84; II, p. 321; *Revue archéol.*, 1895, I, p. 170.

2. *Congrès archéol.*, XXVe session, p. 192. Cette Epona tenait une chaîne attachée au cou d'un chien.

3. *Bulletin de la Société archéol. de la Charente*, 1886, 1900, p. LIX, pl. LXII; *Revue archéol.*, 1901, XXXVIII, p. 282; XL, 1902, p. 231.

chêne, ce qui la classe parmi les raretés gallo-romaines[1], les représentations d'Epona signalées jusqu'ici sont en pierre, en terre cuite, en bronze et en métal blanc[2].

Le groupe, qui mesure 0m16 sur 0m16, se compose d'une femme vêtue d'une robe talaire, assise à droite (comme la généralité des Epona), sur un cheval, la main droite posée sur un chien allongé sur ses genoux, et ayant à côté d'elle, assis sur le cheval, un génie portant une patère ou un gâteau. Les pattes, le cou, la tête du cheval ont disparu, il ne reste que le corps, mais l'arrière-train est parfaitement reconnaissable. La femme n'a plus de tête, mais le vêtement et deux tresses, encore apparentes (une surtout à gauche) sur les épaules, indiquent suffisamment que nous avons sous les yeux une divinité féminine.

Il est probable que telle on a recueilli cette sculpture, telle elle a été jetée dans le puits. Aucune des cassures n'est récente ; les bords sont au contraire très usés ; le bois est noirci, on dirait qu'il a subi un commencement de carbonisation, ce qui expliquerait sa bonne conservation relative dans le milieu humide auquel il a été exposé si longtemps[3].

La protectrice des bêtes de somme représentée avec un chien sur les genoux n'est pas très répandue. Les cinq ou six spécimens connus

1. A citer, comme objets similaires : la tête en bois du Musée de Besançon ; celle du Musée de Vienne, cf. *Bulletin Monum.*, 1878, p. 680 ; la statuette du Bernard (Baudry et Ballereau, *Puits funéraires*, p. 180) ; les ex-voto de Luxeuil, plus grossiers.

2. *Tongres et ses environs*, p. 7, la déesse est assise à gauche.

3. Je ne crois pas que sa couleur provienne du séjour prolongé dans la terre détrempée. Il aurait plutôt pourri ou bien serait devenu noir comme du charbon. Les bois de grosses dimensions, qui viennent du vieux pont, sont noirs de part en part.

proviennent d'Allemagne, du Luxembourg[1] ou du département de la Charente. On n'en cite aucun avec un génie[2], surtout avec un chien et un enfant.

En revanche, cette association se retrouve en partie (moins l'élément hippique) dans le curieux groupe de Lombers, conservé au musée d'Albi, décrit une première fois et dessiné dans le volume du compte rendu du Congrès archéologique tenu à Albi[3] en 1863, décrit une seconde fois sans dessin, par Flouest[4].

La figure ci-contre[5] me dispenserait à la rigueur d'une description de ce groupe. On me permettra, néanmoins, de reproduire celle de Flouest dans sa partie essentielle :

La sculpture représente « une divinité féminine assise dans un grand siège à dossier de la forme de ces cathedra en osier tressé, dans lesquelles les céramistes arvernes ont placé les statuettes des déesses-mères... La figuration, de proportions assez rares, est aux deux tiers environ de la grandeur nature (hauteur actuelle $1^{m}75$, largeur $0^{m}48$). Le corps de la déesse est entièrement enveloppé d'un vaste manteau; le bras droit ramené sur la poitrine en soulève un pan; la main gauche sort de ses plis et repose, en s'allongeant, sur le genou... A droite de la déesse, et s'appuyant contre elle, se tient debout un enfant nu, du sexe masculin (peut-être un génie), qui se présente de profil. Il soutient de ses deux mains un grand bassin rempli par un liquide. Le corps de cet enfant porte sur la jambe droite; il a le pied gauche sur le dos d'un petit chien dont le cou est garni par un collier plat et large... La mythologie romaine, ajoute Flouest, est impuissante à expliquer cette représentation : « on incline d'autant plus à le rattacher aux traditions de la religion gauloise que d'autres monuments procédant incontestablement de cette religion, comme le menhir de Kervadel, le prisme quadrangulaire de Mavilly[6], montrent, comme elle, des enfants ou des génies en rapport de subordination avec des divinités des deux sexes de rang élevé... »

Cette association d'une femme, d'un enfant et d'un chien semble avoir été en faveur pendant les premiers siècles de notre ère, au moins dans les pays où les déesses-mères sont les plus fréquentes. Sur l'autel de Virécourt (Vosges)[7], on voit une femme tenant deux enfants et ayant

1. Reinach, *Revue archéol.*, 1902, I, p. 235; Blanchet, *Mém. de la Soc. des Antiq de France*, 1899, p. 242.

2. La peinture de Pompéi ne représente pas une Epona.

3. Compte rendu de la XXXe session, p. 517.

4. *Bulletin archéol. du Comité*, 1889, p. 199.

5. D'après une photographie obligeamment adressée par M. Vidal, correspondant du ministère à Albi.

6. Voyez, pour la discussion sur ce groupe, Bulliot et F. Thiollier, La *Mission de saint Martin*, p. 128; S. Reinach, *Revue archéol.*, 1891 et 1897; Bulliot, *Mém. de la Société Éduenne*, t. XXVII et XXVIII.

7. *Revue archéol.*, 1883, t. I, p. 1. *un cippe figuratif.*

sous les pieds un chien. Le groupe de Naix (Meuse) se compose d'une femme assise, tenant des fruits, ayant un chien à ses pieds et deux figures féminines debout près d'elle[1].

Par un hasard qui n'est certainement pas fortuit, notre Epona s'est rencontrée précisément dans un pays où le culte des déesses-mères était très en honneur, puisque notre Musée n'a pas recueilli moins de neuf statuettes ou groupes en pierre (anépigraphes) de ces divinités[2], dont une tient un enfant sur les genoux et une autre se présente avec un petit personnage féminin debout à côté d'elle, rappelant tout à fait la déesse de droite de l'autel gaulois trouvé à Saintes[3].

Il semble inutile de chercher un nom spécial à notre statuette. Je crois que, pour le moment, le mieux est de lui conserver celui d'Epona, dont elle affecte très nettement le caractère général. Nous sommes en présence d'une variante du groupe d'Albi, transformé et légèrement modifié dans le sens d'Epona par le caprice du sculpteur. Il est vraisemblable que, pour ces divinités inférieures, chaque dévot façonnait leurs effigies à sa guise, ou acceptait un modèle conforme à ses préférences, suivant la conception individuelle qu'il avait de la puissance tutélaire invoquée[4].

Le grand nombre de qualificatifs différents donnés aux divinités[5] rangées sous le nom de déesses-mères atteste une multitude de nuances entre lesquelles nous ne saurions faire un choix.

Ch. DANGIBEAUD.

1. *Bulletin. archéol. du Comité*, 1885 p. 92 et 111, pl. VI.

2. Sans compter les têtes éparses qui appartiennent à d'autres groupes détruits ou encore ignorés.

3. Une divinité semblable est accompagnée d'un petit personnage dans une triade de déesses-mères au Musée d'Autun. Bulliot l'a reproduit dans *La Mission de saint Martin*, fig. 115.

4. Un des plus singuliers est celui du Musée de Châtillon. A côté d'une déesse, un enfant a seulement la partie supérieure de son corps hors d'un vase.

5. C. Friederichs, *Matronarum Monumenta*.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Nantosuelta et la Victoire. — Le Musée de Metz a fait tirer d'excellentes cartes postales photographiques de quelques-uns de ses monuments les plus célèbres. J'ai sous les yeux celle de l'autel *Sucello et Nantosuelte* (*C. I. L.*, XIII, 4542).

Nantosuelta a-t-elle des ailes, comme on l'a affirmé? Sur ce point, l'ombre du cliché m'empêche de voir. La question est fort importante. Si Nantosuelta est ailée, son image la ferait ressembler davantage à une sorte de Victoire. Or, je crois de plus en plus que la divinité féminine des Celtes a été interprétée en Victoire : voyez Dion Cassius (LXII, 6, 2 et 7, 3) et regardez ce qui s'est passé chez les peuples du Sud-Est (*Rev. Ét. anc.*, 1899, p. 48). Si cette Nantosuelta a été figurée de même [1], nous aurions là une preuve de plus que ce monument nous montre enfin le couple des deux plus grands dieux gaulois, — sous une de ses formes. Ce qui est la thèse de S. Reinach, *Cultes*, p. 217 et suiv.

A la question sur les ailes de Nantosuelta, M. Keune, le conservateur du Musée de Metz, me répond gracieusement : « Nantosuelta porte réellement des ailes sur le monument de Saarbourg *(l. c.)*; les ailes manquent sur l'autre petit autel où elle est représentée seule. De même sur l'autel de Kirchnaumen (*C. I. L.*, XIII, 4469), où il semble bien qu'on ait représenté la même déesse, identifiée là à Diane. » — L'existence de l'aile me paraît maintenant certaine (plus loin, p. 246).

Langue celtique. — Dans la nouvelle édition du *Grundriss der romanischen Philologie* de Gröber (1er vol., Strasbourg, Trübner, 1904, 3e fasc.), le travail de Windisch sur les langues celtiques a paru sans grand changement (p. 371-404). Ce qu'il y a peut-être surtout de nouveau, ce sont les dix-huit lignes de la conclusion, entièrement inédites.

Les Basques. — Toujours à propos de Gröber : il y a plus de changement dans le chapitre de Gerland sur les Basques (p. 405-430), mais ce sont surtout changements de détails, additions bibliographiques. L'ensemble des idées n'en est point modifié.

Atacinus. — Hey, dans l'*Archiv für lateinische Lexikographie* de Wölfflin, t. XIV (1905), p. 270, examine les questions que soulève (et il y en a beaucoup) l'épithète d'*Atacinus* donnée à P. Varron. Même

1. D'après d'Arbois de Jubainville *apud* Reinach, *Cultes*, p. 224, *Nantosuelta* signifierait « brillant à la guerre ». Or, la grande divinité féminine des Celtes a été également interprétée en Bellone (par ex. *Corpus*, XIII, 2872 ; Ammien Marcellin, XXVII, 4, 4).

après ce travail, je ne m'explique pas encore le choix de ce nom, si c'est un ethnique, pas plus que celui d'*Atacini* donné aux gens de Narbonne (Méla, II, 75). Un ethnique fluvial me paraît toujours extraordinaire. S'il existe, c'est que le fleuve a servi, d'abord, à dénommer un *pagus* (cf. *regio Arurensis,* pays de l'Aar, *C. I. L.*, XIII, n° 5061). — On a trouvé, je crois, *Araurcus* ou *Arauricus* comme *cognomina.*

Ethniques gaulois. — A propos de la formation des ethniques, voyez dans ce même *Archiv,* 1905, t. XIV, le travail de Wackernagel. Il y est question des noms de peuples de nos pays.

La Santonique. — Nous recevons les bonnes feuilles d'un excellent travail de M. le docteur Guillaud, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, sur l'*Absinthe de Saintonge ou Santonique* (La Rochelle, Texier, 1905), publication de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. M. Guillaud me paraît faire bonne justice (p. 14) des étranges hypothèses suscitées par le texte de Dioscoride (III, 25) : il ne peut y être question du pays des Centrons (Tarentaise), mais de la Saintonge. La Gaule n'a connu en pharmacie d'autre absinthe que la Santonique.

Les Benoîtes. — On appelle de ce nom *(benedictæ),* dans le Pays Basque, des desservantes attitrées du culte catholique. M. Webster vient de montrer que l'institution remonte à la primitive Église : et c'est là encore une preuve, et non des moindres, de cette tendance des Basques à cristalliser chez eux de très anciens usages (*Seroras*, *Freyras, Benoîtes*, *Benedictæ*, *parmi les Basques*, Pau, Garet, 1905, tirage à part de la *Revue du Béarn et du Pays Basque*).

Musée de Meaux. — Dans sa notice sur *Les Origines du Musée de la ville de Meaux* (*Bulletin de la Soc. litt. et hist. de la Brie*, t. IV, fasc. 2, Meaux, 1904), M. Lebert rappelle que les points de départ d'un musée public à Meaux sont : 1° la générosité d'un magistrat en 1713 ; 2° un plan particulier conçu par un Meldois en 1783 ; 3° une création très sérieuse de la Révolution (1793-96). Toutes ces dates correspondent bien aux faits généraux de l'histoire de nos musées et de notre érudition provinciale.

Livre d'or de Bayonne. — J'ai sous les yeux les bonnes feuilles du célèbre Cartulaire de Sainte-Marie de Bayonne, si précieux pour la géographie, la toponymie, l'histoire du Pays Basque, document absolument unique en son genre. Mais il semble que ces feuilles aient été tirées il y a près ou plus de dix ans. Qu'attend-on pour faire paraître le volume ? De toutes parts, si l'éditeur veut se donner de la peine, les souscriptions lui parviendront. Qu'il lance donc son œuvre.

Cypressac. — On vient de publier un document qui appelle *Cypressac* le bois de cyprès des environs de Bordeaux (*Revue Philomathique,* 1905, p. 238; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1903, p. 136). Ce docu-

ment me rappelle la discussion jadis engagée sur les noms en *ac* : sont-ils tous des noms de propriétaires? n'y en a-t-il pas de tirés de la nature des lieux? La question est à reprendre. Il faut avouer, par exemple, que s'il y a une « villa seule », c'est bien Soulac, et que si le hasard avait domicilié là un Solus, il aurait bien fait les choses.

La Rigordane. — Ce n'est pas seulement le nom d'une route, mais aussi d'une forêt dans la région des Basses-Cévennes (*Revue Cévenole*[1], VI, 2e sem. 1904, p. 170). C'est la forêt de Portes, sur la grande voie d'Alais à Clermont. Mais quelle est l'appellation primitive, forêt ou route? — La situation de Portes était capitale, placée avant la grande montée et au carrefour de la voie de Mende et de celle du Puy. Son nom doit se rattacher à sa situation (cf. *Dict. top. du Gard*, p. 180 et 169).

L'Art ibérique. — A propos du livre de M. Paris, M. Déchelette croit (*L'Anthropologie*, 1905, p. 29 et suiv.) que la célèbre fibule au cavalier de la collection Vivès est une simple imitation des fibules italiques des régions d'Este et de Bologne. Il y a cependant des différences : la tête portée par le cheval espagnol manque aux fibules italiennes, et c'est un détail caractéristique. D'autre part, pourquoi refuser aux régions ibériques d'avoir eu leur divinité équestre indigène? Il suffit d'examiner les tombes du Nord-Ouest pour y remarquer un cavalier semblable à celui de la fibule. S'il est un pays où des types propres ont pu prendre naissance, c'est cette Espagne, avec sa double civilisation de l'Andalousie et de l'Aragon, de Cadix et d'Huesca. Je ne partage pas du tout, à cet égard, les réserves de M. Déchelette. — Il a avec raison rapproché les fibules à disques du tumulus d'Avezac des fibules semblables trouvées en Espagne. Mais à Avezac (Hautes-Pyrénées) nous sommes en plein pays d'immigration ibérique.

Écriture préhistorique. — C'est avec émotion qu'on suit dans *L'Anthropologie* (1904 et 1905) les révélations ou les conjectures de M. Piette sur les écritures des temps préhistoriques. Il y a évidemment dans ces documents des choses diverses : de simples dessins, des signes symboliques, des *graffiti* peut-être d'époque récente. Mais il y a aussi, semble-t-il, quelques rudiments d'alphabet. Les merveilleux dessinateurs de l'âge du renne étaient capables de concevoir le signe représentatif du son. La France offrira, certainement, un jour de féconde découverte, les mêmes surprises que la Crète ou Mycènes.

Administration impériale. — La première édition du livre de M. Hirschfeld est de 1876 : c'était, pour lui, presque une œuvre de jeunesse. Mais l'ouvrage dénotait une telle maturité, une telle sûreté de connaissances, une telle prudence d'assertions, qu'il classa tout de suite l'auteur parmi les maîtres, et que nous ne séparions pas, en troisième année d'École normale, son nom et son œuvre de M. Momm-

1. C'est le nom actuel de la revue de la Société scientifique d'Alais.

sen, qu'il remplaça depuis à Berlin. Voici la seconde édition de l'ouvrage (Berlin, Weidmann, 1905) sous un titre en partie nouveau : *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian.* Toutes les qualités de la première sont là, affinées par trente ans de travail continu, désintéressé, d'une vie d'intelligence, de réflexion et de services rendus. Ai-je besoin de dire que désormais tous ceux qui s'occuperont de la Gaule romaine devront prendre ce livre comme *vade-mecum?* A chaque instant, nos inscriptions de *procuratores,* de *censitores,* et les mines, les douanes des Gaules et la situation de Lyon s'y éclairent d'un jour nouveau. La bibliographie est fort complète, sans abus, et nos dernières publications françaises sont utilisées.

Ibères en Gaule. — Les découvertes de poteries ibériques dans la région narbonnaise, communiquées par M. Pottier à l'Académie des Inscriptions (19 mai 1905), confirment ce que les textes et les monnaies permettaient de supposer : c'est que l'influence du nord de l'Espagne a été beaucoup plus grande au sud de la Gaule qu'on ne croit (cf. *Revue,* 1900, p. 140). Les Ibères ne sont pas, en Gaule, une population primitive refoulée par les Ligures : c'est exactement le contraire (cf. *Revue,* 1903, p. 383). Au VIe ou au Ve siècle avant notre ère, l'État puissant, industriel et commerçant qui s'était formé au nord de l'Èbre, dans la région d'Huesca ou des Ilergètes (qui fut le noyau du nom et de la civilisation ibériques), cet État a commencé à pénétrer au nord des Pyrénées et à y faire rayonner ses émigrants, sa langue, son alphabet et son art. Il ne s'arrêtera ou ne reculera que devant l'arrivée des Gaulois Volques, postérieure, sans aucun doute, à l'an 400.

Les voies romaines en Gaule, par A. Melaye, Saint-Vit (Doubs), Tranchart, 1905, in-8° de 11 pages : clair résumé des manuels sur la Gaule romaine.

Étymologies latines. — M. Melaye recherche dans deux brochures : *Étymologies des noms composés de deux ou plusieurs mots de forme latine,* 8 pages in-8°, et *Origines des mots,* id. (Saint-Vit, etc., s. d.), les étymologies de noms propres et de noms de lieux : simple résumé des notions les plus acceptables.

Gaule romaine. — Long, copieux et exact article *Gallia-Galliæ* de M. Toutain dans le *Dizionario epigrafico,* t. III, p. 376-421 : tirage à part, numéroté spécialement, de 46 pages.

Poteries du terroir marseillais. — En voici de nouveaux spécimens trouvés par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel à la Tourette de Saint-Marcel : les unes, d'apparence grecque; les autres, de fabrication indigène. Dans leur travail, les auteurs veulent donner l'impression de poteries très anciennes, ligures ou de style grec primitif. Qu'il me soit permis de douter : les unes et les autres, tout en s'inspirant peut-être de traditions très anciennes, m'ont semblé bien plus près de l'ère chrétienne. Nous sommes, à Marseille et dans le bassin de l'Huveaune, sur un

terrain spécial, où les règles du développement céramique ne sont pas rigoureusement conformes à la chronologie établie pour ailleurs. (*Découvertes archéologiques à Saint-Marcel*, tirage à part du *Bulletin archéologique*, 1904.)

La Major de Marseille. — C'est la cathédrale, un des points les plus garnis d'histoire du sol gaulois. On nous prie d'annoncer que M. Roustan va publier, à la librairie Flammarion de Marseille, *La Major et le premier baptistère de Marseille*. Souhaitons que ce soit un bon livre : l'occasion de dire du nouveau n'y manquera pas.

La Mosaïque de Lescar. — Après M. Dangibeaud, M. Lanore revient sur ce célèbre monument qui a fait couler tant d'encre dans le Sud-Ouest (*Revue du Béarn*, mai 1905) : il la croit du XIIe siècle, et contemporaine de l'inscription de l'évêque Gui (1115-41) : je suis fort frappé par ses arguments.

Cachets d'Oculistes. — M. Espérandieu vient de publier pour le *Corpus*, t. XIII, 3e p., le recueil des cachets d'oculistes. Il en a fait un tirage à part de 174 p. et 68 pl., avec table (Paris, Leroux, 1905).

Alésia. — C'est une fort heureuse idée que celle qu'a la Société Scientifique de Semur-en-Auxois, de réveiller l'attention sur Alésia par un congrès d'archéologie. Puisse-t-on se décider à fouiller le plateau ! N'oublions pas qu'Alésia n'a pas été seulement le lieu de la principale résistance à César : elle fut, dans la Gaule indépendante, elle demeura dans la Gaule romaine, une cité sainte, sorte d'Albe de la Celtique. Et elle fut aussi une cité industrielle de premier ordre. On y trouvera peut-être les monuments les plus caractéristiques de la religion gallo-romaine, et d'autres des premiers temps chrétiens.

La légende d'Hannibal. — Je n'ai pas lu le mémoire de M. G. Grasso sur *La leggenda Annibalica nei nomi locali d'Italia* (*Rivista storica italiana*, IX, 1, p. 51-53). Mais, sans le lire, je n'approuve le travail que s'il est absolument destructif. Il n'y a pas trace de légende d'Hannibal dans les noms de lieux ni en France ni en Italie, pas plus qu'il n'y a de souvenirs locaux de Marius ou de César.

La conquête de la Gaule. — M. Ferrero a écrit de belles pages, exactes et fines, sur ce sujet, dans son volume sur Jules César (*Grandeur et décadence de Rome*, t. II, Paris, Plon, 1905). — Page 50, il insiste sur le fait que César *a proclamé* en 57 la formation de la province romaine. Non ! il n'y a pas eu de proclamation formelle : un acte de ce genre nous aurait été connu par Orose, Cicéron, Florus, à défaut de César lui-même ; et puis l'année de la proclamation a été par les anciens eux-mêmes fixée au consulat de Sulpicius et Marcellus (51). Que César, à la fin de 58 et de 57, ait fait comme si la province était proclamée, cela va sans dire. Mais entre le fait et le droit, il y a loin. — M. Ferrero n'accepte pas le chiffre donné par César, de l'émigration helvète (360,000) ; il préfère celui d'Orose (157,000) : c'est, je

crois, faire bon marché de César, confirmé par Plutarque et Strabon, au profit d'un texte trop souvent dénaturé par les copistes. — Il ne croit pas que Vercingétorix ait pu avoir 100,000 fantassins en février 52 ; mais en septembre, il en avait encore 80,000 et n'en avait point levé depuis l'entrée en campagne. — Petite ville, Alésia? pas en tout cas comme étendue : un million de mètres carrés sur le plateau, sans parler des terrasses en contre-bas. — A la fin, un appendice sur les guerres contres les Helvètes et les Suèves. — Je fais des réserves sur l'importance mondiale que M. Ferrero donne à la guerre des Gaules, qui « a régénéré le monde ancien ». Je doute que toutes ces guerres, ces conquêtes, ce sang versé, cet égorgement d'une nation soient des bénéfices acquis par l'humanité. Vraiment, nous continuons à abuser de l'optimisme rétrospectif qui nous fait admirer et César et Auguste. Soyons donc un peu précis, positifs et humains. Ce que je vois dans la conquête de la Gaule, c'est beaucoup de crimes commis par César en vue de crimes plus grands encore. M. Ferrero a eu « beaucoup de plaisir à écrire l'histoire des quatorze ans » qui vont de 58 à 44, de l'arrivée de César en Gaule à sa mort : il a du ressort. C'est, pour moi, une des époques les plus atroces et les plus stupides de l'histoire du monde. Vous me direz qu'il le fallait pour que l'Empire fût fait, et que l'Empire a rendu la paix au monde. Mais il faudrait d'abord prouver que l'Empire a été, tout compte fait, un progrès, et ensuite qu'il ne pouvait pas se faire autrement. César est un homme supérieur, je le veux bien ; mais j'aime mieux Caton, — Caton, que M. Ferrero, hélas ! escamote dans ce volume, et que j'aurais voulu voir partout, dressant, contre l'ambition sanglante de César, sa droiture, sa ténacité, sa noblesse franche et bonne, et son inaltérable bon sens.

Rutilius Namatianus. — M. Vessereau, professeur au lycée de Poitiers, vient d'écrire sur le sujet une thèse très consciencieuse, qu'il a soutenue (15 juin 1905) devant la Faculté des lettres de Bordeaux (Paris, Fontemoing, 1904, 1 vol. in-8° de XXII-444 pages).

Sosio pura. — C'est un mot ou deux mots de l'inscription magique de Rom. Je ferai remarquer qu'on trouve quelque chose de semblable dans la tablette celtibérique de Castellon de la Plana (Hübner, p. 156), où on lit, à la fin de la seconde ligne *shsin pura. Sosio*, comme on sait, semble correspondre en celtique à *hic, hæc, hoc,* des Latins.

Ciallos. — Puisque nous en sommes aux rapprochements dans l'inconnu de ces langues mystérieuses, rappelons que le mois intercalaire des Gaulois, d'après une hypothèse récente (cf. Loth, *L'Année celtique,* p. 7), serait le *ciallos* du Calendrier de Coligny. Or *cialli* se retrouve dans l'inscription de Rom (remarque de Nicholson, *Keltic Researches,* p. 136). C'est au moins une preuve que Rom et Coligny sont des documents de langues apparentées.

Diminution des espèces végétales. — C'est une question impor-

tante que seule l'étude des noms de lieux et des chartes permettra d'aborder. M. W. Webster, le célèbre basquisant, veut bien m'écrire à ce sujet à propos du hêtre : « Le hêtre était autrefois beaucoup plus répandu dans les Pyrénées. Larrhun (la Rune) était couvert d'arbres de cette espèce, et toutes les Pyrénées occidentales jusqu'au Pic d'Anie. Mais, comme le hêtre est, de tous les bois, celui qui chauffe le mieux [qu'on songe aux descentes vers Paris des hêtres du Morvan], la destruction en a été très rapide. Aussi ne le conserve-t-on, trop souvent, que juste ce qu'il faut pour la nourriture des porcs et pour la fabrication d'avirons, poulies, etc. Avant la Révolution, les *Faceries, Lois et Coutumes* édictaient des peines sévères contre ceux qui détruisaient le hêtre. » Ne pas oublier que, dans notre histoire religieuse, le hêtre est un dieu au moins aussi ancien que le chêne. Je crois que, dans les populations rurales, son culte s'identifiait souvent avec le culte des collines. En tout cas, les fameuses inscriptions *Fago Deo* désignent le hêtre-dieu et non pas un dieu à nom *Fagus*, qui n'aurait rien à voir avec le hêtre. « Est-ce que *la Haya, Andaya, Ayamonte* [noms de montagnes pyrénéennes] ne peuvent venir de *fagus?* » ajoute M. Webster. Si cela était, cela confirmerait ce que je viens de supposer de la solidarité entre le culte des monts et le culte des hêtres.

Ictodurus. — Nom donné par la Table de Peutinger entre Gap et Chorges : au lieu dit Les Paris, suppose M. Nicollet (*Bull. de la Soc. des H.-Alpes,* dernier fasc. de 1904); Manse, dans la direction du Champsœur, répond M. Roman (*id.,* 1905, p. 242-250).

Mons Seleucus. — M. Martin justifie l'identification de ce lieu à La Bâtie-Mont-Saléon (*id.,* 1905, p. 256).

Voie romaine du Col de Cabre. — M. Martin, même recueil, p. 259-264, revient sur son tracé et ses stations.

La Diane aux serpents de l'autel de Mavilly. — C'est, dit M. S. Reinach, une copie d'une Diane arcadienne (*Ac. des Inscr.,* séance du 2 juin).

Les temples gaulois de Nantosuelta. — Cf. plus haut, p. 239. L'envoi du beau travail de M. Pick sur les divinités porte-temples dans le monde grec (*Die tempeltragenden Gottheiten,* in-4° de 42 p., extrait des *Jahreshefte* de l'Institut archéologique autrichien, 1904, t. VII) me fait encore penser à l'énigmatique Nantosuelta, elle aussi déesse porte-temple. Sur le grand autel de Sarrebourg, où elle est nommée, elle porte une hampe surmontée d'une édicule; sur le petit autel, où elle n'est pas nommée, cette édicule se retrouve au bout de la hampe, et je crois aussi dans sa main gauche (on a dit aussi une cassolette); sur le monument de Kirchnaumen, il y a aussi une édicule sur le sceptre. — Je ne crois pas cependant à un emprunt à l'imagerie gréco-romaine. Le temple ou l'édicule apparaît également, en fonction

religieuse, dans les monnaies gauloises. On le trouve surmontant la croupe du cheval, comme on trouve, à la même place, tant d'êtres et de fétiches religieux : Muret et Chabouillet, 4472-82, 4498-506, 4514-5, 7050-5. — Remarquez que le maillet de Sucellus, le compa-

Fig. 1.

gnon de Nantosuelta, se retrouve également sur les monnaies, et également près du cheval, 6929, 6931 (pl. XX).

Grâce à une nouvelle amabilité de M. Keune, nous pouvons publier, plus nettes qu'on ne l'a fait jusqu'ici, quelques parties essentielles des monuments de Sarrebourg. — 1° Grand monument : La déesse a bien des ailes (cf. p. 239), et ce que porte la hampe qu'elle tient est bien une édicule à deux ouvertures (fig. 2). — 2° Petit monument : On voit (fig. 1) qu'il s'agit bien à droite et à gauche d'édicules. Mais à gauche, c'est une édicule carrée; à droite, une édicule circulaire : l'une et l'autre avec ces pignons ou ces dômes que les anciens ont attribués aux édifices gaulois. Il est à remarquer que l'édicule de droite présente des traces d'imbrications (les couronnements imbriqués sont en usage dans les grands édifices funéraires gallo-romains de l'époque). Au-dessus du

sommet de l'édifice de droite apparaît un oiseau qui semble posé sur un perchoir. Rien n'indique à coup sûr qu'il s'agisse d'un corbeau. Je me demande s'il ne faut pas établir un lien entre l'oiseau et cette édicule circulaire, l'une étant la cage de l'autre. — Quoi qu'il en soit, nous avons dans ces extraordinaires monuments des éléments nouveaux de la mythologie gauloise. Et qui sait si d'éléments en éléments on ne reconstituera pas la vie de ces dieux, comme nous pourrions essayer à l'aide de la croix et des signes de la Passion de deviner la vie du Christ, si l'Évangile n'était pas là?

Fig. 2.

Comparez à l'édicule de droite l'urne-cabane publiée par Montelius (*Temps préhistoriques*, p. 72). Du reste, il est bon de remarquer que ces monuments religieux gallo-romains peuvent être commentés à la fois avec les monnaies des temps de l'indépendance gauloise et les représentations figurées des pays scandinaves. Ils forment, si je peux dire, le stade intermédiaire entre, d'une part, l'âge monumental dont les monnaies armoricaines nous fournissent le type le plus caractérisé, et, de l'autre, l'âge monumental représenté par le chaudron de Gundestrup. Mais les pensées, les croyances et les symboles plastiques de ces trois périodes ne sont pas sensiblement différents.

Cartes postales archéologiques. — L'exemple de M. Keune, du musée de Metz, devrait être imité de tous nos musées archéologiques. Cela coûte si peu de faire mettre un monument en carte postale. Cela se vend si vite! Tous les visiteurs des musées en achèteraient quelques-unes. l'administration ferait quelque bénéfice. A défaut du tourniquet, dont on ne veut pas, il y aurait la carte postale, dont tout le monde veut. Et cela vulgariserait nos monuments de Roanne, d'Arles, du Puy, etc., qui ont bien besoin d'être connus.

Denys d'Halicarnasse. — On annonce enfin le 4e et dernier volume de l'édition Jacoby (Teubner). Il y aura là, j'espère, un bon texte des fragments utiles pour la Gaule.

Lucain. — L'édition de Hosius va être réimprimée avec un nouveau commentaire critique.

Pline l'Ancien. — M. Mayhoff vient enfin d'achever l'impression du tome Ier de son édition, qui sera indispensable (plus utile, certes, que celle de Sillig) pour toutes les questions relatives à la géographie de la Gaule (chez Teubner).

Fouilles de Metz. — Quarante inscriptions et monuments funéraires, voilà un joli butin et bien présenté, avec commentaire sobre et bonnes figures, par M. Keune (extrait du *Jahrbuch* de la *Gesellschaft* d'histoire lorraine, t. XVI, 1904). Beaucoup de noms gaulois, voisins en partie de ceux de Bordeaux. L'analogie entre la sculpture funéraire de ces deux villes et de Trèves s'affirme. Je remarque cependant à Metz une certaine tendance, sur les tombes, aux motifs tirés de la flore, plus rares à Bordeaux. — Du même M. Keune, à qui nous devons beaucoup ces temps-ci, notice (même recueil, p. 477-84), sur un monument figuré trouvé à Metz avec la Fortune, Cérès, Hercule et l'hydre, et, entre deux figures, trois poissons groupés : cela est étrange, et il doit y avoir là dedans des éléments indigènes, non classiques. Ce motif des poissons se retrouve, on le sait, et dans des dessins de l'âge du renne et sur des vases du Dipylon. Voilà de quoi fournir un nouvel élément aux parallèles chers à M. Hoernes! — La figure (t. XVII, n° 9) est regardée comme celle d'un Vulcain. Ne serait-ce pas plutôt celle d'un forgeron? Il est vrai que, d'une figure semblable du Musée de Trèves (Hettner, n° 158), M. Keune croit que c'est un dieu et non un homme.

La Picardie. — Le travail de M. Demangeon, un des meilleurs sortis de l'école géographique française (*La Picardie*, Paris, Colin, 1905), renferme, sur la disparition des sources depuis l'époque ancienne, sur les forêts du pays, anciennes limites des populations gauloises, bien des vues et des données utiles à la connaissance de l'ancienne Gaule.

Les chevaux gaulois. — Avec une vigueur que l'âge n'affaiblit pas, M. Piétrement soutient ses théories transformistes sur les origines des races gauloises et françaises (*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 6 oct. 1904, tirage à part).

Villa romaine du Bas-Empire. — La villa dont M. Amtmann décrit les ruines et les très curieuses statues (*Soc. arch. de Bord.*, XXV, 1er fasc., 1904) est une des rares villas du IVe siècle que nous possédions. Elle est contemporaine de celles de la Moselle, dont Ausone décrit, trop vaguement, les merveilles. Si les statues publiées par notre ami sont contemporaines de la villa, elles sont peut-être les dernières Vénus ou Dianes sculptées dans le monde païen, et à ce titre elles ont un intérêt exceptionnel. M. Dezeimeris avait supposé autrefois que cette villa (près de Libourne) est celle d'Ausone. Cela est fort possible.

Dolmen d'Anglade (Gironde). — Même fasc. Fragments de poignard et de pendeloques en bronze (7 o/o seulement d'étain). Fouilles de MM. Daleau et Maufras.

Écoles gallo-romaines. — M. Roger a soutenu à la Sorbonne, le 16 juin 1905, une thèse sur *l'Enseignement des lettres classiques, d'Ausone à Alcuin.*

Un « riez ». — Il y a, parmi les qualificatifs géographiques localisés dans certaines régions de la Gaule (tuc = sommet dans l'Ouest, jalle = ruisseau en Gironde, garonne ou garonnette = ruisseau dans le Var, etc.), beaucoup de noms qui ont évidemment une origine préromaine. Par exemple celui de garonne apparaît dès les documents du XIe siècle. M. Demangeon attribue au celtique (*La Picardie*, p. 8, n. 1) le mot *riez*, qui, en Picardie, signifierait « une étendue crayeuse, sans arbres, sans eau ». On aurait aimé savoir le nom latin dans les chartes du Moyen-Age, si elles le donnent.

Ibères et Basques par Pereira de Lima, trad. du portugais par Voulgre, Dax, [1905], in-8° de 236 pages. Le chapitre VIII donne une idée de la théorie soutenue : « La dolichocéphalie touranienne et les caractéristiques morphologiques des Ibères et des Basques. »

Verrerie. — Découverte d'une verrerie d'art gallo-romaine aux Houis, écart de Sainte-Menehould, par M. Mauget, *Mémoires de la Société... de la Marne*, 1902-3 (1904), p. 97 et suiv. — Il y a toujours des antiquités gallo-romaines aux localités de ce nom.

Annius de Viterbe, le faux Bérose et la dynastie des rois gaulois vivront donc toujours! Auront-ils la vie aussi dure que Pharamond? « Néris, grande cité, que fonda le roi gaulois Mage au centre de la Gaule chevelue, *Neriomagus*, était déjà à l'âge de bronze réputée pour la richesse de ses monuments celtiques. Elle était la capitale de prédilection des Brenns, » etc. (*Le Petit Journal*, 1er juillet 1905, à propos de l'exposition au Petit-Palais des fouilles faites à Néris par M. Moreau.)

Poteries du terroir marseillais. — A la séance du 7 juillet 1905, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Salomon Reinach a communiqué une lettre de M. Vasseur, professeur à la Faculté de Marseille, annonçant la découverte, sur le plateau du Baou-Roux, près Simiane (Bouches-du-Rhône), de tessons analogues à ceux que M. Rouzaud a signalés récemment près de Narbonne. M. Vasseur attribue cette céramique au XIIe siècle avant l'ère chrétienne et la qualifie d'ibéro-mycénienne. — Je voudrais bien voir un fragment de ces poteries. Mais j'ai toujours le sentiment que ce dépôt provençal est beaucoup plus récent qu'on ne croit, beaucoup plus, certes! et que nous sommes surtout en pleine céramique mérovingienne.

Congrès préhistorique. — Il est annoncé pour Périgueux à la fin de septembre. La date comme le lieu sont choisis à merveille. Quelle unique occasion de voir les grottes!

C. J.

CHRONIQUE DES PAPYRUS[1]

B. — DOCUMENTS

IV. Histoire.

1° Époque ptolémaïque

A) *Dynastie royale. — Abdication d'Évergète.* — Wilcken avait cru qu'Évergète Ier avait abdiqué en faveur de Philopator : une pétition de Magdôla[2], datée de l'an 1 de Philopator (27 février 221) et adressée au roi Ptolémée, se termine ainsi dans notre édition : τούτου γὰρ γενομένου, βασιλεῦ, οὐκ ἀδικηθήσομαι χρείας καὶ σοὶ καὶ τῷ σῷ πατρὶ ἀμέμπτως παρεχόμενος. Mais la lecture παρεχόμενος est fautive ; il faut lire παρεσχημένος.

Eupator et Philopator Néos. — La question a été traitée par Bouché-Leclercq[3]. Ces deux noms paraissent dans un protocole de l'an 4 de Cléopâtre et de Soter II. Ils sont mentionnés aussi dans le protocole du règne simultané de Cléopâtre et d'Alexandre.

Les formules de ce dernier protocole n'étaient connues que par des papyrus démotiques du Vatican et de New-York. Spiegelberg signale dans le commerce un papyrus grec qui les donne ; et, en attendant que le texte grec soit édité, il donne une traduction du protocole démotique[4] (an. 9, 2 de Tybi).

Troubles en Égypte sous Évergète II et Alexandre Ier. — Certains papyrus nouveaux ou réédités pourront servir à l'histoire des années 40 et 41 du règne d'Évergète II. A cette époque, une tragédie de palais oblige ce roi à l'exil, et Cléopâtre, sa sœur, règne seule[5].

1. Voir *Rev. Ét anc.*, t. V, 1903, p. 139-190, et t. VII, 1905, p. 165-195.

2. *Pap. Magd.*, 14. Wilcken, *Archiv*, III, p. 391 ; II, p. 308. — Depuis que cette chronique est rédigée, j'ai eu le plaisir de voir, à Lille, mon ami Wilcken, qui a fait une revision rapide de nos textes : il a reconnu que cette interprétation reposait sur une faute de lecture ; cf. *Beitraege zur alten Geschichte*, IV, 3, p. 386.

3. *Hist. des Lagides*, II, p. 56, n. 2 ; p. 80-82.

4. *Recueil des travaux*, t. XXV, p. 13 du tirage à part. — Protocole important de ce temps, Strack, *Archiv*, II, p. 351, n° 33.

5. Justin, XXXVIII, 8, 11-13. — Ce témoignage ne doit pas être accepté sans critique. Mahaffy, *The Dynasty of the Ptolemics*, p. 187 et 180 ; M. L. Strack, *Dynastie der Ptolemœer*, p. 42 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, II, p. 72, n. 3. — Sur l'impopularité d'Évergète II : Diodore, 34, 20, ap. Lumbroso, *R. d. Lincei*, XI, 12, p. 11, n. 1.

Les papyrus de Tebtynis nous parlent de l'ἀμιξία de l'an 40[1]. En Thébaïde, des troubles graves nous sont attestés par un papyrus de Pathyris, aujourd'hui au Musée du Louvre. De Ricci[2], après revision, l'a réédité. Nous voyons que les Hermonthites sont révoltés[3]. A Pathyris, on trouve des contrats datés de la 41e année d'Évergète[4], d'où l'on peut conclure soit que l'Égypte est apaisée à cette époque et Évergète rétabli[5], soit, plutôt, que, même au milieu des troubles, les Pathyrites lui sont demeurés fidèles. Un curieux document de Berlin[6], provenant aussi de Pathyris et daté de l'an 43 de ce roi, est précédé d'un protocole dans le style habituel, sauf sur un détail important : les prêtres et prêtresses des dieux-rois sont donnés comme étant non *à Alexandrie,* mais ἐν τωῖ τοῦ βασιλέως στρατοπέδῳ, ce qui semble bien indiquer qu'à cette date Évergète II n'est pas maître de sa capitale[7] et que Pathyris tient pour lui. D'autres troubles ont été déjà constatés à Pathyris, la 48e année du même règne[8]. Enfin, sous Alexandre, les Pathyrites et les Hermonthites sont encore en guerre. De Ricci et Gerhardt ont reconstitué avec deux fragments déjà connus (*Pap. Amherst,* 39 + *Pap. Grenfell,* I, 30) une lettre qui révèle des luttes pour l'an 14[9]. L'an 16, une autre lettre prouve que la paix n'est pas faite[10]; elle était déjà connue, mais de Ricci l'a publiée de nouveau avec d'importantes corrections. Toute cette agitation intérieure n'est pas calmée, ou recommence sous Soter II, qui finit par détruire Thèbes[11].

1. *Chronique* (*Rev. Ét. anc.*, t. V, 1903), p. 156.

2. *Archiv*, II, p. 518. Ire éd., ap. Revillout, *Mélanges*, p. 295. Cf. *Chron.*, p. 156, n. 3.

3. Esthladas écrit à son père et à sa mère, qui — le verso, nouvellement édité par de Ricci, le montre — habitent Pathyris : il leur annonce qu'un certain Paôn s'avance avec des forces suffisantes pour réduire les Hermonthites révoltés. Esthladas est un nom connu à Pathyris. C'est une hypothèse, mais une hypothèse possible, de supposer qu'il s'agit ici du fils de ce Dryton le Crétois dont nous avons déjà les testaments. *Pap. Grenfell,* I, 12, 21, etc., et d'autres papiers.

4. *Pap. Grenfell*, I, 19. Ajoutez aujourd'hui *Pap. Goodspeed*, 6 (ἔτους μα, Παυνὶ θ').

5. Strack, *l. c.*, p. 44 et suiv., met le retour d'Évergète Ier en 129/28.

6. *B. G. U.*, 993.

7. Wilcken, *Archiv*, II, p. 387.

8. Grenfell-Hunt, *Archiv*, I, p. 57, 62 (Caire, 10351 ; 10371). Cf. *Chron.*, p. 156, n. 4.

9. Lettre de Πόρτεις ἡγέμων τῶν ἐν προχειρισμῷ et des jeunes gens de sa troupe (οἱ ἐκ τοῦ σημείου νεανίσκοι) à *Pates* et *Pachratès*, φιλοβασιλισταῖς, et aux autres soldats (καὶ τοῖς ἄλλοις στρατιώταις). Ils se félicitent d'avoir pris part aux combats contre certaines gens d'Hermonthis. Quelles gens? il n'est pas facile de le dire; le texte porte ici un mot inintelligible : τεβεις. Le début de l'adresse doit pouvoir être restitué : 'Απ]όδ[ος εἰς] Πά[θυριν. Les éditeurs ne lisent que τα (= πα).

10. Lettre de Philammon aux mêmes, qui sont traités de *capitaines* (ἡγέμοσι). Encore un mot inconnu : ρωησιν (un nom de bateau, selon la conjecture vraisemblable de Th. Reinach).

11. *B. C. H.*, XXI, 1897, p. 141-147. Essayons de dresser la liste des papyrus qui parlent de troubles en Égypte. *Sous Épiphane : Pap. Tor.*, I, 27-29 ; κάτοικοι, descendants des mercenaires qui ont pris part à cette expédition : *Pap. Tebt.*, 62, 43 ; 63, 42 ; 79, 69 ; Lumbroso, *Linoei*, XI, fasc. 12, p. 16. — *Sous Philométor : Pap. Lond.*, 610 (inédit), cité par Grenfell-Hunt, *Archiv*, I, p. 57, querelle des prêtres d'Hermonthis et de Pathyris à propos d'une île (an 33). Sous ce prince, les fragments de Diodore, à l'Escurial, placent la révolte de Panopolis; mais cf. *Chronique*, l. c.; allusion aux ἄμικτοι καιροί : Paris, 22 ;

B) *Les Juifs en Égypte.* — Les papyrus de Magdôla apportent un témoignage nouveau de la diaspora juive au IIIe siècle. Le n° 25 est la plainte d'une femme, qui est peut-être juive, et à qui on a volé son manteau dans la synagogue des Juifs, ἐν τῆι προσευχῆι τῶν Ἰουδαίων[1]. Le texte ne nous dit pas où est cette synagogue, sans doute dans le bourg dit *l'île d'Alexandre,* village de la plaignante et du voleur.

Pour l'époque romaine, un papyrus d'Oxyrhynchos mentionne une guerre des Juifs[2]. Les Oxyrhynchites auraient montré à cette occasion une grande fidélité aux empereurs et célèbrent tous les ans l'anniversaire de la victoire. On peut se demander si cette guerre est identique à la révolte du temps d'Hadrien mentionnée par un papyrus de Berlin[3], ou si c'est une allusion à des troubles plus importants. Plusieurs Juifs dans l'armée au IIIe siècle[4].

C) *Romains en Égypte.* — Le papyrus n° 33 de Tebtynis a été l'objet d'un important commentaire de la part de P. Foucart[5]. C'est, on le sait, une lettre de recommandation adressée à certains fonctionnaires du Fayoum, qui doivent faciliter le voyage de Lucius Memmius, Romain de distinction. P. Foucart précise l'identification de ce per-

aux τοῖς τῆς ταραχῆς χρόνοις, *Lond.* 23 (I, p. 38). *Sous Évergète II:* Ἀμιξία de l'an 40, *Tebt.*, 5; 61b, 29; 72, 45. Cf. *Chronique*, l. c., *Pap. Louvre*, = de Ricci, *Archiv*, II, p. 518. An 48, *Pap. Caire*, 10351; 10371 = Grenfell-Hunt, *Archiv*, I, p. 57-62; *Pap. Lond.*, II, p. 12, allusion à ces troubles (le texte est du début du règne de Soter II. — *Sous Alexandre: Pap. Louvre,* de Ricci, *Archiv*, II, 517 (an 14) et 515-516 (an 16). — *Sous Soter II: Pap. Bouriant, B. C. H.*, XXI, 1897, p. 141-147 (an 30). Sur l'expression ἀμιξία, οἱ τῆς ἀμιξίας καιροί, etc., cf. Lumbroso, *Rendiconti della R. Academia dei Lincei,* vol. XI, 1902, fasc. 12, p. 15 *(t. à part).*

1. Voir notre commentaire *B. C. H.,* XXVII, p. 200. Th. Reinach proposera une plus plausible interprétation de ce texte. Les inscriptions sont aussi très riches en renseignements sur les Juifs; cf. Strack, *Archiv*, II, p. 541, n° 15; p. 554, n° 36 (stèle de Chelkias); p. 559, n° 41; peut-être un nom juif, p. 560, n° 45: Βαρθύδας. Strack donne la liste des proseuques connues en Égypte, p. 541. Voir les auteurs auxquels il renvoie. Ajoutez Lumbroso, ad *Tebt.*, 5, 84; et 86, 20; dans ce dernier papyrus, est mentionnée la ἱερὰ γῆ d'une proseuque. *Rendic. d. Lincei,* XI, 12, p. 9. Cf. aussi *ibid.*, p. 19, sur la λαογραφία des Juifs et le texte de *Macchabées,* III, 28. Sur les Juifs à Magdôla, Wilcken, *Archiv*, II, p. 390, ad *Magd.*, 3. Il se demande si Θεόδοτος ne serait pas une traduction de *Nathanael*, et remarque que dans ce texte les chiffres sont écrits à la mode syrienne (εκ au lieu de κε). Il se pourrait que le Δωρόθεος du numéro 25 soit aussi un Juif. Wilcken note avec raison que les papyrus de Magdôla du IIe siècle (*Tebt.*, I, 80-83) ne mentionnent pas de Juifs. Ce n'est pas une raison suffisante, sans doute, pour croire qu'il n'y en ait plus eu. Dans la querelle du numéro 25 un *Thrace* est impliqué, et il y a des clérouques thraces à Magdôla. Ces papyrus jettent un jour curieux sur la population cosmopolite de l'Égypte à cette époque. Sur les Thraces, cf. Perdrizet, *Rev. Étud. anc.*, t. VI, 1904, p. 157-160.

2. *Pap. Ox.*, 705.

3. *B. G. U.*, 889.

4. *Pap. Ox.*, 735. Ajoutez la mention des ψιλοὶ τόποι ἐν οἷς κέλλαι ἐμ(ποιούμεναι) ὑπὸ τῶν Ἰουδαίων. *Pap. Ox.*, 707 (recto).

5. *Mélanges Boissier.* P. Foucart, *Un sénateur romain en Égypte sous le règne de Ptolémée X* (cité d'après le tirage à part). Parmi tant de détails intéressants qu'il faut lire dans l'original, on me permettra de signaler ici ce que Foucart dit de l'origine du mot λαβύρινθος, p. 9, n. 2. Il semble bien qu'il ait raison contre la fantaisie étymologique des égyptologues. — Sur le même papyrus, cf. Lumbroso, *l. c.*, p. 12-13

sonnage avec L. Memmius, sénateur de rang prétorien, mentionné sur le sénatus-consulte d'Adramyttium. Le fonctionnaire qui écrit la lettre n'est pas *Hermias*, mais plutôt l'hypodiœcète Hermonax. Les raisons que pouvait avoir un Romain de venir en Égypte, les conditions de son voyage sont exposées par Foucart avec beaucoup de précision et d'agrément.

2° Époque impériale

A) *Dépopulation de l'Égypte au IIe siècle.* — C'est une idée admise par tout le monde que l'Égypte a toujours été très riche en hommes. Un autre dogme est accepté sans discussion par les historiens, qui proclament tous la prospérité de l'empire au IIe siècle. Ces deux prétendues vérités sont très compromises par les renseignements que Wilcken[1] a tirés de trois papyrus récemment connus. Ils appartiennent tous les trois[2] à cette collection de papyrus brûlés trouvés à Mendès, et qui sont aujourd'hui en grande partie au Musée de Berlin. Les comogrammates de certains villages demandent un allègement de charges parce que, lorsqu'on a fixé les κεφάλαια, les villages étaient bien peuplés, tandis que, maintenant, il y a peu de monde. L'ancien préfet Bassaeus Rufus[3] avait accordé un allègement. Beaucoup des habitants qui restaient ont pris la fuite ἐξ ἀσθενήματος[4]. Les autres papyrus sont analogues. Dans l'un[5], nous voyons que le chiffre de la population est descendu de 125 à 22; dans l'autre[6], de 80 à 10. Une phrase du papyrus Frœhner montre que cette diminution de population s'est produite dans une seule génération[7]. Wilcken songe à la peste qui, sous Marc-Aurèle et Verus, fut propagée dans l'empire par les armées revenant de la guerre des Parthes. Ἐξ ἀσθενήματος ne veut pas dire, cependant, à cause de la peste, mais ἀσθένημα est synonyme de ἀσθένεια de l'édit de Sempronius Liberalis[8], et doit être traduit par *insuffisance de ressources*. Cet édit nous montre la fuite devant les liturgies commencée dès le IIe siècle[9]. Au début du IIIe, les plaintes s'accentuent. Un certain Horion, ancien stratège et archidicaste d'Alexandrie, laisse, avec la permission des

1. Wilcken, *Ein dunkles Blatt aus der inneren Geschichte Aegyptens*, in *Festschrift zu Otto Hirschfeld sechzigstem Geburtstage*, p. 122 et suiv.

2. *B. G. U.*, 903, un papyrus de la collection Frœhner, *B. G. U.*, 902.

3. Préfet d'Égypte, 166-168. Préfet du Prétoire, 168/169. Nous sommes en 168/169. Sur ce personnage, cf. les textes cités par de Ricci, *Proceedings of the Society of the biblical Archeology*, XXII, 1900, p. 380.

4. Restitué par Wilcken.

5. *Pap. Frœhner.*

6. *B. G. U.*, 902.

7. ὅτε κεφ[άλαια], φησὶν, ἐστάθη ὑπὸ αὐτῶν δίδοσθαι.

8. *B. G. U.*, 372.

9. Sur la population de l'Égypte à l'époque ptolémaïque, voir J. Beloch, *Archiv*, II, p. 254; Wilcken, *ibid.*, p. 286, et Wachsmuth, *Die Ziffern Bevölkerung Aegyptens* (t. III des *Beitraege zur alten Geschichte*, que je n'ai pas sous les yeux).

empereurs, à quelques bourgs de l'Oxyrhynchite[1], un certain revenu, qui doit aider les habitants, épuisés par les charges, à supporter les corvées que leur imposent le fisc (ταμιεῖον) et la garde de leur district (παραφυλακή). La donation (ἐπίδοσις) paraît consister en une certaine somme dont les revenus sont employés à faire des provisions de fourrage (συνωνὴν χόρτου). Il est probable qu'on trouvait d'assez beaux bénéfices à revendre ensuite ce fourrage au détail. Le profit allait à ceux qui étaient soumis aux liturgies.

3° Égypte chrétienne

Le papyrus Goodspeed n° 15 (pétition d'Aurélia Eus aux *riparii* du nome d'Hermopolite) m'a paru constituer un document intéressant pour l'histoire du christianisme en Égypte[2], et je pense que c'est aussi le sentiment de Wilcken[3], qui a noté que le personnage accusé par Aurélia Eus portait le nom chrétien ou juif de Ἴσακις. La formule qu'on lit au début de ce texte : ἐν τοιαύτῃ πρυτανευομένῃ εἰρήνῃ τοῦ δεσπότου ἡμῶν βασιλέως Φλαουίου Ἰουλιανοῦ, fait songer aux mesures de Julien, favorables au paganisme (c'est une païenne qui parle). Nous sommes en 362.

Lettre de Psenosiris. — L'interprétation donnée par Deissmann[4] du papyrus Grenfell, II, 73, n'a pas été acceptée de tout le monde. A. Dietrich l'a contestée dans un article que je n'ai pas sous les yeux[5] et que Deissmann a vivement discuté dans une courte note[6]. Pour Dietrich, il s'agit, dans la lettre, non d'une vivante, mais d'un cadavre. Il est bien vrai que c'est l'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit, à la lecture du texte, et que les analogies ne manquent pas à Dietrich : il est plusieurs fois question dans les papyrus, et en particulier dans ceux de Kysis, de transports de momies[7]. Enfin, il semble bien aussi qu'en partant de cette idée on peut donner de la lettre de Psenosiris une explication assez vraisemblable[8]. Et cependant Deissmann a montré que cette interprétation se heurte à plusieurs difficultés de détail : il est étrange qu'on ne

1. *Pap. Ox.*, 705.

2. Voir *Revue critique*, 1904, 2e sem., p. 37. Le lecteur corrigera facilement, j'espère, les nombreuses fautes d'impression qui se sont glissées dans cet article, comme il est inévitable dans une revue qui doit, avant tout, s'imprimer vite.

3. *Archiv*, III, p. 115. Notez aussi, l. 19, καὶ ἐφανέρωσα τῇ μονῇ. Je laisse à de plus compétents le soin de décider si μονή peut avoir ici le sens de *monastère*. La correction proposée par Wilcken est bien dure. Ma copie confirme la lecture de Goodspeed.

4. A. Deissmann, *Ein original Dokument aus der Diokletianischen Christenverfolgung*. Voir *Chronique*, p. 159-161.

5. *Gœttingische gelehrten Anzeigen*, 1903, p. 550-555.

6. *Der Brief. des Psenosiris*, dans *Die Studierstube*, I, 1903, Dec. Heft (je cite d'après le tirage à part, p. 1-8).

7. Cf. surtout Grenfell, II, 77 ; et les autres textes cités par Deissmann.

8. Du moins, il me semble, et quoi qu'en dise Deissmann, p. 15.

trouve pas un mot qui dise clairement qu'il s'agit d'un cadavre; tandis que d'autres expressions, comme πεμφθεῖσαν εἰς ὅασιν ὑπὸ τῆς ἡγεμονίας, semblent bien faire allusion à une vivante reléguée[1]. Ce texte est décidément très obscur. On a discuté aussi sur le sens de τὴν πολιτικήν. P. Franchi de Cavalieri voit dans cette expression une manière détournée de dire *coreligionnaire*[2]. Lumbroso pourrait bien avoir trouvé la vraie solution[3]: dans une petite note au papyrus de Tebtynis n° 208, il oppose, avec Wilcken, πολιτικοί, les Alexandrins, aux νομικοί, c'est-à-dire οἱ ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου *(die Gaubeamten)*, que l'on trouve dans un papyrus d'Oxyrhynchos. Ce papyrus est de 127 après J.-C. Mais πολιτικὸς a gardé ce sens à l'époque chrétienne, comme le prouve le texte décisif, cité aussi par Lumbroso, de Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 14, à propos des deux Macaire : ὁ μὲν Αἰγύπτιος· ὁ δὲ πολιτικός, ὡς ἀστὸς ὠνομάζετο, ἦν γὰρ τῷ γένει Ἀλεξανδρεύς.

4° Barbares

Un papyrus de Berlin[4] ajoute quelques renseignements à ceux que nous avons déjà, grâce aux parchemins du Caire publiés par Krall[5], sur l'organisation de la peuplade Blemmye. C'est un prêt de 400 vases de vin consenti à quatre personnes du nome Letopolite par le γραμματεὺς ἔθνους βλεμμέου ἀπὸ κομερκίων *(a commerciis)*. Ces titres, copiés sur les titres en usage dans l'empire, font penser aux *domestici* de Charachen. Le texte est du VIe ou du VIIe siècle.

V. Géographie et topographie[6].

Les grandes divisions administratives de l'Égypte sont assez mal fixées. Wilcken[7] admettait, avec Schwartz, que l'Heptanomide créée

1. Cf., l. 17-18, περὶ ὧν αὐτὴν πεποιήκασιν, qui s'applique plutôt à une vivante.

2. P. Franchi de' Cavalieri, *Una lettera del tempo della prosecuzione Diocleziane*, dans *Nuovo Boll. di arch. crist.*, 1902, t. VIII, p. 15-25.

3. *Rendiconti dei Lincei*, XI, 12, p. 20. Le R. P. dom Henri Leclercq a l'obligeance de me signaler sur ce papyrus les commentaires suivants, qui ne me sont pas parvenus : H. Delehaye, *Analecta Bollandiana*, t. XXII, p. 210; A. Harnack, *Theologische Literaturzeitung*, 1902, col. 205 sq.; F. Mayence, *Note papyrologique* (*Rev. d'hist. ecclés. de l'Université de Louvain*, 1903, t. IV, p. 231); L. Petridès, *La lettre de Psenosiris* (*Echos d'Orient*, janv. 1904, VII, p. 17-21), et *ibid.*, p. 240, R. Janin, qui cite de nouveaux textes confirmant l'interprétation de Lumbroso. Cf. aussi de Ricci, *Rev. Ét. gr.*, XV, 1902, p. 428 et n. 3. — Bien que les inscriptions ne rentrent pas dans le cadre de la présente chronique, je signalerai dans l'*Archiv*, II, p. 427 et suiv., et 561 et suiv., le *Bulletin épigraphique de l'Égypte romaine*, rédigé par S. de Ricci, — et les Recueils d'inscriptions chrétiennes publiés par Gustave Lefebvre, *B. C. H.*, XXVI, p. 456 sqq.; *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, III, et *B. C. H.*, XXVII, p. 341-390 (inscriptions de la nécropole chrétienne de Tehneh).

4. *B. G. U.*, 972.

5. Krall, *Denkschrift* de l'Acad. de Vienne, XLVI (cf. Wilcken, *Archiv*, I, p. 418-419; II, p. 386; *Chronique*, p. 161).

6. Voir *Chronique*, p. 161, sect. V.

7. Wilcken, *Griechiesche Ostraka*, t. I, p. 426; Schwartz, *Rhein Mus.*, 1896, p. 637.

entre 68 et 130 comprenait le nome Arsinoïte, et qu'en 130, lorsqu'Hadrien eut fondé Antinoé et fait entrer l'Antinoïte dans l'Heptanomide, il en détacha l'Arsinoïte. La Moyenne-Égypte serait alors devenue Ἑπτὰ νομοὶ καὶ Ἀρσινοίτης. Le papyrus 709 d'Oxyrhynchos, qui nous donne l'itinéraire d'un haut fonctionnaire inspecteur, nous montre que, dès la première moitié du 1er siècle, le nome Arsinoïte était détaché des Sept nomes. Il est donc probable que celui qui devint l'Antinoïte existait sous un autre nom avant la fondation d'Antinoé. C'est ainsi que les Ptolémées donnèrent au nome du lac, ἡ λίμνη, le nom d'*Arsinoïte*[1].

Quant aux noms nouveaux de toparchies, villes, villages, pour la plupart des recueils analysés ici, les index me dispensent d'en faire le relevé[2]. Bornons-nous à signaler les identifications assurées : d'abord, celle de Tehneh et d'Akoris, soupçonnée depuis longtemps, prouvée aujourd'hui par les fouilles de Gustave Lefebvre[3] ; puis celle de l'antique Psobthis (nom nouveau) avec la Bahriyeh moderne, métropole de la petite oasis[4], et celle de la ville copte de ΠΑΠΕ, identifiée par Amelineau avec Louqsor, et où Spiegelberg[5] reconnaît la ville de Panopolis.

Sur le Nil et son régime, on trouve incidemment quelques détails : c'est ainsi qu'un papyrus d'Oxyrhynchos nous signale une forte inondation en l'an 131[6], et qu'un autre nous parle des difficultés de la navigation autour d'Antaeopolis[7].

1. Grenfell-Hunt, *Oxyrh. Pap.*, IV, p. 174.

2. Pour l'Oxyrhynchite, *Oxyrh. Pap.*, III et IV; pour l'Arsinoïte, *B. G. U.*, III; *Magdôla*, II (village nouveau de Psya, ou Psyan, *Pap. Magd.*, 24); pour le Pathyrite, *B. G. U.*, 997, 1000, 1001 (mention de la ταινία, du chemin creux, de la plaine du Nord); *Pap. Goodspeed*, 9; cf. *Rev. Crit.*, 1904, p. 34 du 2e sem., île de Περχμαννσινηιτ. Pour l'Apollinopolite, l'ἑπτακωμία (?) toparchie (?), et les villages de Νακοωι et de Πκαωις, voir *Atene e Roma*, 1904, 64-65, p. 121 et 122. — Voici quelques noms relevés dans le Ier fascicule du tome IV des *B. G. U.* et dans les *Pap. Fir.* Hermopolite : Narmonthis (connu), *B. G. U.*, 1025. Μέννις, village situé ἐν τῶι Πατεμειτανω (l. Πατεμείτῃ ἄνω toparchie?), *Pap. Fir.*, III, l. 9. Τερτον ψακή (ἐποίκιον), *B. G. U.*, 1015; dans *Pap. Fir.*, *Atene e Roma*, 1904, n° 63, p. 88 : κώμης Ἰβιῶνος Σεσυμβωθέως τῆς νομαρχίας. Que signifie τῆς νομαρχίας?? Fayoum : Χηνᾶ (toparchie), Κερκαισῆφι, *B. G. U.*, 1018; Ibion, *B. G. U.*, 1024 (connu par *Pap. Tebt.*, I). Indéterminé Πακερκή, *B. G. U.*, 1031. Je n'ai pas encore eu entre les mains le travail de K. Wessely, *Topographie des Faijum (Arsinoitus nomus) in griechiescher Zeit.*, Wien, C. Geralds Sohn, 1904.

3. Voir plus haut, sect. A, 4, et Gustave Lefebvre, *Inscriptions grecques de Tehneh, Bull. Corr. hell.*, XXVII, 1903, p. 341-342 (p. 341, n. 2).

4. *Pap. Ox.*, 483.

5. *Koptische miscellen*, XIX, *Recueil des travaux*, t. XXVI, p. 5 du tirage à part; il signale aussi sur une tablette du Caire le village de Βομπαη, *Demotische Miscellen*, XXIV, *ibid.*, p. 25 du même tirage à part.

6. *Pap. Ox.*, 486. Les inscriptions inédites trouvées dans le temple de Tehneh par Lefebvre sont aussi très importantes à ce point de vue.

7. *Pap. Ox.*, 525. Antaeopolis se trouve dans le *Gebel Abou-Fodah*, dont les parages sont encore redoutés des mariniers du Nil. Pour les tempêtes sur le fleuve, cf. *Pap. Magd.*, 11. — Si les papyrus sont pauvres en renseignements géographiques, les auteurs et les inscriptions ont été le point de départ de notes et de mémoires importants. Von Bissing a identifié le lac *Serbonis* avec le moderne *Sabkhat-Bardawil* (*Festschrift Hirschfeld*, p. 164-166). Schiff, *ibid.*, p. 374 et suiv., en commentant une inscription

VI. Institutions.

1° Généralités

Nous pouvons commencer par le chapitre des *abus*[1] : les documents nouveaux l'enrichissent tous les jours. Les papyrus de ces deux dernières années nous instruisent surtout de l'Égypte romaine : certains textes nous font pénétrer assez loin dans la vie des fonctionnaires. A ce point de vue, un des documents les plus curieux est un fragment de plaidoirie[2] prononcée contre un certain Maximus. Si la restitution des éditeurs est juste[3], et je n'en vois pas d'autre possible, ce Maximus aurait été préfet d'Égypte. Il est sans doute jugé par l'empereur, car l'avocat s'adresse au juge en l'appelant κύριε, et les témoins jurent par sa fortune. La difficulté est de savoir quel est le cas qu'il faut faire de ce morceau. Est-ce une pièce officielle, un extrait des *Acta* de l'empereur remis aux intéressés, aux Égyptiens clients de l'avocat et adversaires de Maximus, comme les Siciliens étaient les clients de Cicéron et adversaires de Verrès? Dans ce cas, il faudrait admettre que l'original était en latin, et notre texte serait une traduction; or, ni le style du morceau ni l'aspect du manuscrit ne sont favorables à cette hypothèse. Le papyrus ressemble pour l'écriture, l'emploi des signes diacritiques, à un manuscrit littéraire. Des renvois, des corrections, des retouches font aussi penser à un brouillon. Serait-ce un manuscrit

de Schedia déjà publiée par Botti, *Bull. Soc. arch. Alexandrie,* IV, p. 44, a soutenu que le nom Ἀγαθὸς Δαίμων ne désigne pas un canal, mais le bras du Nil qui passait à Naucratis et se déversait dans la mer par la bouche Canopique (opinion analogue dans Daressy, *Les grandes villes d'Égypte à l'époque Copte,* dans *Rev. Arch.,* 3° série, 1894, t. XXV, p. 211, et le croquis à la fin du volume, pl. XVI). Ce serait le bras principal du Nil, celui qui délimite le Delta; de là son nom de μέγας ποταμός. Sur ce nom donné au Nil, voir Lumbroso, *Rendic. dei Lincei,* XI, 12, p. 17, ad. *Tebt.,* 93, 3 (Strab., XVII, 800, 804, 813). Je ne puis qu'indiquer ici le travail capital de Hogarth, *Three North Delta nome,* dans *Journal of Hellenic Studies,* p. 1-19 (plusieurs inscriptions inédites), qui ne doit pas pourtant faire oublier le travail de Daressy, cité plus haut. La Basse-Égypte, grâce aux explorations des savants cités et du regretté Botti (*Bull. Soc. arch. Alex.*, IV, p. 41-84), commence donc à être mieux connue. — Sur les routes romaines, P. Garofalo, *Contributo alla geografia dell' Egitto Romana,* dans *Recueil des travaux,* vol. XXIV. — Sur la question controversée de la Dodekaskhoinos, cf. Garofalo, *Bollet. di filol. class.*, VIII, 1902, p. 4 du tirage à part; G. Maspero, *Rev. critique,* 1904, à propos du livre de Sethe, *Dodekaskhoinos,* et de Wilcken, *Archiv,* II, p. 175-176.

1. Pour l'époque ptolémaïque, j'ai signalé dans ma précédente *Chronique* (sect. VI, 1°, p. 164) des abus fréquents. Nous avons même vu un fonctionnaire recevoir un *bagschich, Pap. Tebt.*, 58, 33. Deux papyrus de Pathyris, conservés au Caire, dont l'un est inédit et l'autre publié par *Goodspeed,* n° 5, ajoutent un trait nouveau. D'après Wilcken, *Archiv,* II, p. 578, le sens du document est celui-ci : « De la part de Peteyris, si tu me laisses m'évader, tu auras pour récompense 5 talents de bronze (Παρὰ Πετεύριος· διεθέντος (de διιέναι) μου διὰ τῆς σῆς σπουδῆς ὑπάρξει σοι εἰς στέφανον χαλκοῦ τάλαντα πέντε). » Le texte inédit est un double identique. Un papyrus de Londres (Grenfell, I, p. 41) promet 15 talents.

2. *Pap. Ox.,* 471.

3. Col. II, l. 22 : τῆς ἐ[π]αρχείας.

d'une plaidoirie célèbre, négligemment copiée? Serait-ce un simple exercice d'école[1]? C'est ce que nous n'oserions pas décider. Il n'est pas non plus aisé d'identifier Maximus. Le papyrus est du IIe siècle. Parmi les préfets connus, on trouve un Marcus Magius Maximus sous Auguste et un Vibius Maximus sous Trajan[2]. Mais, en l'absence de tout indice certain, le mieux est de s'abstenir de conclusions trop nettes. Ces réserves faites, et même si notre texte est une œuvre de fantaisie, il ne laisse pas d'être instructif. Tout n'est pas clair. Maximus est accusé à propos d'une affaire d'argent dont l'intelligence nous échappe; il est accusé aussi pour ses allures et ses mœurs, et on nous le représente comme une sorte de souverain oriental, arrogant, débauché et cruel. En tenant compte des exagérations obligées dans la bouche d'un avocat, on peut se faire une idée de ce qu'était la cour de ce haut fonctionnaire, et la traduction d'un des passages les mieux conservés du texte la mettra sous les yeux du lecteur[3] :

« *Pourquoi un enfant de dix-sept ans dînait-il tous les jours à ta table? Chaque fois que quelqu'un de mes clients y était invité, — et avec tes allures royales*[4] *tu n'accordais pas facilement, même une seule fois, cette faveur, — il a pu voir l'enfant assis au banquet*[5] *soit avec son père, soit tout seul. Il a pu voir ce regard impudent, ces impudentes allées et venues d'amants barbus*[6]. *Pourquoi venait-il tous les jours te saluer*[7]? *Ils témoigneront, Seigneur, en jurant par ta fortune*[8], *que, tandis qu'ils attendaient le moment de le saluer*[9]..., *et faisaient antichambre*[10] *à la porte, ils ont vu le jeune homme sortir de la chambre et montrer les preuves de ses rapports avec lui. Une fois accoutumé à sa honte, ce beau et riche jeune homme se donnait des airs, et poussait l'insolence jusqu'à oser, à la face de tous, jouer avec Eutychès, le chambellan*[11], *enlacer ses mains aux siennes, et, au milieu des courti-*

1. Ou encore une relation analogue à celle des procès entre Juifs et Alexandrins, dont nous avons conservé des fragments (A. Bauer, *Archiv*, I, p. 20 et suiv.).

2. S. de Ricci, *Proceedings of the Society of biblical Archeology*, XXII, p. 376, 8, p. 378, 34.

3. Col. II, 49-col. V, 114.

4. ἐκδασιλισθείς (l. 55).

5. ἐν συμποσίῳ (l. 57).

6. D'après les éditeurs, δα[.]ξιων. Je lis provisoirement δα[σ]έ<ι>ων (l. 62).

7. ἠσπάζετο (l. 64). Jusqu'ici l'avocat s'est adressé à l'accusé, l'ancien préfet d'Égypte, il va s'adresser dans la phrase suivante, au juge qui est l'empereur.

8. C'est le σεβάσμιος ὅρκος. On peut jurer moins solennellement par l'empereur : cf. μὰ τὸν παντοκράτορα, dans *Pap. Lips.*, 13, *Archiv*, III, p. 107. Le serment royal existe à l'époque ptolémaïque; *Pap. Magd*, 11, en donne la formule; cf. *Pap. Tebt.*, 78, 13; Lumbroso, *Lincei*, XI, 12, p. 17. — Sur le serment, L. Wenger, *Der Eid in den griechischen Papyruskunden*, dans *Zeitsch. Savignystiftung, Rom. Abt.*, t. XXIII, p. 158-274.

9. τὸν ἀσπασμόν (l. 67) : expression officielle pour désigner cette cérémonie; cf. ἐν τῷ ἀσπασμῷ, dans la collection des sentences du préfet Zephyrius, *B. G. U.*, 1024, p. 6, l. 12 et l. 19. — *le saluer*, ne s'adressant plus à l'accusé, mais à l'empereur, il parle de l'accusé à la 3e personne.

10. θυραυλούντων (l. 72).

11. τοῦ κοιτωνείτου (l. 85).

sans venus pour le salut, pousser de grands éclats de rire inconvenants. Il n'était point sot, et souvent il a montré aux emprunteurs l'argent qu'il avait reçu. Comment donc, toi, l'homme grave et austère[1], *ne faisais-tu rien pour l'en empêcher? Mais, quand un pauvre homme en humbles habits vient te trouver, tu ordonnes qu'on confisque ses biens, ceux de sa femme, ceux de ses amis. Qui paraît au théâtre non vêtu de blanc, tu l'envoies à la mort, et ce jeune mignon encore imberbe, qui traîne tout le jour dans le prétoire, tu n'oses pas l'envoyer à l'école ni lui imposer les occupations convenables à un jeune homme!...*[2]. »

S'il y a de tels abus dans l'entourage du préfet, il est naturel qu'on en retrouve à tous les degrés de la hiérarchie. Un papyrus de 184 après J.-C.[3] nous montre un haut fonctionnaire des finances (ἴδιος λόγος)[4], Plautius Italus, adressant une circulaire aux stratèges et aux basilicogrammates des nomes pour se plaindre des irrégularités qu'il a constatées dans l'administration du revenu en argent : certains stratèges et basilicogrammates s'attribuent à tort des salaires (σαλάρια), et on leur rappelle qu'ils ne doivent pas toucher à l'argent du fisc[5].

D'autres fonctionnaires, au contraire, s'acquittent de leurs fonctions à la satisfaction de tous. Tel ce gymnasiarque d'Oxyrhynchos[6], qui

1. L'avocat se retourne du côté de son adversaire et l'interpelle, à nouveau, directement.

2. Et plus loin, l. 124 : περιπατεῖς ὅλην τὴν Αἴγυπτον σὺν μειρακίῳ. L. 129-130, il est question de Peluse et de Memphis. Voilà donc un autre témoignage sur les voyages des préfets pour des inspections et des assises. Cf. plus haut Bassaeus Rufus à Mendès, p. 253; le préfet à Juliopolis, *B. G. U.*, 970, etc. Tout le morceau nous révèle une étiquette assez sévère. Il est probable qu'elle n'a fait que se compliquer par la suite. On sait, par exemple, l'abus que l'époque byzantine a fait des formules honorifiques. Nous voyons le *Praeses Thebaidos* traité de ἡ ἀρετή σου (*Pap. Lips.*, 13, *Archiv*, III, 107) et de ἡ ἐξουσία (*Pap. Lips.*, 5, *Archiv*, II, p. 260; *Pap. Lips.*, 31, *ibid.*, p. 265-4). Même le *stratège de nuit* d'Hermopolis est appelé ἡ σὴ ἐπιείκεια (*Pap. Lips.*, 44, *ibid.*, p. 263, l. 11). — Nous avons eu l'occasion de signaler (*Chronique*, p. 163) la raideur des formules officielles dans la correspondance administrative. Naber a classé les divers genres de pétitions : les ἐντεύξεις ne sont adressées qu'au Roi et aux chrématistes; les ὑπομνήματα et προσαγγελίαι aux autres magistrats (*Observatiunculae ad papyros juridicae*, dans *Archiv*, III, p. 10, n. 4); cf. cependant P. Foucart, *Rev. Arch.*, 1904, II, p. 161. M. Th. Reinach me signale Ric. Laqueur, *Quaestiones epigraphicae et papyrologicae solutae*, Argentorati, du Mont Schauberg, 1904; cf. *Rev. Et. anc.*, IV, p. 337, c. r. de Radet. On trouvera, signalés dans la suite au paragraphe convenable, les débris de correspondance administrative. Voici ceux qui n'ont pas trouvé place ailleurs : *B. G. U.*, 1003 (à propos d'un ἔκρηγμα dans une route); *B. G. U.*, 1130 (lettre à un stratège). Sur les formules de la correspondance grecque en général, G. A. Gerhard, *Untersuchungen zur Geschichte des griechischen Briefes*, Erstes Heft : *Die Anfangsformel*. Diss. Heidelberg, 1903.

3. *Pap. Ox.*, 474.

4. D'après les éditeurs, intr. à 474.

5. Le document, assez mutilé, se compose : 1° d'une lettre d'envoi aux stratèges et basilicogrammates; 2° d'une copie d'une lettre adressée au stratège du nome Tanite sur les fraudes dans l'administration du revenu en argent; 3° d'une lettre aux stratèges et basilicogrammates pour leur défendre de prendre sur l'argent du fisc des salaires qui ne leur sont pas dus.

6. *Pap. Ox.*, 473.

reçoit les honneurs d'une statue, d'un portrait peint[1] et de trois boucliers. Ces honneurs s'adressent, notons-le, à un fonctionnaire municipal. Jusqu'ici nous ne trouvons pas de fonctionnaire d'État qui ait obtenu les mêmes récompenses.

Nomination des fonctionnaires. — L'épitérète τῶν κατὰ φυλακὴν δεσμίων[2], l'épitérète φόρου φράγμου[3] sont choisis sur une liste préalablement dressée de personnes capables, c'est-à-dire ayant les ressources suffisantes. C'est, semble-t-il, le mode habituel de nomination, au moins pour les charges qui engagent les intérêts financiers de l'État, comme pour les liturgies importantes. Le départ est difficile à faire exactement entre les fonctions d'État et les liturgies[4]. Il semble que la manière de désigner le fonctionnaire doit varier avec le caractère de la fonction.

Bureaux. — Les textes mentionnent souvent les scribes, γραμματεῖς, par exemple scribe du stratège[5], scribe de la διοίκησις[6], scribe du basilicogrammate, et, à l'image du préfet, les fonctionnaires même de rang modeste ont autour d'eux tout un personnel qui constitue leur bureau[7]. Un papyrus de Berlin nous fait mieux comprendre quel est, au juste, le rôle de ces *grammates,* qu'il ne faut pas confondre avec les simples *hyperètes,* et qui paraissent, au moins dans le cas de ce papyrus, avoir été de véritables fondés de pouvoir. Nous voyons un certain Ptolémée s'engager par contrat à être le γραμματεύς d'un basilicogrammate et à faire tout ce qui concerne cette charge[8].

1. Cf. *B. C. H.*, IX, p. 132 inscr. de Ptolémaïs, Miller).
2. *Pap. Ox.*, 580.
3. *Ibid.*
4. Wilcken a montré que la stratégie ne fait pas partie des χωρικαὶ λειτουργίαι (*Hermes*, XXVII, p. 287 et suiv.).
5. *Pap. Ox.*, 602 : γραμματεὺς στρατηγοῦ Ὀάσεως Θηβαΐδος.
6. *Pap. Ox.*, 642. Ce document nous intéresse encore ici parce qu'il montre sur quel ton étaient écrites les lettres aux supérieurs. Notez l'ἔρρωσο contraire à la règle.
7. Je relève, par exemple, l'ὑπερέτης τοπικός, hyperète de la toparchie (*Pap. Cattaoui, Archiv*, III, p. 65, col. IV, l. 3-4).
8. *B. G. U.*, 981. Cet ensemble de pièces me paraît constituer un dossier remis ou adressé par le basilicogrammate lui-même à son φροντίστης, qui doit être un banquier. Il se compose de : 1° Copie d'un contrat (χειρόγραφον) par lequel Ptolémée fils de Ptolémée s'engage à être le γραμματεύς de Chaerêmon, basilicogrammate de Diospolis Parva (γραμματεύειν σε), et à faire tout ce qui concerne cette charge ; mais, ici, le texte est mutilé : il est question des γραμματεῖς du stratège, des μηνιαῖοι ἐν κεφαλαίῳ λόγοι (résumé mensuel des comptes), des pièces à classer εἰς τὰ λογιστήρια et dans les bibliothèques de Patrica (quartier à Diospolis). Ces pièces seraient, d'après Wilcken, les τὰ τῆς τάξεως βίβλια ; les copies sont dans les bibliothèques des toparchies. Le γραμματεύς prend à sa charge tous les frais de bureau. L'acte est de 79 après J.-C. 2° Copie du cautionnement fourni à Ptolémée par son frère. 3° Un modèle de *memorandum* que le banquier doit envoyer au grammate, sans doute en lui payant son salaire, conformément au χειρόγραφον qu'il a reçu de Chaerêmon. Ce χειρόγραφον est la première pièce du dossier. 4° Une diagraphé trapézitaire, dont je ne comprends pas la relation avec ce qui précède et où l'on voit que Chaerêmon paie à une certaine Tasouchis le loyer d'un exêdre (pour l'herbe) et d'une cour pour les ânes. — A une époque postérieure, le γραμματεὺς devient ὁ σκρίβας (*Pap. Lips.*, 13, *Archiv*, III, p. 109,

Remplacements. — Certains fonctionnaires sont souvent appelés à remplir des fonctions autres que la leur. On voit, par exemple, fréquemment des basilicogrammates faire fonction de stratège : dans ce cas, l'expression habituelle est διαδεχόμενος τὴν στρατηγίαν. Mais le terme διαδεχόμενος, comme l'a remarqué P. M. Meyer, implique la subordination. Si le remplaçant est de rang aussi élevé que le titulaire de la charge, on emploie le verbe διέπειν *(administrare)*[1].

Archives. — Un compte ptolémaïque d'Oxyrhynchos[2] semble indiquer que les archives voyageaient quelquefois. Les pièces étaient portées par des βιβλιοφόροι, accompagnés d'un ὡρογράφος[3] ou annaliste, archiviste en chef, d'un officier de police, ἔφοδος; la caravane était conduite par un chamelier.

District. — Le stratège peut, à l'époque ptolémaïque, commander à un district plus étendu qu'un nome ordinaire. Dans un texte de Berlin[4] provenant de Thébaïde figure le διάδοχος πρὸς τὴν στρατηγίαν, qui est Arendotès, scribe royal de Thébaïde. Comme il s'agit d'un versement, fait à la banque d'Hermonthis, du prix d'un loyer (ou d'achat) d'une terre confisquée, située à Pathyris, il semble qu'il faille en conclure qu'à cette époque (règne de Philométor ou de Néos Dionysios) la Thébaïde est sous un seul stratège[5].

2° Religion

Divinités. — Nous n'apprenons pas, semble-t-il, beaucoup de nouveau sur ce chapitre. Les IIIe et IVe volumes d'Oxyrhynchos ne mentionnent guère que des divinités connues par les volumes précédents[6]. La triade adorée à Oxyrhynchos était composée de Sérapis, d'Isis, de Thoeris[7]. Il semble que ces mêmes divinités aient porté aussi les noms plus classiques de Zeus, Héra, Athéna[8]. L'identification Thoeris = Athéna est assurée[9]. Thoeris a un temple dans le village de Mouchinor[10].

col. III, l. 14). Sur l'organisation des bureaux, voir F. Preisigke, *Griechische Papyruskunden und Bureaudienst in griechischrœmish Aegypten,* tirage à part de l'*Archiv für Post und Telegraphie,* année 1904, n°s 12-13.

1. *Pap. Cattaoui,* verso, col. I. Le *diœcete* fait les fonctions de *juridicus* διέπων τὴν δικαιοδοσίαν. Cf. *Archiv,* III, p. 61 et p. 103.

2. *Pag. Ox.,* 710.

3. Première mention dans les papyrus.

4. *B. G. U.,* 992.

5. Cf. les restitutions de Wilcken, *Archiv,* II, p. 387.

6. Notons cependant que les recherches sont facilitées par un chapitre de l'*index,* qui manque aux précédents volumes.

7. *Pap. Ox.,* 483.

8. *Ibid.,* n. 3.

9. *Pap. Ox.,* 579.

10. *Pap. Ox.,* 491 (et son pastophore). — Son culte à Oxyrhynchos est aussi assuré, *Pap. Ox.,* 43 verso, IV, 16; des noms de quartiers, ἄμφοδον Θοήριδος, *Pap. Ox.,* 478, l. 15.

Le Sérapéum est aussi mentionné[1] plusieurs fois. Tyché[2] a aussi un temple, car nous connaissons son νεωκόρος.

Il y a quelques détails intéressants à tirer de plusieurs actes (testaments) qui sont signés par des témoins. Avec le signalement des témoins, on nous indique quelle était la figure représentée sur leur cachet (σφραγίς). Ces textes sont donc un commentaire très précis à toute une série de monuments archéologiques bien connus; ils nous renseignent aussi sur les dévotions les plus à la mode. On trouve les figures de Sérapis[3], Isis[4], Thoeris[5] (?), Harpocrate[6], Helios-Ammon[7], Zeus[8], Apollon[9], Hermès[10], Héraklès[11], Silène[12], Athéna[13], Tyché[14]. D'autres portent un serpent[15], un autre une tête de philosophe[16]. La divinité la plus intéressante représentée sur ces cachets est *Thonis*[17], le gardien de la branche canopique, qu'un autre texte désigne par l'épithète de ἐγκάνωπος[18].

Le culte du dieu Crocodile de Tebtynis, Sobknebtynis, est signalé par Wilcken[19] dans un papyrus de la collection Rainer, publié par Wessely[20] et datant du milieu du IIIe siècle. Le document vient d'Arsinoé. C'est, si je ne me trompe, la mention la plus tardive de ce dieu. Un nouveau dieu Crocodile à Tebtynis, ou, si l'on veut, un autre nom du dieu Crocodile, Σοκοπιχόνσις, se trouve dans un papyrus de Berlin[21], qui mentionne aussi son temple, son πρεσβύτερος, ses θεαγοί. A Pathyris, notez le culte d'Isis Némès[22].

1. *Pap. Ox.*, 523, 525, etc. Et aussi l'ὀσιρεῖον. Cf. *Ox.*, II, *Indices* v, e.
2. *Pap. Ox.*, 507. — Je me demande ce qu'est le Βουκεφάλιον de *Pap. Ox.*, 644. Βουκεφαλεῖον? temple d'Isis à tête de vache.
3. *Pap. Ox.*, 489, 491, 492, 494.
4. *Pap. Ox.*, 490, 492.
5. *Pap. Ox.*, 491, si l'on doit la reconnaître sous la dénomination Ἀθηνᾶ.
6. *Pap. Ox.*, 490 (debout), 489, 492, 646.
7. *Pap. Ox.*, 489.
8. *Pap. Ox.*, 646.
9. *Pap. Ox.*, 494.
10. *Pap. Ox.*, 489, 492, 494.
11. *Pap. Ox.*, 489-494.
12. *Pap. Ox.*, 491.
13. *Pap. Ox.*, 491 (c'est le cachet du pastophore de Thoeris; l'identification Athéna = Thoeris est confirmée); 492, 649.
14. *Pap. Ox.*, 491 : Τυχὴ κυβερεωτη. Le mot est fautif. Si l'on se rappelle que Tyché est représentée avec un gouvernail, on est tenté de chercher un mot apparenté à κυβερνήτης.
15. Représentation de Sérapis, d'Isis, d'Agathodæmon?... *Pap. Ox.*, 490.
16. *Pap. Ox.*, 492.
17. *Pap. Ox.*, 494; cf. Hérodote, II, 114-115.
18. *Pap. Ox.*, 634 : Προ(τ)ομή Ἐνκανώπου (προυομη P).
19. *Archiv*, II, p. 394.
20. Wessely, *Stud. zur Palaeog. und Papyrusk.*, II, p. 32. Il lisait : ὁ δεῖνα ἐκ Νεπτυνίου.
21. *B. G. U.*, 1023. C'est une γραφὴ θεαγῶν καὶ τῶν ἐν τῶι ἱερῶι ἀποκειμένων adressée au basilicogrammate faisant fonction de stratège dans la μερίς d'Héraclide.
22. *B. G. U.*, 993. Spiegelberg, *Recueil des travaux*, vol. XXXVI, p. 23 du tirage à part (*Demotische Miscellen*, XXII), a montré que l'épithète Νεφερσής (Ἴσις Νεφερσής), que l'on traduit à bon droit par « *au beau trône* », peut aussi cacher une autre phrase

Prêtres et cérémonies des cultes. — Nous avons le *Cursus honorum* du néocore de Sérapis[1], charge qui semble assez importante. Elle a été occupée, en 132-133, par un Romain, M. Claudius Serenus, ancien chiliarque et préfet de la *Cohors I Damascenorum*. Ce personnage est en même temps ἀρχιγεωργὸς[2] ἱερεὺς ἐξηγητής.

La prêtresse ἰσιονόμος de Magdôla n'est plus la seule connue. Les papyrus de Pathyris nous font connaître un ἰσιονόμος[3]. Il faut, enfin, signaler le titre nouveau de ἱεροτέκτονες d'Athéna-Thoeris à Oxyrhynchos[4].

Un papyrus de Pathyris[5] (époque ptolémaïque) mentionne les ἡμέραι ἀγνευτικαί de l'isionome d'Isis : ce sont, sans doute, les jours où il est de service dans le temple d'une divinité ; le texte parle du temple d'Isis Némès[6] à Pathyris, et de l'Isieion de *Tmontmenbitis*. Ces jours, qui lui rapportent une rente[7], sont considérés comme la propriété de l'ἰσιονόμος (τῶν ὑπαρχόντων αὐτῷ ἡμερῶν ἀγνευτικῶν), et il en lègue le septième à sa fille en même temps que des terres. On se rappelle que les papyrus de Tebtynis ont fait connaître les λειτουργικαὶ ἡμέραι[8], toujours au nombre de trente. Le sens des deux expressions doit être analogue ; s'il y a une différence, nous ne pouvons la marquer.

Voici quelques-unes des fêtes célébrées à Oxyrhynchos au IIe siècle après J.-C. : les fêtes d'Isis (Εἰσιεῖα)[9], le jour des étoiles d'Héra (ἄστροις Ἥρας)[10], fête (office) de nuit dans le Sérapéum en l'honneur d'Isis (νυκτέλιον Ἴσιδος)[11]. On peut aussi ranger dans la catégorie des fêtes religieuses les jeux publics : déjà le papyrus 413 nous a renseignés sur le répertoire des théâtres de la ville ; un débris de comptes fait connaître quelques-unes des dépenses pour les jeux[12]. La fête a un caractère littéraire, car nous voyons que, le 23 Méchir, on a donné 496 drachmes au mime, 448 au rhapsode homérique, *tant* pour la

égyptienne (démotique), qui signifierait : « *qui donne l'abondance.* » Pour pouvoir décider quel est le sens du mot grec, il faut avoir la transcription démotique. Dans le même recueil (*Dem. misc.*, XXIII, p. 24), il donne la traduction du nom divin Μεσταστμις (*Chronique*, p. 165). Ce serait la transcription d'une phrase démotique *msdr-stm* qui signifierait : « *les oreilles entendent.* » Cette épithète indiquait que le dieu exauce ses adorateurs.

1. *Pap. Ox.*, 477. Sur la νεωκορία de Sérapis, cf. *Mitt. Rainer*, IV, p. 58, et *Pap. Amh.*, 70, n. 18.
2. Titre nouveau au moins dans cette série.
3. *B. G. U.*, 993 ; cf. *Pap. Magd.*, 9 (*Chronique*, p. 166).
4. *Pap. Ox.*, 579. — Sur les reclus du Sérapéum, Bouché-Leclercq, *Mélanges Perrot*, p. 17 et suiv., soutient l'interprétation traditionnelle ; en sens contraire, Preuschen, *Mönchtum und Seraspiscult ;* cf. Wilcken, *Archiv*, III, p. 143 ; Dietrich, *Berl. phil. Wochens.*, XXV, 1905, col. 13-19, se range du côté de Bouché-Leclercq.
5. *B. G. U.*, 993.
6. 121 jours pour ce temple.
7. Wilcken compare l'inscription de Hapd'efa'e (M. E.), *Archiv*, II, p. 387.
8. *Pap. Tebt.*, 88, l. 3 et *passim*. Lumbroso, *Lincei*, XI, 12, p. 8.
9. *Pap. Ox.*, 731.
10. *Ibid.*
11. *Pap. Ox.*, 525.
12. *Pap. Ox.*, 519. — Comptes d'objets appartenant à un temple. *Pap. Ox.*, 521.

musique, *tant* pour le danseur. Les sommes nécessaires paraissent fournies par certaines personnes en charge. Le texte a conservé ce qu'a donné l'exégète (42 drachmes) et le cosmète (53 drachmes). Le total des contributions est de 600 drachmes. On a donné aux comastes du Nil 20 drachmes, 56 aux comastes des dieux, aux écuyers 16 drachmes, à des hiérodules 84 oboles et 20 drachmes, au héraut 8 drachmes, au trompette 4 drachmes, aux esclaves, pour leur déjeuner, 6 oboles, pour les palmes 6 oboles (παλμῶν = *palmarum*). On a aussi payé des athlètes, un *pancratiaste,* un *pugiliste*...

On a certainement noté au passage les *comastes du Nil* et les *comastes des dieux*. Les associations religieuses ne sont pas plus rares en Égypte qu'ailleurs[1]. Il est prouvé que les technites dionysiaques[2] n'étaient pas les seuls à se grouper : les artisans formaient des synodes ayant un caractère religieux, leurs prêtres et leurs anciens[3]. En étudiant l'association des boulangers de gros pains à Alexandrie, Strack a développé des idées ingénieuses sur les associations d'artisans dans le monde grec, et en Égypte, en particulier, sur l'association des prêtres d'Égypte, son conseil (βουλή) à l'époque ptolémaïque, ses archontes à l'époque romaine, sur l'origine des πρεσβύτεροι chrétiens.

Un papyrus du Caire[4] fait allusion à l'habitude, qui existait en Égypte[5] comme partout ailleurs dans le monde antique, d'aller dormir dans certains temples pour y chercher des songes prophétiques. On pouvait aussi apprendre du dieu par ce moyen le traitement de certaines maladies. Un papyrus Amherst[6] nous fait connaître une guérison due à Isis et à Soknopœos, et Lumbroso donne le sens de traitement médical au mot θεραπεία dans un papyrus de Tebtynis[7].

Droit d'asile. — Il semble qu'il y soit fait allusion dans une παράστασις d'Oxyrhynchos, où l'on s'engage à présenter certain individu ἐν τῷ ἐμφανεῖ ἐκτὸς ἱεροῦ βωμοῦ τεμένους πάσης σκέπης[8].

Formule osiriaque. — Les tablai démotiques commencent souvent par la formule : « *Son âme suit* (ou *sert*) *Osiris Sokharis, le grand dieu, le maître d'Abydos.* » Une tablette bilingue du Caire débute aussi par cette formule. Le texte grec donne d'abord les noms des défunts, puis on lit : ἔξεσταί σοι ὑπηρετεῖν τὸν μέγαν Θεὸν Ὄσιριν[9].

1. Voir le papyrus de Magdôla cité par Jouguet, *C. R. Acad. Inscr.*, p. 350-351.
2. Inscriptions *B. C. H.*, IX, p. 132 sqq.
3. Max. L. Strack, *Die Müllerinung in Alexandrien*, dans *Zeitsch. f. die neuetestamentliche Wissenschaft*, 1903, IV, 3, p. 213-234. Dans le même recueil, Hausschildt, Πρεσβύτεροι *in Aegypten*, in 1-3 *Jahrh. n. Ch.* (article que je n'ai pas eu entre les mains).
4. *Pap. Goodspeed*, 3.
5. *Pap. Paris*, 44 (?), 45 (?), 50, 51.
6. *Pap. Amh.*, II, 35.
7. Lumbroso, *Lincei*, XI, 12, p. 13, ad *Pap. Tebt.*, 44.
8. *Pap. Ox.*, 785.
9. Spiegelberg, *Recueil*, vol. XXVI, *Dem. Misc.*, XXIV. — Je signale le travail de Otto, *Die Organisation der griechischen Priesterschaft in hellenistischen Aegypten*. Diss. Breslau, 1904.

3° Cités et Municipes

Tribus et dèmes[1]. — Le démotique nouveau d'Antinoé Γενεάρχειος a été restitué dans un papyrus d'Oxyrhynchos du IIe siècle, d'après un papyrus inédit de la même ville, mais du IIIe siècle[2]. Le démotique Εἰλείθυιος, que Kenyon supposait groupé avec l'épithète de tribu de Καισάρειος, a été trouvé associé à Σωσικόσμιος[3]. On trouve aussi Σωσικόσμιος καὶ Ηλι[ ], qui ne réveille l'idée d'aucun démotique connu[4]. Σωσικόσμιος, d'après Grenfell et Hunt, serait un nom de tribu alexandrine[5]. Un papyrus de Berlin donne à un personnage la désignation de Ἀγαθοδότειος ὁ καὶ Ἀλθαιεύς[6]. Le premier de ces mots est nouveau. Αὐξιμήτριος est, sans doute, une variante pour Αὐξιμητόρειος[7]. Un Alexandrin προπαπποσεβάστειος ὁ καὶ Ἀλθαιεύς[8], qui veut faire inscrire son fils parmi les éphèbes, s'adresse à l'exégète, aux Καισάρειοι et aux prytanes. Καισάρειος est connu comme épithète de tribu, mais cf. plus bas[9]. Après le IIIe siècle, la division par tribu est introduite dans toutes les métropoles : le fait est au moins certain pour Hermopolis[10].

Droit de cité. Privilèges des citoyens. — D'un passage important du papyrus Cattaoui[11], on peut conclure que le fils illégitime d'un Alexandrin n'est pas citoyen alexandrin ; il n'en est pas de même des fils de citoyens romains, qui ont droit à la cité romaine.

Est-ce un privilège de tous les citoyens des cités grecques ou seulement des Néo-Grecs d'Antinoé? Ceux-ci, du moins, sont exempts de corvées, au moins hors de la cité, depuis la fondation de la ville. C'est ce que nous voyons par une pétition de deux bourgeois de cette ville, adressée à la βουλή ; étant à Philadelphie du Fayoum (Roubbayat) pour s'occuper des ἐλαιουργοί (περὶ διορθώσεως ἐλαιουργῶν), le comogrammate a voulu les employer pour les transports de blé (pour

1. Cf. Kenyon, *Archiv*, II, 78 et suiv., et *Chronique*, p. 171-172.
2. *Oxyrh.*, III, note à la page 163.
3. *Pap. Ox.*, 623.
4. *Pap. Ox.*, 712, 9.
5. *Pap. Ox.*, 513, n. 1.
6. *B. G. U.*, 981.
7. *Pap. Ox.*, 497, 22.
8. *Pap. Ox.*, 477. On peut croire que le personnage est Alexandrin parce que l'épithète de προπαπποσεβάστειος se rapporte à une tribu alexandrine, comme on le voit par l'inscription *B. C. H.*, XX, 398. Cf. *Pap. Ox.*, 497, 21.
9. Ajoutons qu'une inscription de Naucratis, telle qu'elle est restituée dans Lumbroso, *Rendic. d. Lincei*, IX, 12, p. 18, nous donnerait le démotique Φιλομητόρειος, qui serait, si nous ne nous trompons, le seul démotique connu pour cette ville.
10. *Pap. Lips.*, 44, *Archiv*, II, p. 262.
11. *Pap. Cattaoui*, col. V, l. 5-7; *Archiv*, III, p. 60; cf. p. 85 (P. M. Meyer). Il s'agit du fils d'un soldat, citoyen alexandrin, né pendant le service de son père. Les fils de soldats nés pendant le service sont illégitimes. Cf. plus bas.

l'annone (?) : καταγωγὴ σίτου). Ils protestent et demandent au conseil d'écrire à l'épistratège[1].

Autonomie. — Deux papyrus d'Oxyrhynchos nous apportent sur cette question des renseignements importants, mais quelque peu ambigus. L'un d'eux a été cité plus haut[2]. Un personnage que l'on peut croire alexandrin demande que son fils soit inscrit parmi les éphèbes; il adresse sa demande à

Μάρκῳ Κλαυδίῳ Σερήνῳ νεωκόρῳ τοῦ
μεγάλου Σαράπιδος, τῶν κεχιλιαρχηκότων,
γενομένῳ ἐπάρχῳ σπείρης πρώτης
Δαμασκηνῶν καὶ ἀρχιγεωργῷ ἱερεῖ ἐξηγητῇ
καὶ τοῖς Καισαρείοις καὶ τοῖς ἄλλοις πρυτάνεσι.

Ce M. Claudius Serenus, ancien chiliarque, ancien préfet de cohorte, est, sans doute, néocore et exégète à Alexandrie. Donc, à prendre le texte à la lettre, il nous ferait connaître des *prytanes*[3] à Alexandrie. C'est un fait nouveau et important, car on pourrait croire que qui dit *prytanes,* dit *conseil,* et qui dit *conseil,* dit *autonomie,* au moins dans une certaine mesure. Or, c'est là une conclusion qui contredit tout ce que l'on sait ou que l'on croyait savoir déjà[4].

P. M. Meyer[5] ne l'admet pas : pour lui, τοῖς Καισαρείοις désigne les *affranchis de César,* les *subalternes impériaux.* Il ne faut pas comprendre τοῖς ἄλλοις πρυτάνεσι : les prytanes autres que l'exégète et les Καισάρειοι. Les Καισάρειοι ne sauraient être des prytanes. L'insertion des Καισάρειοι à cette place interrompt la continuité de la pensée, il faut comprendre : les prytanes autres que l'*exégète,* et πρύτανις est ici synonyme de ἄρχων, mot qui désigne, on le sait, dans toutes les métropoles, communes sans autonomie, les fonctionnaires de premier rang, gymnasiarque, exégète, etc. Et la preuve que πρύτανις peut avoir ce sens, c'est l'expression que l'on rencontre dans le *cursus* d'un archidicaste, γένομενος πρυτανικὸς ἄρχων[6], qui ne peut être qu'un synonyme de ἄρξας, tandis que πρυτανικὸς ἄρχων équivaudrait à ἄρχων, et désignerait un fonctionnaire municipal de premier rang[7].

1. *B. G. U.*, 1022. Comment ces deux Grecs d'Antinoé sont-ils au Fayoum? que signifie περὶ διορθώσεως ἐλαιουργῶν? La ville d'Antinoé avait-elle des propriétés au Fayoum, comme la commune d'Alexandrie au IIIe siècle? Cf. *Fay. Towns,* 87. — L'Arsinoïte et l'Antinoïte devaient dépendre du même épistratège.

2. *Pap. Ox.*, 477.

3. Sur les prytanes dans les cités égyptiennes et particulièrement à Ptolémaïs, cf. Preisigke, *Städtische Beamtenwesen in rœmischen Aegypten.* Diss. Halle, 1903, p. 2-3.

4. On croit savoir par le témoignage de Spartien, *Vita Severi,* 17, et de Dion, 51, 17, que si Alexandrie a jamais eu une βουλή, — et certains auteurs en doutent, — Auguste la lui a enlevée. Cf. Preisigke, *l. c.*, p. 4.

5. *Berl. phil. Wochens.*, 1904, col. 495.

6. *Pap. Ox.*, 592.

7. Preisigke, *l. c.*, p. 7 et suiv.

L'interprétation de P. M. Meyer ne va pas non plus, à mon avis, sans difficulté. Il faut avouer que l'insertion de καὶ τοῖς Καισαρείοις entre ἐξηγητῇ et καὶ τοῖς ἄλλοις πρυτάνεσι serait tout à fait maladroite et dure. Du texte tel qu'il est donné par le papyrus, on ne peut tirer qu'une conclusion : c'est que les Καισάρειοι sont aussi des prytanes. Il est trop clair, dès lors, que le mot ne peut avoir le sens d'affranchis ou de subalternes impériaux. Il nous est, d'ailleurs, connu et donné par d'autres textes comme épithète d'une tribu alexandrine[1]. Est-il impossible de lui laisser ce sens? Les membres d'une tribu ou tout au moins une délégation de cette tribu ne peuvent-ils être considérés, dans certains cas, comme des *prytanes?*

Il va sans dire que nous ne considérons pas les prytanes d'Alexandrie comme analogues aux prytanes présidents de la βουλή, connus par les inscriptions de Ptolémaïs pour le IIIe siècle avant J.-C.[2]. Il serait dangereux d'aller à l'encontre du témoignage précis de Dion et de Spartien. Laissons à *prytane* le sens que lui donne P. M. Meyer, c'est-à-dire le sens de fonctionnaires municipaux. Est-il impossible d'imaginer des cas où ces fonctionnaires, si peu nombreux si l'on s'en tient à la liste donnée par Strabon[3], se seraient fait aider dans leurs fonctions par des délégations des tribus de la ville? Pour l'inscription d'un éphèbe, par exemple, ne semble-t-il pas naturel qu'on ait pris l'avis des membres de la tribu dans laquelle il devait être inscrit? Remarquons que, sans admettre une autonomie complète, il n'est pas absurde de supposer que ni les Grecs ni les Romains dans les cités égyptiennes n'avaient pas tout à fait perdu l'habitude de la vie publique. Lorsque Sévère, en 202, donna une βουλή aux métropoles, il ne dut pas faire une révolution brusque et inattendue. L'usage des délibérations et des conseils n'était pas nouveau ; on s'associait, on se groupait en κοινά, en συστήματα πολιτικά[4], aussi bien sous les Ptolémées que sous les Césars, et il semble bien, d'autre part, que plus on connaîtra dans le détail l'administration des villes égyptiennes, plus on verra que l'habitude des commissions administratives, au moins passagères, a préparé la création des conseils municipaux permanents.

Un autre papyrus du IIe siècle[5] nous en donne la preuve. C'est le décret déjà cité en l'honneur d'un *gymnasiarque*. Il est sanctionné par les ἄρχοντες d'Oxyrhynchos et par le peuple (τῷ δήμῳ), par les Romains et les Alexandrins séjournant dans la ville. La difficulté est de

1. *Pap. Ox.*, 373 = Kenyon, *Archiv*, II, p. 72.
2. Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae*, 47, 48, 49.
3. Strab., 17, p. 797.
4. Strab., 17, p. 813. Preisigke, *l. c.*, p. 2. — Cette page était rédigée quand j'ai pu constater, non sans plaisir, que l'opinion soutenue ici est aussi celle de Otto, *Die Organisation d. Priesterschaft*, p. 155-156, n. 4.
5. *Pap. Ox.*, 473.

savoir ce qu'il faut entendre par δῆμος. C'est, sans doute, l'ensemble des *honoratiores*[1], réunis pour la circonstance par les fonctionnaires. Donc, au moins dans certains cas, la commune avait, elle, le droit de se réunir et de prendre des décisions d'elle-même.

Fonctionnaires. — Nos textes nous donnent quelques renseignements sur le gymnasiarque à l'époque romaine. Si l'on en croyait le plaidoyer contre Maximus, cité plus haut[2], les gymnasiarques peuvent être désignés à l'avance et même dix ans à l'avance, mais nous avons vu qu'il ne faut peut-être pas faire état d'un texte dont le caractère nous échappe, et qui, d'ailleurs, en ce passage, est précisément mutilé. On trouve un gymnasiarque en charge qui est en même temps néocore de Tyché[3], et des gymnasiarques mineurs[4] (fait connu). Le décret honorifique nous donne quelques renseignements précis sur ses fonctions : on le loue de s'être volontairement offert pour cette charge, d'avoir fourni grande abondance d'ἀλείματα, d'avoir généreusement administré l'établissement de bains (βαλανεῖα) et les grands Thermes (τῶν μειζόνων θερμῶν ἐπιμέλεια)[5]. Le plaidoyer mentionne les γραμματεῖς et les ἐπιτηρηταὶ τῆς γυμνασιαρχίας[6]. Il est, enfin, curieux de voir que c'est au gymnasiarque que s'adressent les tuteurs de trois copropriétaires d'un même esclave pour faire vendre aux enchères cet esclave après affranchissement partiel par un quatrième copropriétaire majeur[7]. Le γραμματεὺς τῆς πόλεως est mentionné parmi les fonctionnaires auxquels on adresse, à Oxyrhynchos, une déclaration d'ἐπίκρισις[8].

Éphébie. — L'éphébie est connue en Égypte à l'époque grecque[9] et à l'époque romaine[10]. Grâce au papyrus 477 d'Oxyrhynchos[11] et à un texte inédit de Tebtynis, analysés par Grenfell et Hunt, et qui date de Trajan, nous avons quelques détails précis pour l'époque impériale.

1. P. M. Meyer, *Berl. phil. Wochens.*, 1904, col. 496.
2. *Pap. Ox.*, 471, col. II, 32-col. III, 40.
3. *Pap. Ox.*, 507, l. 5.
4. *Pap. Ox.*, 501.
5. *Pap. Ox.*, 473. — Sur l'exégète d'Alexandrie, qu'il identifie avec l'ἱερεὺς Ἀλεξάνδρου, cf. Otto, *die Organisation d. Priestersch. in hellenistischen Aegypten*, Leipzig, 1904, p. 152 sqq.
6. *Pap. Ox.*, 471, col. II, l. 30-35.
7. *Pap. Ox.*, 716.
8. *Pap. Ox.*, 714.
9. Inscription ap. Strack, *Die Dynastie*, n° 142 (= Dittenberger, *op. l.*, n° 178), 143.
10. S. de Ricci, *Archiv*, II, p. 434, n° 24. Je ne crois pas, comme l'admettent Grenfell et Hunt, *Fayûm Towns*, p. 12, que cette inscription mentionne 6,470 éphèbes à Ptolémaïs Evergetis, ce qui serait un chiffre exagéré. Le monument auquel se rapporte l'inscription est dédié, d'une part, par la ville de Ptolémaïs, ἡ πόλις Πτολεμαιέων διὰ τῶν ἑξακισχιλίων τετρακοσίων ἑβδομήκοντα, et, d'autre part, par tous ceux qui ont été éphèbes la 2e année de Claude. En d'autres termes, les frais ont été faits par 6,470 habitants de Ptolemaïs et par les éphèbes de la promotion indiquée.
11. *Pap. Ox.*, 477, introd.

C'est l'exégète et probablement les autres magistrats municipaux d'Alexandrie qui président à l'inscription des éphèbes. Ils s'adjoignent pour cette opération les membres ou les délégués d'une tribu, peut-être ceux de la tribu dans laquelle le jeune homme doit être inscrit. Le père doit être citoyen d'Alexandrie. Il rédige une déclaration établissant sous serment la descendance de son fils. L'exégète d'Alexandrie doit avertir le gymnasiarque et le cosmète de la ville où le jeune homme doit demeurer et les inviter à recevoir cette déclaration du père. Ainsi, bien que restant dans leur métropole, tous les éphèbes forment un seul corps et dépendent d'Alexandrie. En Égypte, on peut être éphèbe bien après dix-huit ans, à un âge où l'on a tous les droits du citoyen. Les éphèbes sont divisés en symmories numérotées[1]. Ils luttent dans des jeux annuels, et un certain Aurélius Horion, ancien stratège et archidicaste d'Alexandrie, laisse une somme pour assurer l'éclat de ces fêtes à Oxyrhynchos, sa patrie[2].

Privilèges des villes. — Ces privilèges leur sont conférés et assurés par l'empereur. C'est ainsi qu'au début du IIIe siècle après J.-C. Oxyrhynchos, qui est une des villes les plus importantes d'Égypte, a obtenu pour ses habitants le privilège d'être introduits en seconde ligne, juste après les Pelusiotes, devant le tribunal (δικαστήριον) impérial[3].

4° Armée

Époque ptolémaïque. — Dans les quelques papyrus de Gebelein publiés, on trouve les traces de la κατοικία militaire de Pathyris au IIe siècle avant J.-C.[4]. On connaissait déjà des Πέρσαι τῆς ἐπιγονῆς[5], des Πέρσαι πεζῶν, des Πέρσαι τῶν μισθοφόρων ἱππέων[6]. Les textes en mentionnent d'autres. Un papyrus du Caire fait connaître un Πέρσης τῶν Βοήθου, et Goodspeed identifie Βόηθος avec un épistratège connu de la Thébaïde[7]. Schubart remarque que cette identification est incertaine[8]. Quoi qu'il en soit, l'expression fait songer à la manière de désigner certains clérouques par le nom de leur chef (Πτολεμαῖος Μακεδὼν τῶν Πυθαγγέλου)[9]. Signalons aussi un Πέρσης τῶν προσγράφων

1. *Pap. Ox.*, ibid. Quel rapport ont ces symmories avec les αἱρέσεις de l'époque ptolémaïque?

2. *Pap. Ox.*, 705. *Ibid.* — Pour l'époque ptolémaïque, un texte d'Oxyrhynchos, *Pap. Ox.*, 711, mentionne des λελογραφομένων... ἐφηβευκότων. Selon les éditeurs, ἐφηβευκότες désignerait ici les jeunes gens qui ont atteint quatorze ans, et non les éphèbes.

3. *Ibid.*, l. 37.

4. Schubart, *Archiv*, II, p. 154.

5. Cf. ex. gr. *Pap. Amh.*, II, 47.

6. Grenfell-Hunt, *Archiv*, I, p. 65 (*Pap. Caire*, 10388).

7. *Pap. Goodspeed*, 6; cf. *Pap. Amherst*, II, 26.

8. Schubart, *Berl. phil. Wochens.*, 1903, XXIII, col. 854.

9. *Pap. Magd.*, 1; cf. d'ailleurs Πτόλ. Μακ. τῶν Πυθ. καὶ Πτολεμαίου τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ de ce papyrus (IIIe siècle) et Ἑρμίας.... Πέρσης τῶν Πτολεμαίου καὶ τῶν υἱῶν de Grenfell, II, 15 (139 av. J.-Ch.).

dans un autre papyrus du Caire[1]. Cette expression, comme *Amherst*, II, 50 : τῶν ἐπανηκόντων ἐκ τοῦ παραγγέλματος, ferait allusion à une seconde *deductio* de colons[2]. Un κάτοικος ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν nous est aussi signalé à Pathyris[3]. D'autres papyrus de Pathyris mentionnent à la même époque des ἡγέμονες ou chefs de troupes, mais peut-être n'est-ce pas là un titre officiel[4].

Époque romaine. — Le papyrus Cattaoui est un document important parce qu'il nous fait connaître plusieurs corps de troupe, et qu'il permet d'élucider la question du mariage des soldats (cf. plus bas, 7° C.). Un papyrus d'Oxyrhynchos vient s'ajouter aux pièces déjà assez nombreuses que l'on pourrait appeler les *Archives militaires*. C'est un fragment des comptes d'un *optio* du IIIe siècle (205). On y lit d'abord le reçu, en grec, donné à l'économe-vicaire impérial pour une certaine quantité de blé, distribué à une troupe de cavaliers. La liste de ces cavaliers, en latin, précédait le reçu. Il en reste quatre noms. Suit une liste de fantassins, en latin, où l'on peut noter beaucoup de noms sémites. Le document est incomplet[5].

5° Finances

A) *Taxes.* — Ἀνάλωμα. Ce n'est point, à proprement parler, une taxe. Ce mot, selon Mitteis, serait synonyme du latin *incrementum* et désignerait l'agio perçu par l'État pour l'impôt payé en monnaie à bas titre. C'est ce qui arrive dans le cas de l'*aurum tironicum* (cf. *s. v.*) au IVe siècle après J.-C.[6].

1. *Pap. Goodspeed*, 8 ; cf. *Pap. Lond.*, II, p. 15, l. et n. 3.

2. Schubart, *Archiv*, l. c. Schubart combat la théorie de P. M. Meyer (*Das Heerwesen*, p. 83 et suiv.) sur les Πέρσαι.

3. *B. G. U.*, 1002.

4. *Archiv*, II, p. 516 ; ἡγέμων τῶν ἐν προχειρισμῷ, *ibid.*, 517. — Schiff, commentant l'expression ἡγέμων καὶ χιλίαρχος (époque romaine), soutient que ἡγέμων fait allusion à un commandement effectif. Χιλιάρχος n'est qu'un grade : tous les chiliarques n'exercent pas de commandement (*Festschrift Hirschfeld*, p. 317). — Signalons, à propos des μάχιμοι, le commentaire de Lumbroso à Diodore, I, 73 et 82, dans *Lincei*, XI, 12, p. 6, et à *Pap. Tebt.* 61b, 79, à propos des συγγενεῖς κάτοικοι (il cite Arrien, 3, 11, 3), *ibid.*, 16. Sur la marine ptolémaïque, Garofalo, *Sull' armate Tolemaiche* (*Lincei*, 1902, X, séance du 16 mars). — Les κλῆροι désignés par un nom propre au génitif. Est-ce le nom du tenancier précédent (P. M. Meyer), ou du premier titulaire (Grenfell-Hunt ad *Pap. Ox.*, 483)? Sur le κλῆρος et le σταθμός, le σταθμοῦχος et l'ἐπισταθμός, cf. P. Foucart, *Rev. arch.*, 1904, II, p. 157 et suiv. *Un Papyrus de Ptolémée III*, restitution et commentaire de *Pap. Petrie*, II, 8 (*Archiv*, I, p. 285) ; voir p. 167 et suiv.

5. *Pap. Ox.*, 735. Sur le recrutement de l'armée romaine en Égypte au Ier et au IIe siècle, voir J. Lesquier, *Rev. Phil.*, 1904, p. 5 et suiv. Dans ses conclusions, Lesquier insiste sur le caractère doublement local du recrutement en Égypte, parce qu'il se fait « en Égypte et dans le camp grâce à l'institution des *ex castris* ». Cette institution paraît dès le Ier siècle, et à cette époque le recrutement est déjà en grande partie local. L'armée égyptienne a précédé les autres armées impériales dans l'évolution qu'elles ont toutes suivie, et il y a là une influence de la tradition ptolémaïque.

6. *Pap. Lips.*, 5, *Archiv*, II, p. 260-262 (Mitteis).

Annona militaris, εὐθένεια τῶν γεννειοτάτων στρατιωτῶν. Entre autres fournitures, elle comprenait une certaine quantité de vin qui était recueillie et livrée par l'ἐπιμελητὴς οἴνου aux διαδόται. Reçu de l'ἐπιμελητὴς οἴνου ἀναφερομένου εἰς Θηβαίδα[1], délivré à Aurélia Charité[2] : elle a chargé sur le navire destiné à les transporter 104 xestes italiques de vin, qui, si je comprends bien texte, constituent la contribution particulière du bourg de *Sinarchebis* dans l'ensemble de la quantité due par le dixième pagus du nome Hermopolite[3] (IVe siècle). Contre-reçu (ἀντάποχον)[4] du même fonctionnaire[5] : il a livré aux διαδόται de 10 ailes, pour la 9e année de l'indiction (380), 2,000 xestes de vin. Quatre quittances données à Aurélius Phoibammon, bouleute d'Hermoupolis[6] et épimélète, l'une par Aurélius Aelianus, bouleute de la même ville et διαδότης ερ.. ων[7], pour des fournitures de viande et de paille destinées aux camps (ἐν τοῖς κάστροις), l'autre par Aurélius Philippe, également bouleute d'Hermoupolis et *diadote* de Syène, pour des fournitures analogues destinées à Syène, les deux dernières par Aurelios Eudoxios, diadote de Syène, pour le même objet : dans la première, il est question de les dépenser ἐπὶ τῶν τόπων (les toparchies, ou les postes), dans l'autre, à Syène. Malgré l'absence de termes décisifs comme κανών et εὐθένεια, il est vraisemblable qu'il s'agit encore ici de l'annone militaire[8]. Un papyrus de Leipzig[9] nous donne aussi quelques renseignements sur les fournitures faites aux armées en expédition. Il s'agit ici de la paille (ἄχυρον) due aux soldats en marche vers l'Heptapole d'Afrique. La ville d'Antinoé doit encore, de ce chef, 43 écus[10]. Les bureaux du préfet font savoir à un fonctionnaire de la ville qu'il doit employer cette somme pour fournir 2 cotyles d'huile par homme et une indemnité pour l'orge calculée au tarif (*adaeratio*, ἐξαργυρισμός) de 1 écu pour 30 modii. Cet impôt devait être assez lourd : voir la curieuse lettre du comte Fl. Domitius Asclepiadès aux

1. *Pap. Goodspeed*, 11 = *Pap. Caire*, 10486.
2. Personne connue par les papyrus d'Hermoupolis, cf. Goodspeed, *l. c.*
3. λόγον ἰδιωτικοῦ κάνονος ι' πάγου κώμης Σιναρχήβεως.
4. *B. G. U.*, 974. Sur les contre-reçus, cf. Wilcken, *Archiv*, II, 386.
5. Il est ici appelé ἐπιμελητὴς tout court; le texte vient d'Antæopolis.
6. *B. G. U.*, 1025, p. 15 et 16.
7. Le mot n'est pas facile à restituer. Serait-ce ἐρ[γατ]ῶν, στρ[ατιωτ]ῶν? Les suppléments paraissent bien longs pour la lacune indiquée? Pour εἰ[λ]ῶν, la lacune est bien grande. Le voisinage du διαδότης de Syène et la mention ἐν τοῖς κάστροις me font penser à Φ[ιλ]ῶν. Le Φ, dans les textes de cette époque, s'il est un peu effacé, peut très bien être pris pour un E et un P liés. Nous savons, d'autre part, qu'il y avait des camps à *Philæ*, qui, au IVe siècle, prend le nom de *Philocastra*. Cf. Wilcken, *Archiv*, I, p. 400, et ma correction dans la *Revue critique*, XXXVII (1902), p. 5.
8. Une autre fourniture (de blé) probablement aussi pour l'annone militaire. *Pap. Ox.*, 708.
9. *Pap. Lips.*, 2, *Archiv*, II, p. 266 et suiv. (Mitteis).
10. La quantité due est fixée par l'empereur, θεία δηληγατίων (*B. G. U.*, 836, l. 3). Elle est ensuite répartie entre les provinces par les préfets du prétoire; l'augustalis fait la même opération pour l'Égypte, puis le préfet de la Thébaïde pour sa province.

exacteurs et proèdres d'Hermoupolis pour leur reprocher leur retard dans les fournitures de l'annone militaire[1]. Je pense que par *proèdres* le comte entend les magistrats municipaux d'Hermoupolis. Quant aux *exactores,* ils sont chargés de lever les arriérés. Ce sont quelquefois de hauts fonctionnaires : un texte inédit de Théadelphie, qu'on lira bientôt dans l'*Archiv,* mentionne l'*exactor civitatis,* qui est probablement le même fonctionnaire qu'un autre texte inédit du Caire[2] appelle ἐξάκτωρ ἤτοι στρατηγός. Nous inclinons à penser que toutes les fonctions énumérées par le présent paragraphe sont des *liturgies.*

Pour l'*annone* d'Alexandrie, cf. plus bas.

Ἀπαρχή. Cet impôt sur les testaments aurait été payé, selon Naber, à Bérénice, femme d'Évergète Ier, comme l'ἀπόμοιρα à la Philadelphe[3].

Ἀρτάβαι. Je désigne par cette peu compromettante expression[4] l'impôt foncier que devaient les terres plantées en blé. Un papyrus de Bruxelles[5], qui est une « liste de divisions cadastrales (σφραγῖδες) indiquant leur superficie totale et leurs bornes, la nature des terres et leur contenance et les contributions en nature dont elles sont grevées », nous renseigne fort heureusement sur ce sujet pour le début du IIIe siècle. Les terres sont divisées en σπόριμαι et ἄβροχοι. Dans chacune de ces subdivisions on distingue la γῆ ἰδιωτική et la γῆ βασιλική. La γῆ ἰδιωτική (sauf un cas mal déterminé à cause d'une lacune) paie une artabe par aroure, μιά ἀρτάβη, μία ἀρτάβη κατοίκων. Cette dernière expression nous rappelle les privilèges des κάτοικοι. Les terres royales paient davantage et les sommes varient : 2 artabes, $\frac{2}{3}$ $\frac{1}{4}$; — 3; — 3 $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{12}$; — 3 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{40}$ $\frac{1}{150}$ (très fréquemment); — 5 $\frac{1}{3}$. Mais ce n'est pas là, à vrai dire, un impôt, c'est le fermage de la terre.

Aurum tironicum. Cet impôt en argent, qui est dû par certaines provinces, est levé au IVe siècle par un ὑποδέκτης particulier (ὑποδέκτης χρυσοῦ τιρώνων), assisté des *riparii;* il est versé entre les mains du χρυσώνης (= χρύσων) de l'éparchie[6].

βαθμοί. *Pap. Ox.*, 574, l. 1. βαθμῶν ἑ (δραχμαί) *et passim.*

βασιλικῆς. Cf. *Chronique,* p. 177. L'expression plus développée se trouve dans deux papyrus d'Oxyrhynchos : une terre hypothéquée est dite καθαρὰν ἀπὸ πάσης γεωργίας βασιλικῆς καὶ οὐσιακῆς γῆς[7]. Ailleurs,

1. *B. G. U.*, 1027.

2. *Pap. Caire,* 10472 (cf. Grenfell-Hunt, *Catalogue*).

3. Naber, comm. à Grenfell, I, 18, dans ses *Observatiunculae* (*Archiv,* III, p. 9, n. 8). D'après le même auteur, l'ἀπόμοιρα ne doit pas être confondu avec le κεράμιον τῆ ἄρουρα. *Id.*, ibid.

4. Cf. *Chronique,* p. 173, *s. v.* Ἀρταβιειά.

5. F. Mayence et S. de Ricci, *Papyrus Bruxellensis,* dans le *Musée Belge,* t. VIII, p. 101 et suiv.

6. Le texte est le reçu du χρυσώνης, qui est en même temps πολιτεύομενος d'Antinoé. L'ὑποδέκτης est bouleute de la même ville. Cf. Mitteis, *Pap. Lips.*, 5, *Archiv,* II, p. 260-262. Pour le χρυσώνης (= χρύσων), cf. Justinien, *éd.* 11.

7. *Pap. Ox.*, 506, 37 et n.

on lit : καθαρὰς ἀπὸ βασιλικῆς καὶ οὐσιακῆς καὶ ἱερᾶς[1]; cette dernière pièce est une réclamation d'un ancien archiprêtre et agoranome d'Oxyrhynchos dont les terres ont été imposées à tort d'un droit de 15 artabes, sous prétexte qu'elles englobaient 4 aroures de terres royales. L'impôt (ou le loyer) sur les terres royales paraît donc être à cette époque, sous Commode (180-192), de 3 artabes 3/4 par aroure. Cf. plus haut, s. v. Ἀρτάβαι.

Γλ⁻ ( ). *Pap. Ox.*, 734.

Δεσμοφυλακία. Impôt pour les prisons. *Pap. Ox.*, 574[2].

Ἐγκύκλιον. — a) *Impôt sur les ventes.* Au bas d'une vente de terre de 110 ans avant J.-C., le reçu de l'ἐγκύκλιον; aucune mention de la διαγραφή τελώνης ni de l'ἀντιγραφεύς; la terre a été achetée pour 13 artabes et demie; la valeur est estimée en argent et l'impôt est calculé au prorata de un dixième plus l'*agio,* parce que le paiement se fait en cuivre; les chiffres sont de lecture douteuse[3]. Reçu dans les formes ordinaires (113 avant J.-C.)[4]. Dans un autre, l'impôt est dit τ' ἐγκυκλίου, et les chiffres indiquent un impôt du vingtième, sans doute par erreur du scribe[5].

b) *Impôt sur les affranchissements d'esclaves.* C'est sans doute dans cette classe qu'il faut le ranger. La loi romaine exigeait la *vicesima libertatis.* Pour les Gréco-Égyptiens, il semble qu'il y ait eu une taxe fixe de 10 drachmes. A la lumière de deux textes d'Oxyrhynchos[6], on voit que ce n'est qu'après paiement de cette somme que l'esclave était libre. L'agoranome est averti par des personnes qui paraissent être soit des fermiers de l'ἐγκύκλιον, soit des banquiers[7]. Si dans l'un de nos textes l'impôt n'est pas de 10 drachmes, c'est sans doute qu'il s'agit d'un affranchissement partiel (d'un tiers d'esclave)[8].

c) *Impôt sur les hypothèques.* Un prêt d'Oxyrhynchos[9] nous montre un contribuable qui doit cet impôt depuis quatre ans. Cet impôt porte ici le nom de ὑποθήκης τέλος. Cf. *Pap. Fir.*, III, *Atene e Roma,* VI, n° 59, p. 395.

d) *Impôt sur les testaments.* Au bas d'un testament du règne de Ptolémée Alexandre, on lit le reçu de la banque. Le bordereau n'a pas été établi par les τελῶναι, mais par l'économe et le topogrammate. Y aurait-il eu, dans la manière de lever l'impôt, un changement dû aux troubles de ce temps[10]?

1. *Pap. Ox.*, 718.
2. Cf. *Pap. Fay.*, 53, introd.
3. *B. G. U.*, 995; cf. *Pap. Gen.*, 20 et 27.
4. *B. G. U.*, 994.
5. *B. G. U.*, 999.
6. *Pap. Ox.*, 722 et un texte inédit.
7. *Pap. Ox.*, 48, 49, 50.
8. Cf. plus bas, sect. 7° J.
9. *Pap. Ox.*, 511.
10. *B. G. U.*, 993.

Εἰσφορα, payée par les laboureurs des terres royales, clérouchiques, sacrées (époque ptolémaïque)[1].

Ἑταῖραι. Un impôt sur les hétaeres est connu. Dans un texte d'Oxyrhynchos un personnage est qualifié de δημόσιος Ἀφροδ(ισιάστης)[2]. Cette expression ferait croire que le recrutement des courtisanes était un monopole de l'État. Comparez ce mot nouveau avec ἀφροδίσια de l'époque ptolémaïque[3].

Ἰσοφόριον. Impôt foncier d'après F. Mayence et S. de Ricci, *Pap. Brux.*, dans le *Musée Belge,* VIII, 1904, p. 102.

Λαογραφία[4]. Un certain Erieus paie 400 drachmes pour la λαογραφία et le φύλακτρον aux deux πράκτορες ἀργυρικῶν du 3e et du 15e amphodon de Memphis[5]. Quittance pour la λαογραφία donnée par des πράκτορες ἀργυρικῶν sur la même pièce qu'une quittance pour l'ὑικά[6].

Liturgies. Je n'énumère pas ici toutes les liturgies mentionnées dans les textes. Je signalerai seulement le cas d'un papyrus de Leipzig : un des titulaires de la liturgie meurt et doit être remplacé; le remplaçant est présenté au νυκτεροστράτηγος d'Hermoupolis par le γνωστήρ de la 5e tribu de cette ville[7] (an 390 après J.-C.). Personnages accablés par les liturgies et ruinés, dès le IIe siècle[8].

Πενθήμερος. Corvée de cinq jours de travail pour les digues (ὑπερ χωματικῶν). Attestation de travail (le temps n'est pas donné) dans un papyrus de New-Wilmington (Pennsylvania)[9]. Un procès[10] conservé à Berlin nous apprend incidemment que ceux qui avaient des ânes étaient tenus de prendre part effectivement à cette corvée. Ceux qui n'en avaient pas payaient à la place un impôt en nature (ὑπὲρ τῆς πενθημέρου). Wilcken a remarqué qu'on ne pouvait dès lors considérer le χωματικόν de 6 drachmes 4 oboles comme une taxe de remplacement de la corvée des cinq jours[11].

1. Naber ad Grenfell, I, 13, *Archiv*, III, p. 10.
2. *Pap. Ox.*, 511, et n. 2-3. Sur cet impôt, Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 217.
3. *Pap. Tebt.*, 6.
4. Sur le numéro 189 de *Tebt.*, I (λαογραφία dans le sens ptolémaïque, c'est-à-dire liste de personnes payant l'impôt, ici la σύνταξις et l'ἐπιστατικόν), cf. *Archiv*, II, p. 256. Voir aussi les ostraka-Sayce dans *Proceedings of the Society of biblical Archaeology*, XXIII, 1901, p. 211 sqq. Un autre texte obscur et mutilé, ép. ptol., *Pap. Ox.*, 711.
5. *Pap. Goodspeed*, 10. W. Crönert identifie un de ces deux *prakteurs* avec un prêtre d'Apis de *Pap. Gen.*, 36. Un Erieus, *Pap. Gen.*, 27; cf. aussi *Pap. Lips.*, 26 (*Wochens. f. kl. Philol.*, 1903, XX, col. 731).
6. *Pap. Ox.*, 733.
7. *Pap. Lips.*, 44, *Archiv*, II, p. 262-264; un γνωστήρ dans *Pap. Caire*, 10472 (326 après J.-C.) (Grenfell-Hunt, *Catalogue*), c'est celui du bourg de Sinapi, dans le nome Hermopolite.
8. *Pap. Ox.*, 705.
9. *Pap. Goodspeed*, 25.
10. Les plaideurs discutent pour savoir à qui incombe la κτηνοτροφία; *B. G. U.*, 970.
11. *Archiv*, II, p. 386. Pour le soin que prenait l'État — sans doute dans l'intérêt du bon ordre, mais aussi dans un intérêt fiscal — de répartir également l'inondation et de faire semer à temps les diverses propriétés, voyez le *Pap. Fir.*, VI, *Atene e Roma*,

Πλινθευομένη. Grenfell et Hunt l'identifient avec l'ὑπὲρ πλινθ( ) des ostraka thébains. On devait sans doute au gouvernement une certaine quantité de briques ou un impôt correspondant. La taxe ὑπὲρ πλινθ(ευομένης) est calculée dans les ostraka en prenant l'aroure pour base. Cet impôt est payé par le locataire d'une maison en même temps que le φύλακτρον, à Oxyrhynchos, au IIe siècle[1].

Πορθμεῖος (φόρος). Impôt sur les bacs ou revenu d'un monopole d'État[2].

Σ¯ ( ). *Pap. Ox.*, 734.

Τραπεζιτικόν, *Pap. Ox.*, 574 (nouveau), pour l'entretien des banques.

Ὑική, sur les porcs[3].

Φύλακτρον, taxe pour la police. Cf. *s. v.* λαογραφία et πλινθευομένη[4].

B) *Déclarations de personnes.* Ἀπογραφαὶ κατ' οἰκίαν. — Wessely publie une série d'ἀπογραφαὶ κατ' οἰκίαν du IIIe siècle, qui permettent de constater que jusqu'en 257/258 le recensement avait lieu, comme au Ier et au IIe siècle, tous les quatorze ans. Ces pièces sont, en effet, datées des années 215/216, 229/230, 243/244, 257/258[5]. Mais à la même époque paraît l'*indiction*, cycle de quinze ans. On mettait le point de départ des cycles quindécennaux en l'année 312 après J.-C. Wilcken a montré, d'après un papyrus du Caire daté de la dix-neuvième année de l'indiction, et qui ne peut être que de 315 après J.-C., qu'il faut placer ce point initial en 297[6]. Seek était arrivé au même résultat. Wessely[7] a cru trouver la trace d'une confusion entre

1904, nos 64-65, p. 120-122 : Rapport des ἐπιμεληταὶ λιμνασμοῦ au stratège de l'Apollinopolite, avec liste des propriétés qu'ils ont fait labourer, liste certifiée exacte par le serment impérial (Cf. Wilcken, *Archiv*, III, p. 236). Cf. aussi le rapport du comogrammate, *ibid.*, p. 122-123.

1. *Pap. Ox.*, 502 ; cf. *Pap. Ox.*, 574.

2. *Pap. Ox.*, 732, quittance donnée par les τελῶναι ὠνῆς πορθμίδων à deux personnages pour le paiement du φόρος. Le total du paiement qui paraît représenter la somme annuellement payée est de 200 drachmes.

3. *Pap. Ox.*, 574 (cf. *Pap. Ox.*, 288). *Pap. Ox.*, 733, reçu des πράκτορες ἀργυρικῶν pour cette taxe et pour la λαογραφία.

4. Sur l'ἀνιππία, Lumbroso, *Lincei*, XI, 12, p. 18. Sur les κοινωνικά, *ibid.*, p. 7. Maurice Magnien, *Quelques reçus d'impôts agricoles écrits en langue démotique au temps des Lagides*, Paris, 1902 : ce sont des quittances copiées sur des ostraka du Louvre. Je suis trop étranger au démotique et ne puis juger la partie philologique du travail de M. Magnien, qui la présente d'ailleurs sous l'autorité de M. Révillout. D'après ses traductions, je ne sais si tous les textes sont bien déterminés. Je signale, en tout cas, l'impôt appelé en démotique *hono hoti* (le surplus de l'impôt), que M. Magnien identifie avec l'ἐπιγραφή. Il n'est pas certain que les pièces où l'éditeur voit des reçus d'impôt sur les locations ne soient pas des reçus de loyer. Une pièce est mise à part, où l'éditeur reconnaît une *offre réelle*. L'édition est précédée d'une introduction qui est non seulement incomplète, comme l'avoue l'auteur, mais encore inexacte. M. Magnien promet de la reprendre, mais il devra se mettre au courant de tout le travail qui s'est fait depuis vingt ans sur les papyrus grecs.

5. *Studien f. Palaeogr. und Papyrusk*, I, 2, p. 26-35.

6. Wilcken, *Archiv*, II, p. 135-136.

7. *L. c.*

les deux cycles de quatorze et de quinze ans : un papyrus de 328 porte, en effet, la double date :

année de l'indiction 7 et 3;

Un autre de 343 :

année de l'indiction 16 et 2.

Le plus petit chiffre représente, selon la coutume, le chiffre de l'année dans le nouveau cycle, le plus élevé le chiffre de l'année comptée à partir de la première année du cycle précédent[1]. Or, il est facile de remarquer que 15 + 3 = 18 et non 17, 15 + 2 = 17 et non 16. Dans ces textes, donc, l'indiction est un cycle de la même durée que les anciennes périodes de recensement (quatorze ans). Wessely voit dans ce résultat une confirmation des idées de Seek, qui pensait que l'indiction est sortie du cycle de quatorze ans : l'indiction = 3 lustres = 14 ans + 1. Wilcken[2] pense que les doubles dates citées plus haut ne justifient pas la théorie de Wessely. A son sens, le premier chiffre est fautif, le second, celui de la nouvelle indiction, seul est exact. Les textes montrent seulement ce que cette manière de donner à une année un numéro dans l'ensemble des année des deux cycles a de mécanique et d'artificiel. On le fait par habitude, mais non sans éviter les fautes de calcul.

On trouve quelquefois des ἀπογραφαί à des dates qui ne correspondent pas à une année régulière de recensement. Par exemple, en 157, à Oxyrhynchos[3], une femme déclare que son petit-fils doit être inscrit dans sa maison à elle, amphodon du dromos de Thoeris. Cette pièce n'est pas une ἀπογραφή proprement dite, c'est une rectification nécessitée par ce fait que l'enfant a changé de domicile. Rectification analogue à propos d'un esclave, publiée par Wessely[4].

Une autre ἀπογραφή κ. ὀ. d'Oxyrhynchos[5] est intéressante à cause du serment impérial qu'on y rencontre : le propriétaire déclare καὶ μῆτε ἐπίξενον, μῆτε ῥωμαῖον, μῆτε Ἀλεξανδρέα, μῆτε Αἰγύπτιον, μῆτε ἀπελέυθερον, μῆτε ἄλλον μηδένα οἰκεῖν (formule connue). Or, on ne trouvait le serment impérial que dans les ἀπογραφαί d'Oxyrhynchos de la première époque[6] et dans une ἀπογραφή de Memphis (173/174). On trouve le serment au IIIe siècle à Hermoupolis[7]. Des différences locales sont, d'ailleurs, depuis longtemps constatées[8].

C) *Déclarations d'objets. — Propriété immobilière.* — On la déclare

1. Sur cette coutume, Wilcken, *Archiv*, II, p. 135, et Wessely, *l. c.*, p. 35.
2. *Archiv*, II, p. 393.
3. *Pap. Ox.*, 479.
4. *Studien f. Palæogr.*, l. c., p. 31.
5. *Pap. Ox.*, 480.
6. *Oxyrh. Pap.*, III, p. 208.
7. Wessely, *l. c.*
8. Wilcken, *Archiv*, II, p. 393, autre ἀπογραφὴ κατ' οἰκίαν (*B. G. U.*, 971).

aux archivistes (βιβλιοφύλαξι), à chaque occasion de transfert, ventes, héritages[1], ou d'un changement quelconque dans les conditions de la possession[2]. Mais nous trouvons aussi dans les textes des déclarations qui paraissent faites occasionnellement sur l'ordre des préfets. Voyez, par exemple, l'édit de Mettius Rufus, inséré dans la célèbre pétition de Dionysia : nouveaux exemples de ce fait dans les derniers volumes des papyrus d'Oxyrhynchos[3]. Ainsi : 1° il se confirme que ces déclarations d'immeubles ne sont pas annuelles[4] ; 2° Grenfell et Hunt, pour les ἀπογραφαί de la deuxième catégorie, ont relevé les dates 80-89-99-109-129 et pensent que cette ἀπογραφή générale sur l'ordre des préfets avait lieu tous les dix ans environ[5]. Cependant *B. G. U.*, 973, est une ἀπογραφή d'un κλῆρος κατοικικός, κατὰ τὰ κελευσθέντα ὑπὸ τοῦ λαμπροτάτου ἡγέμονος Οὐλπίου Πρειμιανοῦ (194/195).

D) *Epikrisis.* — La question est encore obscure. Je rappelle qu'on distingue dans les textes deux ἐπικρίσεις. L'une est l'examen de certaines personnes aboutissant à leur inscription dans les listes de recrutement ou de mutation de l'armée, l'autre aboutit à l'inscription sur les listes de certains privilégiés au point de vue de la *capitation*. Le point discuté est de savoir s'il y a un rapport entre les deux ἐπικρίσεις[6].

Les ἐπικεκριμμένοι, au point de vue financier, se divisent en plusieurs classes : les uns complètement exempts de la taxe, les autres taxés à un taux inférieur ; sont dans ce dernier cas ceux qu'on appelle les μητροπολῖται δωδεκάδραχμοι, qui paient 12 drachmes au lieu de 20. Un papyrus d'Oxyrhynchos[7] nous fait voir une affranchie demandant aux archivistes[8] d'inscrire son fils, qui vient d'avoir treize ans, parmi ces

1. *Pap. Ox.*, 481, 482, 713, 715 (héritages), 636 (maison saisie comme gage d'un prêt non payé).

2. *Pap. Ox.*, 483 (terre libérée de son hypothèque).

3. *Pap. Ox.*, 481 (κατὰ τὰ προστεταγμένα, — 99 après J.-C.), 584 (d'après un décret de Flavius Titianus, — 129 après J.-C.).

4. Comme Wilcken l'avait cru un moment (*Gr. Ost.*, I, p. 663).

5. Ils avaient admis autrefois (*Oxyr. Pap.*, II, p. 177) que ces ἀπογραφαί générales avaient lieu quand elles étaient nécessitées par le désordre des archives, — suivis en cela par Mitteis, *Archiv*, I, p. 187.

6. P. M. Meyer les unit d'un lien étroit : l'ἐπίκρισις militaire est préparée par l'ἐπίκρισις financière (*Das Heerwesen*, p. 109 et suiv. ; *Berl. Phil. Wochens.*, XXI, 1901, col. 244-245). Wessely les sépare tout à fait (*Denkschrift der Acad. d. Wissenschaft in Wien*, Band CXLIII, et *Berl. phil. Wochens.*, XXI, 1901, col. 475). Grenfell et Hunt aussi (*Oxyrh. Pap.*, II, p. 217 et suiv. ; cf. aussi Kenyon, *Catalogue*, II, p. 43-46). Lesquier a très clairement discuté cette question (*Rev. Phil.*, XXVIII, 1904, p. 22 sqq.). Sa conclusion est qu'en fait, au point de vue administratif, il est impossible de saisir le moindre rapport entre les deux ἐπικρίσεις ; mais il admet qu'en Égypte, comme dans le reste de l'empire, quiconque paie la capitation est disqualifié pour le service militaire.

7. *Pap. Ox.*, 478 ; cf. aussi *Pap. Ox.*, 714, ἐπίκρισις d'un esclave mis dans les δωδεκάδραχμοι.

8. Ce sont, en effet, les archivistes qui, dans l'Oxyrhynchite, sont spécialement chargés de l'ἐπίκρισις : ils sont dits ἐπικριταί dans *Pap. Ox.*, 714 ; mais, ici, la déclaration est faite au [stratège], au basilicogrammate, au grammate de la ville et aux exégètes.

privilégiés. Elle donne comme raison : 1° que le père de l'enfant était dans cette liste des métropolitains à 12 drachmes ; 2° que le père de sa patronne en a également fait partie[1] ; comme preuve de ce dernier fait, elle cite l'ἐπίκρισις de la 7e année de Trajan ; pour établir le premier, elle cite une λαογραφία de la 13e année d'Hadrien. Comment se fait-il que ces deux privilégiés aient été l'objet l'un d'une λαογραφία, l'autre d'une ἐπίκρισις, deux termes qui paraissent opposés ? C'est ce qui demeure pour nous inexplicable. Une catégorie de personnes est dite λαογραφόμενοι ἐπικεκριμμένοι. Grenfell et Hunt y voient les δωδεκάδραχμοι[2] ; d'autres[3] pensent que ce sont ceux qui passent d'une classe à l'autre. Il n'y a rien là qui puisse nous faire comprendre pourquoi l'un des deux privilégiés est sur une liste et l'autre sur une autre. Le papyrus au moins nous fournit une explication du mot ὁμόλογος, que l'on trouve ailleurs appliqué à des personnes. Wessely pensait que les ὁμόλογοι étaient les étrangers soumis à la capitation. Wilcken[4], expliquant ὁμόλογοι γεωργοῦντες d'un papyrus de Londres, admettait qu'il s'agissait d'une classe particulière de cultivateurs. Mais il faut trouver une interprétation qui s'applique à tous les cas. Smyly[5] a proposé : *assessed at the same rate,* taxé au même taux ; λαογραφία ὁμόλογος signifie une liste de capitation calculée au même taux ; des personnes ὁμόλογοι sont des personnes taxées au même taux[6].

E) *Répartition de l'impôt sous le Bas-Empire.* — Nous savons moins bien comment on répartissait l'impôt sous le Bas-Empire au IVe siècle ; nous voyons certains fonctionnaires du bourg, un éphore, deux comarques, un quadrarius dresser des listes de contribuables et les certifier exactes en jurant le serment impérial[7]. Ces listes sont dressées au point de vue de l'assiette de l'impôt ; l'opération qui consiste à répartir ainsi la taxe est dite μερισμός.

F) *Autres sources de revenus pour l'État.* — a) *Location des terres domaniales.* — Outre les impôts, c'est aussi une source de revenu pour l'État que les *baux* de terres domaniales. Un papyrus d'Oxyrhynchos[8] nous montre une offre de location d'une parcelle de δημοσία ·ῃ. Elle est adressée au stratège, tandis que les pièces de ce genre sont généralement adressées au basilicogrammate. Elle émane de deux personnes qui seront responsables solidairement. Le loyer serait de

1. Cf. *B. G. U.*, 324, et *Pap. Ox.*, 478, n. 26.
2. *Oxyrh. Pap*, II, *l. c.*
3. Wessely, dans le mémoire cité.
4. Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 253-256.
5. Ap. Grenfell-Hunt, *Oxyrh. Pap.*, III, p. 166-167.
6. Déclaration pour l'ἐπίκρισις régulière (*B. G. U.*, 971).
7. *Pap. Goodspeed*, 12 (cf. *B. G. U.*, 21). Dans leur *Catalogue*, Grenfell et Hunt définissent ce document comme une liste de propriétaires avec l'étendue de leur propriété (*Pap. Caire*, 10469). Cf. aussi Sayce, *Ostraka* (*Proceedings of the Society of biblical Archaeology*, XXIII, 1901, p. 213).
8. *Pap. Ox.*, 500.

2 artabes par aroure, et ὑπὲρ ἐπιθέματος, c'est-à-dire pour surenchère, on ajoute 5 artabes pour tout le terrain.

b) *Locations (ou ventes) des propriétés confisquées.* — Les terres confisquées ne sont pas toujours faciles à louer. En 14-15 après J.-C., 19 aroures dans l'Oxyrhynchite sont restées longtemps incultes et font partie de la catégorie dite ὑπόλογον. Deux personnes proposent à Seppius Rufus, peut-être un ἰδιόλογος, de s'en charger. Malgré le terme ὠνίνασθαι, il semble qu'il s'agisse ici d'un bail emphytéotique et non d'une vente[1].

Il semble aussi qu'on ait plutôt affaire à un bail qu'à une vente dans le cas de maisons confisquées. En 181 (22e année de Commode), nous voyons une maison confisquée adjugée par le trésor, représenté par le stratège, à Diogène, pour une somme de 600 drachmes, plus les ἐπόμενα soit 37 drachmes 1 triobole plus 68 drachmes 3 chalci pour les intérêts de la 22e et 23e année (total : 705 drachmes 1 triobole 3 chalci). La 24e année, un certain Sérénus propose de prendre la maison pour 1,800 drachmes. Par lettre le diœcète adjuge la maison à Sérénus. Sérénus paie 1,200 drachmes (= 1,800 — 600) et les προσδιαγραφόμενα à l'État et 705 drachmes 1 triobole 3 chalci à Diogène. La pièce est le reçu de Diogène. La possibilité où est Sérénus, après deux ans, de proposer une surenchère, montre que s'il s'agit d'une vente, cette vente n'est pas définitive. D'autre part, le paiement des ἐπόμενα mentionné dans la première adjudication, en outre des 600 drachmes, paraît bien équivaloir au πρόσοδος annuel et semble indiquer qu'il s'agit bien plutôt d'un bail[2]. — Confiscation d'un παντοπωλεῖον. Des épitérètes sont occupés à la vente des marchandises[3].

G) *Levée de l'impôt.* — Reçu d'un πράκτωρ ἀργυρικῶν donné à un χειριστής (*B. G. U.*, 991). Document obscur sur la φορολογία (*B. G. U.*, 1010).

H) *Versement de l'impôt. Banques et Trésors.* — Les banques reçoivent les impôts en argent. Sauf un papyrus d'Oxyrhynchos[4], qui laisse supposer que les banques, à l'époque romaine, étaient affermées, les textes ne nous apprennent pas sur ce point beaucoup de nouveau[5]. Les documents sur les θησαυροί qui emmagasinaient l'impôt en nature sont beaucoup plus nombreux. Une pièce du IIe siècle avant J.-C.

1. *Pap. Ox.*, 721 ; cf. *Pap. Amh.*, 68, qui est certainement un bail, car une rente mensuelle est mentionnée. Sur les baux emphytéotiques à l'époque ptolémaïque, cf. *Pap. Tebt.*, 5, 12, et *Pap. Magd.*, 29; cf. aussi Mitteis, ad *Pap. Amh.*, 68, dans *Zeitsch. d. Savignystiftung, Rom. Abt.*, 1901, p. 151 et suiv. — Pour l'ὑπόλογον, cf. précédente *Chronique*, p. 180. Certains fonctionnaires, à l'époque ptolémaïque, sont tenus d'en cultiver des parcelles (*Chronique*, p. 164).

2. *Pap. Ox.*, 513.

3. *Pap. Ox.*, 520.

4. *Pap. Ox.*, 513, 37 et n., p. 248-249.

5. Pour les paiements faits par les banques, voir plus bas, sect. 7, K. p. 299.

contient un relevé mensuel, μηνιεῖος, des comptes des sitologues[1]. Un document du IIe siècle après J.-C. nous montre des sitologues envoyant leurs livres aux archivistes, βιβλιοφύλακες τῶν δημοσίων λόγων[2]. Signalons encore des reçus de sitologues[3], des comptes de sitologues[4], et toute une série de documents relatifs à des livraisons faites aux trésors[5].

I) *Transport des fournitures en nature pour le compte de l'État.* — J'ai publié[6] une série de vingt-huit ostraka provenant de Théadelphie (Hêrit), village du district de Thémistes, dans le Fayoum. En laissant de côté les numéros 27 et 28 de cette collection, pour lesquels une explication précise reste à trouver[7], nous avons là vingt-six documents rédigés d'après la même formule et mentionnant le même personnage, Appien, exégète ou ancien exégète d'Alexandrie. Cette formule se retrouve sur les numéros 24-40 des ostraka publiés par Grenfell et Hunt dans leur *Fayûm Towns*[8]; complète, elle peut s'analyser ainsi :

1. θησαυροῦ κώ(μης)[9], suivi d'un nom de village. — Dans ma série, toujours *Théadelphie*.
2. γενη(μάτων), suivi du chiffre d'une année.
3. διὰ κτηνῶν, suivi d'un nom de village, ou quelquefois (jamais dans ma série) par διὰ ἰδίου κτηνοῦς ou διὰ δημοσίων κτηνῶν.
4. Un nom de personne au nominatif. (Dans ma série, toujours Ἀππιανός ἐξηγ( ) Αλεξανδρείας, ou ὀνόματος Ἀππιανοῦ, etc.)
5. διὰ, suivi du nom d'un ὀνηλάτης ou d'un κτηνοτρόφος. (Cet élément manque toujours dans ma série.)
6. ὄνοι, ou σάκκοι, suivi d'un chiffre.
7. Une date.

1. *Pap. Goodspeed*, 7. Cette pièce nous donne : 1° le compte de l'arriéré (λοιπογραφομένου) pour mesori en blé et en orge; 2° de ce qui est payé en sus comme loyer de terres royales (προσεισδεδεγμένου εἰς μίσθωσιν); 3° des frais (ce qui est payé pour les frais par le contribuable), ἀνηλωμένου. Suit une constatation d'arriéré par un basilicogrammate.

2. *Pap. Ox.*, 515. Il ne faut pas les confondre avec les Βιβλιοφύλακες ἐγκτήσεων, dont il a été question plus haut. Les documents envoyés se composent : 1° de la liste détaillée des versements κατ' ἄνδρα πληρώσεως; 2° du résumé mensuel τὸ μηνιαῖον ἐπὶ κεφαλαίου; 3° de la liste des paiements supplémentaires μεταλόγιον κατ' ἄνδρα εἰσδοχῆς (cf. *Pap. Ox.*, 595).

3. *Pap. Ox.*, 612.

4. *B. G. U.*, 988.

5. *B. G. U.*, 976-980.

6. *Bull. de l'Institut français d'archéologie orientale*, II, p. 91-105.

7. Le numéro 27, qui porte au datif le nom de Septimus Amonius, dit Dionysios, stratège des districts de Thémistes et de Polémon, est peut-être l'étiquette servant d'adresse à l'envoi fait à ce personnage par les greniers de Théadelphie. Un stratège de ce nom est mentionné par un papyrus de Berlin pour 247-248; cf. le travail, cité plus bas, de Preisigke, p. 44, et *B. G. U.*, 7. Le numéro 28 paraît être un reçu de deux artabes de froment émanant de Héron, fils d'Orseus, et de son frère.

8. *Fayûm Towns*, p. 318.

9. Le mot κώ(μης) manque souvent.

Quatre de mes ostraka (nos 6-9), au lieu de la mention du *trésor*, portent :

Δεκ(απρώτων)[1] Φιλοξένου καὶ Κυρίλλου

Ce qui revient au même, car, au IIIe siècle, les décurions ont remplacé les *sitologues* à la tête de l'administration des trésors. Nos ostraka sont tous du IIIe siècle et plus précisément du règne de Décius ou des deux Philippe[2].

Ces textes offrent quelque ressemblance avec la série des ostraka de Sedment, publiés par Wilcken[3]. Trois différences capitales : 1° au lieu de θησαυροῦ κώ(μης), les ostraka de Sedment mentionnent les σιτολόγοι, ce qui s'explique parce que ces ostraka sont du IIe siècle[4] ; 2° le compte des fournitures est donné non par sacs ou par âne, mais par artabes ; 3° ces documents, qui proviennent de villages divers, ont tous été trouvés au même endroit[5].

J'avais vu dans mes ostraka, comme dans ceux des *Fayûm Towns*, des notes prises dans les *trésors*, au départ des caravanes, « et qui devaient servir pour établir sur les registres l'état exact des quantités de produits sortis des greniers du bourg[6]. » Ces bulletins mentionnaient au nominatif le nom du destinataire, et Appien apparaît ici dans l'exercice d'une des fonctions les plus importantes de sa charge d'exégète, l'ἐπιμέλεια τῶν χρησίμων[7], ou, pour parler la langue de Rome, la *cura annonæ* de la cité alexandrine.

M. Preisigke a repris l'étude de ces textes et a trouvé une explication certainement plus satisfaisante[8]. Il voit dans mes ostraka et dans ceux de *Fayûm Towns* des quittances données au trésor par les *expéditeurs* qui se chargeaient de prendre les produits au grenier public pour les transporter à destination. Cette hypothèse a l'avantage d'ôter à nos ostraka le caractère de brouillons provisoires qui faisait difficulté, car on ne verrait pas quelle était la raison de ne pas inscrire directement les sorties sur le registre. Enfin, elle fait comprendre pourquoi les quantités exprimées sur nos ostraka le sont non en artabes, mais en charges d'âne et en sacs. Les conducteurs des caravanes sont responsables des bêtes, qui ne leur appartiennent généralement pas. Presque toujours, les ânes sont, comme nous dirions

1. Ou δεκ(απρωτευόντων). Preisigke écarte cette seconde interprétation (*Archiv*, III, p. 49, n. 2).
2. *Bull.* cité, p. 91-93. De là l'impossibilité d'identifier notre Appien avec l'historien de ce nom, qui revêtit aussi de hautes dignités alexandrines.
3. Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 707 ; II, p. 284-291.
4. *Bull.*, l. c., p. 94.
5. Sur le lieu de la trouvaille, Erman dans Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 24.
6. *Bull.*, l. c., p. 96.
7. Strab., 17, C, 797.
8. *Kronfrachten in Fayum*, dans *Archiv*, III, p. 44 et suiv.

aujourd'hui, la propriété communale de villages de l'Arsinoïte ou des nomes voisins. Il y a un va-et-vient perpétuel entre les villages et le trésor, et quand les bêtes d'un bourg éloigné sont venues à Théadelphie, on les utilise à nouveau pour leur faire porter les produits destinés aux villages qui sont sur le chemin ou tout au moins dans la direction de leur retour. Quant aux ostraka de Sedment, ce ne seraient ni des notes prises dans le bureau de douane au moment du passage des caravanes et qui devaient aider les scribes pour la rédaction des registres du bureau (Wilcken[1]), ni une note remise aux âniers qui devaient la présenter et la laisser au bureau de la station frontière où les quantités exportées étaient contrôlées (Grenfell-Hunt[2], Jouguet[3]), mais une lettre d'expédition mentionnant la quantité de produits en artabes et en charges d'âne, rédigée par les sitologues expéditeurs et remise aux âniers pour le destinataire.

Comment expliquer maintenant qu'un exégète d'Alexandrie ait fait ainsi le métier d'expéditeur? En réalité, dit à bon droit M. Preisigke, Appien n'est plus exégète d'Alexandrie. S'il l'était, il faudrait admettre qu'il aurait supporté cette liturgie pendant cinq ans, ce qui est invraisemblable : il faut lire ἐξηγ(ητεύσας) au lieu d'ἐξηγ(ητής)[4]. Rien de surprenant alors si Appien, peut-être propriétaire au Fayoum, ait cherché des bénéfices dans des entreprises de transport.

Je ne crois pas, cependant, qu'il faille tout à fait rejeter l'idée d'un rapport entre les transports de blé auxquels préside Appien et l'annone alexandrine. M. Preisigke reconnaît que l'ancien exégète aurait pu agir comme commissaire de la cité[5]. Il rejette cette hypothèse, parce que le rôle d'Appien est le même sur nos ostraka que celui du berger Sodikès des ostraka de *Fayûm Towns*. Cette identité ne prouve rien[6]. Que Sodikès ait été chargé de transporter du blé pour certains particuliers ou pour certains villages, cela ne prouve pas que l'ancien exégète d'Alexandrie n'ait pas été chargé, soit comme commissaire de la cité[7], soit comme entrepreneur, des transports de blé pour la ville d'Alexandrie. Même s'il n'est ici qu'un simple particulier offrant son entremise à qui le paie, les ânes publics ne seraient pas mis à sa disposition s'il ne s'agissait pas d'un service public. Ces ânes viennent souvent de villages éloignés : il est, certes, possible que le grenier de

1. *Gr. Ost.*, I, p. 107.
2. *Fayûm Towns*, p. 219-320.
3. *Bull. Caire*, p. 97.
4. Preisigke, p. 45.
5. *Ibid.*
6. Cette identité ne m'avait pas échappé. *Bull. Caire*, p. 97.
7. Mes numéros 6-9 sont du même jour. Cela ne fait aucune difficulté dans l'hypothèse de M. Preisigke. Il y a une quittance par caravane, chaque caravane étant composée d'ânes du même village. Peu importe que le destinataire soit le même, comme nous le supposons ici (l'annone d'Alexandrie). Cette mesure a pour effet de limiter la responsabilité de chaque chef de caravane.

Théadelphie ait envoyé des produits à des bourgs lointains du même nome ou même de nomes étrangers. Mais il est très vraisemblable aussi que l'annone de la capitale ait nécessité des réquisitions de bêtes de somme dans tous les villages d'une région et des régions voisines pour le transport des blés que les *trésors* provinciaux lui expédiaient certainement. Sedment, sur le Bahr Yousef, me paraît, comme à M. Preisigke, un des ports où l'on embarquait les produits du Fayoum[1], et, sans doute, la plus grande partie de ces produits gagnait le Nil par les canaux[2] et descendait vers Alexandrie.

Si telle est bien l'interprétation qu'il faut donner aux ostraka de Théadelphie, ils viennent s'ajouter à un assez grand nombre de documents qui nous éclairent sur les livraisons faites à l'État par les greniers provinciaux. Deux des plus curieux textes de cette série se trouvent parmi les papyrus d'Oxyrhynchos : un fonctionnaire élevé écrit au stratège du nome pour se plaindre que le blé envoyé par les sitologues de son district est frauduleusement mêlé à de l'orge et à de la terre. La preuve en a été faite par la pesée des échantillons, ἡ τῶν δειγμάτων ἄρσις. L'examen d'une demi-artabe a montré qu'il y avait 2 o/o d'orge et 1/2 o/o de terre. Le stratège doit exiger des sitologues la quantité de blé qui fait défaut, plus les προσμετρούμενα et les frais. Comme un chiliarque (ou un décurion) accompagne le convoi, il est possible qu'il s'agisse de l'annone militaire[3].

C'est, sans doute, pour éviter les fraudes de ce genre et pour assurer aussi la sûreté du chargement que l'on avait créé des postes d'inspecteurs, dont la fonction est de surveiller l'embarquement des marchandises et de donner le permis de départ au pilote quand ils avaient constaté que le bateau était bien équilibré[4]. On trouve aussi des ἐπίπλοοι qui surveillent la παράδοσις et la ζυγοστασία du chargement à l'arrivée[5].

Les nauclères devaient fournir des cautions, comme le prouve un cautionnement du IVe siècle, signé de six personnes, et que Goodspeed a publié[6]. Probablement, il s'agit ici d'un transport pour l'annone : les

1. A l'époque ptolémaïque, le port du Fayoum s'appelle Πτολεμαὶς ὅρμου. Ce serait El Lahoun. Grenfell-Hunt, *Fayûm Towns*, p. 12.

2. C'était certainement possible. Cf. *Pap. Magd.*, 11.

3. *Pap. Ox.*, 708.

4. *Pap. Goodspeed*, 28. Goodspeed entend ἐπίπλους soit dans le sens de passager, soit de subrécargue; ἴσος πλήρης signifierait que le bateau serait parfaitement plein. La pièce serait un *boat-ticket*. Je suis l'interprétation de Wilcken, *Archiv*, III, p. 116. Une liste d'ἐπίπλοοι, *Pap. Amh.*, II, 69.

5. *Pap. Lond.*, II, p. 256... (Voir aussi Grenfell, II, 46[4].)

6. *Pap. Goodspeed*, 14. Je rappelle les corrections que j'ai faites à l'édition de Goodspeed, *Revue critique*, 2e sem. 1904, p. 34, parce qu'elles déterminent le sens de la pièce. Au début, dans les débris des deux premières lignes, on voit la trace du mot ναυκλήρον, ou ναύκληρους. L'acte devait donc commencer par une phrase comme ἐγγυώμεθα τὸν δεῖνα ou τοὺς δεῖνας. L. 4, lire : παρειληφέναι δεξα]μένους. L. 5 : νέας ἰνδικτίω]νος. L. 6 : au lieu de πα. ὦσιν, lire πα⟨ραδώσ⟩ωσιν ou πα⟨ραδ⟩ώσ⟨ουσ⟩ιν.

nauclères doivent remettre à Alexandrie 8,400 artabes de blé. Ils portent avec eux des pièces justificatives (διπλώματα).

J) *Paiements faits par l'État.* — Selon qu'ils sont en argent ou en nature, ils sont faits par les *banques* ou par les *trésors*. Un papyrus du Louvre paraît être un reçu donné au banquier par des personnes qui ont touché un traitement ou une pension (σύνταξιν) (époque ptolémaïque)[1]. Un papyrus d'Oxyrhynchos du IIe siècle après J.-C. nous montre, en revanche, des collecteurs d'impôts en nature donnant reçu de leur salaire en nature aux sitologues[2]. C'est aussi aux sitologues que les cultivateurs des terres royales donnent reçu des avances de semences qui leur sont faites[3].

K) *Les Caisses.* — Certains papyrus de nos recueils ont servi à P. M. Meyer pour son étude sur l'ἴδιος λόγος[4]. Il a lui-même modifié certaines conclusions de son étude dans son commentaire du papyrus Cattaoui[5]. Un papyrus de Berlin[6], qui nous apprend que le prix d'une terre confisquée par le fisc est versé à l'ἴδιος λόγος, montre que cette caisse est, à l'époque ptolémaïque, une division de la διοίκησις et s'oppose à la fortune privée du roi (πρόσοδος κεχωρισμένη avec le προστὰς τῆς κεχωρισμένης προσόδου). De même, à l'époque romaine, c'est une caisse publique (où viennent les produits des *caduca, bona vacantia, bona damnatorum,* etc.). Au fisc s'oppose l'οὐσιακὸς λόγος, *patrimonium.* Ainsi, jusque sous les Sévère. A cette époque, la *res privata* se détache du *patrimonium,* qui devient une subdivision de l'ἴδιος λόγος.

6° Justice

A) *Compétence des tribunaux et des fonctionnaires.* — a) *Juridiction contentieuse : α. Époque ptolémaïque.* — L'*archidicaste* nommé par Strabon[7], dans sa description d'Alexandrie, parmi les magistratures locales, ne nous était connu que par des textes de l'époque romaine.

L. 8 : Ἀλεξανδρεί]αν, avec Wilcken. L. 12 : ἐπ' ὄνομα[τος αὐτῶν δίπλ]ωματα (δίπλωματα, W. Crönert). L. 16 : Παντωνύμου, au lieu de πάντων ὑμῶν. — Sur ces transports de blé pour l'annone, cf. encore le *Pap. Caire,* inédit, que j'ai analysé, *Revue critique,* l. c., et *Pap. Ox.*, 522. C'est au dernier moment que j'ai connaissance du papyrus de Florence publié par Vitelli dans *Rendic. della R. Acad. dei Lincei,* XII, p. 355, contrat d'un ναυκληροκυβερνήτης avec les ἐπιμεληταὶ σίτου Ἀλεξανδρείας, qu'éclaire le *Pap. Goodspeed,* 14, et *Pap. Caire.* Vitelli a corrigé l'édition Goodspeed. L. 3 : ναυ[κληροκυβερνήτης]. L. 7 : κ]ουμουλα. L. 10 : γρά]μματα. A la ligne 12, il lit aussi : Παντωνύμου (*Atene e Roma,* 1904, n° 63, p. 87).

1. *Pap. Louvre,* 10628 ; de Ricci, *Archiv,* II, p. 518-519. Je restitue l. 6 [εἰς σύντ]αξιν.
2. *Pap. Ox.*, 514.
3. *Pap. Goodspeed,* 16-24.
4. Διοίκησις *und* ἴδιος λόγος dans *Festschrift Hirschfeld,* p. 131 et suiv.
5. *Pap. Cattaoui, Archiv,* III, p. 86.
6. *B. G. U.*, 992. Wilcken, *Archiv,* II, p. 387.
7. Strab., XVII, C, 797.

Un papyrus ptolémaïque de Berlin[1] le mentionnerait s'il n'était pas mutilé; comme l'a très bien vu Wilcken[2], le passage ne comporte pas d'autre restitution; il faut y lire ἀρχιδικάστῃ καὶ πρὸς τῇ ἐπιμελείᾳ τ]ῶν χρηματιστῶν. C'est le titre complet du fonctionnaire, celui qu'il porte dans les documents romains[3], bien qu'à l'époque impériale les *chrématistes* aient disparu. On ne peut donc douter que les rapports entre l'archidicaste et les chrématistes n'aient été très étroits, mais nous ne saurions les préciser. L'archidicaste est, à l'époque ptolémaïque comme à l'époque romaine, le juge des contrats, et on lui en adressait déjà des copies pour le σωματισμόν[4]: le papyrus de Berlin déjà cité est la preuve de l'existence de cette procédure à l'époque ptolémaïque. Or, les *chrématistes* jugent, on le sait, les procès qui ont pour point de départ les contrats.

Ce tribunal commence à être mieux connu, grâce au travail de Gradenwitz[5], qui étudie les textes déjà édités dans les anciens recueils. L'ordonnance d'Évergète II[6] citée dans ma précédente *Chronique*[7] est sur ce sujet le plus récent et non le moins important des documents. Il nous faut y revenir parce qu'elle a été l'objet d'un commentaire de L. Wenger[8]. Son interprétation est différente de celle des éditeurs anglais. Le texte, il est vrai, est obscur : d'abord, parce que nous n'avons vraisemblablement pas la rédaction originale des ordonnances royales, mais le résumé qu'en avait fait pour son usage le comogrammate Menchès. De plus, on peut hésiter sur le sens de plusieurs ter-

1. *B. G. U.*, 1001.
2. *Archiv*, II, p. 389.
3. *Pap. Ox.*, 485 : ὁ ἱερεὺς καὶ ἀρχιδικάστης καὶ πρὸς τῇ ἐπιμελείᾳ τῶν χρηματιστῶν καὶ τῶν ἄλλων κριτηρίων. — Sur l'archidicaste à l'époque romaine, Mitteis, *Archiv*, III, p. 74.
4. Wilcken, *Archiv*, II, p. 389. Voir plus bas, p. 293. Pour l'époque romaine, cf. *Pap. Ox.*, 727.
5. Gradenwitz, *Archiv*, III, p. 22 et suiv.; voir aussi, maintenant, P. Foucart, *Rev. arch.*, II, p. 157-171 (*ad. Pap. Petrie*, II, 8), sur l'εἰσαγωγεύς; la procédure d'assignation (ὑπόμνημα et ἔντευξις).
6. *Pap. Tebt.*, 5, l. 207 et suiv.
7. *Chronique*, p. 182.
8. *Archiv*, II, p. 489 et suiv. Voici le texte de l'ordonnance avec les divisions données par Wenger, qui rendent toute explication plus claire :

Προστετάχασι δὲ

a) καὶ περὶ τῶν κρινομένων Αἰγυπτίων πρὸς Ἕλληνας

b) καὶ περὶ τῶν Ἑλλήνων τῶν πρὸς τοὺς Αἰγυπτίους

c) ἢ Αιγυπτίων πρὸς ⟨Αἰγυπτίους⟩ (corrigé par les éditeurs, le texte porte Ἕλληνας) γενῶν πάντων πλὴν τῶν γεωργούντων τὴν βασιλικὴν γῆν καὶ τῶν ὑποτελῶν καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐπιπεπλεγμένων ταῖς προσόδοις

ad a) τοὺς μὲν καθ' Ἑλληνικὰ σύμβολα συνηλλαχότας Ἕλλησιν Αἰγυπτίους υπέχειν καὶ λαμβανὲιν τὸ δίκαιον ἐπὶ τῶν χρηματιστῶν

ad b) ὅσοι δὲ Ἕλληνες ὄντες συγγραφόμενοι κατ' Αἰγύπτια συναλλάγματα ὑπέχειν τὸ δίκαιον ἐπὶ τῶν λαοκριτῶν κατὰ τοὺς τῆς χώρας νόμους

ad c) τὰς δὲ τῶν Αἰγυπτίων πρὸς τοῦς αὐτοῦς Αἰγυπτίους κρίσεις μὴ ἐπισπᾶσθαι τοῦς χρηματιστὰς ἀλλ' ἐᾶν διεξάγεσθαι ἐπὶ τῶν λαοκριτῶν κατὰ τοὺς τῆς χώρας νόμους.

mes techniques. Grenfell et Hunt, d'une part, et L. Wenger, de l'autre, entendent différemment les expressions ὑπέχειν et λαμβάνειν τὸ δίκαιον; tandis que pour les premiers inventeurs elles doivent être rapprochées de διδόναι et δέχεσθαι δίκην[1] et se rapportent à la sentence, Wenger les prend dans le sens d'être défendeur et demandeur[2]. Et c'est aussi, si je ne me trompe, l'opinion de Gradenwitz[3]. Dès lors, il faut donner à πρός des premières lignes une acception un peu différente : il ne s'agit plus de « bring an action *against* »[4], comme disent Grenfell et Hunt, mais d'être en procès *avec*. La portée de l'ordonnance entière se trouve ainsi changée considérablement.

Pour Grenfell et Hunt, c'est la langue des contrats qui décide. Les contrats sont-ils grecs? les chrématistes jugent, que ce soit l'Égyptien ou le Grec qui poursuive; à vrai dire, l'ordonnance ne mentionne pas ce dernier cas comme trop clair par lui-même. Les contrats sont-ils égyptiens? même si le Grec est demandeur, il doit aller devant les *laocrites :* à plus forte raison s'il est défendeur, et l'ordonnance est muette aussi sur ce cas, qui n'offrait, selon les savants anglais, aucune difficulté[5]. Pour Wenger, le texte dit expressément que, demandeur ou défendeur, l'Égyptien qui a contracté en grec est justiciable des chrématistes, tandis que le Grec défendeur qui a contracté en égyptien est justiciable des laocrites. Le cas du Grec demandeur qui a contracté en égyptien n'est pas mentionné. Qu'en faut-il conclure? le Grec demandeur traînait-il son adversaire devant les chrématistes? ou doit-on supposer une faute toujours possible dans la maladroite rédaction de Menchès? C'est ce qui, pour le moment, reste douteux.

L'ordonnance de Tebtynis parle aussi des procès entre Égyptiens, et elle interdit au chrématistes d'empiéter sur la compétence des laocrites. Ce n'est pas à dire, comme le fait remarquer Gradenwitz, que les Égyptiens plaidant entre eux ne pouvaient pas, dans certains cas, être justiciables des chrématistes[6]. Quant aux personnes appartenant à l'administration de l'impôt, l'ordonnance les excepte dès le début, non pas — contrairement à ce que j'ai dit dans ma première *Chronique* — parce qu'ils n'étaient justiciables ni des chrématistes ni des laocrites, mais pour les exempter de la juridiction des laocrites.

A défaut d'un texte législatif explicite, l'étude de chaque affaire particulière dont la connaissance nous est venue par l'étude des papyrus pourrait nous renseigner sur la compétence des tribunaux et des fonctionnaires. A ce point de vue, des pétitions comme celles de *Magdôla* sont loin d'être sans valeur. Malheureusement, les apostilles de seconde

1. *Tebt.*, I, p. 55, n. 213.
2. *Archiv*, II, p. 493, n. 1 et 2.
3. *Ibid.*, III, p. 41, n. 2.
4. *Tebt.*, I, p. 54.
5. *Ibid.*
6. *Archiv*, III, p. 41.

main sont souvent de lecture difficile et de rédaction ambiguë. Des expressions comme τοῖς καθήκουσι κριτηρίοις ou ἐπὶ τοῦ κοινοδικαίου n'apprennent pas grand'chose, au moins pour le moment. Les papyrus de Tebtynis ont souvent la formule plus vague de οἷς κάθηκει. Wenger a essayé d'en préciser le sens. Pour lui, au moins dans les papyrus de Tebtynis qu'il a étudiés, elle signifierait toujours les *chrématistes*[1]. C'est une conclusion qui ne me paraît pas bien certaine, et il faut, sans doute, attendre des documents nouveaux.

β. *Époque romaine.* — On connaît pour l'époque ptolémaïque le contraste entre le droit indigène (τὸ συγγενικόν) et le droit grec, les lois applicables aux Grecs (πολιτικοὶ νόμοι) et celles qui régissent les Égyptiens (οἱ τῆς χώρας νόμοι). Une opposition analogue existait à l'époque romaine entre les lois régissant les citoyens d'Alexandrie et celles qui s'imposaient aux autres habitants de la province. Lumbroso, avec sa pénétration ordinaire, l'avait soupçonnée d'après un texte du C. Flaccus de Philon. Un papyrus d'Oxyrhynchos mentionne les ἀστικοὶ νόμοι, et nous voyons, par exemple, que, d'après ces lois, les citoyens d'Alexandrie avaient sur leurs affranchis des droits particuliers[2].

Le papyrus Cattaoui[3] nous montre certains procès en action. Ils ont tous trait à des questions qui se rattachent au mariage des soldats et aux droits de leurs femmes et de leurs enfants, qui légalement sont illégitimes. Le juge naturel paraît être le préfet : mais nous voyons qu'il délègue souvent d'autres fonctionnaires, par exemple l'*archidicaste*[4] et le στρατηγὸς τῆς πόλεως[5]. Une fois le juge est l'ἴδιος λόγος : mais il s'agit, dans ce procès, d'esclaves réclamés par le fisc[6]. On peut rapprocher un procès de New-Wilmington, entre la fille et la sœur d'un soldat, touchant sa succession[7]. Le nom et le titre du juge ont disparu ;

1. L. Wenger, *l. c.*, p. 500. — Dans une note du même article (p. 491, n. 2), Wenger émet l'hypothèse que tous les procès délictuels relèvent des chrématistes. Cette opinion me paraît contredite par une pétition encore inédite de Magdôla : il s'agit de deux femmes qui se sont querellées, et volées dans un établissement de bain. L'apostille de deuxième main renvoie les contestantes ἐπὶ τῶν λα(οκριτῶν). — Dans le même article, Wenger se demande (p. 500), à propos de *Pap. Tebt.*, 15 et 183, si le *stratège* avait une juridiction propre ou s'il n'agit que comme officier de police ou magistrat enquêteur pour le tribunal des chrématistes. Il penche pour la première alternative, et cette impression paraît confirmée par les papyrus de Magdôla Pour la juridiction particulière du stratège, cf. les restitutions proposées par Naber à Grenfell, I, 13, dans *Archiv*, III, p. 10-11. Sur la compétence du *basilicogrammate* et ses rapports avec les *chrématistes*, cf. encore Wenger, *l. c.*, p. 500, 505.

2. *Pap. Ox.*, 706. Procès entre l'affranchi Damarion et son patron Héraclidès plaidé devant le préfet Lupus. Lumbroso, *L'Egitto*, p. 65, ad C. Flacc., 10.

3. *Archiv*, III, p. 55 et sqq. (Grenfell-Hunt et Mitteis).

4. *Recto*, I, 14-III, 10.

5. *Recto*, I, 3-4.

6. Mitteis, *l. c.*, p. 86-87.

7. *Pap. Goodspeed*, 29. Il y est question d'un μεσίτης. Cf. *Cattaoui*, verso, dans Mitteis, *l. c.*

Grenfell et Hunt proposent de lire Λιβέραλις[1], et ce pourrait donc être le préfet Sempronius Liberalis. Voyez aussi un procès relatif à la πρωτοπραξία de la dot dans les papyrus de Berlin; il est plaidé devant le préfet Pactumeius Magnus (177 après J.-C.)[2]. Un autre procès de Berlin, relatif à une κτηνοτροφία, est plaidé devant un fonctionnaire local (γεγυμνησιαρχηκότος κριτοῦ) qui semble bien agir par délégation[3]. Pour le Bas-Empire, il nous reste un curieux procès pour tentative de meurtre[4] plaidé devant le *Praeses Thebaidos*, et une pétition adressée aux *riparii*[5].

b) *Juridiction gracieuse.* — A l'époque romaine, elle appartient, en matière de tutelle, au préfet, comme à tous les gouverneurs de province, d'après la loi Julia et Titia de 31 avant J.-C. Cette loi est encore invoquée en 247 par une femme qui demande un tuteur au préfet[6]. Au verso du papyrus Cattaoui, nous voyons cette juridiction exercée par le *juridicus*[7]. Il est possible qu'il agisse ici par délégation, comme les épistratèges, stratèges[8], γραμματεῖς τῆς πόλεως[9].

B) *Procédure.* — *Assignation, demande d'audience.* — Nous avons, de la part des plaideurs qui veulent une audience devant les assises tenues à certaines époques et dans certaines villes par le préfet (le *juridicus*, ou l'*archidicaste*)[10], deux sortes de pétitions adressées au *stratège* ou à l'épistratège : les unes, après l'exposé de la plainte, demandent de

1. Ad *Pap. Ox.*, 706, n. 6.
2. *B. G. U.*, 970. Assises de Juliopolis (cf. plus haut, p. 259, n. 2).
3. *B. G. U.*, 969.
4. *Archiv*, III, p. 106 et suiv. (Wilcken et Mitteis).
5. *Pap. Goodspeed*, 15. Autres procès : *Pap. Ox.*, 653 ; 706 ; 707. En revanche, c'est peut-être par erreur que l'éditeur a qualifié de *Processprotokoll* le texte conservé, p. 3-8, de *B. G. U.*, 1024. Nous n'avons là aucun résumé des débats, mais seulement les sentences d'un préfet qui est ici toujours Zephyrios, précédées chacune d'un petit récit qui met le lecteur au courant du crime que le juge punit. C'est ce qu'a déjà noté Wilcken, *Archiv*, IV, p. 302. Faut-il le suivre jusqu'au bout et croire que ces sentences ont un caractère d'authenticité incontestable et qu'elles sont extraites des ὑπομνήματα du juge? Je ne le pense pas : notre texte m'apparaît comme une collection de sentences d'un juge célèbre, tout à fait comparable aux collections des bons mots des philosophes.
6. *Pap. Ox.*, 720 ; texte bilingue, latin et grec.
7. C'est une question de savoir si le *juridicus* a eu de tout temps la juridiction volontaire. Marquardt (suivant Ritter dans la préface de la cinquième partie de son édition du *Codex Theodosianus*) paraît l'admettre, puisqu'il pense que, Sévère ayant créé la curie Alexandrine, « le *juridicus* paraît avoir perdu une partie de ses importantes fonctions et avoir été réduit à la seule juridiction volontaire » (*Organisation de l'Empire romain*, t. II, p. 422 de la traduction française). Hirschfeld (*Die ritterlichen Provinzialstatthalter*, dans les *Sitzungsb.* de l'Académie de Berlin, 1899, I, p. 418) croit que la juridiction volontaire avait été retirée au préfet, dans le cours de l'empire, pour être donnée au *juridicus*.
8. *Pap. Cattaoui*, verso ; *Pap. Ox.*, 485, l. 46-47 et n.
9. *Pap. Ox.*, 487. Sur le γραμματεὺς τῆς πόλεως, fonctionnaire d'État, qui joue dans les métropoles le même rôle que le comogrammate dans le bourg, voir Preisigke, *Die staedtische Beamtenwesen*, p. 9, 10, 104.
10. Quand on ne peut se présenter en personne devant les assises du nome, ἐπὶ τὸν τοῦ νομοῦ διαλογισμόν, on envoie un représentant, *Pap. Ox.*, 726 (135 après J.-C.).

classer le mémoire ἐν καταχωρισμῷ, pour que le plaignant puisse être admis à son tour devant le tribunal; les autres se terminent par la prière de communiquer copie de la plainte à l'adversaire, ce qui équivaut à une invitation à comparaître[1]. Le papyrus d'Oxyrhynchos 484 est une pièce de ce dernier type.

C'est aussi le stratège qui prépare l'instance devant l'archidicaste[2]. Le papyrus d'Oxyrhynchos 485 nous montre un créancier non payé portant plainte devant l'archidicaste et demandant que copie de cette plainte soit remise au débiteur récalcitrant. L'archidicaste accueille la plainte et le fait savoir à l'intéressé par l'intermédiaire d'un bureau, le καταλογεῖον. Celui-ci s'adresse au stratège, qui fait copier tout le dossier, et un hyperète montre et fait viser cette copie par le défendeur.

Procédure au cours du procès. — Dans l'affaire du bouleute Asyncretius attaqué et volé, la nuit, à Hermopolis, par des esclaves, le *praeses Thebaidos* fait, au cours de l'audience, frapper de verges les esclaves accusés. Les hommes libres paraissent exempts de la *question*[3].

Les divers comptes rendus de procès nous donnent une idée de ce qu'étaient les plaidoiries des avocats, bien que les greffiers aient certainement abrégé leurs discours. Nous avons conservé deux pièces d'un dossier relatif à un procès où se mêlent une accusation d'empoisonnement et une contestation sur une vente : une des deux pièces nous intéresse au point de vue qui nous occupe ici. C'est un assez long fragment de la plaidoirie d'un avocat[4].

A côté des *avocats,* les comptes rendus de procès mentionnent des gens de loi, νομικοί[5]. Le juge prend souvent l'avis d'assesseurs, qui sont appelés φίλοι[6].

Le verso du papyrus Cattaoui[7] nous donne le récit mutilé, et assez difficile à reconstituer, d'un procès compliqué entre un soldat créancier d'un certain Apolinaris, mort au moment du procès, et dont les biens étaient déjà sous séquestre[8] de son vivant. Sa veuve Drusilla et

1. Cf. Mitteis, *Hermes,* XXX, p. 572. L. Wenger, *Rechthistorische Papyrusstudien,* p. 90 et suiv.; p. 106 et suiv. La procédure doit être la même (1° classement de la pétition; 2° communication de la copie à l'adversaire). Seule la forme diffère d'un texte à l'autre; les uns insistant sur le classement, les autres sur la communication de la copie. Cf. *B. G. U.,* I, 226.

2. Mitteis, *Hermes,* XXXII, p. 644; Gradenwitz, *Einführung,* p. 35 et suiv.; L. Wenger, *Rechthist. Papyrusstud.,* p. 109 et suiv. Wenger, dans son commentaire aux *Pap. Tebt.,* I, retrouve, à l'époque ptolémaïque, une procédure analogue au καταχωρισμός. L'expression technique est, ici, ἐν χρηματισμῷ, *Archiv,* II, p. 509, ad *Pap. Tebt.,* 44, 50.

3. *Pap. Lips.,* 13; *Archiv,* III, p. 109.

4. *Pap. Ox.,* 472; l'autre pièce est le *Pap. Ox.,* 486.

5. *Pap. Ox.,* 578.

6. *Pap. Cattaoui,* recto, col. IV, l. 12-13; cf. *Archiv,* III, p. 79, n. 5.

7. Je suis dans ses grandes lignes le commentaire de P. M. Meyer; mais il m'est impossible de rentrer dans le détail. Voir le mémoire original, *Archiv,* III, p. 96 et suiv.

8. μεσέγγυος. Cf. P. M. Meyer, *l. c.,* p. 97.

les enfants élèvent des difficultés touchant le paiement de la dette. Drusilla, d'abord, devant l'archidicaste, réclame sa dot[1], et devant le *juridicus* cite les tuteurs de ses enfants et les créanciers du mari. Le *juridicus* délègue le stratège, qui donne de nouveaux tuteurs chargés d'examiner les comptes des anciens tuteurs, et le même stratège se charge d'une enquête sur la fortune du débiteur. Les parties choisissent chacune pour cette enquête un vérificateur comptable, λογοθέτης[2]. La vérification traîne en longueur jusqu'à la mort du créancier, dont le fils prend la place. Après plusieurs autres épisodes obscurs, les parties se retrouvent deux fois devant le *juridicus*, qui, la seconde fois, amène les parties à choisir pour régler leur différend un μεσίτης ou juge arbitre[3].

Procédure par défaut. — α. *Époque ptolémaïque.* — Devant les chrématistes, un papyrus de Berlin nous indique que la propriété des objets en litige était déférée à la partie présente en cas de défaut de l'autre partie[4].

β. *Époque romaine.* — Un texte d'Oxyrhynchos nous montre une femme renvoyée, avec son adversaire, par l'épistratège, devant le préfet. L'adversaire ne paraît pas; elle demande à retourner à Oxyrhynchos, où ses intérêts sont menacés par une inondation du Nil. Le préfet la renvoie devant l'épistratège. L'adversaire ne se présente pas devant ce nouveau juge, et elle demande à être jugée dans sa ville même, à Oxyrhynchos[5].

Fin d'un procès, parce qu'une des parties donne satisfaction à l'autre (cf. le reçu, *Pap. Lips., Archiv.*, II, p. 264-265).

C) *Police.* — α. *Époque ptolémaïque.* — Un papyrus de Berlin précise les fonctions de l'ἐπιστάτης τῆς πόλεως, fonctionnaire connu depuis longtemps : il l'appelle ὁ παρὰ τοῦ στρατηγοῦ ἐπιστάτης πόλεως. C'est donc un fonctionnaire d'État et non un fonctionnaire communal. Il remplit dans la métropole les mêmes fonctions que l'épistate du bourg dans le bourg[6].

1. P. M. Meyer, *l. c.*, p. 98. Sur la πρωτοπραξία de la dot, *B. G. U.*, 970.

2. Choix de vérificateurs comptables, *B. G. U.*, 969.

3. Se rapporte au même procès de Drusilla, *B. G. U.*, 1019; cf. P. M. Meyer, *Archiv*, III, 247.

4. *B. G. U.*, 1004.

5. *Pap. Ox.*, 486. Wenger, dans son commentaire aux *Pap. Tebt.*, a étudié plusieurs procédures ptolémaïques. Sur l'ἐξαγωγή, cf. Mitteis, Ἐξαγωγή *und Deductio quae moribus fit,* dans *Zeitschrift. f. Savignystiftung,* XXXIII (1902), p. 274 et suiv. (commentaire à Grenfell, I, 11).

6. *B. G. U.*, 1006. Fin de la pétition d'un stathmouque. Il semble qu'il se plaigne qu'une femme (la sienne?) ait été enfermée, pendant une de ses absences, dans sa maison, probablement celle qui était occupée par le clérouque qu'il loge; il demande qu'on la fasse sortir et qu'on lui prouve qu'elle est καθαρά (IIIe siècle avant J.-C., Fayoum). On voit combien ce papyrus est apparenté à ceux de Magdôla. — Cf. aussi *B. G. U.*, 1007 (plainte d'un βασιλικὸς γεωργός); *B. G. U.*, 1012 (plainte d'un ἔμπορος à l'épistate contre un archiphylacite qui lui a volé son bétail). — Un ἔφοδος, *Pap. Ox.*, 710 (cf. plus haut, p. 261).

β. *Époque romaine.* — C'est toujours le stratège qui a la haute main sur la police du nome[1], et l'épistratège[2] est son supérieur à ce point de vue comme aux autres. Les fonctionnaires militaires ont aussi une grande importance[3], et cette importance grandit à mesure qu'on avance dans le *Bas-Empire*[4].

7° Droit

A) *Conditions des personnes. Esclaves.* — a) *Privilèges de certains esclaves et affranchis à l'égard de l'impôt.* — Cf. Ἐπίκρισις, p. 277.

b) *Affranchissement.* — Un esclave appartient à trois maîtres, chacun possédant un tiers de l'esclave. Si l'un des propriétaires affranchit son tiers, le droit romain ordonne que l'esclave soit la propriété des deux autres maîtres[5]. Il semble qu'il en était autrement dans le droit gréco-égyptien. Un papyrus nous montre les tuteurs d'enfants mineurs demandant que l'esclave, propriété commune de ces enfants et de leur frère, soit mis aux enchères parce que ce dernier a affranchi sa part[6].

B. *Contrats.* — a) *Forme. Enregistrement.* — Sur cette question, il faut signaler le classement des contrats, pour l'époque ptolémaïque, proposé par P. M. Meyer[7], et, pour l'époque romaine,

1. On lui écrit en cas d'accident, de mort par accident, et il fait constater le décès par son hyperète et un médecin, *Pap. Ox.*, 475; par deux entaphiastes, *Pap. Ox.*, 476. Il veille à l'ensemencement des terres et à la juste répartition des eaux d'inondation, λιμνασμός; les ἐπιμεληταὶ λιμνασμοῦ (liturgie) lui adressent leur rapport, *Atene e Roma*, 1904, n°s 64-65, p. 120-122.

2. Pétition, *B. G. U.*, 983. Il s'agit d'un ὁριοδίκτης.

3. *Pap. Louvre*, 10356; de Ricci, *Festsch. Hirschfeld*, p. 104.

4. Voyez, par exemple, la correspondance de Flavius Abinnaeus dans les papyrus de Londres et de Genève.

5. Ulpien, ap. Grenfell-Hunt, *Oxyrh. Pap.*, IV, p. 187.

6. *Pap. Ox.*, 716. Cette vente publique a peut-être pour but de garantir le droit de l'esclave, peut-être aussi ceux du propriétaire principal, qui, s'il obtient l'esclave, ne paie qu'une fraction du prix au propriétaire de la plus petite part, tandis que celui-ci aurait à payer une somme d'autant plus grande que son enchère serait plus élevée (Mitteis, ap. Grenfell-Hunt).

7. P. M. Meyer, *Schrift und Unterschrift in der griechischen Kontrakten* (Exkurs à l'article de Keramopullos, *Die eigenhændigen Unterschriften in delphischen Freilassungsurkunden*), dans *Beitraege zur alten Geschichte*, IV, p. 28. Il distingue : 1° les actes rédigés objectivement : *a)* en Thébaïde, par un scribe qui met au bas le nom d'un agoranome, aussi nommé dès le début; *b)* au Fayoum, au lieu du nom de l'agoranome, il met celui du συγγραφοφύλαξ, qui est un des six témoins dont le nom est écrit au bas de l'acte, de la main du scribe, et quelquefois au verso; d'après Lumbroso, *Lincei*, XI, 12, p. 18, qui allègue une inscription de Naucratis (Petrie, *Naucratis*, I, 63), ce ne serait pas un particulier, mais un personnage officiel; — 2° les actes rédigés sous forme d'ὁμολογίαι : *a)* au Fayoum, le scribe écrit au bas de l'acte le nom des six témoins et, parmi eux, celui du συγγραφοφύλαξ; *b)* en Thébaïde, pas de nom de témoins ni de συγγραφοφύλαξ, mais mention de l'agoranome; — 3° cas de *B. G. U.*, 998; — 4° χειρόγραφα, avec ou sans ὁμολογία et sous forme de lettre, avec la formule : ἡ δὲ χεὶρ ἥδε κυρία ἔστω πανταχοῦ οὗ ἐὰν ἐπιφέρηται (une πάραστασις de Tebtynis porte une souscription de la main des contraclants); — 5° contrat en forme d'ὁμολογίαι, avec,

ce qu'a dit H. Erman dans son compte rendu de l'ouvrage de Gradenwitz[1].

Dans les recueils, il faut surtout noter une vente ptolémaïque composée, en réalité, de deux actes : un acte rédigé à la troisième personne, qui est la vente proprement dite, et un contrat en forme d'ὁμολογία, qui est l'acte de livraison, ἀποστασίου συγγραφή[2].

Spiegelberg a étudié la formule des contrats démotiques, dont une variante est traduite dans le papyrus P. de Leyde (οὐτ' ἐγὼ ο]ὐτ' ἄλλος ἐκ τ[οῦ ἐ]μοῦ γένους κυριεύσει αὐ[τῶν ἀπὸ τῆς ⟨σήμερον⟩ ἡμέ]ρας), et corrigé la traduction qu'il en avait donnée dans ses *Demotischen Papyrus d. Strassb. Bibl.*, p. 8-9. Même concordance entre les signalements démotiques et les signalements grecs[3].

Une traduction grecque d'un contrat égyptien est donnée par un papyrus de Berlin[4].

Ὑπογραφαί. *B. G. U.*, 1013, 1014.

Διαγραφαί trapézitaires. *B. G. U.*, 981, 982, 986, 1016[5].

Enregistrement d'une vente égyptienne au γραφεῖον de l'Ἀνουβιεῖον de Memphis[6].

b) *Envoi des contrats à l'archidicaste.* — D'après nos textes, il semble qu'on envoie les contrats à l'archidicaste dans deux cas différents :

1° Les contrats de cette classe[7] se distinguent des autres par l'emploi du verbe συγχωρεῖν, παραχωρεῖν, au lieu de ὁμολογεῖν. Pourquoi les envoie-t-on à l'archidicaste ? Gradenwitz, commentant *B. G. U.*, 741[8], pensait qu'il y avait là une procédure analogue à celle

de la main du scribe, le nom des témoins et du συγγραφοφύλαξ, puis souscription de l'ὁμολογῶν, déclaration de la main du συγγραφοφύλαξ, constatant qu'il a le contrat entre les mains, enregistrement du scribe des archives (ἀναγραφή). G.-A. Gerhard et O. Gradenwitz, ΩΝΗ ΕΝ ΠΙΣΤΕΙ, *Philologus*, t. LXIII, p. 498 et suiv. Ce travail, qui m'arrive au dernier moment, contient une étude de Gerhard, sur l'agoranomat.

1. *Archiv*, II, p. 452. Il se demande, en particulier, qui rédige les ὁμολογίαι, question que Gradenwitz n'a pas précisée. Ces contrats sont rédigés ἐπ' ἀρχῆς, soit devant l'agoranome, soit au γραφεῖον. Mais la distinction de l'époque ptolémaïque entre l'ἀγορανομεῖον et le γραφεῖον (ce dernier bureau étant préposé à la traduction et à l'enregistrement des contrats égyptiens) semble avoir disparu à l'époque romaine. Erman incline à penser que le γραφεῖον est alors subordonné à l'ἀγορανομεῖον. Il paraîtrait aussi qu'il n'est plus question du γραφεῖον dans les textes postérieurs aux Sévère. A l'époque byzantine, on trouve des notaires privés (συμβολαιογράφος, συναλλαγματογράφος, *Pap. Goodspeed*, 13 ; Erman, *Archiv*, II, p. 458).

2. *B. G. U.*, 998 ; voir Wilcken, *Archiv*, II, p. 388-389.

3. *Recueil des travaux*, extrait du tome XXV, p. 6-10-11 ; cf. Wilcken, *Archiv*, II, 143. Sur les signalements, K. Führ, *Die litterarische Portraetmanier im Bereich der griech-raemischen Schrifttums*, dans ses *Untersuchungen zur Ephimeris des Dictys. v. Kreta, Philol.*, LXI (N. F. XV), p. 374 et suiv.

4. *B. G. U.*, 1002.

5. Cf. Erman, *l. c.*, p. 458 et suivantes.

6. Spiegelberg, *Recueil*, XXV, p. 3.

7. *Pap. Ox.*, 727, est l'exemple le plus récent.

8. *Einführung*, p. 92.

du *testamentum judici oblatum*, et que ces contrats étaient envoyés à l'archidicaste en vue de la δημοσίωσις, de la publication, qui devait leur assurer une validité qu'ils n'auraient pas eue sans cela. Mais Gradenwitz confondait dans une même classe des textes comme *B. G. U.*, 741, et des textes comme *B. G. U.*, 455. Ce dernier document est bien envoyé à l'archidicaste pour être publié, mais il est tout différent et appartient à la catégorie suivante. Dans les textes dont nous nous occupons pour le moment[1], il n'est pas question de δημοσίωσις. D'après les dernières lignes du *Pap. Ox.*, 268, on peut croire que le but des contractants est de demander ce qu'ils appellent le σωματισμόν. Mais quel est, au juste, le sens de σωματισμόν? Selon Mitteis, il s'agit de l'enregistrement du contrat, et cette *incorporation* au rôle de l'archidicaste il la considère comme l'équivalent de la *legis actio* pour le *peregrinus*[2]. On doit remarquer, cependant, que, dans tous les actes de cette catégorie, sauf dans *Pap. Ox.*, 268, les contractants sont citoyens romains. Pour Wilcken[3], il faut entendre par σωματισμόν le transfert de l'objet du contrat à la personne du nouveau propriétaire. Mais Grenfell et Hunt ont déjà montré dans une note de *Fayûm Towns*[4] que cette explication souffrait des difficultés, la personne pour laquelle l'objet est dit σωματιζόμενος étant quelquefois l'ancien propriétaire. Ils maintiennent leurs objections et persistent à croire que ce n'est pas le σωματισμόν que demandaient les contractants[5]. Le but de cette procédure nous échappe. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'elle existait déjà à l'époque ptolémaïque[6].

2° L'autre classe comprend les χειρόγραφα envoyés à l'archidicaste pour la δημοσίωσις. La publication consiste à les enregistrer à la bibliothèque d'Hadrien et au Nanaeum à Alexandrie. Ces χειρόγραφα se distinguent des autres par leurs formules. L'enregistrement donnait lieu à la perception d'un droit fixe de 12 drachmes et aussi d'un droit proportionnel à la valeur des transactions mentionnées dans l'acte. L'intéressé écrivait à l'archidicaste pour lui demander l'enregistrement. Celui-ci lui envoyait, par l'intermédiaire du καταλογεῖον, un ordre au stratège de communiquer le contrat à l'autre partie contractante. L'intéressé copiait cet ordre et son acte, et envoyait le tout au stratège en le priant de communiquer[7].

C. *Mariage*[8]. — On trouve dans les papyrus d'Oxyrhynchos de nou-

1. *Pap. Ox.*, 727; *B. G. U.*, 741.
2. *Archiv*, I, p. 350. Il propose aussi de l'expliquer par le *jus gestorum* postérieur des magistrats municipaux.
3. *Archiv*, I, p. 176.
4. P. 145, n. 18-19.
5. Ad *Pap. Ox.*, 727.
6. *B. G. U.*, 1001; *Archiv*, II, p. 389.
7. *Pap. Ox.*, 719.
8. J. Nietzold, *Die Ehe in Aegypten in ptolemaisch-roemischer Zeit nach griechieschen Heiratscontrakten und verwandten Urkunden*, Leipzig, 1903, analysé dans *Deutsche Littere-*

veaux contrats de *mariage* du IIe siècle après J.-C.[1]. On peut constater que les formules ne sont pas semblables à celles des contrats du Fayoum. Les contrats prévoient les cas de divorce et de mort des conjoints et règlent dans ces cas la tutelle des enfants. L'un d'eux porte la signature d'un γνωστήρ, et la grand'mère donne son consentement[2]. Dans un autre, on voit un tiers signer avec le mari et le père de la femme[3]. Dans ce dernier contrat, la femme promet fidélité au mari, mais aucune promesse semblable de la part de l'homme, contrairement à ce que nous voyons dans les contrats grecs de Tebtynis[4]. Le numéro 496 nous donne des détails sur la dot : elle se compose de bijoux, de vêtements, d'une somme d'argent. Le poids des bijoux et leur valeur sont donnés[5]. La valeur totale de la dot s'élève à 4,100 drachmes.

Le papyrus Cattaoui est, au point de vue du mariage des soldats, un document capital. P. M. Meyer a étudié la question dans son commentaire. Sa conclusion est que le mariage des soldats est interdit non par une loi, mais par des décrets d'empereur. C'est une interdiction disciplinaire et non légale. En Égypte, on a poussé la tolérance assez loin[6] à cet égard, comme le prouve la lettre d'Hadrien à Rhammius Martialis. Sévère aurait levé l'interdiction. Les procès résumés au recto du papyrus s'expliquent bien dans le cas d'une interdiction disciplinaire. Mais les femmes épousées durant le service et les enfants nés de ces unions sont illégitimes. Les femmes ne peuvent obtenir la restitution de leur dot, même quand cette dot a été constituée sous forme d'un dépôt fictif. Les fils peuvent être institués héritiers, mais à titre d'*extranei*.

D) *Testaments*[7]. — Un testament de l'époque ptolémaïque nous montre un isionome instituant héritiers sa femme et sa fille à l'exclu-

turzeitung, 1904, n° 50 (L. Wenger). Cf. le chapitre III de Brasloff, *Zur Kenntniss des Volksrechtes in den romanisirten Ostprovinzen des rœmischen Kaiserreichs*, Weimar, 1902, in-8°.

1. *Pap. Ox.*, 496 (complet), 497 (le début manque), 603-607 (analysés).
2. *Pap. Ox.*, 496.
3. *Pap. Ox.*, 497.
4. Cf. *Pap. Tebt.*, 104.
5. *Pap. Ox.*, 496. Il est à noter que le mnaiaeon d'or n'a pas la même valeur que dans les papyrus de Vienne. C. P. R. 12. Un acte de divorce. *B. G. U.*, 975.
6. Idée contraire dans Tassistro, *Il matrimonio dei soldati romani* (*Roma*, 1901); *Studi e documenti di storia e diritto* (*Roma*, 22, 1901). Cf. Erman, *Zeitschrift f. Savignystiftung, Rom. Abt.*, 1901, p. 234-240, et Wilcken, *Archiv*, II, p. 168.
7. G.-A. Gerhard et O. Gradenwitz ont publié un fragment de papyrus de la bibliothèque de Heidelberg qui contient un texte juridique latin relatif au droit successoral *(quarta Falcidia)* (*Neue Heidelberger Jahrbücher*, XII, p. 141-183). Les mêmes ont publié le débris d'une édition du *Digeste* avec des gloses en grec. Les gloses se rapportent à des extraits de Paul (*Glossierte Paulusreste im Zuge der Digesten, ein Heidelberger Papyruscodex*, Leipzig, 1903; extrait du *Philologus*, Band LXII, p. 95-124). *Dig.*, V, 2; l. 17, Paulus, *De libro secundo questionum;* l. 18, Idem, *libro singulari de inofficioso testamento;* l. 19, *De libro secundo questionum.*

sion de son fils. Dans la succession sont compris les ἡμέραι ἀγνευτικαὶ et la rente qu'il en retire[1].

Les testaments du IIe siècle après J.-C. édités au tome III des *Oxyrhynchos Papyri* sont presque tous curieux. Le numéro 489 semble surtout avoir été fait pour assurer l'usufruit de certains biens à la veuve du testateur (un appartement, des meubles, les services et les profits d'une esclave). A la mort de la mère, ces biens reviennent aux enfants ; mais, de son vivant, elle ne doit pas être inquiétée dans leur possession. Une amende est prévue en cas de contravention : 1,000 francs au fisc, autant à l'usufruitier.

Une femme[2] lègue ses biens au fils d'un affranchi, κατὰ φιλοστοργίαν. Ses biens ne feront retour à la famille de la testatrice qu'à la mort du légataire. Le κύριος signe l'acte. Un pastophore[3] de Thoeris partage ses biens entre ses trois fils : mais, comme deux sont encore mineurs, il règle la tutelle, qui appartiendra au frère aîné et au grand-père maternel. Il fixe à vingt-cinq ans l'âge où les enfants auront le droit d'aliéner et d'hypothéquer leur bien. Une femme[4] lègue une maison à deux frères de mère, mais avec cette restriction que le père de l'un d'eux ne pourra pas être reçu dans cette maison. Un autre personnage[5] affranchit des esclaves après sa mort. L'héritier est le fils : mais l'usufruit est à la femme qui, durant sa vie, paie une pension à l'héritier. A la mort du testataire, une somme doit être remise aux esclaves pour la célébration d'une fête annuelle à célébrer sur le tombeau. De plus, il est stipulé que tous les codicilles ajoutés sur les copies déposées au Ναυκῖον (ἐκδόσιμα) seront valables comme s'ils étaient sur l'original. Enfin, nous avons un exemple d'un testament conjonctif et réciproque[6] de deux époux. Le survivant sera légataire. Il paiera les dettes et fera les frais des funérailles, et pourra, s'il le veut, partager la succession avec les quatre enfants. Dans tous ces actes, des amendes sont stipulées pour le fisc, et une somme égale pour la personne lésée, en cas de contravention.

E) *Ventes.* — Pour l'époque ptolémaïque, nous avons une série de

1. *B. G. U.*, 993. — Naber, en commentant et restituant à nouveau *Pap. Grenfell*, I, 17, a montré la différence qui existait entre le droit grec (πολιτικοὶ νόμοι) et le droit égyptien (τὸ συγγενικόν) relativement à l'envoi en possession (ἐμβάτευσις) des biens provenant d'une succession. Tandis que, dans le droit local, on pouvait venir en possession avant d'avoir payé l'impôt sur les héritages, il fallait que les Grecs attendissent l'ἐπίσταλμα, qui n'est donné qu'après paiement de l'ἀπάρχη. De là, l'affaire des filles de Ptolémée de Cyrène contre leur oncle par alliance Callimédès (*Archiv*, III, 6-10 sqq.).

2. *Pap. Ox.*, 490.

3. *Pap. Ox.*, 491.

4. *Pap. Ox.*, 492.

5. *Pap. Ox.*, 494.

6. *Pap. Ox.*, 493. Autres testaments : *Pap. Ox.*, 495, 646-652 (analysés). Voir aussi Naber, ad *Grenfell*, I, 44 (souscriptions de témoins), *Archiv*, III, p. 11.

ventes de terre dans les papyrus de Pathyris[1]. Le plus curieux est le numéro 998, dont il a été plus haut question. Dans la même collection, une vente[2] de moitié de cour, provenant d'Hermoupolis. C'est la traduction d'un contrat égyptien : Ἀντίγραφον συνγραφῆς πράσεως Αἰγυπτίας μεθηρμηνευμένης κατὰ τὸ δύνατον. Nous voyons aux dernières lignes que les noms des seize témoins sont écrits au verso. Mais la forme du contrat n'est pas seule curieuse. L'une des deux cours est l'objet d'un procès ὧν ἔχω ἐν ἀμφισβητήσει, et, avec elle, l'acheteur achète le droit litigieux. C'est ainsi, du moins, que je comprends la phrase : Καὶ δὲ εἰσιν πᾶσαι αἱ κατ' αὐτῶν κειμέναι συγγραφαὶ καὶ ὠναὶ καὶ δίκαια καὶ βέβαια καὶ νῖκος (l. νεῖκος)[3].

Parmi les ventes d'époque romaine, on peut signaler une vente d'Oxyrhynchos, datée de 112 après J.-C., et dont les formules reproduisent les formules ptolémaïques[4]. Dans une autre, le locataire d'un terrain vend le fourrage produit par cette terre : le prix est partagé en deux, la plus grande partie va aux héritiers d'un tiers, qui paraît être le propriétaire du terrain[5]. Cf. une autre vente de récolte (καρπωνεία). Les vendeurs sont les tenanciers de la terre (ἀφ' ὧν αὐτοὶ γεωργοῦσι ἀρουρῶν), mais le prix doit en être payé au propriétaire dans un temps fixé. L'exécution du contrat est assurée par des clauses analogues à celles du contrat de prêt[6]. Un reçu, qui provient peut-être de Kôm Oushim[7] nous montre un père vendant à son fils le mobilier[8] qui se trouve dans une propriété où il a donné à son fils le droit d'habiter. Il faut mettre à part les ventes de terre κατοικική, dont les formules sont différentes[9]. Pour les ventes (ou locations) de terres confisquées ou domaniales, cf. plus haut.

F) *Baux.* — Pour l'époque ptolémaïque, je mentionne un curieux bail héréditaire, auquel il est fait allusion dans les papyrus de Magdôla[10]. La durée fictive du bail est de quatre-vingt-dix-neuf ans. Voyez aussi le paiement du loyer en nature d'une île[11]. Les papyrus d'Oxy-

1. *B. G. U.*, 994-998.
2. *B. G. U.*, 1002.
3. Le mot ne serait pas identique, comme le pense Schubart, à ἡ νίκη et ne signifierait pas : « das Urteil in einem gewonnenen Prozesse » ; le procès est encore en cours.
4. *Pap. Ox.*, 577 (analysé).
5. *Pap. Ox.*, 512.
6. *Pap. Ox.*, 728.
7. *Pap. Goodspeed*, 27. Pour les baux de terres confisquées, *B. G. U.*, 992 (cf. Meyer, *Festschrift Hirschfeld*, p. 132, n. 2 ; il le date de 95 et non du règne de Philométor).
8. φόρτια. Pour le sens, « mobilier, was man, aus dem Hause forttragen kann, » cf. W. Crönert, *Wochens. f. kl. Phil.*, 1903, col. 732.
9. *Pap. Ox.*, 504, 633 (analysé). Autres ventes : vente d'esclave, *B. G. U.*, 987 ; vente par procuration, *Pap. Ox.*, 505 ; vente d'une ânesse, διαγραφή trapézitaire, *B. G. U.*, 982.
10. *Pap. Magd.*, 29. Sur cette question des baux héréditaires, voir le compte rendu de Mitteis, *Zur Geschichte der Erbpacht*, par P. M. Meyer dans *Berl. phil. Wochens.*, 1903, col. 718.
11. *Pap. Goodspeed*, 9.

rhynchos contiennent plusieurs baux de terre : notons la durée du bail donnée par nombre d'années et d'inondations[1], l'interdiction de certaines cultures[2], le dépôt de la rente dans les greniers publics[3], la réduction de loyer pour cause de sécheresse[4], les δημόσια à la charge du bailleur, mais versés par le locataire, qui bénéficie d'une réduction proportionnelle sur la rente, les récoltes retenues par le bailleur jusqu'au paiement de l'impôt[5], la clause μηδεμίας γεωμετρίας γενομένης, indiquant que le locataire doit accepter sans vérification la mesure de la terre donnée par le bailleur[6]. Curieux bail de maison[7]. Bail de verger[8]. Un autre texte[9], qui est un compte rendu de procès, fait allusion à un bail dont les clauses méritent d'être signalées. Le bail est de six ans. Pendant les quatre premières années, le locataire ne paie pas de loyer, mais seulement les impôts. En revanche, il doit planter une vigne et un verger (πωμάριον, *pomarium*). Les deux années suivantes, il paie la rente, mais il est tenu d'enclore la propriété. Le propriétaire lui donne 2,000 drachmes pour construire une sakkieh en briques cuites. Les deux premiers locataires n'ont pas rempli ces conditions, le dernier est en procès avec le propriétaire. Bail d'une vigne très détaillé[10-11].

G) *Prêts*. — Pour l'époque ptolémaïque, allusion à des prêts et prêts hypothécaires dans les papyrus de Magdôla[12]. Pour l'époque romaine, nous avons des exemples de prêts garantis par des hypothèques[13]. Prêt garanti par le fourrage que l'emprunteur achète avec l'argent prêté[14]. Un prêt de vin de l'époque byzantine[15] est garanti par du bétail que l'emprunteur s'engage à vendre pour payer sa créance en

1. *Pap. Ox.*, 593.
2. *Id.* : χωρὶς ἰσατέως καὶ ὀχομενίου, cf. *Pap. Ox.*, 101, et *B. G. U.*, 1017 (Oxyrhynchos, IIIe siècle).
3. *Pap. Ox.*, 501 : ἐν θέματι.
4. *Id.*
5. *Pap. Ox.*, 499.
6. *Id.*
7. *Pap. Ox.*, 502.
8. *Pap. Ox.*, 639.
9. *Pap. Ox.*, 707.
10. *Pap. Ox.*, 730.
11. σπουδῆς : dans les baux, paiement supplémentaire. 4 drachmes payés de ce chef aux esclaves qui cultivent une terre louée, *Pap. Ox.*, 731 ; cf. 525, 7. — Proposition de bail, 1018 : le locataire paie un ἐκφόριον en nature et un χλωροφόρος en argent. Cf. aussi quittance, *B. G. U.*, 1029. Bail du VIe siècle, *B. G. U.*, 1020.
12. *Pap. Magd.*, 23 ; 25 ; 31 ; 34 ; 39. Sur *Pap. Magd.*, 31, cf. p. suiv. n. 1. Cf. aussi *B. G. U.*, 1005. *Pap. Goodspeed*, 8.
13. *Pap. Ox.*, 506. La terre hypothéquée est dite καθαρὰν ἀπὸ πάσης γεωργίας βασιλικῆς καὶ οὐσιακῆς γῆς ; cf. p. 272-273. — *Pap. Ox.*, 508 : cautionnement garantissant un prêt en même temps qu'une hypothèque.
14. *Pap. Ox.*, 507.
15. *B. G. U.*, 972. Le créancier est le γραμματεὺς ἔθνους βλεμμέου ἀπὸ κομερκίων. Les débiteurs vendront tous leurs bœufs mâles et femelles, petits et grands, jusqu'à complet paiement (VIe ou VIIe siècle).

cas de nécessité. Les usuriers et prêteurs à gages sont connus en Égypte[1].

A côté des actes de prêt, on trouve quelques reçus de créances soit en argent, soit en nature[2].

Le papyrus 483 d'Oxyrhynchos est une déclaration aux archivistes[3] pour les avertir qu'une terre doit être libérée d'une hypothèque qui la grevait. Dans le papyrus 510, le créancier reconnaît que le débiteur s'est acquitté de sa créance, le libère de l'hypothèque, lui remet le contrat de prêt et le reçu des taxes εἰς ἀκύρωσιν[4].

Ξενικῶν πράκτωρ[5]. — Au IIe siècle après J.-C., nous trouvons : 1° des ἐπιτηρηταὶ ξενικῶν πρακτορείας[6]; 2° des μισθωταὶ ξενικῶν πρακτο-

1. *Pap. Ox.*, 530. G. Vitelli (*Atene e Roma*, VI, n° 59, p. 335 et suiv.) publie un papyrus de Florence (*Pap. Fir.*, III) qui contient un prêt hypothécaire très curieux du 26 janvier-24 février 103 après J.-C. On y trouve la même formule que sur le *Pap. Fir.*, I : ἐξέστω τῶι δεδανεικότι ἢ τοῖς παρ' αὐτοῦ, μὴ προσδεηθεῖσιν ἀνανεώσεως ἢ διαστολικοῦ ἢ ἑτέρου τινὸς ἁπλῶς, ταξαμένοις τὰ εἰς ἐγκύκλιον καθήκοντα τέλη ἐπικαταβολὴν ποιήσασθαι τῶν ὑποτεθειμένων ἀρουρῶν πέντε ἡμίσους καὶ κτᾶσθαι τὸν δεδανεικότα καὶ τοῦς παρ' αὐτοῦ ταύτας κυρίως ἀντὶ τῶν ὀφειλομένων καὶ ἐμβαδεύειν εἰς αὐτὰς καὶ καρπίζεσθαι καὶ διαμισθοῦν... καὶ χρᾶσθαι καὶ οἰκονομεῖν περὶ αὐτῶν καθ'ὃν ἐὰν αἱρηται τρόπον ἐπὶ τὸν ἅπαντα χρόνον... Cette formule a été l'objet de plusieurs commentaires, Costa, *Bull. dell' Inst. de Diritto Romano*, 1901, fasc. I; J.-C. Naber, *Album gratulatorium in honorem, V. Herwerdeni*, p. 155-157; L. Mitteis, *Zeitsch. f. Savignystiftung*, XXIII, p. 301; G. Vitelli, *l. c.* Naber entend ἐπικαταβολὴν ποιήσασθαι *legem commissoriam exercere*. Mitteis voit dans ἐπικαταβολή la déclaration d'échéance du gage. L'ἐμβάδευσις est l'occupation du gage par le créancier à qui est transférée la propriété du gage (non la simple possession, cf., en effet, ἐπὶ τὸν ἅπαντα χρόνον). Le διαστολικόν serait le décret d'envoi en possession. Quant à l'ἀνανέωσις, il en cherche l'explication dans l'édit de Mettius Rufus, qui prescrit un renouvellement du cadastre tous les cinq ans; même si le créancier négligeait de faire les déclarations nécessaires à ce renouvellement de cadastre, il ne perdait pas ses droits. Nous connaissons d'ailleurs un impôt sur les hypothèques et un impôt sur l'ἀνανέωσις. Vitelli remarque que le gage était souvent d'une valeur supérieure au montant de la dette, comme le prouvent des prêts successifs garantis par le même gage; il se demande donc si ἐπικαταβολή ne peut signifier, soit le paiement de la plus-value du gage soit, plutôt, une simple déclaration de cette plus-value dans un intérêt purement fiscal. Le τέλος ἐπικαταβολῆς τῆς ὑποθήκης serait la taxe sur cette plus-value. Διαστολικόν, synonyme de διαστολικὸν ὑπομνήμα, serait une allusion à une procédure connue et dont un *Pap. Fir.* analysé par Vitelli donne un exemple. Elle consiste, en cas de non-paiement d'une dette, à adresser à un magistrat un mémoire destiné à être montré au débiteur pour réclamer son droit au paiement ou à la prise de possession du gage. Ἀνανέωσις = *rinovazione de l'ipoteca*. Cf. d'ailleurs ἐπικαταβολή dans Van Herwerden, *Lexicon graecum suppletorium* et *Appendix Lexici graeci suppletorii*. Comme Grenfell, Hunt, Crönert (par lettres), Wilcken (*Archiv*, III, p. 309) me l'ont fait remarquer, le mot ἐπικαταβολή se trouve déjà peut-être avec le même sens, au IIIe siècle avant J.-C., dans *Pap. Magd.*, 31.

2. *Pap. Ox.*, 510; de Ricci, *Pap. Louvre*, 10365, dans *Festschrift Hirschfeld*, p. 106. *B. G. U.*, 1015.

3. Par contre, *Pap. Ox.*, 588, demande aux archivistes d'aliéner ou d'hypothéquer une terre.

4. Autres prêts : *B. G. U.*, 989, 990, 1014. Hypothèque (allusion), *Pap. Ox.*, 473. Saisie de la maison d'un débiteur en retard, *Pap. Ox.*, 636.

5. Sur le ξενικῶν πράκτωρ, cf. *Pap. Tebt.*, 5, 221, et la note. Gradenwitz, *Archiv*, III, p. 30. *Pap. Magd.*, 41.

6. *Pap. Ox.*, 712.

ρείας avec leurs πραγματευταί[1]. On peut en conclure que cette πρακτορεία était affermée. A l'époque ptolémaïque, nous connaissons le ξενικῶν πράκτωρ. Pour Grenffell et Hunt, cette fonction consistait à exiger les dettes contractées par les ξένοι (ceux qui habitent un district qui n'est pas le leur).

H) *Contrats de partages*, Διαίρεσεις. — *Pap. Ox.*, 503; *B. G. U.*, 1013.

I) *Contrats divers*. — *Contrats d'apprentissage*. Un patron confie son esclave à une personne qui doit lui apprendre un système tachygraphique[2]. Un père met son enfant en apprentissage chez un filateur[3]. Un vétéran confie son esclave à un perruquier pour lui faire apprendre le métier[4]. Contrat d'engagement d'une artiste[5]. Des tuteurs se font remplacer en cas d'empêchement dans les obligations de leur charge[6].

J) *Affranchissements d'esclaves*. Les numéros 722, 723 d'Oxyrhynchos sont des affranchissements d'esclaves ἐν ἀγυίαι, c'est-à-dire devant l'agoranome. Ces affranchissements sont antérieurs à la *Constitutio Antoniniana*. Il s'agit de gréco-égyptien. L'impôt n'est pas la *vicesima*, mais une taxe fixe de 10 drachmes d'argent. Le numéro 722 est un affranchissement partiel. La rançon est payée par un tiers, peut-être le futur mari de l'affranchie. Voir aussi *Pap. Ox.*, 716. Une *manumissio inter amicos*, en latin, sur tablettes de bois, dans la collection de lord Amherst : S. de Ricci, *A Latin Deed of a manumissio of a slave A. D. 121*, in *Proceedings of the Society of the biblical Archaeology*, mai-juin 1904, et tirage à part.

K) *Paiements*. — *Banques et Sitologues*[7]. — Sur les διαγραφαί, voir plus haut. Les banques font des paiements en argent pour les particuliers aussi bien que pour l'État. Pour les paiements en nature, les *trésors* jouent le même rôle que les banques[8].

Les cadres précédents sont bien loin de suffire à contenir tous les renseignements que l'on peut tirer des papyrus pour la connaissance de l'Égypte grecque et romaine. Un chapitre qui ne serait pas le moins plein de faits curieux serait celui qui traiterait des mœurs. Il faut nous borner à signaler, surtout à ce point de vue, les collections de lettres particulières; les contrats fournissent aussi une foule de détails

1. *Pap. Ox.*, 825.
2. *Pap. Ox.*, 724.
3. *Pap. Ox.*, 725.
4. *B. G. U.*, 1021 (Oxyrhynchos, IIIe siècle).
5. *Pap. Ox.*, 731; G. Vitelli, *Pap. Fir., Atene e Roma*, 1904, n° 63, p. 88, et ses corrections, 1904, nos 64-65, p. 126.
6. *Pap. Ox.*, 727.
7. Cf. plus haut. Je n'ai pas sous les yeux O. Gradenwitz, *Vom Bank-und Geschäftsw. d. Papyri d. Rœmerzeit* dans *Festg. f. R. Koch*, 1903, p. 273.
8. *Pap. Ox.*, 516.

intéressants[1]. L'économie politique[2] peut faire son profit d'un grand nombre de textes épars; mais on comprendra que le temps aussi bien que l'espace nous manqueraient pour réunir ici les éléments d'une étude sérieuse. Je me borne à signaler en note ce qui m'a paru le plus important.

C'est la même raison qui nous fait écourter notre chapitre sur la grammaire[3], la paléographie[4], l'onomastique[5]. Pour la *prosopographie*[6], on peut se contenter de renvoyer aux excellents index des recueils cités[7].

PIERRE JOUGUET.

1. Invitations à dîner: *Pap. Ox.*, 523; — à un mariage, *Pap. Ox.*, 524; — à une fête, *Pap. Ox.*, 747. — Correspondance particulière, *Pap. Ox.*, 525-533; 742-746; *Pap. Goodspeed*, 2; *B. G. U.*, 1031, etc., *Atene e Roma*, 1904, nos 64-65, p. 124-126, n° 66, p. 179-180. — Sur la pédérastie, *Pap. Ox.*, 471; Lumbroso, *Lincei*, XI, 12, p. 18. — Sur les expositions d'enfants, la curieuse lettre, *Pap. Ox.*, 744 (cf. aussi S. Mekler, *Zu den* Νόμιμα *der Flinders Petrie Papyri; Wiener Studien*, 1902, p. 458 et suiv.). — Sur la délation, *Pap. Catania*, passim. — Sur les mœurs des Alexandrins, Lumbroso, *Sull' orazione del Dione Crisostomo* (*Festchrift Hirschfeld*, p. 108). — Philosophes du Musée, *Pap. Ox.*, 471. — Voir enfin notre collection de pétitions, *Pap. Magd.*, passim.

2. Professions diverses: carriers, *Pap. Ox.*, 498; danseuses et danseurs, *Pap. Ox.*, 526, 475, etc., Vitelli, *Atene e Roma*, 1904, p. 88. — Beaucoup de renseignements sur les fortunes dans les contrats de mariage et les testaments des *Pap. Ox.*, III et IV. Cf. aussi *B. G. U.*, 1028 (comptes). — Morcellement de la propriété, *Pap. Ox.*, III, 482. — Agriculture, *Pap. Ox.*, 499 (*Archiv*, I, p. 158); *Pap. Amh.*, 91, 22; *Pap. Tebt.*, 115, Introd. Κοπρισμός, *Pap. Ox.*, 729 (cf. aussi, à ce sujet, le rapport de Wilcken sur les fouilles d'Ehnasije, *Archiv*, II, p. 310-311), etc. — Calendrier, J. Krall, *Zu Makedonischen Kalender in Aegypten* (*Festchrift Hirschfeld*, p. 113); Wessely, *Das erste Jahr des Tiberius in Aegypten* (*Wiener Studien*, 1902, p. 391). — L'expression connue: ὡς αἱ πρόσοδοι, se trouve sur *Pap. Magd.*, 35. Cf. Smyly, *Hermathena*, X, p. 432. — Métrologie, voir surtout *Pap. Ox.*, 669, texte très important, qui, entre autres mérites, a celui de résoudre l'obscure question du ναύβιον. — Sur les étalons, *Pap. Ox.*, 717, et *Pap. Ox.*, passim; cf. indices.

3. J. H. Moulton, *Grammatical notes from the Papyri* (*Classical Rewiew*, XVIII, 1904, continued from vol. XV, p. 442). — W. Crönert, *Adnotamenta in papyros Musei Britannici graecos maximam partem lexicographica* (*Classical Rewiew*, XVII, 1903, p. 26 et sqq., et p. 193 et sqq.). *Memoria graeca Herculanensis*, Lipsiae, Teubner, 1903, cf. *Rev. Ét. anc.*, VI, p. 339, c. r. de Fournier. — Hesseling, dans *Album gratulatorium in honorem v. Herwerdeni*, p. 99 et suiv. — Voelker, *Syntax der griechischen Papyri* I, Der Artikel *Progr. Munster i W.*, 1903.

4. Cf. plus haut, à propos des papyrus littéraires. Cf. aussi les trois fascicules parus des *Studien für Palaeographie und Papyruskunde* de Wessely. — Renseignements intéressants sur l'écriture des papyrus d'Herculanum dans W. Crönert, *Die Ueberlieferung des Index academicorum*, passim, dans *Hermes*, 38, p. 398 et suiv. — L'article contient des idées intéressantes sur la confection des livres et sur la question de savoir si, pour faire un rouleau, on agglutinait des pages isolées ou plusieurs pages déjà collées et déjà écrites. — Voir, sur l'origine des codex, les idées de Gerhardt dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*, Band XII, Heft 2, p. 141 et suiv., et le compte rendu de Weinberger, *Berl. phil. Wochens.*, 1904, col. 1107-1109.

5. W. Crönert, *Zu den Eigennamen des Papyri und Ostraka* (*Studien f. Palaeogr. und Papyruskund*, Heft 2, p. 36); *Zur Bildung der in Aegypten vorkommenden Eigennamen* (*ibid.*, p. 39). — R. Hall, *Greek ostraka in the British Museum* (*Classical Rewiew*, XVIII, 1904, p. 2 et suiv.)

6. A. Bauer, *Zur Liste der praefecti Augustales* (*W. St.* 1902, p. 347).

7. C'est par oubli que n'a pas été mentionné (Sect. IV, 3°) le *Pap. Ox.* 659, *libellus libellatici*, datant du règne de Dèce. G. Botti signalait un autre document de ce genre dans les *Atti del II° Congresso Internaz. di Archeologia Cristiana*, in-4° Roma 1902, p. 398.

BIBLIOGRAPHIE

V. Scheil, *La loi de Hammourabi*, 2e édition. Paris, Ernest Leroux, 1904 ; 1 volume, petit in-8° de 55 pages.

M. Scheil avait publié une première traduction littérale de la loi de Hammourabi dans le tome IV des *Mémoires de la délégation de Perse*. Le grand mouvement d'idées suscité par cette découverte assyriologique chez les historiens, les juristes, les sociologues et plus encore peut-être chez les théologiens allemands, a décidé le traducteur et l'éditeur à offrir au public français une édition populaire de cette version.

Nous ne pouvons avoir la prétention d'analyser ici en quelques lignes un monument tel que la loi de Hammourabi. Contentons-nous de dire brièvement pourquoi l'étude de cette formule de la civilisation juridique de la Babylonie s'impose même à ceux qui ne font pas de l'histoire des institutions leur préoccupation ordinaire. Le droit est l'aspect le plus défini de la discipline sociale qui est elle-même l'objet le plus défini des recherches historiques. Or, on sait quel immense effort a été accompli par la science européenne, au cours du XIXe siècle, pour reconstituer la marche des idées juridiques dans leur rapport avec les croyances religieuses et la civilisation matérielle. On a comparé le droit sacré de l'Inde aux lois des Germains barbares, aux lois de l'ancienne Grèce restituées par l'épigraphie, à l'ancien droit romain. Derrière les lois écrites, on a aperçu partout les coutumes traditionnelles, soit chez les communautés rurales de l'Inde et de la Russie, soit chez les communautés domestiques des Irlandais du Moyen-Age ou des Yougo-Slaves d'aujourd'hui, soit même chez les tribus berbères de l'Atlas. Toutefois, l'induction historique ne conduisait encore qu'à des probabilités. Il nous manquait un texte qui nous montrât le droit et la discipline sociale au moment où la loi commence à se distinguer de la règle religieuse, et où l'État établit définitivement son autorité sur la société domestique. Ce texte, nous le trouvons aujourd'hui, grâce à la science française, dans la loi de Hammourabi.

Ici, le droit est avant tout un système de sanctions pénales qui garantissent d'un côté une morale domestique assez élevée, de l'autre les obligations naissant d'une division du travail déjà complexe. Le principe de ce droit pénal, c'est l'idée du talion poussée à ses dernières conséquences et appliquée avec une rigueur inflexible. En veut-on quelques exemples ?

(§ 194) « Si un homme a donné son enfant à une nourrice, et si cet enfant est mort entre les mains de cette nourrice, si la nourrice nourrit un autre enfant, sans (la permission de) ses père et mère, on la fera comparaître, et pour avoir nourri un autre enfant sans (la permission de) ses père et mère, on lui coupera les seins. »

(§ 195) « Si un enfant a frappé son père, on lui coupera les mains. »

(§ 196) « Si un homme a crevé l'œil d'un homme libre, on lui crèvera un œil. »

(§ 197) « S'il a brisé un membre d'un homme libre, on lui brisera un membre. »

(§ 209) « Si un homme a frappé une fille d'homme libre et a fait tomber son intérieur (avorter), il paiera pour son fruit dix sicles d'argent. »

(§ 210) « Si cette femme meurt, on tuera la fille de l'agresseur. »

(§ 229) « Si un architecte a construit une maison pour un autre, et n'a pas rendu solide son œuvre, si la maison construite s'est écroulée et a tué le maître de la maison, cet architecte est passible de mort. »

(§ 230) « Si c'est l'enfant du maître de la maison qu'elle a tué, on tuera l'enfant de cet architecte. »

Cependant le principe égalitaire du talion n'est pas le seul dont s'inspire la loi de Hammourabi. Le principe opposé de la composition proportionnelle à la situation sociale de l'offensé y tient aussi sa place. Le tort fait au supérieur social appelle une réparation plus sévère que le tort infligé à un égal. Selon les cas, on peut payer de sa personne ou de sa bourse.

« Si un homme a fait tomber les dents d'un homme de même condition que lui, on fera tomber ses dents. — S'il a fait tomber les dents d'un *mouchkînou*, il paiera un tiers de mine d'argent. — Si un homme a frappé le cerveau d'un homme de condition supérieure à lui, il sera frappé en public de soixante coups de nerf de bœuf. — Si un homme a frappé le cerveau d'un homme de même condition, il paiera une mine d'argent. — S'il a frappé le cerveau d'un mouchkînou, il paiera dix sicles d'argent. » (§ 200 à 204.)

En rencontrant dans la loi de Hammourabi ce tarif des peines et des compositions, l'on pense aussitôt au wehrgeld des lois germaniques et à l'éric de la coutume irlandaise. Cette analogie, qui n'est pas superficielle, nous autorise à penser que la loi babylonienne est une transaction entre un droit nouveau et des coutumes plus anciennes et plus barbares. Le droit imposé par l'État aux sociétés domestiques et aux communautés locales qui entrent dans sa constitution tend à frapper les infractions à la paix et à la morale domestique ou religieuse de sanctions pénales réglées par le talion. Ce régime nouveau se substitue à un autre plus ancien selon lequel l'offense appelait une vengeance que l'on pouvait éviter en offrant une compensation pécuniaire d'autant plus élevée que la famille lésée était plus puissante.

Mais le nouveau droit pénal ne peut effacer complètement l'ancienne coutume de la composition qui était en si complète harmonie avec les idées des hommes primitifs sur l'honneur et avec leur conception du devoir domestique. De là une combinaison des deux systèmes, combinaison qui déconcerte la logique, mais qui atteste la puissance des croyances et des traditions populaires auxquelles un législateur en apparence tout-puissant doit se soumettre s'il veut faire œuvre viable.

Cette survivance d'une organisation sociale plus ancienne et plus simple que celle du grand État babylonien n'est pas la seule que nous trouvions dans la loi de Hammourabi. Un droit pénal qui a le talion ou l'idée de réciprocité pour principe devrait, semble-t-il, ne reconnaître qu'une responsabilité strictement personnelle. Or la loi de Hammourabi impute à diverses reprises à l'enfant la faute des parents, même quand cette faute est une simple négligence professionnelle (§ 210, 229, 230). Qui ne reconnaîtrait ici la persistance d'un principe commun à toutes les coutumes primitives, le principe de la responsabilité collective ou de la solidarité des familles et des groupes en matière pénale? Ailleurs (§ 23 et 24), nous voyons les villes et les villages rendus responsables des crimes commis sur leur territoire par des malfaiteurs, règle qui se retrouve dans le droit chinois, la loi de Moïse, les lois saxonnes. La procédure en matière criminelle n'est pas moins archaïque. Au nombre des procédés d'instruction les plus souvent mentionnés, nous trouvons l'épreuve judiciaire et le serment de purgation (§ 1, 2, 20, 206). La loi babylonienne n'ignore pas l'existence de moyens plus rationnels et plus sûrs pour arriver à la vérité judiciaire. Si les formes primitives de l'instruction criminelle y sont conservées, nous avons la preuve que le droit babylonien est en réalité une codification de coutumes plus anciennes, et que sous la puissance nouvelle de l'État, l'autorité des traditions de la tribu subsiste encore.

Les traits caractéristiques des coutumes antérieures au droit écrit et à l'organisation du grand état monarchique, la responsabilité collective de la famille, la composition proportionnelle à la puissance et à l'honneur du groupe offensé, l'ordalie, le serment de purgation se retrouvent dans la loi de Hammourabi. Mais l'on y aperçoit aussi un vigoureux effort pour remplacer la coutume barbare par une législation qui harmonise la conduite individuelle ou collective avec les fins d'un grand État civilisé où l'agriculture, l'industrie, le commerce et le crédit ont déjà atteint un niveau appréciable. Cette législation, à vrai dire, est presque exclusivement coercitive. Elle compte sur la sanction pénale même pour faire observer les conventions entre le propriétaire et le fermier, entre le négociant et le mandataire. Elle ne connaît guère que l'obligation *ex delicto* ou *quasi ex delicto*. Mais par là même l'identité primitive du droit des obligations et du droit

répressif, proposée il y a un demi-siècle par Sumner Maine comme une hypothèse plausible, reçoit une nouvelle et une éclatante démonstration.

Le droit babylonien n'est pas tout entier contenu dans la loi de Hammourabi. De nouveaux documents sont constamment mis au jour. C'est une carrière nouvelle qui s'ouvre aux historiens du droit; elle promet d'être aussi féconde que l'ont été l'étude du droit germanique, celle du droit grec et celle du droit hindou.

GASTON RICHARD.

A. Hauvette, *Un poète ionien du VIIe siècle : Archiloque, sa vie et ses poésies.* Paris, Fontemoing, 1905; 1 vol. in-8° de x-302 pages.

Dans Archiloque, M. Hauvette a voulu étudier, non seulement « le plus ancien poète dont la figure apparaisse avec tous les traits d'une physionomie individuelle, tous les caractères d'une personnalité vivante et originale », non seulement le créateur de l'iambe et le précurseur de la comédie ancienne, mais encore « un des premiers représentants de cet esprit et de cet art ioniens qui ont joué un si grand rôle dans la formation du génie grec ». Par là, son livre est une contribution, élégante et alerte, comme tout ce qui sort de sa plume, à l'histoire de cette Grèce asiatique, en qui s'est continuée la civilisation dite mycénienne et d'où est parti, au VIIe et au VIe siècle, le signal de l'émancipation politique, artistique, littéraire et sociale. De tous côtés, aujourd'hui, historiens, archéologues, philologues rivalisent de science et d'ingéniosité pour la reconstitution de l'ionisme, cette pierre d'angle du vieil édifice méditerranéen. Le pan de ruines déblayé par M. Hauvette est d'ores et déjà un des coins du vaste chantier où l'on peut dire qu'il règne un ordre sagace et attrayant.

Parmi les discussions, si judicieuses et si bien conduites, dont abonde le volume, je recommanderai particulièrement à l'attention celle où l'auteur examine les données chronologiques : la détermination de l'éclipse de soleil mentionnée par Archiloque, l'allusion au roi de Lydie Gygès, l'allusion aux malheurs des Magnètes. Qu'on partage ou non la défiance de M. Hauvette à l'égard du grammairien Juba, qu'on envisage ou non le renseignement fourni par ce dernier comme se fondant sur l'interpolation d'un membre de phrase dans le texte d'Hérodote, il sera désormais impossible aux historiens de ne pas tenir compte de cette belle argumentation critique[1].

GEORGES RADET.

1. Impression correcte. A signaler cependant : p. 3, l. 10 du 1er § : avént, pour avant; p. 208, l. 4, ds, pour de et l. 5 : pae, pour pas. Les deux mots ont échangé leurs lettres.

V. Bouzeskoul, *Vvedenie v'istoriiou Gretsii (Introduction à l'histoire grecque)*, 2e édition. Kharkof, Darré, 1904; 1 vol. in-8° de 533 pages.

De l'ouvrage de M. Bouzeskoul, professeur à l'Université de Kharkof, nous ne signalerons ni la première partie, relative aux sources anciennes, ni ce qui, dans la seconde, se rapporte aux travaux des érudits de l'Occident. Nous analyserons seulement ce qui est le moins connu en France, c'est-à-dire le mouvement archéologique et historique russe au XIXe siècle.

Le créateur de l'histoire grecque en Russie fut Koutorga (1809-1889) professeur à l'Université de Pétersbourg, puis à celle de Moscou, qui a écrit une *Histoire grecque jusqu'au commencement des guerres médiques* (1843) et différents ouvrages sur Athènes, qui l'intéressait tout particulièrement : *Les anciennes tribus de l'Attique*, *Les races et les classes en Attique*, *Histoire de la République athénienne de la mort d'Hipparque à la mort de Miltiade* (1848) et de nombreux articles, par exemple dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des sciences morales et politiques, sur *Les Banquiers d'Athènes*, *Le parti persan dans la Grèce ancienne*. Koutorga estimait que l'étude de l'hellénisme était nécessaire aux Russes pour la connaissance de leur propre nation.

Après lui, vinrent Vasilievski (1838-1899), qui étudia *Les réformes politiques et le mouvement social en Grèce* (1869), Liouguebil, auteur d'une étude sur l'archontat, puis des épigraphistes : Pomialovski, qui donna en 1881, à l'occasion du Congrès archéologique de Tiflis un recueil d'inscriptions grecques et latines du Caucase; Sokolof, professeur à l'Université de Pétersbourg, dont presque tous les épigraphistes russes actuels furent les élèves : Latychef, Korolkof, Novosadski, Chtchoukaref.

Latychef a donné : 1° Des recueils épigraphiques : *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini graecae et latinae* (4 vol., 1885-1901); — *Inscriptions grecques et latines trouvées dans le sud de la Russie en 1889-1891* (1892); — *Recueil des inscriptions grecques de l'époque chrétienne du sud de la Russie* (1896). 2° Des textes : *Les écrivains grecs et latins sur la Scythie et le Caucase ; Scythica et Caucasica*, avec traduct. russe (1893 et suiv.), et divers travaux : *Données épigraphiques sur la constitution politique de Chersonèse de Tauride* (1884); *Les calendriers de Tyras, Olbia et Chersonèse;* des *Études sur Olbia* (1881); *Le royaume du Bosphore Cimmérien* (1893).

Depuis 1870, le nombre des Russes qui se sont attachés à l'histoire grecque a beaucoup augmenté. Alandski a laissé une *Histoire de la Grèce* (Kief, 1885), leçons publiées après sa mort par MM. Koulakovki et Kozlof, « remarquable surtout par un penchant vers la sociologie ».

Laissant de côté l'histoire extérieure, il ne s'occupe que de l'étude des différentes formes de la société et de leurs modifications. Von Stern, professeur à l'Université de Novorossiisk, a écrit en allemand une *Histoire de l'hégémonie de Sparte et de Thèbes* (Dorpat, 1884) et une étude sur l'éphorat : *Zur Entstehung und ursprünglichen Bedeutung des Ephorat in Sparta* (Berlin, 1894). Michtchenko, professeur à Kief, puis à Kazan, a laissé des traductions d'historiens grecs et un *Essai sur l'histoire du rationalisme dans l'ancienne Grèce* (1881).

En approchant de la fin du siècle, les travaux deviennent de plus en plus nombreux. Voevodski s'est occupé de mythologie : *Le cannibalisme dans les mythes grecs* (1874) ; *Introduction à la mythologie de l'Odyssée* (1882). Scheffer a édité des fragments des logographes et traité de *l'Assemblée du peuple à Athènes* et de l'Ἀθηναίων πολιτεία. Derevitzki, Schwarz, Schultz, Pokrovski ont écrit de nombreux articles sur des questions de détail.

Il faut citer surtout les noms de Jebelef, dont les Ἀχαΐκα, *Études sur la province d'Achaïe* (Pétersbourg, 1903), s'appuient presque uniquement sur des données épigraphiques, et de Kariéef, qui mérite d'attirer l'attention. En 1903, il a donné : *La Ville-État du monde ancien, Essai de reconstitution historique de l'évolution politique et sociale dans les communautés de citoyens antiques ;* — en 1904, un ouvrage de vulgarisation : *Les monarchies de l'ancien Orient et le monde gréco-romain, précis de l'évolution politique et économique du monde ancien sous la domination des monarchies universelles.* Ces deux volumes sont le résumé des cours professés à Pétersbourg par M. Kariéef. Il s'efforce d'y démontrer, contrairement à l'opinion de Fustel de Coulanges, combien le monde ancien était proche du nôtre, et quelle influence a été exercée sur les royaumes helléniques par les monarchies d'Orient, et sur l'Empire romain par les premiers.

Les Russes n'ont pas joué dans les fouilles de la Grèce un rôle comparable à celui des Allemands ou des Français. La Russie n'a pas, en effet, d'école à Athènes. Elle s'est contentée d'envoyer à des intervalles plus ou moins longs des boursiers de voyage en Grèce. Elle a fondé, il est vrai, en 1894, un Institut archéologique à Constantinople, mais voué spécialement aux études byzantines. M. Bouzeskoul espère cependant qu'il pourra rendre des services pour l'histoire de l'Antiquité, grâce à la présence de savants comme M. Pharmakovski. Mais c'est sur le sol même de la Russie que ses archéolognes ont trouvé un terrain de fouilles d'un grand intérêt : les bords de la mer Noire autrefois occupés par les colonies grecques.

Ce sont d'abord des étrangers qui ont attiré l'attention de ce côté par leurs recherches et leurs écrits : Blaremberg, *Choix de médailles antiques d'Olbia* (1828) ; Raoul-Rochette, *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien* (1823) ; Köppen, *Alterthumer am Nordgestade*

des Pontus (1823). Puis, les Russes se mirent à recueillir et à classer à leur tour le produit de fouilles encore menées au hasard. Ce furent Köhler, Spasski, *Le Bosphore Cimmérien* (1846); Achik, *Le royaume du Bosphore* (1848-49); Grigorief, *Les rois du Bosphore* (1891); Ouvarof, *Recherches sur les antiquités du Sud de la Russie et de la mer Noire* (1851-1856). Le principal recueil d'antiquités fut celui du comte Tolstoï et de Kondakof. Nous avons déjà vu les travaux de Pomialovski et de Latychef.

Plusieurs sociétés savantes de Russie se sont fondées au cours du XIXe siècle pour exécuter des fouilles et en publier les résultats. Ce sont : La Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa (*Mémoires* depuis 1884); la Société impériale russe d'archéologie (*Mémoires* en français et *Izviéstiia* = nouvelles, depuis 1846). C'est surtout la Commission impériale d'archéologie fondée en 1859, qui publie des *Comptes rendus* et des *Izviéstiia* renfermant une revue des fouilles, avec un supplément où Stéphane commente les découvertes, et des monographies.

On sait que ces colonies du rivage du Pont-Euxin étaient en rapports commerciaux étroits avec la Grèce et avec la Scythie. De là, la grande importance des fouilles que l'on a exécutées, au début du XIXe siècle à Panticapée, sur le Bosphore Cimmérien, où l'on a trouvé des tombeaux renfermant de riches collections d'objets de toute nature, aujourd'hui au Musée de l'Ermitage (10,000 objets d'or seulement); à Théodosia, sur la côte de la Chersonèse; à Olbia (embouchure du fleuve Hypanis), d'où proviennent d'importantes inscriptions comme le décret en l'honneur de Protogène.

Mais ces fouilles étaient faites au hasard et sans idée directrice. Depuis 1888, M. Kosciuszko-Valujinicz mène au contraire systématiquement les fouilles de Chersonèse (Héraclée de Chersonèse sur la côte Sud-Ouest de la Crimée). Ces travaux sont exécutés sous la direction de la Commission impériale d'archéologie. On y a trouvé d'importantes inscriptions, des restes fort bien conservés des murs et des tours d'enceinte de la ville, des tombeaux souterrains qui ont fourni des parures et des armes. D'après M. Kosciuszko-Valujinicz, c'est non seulement « une Pompéï, mais une Troie russe ». Dans la presqu'île de Taman, des fouilles ont été menées par le professeur Herz, qui en a publié les résultats, par MM. Zabiéline et le baron Tizenhausen. En 1875, d'autres ont été commencées sans beaucoup de régularité le long du Kouban.

A l'heure actuelle, les fouilles les plus régulières sont conduites à Olbia par M. Pharmakovski avec l'appui de la Commission impériale. On y a trouvé une nécropole qui a fourni de nombreux bijoux de travail ionien, des vases à figures, des mosaïques, un grand tombeau recouvert d'une coupole. Toutes ces découvertes ont permis de compléter notre connaissance des rites funéraires dans les colonies grecques du Pont-Euxin.

Pour coordonner les résultats de toutes ces fouilles, M. Jebelef a préparé sous la direction de la Commission archéologique impériale, une édition des *Monuments de la sculpture classique des colonies du Sud de la Russie* conservés dans les différents musées et collections. D'autre, part les *Comptes rendus* de la Commission renferment des monographies sur les fouilles, et ses *Isviéstiia* (depuis 1901), de courts articles et des notes d'archéologie et d'art.

Le livre de M. Bouzeskoul montre quelle place ont prise en Russie les études grecques et combien il devient nécessaire en Occident de suivre avec attention ce mouvement scientifique généralement ignoré.

LUCIEN FRETIN.

CICÉRON, *De Oratore, Liber primus*. Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et une notice biographique, par **E. Courbaud**, 1 vol. gr. in-8°, de LXXXVIII-220 pages; Paris, Hachette (éditions savantes), 1905.

Entre tous les ouvrages consacrés par Cicéron à la rhétorique et à l'art oratoire, le *De Oratore* occupe une place importante et particulière. Il appartient à la triade des grandes œuvres qui diffèrent également des manuels élémentaires, essais de jeunesse, tels que le *De Inventione*, où l'avocat à ses débuts rédigeait les leçons des rhéteurs dont il avait suivi l'enseignement, et les résumés techniques, tels que les *Topiques*, où l'orateur émérite expliquait au jurisconsulte Trébatius la théorie des lieux communs, et les *Partitiones oratoriae*, livre d'éducation que le vieux consulaire composait à l'usage de son fils Marcus.

Le *De Oratore* est le premier en date des trois grands ouvrages sur l'éloquence. Cicéron l'écrit au moment où il est le plus illustre des orateurs de Rome, et où les circonstances le forcent à se retirer de la politique et à consacrer aux questions littéraires l'activité et le talent qu'il lui est désormais interdit de mettre au service de la République. Le maître incontesté, « le roi du Forum [1], » donne ses théories sur l'éloquence où il excelle; il a toute chance d'être un maître écouté. Dix ans plus tard, quand ses doctrines seront combattues par les attiques de Rome, il devra, dans le *Brutus* et l'*Orator*, qui sont deux ouvrages de polémique, justifier, par l'histoire de l'éloquence romaine et par une défense personnelle contre les partisans de la sécheresse des prétendus attiques, cette *copia dicendi*, qui lui est propre, qu'il a allégée de l'emphase asiatique, dégagée des formules stériles de l'école, et qu'il présentait dans le *De Oratore* comme la véritable expression du génie oratoire romain.

1. Cf. *Epist. ad Famil.*, IX, XVIII, 1... *regnum forense.*

On doit être reconnaissant à M. Courbaud d'avoir entrepris la publication de cet ouvrage capital dont les éditeurs français se sont désintéressés depuis plus de cinquante ans. En effet, la dernière édition française du *De Oratore* fut publiée, en 1851, chez Dezobry et Magdeleine, par M. Gaillard, inspecteur général de l'Instruction publique, qui s'était aidé des travaux d'Ellendt (1840) et d'Orelli (1845), et qui avait recouru, pour établir son texte, à « un précieux manuscrit que M. Ravaisson, il y a dix ans[1], a exhumé de la poussière de la Bibliothèque d'Avranches, où il était enfoui et à peu près oublié. »

Malgré le soin que M. Gaillard a mis à établir son texte et à rédiger ses notes, on comprend que l'édition française de 1851 a été singulièrement dépassée par les nombreuses éditions, publiées à l'étranger, de Bake (Amsterdam, 1863), de W. Piderit (collection Teubner, 1859; 6e édition revue par Harnecker, 1886), de G. Sorof (collection Weidmann, 1875; 2e édition, 1882), de A. Cima (Turin, 1885[2]), de A. S. Wilkins (Oxford, 1879; 3e édition, 1895), de W. Friedrich (Leipzig, 1891), de Th. Stangl (Leipzig, 1893).

M. Courbaud reprend la tradition française de Gaillard; il la rajeunit, grâce aux progrès de la philologie et de la critique des textes accomplis depuis plus d'un demi-siècle; le vaste cadre des éditions savantes de la maison Hachette lui permet de donner les développements nécessaires à l'*apparatus criticus* et au commentaire explicatif.

Dans l'*Introduction* (p. I-LII), les anciens élèves de M. Boissier sont heureux de trouver sous une forme définitive et personnelle la rédaction de leurs propres notes de cours sur le *De Oratore :* dates et circonstances de la composition; personnages, cadre, plan, originalité, sources du dialogue; l'art dans le *De Oratore* et l'imitation de Platon[3]. M. Courbaud discute soigneusement la valeur relative des manuscrits du *De Oratore* (p. LIII-LXIX), comme M. Jules Martha l'avait fait pour les manuscrits du *Brutus*, dont quelques-uns contiennent à la fois les deux ouvrages de Cicéron[4]. La conclusion, aussi juste que modérée, est que, d'une part, il convient d'accorder aux *codices mutili (Abrincensis, Erlagensis prior, Harleianus)* une confiance plus ou moins grande suivant qu'ils se rapprochent plus ou

1. *L'Abrincensis* 238 (IXe siècle), provenant de l'abbaye du Mont Saint-Michel, conservé à la Bibliothèque d'Avranches, où il a été signalé par Ravaisson (*Rapports sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest*, 1841), le plus incomplet des *codices mutili*, ne donne rien du livre I, et quelques parties seulement des livres II et III.

2. M. Courbaud oublie de mentionner, à la suite de l'édition de 1885 (p. LXXI), la 2e édition du *Libro primo* De Oratore, *testo reviduto ed annotato da* A. Cima, Torino, 1900.

3. On peut se permettre de noter dans ces pages quelques expressions peu heureuses; par exemple, p. VII : jeunes gens *pleins d'avenir*; p. VIII : la hauteur des vues échangées; p. IX : ses idées, en passant par leur bouche; p. XXXIV : ce n'est pas sur ce point qu'il insiste; p. XLIV : envelopper l'exposition didactique *sous* l'agrément du dialogue; p. LII : où les études morales relatives à l'antiquité furent *si* en honneur.

4. Jules Martha, *Brutus* (éditions savantes Hachette), 1892, p. XXVII-XXXVI.

moins de l archétype, et que, d'autre part, il est bon de les contrôler par les meilleurs représentants du *Laudensis* dans la classe des *codices integri*, c'est-à-dire par l'*Ottobonianus* 2057 et le *Palatinus* 1469. « Cette méthode éclectique n'a pas un caractère bien scientifique, je l'avoue — dit l'éditeur du *De Oratore*[1] —; en l'état des choses, elle est, il me semble, raisonnable et sage. » Raisonnable et sage, telle se montre constamment la méthode prudemment conservatrice suivant laquelle le texte a été établi. M. Courbaud a su se tenir en garde contre ce *pruritus emendandi,* qui, aujourd'hui encore, excite les disciples attardés d'Hoffmann-Peerlkamp à remplacer par des conjectures plus ou moins brillantes les leçons les plus acceptables des manuscrits. Dans un mémoire qui fait partie des *Mélanges Boissier*, où il démontrait avec une élégante précision, à propos de trois passages du livre I du *De Oratore*, la nécessité de ne rien changer au texte des manuscrits, arbitrairement modifié par les auteurs de conjectures, d'après un idéal de perfection supposée, nous trouvons l'affirmation des principes qui devaient guider l'éditeur dans la constitution de son texte : « Notre conclusion est qu'il faut apporter beaucoup de circonspection dans le remaniement du texte. Il est toujours plus sage, et plus conforme à la prudente réserve de l'esprit scientifique, de suivre une méthode conservatrice à l'ordinaire que d'adopter une critique audacieusement conjecturale. Bien souvent, sous prétexte de restauration, on n'aboutit qu'à défigurer son auteur. Pour Cicéron, en particulier, avant de changer la leçon des manuscrits, il y a grand compte à tenir de ses habitudes oratoires ; car il se peut, que dans tel ou tel passage, l'auteur ait fait fléchir la sévère correction grammaticale devant la tournure naturelle et les tendances supérieures de son esprit[2]. » Pour bien comprendre les habitudes oratoires de l'auteur du *De Oratore*, la tournure naturelle et les tendances supérieures de son esprit, il convient d' « expliquer Cicéron par Cicéron lui-même, ou par les écrivains de l'époque romaine »; aussi l'éditeur n'a-t-il pas craint de « multiplier les rapprochements avec des passages empruntés au *De Oratore* ou aux autres ouvrages cicéroniens, ou aux ouvrages d'autres auteurs », de citer même « *in extenso* beaucoup de ces passages, pour que le rapprochement fût frappant et la preuve immédiate »[3]. Grâce à cette excellente méthode, le commentaire critique et le commentaire explicatif, loin de se trouver isolés, ou même d'être contradictoires — *res dissociabiles*, – comme on le voit trop souvent, s'allient et se prêtent un mutuel concours : *Alterius sic altera poscit opem res et conjurat amice.*

1. *De Oratore, Introduction,* p. LXIX.
2. E. Courbaud, *Sur le* De Oratore, I, 1, 3; II, 5; III, 14 (*Mélanges Boissier*, Paris, Fontemoing, 1903, p. 142).
3. *Introduction*, p. LXXII.

L'éditeur s'interdit d'adopter inutilement les conjectures qui lui plaisent le mieux. Ainsi, il conserve, LI, 219, la leçon des mss., *non abhorrent ab hominum moribus,* tout en citant la « conjecture ingénieuse et séduisante » de Madvig, *non abhorrent ab hominum auribus.* Les conjectures, très rares, ne sont admises que lorsque ce sont de vraies corrections qu'il est nécessaire de faire entrer dans le texte d'un passage évidemment corrompu. Ainsi, X, 42, la leçon inintelligible des mss., *ceterique in suo physici vindicarent,* est remplacée par la conjecture de Friedrich, *ceterique in jure sua physici vindicarent*, parce que c'est celle où l'ordre des mots est le plus voisin de la tradition manuscrite. XIX, 85, la leçon *homo promptus ab homine abundanti doctrina* est remplacée par la conjecture satisfaisante de Rübner, *homo promptus atque omni abundans doctrina,* parce que c'est celle qui se tient le plus près du texte inadmissible des manuscrits. C'est suivant les mêmes principes de simplicité dans l'hypothèse et de respect de la tradition des manuscrits, que l'éditeur fait entrer dans son texte quelques corrections personnelles. Ainsi, XIII, 58, les leçons des mss., *de legibus tuendis, de bello* (Harleianus, Erlagensis), *de legibus instituendis, de bello* (Ottobonianus, Palatinus), sont heureusement remplacées par *de legibus, de institutis, de bello :* Cicéron associe souvent les mots *leges* et *instituta* (Cf. *In Pison.,* XIII, 30; *De Legibus,* I, XV, 42; *Brutus*, LXXVII, 269; voir pour ce dernier passage la note de Jules Martha); et la symétrie de la phrase demande un substantif en corrélation avec *legibus.* LX, 256, *antiquitatis iter,* leçon des manuscrits, disparaît pour faire place à une conjecture aussi satisfaisante que simple, *antiquitatem* [1].

Le commentaire explicatif est sûr et abondant; on ne peut évidemment lui demander d'être absolument original et l'on y reconnaît sans peine de nombreuses indications qui se trouvaient dans le Cicéron de Lemaire, dans les éditions de Gaillard, de Piderit, de Sorof, de bien d'autres. M. Courbaud revendique avec raison le droit de prendre son bien là où il le trouve : « Lorsque l'explication d'un passage ou d'une expression a été reprise et répétée d'édition en édition, elle est tombée dans le domaine commun et devenue, pour ainsi dire, anonyme [2]. » L'abbé P. Lejay disait, lui aussi, il y a plus de dix ans, dans la préface de son excellent recueil de *Morceaux choisis* des *Métamorphoses d'Ovide :* « Rien n'est difficile comme de découvrir la paternité d'une note, et j'ai constaté qu'un commentaire était un bien sans maître, à la disposition du premier emprunteur. Comme c'est à charge de revanche et pour le bien de ce qu'on appelait autre-

1. Il convient de relever une grosse faute typographique dans les notes critiques de la page 27, ligne 3 : « suit renforce cependant l'opposition avec *deinceps.* » Il faut lire évidemment : « *tum* renforce cependant... »

2. *Introduction,* p. LXXII.

fois la république des lettres, personne n'a le droit de se plaindre[1]. Chacun des citoyens de la république des lettres a le privilège de puiser dans le trésor public, τό κοινόν, à condition d'y apporter de nouvelles ressources, dont il sera permis à d'autres de profiter. La lecture du commentaire explicatif du livre I du *De Oratore* prouve que l'éditeur s'est rigoureusement imposé cette condition[2].

L'*Introduction* se termine par des notices biographiques sur les interlocuteurs du dialogue ; il eût été bon de citer, à propos d'Antoine et de Crassus, les utiles dissertations de Oette, *De L. Licinio Crasso* (Leipzig, 1873, 48 pages in-8°) et de O. Enderlein, *De M. Antonio Oratore* (Leipzig, 1882, 46 pages in-8°), qui résument et complètent tout ce que nous pouvons savoir des deux protagonistes du *De Oratore*.

Nous sommes en droit d'espérer que l'édition du premier livre du *De Oratore* sera bientôt suivie par celle des deux derniers. Et encore, après le *De Oratore* complet de M. Courbaud, après le *Brutus* de M. Martha, la collection des éditions savantes nous doit le texte de l'*Orator* établi et commenté comme celui du *Brutus* et du *De Oratore*, sans compter toutes les œuvres classiques qui attendent leur tour.

Il est vraiment honteux que nous soyons forcés de recommander perpétuellement à nos étudiants de licence et d'agrégation les éditions publiées à Leipzig, chez Teubner; à Berlin, chez Weidmann; en Belgique, en Hollande, en Italie, partout, excepté en France. Boileau se félicitait jadis de voir, grâce à Louis XIV,

> ... nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Il appartient aux directeurs de la collection des éditions savantes de frustrer nos voisins de ce tribut servile que l'enseignement supérieur est contraint, bien malgré lui, de leur payer.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

P. Guiraud et G. Lacour-Gayet, *Histoire ancienne et Histoire du Moyen-Age du Ve au Xe siècle.* Paris, Alcan, 1903; 1 vol. in-12 de 686 pages avec gravures et cartes.

Cet ouvrage est la refonte complète de l'ancien manuel destiné aux élèves de quatrième. La partie relative au Moyen-Age, dans l'édition actuelle, est seule l'œuvre de M. Lacour-Gayet. Toute l'histoire

1. Paul Lejay, *Morceaux choisis des Métamorphoses d'Ovide*, Paris, Colin, 1894, *Préface*, p. 6.

2. Page 40, x, 49 : « Scaevola, *un* homme de la vieille époque, continue à se servir de quelques anciennes tournures. » Ne convient-il pas de lire : « Scaevola, *en* homme de la vieille époque... »?

romaine, et c'est cela seul qui intéresse la *Revue*, a été écrite par M. Paul Guiraud. Cela est plus et mieux qu'un simple manuel. De l'exactitude, une sobriété surprenante, l'art de dire beaucoup en peu de mots et de ne dire que l'essentiel, avec cela une lecture qui ne fatigue pas, un intérêt qui se soutient, des qualités d'exposition et de réflexion, bref, tout ce qui fait de M. Guiraud un maître incontesté: voilà de quoi imposer le volume, je ne dis pas seulement à nos étudiants, mais à tous ceux que l'histoire intéresse, à tous ceux qui lui demandent à la fois le plaisir de s'instruire et le sujet de réflexions.

R. P. Dom H. Leclercq, *Les Martyrs, Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle*. Paris, H. Oudin, 3 vol. petit in-8°. T. Ier: *Les Temps Néroniens et le Deuxième siècle*, 2e éd. rev. et corr., 1903, CXVII-229 pages; t. II: *Le Troisième siècle, Dioclétien*, 1903, L-496 pages; t. III: *Julien l'Apostat, Sapor, Genséric*, 1904, CCXXIV-422 pages.

Comme l'indique le sous-titre de cette publication, les trois volumes aujourd'hui parus n'en marquent point l'achèvement; mais ils peuvent être déjà recensés à part, car ceux qui doivent suivre sortiraient du cadre de cette *Revue*. Le travail du patient Bénédictin comble une lacune, et, sans lui, peut-être pour ma part aurais-je toujours reculé devant l'étude d'ensemble d'un important chapitre de l'histoire générale. Il est manifeste qu'avant tout l'auteur a obéi à une pensée d'édification; il le déclare nettement (cf. I, p. IX sqq.; II, p. VII; III, p. CLXXXII), et l'éditeur a favorisé son généreux dessein en mettant à bas prix ces 1,500 pages. Ainsi s'explique la reproduction intégrale de « passions » qui parfois traînent en longueur et donnent une impression de monotonie, par moments fastidieuse, sans apporter à la connaissance des peuples ou des hommes une bien utile contribution. Les goûts d'une notable partie du public auquel cet ouvrage s'adresse imposaient un tel parti; ils permettent aussi de comprendre qu'à certaines pages — très rares — surgisse une allusion aux luttes d'aujourd'hui (I, p. CXI; II, p. 156, 492; III, p. C, CLIII). Mais si la plume de Dom Leclercq dénonce toujours le religieux, il est aisé néanmoins de reconnaître à travers son œuvre un esprit de large tolérance et une grande probité scientifique. Pour ce motif, le monde savant lui fournira un surcroît de lecteurs, heureux de profiter de la masse de documents que, sous une forme maniable et très claire, il vient de nous donner.

Chaque tome comprend trois parties: une première, rendue distincte par la pagination en chiffres romains, est une préface traitant

de diverses questions générales : t. Ier, la procédure contre les chrétiens ; t. II, les chrétiens condamnés aux mines, comment le christianisme fut envisagé dans l'empire romain ; t. III, une introduction encore plus bigarrée. Il faut bien le dire, dans ces différents prolégomènes se trahit une méthode de composition un peu lâche ; la place donnée à certains développements ne serait pas facile à justifier. Mais pour le fond je ne vois qu'à louer : la doctrine est exposée avec sobriété et élégance, l'auteur est au courant de tous les travaux hagiographiques et de la production historique la plus récente. S'il lui arrive de citer des ouvrages vieillis, ce n'est que scrupule de conscience, et il n'omet point pour cela ceux qui les ont dépassés et remplacés. Ses principaux « répondants » sont Dom Ruinart, J.-B. de Rossi et Edmond Le Blant, auxquels il consacre, en tête du tome III, des pages émues ; M. Paul Allard également a été mis souvent à contribution, ainsi que les nombreuses monographies qui ont déblayé le terrain pour chaque chapitre ; on le voit en particulier pour celui qui est bizarrement intitulé : *Sur quelques martyrs dont les noms sont connus de Dieu,* et qui, avec érudition et critique, traite en réalité, quoique l'auteur s'en défende, de l'expansion du christianisme hors de l'Italie.

Une deuxième partie, dans chaque volume, comprend la reproduction des Actes authentiques ; la sélection en a été faite avec une très louable prudence ; aussi, dans le tome III, ne comprennent-ils que quelques pages. Chaque passion est ordinairement précédée d'un argument accompagné d'une bibliographie complète et tenue à jour. On ne saurait trop remercier Dom Leclercq de nous dispenser du dépouillement des *Analecta Bollandiana* et de leurs *Indices* annuels. Ses nomenclatures sont dressées sans parti pris, et il n'éprouve nul embarras à renvoyer à Renan, Aubé, ou à M. Harnack.

Enfin, en appendice, on trouve les pièces interpolées et les rédactions postérieures ; l'auteur s'est abstenu d'en discuter la valeur, et on pourra lui reprocher d'avoir donné trop facilement l'hospitalité à des récits suspects [1] ; mais chacun juge de ces questions suivant son tour d'esprit particulier, et dans le doute, vu les réserves formulées, mieux valait excès qu'insuffisance. Avec raison, des coupures ont été pratiquées, certains passages n'offrant qu'un intérêt théologique ou liturgique. Par contre, on remarquera avec plaisir la traduction d'importants traités apologétiques (Eusèbe, *De martyribus Palestinae*, II,

1. Tels seraient, à mon point de vue, les Actes de saint André (I, 178-185), sainte Cécile (I, 219 sq.), la légion thébéenne (II, 170-177), saint Savin (II, 197-205), Taraque, Probe et Andronic (pour la fin du récit ; II, 258-286), Stratonice et Séleucus (II, 404-415), Jean et Siméon de Tchénémoulos (II, 462-477), Bonose et Maximilien (III, 99-105), Milès, Abrosime et Sina (III, 169-175 — trop de miracles !), les dernières victimes des Vandales (III, 413-418). Je ne puis croire que les Actes de saint Vincent « approchent de la rédaction originale » (II, 437), et quant à ceux de saint Clément en Chersonèse, le préambule explicatif suffisait (I, 186 sq.).

345-376; Lactance, *De morte persecutorum*, III, 13-47; Victor de Vite, *Persécution des Vandales*, III, 348-407) et la substance d'énormes in-folio, autrement peu accessibles, notamment dans le tome III.

Je ne puis songer à louer[1] ou critiquer[2] dans le détail; j'aime mieux signaler les passages qui, à mon sens, donnent à l'œuvre sa signification élevée, et les réflexions auxquelles j'ai été conduit. Les pages qui montrent *comment le christianisme fut envisagé dans l'empire romain* (II, 1-51) ont un intérêt psychologique capital : la raison d'État, tel a été le grand adversaire de la religion nouvelle, mais aussi son plus précieux auxiliaire, sous Constantin, et plus tard. On comprend que les chrétiens aient pu apparaître comme les « ennemis du genre humain », comme un danger social. Le Christ leur avait dit : « Celui qui ne renonce pas à son père, à sa mère, à tout ce qu'il possède, ne peut pas être mon disciple » (II, 412); ils répétaient que « les époux doivent garder la chasteté dans le mariage » (III, 223); Irène de Thessalonique déclare : « Nous regardions nos maris comme plus à craindre que nos pires ennemis » (II, 227). La chasteté était un grief fondamental, surtout en Perse où l'on crie à un chrétien: « Marie-toi ! » (III, 228). La lecture des Actes, en outre, met en pleine lumière l'effroyable dureté, la cruauté sans merci des hommes de ce temps-là. Les chrétiens eux-mêmes se sont montrés sous ce jour dès que la division eut, dans leur sein, fait des persécuteurs et des persécutés. « Les bêtes féroces, écrivait Grégoire de Nazianze, ne sont pas plus ennemies des hommes que les chrétiens ne le sont souvent les uns des autres, » et les ariens méritent un tel jugement, d'après les récits de Socrate et de Lucifer de Cagliari (III, p. 286). Dom Leclercq le dit très justement (III, p. cc sq.), « la haine religieuse n'a rien inventé, elle a simplement raffiné, aggravé ce qui existait depuis longtemps ». Comment l'héroïsme admirable des martyrs n'a-t-il pas plus tôt porté ses fruits? Cela revient à se demander quelle impression faisait aux assistants la résistance souriante aux tortures. Pour les uns, ce n'était point chose nouvelle; on l'a signalé, les martyrs de Prudence « rappellent certains personnages des tragédies de Sénèque, qui, comme les gladiateurs, mettent leur vanité à bien recevoir le dernier coup..., ou le jeune Astyanax se jetant du haut d'une tour de Troie avec des vers de stoïcien » (III, p. LXXV); les combattants de l'amphithéâtre, eux aussi, furent plus d'une fois des héros de la douleur; et enfin, à certaines fêtes de Cronos, celui qui avait joué le rôle

1. Voir les fines remarques concernant les représentations figurées des martyres (III, p. CXCII).

2. La correction des épreuves semble avoir été un peu hâtive; dans les paragraphes bibliographiques surtout, nombre de fautes subsistent (cf. p. ex. II, p. XXXVIII, note 7). — Est-on en droit d'affirmer que « le grec était au IIe siècle *la langue courante* à Rome » (I, p. 211), et de supposer en Syrie-Palestine, aux temps apostoliques, une population de trente millions d'âmes (III, p. CXXII)?

de roi venait, au terme de l'orgie, s'offrir comme victime aux idoles en se frappant de son épée (II, 425). Mais certainement la plupart blâmaient l'attitude des martyrs, comme trop théâtrale et, de plus, inutile; les gladiateurs, du moins, n'allaient pas à la mort de leur plein gré. En Perse notamment, de telles résolutions n'étaient pas comprises : « Ton âge t'a rendu imbécile, dit-on à une victime, puisque tu cours volontairement à la mort » (III, 187); « tu es un aveugle, un fou, un fanatique » (190); et si quelques témoins des supplices passaient soudain à la foi chrétienne, il n'y avait dans la masse que fureur ou dérision[1].

Les antiquités chrétiennes semblent, depuis quelques années, provoquer d'une façon toute spéciale l'ardeur des érudits; des revues nouvelles se sont fondées, et les répertoires et manuels commencent à se multiplier[2]. Celui de Dom Leclercq y figurera à un rang fort honorable, malgré son caractère de demi-vulgarisation; pour certains points d'ordre plus technique, on pourra le compléter avec l'article du même auteur : *Actes des Martyrs*, paru dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (I, 1903, col. 373-426), qui nous vient aussi de la laborieuse abbaye bénédictine de Farnborough. Dom Leclercq fournit à l'hagiographie une contribution d'une grande rigueur scientifique et d'une belle sincérité.

VICTOR CHAPOT.

Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours, ouvrage publié sous la direction de M. **André Michel.** Tome I : Des débuts de l'Art chrétien à la fin de la période romane; 1re partie : l'Art pré-roman. Paris, Librairie Armand Colin, 1905; 1 vol. in-4° de IV-440 pages avec 207 gravures dans le texte et V planches hors texte.

Prenant l'art européen au moment où le christianisme entre en scène et laissant par suite de côté l'art antique, la publication de M. André Michel ne cadre pas, dans son ensemble, avec le programme de la *Revue des Études anciennes*. Mais ce premier volume, consacré à l'art pré-roman, touche encore par trop de points au vieux monde classique pour qu'il n'y ait pas intérêt à le signaler ici.

Deux chapitres surtout méritent une mention particulière. L'un, par lequel s'ouvre l'ouvrage, nous dépeint les commencements de l'art chrétien en Occident. Il est de M. André Pératé, qui, en moins de

1. Je ne voudrais pas risquer une comparaison trop audacieuse; mais l'ivresse du martyre n'inspirait-elle pas aux païens des sentiments analogues à ceux que font naître en nous les joyeux suicides japonais?

2. Pour les monuments figurés, on consultera le livre tout récent de Carl Maria Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archäologie*, Paderborn, F. Schöningh, 1905.

cent pages, sobres et nuancées, avec une science avertie, un goût fin, une méthode sûre, a délicatement retracé les inspirations naïves, bien vite plus complexes, des origines.

L'autre, relatif à l'art byzantin, nous touche de plus près, parce que la société dont cet art est l'expression, « héritière et gardienne de la culture hellénique, » a « maintenu à travers le Moyen-Age et jusqu'à la Renaissance les types antiques et la tradition classique du style » (p. 129). Nul n'était mieux qualifié que M. Gabriel Millet, dont les longs séjours en Orient furent si fructueux, pour mettre en lumière les deux aspects distincts de l'art byzantin : son originalité propre et les survivances, tantôt affaiblies, tantôt opiniâtres, du passé grec. L'auteur est, avec M. Strzygowski, de ceux qui, réduisant à rien ou à peu de chose la part d'influence de l'Occident, pensent et démontrent que « l'art byzantin a puisé toute sa sève dans la terre qui l'a porté » (p. 131). Parmi les pénétrantes analyses qu'inspire à M. Gabriel Millet une connaissance approfondie du sujet, nous citerons celle-ci, qui donne bien l'idée de sa manière :

« La sculpture fut l'œuvre maîtresse de la Grèce libre, parce que la plastique, par la simplicité même des moyens d'expression, servait à merveille son esprit généralisateur, son amour de la beauté idéale. Après Alexandre, lorsque la peinture, à la suite d'Apelles, eut acquis, par la perspective, par le jeu de la lumière, une force expressive incomparable, elle distança sa rivale et lui imposa ses propres lois. Alexandrie, puis Rome, mirent alors en honneur le bas-relief pittoresque, qui caractérise leur sculpture. A son tour, Byzance, en énervant, en écartant le relief, ne fit qu'accentuer le mouvement commencé au premier contact étroit de la Grèce classique avec l'Orient, qui a toujours déprimé le relief, sans jamais le séparer ni le distinguer de la couleur » (p. 163-164).

Notons encore cette description du fragment de sarcophage découvert à Stamboul dans le quartier de Psamatia :

« Le Christ, jeune, nimbé, se dresse entre deux apôtres dans l'attitude de Sophocle et porte la tête praxitélienne d'Eubouleus; sa noblesse toute grecque l'élève bien au-dessus du jeune Romain qui joue son rôle sur les sarcophages chrétiens d'Italie, et montre quelle tradition inspirait les premières œuvres chrétiennes, au IIIe ou au IVe siècle » (p. 260).

Bien d'autres remarques du même genre attestent, chez notre byzantinologue, le souci des attaches helléniques : par exemple, la prédilection que les peintres, au Ve siècle, dans le portrait du Christ, témoignent pour le type apollinien (p. 292) et la façon dont l'art byzantin, lorsqu'il emprunte des motifs antiques, hiératise à l'orientale la libre souplesse de l'inspiration grecque (p. 286).

Les autres chapitres du volume sont signés de MM. Camille Enlart,

Paul Leprieur, Émile Bertaux, Marquet de Vasselot, Émile Molinier. On ne saurait trop féliciter M. André Michel de l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en se mettant à la tête d'une entreprise aussi vaste, en s'assurant, pour la réaliser, du concours d'érudits de cette valeur et en apportant à l'exécution matérielle un soin qui permet de dire que cette *Histoire de l'Art* mérite vraiment son nom.

GEORGES RADET.

X. A. Sidéridès, Ἐπανόρθωσις ἀφηγήσεων γεγονότων τινῶν ἐπὶ αὐτοκράτορος Ἡρακλείου τοῦ α', extrait de l'Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος. Constantinople, t. κη', 1904, p. 98-118; 1 broch. in-4° de 21 pages.

Les historiens du monde byzantin, Lebeau, Gibbon, Finlay, Paparrigopoulo, Oman, Drapeyron, Bury, ont souvent raconté d'une façon inexacte la vie d'Héraclius. M. Sidéridès s'est attaché à rectifier leurs erreurs. Une des plus graves était celle qui faisait débarquer l'empereur, dans son expédition de 622 contre les Perses, aux Portes de Cilicie (Κιλικίας Πύλας), alors qu'il s'agissait en réalité de Pylæ de Bithynie, comme l'avait montré Tafel dès 1852 [1]. M. Sidéridès assimile Pylæ à Hersek [2].

G. RADET.

G. Millet, J. Pargoire et L. Petit, *Recueil des inscriptions chrétiennes du Mont Athos*, 1re partie (*Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, fascicule XCI). Paris, Fontemoing, 1904; 192 pages, avec 56 fac-similés et 11 phototypies.

L'ouvrage entier aura deux volumes; celui-ci donne les inscriptions, au nombre de 560, du Protaton, de Vatopède, du Pantocrator, de Stavronikita, d'Iviron, de Philothéou, de Caracallou, de Lavra, de Saint-Paul, de Dionysiou, de Grigoriou, de Simopétra et de Xiropotamou; le second, qu'on nous promet pour 1905, comprendra la fin des Monastères, les Skites, les Κέλλια, avec la préface et les index. La préface, qui fournira l'occasion à M. Millet de caractériser le monachisme grec et de tracer un tableau de l'histoire de la Sainte-Montagne, est attendue avec impatience. En général, les inscriptions athonites ne concernent que les dernières époques de cette histoire; toutes, à peu de chose près, sont postérieures au XVe siècle; la plupart

1. Dans les *Sitzungsb. Wien. Akad. Wissensch.* (phil.-histor. Kl.), t. IX, p. 164 sqq. Voir maintenant Gerland, *Die persischen Feldzügen des Kaisers Herakleios* (extrait de la *Byzantinische Zeitschrift*, t. III, n° 2), Leipzig, 1884, p. 13 sqq., utilisé par Evangelidès, Ἡράκλειος ὁ αὐτοκράτωρ τοῦ Βυζαντίου, Odessa, 1903.

2. Ramsay (*Historical Geography of Asia Minor*, p. 187) localisait cette place dans le même district, mais pas avec cette précision.

datent du XVIIIe; elles sont donc surtout intéressantes pour l'histoire de la Ῥωμαιοσύνη sous la Tourcocratie. En sacrifiant quelques années de sa vie studieuse à ces élucubrations de rhasophores, en publiant ces pauvres textes avec le même soin que s'il s'agissait d'inscriptions de l'Athènes antique, M. Millet a donné un bel exemple d'abnégation. Le zèle de ses collaborateurs, si méritoire soit-il, est moins étonnant : les PP. Pargoire et Petit sont de ces Augustins de l'Assomption qui se sont établis à Constantinople principalement pour y servir les projets du pape défunt touchant la réunion des Églises.

Peut-être serait-il bon de joindre au deuxième volume les inscriptions des μετόχια qui, hors de l'Athos, dépendent des couvents de la Sainte-Montagne et qui leur fournissent une part importante de leur subsistance. Je mettrais volontiers à la disposition des savants auteurs les textes que j'ai copiés dans les μετόχια athonites de la Macédoine. Et puisque l'occasion s'en offre, je corrigerai ici même la lecture que j'ai donnée jadis (*Bull. de corr. hell.*, 1894, p. 428) de la dédicace du donjon bâti à Amphipolis en 1367 par le grand stratopédarque Alexios et par son frère Jean, grand primicier (cf. *Inscr. de l'Athos*, n°s 159-160) : à la ligne 3, lire καὶ δικαί[ου] Θεοδωρήτου μοναχοῦ.

On me permettra de risquer un essai d'explication du n° 423, quoique, à vrai dire, cette inscription sorte singulièrement du cadre de cette revue :

A Lavra, sur une fontaine.

a) νιγτελι. χατζι. γιουδαν
ταματι. χατζιγεωργι. ορτ.
αγιμορλου. πετρο. 1818
ηνζεσουλου. σαματιατα. ταστζι. δημητρις
b) νηγτελι. κεδεντζιογλου
χατζι. λαζαρι. καρτασι. χατι
πετρο. ετος 1818

« Sous les formes turques, » disent les éditeurs, « on reconnaît des noms grecs. Nigdé, Indjésou sont en Cappadoce. Cette fontaine est l'œuvre de Karamanlis, c'est-à-dire d'Anatoliotes orthodoxes de langue turque. » C'est la vérité même : l'inscription est du turc écrit en caractères grecs; l'ordre des mots est celui de la phrase turque, les noms communs sont turcs : ταματι, *damad,* le gendre; ορταγι, *ortagh,* l'associé; καρτασι, *cartach,* le frère. A la ligne 4, ταστζι paraît une faute pour χατζι. Moyennant ces éclaircissements, on obtient la traduction suivante : « Pétro de Morée (?), associé de Hadjiyorgi, gendre de Hadjiyouvan, de Nigdé (1818). — Stamati Hadjidimitri, d'Indjésou. — Hadjipétro, frère de Kévendji-oghlou Hadjilazari, de Nigdé (1818). » Le mot χάτζης, *hadji,* qui se dit chez les Musulmans

de qui a fait le pèlerinage de la Mecque, fut pris du turc pour désigner les χριστιανοί qui avaient fait le pèlerinage des Lieux Saints et de la Sainte-Montagne : de là des noms de famille comme Hadjilazaros, Hadjidakis, etc., sans parler de l'immortel Hadjistavros. A première vue, pour qui connaît le fanatisme des orthodoxes, cet emprunt fait au turc pour désigner une catégorie particulièrement respectée de fidèles paraît surprenant, et l'on est tenté de l'expliquer par l'influence dégradante de la servitude. L'explication vraie me paraît bien plus simple : si le romaïque a pris au turc le mot χάτζης, c'est qu'il manquait d'un terme signifiant « pèlerin » : le mot προσκυνητής, que les λόγιοι s'efforcent de substituer à χάτζης, est un terme vague; il est vrai que, dans le texte d'où il est tiré (*Évangile de Jean,* IV, 21-23), il désigne le Juif qui va adorer à Jérusalem; mais ce texte même ne dit-il pas que le προσκυνητής au sens chrétien du mot est celui qui adore en esprit et en vérité? λέγει ὁ Ἰησοῦς· ἔρχεται ὥρα καὶ νῦν ἐστίν, ὅτε οἱ ἀληθινοὶ προσκυνηταὶ προσκυνήσουσιν τῷ Πατρὶ ἐν πνεύματι καὶ ἀληθείᾳ· καὶ γὰρ ὁ πατὴρ τοιούτους ζητεῖ τοὺς προσκυνοῦντας αὐτόν.

PAUL PERDRIZET.

H. d'Arbois de Jubainville, *La famille celtique, étude de droit comparé.* Paris, Bouillon, 1905; 1 vol. petit in-8° de 221 pages.

Il convient de rapprocher ce livre des *Études de droit celtique* que l'auteur avait publiées en 1895. Il en est, en effet, la suite et le complément. L'analyse des coutumiers irlandais, notamment du *Senchus Mór,* conduisait alors M. d'Arbois à embrasser l'ensemble des institutions en vigueur chez les Celtes de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, chez les Gaulois et chez les Celtibères. L'examen du droit et de la procédure régnant en Irlande imposait déjà l'étude sommaire des institutions domestiques. En traitant de l'*éric* et du tarif des compositions, du duel judiciaire et de la saisie du bétail, M. d'Arbois abordait l'étude des grandes divisions de la famille irlandaise et les comparait à celles de la famille attique[1]. Le présent ouvrage soumet l'organisation domestique des Celtes à une investigation plus approfondie.

D'accord avec tous les enseignements des sociologues contemporains, l'auteur distingue deux classes d'institutions domestiques, dont la première comprend la parenté, les obligations de la solidarité domestique, la propriété collective et le droit successoral, la seconde les institutions relatives à la société conjugale. Les deux livres où ces institutions sont décrites et analysées nous semblent être d'inégale valeur et procéder de conceptions sociologiques très différentes.

1. *Études sur le droit celtique,* Tome I (tome VII du cours de littérature celtique). Première partie, ch. V, § 21 à 26, 1895. Thorin et fils, éditeurs.

En traitant de la parenté chez les Celtes, M. d'Arbois reste fermement appuyé sur le terrain du droit comparé. Il réduit autant que possible la part des hypothèses et réussit à rendre compte des divisions de la famille irlandaise *(gelfine, derbfine, iarfine, indfine)* sans recourir à la notion d'une ancienne filiation maternelle. Dans le second livre, en face du problème des institutions matrimoniales, il adopte une méthode différente. Il explique les mœurs conjugales des anciens Irlandais par l'hypothèse d'une inégalité numérique des sexes et rapproche d'une façon très inattendue les coutumes celtiques de la loi de Hammourabi.

Le souci de M. d'Arbois est évidemment de rendre compte de la présence des concubines dans la famille celtique à côté des épouses légitimes. Il invoque une sorte de nécessité sociale qui s'imposerait aux mœurs primitives. La fréquence des guerres privées a pour effet une diminution considérable du nombre des mâles. Le nombre des filles nubiles est constamment en excès. On a donc le choix entre deux solutions, la polygamie patriarcale et musulmane et la monogamie complétée par le concubinat et la prostitution. L'auteur s'enferme donc dans un système étroit qui le condamne à une assimilation forcée des institutions babyloniennes et des institutions celtiques. Il ébranle d'ailleurs lui-même son système, car il ne réussit nullement à démontrer qu'il y ait identité juridique entre les *épouses de second ordre* reconnues par la coutume celtique et les concubines babyloniennes. L'erreur de M. d'Arbois est de ne reconnaître qu'un type de la polygamie, celle qui place toutes les épouses d'un homme sur le pied d'égalité. En fait, il y en a plusieurs et la polygamie chinoise est fort différente de la polygamie des Sémites monothéistes. A notre avis, il résulterait seulement des faits cités et classés par M. d'Arbois que l'Irlande chrétienne du Moyen-Age a connu et pratiqué une véritable forme de passage entre la polygamie et la monogamie stricte.

Cette analogie aventureuse entre deux types d'institutions différents ne diminue pas l'incontestable valeur de l'ouvrage. On peut recommander la lecture du premier livre de la *Famille celtique* à tous ceux qui veulent connaître, à l'aide d'un exposé clair et méthodique, les rapports qui unissent, dans les coutumes primitives, les institutions domestiques à la propriété collective et à la responsabilité solidaire en matière de meurtre et de composition. M. d'Arbois apporte son témoignage à la thèse qui voit dans l'héritage une conséquence de la copropriété familiale et dans le régime communautaire un aspect de cette responsabilité collective qui unit tous les parents dans l'obligation soit de poursuivre le crime subi par l'un d'eux, soit de réparer à frais communs le crime ou le tort dont l'un d'eux s'est rendu coupable.

GASTON RICHARD.

CHRONIQUE

Le projet d'un «Corpus Inscriptionum graecarum» en minuscules.

C'est là une vieille question, depuis longtemps agitée et dont on s'est naturellement entretenu au Congrès archéologique d'Athènes (cf. *Revue des Études anciennes,* t. VII, 1905, p. 209). Deux opinions sont en présence. Les uns, arguant de ce fait que le grand recueil de Berlin coûte cher et ne peut entrer que dans un petit nombre de bibliothèques, désirent une réédition en minuscules et à bon marché. Les autres, et à leur tête se placent MM. von Wilamowitz et Hiller von Gaertringen, présentent des objections sérieuses. Nous allons les résumer ici d'après deux lettres que le savant éditeur du *Corpus* des îles a bien voulu nous écrire pour éclairer et préciser l'attitude qui avait été la sienne à la discussion du 12 avril.

Au lieu de songer à un *Corpus* complet d'inscriptions grecques en minuscules, dont l'exécution n'est pas possible en ce moment, M. Hiller von Gaertringen estime qu'il vaudrait mieux :

1° Continuer la publication, en minuscules, avec ou sans commentaire, des collections, déjà existantes, d'inscriptions grecques groupées par catégories, telles que les Inscriptions juridiques de Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, les Inscriptions dialectales de Collitz, les *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* de Cagnat, les *Epigrammata graeca* de Kaibel (dont une réédition est si désirable), les recueils de Dittenberger et de Charles Michel ;

2° Activer la publication du grand *Corpus* de l'Académie de Berlin et des autres entreprises similaires (*Tituli Asiae Minoris*, pour les Autrichiens ; *Inscriptiones orae Ponti Euxini*, pour les Russes ; Delphes et Délos, pour les Français), en tenant compte davantage de l'archéologie et en admettant l'usage des minuscules quand l'emploi des majuscules ne sera pas nécessaire.

Rien à objecter non plus contre les recueils, en minuscules, des inscriptions d'une ville ou d'un district, comme c'est le cas pour Cos (Paton-Hicks), Magnésie du Méandre (O. Kern), Éleusis et, maintenant, Priène, qu'on vient d'achever.

En somme, conclut M. Hiller von Gaertringen, si légitime que soit le désir du public d'avoir un recueil général d'inscriptions grecques

économique et portatif, la sagesse consiste, étant donné le nombre encore restreint d'épigraphistes expérimentés, à concentrer tous les efforts sur la tâche essentielle, qui reste le *Corpus* proprement dit, tel que l'a conçu Boeckh : si la publication fondamentale avance, les *editiones minores* suivront d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de recourir à l'*auctoritas Academiarum*.

Dans la même séance du 12 avril, M. von Wilamowitz a fait part à ses collègues du désir qu'avait l'Académie de Berlin de rééditer la partie du *Corpus* des îles relative à Rhodes, dès que les fouilles danoises de Lindos, si fructueuses pour l'épigraphie, seront terminées. A cette occasion, on usera d'un procédé nouveau. Les textes publiés d'une façon satisfaisante dans la première édition seront simplement reproduits en minuscules. Peut-être cette innovation mériterait-elle de se généraliser et, après avoir été appliquée au *Corpus* insulaire, de passer dans le *Corpus* attique.

Nous adressons à M. Hiller von Gaertringen tous nos remerciements pour sa très intéressante communication.

GEORGES RADET.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA REVUE

CH. ANDRÉ, *Étude sur l'Enseignement primaire en Grèce*. Athènes, Sakellarios, 1905; 1 broch. in-8° de 60 pages (p. 36-37, vues très saines sur les conséquences funestes de la diglossie).

A. BELLOTTI, *Dei Vittumuli ricercatori d'oro e di altre questioni ad essi attinenti*, extrait de la *Rivista di Storia antica*, t. VII et VIII. Padoue, Prosperini, 1903; 1 broch. in-8° de 42 pages.

V. CHAPOT, *D'Alexandrette au coude de l'Euphrate*, dans le *Tour du Monde* des 25 mars, 1er et 8 avril 1905; 3 fasc. in-4° avec gravures.

FR. CUMONT, *Notes sur le culte d'Anaïtis*, extrait de la *Revue archéologique* de 1905, t. I, p. 24-31; 1 broch. in-8° de 8 pages.

FR. CUMONT, *Le Persée d'Amisos*, extrait de la *Revue archéologique* de 1905, t. I, p. 180-189; 1 broch. in-8° de 10 pages.

FR. CUMONT, *Une inscription gréco-araméenne d'Asie Mineure*, extrait des *C. R. Acad. Inscr.* de 1905, p. 93-104; 1 broch. in-8° de 12 pages.

FR. CUMONT, *Le Gouvernement de Cappadoce sous les Flaviens*, extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (classe des Lettres), n° 4, 1er avril 1905, p. 197-227; 1 broch. in-8° de 33 pages.

DÉMOSTHÈNE, *Discours judiciaires*, trad. nouvelle, par **C. Poyard**. Paris, Garnier frères, 1905; 1 vol. in-12 de VII-462 pages.

Ath. Georgiadès, Περὶ σεισμῶν καὶ κατασκευῆς ἀντισεισμικῶν οἰκοδομημάτων. Athènes, Kousoulinos, 1904; 1 vol. in-4° de x-306 pages, avec carte (on y trouvera un recueil des textes, d'époque grecque ou byzantine, relatifs aux tremblements de terre).

Hiller von Gaertringen, *Lindos im Lichte der dänischen Ausgrabungen*, extrait des *Archäol. Anzeiger* de 1904, n° 4, p. 208-213; 6 pages in-4°, avec gravures.

Hiller von Gaertringen, *Priene*, extrait de la *Berliner philologische Wochenschrift* de 1905, n° 19; broch. de 15 pages.

Hiller von Gaertringen, *Stand der griechischen Inschriftencorpora*, extrait des *Beiträge zur alten Geschichte*, t. IV, 1904, p. 252-256.

G. Karo, *Le oreficerie di Narce (territorio falisco)*, extrait des *Studi e Materiali* de Milani, t. III, 1905, p. 143-158; 1 broch. in-4° de 16 pages, avec 1 planche et 25 gravures.

J. de Mot, *Une Athéna portant le costume ionien* (extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVII, 1903; 1 broch. in-8° de 18 pages, avec gravures.

H. C. Nutting, *Studies in the si-clause*, extrait de *University of California publications (Classical philology)*, vol. I, 1905, p. 35-94.

H. Omont, *Dosiades et Théocrite offrant leurs poèmes à Apollon et à Pan*, extrait des *Monuments et Mémoires* (Fondation Piot), t. XII, 1905, p. 155-158; 4 pages in-4°, avec gravure et planche.

L. Pigorini, *Le più antiche Civiltà dell' Italia*, extrait du *Bullett. di paletnologia italiana*, XXIX° année, 1903, p. 189-211; Parme, Battei, 23 pages in-8°.

W. M. Ramsay, *Lycaonia*, extrait des *Jahreshefte des österr. archäol. Instit.*, Wien, t. VII, 1904, *Beiblatt*, col. 57-132; 38 pages in-4°.

S. Reinach, *Esquisse d'une histoire de la collection Campana*, extrait de la *Revue archéologique*, Paris, E. Leroux, 1905; 1 broch. in-8° de 135 pages, avec gravures.

Th. Wiegand (et Kekule von Stradonitz), *Vorläufiger Bericht über die von den königlichen Museen begonnenen Ausgrabungen in Milet*, extrait des *Sitzungsb. Akad. Wissensch.* de Berlin *(phil.-hist. Cl.)*, 15 février 1900, p. 104-115 (1er rapport); 25 juillet 1901, p. 903-913 (2e rapport); 14 janvier 1904, p. 72-91 (3e rapport); 11 mai 1905, p. 533-548 (4e rapport) : 12, 11, 20 et 16 pages in-8°, avec gravures.

G. D. Zikidis, Διορθώσεις εἰς ἕλληνας συγγραφεῖς, t. I, fasc. Ier. Athènes, Saliveros, 1904; 1 vol. in-12 de 160 pages.

12 juillet 1905.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

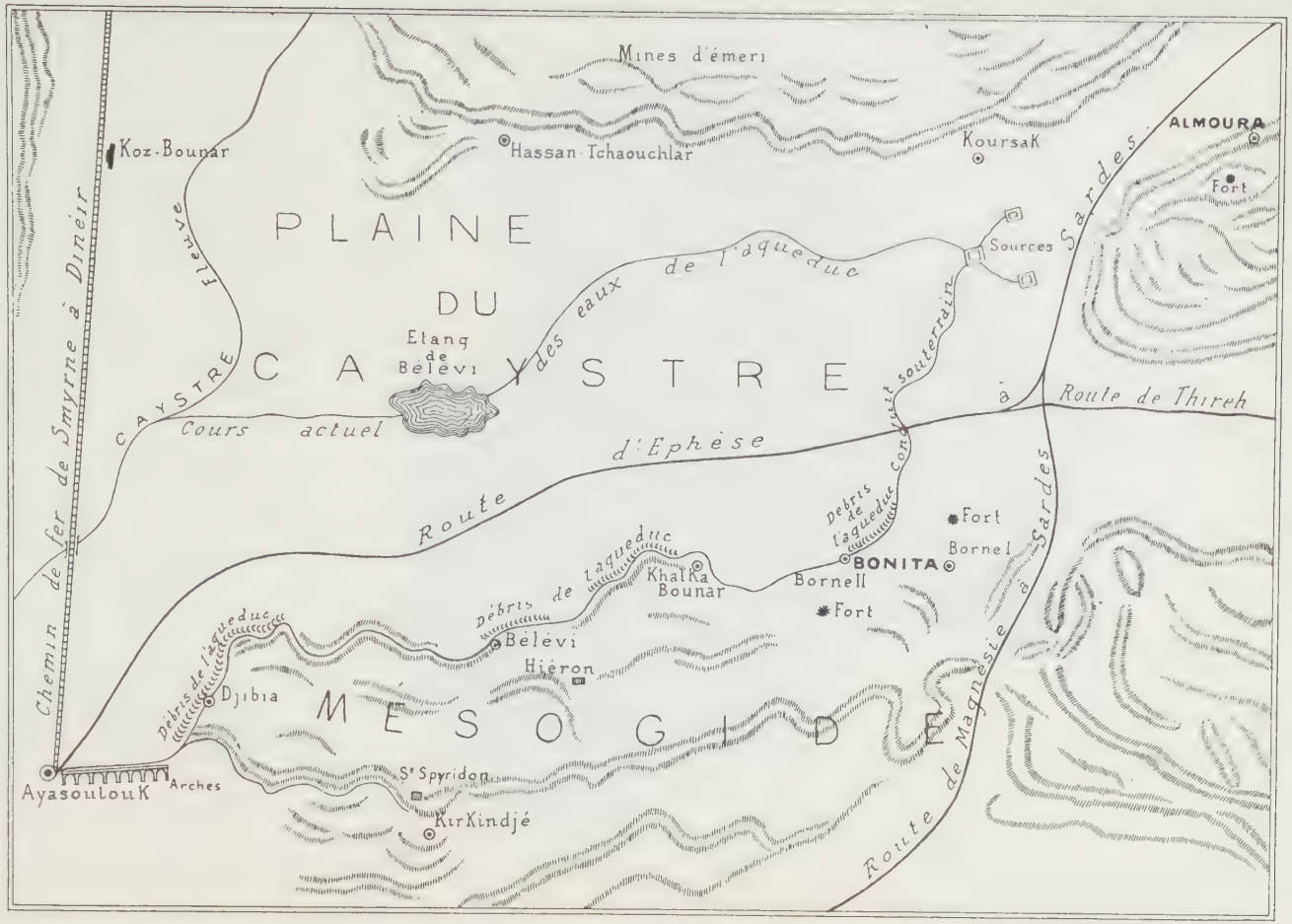

EUSTRATIOS JORDANIDÈS, DEL.

CARTE DE LA PLAINE INFÉRIEURE DU CAYSTRE

STATUETTE EN BOIS D'ÉPONA

TROUVEE A SAINTES

Phototypie Ch. Chambon, Bordeaux.

PORTEFAIX

SUR UN VASE D'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

Le vase qui fait l'objet de cet article provient d'Oréos en Eubée. C'est un canthare de $0^{m}18$ de haut, recouvert d'un vernis noir de qualité médiocre et à reflets métalliques sur lequel se détachent, en silhouette opaque, des figures d'un jaune terreux et très pâle[1].

Sur l'une des faces (pl. V, fig. 1) est représenté un portefaix barbu et à chevelure épaisse, coiffé d'un pétase aux bords fortement relevés. Il porte un vêtement que la médiocrité du dessin et le mauvais état de conservation de la peinture ne permettent guère de définir. C'est probablement une exomis dont les plis nombreux, et d'ailleurs fort grossièrement rendus, s'expliquent par la course rapide du personnage. Celui-ci porte sur l'épaule gauche une longue perche qu'il retient de la main gauche, tandis que la droite est ramenée contre la poitrine. Chaque extrémité de cette perche est passée dans les anses d'un panier de grande dimension, arrondi par le bas. L'un des deux paraît être d'osier tressé : c'est ce que semblent indiquer de longues lignes verticales séparées par des séries de petits traits obliques. De l'autre, le peintre a simplement tracé le contour pour en laisser voir le contenu ; il se compose de deux canthares, de six coupes retournées et, semble-t-il, de deux plats. Des anses de ces paniers pendent comme des bouts de cordes qui servaient sans doute à les retenir et à les empêcher de glisser. Quoique la couleur dont tous ces détails étaient peints ait presque complètement disparu, le dessin est resté très visible : le noir du fond est tout à fait mat aux places primitivement recouvertes par la peinture jaunâtre.

1. Ce canthare et les deux autres vases de même forme dont il sera question plus loin, font partie d'une collection privée à Athènes.

Sur l'autre face, même sujet avec quelques variantes (pl. V, fig. 2). Le portefaix, qui marche au lieu de courir, porte une coiffure à première vue assez étrange, mais qui ne peut guère être qu'un pilos à pointe[1] et à bords très proéminents. Le vêtement paraît composé d'une exomis et d'une chlamyde dont on apercevrait le bout flottant derrière lui. Il tient à deux mains la perche, aux extrémités de laquelle sont attachés des paniers plus petits et de forme ovale. Un quadrillage grossier empêche d'en voir le contenu.

Ces personnages pourraient rentrer dans la catégorie des ἀχθοφόροι définis par Pollux : οἱ ἐξ ἀγορᾶς ἢ ἐκ λιμένος κομίζοντες[2]. Parmi ceux-ci, le lexicographe mentionne des ἀμφορεαφόροι[3] avec lesquels il est bien tentant d'identifier au moins le premier de nos portefaix; nous connaissons, en effet, par Hésychius et Suidas les attributions de ces ἀμφορεαφόροι : ils transportaient des poteries moyennant salaire[4]. Ce pourrait être aussi un marchand ambulant dans le genre de celui du cratère à figures rouges récemment trouvé à Pisticci[5], mais cette hypothèse nous plaît beaucoup moins.

La perche à laquelle sont attachés les paniers est un σκευοφορεῖον, c'est-à-dire, selon Pollux, τὸ ξύλον ἐφ' οὗ τὰ σκεύη κατηρτημένα ἔφερον[6]. Le mot σκευοφορεῖον est lui-même synonyme de ἀνάφορον ou de ἀναφορεῖον. Tous trois désignent un bâton creusé aux deux extrémités, ἀμφίκοιλον. Cette épithète qui leur est appliquée par Photius et Suidas[7] a déplu à ce dernier : il préférerait ἀμφίκυρτον, recourbé aux deux extrémités. Son hésitation tient peut-être à ce qu'il existait plusieurs espèces d'ἀνάφορον ou de σκευοφορεῖον. L'ἀνάφορον ἀμφίκοιλον désignerait sans doute une perche présentant une espèce de creux ou de dépression pratiquée à chaque bout pour maintenir les colis en place, tandis que

1. *Monum. ined.*, VI, pl. XIX; IX, pl. XXXIII, etc.
2. *Onomast.*, VII, 130.
3. *Ibid.*
4. Hesych., *s. v.* ἀμφορεαφόρους· τοὺς μισθῷ τὰ κεράμια φέροντας. Suid., *s. v.* ἀμφορεαφόρους· τοὺς μισθίους τοὺς τὰ κεράμια φέροντας καὶ ἀμφορεαφόρος ὁ κεράμια μισθοῦ φέρων.
5. *Notizie degli Scavi*, 1904, p. 199.
6. *Onomast.*, VII, 132 et 175.
7. Phot., *s. v.* σκευοφόριον καὶ ἀναφορεῖον· τὸ ἐπὶ τῶν ὤμων ἀμφίκοιλον ξύλον οὗ ἐξαρτῶσι τὰ βάρη. Suid., *s. v.* ἀνάφορον.

l'ἀνάφορον ἀμφίκυρτον serait assez bien représenté sur un vase à figures rouges où l'on voit un paysan portant des paniers suspendus au bout d'un bâton en forme d'arc à courbe très légère[1]. Enfin, l'ἀνάφορον pouvait, comme c'est le cas sur notre canthare, n'être qu'une simple perche absolument droite : dans ce cas, on se servait de cordes pour maintenir en place les objets qui y étaient suspendus.

Quant aux paniers attachés à l'ἀνάφορον, ce sont des couffes, κόφινοι[2], espèces de corbeilles (ἀγγεῖον πλεκτόν)[3] profondes (βαθὺ καὶ κοῖλον)[4].

Nos portefaix permettent, croyons-nous, de se faire une idée assez exacte de ces esclaves chargés d'un ἀνάφορον que les comiques mettaient fréquemment en scène, suivant Aristophane[5], pour leur permettre une série de plaisanteries faciles, mais d'un goût douteux. Leur entrée en scène avec cet appareil commode, sans doute, mais passablement ridicule, devait être d'un réel effet comique. Cet effet est en partie détruit si l'on identifie l'ἀνάφορον avec un bâton fourchu, la *furca* des Romains[6].

Outre le paysan du vase cité plus haut, nous connaissons un certain nombre de représentations artistiques à comparer à celle de notre canthare. Sur la fameuse métope de Sélinonte, Héraklès porte aussi une espèce d'ἀνάφορον aux extrémités duquel sont suspendus les Cercopes. Nous en rapprocherons encore des figures comme celles dont le chasseur de la métope de Thermon est le représentant le plus connu[7] et une lampe de Pompéi sur laquelle on voit un personnage nu portant une courge munie de crochets où sont attachés des seaux[8].

1. Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. LIV, 3. — Daremberg et Saglio, *Dict. des ant.*, I, p. 1497, fig. 1925.

2. Daremberg et Saglio, *s. v. Cophinus*.

3. Suid., *s. v.* κόφινος.

4. *Etym. Magn.*, *s. v.* κόφινος. — Les paniers du premier de nos portefaix répondent beaucoup mieux à la définition du κόφινος que ceux du paysan de la fig. 1924 du *Dictionnaire des antiquités*. Ces derniers sont fort petits et, à en juger d'après le dessin, d'une contexture assez serrée. J'en ferais plutôt une variété d' ἄρριχος qui est un κόφινος πυκνὸς εἰς ὃν ἐνετρύγων, d'après Moeris, *s. v.*

5. Cf. les vers 1-15 des *Grenouilles*.

6. Cf. le commentaire de Kock, *Die Frösche* (4e éd.), v. 8-9.

7. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1903, p. 85 et pl. III.

8. Roux et Barré, *Herculanum et Pompéi*, VII, pl. XXXV. Cf. aussi Böttiger, *Amalthea*, III, p. 323, et *Catal. Ashm. Mus.*, pl. VIII et p. 17 n° 249.

Le canthare d'Oréos et deux autres vases de même forme et de même provenance, mais simplement décorés de branches de laurier peintes en blanc, paraissent rentrer dans une catégorie de vases d'époque hellénistique trouvés à Athènes[1]. Des deux côtés, on observe la même technique, la peinture en jaune sale et opaque ou en blanc crayeux sur le fond noir du vase. Le seule différence, c'est que, dans les exemplaires d'Athènes, on ne voit pas apparaître la figure humaine, mais seulement une décoration géométrique ou bien des représentations de fleurs et d'animaux. Les personnages de notre canthare sont, d'ailleurs, d'un dessin si incorrect qu'on les prendrait volontiers pour des caricatures, si l'on pouvait prêter des intentions satiriques à une œuvre aussi médiocre.

Comme d'autres œuvres d'époque alexandrine, c'est une simple scène de genre empruntée aux petits métiers de la rue, à la vie des gens du peuple[2].

PAUL GRAINDOR.

1. Watzinger, *Athen. Mittheil*, XXVI, p. 84 sq. Cf. aussi certains vases de Myrina, Pottier et Reinach, *La Nécropole de Myrina*, p. 228.
2. O. Waser, *Das Hellenistiche Reliefbild*, dans les *Neue Jahrbücher*, 1905, p. 123.

LES

PREMIÈRES EXPLORATIONS PHOCÉENNES

DANS LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

L'histoire de la fondation de Marseille, très nette dans son ensemble, présente, lorsqu'on veut aborder le détail, une série de difficultés à peu près inextricables. Je ne parle pas seulement des deux dates différentes attribuées à cette fondation par les auteurs anciens, divergence qui s'explique assez facilement[1], mais de la façon dont il faut se représenter les causes qui l'ont amenée et les circonstances qui l'ont accompagnée.

On admet généralement que les Phocéens arrivèrent à Massalia par l'Est, c'est-à-dire après avoir longé la côte occidentale de l'Italie du Sud au Nord, et qu'ils n'abordèrent en Espagne qu'ensuite et en continuant à suivre la même route, c'est-à-dire en longeant toujours les côtes, de la Ligurie, puis de l'Ibérie. Dans cette hypothèse, ils auraient connu en premier lieu l'Espagne du Nord, et ne seraient arrivés que plus tard en Andalousie[2]. Et l'on en tire cette conséquence que les colonies grecques d'Espagne sont des colonies de Marseille, et qu'elles sont, dans tous les cas, toutes postérieures à la fondation de Marseille.

Cette façon de voir ne me paraît conforme ni à la nature des choses, ni aux récits des auteurs anciens. Il est bien vrai que ces derniers sont d'un laconisme désespérant, et offrent des

1. Voir M. Clerc, *La prise de Phocée par les Perses et ses conséquences*, dans la *Revue des Études grecques*, t. XVIII, 1905, p. 143-158.

2. Voir, par exemple, Castanier, *Les origines historiques de Marseille et de la Provence*, p. 20 et suiv. — Remarquons en passant que, si Hérodote avait vu dans les Phocéens, amis d'Arganthonios, des colons de Marseille et non des marins venus directement de Phocée, il les aurait appelés Massaliotes et non Phocéens. Or il est visible, au contraire, qu'il s'agit bien pour lui de ces derniers, puisque le roi les engage à quitter l'*Ionie* pour venir s'établir chez lui.

lacunes d'une gravité exceptionnelle : Hérodote, par exemple, passe absolument sous silence la fondation de Marseille, tandis qu'il s'étend longuement sur les aventures de Kolaios et le séjour des Phocéens chez Arganthonios, le roi des Tartessiens. Il est donc nécessaire, pour suppléer à ce silence des textes, de bien se rendre compte de la situation des peuples rivaux dans le bassin occidental de la Méditerranée à la fin du VIIe siècle, et du but que se proposaient les Phocéens en poussant si loin à l'Ouest.

Or, qu'est-ce qui a frappé Hérodote dans les explorations phocéennes? C'est l'arrivée des Phocéens à Tartessos, et les relations intimes qu'ils y ont nouées avec les indigènes. Et peut-être peut-on, en suivant à la lettre ce passage d'Hérodote, reconstituer exactement la marche des explorateurs phocéens et leurs principales étapes. Ils découvrirent, dit-il, Adria, la Tyrrhénie, l'Ibérie, et Tartessos. Faut-il croire qu'il a cité ces quatre noms de pays au hasard et sans ordre? ou n'a-t-il pas suivi, au contraire, l'ordre chronologique dans lequel s'étaient faites successivement ces découvertes?

D'autre part, peut-on admettre qu'Adria et la Tyrrhénie ont le même sens, général et un peu vague, « la région habitée par les Etrusques[1], » et qu'il en est de même pour l'Ibérie et Tartessos, « la péninsule ibérique »? Cela me paraît impossible, et je n'hésite pas à croire non seulement qu'Hérodote a entendu désigner par ces quatre termes quatre régions différentes, mais qu'il les a énumérées dans l'ordre même où les avaient découvertes les marins partis de Phocée.

Ceux-ci auraient donc, les premiers des Grecs, reconnu d'abord la côte Nord-Est de l'Italie (Adria); d'autre part, ils auraient, poussant plus loin à l'Ouest, également découvert la partie Nord de la côte occidentale (la Tyrrhénie), que n'avaient point explorée les colons grecs du Sud. Et l'on s'explique fort bien qu'Hérodote ne parle point, à ce propos, des côtes méri-

1. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'Étrurie primitive n'est point l'Étrurie des temps classiques, la Toscane actuelle, mais une région beaucoup plus vaste qui comprenait presque toute l'Italie du Nord, entre les deux mers, jusqu'au Latium d'un côté, et jusque vers Ancône de l'autre (Voir d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, I², p. 148 et suiv.).

dionales de l'Italie, soit de l'Est, soit de l'Ouest, puisqu'elles étaient déjà connues des Grecs depuis longtemps.

De même, c'est par l'Ibérie qu'il nous les montre abordant d'abord en Espagne, c'est-à-dire sur la côte Nord-Est, entre les Pyrénées et la région de Carthagène, et ne parvenant qu'ensuite à Tartessos, c'est-à-dire dans la région de Malaga et de Cadix. Il est évident d'ailleurs, sans qu'Hérodote le dise, que ce fut des côtes d'Ibérie que les marins phocéens parvinrent, en cabotant, jusqu'au détroit de Gibraltar.

Mais, chose surprenante, Hérodote ne parle point de la Ligurie, située pourtant entre l'Étrurie occidentale et l'Ibérie. Il est possible que par Ibérie il entende non seulement l'Ibérie transpyrénéenne, mais aussi la région, certainement habitée aussi alors par les Ibères, qui s'étend des Pyrénées au Rhône[1]. Mais alors l'omission de la Ligurie devient encore plus surprenante. Ne peut-on cependant l'expliquer?

Disons d'abord que la mention par Hérodote de la « Tyrrhénie, » ou Étrurie occidentale, opposée à Adria, ou Étrurie orientale, s'accorde bien avec un passage très connu de Justin, que, à vrai dire, on traite généralement de fable : « Aux temps du roi Tarquin, une bande de jeunes hommes venus de Phocée en Asie, arrivée à l'embouchure du Tibre, contracta amitié avec les Romains ; de là,... elle alla fonder Marseille[2]. »

Ce n'est pas ici le lieu de discuter en détail la valeur des traditions rapportées par Justin. Je me bornerai à dire que, pour qui lit attentivement le contexte, ce passage est plein de contradictions et d'impossibilités. Non seulement Justin fait des Gaulois aussi bien que des Ligures les voisins de Marseille, erreur assez compréhensible de sa part, mais il nous dit aussi que ces Phocéens osèrent s'avancer jusque *in ultimam Oceani oram,* ce qui ne peut vraiment se dire du golfe du Lion et semble rappeler une autre tradition, la vraie, que Justin a mêlée sans s'en apercevoir à un autre récit d'origine différente. Et enfin, qui admettra la raison enfantine qui aurait décidé ces

1. Sur la date à assigner à l'arrivée des Ibères au Nord des Pyrénées, voir C. Jullian, *La question des Ibères* (*Revue des Études anciennes,* V, 1903, p. 383), aux conclusions duquel j'adhère absolument.

2. Justin, XLIII, 3.

premiers arrivés dans le golfe de Marseille à y faire venir en masse leurs concitoyens, à savoir qu'ils trouvèrent le lieu charmant[1]?

Je suis loin cependant, on le verra, de refuser toute valeur à Justin pour ce qui concerne l'histoire de Massalia. Mais, s'il nous apporte des renseignements importants sur la période suivante, il nous apparaît comme fort mal renseigné sur l'état du monde grec et du monde barbare au temps de la fondation de la ville.

Ici, l'on peut faire bon marché, évidemment, du prétendu traité d'alliance signé avec les Romains, et l'on peut assez facilement s'expliquer comment cette légende a pris naissance : les Marseillais, devenus plus tard les alliés des Romains, auront tenu à rendre ces liens plus respectables en en faisant remonter l'origine aussi haut que possible, à la fondation même de leur ville, et aux premiers temps de Rome même.

Ce n'est pas non plus le moment d'exposer et de discuter une autre tradition marseillaise sur ces antiques rapports entre Marseille et Rome, celle de la souscription faite à Marseille pour aider les Romains à payer la rançon exigée par les Gaulois après la bataille de l'Allia. Et quant aux deux autres faits que l'on allègue généralement pour prouver la réalité de ces anciens rapports entre Rome et Marseille, l'un a été mal interprété, tandis que l'autre a été démontré inexact. Je fais allusion à deux passages de Strabon, où il parle de statues toutes semblables qui se verraient à Rome et à Marseille. Ce sont, d'abord, des statues assises d'Athéna « que l'on montre à Phocée, Rome, Chios et ailleurs »[2]. Mais M. Joubin a démontré que Ῥώμῃ est dans ce passage une leçon fautive, qu'il faut remplacer par Κύμῃ, et la correction paraît inattaquable[3]. C'est ensuite une statue de Diane, placée sur l'Aventin, et qui était semblable à l'Artémis de Marseille, fait que Strabon lui-même allègue en faveur de l'ancienneté des relations entre les deux cités[4]. Il n'y a pas lieu de révoquer en doute ce dernier renseignement; mais, outre que l'Artémis de Marseille n'était nullement un

1. *Loci amœnitate capti.*
2. XIII, 41.
3. *Revue archéologique*, 1893, XXII, p. 281.
4. IV, p. 180.

type original, créé par les Marseillais, mais sans doute une réplique de l'Artémis d'Éphèse, et que ce type avait pu arriver à Rome d'ailleurs que de Marseille, d'une des cités de la Grande Grèce par exemple, on ne pourrait en conclure que la statue romaine remontât à une époque aussi reculée que celle dont nous parlons actuellement : elle pouvait être sensiblement postérieure, le type de l'Artémis d'Éphèse ayant toujours gardé un aspect archaïque ; et on serait assez tenté de la rattacher à l'histoire des relations qui ont suivi l'invasion gauloise. D'une façon générale, les influences helléniques qui se sont certainement exercées à Rome et dans le Latium au temps des Tarquins doivent s'expliquer, non par l'action de Massalia, mais par celle des cités grecques de l'Italie du Sud et, en particulier, de Cumes[1].

En somme, ce qu'il faut retenir du récit de Justin, c'est-à-dire de Trogue-Pompée, c'est qu'au temps où vivait ce dernier (premier siècle de notre ère), c'était une tradition répandue à Marseille, et peut-être aussi à Rome, que les liens d'amitié entre les deux villes remontaient à une époque fort reculée, à l'époque de ces Tarquins sous qui Rome avait commencé à devenir célèbre au dehors.

On peut donc, je le répète, faire bon marché du traité d'alliance signé entre les Phocéens et les Romains. Mais j'estime qu'il en est tout autrement de la mention de relations entre les marins de Phocée et les riverains du Tibre, à une époque antérieure à la fondation de Massalia, n'y ayant pas plus de raisons pour révoquer en doute l'arrivée des Phocéens au bord du Tibre qu'au bord de l'Èbre. Il faut dire toutefois que les récentes fouilles opérées à Rome, sur le Forum, fouilles qui ont produit des résultats si curieux, sont plutôt défavorables à cette hypothèse. On a bien trouvé, il est vrai, des tessons de vases grecs importés. Mais ces tessons appartiennent à des vases, les uns de style corinthien, les autres de style chalcidien à figures noires, les autres enfin de style attique, et aucun ne peut remonter à l'époque dont nous parlons ici[2].

1. Voir Schwegler, *Römische Geschichte*, I, p. 679 et suiv. — L'inscription archaïque récemment découverte sur le Forum relève de l'alphabet chalcidien de Cumes.

2. *Notizie degli Scavi*, 1900, p. 322-332 ; 1903, p. 388-389.

Mais, dans tous les cas, et en cela Hérodote rend mieux compte de l'état réel des choses, ces riverains du Tibre que Justin appelle les Romains, Hérodote, beaucoup plus justement, a dû les comprendre sous le nom général d'Étrusques. Il n'est guère douteux aujourd'hui, en effet, que cette période de l'histoire romaine qu'on appelle la période des Tarquins (Tarquin Ier, Servius Tullius et Tarquin II) ne corresponde à une domination complète de l'Étrurie dans le centre de l'Italie et sur Rome elle-même.

C'est donc avec des Étrusques que les Phocéens entrèrent en relations sur les côtes de la mer Tyrrhénienne comme sur celles de la mer Adriatique, et il n'y avait pas de raisons pour que ces relations ne fussent pas, au début, amicales : ce sera seulement quand les Phocéens se seront installés à poste fixe trop près d'eux et auront inauguré une politique de conquête, que les Étrusques les trouveront gênants.

Retenons donc comme un fait extrêmement probable l'existence de relations entre Phocée et la région du Tibre, dans la dernière partie du VIIe siècle avant notre ère : les dates traditionnelles du règne de Tarquin Ier sont 616-578, et, sans leur attacher plus de valeur que de juste, il est évident que les Phocéens ont dû connaître l'Italie avant l'Espagne.

C'est de là que, suivant Justin, les Phocéens, continuant leur route au Nord, sont parvenus en Ligurie. Hérodote au contraire, mentionnant en troisième lieu l'Ibérie, semble ignorer ces explorations au Nord, et croire que d'Étrurie les Phocéens ont vogué droit à l'Ouest.

Il est impossible, faute de tout document, de se décider pour l'une ou pour l'autre de ces deux hypothèses; et d'ailleurs il est bien probable que les navires phocéens ont dû diriger leurs tentatives de divers côtés à la fois. Cependant, si l'on admet que le but primitif et essentiel de leurs explorations à l'Ouest était le pays de Tartessos, reconnu par Kolaios, on pourra s'expliquer que, une fois exploré cette sorte de bassin fermé qu'est la mer Tyrrhénienne ou mer Intérieure des Anciens, enclose entre l'Italie et les grandes îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse, ils n'aient pas jugé à propos de continuer leur

route plus au Nord, mais de reconnaître d'abord les deux grandes îles qu'ils avaient en face d'eux, puis de les doubler, et de cingler ensuite droit à l'Ouest.

Ce n'est pas autrement, en effet, que les choses paraissent s'être passées aux temps mycéniens : les vases de ce style, s'ils sont parvenus en Sicile, en Sardaigne, dans l'Italie du Sud et en Espagne, ne semblent avoir pénétré ni en Corse, ni dans l'Italie du Nord, ni en Provence[1]. C'est donc qu'il y avait alors entre le bassin de la mer Égée et l'Espagne des relations, mais des relations directes, c'est-à-dire empruntant la voie la plus courte, la voie purement maritime, et négligeant le cabotage côtier, qui aurait plus que doublé le trajet.

Pour ce qui est d'abord de la Corse, nous n'avons, jusqu'à présent, aucune preuve matérielle de la présence des Phocéens dans l'île au VIIe siècle. Il est vrai que même l'établissement d'Alalia, qui a duré de 560 à 535, n'a pas laissé non plus de traces reconnaissables. M. E. Michon veut bien me signaler qu'il a été trouvé à Aleria, lors de l'établissement de la route nationale, d'assez nombreux vases de terre cuite. Tous ces vases, la plupart disparus aujourd'hui, et dont on n'a plus que des dessins qui en donnent simplement la forme, sont grecs; mais les seuls qui aient été conservés et que M. Michon ait pu voir sont des vases à figures rouges, c'est-à-dire bien postérieurs à l'établissement phocéen. Il en est de même pour les vases en bronze trouvés à Caporalino près de Corte, que l'on ne peut guère faire remonter plus haut que l'époque alexandrine[2]. Toutes ces trouvailles indiquent qu'Alalia ne fut pas complètement abandonnée par les Grecs après leur défaite sur mer, ou, si l'on veut, qu'elle fut sinon colonisée, du moins fréquentée de nouveau par eux; mais elles nous reportent à des temps bien postérieurs à la bataille d'Alalia.

1. M. Clerc et G. Arnaud d'Agnel, *Découvertes archéologiques à Marseille*, p. 108 et suiv. — Tout récemment, M. H. Rouzaud vient de publier des tessons de vases mycéniens découverts à Montlaurès, près de Narbonne, qui offrent la plus grande ressemblance avec les tessons trouvés en Espagne par P. Paris, et proviennent en effet probablement d'Espagne (*Notes et Observations sur le pays narbonnais*, Narbonne, 1905). A la suite de cette publication, M. Vasseur a annoncé que quelques-uns des tessons découverts par lui au Baou-Roux, près de Simiane, devaient être rangés dans la même catégorie. Ces derniers fragments sont encore inédits, et je ne les ai pas vus.

2. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1874, p. 59 et suiv.

Par contre, nous avons une preuve indéniable des relations anciennes de la Sardaigne avec des Grecs qui, d'après tout ce que nous savons de l'histoire de ce temps, ne peuvent guère être que des Phocéens. C'est une série de vases de terre cuite peints, de style géométrique, trouvés dans une nécropole, au lieu dit aujourd'hui *Bacutinghinu*, situé sur la côte occidentale, non loin de la ville ancienne de Tharros[1]. Il paraît difficile de les attribuer à une époque plus basse que celle qui nous occupe; et ce seul indice nous montre la haute antiquité des relations entre l'île et les Phocéens, et nous aide à comprendre le projet que soumettra, peu après 540, aux Ioniens réunis, Bias de Priène, à savoir d'aller tous en masse fonder en Sardaigne une cité unique. Il fallait que l'on connût cette île depuis longtemps déjà, et qu'on sût à qui l'on y aurait affaire, et quelles ressources on y trouverait.

De Sardaigne en Espagne enfin, c'était la traversée en pleine mer, avec la seule escale possible des Baléares. Mais aussi l'on arrivait, surtout si on laissait les Baléares au Nord, tout droit dans le pays révélé au monde grec par Kolaios, presque sur la frontière méridionale de l'Ibérie proprement dite, d'où quelques journées de cabotage menaient dans la région de Tartessos. A quoi d'ailleurs auraient servi les rapides croiseurs des Phocéens, sinon à éviter au besoin les longs cabotages et à permettre de franchir en peu de temps les vastes espaces de mer?

Ajoutons que ce n'est pas autrement que pratiquaient, depuis longtemps, les Phéniciens : leur route, de Syrie en Espagne, passait par la Sicile et la Sardaigne, où ils ont laissé de nombreuses traces de leur passage; et ni les côtes de l'Italie ni la Corse ne les ont tentés, parce qu'elles étaient en dehors de la route de Tartessos : à tel point que, même après la bataille d'Alalia, ils ont laissé le champ libre aux Étrusques en Corse, et n'ont point songé à s'y établir eux-mêmes.

Au résumé, si l'on admet que les récits de Kolaios ont été la cause déterminante des explorations phocéennes à l'Ouest, ou,

1. W. Frœhner, *Catalogue des antiquités grecques et romaines du Musée de Marseille*, n°s 1502, 1504, 1507, 1541.

en d'autres termes, que les Phocéens ont, les premiers des Grecs, et de parti pris, voulu à toute force découvrir ces pays dont la richesse jusqu'alors ne profitait qu'aux Phéniciens, il est extrêmement vraisemblable qu'ils ont tout d'abord négligé les contrées situées plus au Nord où ils auraient pu parvenir en suivant les côtes d'Italie, et que tous leurs efforts ont tendu à aborder le plus directement possible au pays de Tartessos. On peut admettre, si l'on veut, qu'ils avaient commencé, avant 630, une exploration méthodique des côtes occidentales de l'Italie, où ils étaient parvenus jusqu'à l'embouchure du Tibre, lorsque le retentissement de l'expédition de Kolaios vint les lancer dans une autre voie.

Cette façon de voir, qui rend bien compte de l'ensemble des faits, a, de plus, le mérite d'être strictement conforme aux indications, si brèves, il est vrai, mais si précises, d'Hérodote, contre lesquelles ne sauraient prévaloir les assertions de Justin.

Mais il faut avouer que beaucoup d'autres questions se posent encore, à propos de ces voyages de découvertes, questions auxquelles il est impossible de répondre d'une façon satisfaisante.

On comprend, à la rigueur, que les Grecs aient négligé les côtes orientales de l'Italie (où ils n'ont eu que la colonie d'Hydrus, Otrante), moins favorisées par la nature et bien moins riches en ports que les côtes de la mer Tyrrhénienne. Mais comment expliquer qu'ils aient limité au Nord, comme ils l'ont fait, leur expansion de ce dernier côté? Comment se fait-il que, Cumes en Italie et Naxos en Sicile ayant été fondées dans le dernier tiers du VIIIe siècle [1], les Grecs de Sicile et d'Italie n'aient pas poussé plus loin à l'Ouest, et découvert, ou fréquenté les premiers, avant les Phocéens et même avant Kolaios, les côtes d'Espagne? Comment se fait-il aussi qu'ils n'aient pas exploré plus au Nord les côtes de l'Italie, étrusques et ligures? Chose étrange, Cumes, la plus ancienne des villes grecques d'Italie, en est aussi et en restera la plus septentrionale : tout

1. Busolt, *Griechische Geschichte*, I², p. 385 et 392.

le mouvement va dès lors se concentrer sur ce rivage du Sud-Est de la mer Tyrrhénienne, que l'on appellera la Grande-Grèce.

A ces questions, nous ne voyons pas de réponse possible; mais les assertions d'Hérodote sont trop formelles pour que l'on se refuse à croire que ce sont bien les Phocéens, venus directement d'Ionie, qui ont, les premiers, régulièrement fréquenté Tartessos.

Il n'est pas téméraire de croire que ce fut le bruit de l'heureux voyage de Kolaios qui les décida à cingler vers Tartessos : ce qu'avait fait un simple bateau de commerce poussé par la tempête ne devait plus paraître impossible à leurs rapides croiseurs. C'est sans doute à la longueur inusitée de cette traversée d'Italie en Espagne que fait allusion Hérodote, lorsqu'il parle des longs voyages qu'entreprirent, les premiers des Grecs, les Phocéens. Et c'est aux parages du détroit de Gibraltar qu'il faut appliquer l'*ultimam Oceani oram* dont parle Justin, qui a mêlé et confondu en une seule les diverses explorations des Phocéens dans tout le bassin occidental de la Méditerranée.

La fondation de Marseille nous apparaît ainsi, non comme le début et la cause première des explorations phocéennes dans la Méditerranée occidentale, mais tout au contraire comme le dernier terme et l'aboutissant de tentatives commencées ailleurs, c'est-à-dire en Espagne.

Voyons maintenant si une étude plus approfondie de la région où abordèrent les Phocéens ne nous apportera pas de nouveaux arguments pour la solution du problème.

Or, tandis que la Ligurie ne paraît avoir été connue des Grecs que depuis la fondation de Marseille ou peu de temps auparavant [1], le Sud-Ouest de l'Espagne, le pays d'Alybé, leur était connu depuis longtemps déjà, indirectement du moins. Ils savaient que l'argent, qui faisait la fortune des Phéniciens, leur venait de là [2]. Et nous avons, sur l'état de cette région,

1. Cf. M. Clerc, *Les Ligures dans la région de Marseille* (*Revue historique de Provence*, 1901).
2. Voir Th. Reinach, *L'Espagne chez Homère* (*Revue celtique*, XV, p. 209 et suiv.).

un document qui remonte au ve siècle avant notre ère, et l'état de choses qu'il décrit, s'il ne devait plus durer très longtemps encore (l'invasion des Celtes en Espagne allait tout bouleverser), était sans aucun doute à peu de chose près le même qu'aux siècles précédents [1]. C'est l'*Ora Maritima* de Festus Avienus, qui, malgré bien des obscurités, laisse cependant reconnaître à qui le lit avec attention la géographie de l'Espagne aux premières lueurs de l'histoire [2].

Si l'on rapproche ce qu'Avienus dit des Tartessiens de ce qu'en dit Hérodote, on constate qu'avant le ve siècle, les Tartessiens sont absolument distincts des Ibères, les premiers occupant surtout la vallée du Guadalquivir, les seconds celle du fleuve qui a gardé leur nom, l'Èbre. Tandis que les Ibères sont des tribus d'humeur farouche, jaloux de leur indépendance et la défendant avec une énergie indomptable, les Tartessiens sont beaucoup plus civilisés, et, par suite, bien plus accessibles aux étrangers, plus « philhellènes », diront les Grecs. Et la limite entre leurs deux territoires paraît avoir été un peu au Nord du fleuve Segura, dans la région d'Alicante. Autrement dit, tout le Sud de l'Espagne, lorsqu'y arrivèrent Kolaios, puis les Phocéens, était entre les mains des Tartessiens. Ces Tartessiens, enfin, n'étaient point, comme on l'avait cru, des colons phéniciens, mais bien des indigènes; seul le nom de Tarschisch est phénicien, et il est sans doute l'adaptation en langue phénicienne du nom indigène, comme Tartessos en est la transcription en langue grecque, transcription soit directe, soit dérivée elle-même du nom phénicien.

C'est que, si les Tartessiens se montrèrent « philhellènes », ils ne s'étaient pas moins montrés « philosémites ». Les Phéniciens trafiquaient là de temps immémorial, et, à une époque que nous ne pouvons déterminer avec certitude, mais qui est certainement antérieure à l'arrivée des Grecs [3], ils y avaient

1. Voir, sur Avienus, C. Jullian, dans la *Revue des Études anciennes*, 1903, p. 320 et 325, notes.

2. Cela a été admirablement montré par Th. Reinach, *La tête d'Elché au Musée du Louvre* (*Revue des Études grecques*, XI, p. 43 et suiv.).

3. Les auteurs anciens font remonter la fondation de Cadix au temps de l'invasion dorienne, ce qui veut dire, sans doute, qu'ils en ignoraient la date, mais la supposaient très reculée.

même fondé des colonies, dont la plus importante de beaucoup était Gadîr, notre Cadix. Il ne faut pas d'ailleurs se méprendre sur le caractère très particulier de ces colonies phéniciennes d'Espagne. Les indigènes n'y sont nullement soumis aux Phéniciens, et les mines dont ceux-ci viennent chercher les produits ne leur appartiennent point. Ces colonies ne sont que des places de commerce, peuplées uniquement de marchands et d'artisans : il n'y a ni territoire à cultiver ni paysans. C'est dire qu'elles n'ont pu s'établir que du consentement des indigènes, et que, quoique fortifiées (Gadîr veut dire la forteresse), elles ne peuvent subsister que grâce à une entente constante avec eux, entente rendue facile de part et d'autre par la réciprocité des besoins commerciaux.

Tel était le pays où abordèrent, dans le courant du VIIe siècle, les marchands phocéens. Voici comment Hérodote nous raconte leur aventure au pays de Tartessos et la façon dont ils furent accueillis par le roi du pays[1].

« Arrivés à Tartessos, ils devinrent très chers au roi des Tartessiens, qui s'appelait Arganthonios, et qui régna sur Tartessos quatre-vingts ans, et vécut en tout cent vingt ans. Les Phocéens lui devinrent donc si chers, qu'il leur demanda d'abord de quitter l'Ionie pour venir habiter dans son royaume, où ils voudraient. Puis, n'ayant pu les convaincre et ayant appris que la puissance grandissante du Mède les menaçait, il leur donna de l'argent pour entourer leur ville de remparts. Et il leur donna sans compter : car le périmètre de ces remparts comprend plusieurs stades, et le tout est fait de grosses pierres bien assemblées. Telle est la façon dont fut construit le rempart des Phocéens... A ce moment (la prise de Phocée par les Perses), Arganthonios était déjà mort. »

Au premier abord, il paraît impossible de distinguer, dans ce récit, la partie positive de la partie légendaire, et chimérique de chercher à retrouver sous les traits fabuleux du vénérable Arganthonios une figure humaine quelconque. Aussi les historiens modernes ne se sont-ils pas fait faute de déclarer

1. I, 163 et 165.

qu'Arganthonios n'était qu'un mythe. Pour les uns[1], Arganthonios n'est que « le représentant de la période philhellénique de l'histoire de Tartessos, période close par l'arrivée des Carthaginois ». Pour d'autres[2], Arganthonios est un nom géographique, le nom de la montagne voisine des sources du Guadalquivir : « le mont de l'argent, » et c'est un vocable ligure, car les Ligures occupaient alors ce pays; et ces quatre-vingts ans de règne rappellent la durée de leur domination, depuis leur arrivée au début du VIe siècle jusqu'à la conquête de l'Espagne par les Gaulois vers l'an 500 avant notre ère. Pendant toute cette période, les Ligures d'Espagne auraient été les alliés des Grecs contre les Phéniciens[3].

Autrement dit, il ne faudrait voir là qu'une légende d'origine tartessienne, arrangée à la grecque, légende mêlée, soit par Hérodote, soit par les marins de Phocée eux-mêmes à l'histoire réelle de leurs rapports avec les Tartessiens; et cette histoire pourrait se résumer en deux mots : les Phocéens firent là-bas un commerce actif et des plus fructueux, et, à l'approche du danger perse, ils purent, grâce à l'argent ainsi amassé, élever des remparts autour de leur ville.

Ce scepticisme vient, et du nom étrange d'Arganthonios, et, surtout, de la durée extraordinaire de son règne.

En fait, il est vrai que ce nom, assez fréquent, sous diverses formes tirées du même radical, dans l'onomastique géographique des pays les plus divers de l'Antiquité[4], ne nous est pas autrement connu comme nom d'homme; mais il n'y a aucune raison pour que ce n'ait pu en être un, dont la forme originale nous échappe d'ailleurs, Hérodote ne nous en ayant donné que la transcription grecque, et peut-être faite sur une transcription phénicienne.

Il est également vrai que ces cent vingt ans d'existence,

1. O. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 168.

2. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, I², p. 379 et suiv.

3. Ces dates, attribuées à une domination ligure dans le Sud de l'Espagne, concordent fort mal avec les dates données pour le règne d'Arganthonios par Hérodote, qui le fait mourir avant 540, et, par conséquent, débuter bien avant 600. D'autre part, il est certain aujourd'hui, après la démonstration faite par M. Th. Reinach, que les habitants de l'Andalousie, lors de l'arrivée des Grecs, étaient des « Tartessiens » et non des Ligures.

4. Voir Pauly-Wissowa, II, p. 686, 706 et suiv.

dont quatre-vingts de règne, paraissent, au premier abord, tenir plus de la légende que de l'histoire. On en a fourni des explications ingénieuses, qui ont le mérite de ne pas supprimer la personnalité d'Arganthonios. Le règne (ou la vie entière) d'Arganthonios pourrait correspondre à la durée de la dynastie qui finit à ce roi. D'autre part, les Turdétans, qui aux temps classiques habitent le pays de Tartessos, avaient, au rapport de Strabon[1], des annales poétiques, où ils augmentaient volontiers le nombre des années, ou comptaient par « années » sans doute beaucoup plus courtes que les années ordinaires. Enfin le nom d'Arganthonios pourrait avoir été commun à tous les rois de la dynastie tartessienne, comme celui de Syennésis aux dynastes de Cilicie[2].

J'irais volontiers plus loin, et ne craindrais pas d'admettre la réalité, sinon de la longévité, du moins du long règne d'Arganthonios. Sans parler de Ramsès II, mort presque centenaire, après un règne de soixante-sept ans, y a-t-il entre les quatre-vingts ans de règne d'Arganthonios et les soixante-douze de Louis XIV une si grande différence? Et qui ne crierait à l'invraisemblance, si l'on trouvait dans le récit d'Hérodote la mention de deux rois du même nom ayant régné sans interruption pendant cent trente et un ans? C'est pourtant la durée des règnes successifs de Louis XIV et de Louis XV en France[3]. Si la longévité de ce personnage a été si célèbre dans l'Antiquité[4], cela ne prouve nullement qu'elle a été imaginaire, et il est plus simple de croire qu'en réalité elle avait frappé vivement l'imagination des contemporains.

D'ailleurs, en dehors de cette durée inusitée, remarquons que, tandis que Justin ne nous fait du règne de deux seuls prédécesseurs d'Arganthonios qu'il nous nomme, Gargoris et Habis, qu'un récit absolument fabuleux, tout ce que nous rapporte Hérodote d'Arganthonios n'a rien qui ne soit admissible. Ce détail

1. III, 1, 6, d'après Posidonios.
2. C. Jullian et G. Radet, *Revue des Études anciennes*, V, 1903, p. 317 et 328.
3. Peut-être y a-t-il eu, de même, deux Arganthonios successifs; cela suffirait pour faire disparaître toute invraisemblance.
4. Thémistios, *Or.*, II, 38 a; on finit (Silius Italicus, III, 396) par le faire vivre trois cents ans.

ne montre-t-il pas que les Grecs, qui n'avaient connu les anciens rois tartessiens que par les récits plus ou moins fabuleux des indigènes, avaient au contraire eu d'Arganthonios une connaissance personnelle ?

Si l'on veut bien admettre non seulement l'existence du roi tartessien «philhellène», mais la longue durée de son règne, on va voir que les difficultés qu'ont signalées dans ce passage d'Hérodote la plupart des érudits modernes disparaissent; et il semble que l'on puisse établir une chronologie suffisamment satisfaisante pour toute cette période des relations entre Phocée et l'Espagne.

Le roi de Tartessos, dit Hérodote, ayant appris des Phocéens combien la puissance du Mède grandissait, leur donna de l'argent pour entourer leur ville de remparts[1]. On a beaucoup discuté pour savoir à qui s'applique cette dénomination de Mède, et à quel moment et à quels événements précis Hérodote fait allusion[2]. On a supposé notamment qu'Hérodote, qui, lui, entend bien parler de Cyrus, avait puisé ce renseignement dans Hécatée, et qu'il s'était mépris, Hécatée ayant entendu par ce nom de «Mède» le prince sous lequel la puissance mède atteignit son apogée, à savoir Cyaxare. C'est donc au temps de la guerre entre Cyaxare et Alyatte qu'auraient été construits les remparts de Phocée, soit de 591 à 585[3]. Dans ce système, il n'est pas besoin de croire à la longévité d'Arganthonios, puisqu'il suffit de le faire vivre jusqu'en 585 au plus tard. Mais cela même se trouve en contradiction avec Hérodote, pour qui, visiblement, Argantho-

1. Il semble bien que, pour Hérodote, il s'agisse, non d'une simple réfection des murailles, mais d'une construction toute nouvelle, et que Phocée jusque-là n'ait pas eu de remparts. En fait, il n'est point question d'elle lors de la conquête de l'Ionie par les Mermnades, comme si elle n'avait pas offert de résistance; peut-être Cymé, en lui cédant une partie de son territoire, lui avait-elle interdit de se fortifier, du moins autrement qu'au moyen de palissades. C'est contre l'invasion perse menaçante que les Phocéens auraient senti le besoin de défenses plus efficaces.

2. Je me borne à renvoyer à G. Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 211, et *Revue des Études anciennes*, V, 1903, p. 327.

3. Quant à la difficulté qui résulterait de l'emploi de Μῆδον appliqué à la puissance perse, difficulté qui a embarrassé certains éditeurs ou traducteurs, au point de leur faire corriger Μῆδον en Λυδὸν, afin de l'appliquer à Crésus, elle n'existe vraiment pas; Hérodote emploie très souvent ce mot, appliqué à n'en pas douter à l'empire perse, et les Grecs disaient aussi bien que nous « les guerres médiques ».

nios était mort depuis peu de temps lorsque les Phocéen abandonnèrent leur ville au général de Cyrus.

D'autre part, il est évident que, si l'on attend, pour faire informer Arganthonios par les Phocéens de la situation périlleuse où ils se trouvent, jusqu'au moment où Cyrus arrive devant Sardes, il est impossible qu'entre ce moment et l'apparition d'Harpagos, les Phocéens aient eu le temps d'informer le roi de Tartessos, d'obtenir de lui de l'argent, et de bâtir leurs murs. Mais, si la lutte ouverte entre Cyrus et Crésus n'éclate qu'en 541, dès 550, année où le roi de Perse secoua la suzeraineté de la Médie et inaugura un régime de conquête, on dut prévoir et craindre, en Asie Mineure, l'ambition du nouveau dynaste. La preuve en est que Crésus, Amasis d'Égypte et Nabounahid de Babylone conclurent une alliance dirigée contre Cyrus, et que Crésus chercha même jusqu'en Grèce des alliés[1]. Il est évident que tout cela ne fut pas l'œuvre d'un jour, et qu'il y eut de longues négociations. C'est pendant ce temps que les Phocéens, sans doute poussés par Crésus lui-même, construisirent leurs remparts, soit entre 550 et 545.

Voici donc comment j'établirais toute cette chronologie des rapports de Phocée avec Tartessos, en acceptant, pour chaque événement particulier, les dates données dans la plus récente histoire grecque, celle de Busolt.

630 Voyage de Kolaios à Tartessos.
?625 Début du règne d'Arganthonios.
558 Avènement de Cyrus en Perse.
555 Avènement de Crésus en Lydie.
554-553 Soumission d'Éphèse et de Milet par Crésus.
553 Cyrus renverse Astyage (il le fait prisonnier seulement en 550).
552-541 Préparatifs de Crésus contre Cyrus : *construction des remparts de Phocée.*
?545 Mort d'Arganthonios.
541 Cyrus renverse Crésus.
540 Prise de Phocée par Harpagos.

1. Pour tout cela, voir Busolt, II, p. 500 et suiv.

On voit qu'il est possible de conserver la chronologie du règne d'Arganthonios telle que la donne Hérodote, et de la faire concorder avec la chronologie générale, en s'appuyant sur ces deux faits, à savoir que, d'une part, il est visible que, pour l'historien grec, Arganthonios ne régnait pas encore lorsque Kolaios aborda à Tartessos, et que, d'autre part, il était mort depuis peu de temps lorsque Phocée fut prise par les Perses.

Cette chronologie concorde-t-elle avec les dates assignées par les auteurs anciens à la puissance maritime, à la « thalassocratie » de Phocée? Ces auteurs, c'est d'abord Thucydide, qui, dans le premier chapitre de son histoire, résume brièvement les faits antérieurs et énumère les principales puissances qui se sont succédé dans l'empire de la mer. Il cite en première ligne les Corinthiens et les Samiens, vers l'année 700. Puis, « beaucoup plus tard, » au temps de Cyrus et de Cambyze, ce sont les Ioniens qui dominent. Puis vient Polycrate, tyran de Samos; et enfin les Phocéens fondateurs de Marseille, qui vainquirent sur mer les Carthaginois[1]. On voit immédiatement que la chronologie de Thucydide dans ce passage est très vague, et qu'il n'envisage la succession des faits qu'en gros, et par à peu près : c'est ce que suffit à montrer la mention des Massaliotes venant après Polycrate, qui a régné de 533 à 526 environ.

Toute différente est la chronologie des thalassocraties donnée par Eusèbe et tirée par lui des œuvres de Diodore[2]. C'est une chronologie exacte et précise que prétend établir l'auteur, depuis les temps qui ont suivi la guerre de Troie. Là, les Phocéens occupent le douzième rang, après les Lesbiens; et ils auraient exercé l'empire maritime pendant quarante-quatre ans; après eux, viennent les Samiens, avec seize ans de domination seulement, ce qui correspond assez bien à la tyrannie de Polycrate.

Quelle valeur faut-il attacher à ce chiffre de quarante-quatre ans? Il est naturellement impossible d'apporter là-dessus des

1. I, 13.
2. Eusèbe, *Chron.* lib. I, éd. Schöne, p. 225; cf. II, p. 224.

arguments probants. Si l'on remarque cependant que l'histoire de la domination phocéenne, comme celle de Polycrate, remontait en somme à un passé relativement peu éloigné, l'on estimera que ces dates ont une tout autre valeur que celle des dates assignées pour la thalassocratie des Lydiens ou des Pélasges. On peut donc, sans faire preuve de trop de crédulité, admettre cette période de quarante-quatre ans, et essayer de la mettre à sa place dans la chronologie générale.

C. Jullian pense qu'il faut intercaler ces quarante-quatre ans dans le demi-siècle qui s'écoule entre la fondation de Marseille et la prise de Phocée par les Perses[1], soit entre 593, date la plus basse à laquelle on puisse placer la fondation de Marseille, et 549, date probable de la soumission de Phocée à Crésus. Et c'est en effet l'hypothèse la plus vraisemblable. La thalassocratie phocéenne ne commençait pour les anciens, qui, naturellement, ne firent ces calculs que longtemps après les événements, qu'avec la fondation de Marseille, et non pas avec la fondation des colonies d'Espagne, parce que Massalia avait vite éclipsé la réputation de ces dernières et était devenue, au bout de peu de temps, comme la métropole des autres colonies phocéennes d'Occident, plus anciennes qu'elle cependant. Et d'autre part, il semble bien que l'activité navigatrice et commerciale des Phocéens soit épuisée vers le milieu du VIe siècle, soit par suite de la conquête lydienne, soit pour d'autres causes.

Il y a cependant une difficulté. Nous verrons plus loin que, lorsque le roi de Perse Cyrus entreprit la conquête des villes grecques d'Ionie, en 540, Phocée paraît avoir été, à défaut de Milet, qui s'était entendue avec l'ennemi, à la tête de la confédération, et avoir été regardée comme telle par le général perse, et aussi par les députés de Sparte qui vinrent en Asie s'enquérir de l'état exact des affaires. Il semble donc qu'il faille prolonger jusqu'à cette date la thalassocratie phocéenne; d'ailleurs, on la rapproche ainsi de la thalassocratie samienne, c'est-à-dire du règne de Polycrate, qui, pour Eusèbe, vient

1. *Revue des Études anciennes*, V, 1903, p. 322.

immédiatement après la thalassocratie phocéenne, et que l'on ne peut faire remonter plus haut que 533.

Seulement, pour rester fidèle au texte d'Eusèbe, il ne faut alors faire commencer la thalassocratie phocéenne qu'en 584, c'est-à-dire de dix à seize ans après la fondation de Marseille. Peut-être en effet, est-ce seulement dans le cours de ces années que la réputation de Massalia commença à se répandre, à la suite de succès remportés et sur les Carthaginois et sur les indigènes, et que les relations de Phocée avec sa colonie et avec celles que Marseille elle-même fonda dans le voisinage devinrent très actives.

Dans tous les cas, on voit que l'écart entre les deux dates n'est pas grand : en d'autres termes, les quarante-quatre ans de la thalassocratie phocéenne, c'est, à n'en pas douter, la première moitié du VIe siècle[1].

Reste, dans le récit d'Hérodote, un dernier détail : c'est le roi de Tartessos qui aurait donné aux Phocéens l'argent nécessaire pour bâtir leurs remparts. Je ne crois pas qu'il faille, là encore, ne voir dans cette façon de s'exprimer qu'une métaphore, et admettre qu'en réalité les Phocéens bâtirent leurs murs grâce à l'argent qu'ils avaient gagné en trafiquant en Espagne[2]. Ce n'était pas la cité phocéenne qui avait gagné de l'argent en Espagne : c'étaient des marchands, des particuliers ; et quoiqu'il y ait de fréquents exemples de contributions apportées par des citoyens riches pour la construction ou la réparation des remparts, il semble bien que ce ne soit pas ici le cas, et qu'il s'agisse d'un don fait à la cité par un prince étranger ami, sinon allié : de cela encore il serait facile de citer des exemples dans l'histoire postérieure de la Grèce. Il n'y a donc pas, à notre avis, à rejeter ni à transformer le récit d'Hérodote sur les relations entre Phocée et les Tartessiens, et

1. On pourrait être tenté d'abaisser ces dates par la raison que Phocée exerce encore une sorte de prééminence parmi les Ioniens en 497, lors de la bataille de Ladé, puisque son général, Dionysios, bien que n'ayant amené qu'un faible contingent de trois navires, est reconnu général en chef. Mais, outre que ce chiffre nous édifie pleinement sur la puissance de Phocée à cette date, il est visible que si le commandement lui fut décerné, ce fut justement en souvenir de son ancienne puissance navale et de son rôle glorieux au temps de Cyrus.

2. P. Castanier, *ouvr. cité*, p. 134 et suiv. ; 143 et suiv.

l'on peut parfaitement l'accepter sans modifications importantes.

Quelle avait été la nature de ces relations des nouveau-venus avec les tribus de l'Espagne, on le devine assez aisément. Habitués à accueillir les Phéniciens et à commercer avec eux, les Tartessiens ne purent voir qu'avec satisfaction ces nouveaux arrivants, qui devaient établir une concurrence avec les Phéniciens au profit des indigènes. Ce que venaient chercher les Grecs, c'est ce que venaient chercher aussi les Phéniciens, les métaux précieux, l'or, l'argent, l'étain, dont la valeur dut augmenter par le fait d'une demande plus grande. Ainsi s'explique tout naturellement le philhellénisme des Tartessiens, et, sans doute aussi, le mauvais accueil des Phéniciens.

Cette opposition des Phéniciens nous est montrée par un fait significatif : il n'est pas question d'une seule colonie phocéenne fondée sur les bords de l'Atlantique, ni, à l'intérieur, dans la vallée du Guadalquivir.

Appien nous dit bien[1] que « quelques Grecs » restèrent en Espagne; mais, outre qu'il semble parler, non d'une colonie, mais seulement d'un petit groupe d'hommes, on verra plus loin qu'il y eut bien des établissements grecs en Espagne, mais en deçà des colonnes d'Hercule. N'est-ce pas que les Phéniciens de Gadîr auraient été assez puissants pour empêcher les Grecs de s'établir sur cette mer d'où leur venaient des produits si recherchés, et d'aller quérir dans la région montagneuse les métaux, dont ils entendaient garder sinon le monopole, du moins le débouché principal?

La période où se déroulent ces événements est celle qui vit grandir et déborder sur l'Espagne la puissance de Carthage. C'est-à-dire que ce n'est pas seulement sans doute aux Phéniciens proprement dits, installés là depuis longtemps, qu'eurent affaire les Phocéens, mais à leurs frères d'Afrique, qui s'empressèrent de les soutenir. Carthage toutefois n'ayant pas encore mis la main sur le pays, ce qui n'arrivera qu'après la

1. *Iberica*, 2.

mort d'Arganthonios, il est très possible qu'un traité en règle soit intervenu entre les Phéniciens et les Grecs, laissant toute liberté à ceux-ci à l'Est de l'Espagne, mais leur interdisant la région située au delà des colonnes d'Hercule[1].

Mais ici intervient l'assertion d'Hérodote, à savoir qu'Arganthonios aurait non seulement permis aux Phocéens de s'établir dans son royaume, mais les aurait même engagés à le faire, et où ils le voudraient. On se demande alors pourquoi les Grecs ont refusé une offre aussi avantageuse, et négligé de prendre pied solidement dans tout ce pays tant convoité par eux. Je ne crois pas cependant qu'il faille révoquer en doute ce détail: bien loin de là, j'estime qu'il a au contraire beaucoup plus de portée qu'on ne lui en attribue d'ordinaire.

Tout d'abord, la démarche attribuée à Arganthonios n'a, en elle-même, rien d'extraordinaire : n'est-ce pas ce qu'avait fait Amasis d'Égypte, un autre roi « philhellène » ? Il avait établi sur son territoire toute une cité grecque; et les avantages qu'il en retirait étaient de même nature que ceux que comptait en retirer, comme nous allons le voir, Arganthonios : outre les profits commerciaux, aussi importants pour les indigènes que pour les colons, les rois égyptiens trouvaient dans les mercenaires grecs un de leurs plus solides appuis militaires.

Or, que l'on relise attentivement tout le passage en question, et l'on verra qu'il ne faut pas séparer cette offre de territoire faite par Arganthonios aux Phocéens de l'offre d'argent qu'il leur fit ensuite; on reconnaîtra de même, malgré l'extrême concision de l'historien, que ce n'est pas seulement quelques Phocéens que le roi voulut attirer chez lui, mais bien tous les Phocéens, à qui il aurait voulu faire abandonner en masse leur patrie. Ce n'est qu'en désespoir de cause, et faute de pouvoir les y décider, qu'il leur donna de l'argent pour la construction des remparts de Phocée.

En d'autres termes, ce n'est pas à un moment quelconque des relations entre le roi de Tartessos et Phocée que se passe cette scène; c'est dans les années qui ont précédé immédiate-

1. Comparez le traité de même genre entre Rome et Carthage en 509 (Polybe, III, 23, 4).

ment la conquête de l'Ionie par Harpagos. C'est alors qu'Arganthonios, sachant par les marins phocéens le sort qui menace leur cité, essaie de les décider à l'abandonner. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre, puisque c'est justement la résolution que prirent les Phocéens plus tard, on peut même dire trop tard. Nous devons même en conclure que ce projet fut agité non seulement avec Arganthonios, mais à Phocée même. Si les Phocéens refusèrent, c'est sans doute qu'ils se crurent assez forts (eux et Crésus) pour repousser l'attaque des Perses, ce à quoi les subsides du roi devaient les aider d'ailleurs puissamment.

Cela enfin nous explique pourquoi Hérodote a soin de nous dire que, lorsque les Phocéens se décidèrent à émigrer, Arganthonios était mort; il leur était impossible de reprendre le projet, et c'est ainsi que la Corse devint alors leur refuge.

Reste à expliquer la conduite d'Arganthonios, et quel intérêt il a pu avoir, à un moment donné, à attirer sur son territoire toute la population d'une cité grecque.

La réponse à cette question nous est fournie par Justin[1]. « Après ces règnes de rois espagnols (la dynastie dont Arganthonios paraît avoir été le dernier représentant), les Carthaginois furent les maîtres dans cette région. » Et il ajoute que Gadîr phénicien ayant pris un grand développement, les peuples espagnols du voisinage s'en inquiétèrent et lui firent la guerre; les Gaditains alors appelèrent à leur secours les Carthaginois, qui peu à peu conquirent tout le pays.

Cette date de l'absorption des anciens éléments phéniciens en Espagne par Carthage est des plus obscures encore; mais on ne voit pas que rien s'oppose à ce qu'elle se place au moment dont nous parlons. Il y aurait eu concordance entre la marche offensive des Perses en Orient et celle des Carthaginois en Occident : c'est exactement ce qui se produira soixante-dix ans plus tard, aux temps glorieux des batailles de Salamine et d'Himère. « Il y a toujours eu, dans l'histoire de la Méditerranée, » dit très justement C. Jullian, « entre les faits de l'Orient et ceux

1. XLIV, 5.

de l'Occident, une corrélation qu'il serait puéril de ne pas reconnaître[1]. »

Ce serait donc pour mieux résister à une attaque des Phéniciens dont il comprenait l'imminence, qu'Arganthonios aurait voulu fonder dans son royaume une puissante colonie grecque destinée à contre-balancer Cadix et à arrêter, d'accord avec lui, la puissance menaçante de Carthage.

Ce n'est pas à dire d'ailleurs que les Phocéens aient renoncé au premier but qu'ils s'étaient proposé en débarquant en Andalousie. En vrais Grecs d'Ionie, ils ne se découragèrent pas pour si peu, et cherchèrent à obtenir le même résultat par une autre voie, et à tourner la position qu'ils ne pouvaient aborder de front. Trouvant les Phéniciens trop fortement installés sur la côte occidentale, ils sondèrent la côte orientale, y cherchant les points par où ils pourraient pénétrer dans l'intérieur et rejoindre, par une voie libre de concurrents, les centres producteurs de minerais précieux. Il s'agissait, en un mot, d'organiser la pénétration dans la haute vallée du Guadalquivir par les passages de la Sierra Nevada et de la Sierra Morena.

C'est donc à cette époque et dans ces circonstances, c'est-à-dire avant la fondation de Marseille, qu'il faut faire remonter au moins un certain nombre des colonies grecques d'Espagne, sinon toutes. Nous allons voir que pour quelques-unes la preuve est faite. Les divergences que l'on constate sur ce point entre les auteurs anciens ne doivent pas surprendre, la plupart d'entre eux écrivant à une époque très éloignée de ces événements ; rien d'étonnant qu'ils aient confondu Phocéens et Massaliotes, sans compter que peut-être pendant assez longtemps ceux-ci ont pu continuer à être désignés sous le premier nom. Enfin il n'est pas douteux qu'après la ruine de Phocée, Marseille n'ait étendu sa domination, ou, si l'on veut, sa protection, sur les colonies de la commune métropole, exactement comme le fit Carthage pour les anciennes colonies de Tyr; elles durent dès lors passer pour des colonies massaliotes, et

1. *Revue des Études anciennes*, V, 1903, p. 324, n. 3.

l'on comprend que les géographes postérieurs, même Strabon, s'y soient parfois trompés.

Voici, par contre, des documents positifs qui vont nous montrer sur la côte d'Espagne des colonies phocéennes, et non massaliotes ; et ces colonies sont situées précisément dans la partie la plus méridionale de la péninsule, ce qui montre bien que le mouvement colonisateur en Espagne est allé du Sud au Nord, et non du Nord au Sud, comme il aurait été naturel s'il était parti de Marseille.

M. Th. Reinach a montré que trois villes au moins, situées entre le détroit de Gibraltar et l'Èbre, sont des colonies directes de Phocée, et remontent à une époque reculée[1]. Il n'y a d'ailleurs là aucune contradiction avec le récit d'Hérodote, suivant lequel les Phocéens auraient refusé de s'établir dans le royaume d'Arganthonios. Je crois avoir montré plus haut la véritable signification de ce passage, et comme quoi il ne s'agissait point là de la fondation d'une colonie ordinaire, mais bien de l'émigration de toute une population, de la translation en Espagne de la cite phocéenne. Ajoutons que, de ces trois villes, deux seulement étaient en territoire tartessien, la troisième étant située bien au Nord de la Segura, fleuve qui formait à peu près la limite entre les Tartessiens et le peuple à demi sauvage des Gymnètes, plus ou moins soumis eux-mêmes aux Ibères[2]. S'il fallait prendre à la lettre le passage d'Appien que nous avons déjà indiqué[3], c'est à cette dernière colonie et à celle-là seulement qu'il ferait allusion, celle d'Ibérie et non de Tartessos.

La première de ces villes en venant de l'Ouest, Mainaké, « la plus occidentale des colonies phocéennes, » est un peu à l'Est de Malaga. Strabon, qui se réfère très probablement au récit de Posidonios, dit que de son temps elle est en ruines, et que ces ruines sont bien grecques. Et il part de là pour combattre

1. *Revue des Études grecques*, XI, p. 54 et suiv. ; « au sixième siècle avant notre ère, » dit M. Reinach ; il n'y a pas de raisons pour ne pas la faire remonter plus haut encore, dans le dernier quart du septième.

2. *Ibid.*, p. 46.

3. En voici le texte : Ἕλληνές τε ὁμοιῶς ἐς Ταρτησσὸν καὶ Ἀργανθώνιον Ταρτησσοῦ βασιλέα πλέοντες, ἐμμεῖναι καὶ τῶνδέ τινες ἐν Ἰβηριά.

l'identification de cette Mainaké grecque avec la phénicienne Malaca[1]. Cette erreur, Avienus la commet, mais en même temps il nous apprend que, des deux villes, Mainaké était la plus ancienne, d'où il faut conclure que les Phéniciens n'ont fondé Malaca que plus tard, sans doute précisément après la décadence de Phocée[2].

La situation de Mainaké était exceptionnellement favorable : non seulement la chaîne montagneuse qui s'élève entre Malaga et Antequera était riche elle-même en métaux précieux[3], mais la possession de Mainaké, située près de l'embouchure du Guadalhorce, permettait aux colons de remonter la vallée de ce fleuve, et d'arriver ainsi facilement à la région de Cordoue et à la Sierra Morena[4].

La seconde ville est Abdera, l'Adra actuelle, dans la province d'Almeria. Il est vrai que, d'une part, Avienus ne la mentionne pas, et que, d'autre part, Strabon en fait une colonie phénicienne[5]. Mais son nom est incontestablement grec; et Strabon lui-même signale dans le voisinage, d'après les voyageurs Posidonios, Artémidoros et Asclépiadès, les ruines d'un établissement quelconque, ville ou peut-être enceinte sacrée, appelée Odysseia, avec un temple d'Athéna où étaient des boucliers et des ornements de vaisseaux, *ex-voto* commémoratifs d'une victoire. Il n'est donc pas douteux qu'Abdera ait été à l'origine une ville grecque ionienne. Elle fut plus tard annexée au domaine phénicien, lors du recul de l'élément grec dans ces parages, à la suite d'événements sur lesquels nous aurons à revenir.

La troisième et dernière ville, pour passer sous silence l'énigmatique Chersonésos, qui peut-être n'était pas une ville[6], est Héméroskopion[7], qui paraît être Cullera, dans la province de Valence. Non seulement son nom la désigne évidemment

1. III, 4, 2.
2. *Ora Maritima*, 426-427 :

Malachæque flumen, urbe cum cognomine,
Mænace priore quæ vocata est sæculo.

3. Strabon, III, 4, 2.
4. C. Jullian, *Revue des Études anciennes*, *loc. cit.*, p. 322.
5. III, 4, 3.
6. Avienus, v. 490; cf. Timée cité par Étienne de Byzance, s. v. Ἴοψ.
7. Avienus, v. 476.

comme étant d'origine grecque, mais Artémidore la dit formellement colonie de Phocée[1], et si Strabon la dit massaliote[2], c'est que plus tard elle a fait partie du domaine colonial de cette nouvelle métropole.

L'existence de ces trois villes, et sans doute d'autres, à une époque reculée, est le vivant commentaire de ce qu'il y a à retenir du récit d'Hérodote, à savoir de l'activité et de la vitalité des relations commerciales des Phocéens avec les pays du Sud et du Sud-Est de l'Espagne. Et si l'on veut une autre preuve de la haute antiquité de ces relations, on n'a qu'à regarder l'admirable buste d'Elché, que l'on s'accorde à attribuer à la fin du ve siècle ou au début du IVe[3]. Estimera-t-on que ce soit trop d'un siècle au moins pour que des artistes grecs aient pu se familiariser à ce point avec le type, le costume et la joaillerie des Tartessiens, au point d'en faire une œuvre aussi une et aussi profondément typique? Ce mélange de l'art grec avec des éléments locaux très différents, d'où est sorti, M. Heuzey n'a pas craint de le dire, un véritable art espagnol, n'a pu demander un temps moindre pour s'accomplir, et il faut que dès le VIe siècle la civilisation hellénique se soit implantée fortement en Espagne.

Telles ont été, si nous ne nous trompons, les premières relations du monde hellénique avec l'extrême occident de l'Europe. Profitant des renseignements fournis par de hardis aventuriers samiens, renseignements à l'affût desquels ils devaient être plus que tous autres, depuis qu'ils avaient constaté qu'il n'y avait plus guère de place pour eux, les derniers venus, dans le monde jusqu'alors connu, les Phocéens, avec leurs navires rapides et d'un tonnage suffisant, n'ont pas hésité à franchir de parti pris l'espace qui séparait la Sicile de l'Espagne. Il va de soi que, partis de Phocée, ils ont trouvé autant qu'ils l'ont voulu, dans la Méditerranée orientale, des ports de relâche et de ravitaillement. C'est seulement après avoir quitté la Sicile qu'ils ont dû aller hardiment droit devant eux jusqu'à ce qu'ils

1. Cité par Étienne de Byzance, s. v. Ἡμεροσκοπεῖον.
2. III, 4, 6.
3. Th. Reinach, *art. cit.*, p. 49.

atteignissent les fameuses colonnes d'Hercule. Trouvant là une population déjà civilisée et habituée par les Phéniciens au contact avec les étrangers, ils ne se contentèrent bientôt pas de trafiquer avec les Tartessiens : ils firent ce qu'avaient fait les Phéniciens eux-mêmes, et voulurent s'établir à demeure. Seulement les meilleures positions, celles qui commandaient le passage vers les mers mystérieuses de l'Occident et du Nord, étaient déjà occupées par les Phéniciens, qui n'entendaient pas céder la place aux nouveaux arrivants. D'autre part, les maîtres du pays, qui avaient permis aux Phéniciens de s'installer dans les conditions très particulières que nous avons indiquées, ne furent sans doute pas plus disposés à abandonner aux uns plus qu'aux autres une part de leur souveraineté. Ils voulurent bien profiter de la concurrence que se faisaient les rivaux, et le meilleur parti à prendre pour y arriver était de leur permettre le libre trafic sans que l'un des deux pût évincer l'autre. Il y eut là sans aucun doute, à la cour d'Arganthonios, pour parler comme Hérodote, toute une lutte d'influences, où Phéniciens et Grecs, également experts dans l'art de l'intrigue, rivalisèrent d'habileté diplomatique et de souplesse vis-à-vis des princes indigènes.

Que l'on se rappelle ce qui s'est passé et ce qui se passe encore aujourd'hui dans tous les pays exotiques où les Européens des diverses nations se disputent la prééminence commerciale, lorsqu'ils ne peuvent imposer leur domination politique, et l'on aura une idée assurément assez juste de l'histoire des établissements phocéens en Espagne à la fin du VIIe siècle avant notre ère.

Il est remarquable qu'il ne soit point question, entre Phéniciens et Grecs, de luttes véritables ni de combats livrés en ces circonstances. Peut-être y en eut-il? Nous sommes trop insuffisamment renseignés pour affirmer que non. Mais il n'est pas impossible non plus que, en présence de la volonté bien indiquée des Tartessiens de partager leur clientèle entre les deux rivaux, et du profit considérable que l'un et l'autre y trouvaient encore, il se soit établi entre eux un accord, formel ou tacite, et que l'une des conditions en ait été que les Grecs s'abstiendraient de visiter la côte occidentale.

Enfin, il est à peine besoin d'ajouter que tout cela ne fut pas l'œuvre d'un jour. Il va de soi que ce n'est pas en une seule expédition que les Phocéens se firent connaître des indigènes, les habituèrent à trafiquer avec eux, gagnèrent la confiance du prince, et fondèrent des établissements fixes. Une fois la route du pays de Tartessos connue, il y eut entre ce pays et Phocée un va-et-vient fréquent et un échange continuel de marchandises; mais toutes, aussi bien les marchandises exportées que les marchandises importées, naviguaient sous pavillon phocéen. D'ailleurs Hérodote lui-même nous l'indique, en parlant des sommes considérables données par Arganthonios pour la construction des remparts de Phocée : cela prouve tout au moins que les relations ne cessèrent nullement entre les nouvelles colonies et la métropole, mais qu'au contraire elles restèrent en communication constante. Les colonies durent en sentir d'autant plus le besoin que sans aucun doute elles furent, comme les colonies phéniciennes, de simples établissements de commerce, ne possédant qu'un territoire très restreint qu'elles ne pouvaient songer à étendre : elles ne le tenaient point en effet de la conquête, mais du bon vouloir des possesseurs du sol, à peu près comme leur métropole, Phocée, avait tenu autrefois le sien de sa voisine Cymé[1].

M. CLERC.

1. C'est ce que n'a pas remarqué A. Sonny, *De Massiliensium rebus quæstiones*, p. 2, lorsqu'il traite de *radotage* le passage où Justin (d'après Timée?) voit dans l'exiguïté du territoire des Phocéens une des causes de leur colonisation.

LES « PUNIQUES » ET LA « THÉBAÏDE »

Nous avons établi[1] que les cinq derniers chants de Silius sont postérieurs à la publication de la *Thébaïde* et qu'en revanche la moitié des *Silves* de Stace et son fragment d'*Achilléide* ont été écrits après la publication des douze premiers chants des *Puniques*. Il convient donc de faire porter d'abord notre étude des passages semblables sur les œuvres dont la chronologie est fixée. Quand nous aurons compté et pesé les imitations sûres, peut-être aurons-nous quelque chance de déterminer avec moins d'incertitude quels épisodes et quels vers ont pu être reproduits par l'un ou par l'autre dans les parties de leur œuvre composées au même moment[2].

1° *Imitations de Silius Italicus dans les cinq derniers chants des « Puniques »*.

Silius a très peu imité Stace : à peine peut-on signaler dans les jeux donnés par Scipion (*Pun.*, XVI, 303 sqq.) quelques souvenirs des Jeux Néméens (*Théb.*, VI, 227 sqq.). Un toutefois est certain : Stace, désireux de renouveler une péripétie de la lutte à la course, telle que l'avaient dépeinte Homère (*Il.*, XXIII, 773 sqq.) et Virgile (*Én.*, V, 327 sqq.), imagine d'attribuer la défaite de Parthénopée à ses longs cheveux flottants que saisit son plus proche concurrent :

Flavus ab intonso pendebat vertice crinis
Arcados; hoc primis Triviae pascebat ab annis
Munus...
Tunc liber nexu lateque in terga solutus
Occursu Zephyri retro fluit et simul ipsum
Impedit infestoque volans ostenditur Idae.
Inde dolum juvenis fraudique accommoda sensit
Tempora; jam finem juxta, dum limina victor
Parthenopaeus init, correpto crine reductum
Occupat et longe primus ferit ostia portae

(VI, 585 sqq.)

1. *Rev. Él. anc.*, t. VII, 1905, p. 131-146.

2. R. Helm (*De D. P. Statii Thebaide*, Berlin, 1892, p. 160 sqq.) a étudié les imitations; mais faute d'une méthode rigoureuse et parce qu'il n'a tenu dans cette étude aucun compte des dates certaines, il n'est arrivé à aucun résultat.

Ainsi Théron perd la palme dans les *Puniques :*

Et forsan gemina meruissent praemia palma,
Pervecti simul ad metas ni, terga secutus
Theronis, fusam late per lactea colla
Hesperos ingenti tenuisset saevus ab ira
Traxissetque comam : tardato laetus ovansque
Eurytus evadit juvene atque ad praemia victor
Emicat...

(*Pun.*, XVI, 517 sqq.)

Silius est évidemment plus sec et plus plat, — bien qu'il ait compris qu'on ne peut dépasser un adversaire en le saisissant par les cheveux et qu'on fait seulement le jeu d'un tiers ; — il n'a pas même dans ces six vers imité une seule expression de Stace ; nul doute, cependant, que cette *couleur* ne lui vienne de Stace, qui en est l'inventeur.

D'autres imitations, dans le même épisode, sont au contraire de pure forme et un peu plus douteuses. A la suite d'Homère[1], Stace avait montré à deux reprises, dans la lutte des chars et dans la luttte des coureurs, le souffle d'un des combattants échauffant le cou de celui qui le précédait :

Prior Hippodamus fert ora sequentum[2] (cornipedum)
Fert gemitus multaque umeros incenditur aura.

(*Théb.*, VI, 416 sqq. Cf. *Il.*, XXIII, 380.)

Quem deinde gradu premit horridus Idas
Inspiratque umero, *flatuque* et pectoris umbra
Tergat premit.

(*Ibid.*, 581 sqq. Cf. *Il.*, *ibid.*, 765.)

Or, Silius écrit, dans la lutte des chars :

Jamque etiam dorso atque humeris trepidantis Hiberi
Ora superposuit sonipes, *flatusque* vapore
Terga premi et spumis auriga calescere sentit.

(*Pun.*, XVI, 420.)

1. Cf. Virgile, *Géorg.*, III, 111 ; Ovide, *Métam.*, V, 616 ; I, 542.
2. Une réminiscence de Virgile est ici certaine.

Humescunt spumis flatuque sequentum

(*Géorg.*, III, 111.)

Signalons encore deux courtes comparaisons, trop semblables chez les deux poètes pour qu'on ne songe pas à une réminiscence de la part de Silius. Les coureurs s'élancent rapides comme des flèches :

Credas e plebe Cydonum
Parthorumque fuga totidem exsiluisse sagittas

(*Théb.*, VI, 574-5.)

Exsiluere per auras
Ocius effusis nervo exturbante sagittas.

(*Pun.*, XVI, 480-1.)

Au milieu de la course, les chevaux se hâtent avec une nouvelle ardeur, comme s'ils franchissaient les barrières :

Ceu modo carceribus dimissus in arva solutis.

(*Théb.*, VI, 500.)

Ceu tunc e carcere primo
Corriperet spatium.

(*Pun.*, XVI, 394-5.)

Mais c'est tout, — à moins qu'on ne veuille rapprocher cette hyperbole de Silius : « et ventos post terga relinquit » (XVI, 335), de celle de Stace : « stupuere relicta Nubila » (VI, 287). Si, en bien d'autres endroits dans les jeux, Silius rappelle Stace, c'est que tous les deux imitent Homère et surtout Virgile[1].

En dehors des jeux, on ne relève pas une seule imitation certaine, même dans les mots. Qui peut croire, par exemple, que des expressions comme *armorum tonitru* (*Pun.*, XIII, 9), comme *canentis olivae* (*ibid.*, 69) viennent sûrement de Stace (*Théb.*, III, 423, 466), et non d'un autre poète ou du fonds même de Silius? Tout au plus serais-je tenté de croire que deux ou trois figures audacieuses et bien dans le goût de Stace (« *medicatae* cuspidis ictu », *Pun.*, XIII, 197 ; cf. VII, 453 ; « orantes *pressere silentia* » *Pun.*, XII, 646) viennent, en effet, de l'auteur de la *Thébaïde* (« Scythicis quotiem *medicata*[2] vene-

1. Aussi les autres rapprochements essayés par Helm (*op. cit.*, p. 163 sqq.) sont-ils peu convaincants, comme le reconnaît l'auteur lui-même.

2. *Medicatus* équivaut à l'expression de Virgile *veneno armatus* (*En.*, IX, 773 ; X, 140). On voit assez d'où vient la métaphore de Silius et de Stace.

nis », *Théb.*, IV, 505; « pharetrati *pressere silentia* fratres », *Silves*, I, 2, 64[1]).

Les emprunts de Silius à Stace sont donc presque insignifiants : ceux de Stace, comme on va le voir, sont plus nombreux, sinon plus significatifs.

2° *Imitations de Stace dans les ouvrages postérieurs à 92.*

Dans la sixième *Silve* du livre IV[2], Stace fait peut-être une allusion aux *Puniques* de Silius :

> Mox Nasamoniaco decus admirabile[3] regi
> Possessum; fortique deo libavit honores
> Semper atrox dextra perjuroque ense superbus
> Hannibal. Italicae perfusum sanguine gentis
> Diraque Romuleis portantem incendia tectis
> Oderat, et cum epulas et cum Lenaea dicaret
> Dona, deus castris maerens comes ire nefandis,
> Praecipue cum sacrilega face miscuit arces
> Ipsius, immeritaeque domos ac templa Sagunti
> Polluit et populis furias immisit honestas
>
> (*Silves*, IV, 6, 75 sqq.)

Silius, qui n'avait pas à flatter Nonius Vindex, n'a parlé nulle part de cet Hercule possédé un moment par Hannibal, selon Stace et selon Martial[4]. Stace, d'ailleurs, ne tient pas de Silius seul l'anecdote des Sagontins qui se précipitent dans les flammes au moment où la ville est prise. Tite-Live l'a rappelée, ainsi qu'Appien et Florus[5]. On ne peut donc assurer que ces dix vers sont inspirés par les *Puniques*. Il convient pourtant de remarquer que Silius a signalé la dévotion d'Hannibal pour Hercule (*Pun.*, III, 14 sqq.), et qu'il est le premier peut-être à

1. La seconde *Silve* du Ier livre est de décembre 89, ou d'un peu plus tard, selon Vollmer (*Einleit.*, p. 5; cf. Gsell, *op. cit.*, p. 199), donc antérieure au XIIe chant des *Puniques*; mais il n'est pas certain que Silius l'ait connue, car le Ier livre des *Silves* fut édité au plus tôt à la fin de 91 (Friedl., *Sittengesch.*, III[6], p. 472 sqq.). Et Vollmer (*Einleit.*, p. 12, n. 4), qui, d'ailleurs, ne rejette pas absolument cette date, incline pourtant à retarder la publication du Ier livre jusqu'à 94.

2. Écrite dans l'été de 94.

3. Il s'agit d'une statuette d'Hercule ἐπιτραπέζιος.

4. IX, 43 et 44.

5. Tite-Live, XXI, 14; Appien, *Hispan.*, 12; Florus, I, 22, 6.

glorifier ce sacrifice des Sagontins[1], que les historiens attribuent plutôt au désespoir et à la folie. Le mot même de Stace, *furias honestas*, rappelle la Furie qui, selon Silius, inspira aux vaincus leur terrible dessein[2].

Quoi qu'il en soit, voici des expressions qui, selon toute vraisemblance, viennent de Silius :

Ach., I, 435 :

Attritu nigris addunt mucronibus iras.

Cf. *Pun.*, VII, 344 :

dant mucronibus iras[3].

Silves, V, 3, 116 sqq. :

Non tibi deformes obscuri sanguinis ortus
Nec *sine luce genus.*

Cf. *Pun.*, VIII, 246 :

Atque illi *sine luce genus,* surdumque parentum.

Silves, IV[4], 7, 15 sqq. :

Pallidus *fossor redit eruloque*
Concolor auro.

Cf. *Pun.*, I, 233 :

... Et *redit* infelix *effosso concolor auro.*

Silves, III, 5, 2[5] :

Anxia pervigili ducis suspiria cura.

Inde opus adgressi toto quod nobile mundo
Aeternum invictis infelix gloria servat.
(*Pun.*, II, 612 sqq.)

At vos, sidereae, quas nulla acquaverit aetas
Ite, decus terrarum, animae, venerabile vulgus,
Elysium et castas sedes decorate piorum, etc.
(*Ibid.*, 696 sqq.)

2. *Pun.*, II, 543 sqq.
3. Stace, il est vrai, avait dit, plus vigoureusement encore :

Attritu cogunt juvenescere saxo
(*Théb.*, III, 584.)

Et Silius lui-même :

Saxo exasperat ensem
(*Pun.*, IV, 19.)

Tous les deux d'ailleurs après Lucain (*Phars.*, VII, 139).
4. Écrite dans l'été de 95.
5. Écrite vers 94.

Cf. *Pun.*, VIII, 219 :

Anxia ducebat vigili suspiria voce.

L'imitation me paraît bien moins certaine dans les passages suivants :

Silves, IV[1], 1, 40 sqq. :

Restat Bactra novis, restat Babylona tributis
Frenari

Cf. *Pun.*, III, 612 :

Huic laxos arcus olim Gangetica pubes
Submittet, vacuasque ostendent Bactra pharetras.

Silves, IV, 3, 153 sqq.[2] :

Juravit tibi jam nivalis Arctus,
Nunc magnos Oriens dabit triumphos.

Cf. *Pun.*, III, 614-5.

Hic et ab Arctoo currus aget axe per urbem,
Ducet et Eoos, Baccho cedente, triumphos.

Outre qu'aucune expression n'est fidèlement reproduite, il est vraisemblable que ces vers, et d'autres que nous avons cités ailleurs, ont été pour ainsi dire commandés par l'empereur, et qu'on les retrouverait, à très peu près pareils, chez tous les poètes connus et inconnus qui louaient dans ce temps Domitien.

Il n'y a pas d'autres rapprochements à faire entre les *Puniques* et les *Silves*[3]. Donc à une époque où Silius et Stace se connaissaient certainement, ils se sont fort peu imités l'un l'autre ; il sera très difficile, par conséquent, de discerner celui

1. Écrite le 1er janvier 95.
2. Écrite dans le printemps de 95.
3. Vollmer, dans son édition, cite d'autres expressions ou tournures analogues, mais sans prétendre — et avec raison — qu'il y ait imitation ou même réminiscence de la part d'un des deux poètes. En fait, de ce que Silius (III, 386) et Stace (IV, 4, 68) donneraient à un cheval l'épithète d'*asper*, on ne peut évidemment rien conclure. Et si Stace (II, 2, 76) cite *Prochyte* et *Inarime*, comme Silius (XII, 147), c'est sans doute que tous deux se souvenaient de Virgile (*Én.*, IX, 715-6). De même, une épithète curieuse *binominis Istri* (*Pun.*, I, 326; *Silv.*, V, 1, 90), vient probablement d'Ovide, *Pont.*, I, 8, 11.

qui invente et celui qui imite dans les parties de leurs poèmes composées au même moment. Toutefois il semble que Stace ait plus imité et surtout qu'il ait imité le premier. Dès la fin de 94, dans la cinquième *Silve* du IIIe livre, et dans l'*Achilléide*, mais surtout au cours de 95, Stace se souvient de Silius; celui-ci ne semble s'inspirer vraiment de la *Thébaïde* que dans le XVIe chant des *Puniques*. Est-il excessif d'en inférer que peut-être Silius n'a imité Stace que pour répondre à ses avances et que, par suite, la composition du XVIe chant est, comme nous l'avons déjà supposé, de 96 ou de la fin de 95?

3° *Ressemblances entre la « Thébaïde » et les XII premiers chants des « Puniques »*.

Nous négligerons dans cette partie de notre étude les simples ressemblances de mots[1], qui ne peuvent absolument rien prouver, et nous nous en tiendrons aux épisodes, ou du moins aux détails plus importants et plus caractéristiques.

La plupart de ces détails ont été étudiés de fort près par Helm[2]; mais Helm a pour seul principe que, dans les passages imités d'Homère, de Virgile ou d'Ovide, celui des deux poètes qui se rapproche le moins du modèle a imité son contemporain. Combien ce principe est insuffisant, les deux premiers exemples choisis par Helm vont nous le montrer.

Stace (III, 580 sqq.) et Silius (IV, 13 sqq.) dépeignent les préparatifs d'une grande guerre; ils ont pour modèles Virgile, dans son *Énéide* (VII, 623 sqq.) et Lucain (*Phars.*, I, 240 sqq., et VII, 136 sqq.). Stace a imité Lucain et Virgile. Son début est de Lucain:

> Arma paternis
> Postibus et fixos superum ad penetralia currus
> Vellere amor; tunc fessa putri robigine pila
> Haerentesque situ gladios in saeva recurant
> Vulnera, et attrito cogunt juvenescere saxo.
>
> (*Théb.*, III, 580-584.)

1. Quelques-unes ont été rassemblées, très arbitrairement du reste, par Lehanneur (*De P. P. Statii vita et operibus*, Paris, 1878, p. 262 sqq.) et par Büchwald (*op. cit.*, p. 21).

2. *Op. cit.*, p. 160 sqq.

Cf. *Phars.*, 240-244 :

Rupta quies populi stratisque excita juventus
Deripuit sacris adfixa penatibus arma
Quae pax longa dabat . . . . . .
. . . . . curvataque cuspide pila
Et scabros nigrae morsu robiginis enses[1].

La suite est du Virgile délayé :

Hi teretes galeas | magnorumque aerea suta[2]
Thoracum et tunicas chalybum squalore crepantes[3]
Pectoribus temptare . . . . . .
. . . . . jam falces avidis et aratra caminis
Rastraque et incurvi saevum rubuere ligones.
Caedere nec validas sanctis e stirpibus hastas,
Nec pudor emerito clipeum vestisse juvenes.

(*Théb.*, III, 585-591.)

Cf. *Én.*, VII, 632 sqq.

Tegmina tuta cavant capitum, flectuntque salignas
Umbonum crates; | alii thoracas ahenos
. . . . . .
Vomeris huc et falcis honos, huc omnis aratri
Cessit amor.

A la fin, Stace revient à Lucain et lui prend l'idée d'une comparaison :

Quantus Tyrrheni gemitus salis, aut ubi temptat
Enceladus mutare latus, etc.

(*Théb.*, III, 594 sqq.)

Cf. *Phars.*, VII, 145 sqq.

Non aliter Phlegra rabidos tollente gigantas, etc.

Silius, au contraire, n'a suivi et délayé que Virgile :

Pila novant | ac detersa rubigine saevus
Induitur ferro splendor | niveumque repostae
Instaurant galeae coni decus : (hasta juvatur
Amento; revocantque nova *fornace* bipennes[4]). |

1. Cf. *Phars.*, VII, 139 :
Nec gladiis habuere fidem, nisi cautibus asper
Exarsit mucro.
2. Cf. *Én.*, X, 13.
3. Cf. *Én.*, XII, 88.
4. Cf. *Én.*, VII, 636 :
recoquunt patriis fornacibus enses.)

Conseritur tegimen laterum impenetrabile, multas
Passurus dextras atque irrita vulnera thorax. |
(*Pars* arcu invigilant), domitat *pars* verbere anhelum
Cornipedem in gyros | saxoque exasperat ensem.

(*Pun.*, IV. 13-20.)

Cf. *Én.*, VII, 626 sqq. :

Pars leves clipeos et spicula lucida tergent
Arvina pingui subiguntque in cote secures;

Ibid., 630 sqq. :

Tela novant.

Ibid., 638 sqq. :

Hic galeam tectis trepidus rapit, | ille frementes
Ad juga cogit equos | clipeumque auroque trilicem [1]
Loricam induitur | fidoque accingitur ense.

Il ressort de ces rapprochements : 1° que Stace a imité Lucain et Virgile, suivant le même ordre que ses modèles dans les parties de description qu'il leur a empruntées; 2° que Silius a imité seulement Virgile, suivant très exactement l'ordre de sa description; 3° que Stace et Silius ont reproduit ici les mots et les tournures de leurs modèles, si ce n'est aux endroits qu'ils avaient imités ailleurs; 4° qu'on ne peut signaler aucun emprunt de Silius à Stace ou de Stace à Silius [2]. Comme, au surplus, le IIIe chant de la *Thébaïde* et le IVe des *Puniques* ont dû être composés presque à la même date, il est impossible de distinguer qui, de Silius ou de Stace, a pu imiter l'autre, ni même s'il y a eu imitation de l'un à l'autre.

Dans le Ve chant de la *Thébaïde* et dans le VIe des *Puniques*, un serpent énorme est décrit, d'après Ovide (*Métam.*, III, 32 sqq.)[3]. Stace se rapproche infiniment plus d'Ovide que de Silius; cependant un trait, qui n'est pas dans Ovide, apparaît

1. Cf. Sil., *Pun.*, II, 401 :
textam nodis auroque trilicem
Loricam.

2. Helm (p. 162) prétend, au contraire, que Stace est plus près de Virgile que Silius; mais c'est qu'il tient compte seulement des mots, et que, d'ailleurs, il ne les a pas vus tous. Au reste, il n'a pas vu davantage que Stace avait imité Lucain.

3. Dans la description de Silius il y a bien moins d'imitations d'Ovide que dans celle de Stace; c'est que Silius a déjà imité Ovide dans son IIIe chant (189 sqq., 191 sqq.; cf. *Mét.*, III, 80 sqq.).

chez les deux poètes : le serpent aime à se reposer dans la rivière, la coupant par le travers. Silius s'exprime ainsi :

> Nondum etiam toto demersus corpore in amnem
> Jam caput adversae ponebat margine ripae.
>
> (*Pun.*, VI, 164-5.)

Stace, plus imagé :

> Saepe super fluvios geminae jacet aggere ripae
> Continuus, squamisque incisus adaestuat amnis.
>
> (*Théb.*, V, 516-7.)

Un des deux poètes a imité l'autre certainement, mais lequel? Stace, selon Helm, parce que son récit est dans l'ensemble plus heurté que celui de Silius, et ce trait final moins bien amené[1]. Mais, à vrai dire, il ne semble pas que la description de Silius soit plus logique ni mieux composée que celle de Stace; d'ailleurs, on a vu plus haut qu'imitant un détail de la *Thébaïde* dans les jeux, Silius l'avait corrigé et rendu plus vraisemblable. Ici encore, on ne peut donc rien décider, et la méthode de Helm apparaît insuffisante. Revenons donc à la nôtre, et tenons compte des dates.

Il paraît certain que si l'on rencontre quelques ressemblances entre Silius et Stace dans la μάχη παραποτάμιος, qu'ils ont imitée l'un et l'autre d'Homère (*Iliade,* XXII, 200 sqq.), c'est Stace qu'il faudra déclarer imitateur, puisque son IXe chant est assurément postérieur au IVe chant des *Puniques*. Or, il semble y avoir des ressemblances dans quelques détails. Ainsi, dans cette peinture du fleuve couvert de débris :

> Spicula jam clipeosque levés arcusque remissos
> Unda vehit, galeasque vetant descendere cristae.
>
> (*Théb.*, IX, 261-2.)

Cf. *Pun.*, IV, 625-6 :

> Corporibus clipeisque simul galeisque cadentum
> Contegitur Trebia.

De même, dans quelques épisodes du combat :

> Flumineam rapiente vado puer Argipus ulmum
> Prenderat : insignes humeros ferus ense Menoeceus
> Amputat.
>
> (*Théb.*, IX, 266 sqq.)

1. Helm, *op. cit.*, p. 163.

Cf. *Pun.*, IV, 585 sqq. :

Ille celer nandi, jamjamque apprendere tuta
Dum parat, et celso connisus corpore prensat
Gramina summa manu, liquidisque emergit ab undis,
Contorta ripae pendens adfigitur hasta.

De même encore, dans ces plaintes du fleuve comblé par les cadavres :

stipatus caedibus artas
In freta quaero vias; non Strymonos impia tanto
Stagna cruore natant, non spumifer altius Hebrus
Gradivo bellante rubet.

(*Théb.*, IX, 436 sqq.)

Cf. *Pun.*, IV, 663 sqq. :

quot corpora porto
Dextra fusa tua! Clipeis galeisque virorum
Quos mactas artatus iter cursumque reliqui.
Caede, vides, stagna alta rubent.

Et dans quelques expressions :

Mille modis leti miseros mors una fatigat.

(*Théb.*, IX, 280.)

Cf. *Pun.*, IV, 591 :

Mille simul leti facies.

Mais remarquons que ces ressemblances viennent pour la plupart d'un modèle commun, soit Homère, soit Lucain. C'est à Homère que Silius et Stace empruntent les plaintes du fleuve :

Πλήθει γὰρ δή μοι νεκύων ἐρατεινὰ ῥέεθρα·
οὐδέ τί πῃ δύναμαι προχέειν ῥόον εἰς ἅλα δῖαν,
στεινόμενος νεκύεσσι.

Il., XXII, 218 sqq.)

Ici, il n'y a de propre à Silius et à Stace que quelques mots comme *artas, stagna, rubet.*

Dans les épisodes du combat, Stace s'inspire surtout de Lucain :

Ausus romanae Graia de puppe carinae
Injectare manum; sed eam gravis insuper ictus
Amputat; illa tamen nisu, quo prenderat haesit
Deriguitque tenens strictis immortua nervis.

(*Phars.*, III, 610 sqq.)

C'est bien de là, autant que des vers cités de Silius, que Stace a tiré sa peinture d'Argipus :

> insignes umeros ferus ense Menoeceus
> Amputat : ille cadens, nondum conamine adempto,
> Truncus in excelsis spectat sua bracchia ramis.
>
> (*Théb.*, IX, 267 sqq.)

Et c'est encore un vers de Lucain :

> Mille modos inter leti mors una timori est.
>
> (*Phars.*, III, 689.)

plus que celui de Silius, qui a fourni à Stace le vers précédemment indiqué :

> Mille modis leti miseros mors una fatigat.

D'ailleurs, ces descriptions de combats et de blessures sont dans le goût de ce temps[1], comme les scènes d'atroce barbarie que nous ont laissées et Silius racontant la ruine de Sagonte (*Pun.*, II, 614 sqq.) et Valérius ou Stace lui-même dépeignant les carnages de Lemnos.

Ce n'est pas à dire sans doute que Stace n'ait rien dû à Silius dans sa *μάχη παραποτάμιος* ; mais, outre qu'il l'a bien moins imité qu'Homère ou Lucain, il s'est appliqué, semble-t-il, à transformer et à dissimuler ses emprunts, comme s'il eût craint de paraître louer, en l'imitant, un concurrent et un rival.

Je ne dirai rien de cette peinture d'un combat corps à corps (*Théb.*, VIII, 395 sqq. ; *Pun.*, IV, 351 sqq. ; V, 219 ; IX, 22 sqq.), où Helm remarque tant d'analogie entre les deux poètes[2] ; de telles scènes sont si fréquentes chez tous les auteurs d'épopées depuis Homère et Ennius, et si nécessaires d'ailleurs dans un poème épique, qu'à force d'imiter leurs prédécesseurs, des poètes contemporains qui ont tant de modèles sous les yeux ne peuvent pas, malgré quelques adroites variantes, ne pas se ressembler.

1. Évidemment on en trouvait de nombreux exemples dans la littérature des premiers siècles de l'Empire, car les rhéteurs grecs en ont enseigné la méthode, les procédés et le style. Cf. περὶ ἐπιδεικτικῶν (Walz, *Rh. Gr.*, t. IX, p. 223 et 224) : καὶ μὴν καὶ πεζομαχίας ἐκφράσεις... ἤδη δὲ που καὶ ναυμαχίαν, εἰ γένοιτο, οἷα πολλὰ παρὰ τοῖς συγγραφεῦσιν... Ἐνταῦθα καῖρον ἕξεις καὶ ἀνεῖναι κατὰ μέσον τὸν λόγον... καὶ φωνὴν καθάπερ ἐν δράματι ἢ χὼρα ἢ ποταμῷ παρατιθέναι.

2. *Op. cit.*, p. 169 sqq.

Mais un passage omis par Helm, et qui me paraît plus significatif cependant, c'est celui où Stace représente la Vertu descendant du ciel pour enflammer le cœur de Ménécée (*Théb.*, X, 632 sqq.). Silius a représenté lui aussi (*Pun.*, II, 481 sqq.) une divinité abstraite, la Bonne Foi, qui encourage les Sagontins assiégés. On ne trouvera peut-être pas dans les deux épisodes une seule imitation de mots[1], mais l'inspiration est toute pareille et l'action des deux déesses s'exerce d'une façon identique.

Si la Vertu de Stace n'est pas, comme la Bonne Foi des *Puniques* (II, 484), née avant Jupiter, du moins elle est assise auprès de Jupiter, dont elle est la compagne (*Théb.*, X, 632 : « Diva Jovis solio juxta comes »). Stace ose une description assez éclatante à laquelle n'a pas songé Silius chez qui *Fides* reste trop une abstraction (« tacitum in pectore numen », *Pun.*, II, 486)[2]. Mais, l'une comme l'autre, les deux déesses au front sévère (*Théb.*, X, 641 sqq.; *Pun.*, II, 513), descendent dans l'air léger et parlent à leurs favoris : bien que Stace donne à la vertu l'aspect de Manto, fille de Tirésias, et la mette face à face avec Ménécée, son action, comme celle de la Bonne Foi, est surtout intérieure (« seseque in corde [Menoecei] reliquit », *Théb.*, X, 673; « immittitque animis numen », *Pun.*, II, 516[3]). Et Ménécée, comme les Sagontins, est aussitôt rempli d'un enthousiasme sacré :

> Fulminis haut citius radiis adflata cupressus
> Combibit infestas et stirpe et vertice flammas

1. En revanche, lorsque Stace décrit la Piété (qu'il associe, du reste, à la Bonne Foi, XI, 98), il est très près de Silius :

> Jamdudum terris coetuque offensa deorum
> Aversa caeli Pietas in parte sedebat.
>
> (*Théb.*, XI, 457 sqq.)

Cf. *Pun.*, II, 481 sqq. :

> Arcanis dea laeta, polo tum forte remoto,
> Caelicolum magnas volvebat conscia curas.

2. A ce point de vue encore, la Piété de Stace ressemble davantage à la Bonne Foi de Silius. Cf. *Théb.*, XI, 467 sqq.; *Pun.*, II, 496 sqq.

Dans une autre partie de son poème (XV, 28 sqq.), Silius a revêtu la Vertu de la forme humaine : à l'exemple de Prodicos, il la met en lutte avec la Volupté devant le jeune Scipion. Cet épisode, très voisin de Xénophon (*Mém.*, II, 1-21), ne doit rien à Stace.

3. Cf. *Én.*, VII, 346-7.

Quam juvenis *multo possessus numine pectus*
Erexit sensus letique invasit amorem.

(*Theb.*, X, 674 sqq.)

Cf. *Pun.*, II, 515 sqq. :

Invadit mentes...
...tum *fusa medullis*
Implicat atque sui flagrantem inspirat *amorem*.
. . . . . .
Insperatus adest vigor interiusque recursat
Dulcis honos divae et sacrum pro virgine *letum*.
It tacitus fessis per ovantia pectora *sensus*[1].

Assurément, Stace a enrichi et embelli l'épisode de Silius : il l'a même transformé à un tel point que l'emprunt resterait douteux pour qui ne connaîtrait pas les procédés de Stace. Mais on a remarqué depuis longtemps que, comme le renard, il efface avec sa queue la trace de ses pas[2] : presque jamais, en effet, il n'imite à la fois un seul poète, même ancien ; il prend à l'un l'essentiel d'un épisode, à un second, à un troisième quelquefois, plusieurs détails ; il ajoute quelques traits de son propre fonds, et le travail industrieux de son style recouvrirait tout le passage d'un voile très difficile à percer si lui-même ne nous confessait qu'il suit pas à pas Virgile, et si parfois des heurts, des maladresses dans le développement ne nous révélaient des imitations diverses. En usant ainsi avec ses modèles avoués, quelles précautions ne doit-il pas prendre avec ses rivaux !

Silius, au contraire, imite servilement dans le détail de ses épisodes, et platement dans le style : aussi, rien de plus facile à reconnaître que ses emprunts. Donc, si l'on considère qu'il n'a imité qu'une fois Stace d'une façon certaine, et seulement

1. Mais la Vertu triomphe, et la Bonne Foi, après une courte victoire, est bientôt forcée par la Furie de fuir le champ de bataille (*Pun.*, II, 526 sqq.). De même, la Piété, chez Stace (*Théb.*, XI, 482 sqq.). Les deux poètes se souviennent de Virgile : toutefois Silius paraît s'inspirer surtout du chant VIIe de l'*Éneide* (286 sqq.), Stace du chant XIIe (843 sqq.).

2. « Certe de Statio rectissime ipsius verbis (*Achill.*, I, 60) a viro docto nescioquo dictum est eum vulpis instar delevisse pedum vestigia cauda. » (Baehrens, Praef. ad *Val. Fl. opera*, p. VIII.)

après de nombreuses avances[1], je ne sais s'il ne serait pas permis de conclure que partout où il y a ressemblance Stace a été l'imitateur. Cela est sûr pour l'épisode de la Vertu et pour la μάχη παραποτάμιος, probable pour l'épisode du serpent. Il en résulterait : ou bien que le chant IV des *Puniques* a été composé avant le chant III de la *Thébaïde,* — ce qui n'a rien d'impossible comme on l'a vu, — ou bien que Stace a refondu son poème avant la publication définitive.

Cette seconde partie de notre étude ne nous éclaire donc pas sur les dates de la composition des *Puniques*. Mais si elle ne nous apporte aucune indication nouvelle, du moins elle ne contredit point les résultats auxquels nous sommes parvenu par une autre voie; au contraire, elle semble parfois les confirmer.

Une double conclusion est donc à tirer de toute cette étude :

1° Les XII premiers chants des *Puniques* sont bien contemporains de la *Thébaïde* ou même un peu antérieurs, et l'épopée de Silius a été achevée au plus tard en 96;

2° Des deux poètes, c'est bien Stace qui paraît avoir le plus imité; mais, en définitive, ces épopées contemporaines ont très peu influé l'une sur l'autre.

L. LEGRAS.

1. H. Blass (*Annal. phil.*, 109, p. 497, n. 14) croit avec raison que Stace a voulu, en imitant Silius, honorer un homme illustre par ses services publics et sa richesse. Il ne semble pas que cette flatterie lui ait rapporté autre chose qu'une imitation avouée de Silius; mais peut-être était-ce là tout ce qu'il demandait.

Remarquons, du reste, que les imitations de Stace sont bien plus nettes dans les *Silves* que dans la *Thébaïde:* c'est que le poète ne considérait pas les *Silves* comme son vrai titre de gloire, mais comme un moyen de subsistance et parfois de réclame.

LE DIEU GAULOIS AU SAC

Le monument dont nous donnons une reproduction, a été trouvé à Meaux, il y a plusieurs années, et nous l'avons remarqué au fond d'une vitrine du cabinet Dassy[1].

A première vue, il représente une espèce de magot peu artistique, dû à quelque modeste artisan gaulois, rustique fabricant d'*ex-voto* destinés aux divinités locales, comme ceux qui s'entassent aux Musées de Senlis, de Saint-Seine, de Beaune ou d'Autun[2].

Nous sommes en présence d'un dieu cornu au sac, analogue à celui de Reims[3].

Le dieu de Meaux présente, en outre, des particularités qui nous semblent ajouter de nouveaux éléments à la discussion du problème soulevé par les

1. C'est grâce à l'autorisation de M. Dassy que nous pouvons publier aujourd'hui cette sculpture, conservée actuellement à Meaux dans l'hôtel du boulevard Jean-Rose.

2. Tous ces *ex-voto* et cippes funéraires grossiers sont taillés dans la pierre du pays par des artisans gaulois. Les sculptures de la source de Villers-Saint-Frambourg sont particulièrement rustiques. M. Camille Jullian en a parlé dans une note sur Senlis (*Revue Universitaire*, n° du 15 janvier 1903). Voyez aussi les sculptures provenant des fouilles de la fontaine de Premeaux, au Musée de Beaune.

3. Le Cernunnos du Musée des Thermes (Paris) ne nous présente que le haut du corps, sans qu'il soit possible de dire que le dieu eût un sac ; le dieu accroupi de Saintes porte plutôt une bourse qu'un sac et il n'a pas de tête ; le dieu accroupi de Néris n'est pas cornu ; la petite statuette d'Autun a perdu les cornes que sans doute elle portait.

divinités cornues. Jusqu'à présent, l'attitude accroupie semblait être une des caractéristiques de ces divinités et l'on connaissait, avec le dieu cornu de Reims, ceux de Paris et de Vandœuvres. De plus, Alexandre Bertrand et M. Salomon Reinach considèrent le torques comme un des attributs de ce dieu; on le trouve en effet autour du cou du Cernunnos de Paris et du dieu de Reims. Or le dieu de Meaux est assis[1] et non accroupi, et il ne porte pas de torques.

Son front est muni de deux protubérances qui annoncent des cornes futures, comme il sied à une divinité représentée sous l'aspect enfantin, car les proportions du personnage sont courtes et trapues, son visage arrondi est joufflu et imberbe[2], les jambes sont petites. Mais son attribut le plus nettement défini, c'est le sac, qui, par son importance, rappelle le sac du dieu de Reims.

Il ne s'agit pas d'une simple bourse, comme sur le monument de Saintes, ni d'un pot, comme sur les monuments si nombreux à Autun. Le dieu enfonce sa main dans le sac, elle y disparaît sans doute pour y puiser quelque semence, quelque richesse, comme ce que répand le dieu de Reims.

C'est donc, malgré la différence des proportions, du fameux bas-relief de Reims que nous pensons devoir surtout rapprocher le monument de Meaux, mais ce dernier représente un dieu enfant ou nain, qui nous offre un modeste et grossier doublet du majestueux cervidé de Reims.

Mais à quelle divinité connue assimiler Cernunnos[3]? M. Salomon Reinach[4] propose ce nom pour la petite statuette

1. Ces dieux cornus se trouvent également debout, comme sur la stèle trouvée à Beaune et conservée au Musée de cette ville. « Une image d'un dieu cornu, haute de 0m75, a été découverte près d'un temple, dont il reste, paraît-il, quelques vestiges; le personnage, sorte de dieu Mithra ou Mèn, car son encornure imite le croissant, porte le torques gaulois et appuie la main droite sur la tête d'un taureau. » (Bulliot, *Mém. de la Soc. éduenne,* nouvelle série, t. XVII, p. 149, fig. 59. *La Mission et le culte de Saint-Martin*, Autun, 1889.)

2. Le dieu de Vandœuvres est également imberbe, contrairement aux dieux de Paris et de Reims qui sont barbus. D. Martin a publié aussi une curieuse divinité cornue. « Assise sur un boisseau, elle croise les jambes, tient d'une main une corne d'abondance et de l'autre un globe. » Elle est imberbe et semble féminine, d'après le dessin. (Pl. 35, t. II, p. 185 de la *Religion des Gaulois*, 1727.)

3. Notez que l'inscription du monument des Thermes de Paris est presque illisible et dans un état dont la lecture du *Corpus* (cf. aussi Allmer, *Rev. épig.*, n° 1168, 1896) ne donne qu'une idée inexacte.

4. *Catalogue des bronzes figurés du Musée de Saint-Germain,* p. 185, n° 177.

accroupie d'Autun, laquelle a pu être cornue; M. Mowat identifie de son côté le Jupiter Cernenus de la tablette de Pesth[1] avec le Dispater de César; enfin, M. Dottin y voit un dieu à cornes de chèvre *(sic)* qu'il rapproche des *Fomoré,* antagonistes mythiques des Tuatha Dê Danann et qui portent l'épithète de *Goborchind* « à tête de chèvre »[2]. Rappelons aussi l'interprétation d'Allmer[3] qui voulait que l'on vît dans Cernunnos une personnification de l'hiver!

S'il nous était permis de donner notre opinion, nous dirions que le dieu cornu au sac nous paraît se rapprocher plutôt du Dispater gaulois que de toute autre divinité, mais qu'il s'agit sans doute d'une de ces divinités chthoniennes comme la Diane d'Éphèse dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, puisqu'on les retrouve dans presque toutes les religions primitives. Les cornes sont le reste d'un vieux culte des divinités zoomorphiques et on les trouve données comme attributs à presque tous les dieux : à Jupiter, à Bacchus, à Mercure aussi bien qu'à Mars. Le *sac,* la *bourse,* comme le *modius* de Sérapis, n'est-ce pas aussi un attribut qui peut être donné à de nombreuses divinités? Quand on étudie ces symboles, ces attributs, on hésite à les donner en propre à tel dieu spécial, ils semblent, dans la religion gauloise, n'avoir que la valeur d'une épithète transposable suivant les circonstances. Remarquons, à titre de simple curiosité, que les Japonais ont un dieu à maillet, semblable à Dispater, et qui a aussi pour attribut un sac, comme les dieux de Reims et de Meaux[4].

G. GASSIES.

1. Mowat, *Bulletin épigraphique,* t. I, p. 114. M. Bloch pense de même, *Hist. de France* de Lavisse, p. 52. La tablette de cire de Pesth se trouve au *Corpus inscr. lat.*, t. III, p. 926. Il faut rapprocher aussi de ces dieux cornus celui qui est représenté sur le fameux chaudron de Gundestrup.

2. *La religion des Celtes,* par G. Dottin, p. 20-21 (Blond, 1904).

3. *Revue épigr.*, n° 82, avril-juin 1896 : *les Dieux de la Gaule,* 1168.

4. Voyez au Musée Guimet. Daï-Kokou est le dispensateur attitré des biens de ce monde : c'est le dieu de la richesse. Il tient le lourd maillet du mineur, et s'appuie sur un sac de riz; les mines et l'agriculture sont en effet les principales richesses du Japon. *Daï-Kokou est un nain aux larges épaules et aux jambes cagneuses.*

NOTES GALLO-ROMAINES

XXVIII

LES CELTES CHEZ HÉRODOTE

Hérodote mentionne deux fois les Celtes[1] : les deux fois, il en parle comme d'une population du Couchant, voisine des Cynètes, le peuple du cap espagnol de Saint-Vincent[2].

Aussi est-on tenté de croire et croit-on d'ordinaire[3] que l'historien grec a en vue les Celtes ibériques, ceux que les géographes ultérieurs ont connus sous le nom de « Celtibères » ou de « Celtiques »[4]. Et on en conclut que, dès la première moitié du ve siècle, des Gaulois avaient déjà franchi les Pyrénées et conquis des domaines dans la grande péninsule du Couchant d'Hiver.

Je voudrais prouver que les Celtes d'Hérodote habitaient non au sud, mais au nord des Pyrénées, et très loin vers le nord, sur l'Océan germanique, dans la région des Hyperboréens

1. Ἴστρος τε γὰρ ποταμὸς ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν καὶ Πυρήνης πόλιος ῥέει μέσην σχίζων τὴν Εὐρώπην. Οἱ δὲ Κελτοί εἰσι ἔξω Ἡρακλέων στηλέων, ὁμουρέουσι δὲ Κυνησίοισι, οἳ ἔσχατοι πρὸς δυσμέων οἰκέουσι τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ κατοικημένων. — Ῥέει γὰρ δὴ διὰ πάσης τῆς Εὐρώπης ὁ Ἴστρος, ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν, οἳ ἔσχατοι πρὸς ἡλίου δυσμέων μετὰ Κύνητας οἰκέουσι τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ. — II, 33, et IV, 49. — Ces deux textes sont visiblement copiés, mot pour mot, sur une même source. Ils ne diffèrent l'un de l'autre que sur deux points : 1° l'orthographe du nom des Cynètes : *Cynesii* ici et là *Cynetes;* 2° l'application d'*extremi* tantôt aux Cynètes seuls, tantôt à eux et aux Celtes après eux. — Il y a évidemment une très grande analogie entre le double texte d'Hérodote et celui d'Aviénus (200-203) : *Inde Cempsis adjacent populi Cynetum: [C]yneticum jugum, qua syderalis lucis inclinatio est, alte [t]umescens ditis Europe extimum,* ce qui me fait croire que le récit du voyage d'Himilcon, principale source occidentale d'Aviénus, a été directement, ou indirectement, connu par Hérodote, mais étrangement déformé et simplifié. Car je ne peux pas penser, comme on l'a supposé, qu'Hérodote soit ici la source d'Aviénus (cf. 49).

2. *Cynetes* est leur vrai nom; cf. Aviénus, 201-205; cf. Müllenhoff, I, p. 113; Hübner *ap.* Wissowa, IV, c. 1906-1907.

3. Müllenhoff, I, p. 108 : *Man kann... die Einwanderung der Kelten in Iberien frühstens ins letzte Viertel oder Drittel desselben Jahrhunderts setzen* (vi^e^ siècle)... *weil Herodot im fünften Jahrhundert jene dort durchaus nicht mehr als neu angekommen betracht.* De même Christ, *Avien*, 1868, p. 142; C. Müller, *Philologus*, t. XXXII, 1873, p. 115; etc.

4. Cf. Hübner *ap.* Wissowa, t. III, c. 1886-1894.

d'Europe, celle de l'ambre et celle de l'Eridan. — Voici, du reste, la façon dont, je crois, Hérodote et ses contemporains grecs se sont figuré l'Occident :

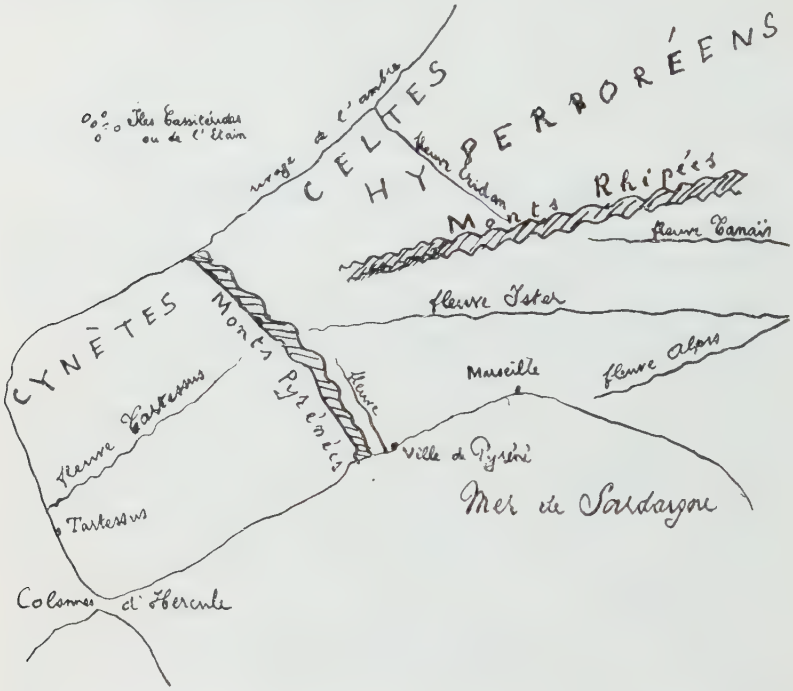

1° « Au delà des Colonnes d'Hercule, » dit Hérodote, « on trouve les Cynètes, et c'est le dernier peuple de l'Europe du côté du Couchant : tout de suite après eux, on rencontre les Celtes. » — Les Celtes sont donc à la fois au nord et à l'est des Cynètes. Mais, comme Hérodote ne mentionne, à l'Occident de l'Europe, que ces deux noms, on peut, sur la carte, leur donner à l'un et à l'autre la plus grande extension possible.

2° « Le Danube, » dit-il encore, « traverse toute l'Europe, après être descendu de chez les Celtes et de la ville de Pyréné[1]; »

1. Avant Hérodote, on donnait pour origine au Danube les monts Rhipées (Pindare, *Olymp.*, III, 25 et suiv.; scholies d'Apollonius, IV, 284). Brandis (Wissowa, IV, c. 2109) essaie de prouver que cette source et ces Rhipées étaient alors placés vers le Nord-Est, et que, par suite, la conception d'Hérodote, qui fait venir le Danube du Nord-Ouest, marque un progrès. Je ne suis point d'accord avec lui : Hérodote, je crois, s'est borné à reculer le plus possible vers l'Ouest la source du fleuve, que ses prédécesseurs plaçaient, moins loin, au Nord-Ouest de la Grèce. Somme toute, ses notions géographiques, pour ce point particulier de l'Occident, marquent un recul,

« ville » est ici pour « montagne »[1], Hérodote aura confondu la chaîne des monts pyrénéens et le port roussillonnais de Pyréné[2]. — Les Celtes sont donc en deçà des montagnes par rapport à l'Orient, et la région pyrénéenne, dans la pensée d'Hérodote, séparait la terre des Cynètes et la terre des Celtes.

3° Si le Danube partait des Pyrénées pour traverser toute l'Europe, c'est sans doute que l'on attribuait à cette chaîne de montagnes la direction Sud-Nord. Et c'est en effet celle que leur ont fait suivre bien des géographes anciens[3]. — Donc, les Celtes étaient les peuples que l'on rencontrait, sur l'Océan, en remontant vers le Nord-Est au delà des Pyrénées.

4° Je dis « sur l'Océan », car Hérodote associe à la mention des Celtes celle des Colonnes d'Hercule ou celle du rivage de l'Océan : ce qui prouve qu'il ne les envisage que comme un peuple de la mer, et qu'il ne les connaît que par des navigateurs partis de Cadix[4].

mais ce recul est évidemment produit par l'acquisition de notions nouvelles, qui sont venues s'enchevêtrer dans les connaissances antérieures. On trouverait, dans l'histoire de la géographie vers 1500, de semblables reculs, dus à ce qu'on a voulu rapprocher les notions anciennes et les découvertes récentes : par exemple, lorsqu'on a prolongé l'Inde jusqu'aux terres de l'Amérique; voyez à ce sujet les remarques de A. Bernard *ap.* Schrader, *Atlas de géographie historique,* n° 30. Toute découverte commence par fausser quelques idées justes. Dans ce dernier sens, d'Arbois de Jubainville, *Rev. arch.*, III° s., t. XII, 1888, p. 61 (cf. *Les premiers habitants de l'Europe,* 2° éd., t. I, 1889, p. 232 et s.; II, 1894, p. 18 et s.), et à peu près dans le même sens que Brandis, mais avec beaucoup plus de prudence, Hauvette, *La Géographie d'Hérodote,* 1889 (*Rev. de phil.*, n. s., t. XIII), p. 19 et s. Le travail de Brandis, est d'ailleurs, pour toute cette partie, inspiré, parfois même mot pour mot, de celui d'Hauvette.

1. Les confusions de ce genre sont fréquentes chez les Anciens. Dans cette même région, Ephore (p. 39, Didot) faisait des Ibères πόλιν μίαν. Je ne serais pas étonné que ce genre d'erreurs vînt en dernière analyse d'une mauvaise traduction d'un texte phénicien : les Grecs auront interprété par « ville » un mot signifiant « région », cette acception de région, dans le texte primitif, étant appliquée soit à des groupes humains, soit à des montagnes (cf. Aviénus, 622, dont la source paraît avoir évité les erreurs de traduction de ce genre).

2. Confusion qui s'explique parce que les Pyrénées commençaient en réalité au port de ce nom (Aviénus, 554-562), parce que les anciens ont localisé dans cette région roussillonnaise les légendes étymologiques sur les Pyrénées (Silius, III, 415-441; Geffcken, p. 152), et parce qu'après tout ils n'ont connu d'abord les Pyrénées que sur ce point, et qu'à l'occasion du voyage à ce port. — La notion d'Hérodote sur la source du Danube se retrouve chez Aristote (*Météorologiques,* I, 13, 19), mais avec une rectification sur les Pyrénées : Ἐκ δὲ τῆς Πυρήνης, τοῦτο δ'ἐστὶν ὄρος πρὸς δυσμὴν ἰσημερινὴν (par conséquent, au nord de l'extrémité S.-O. de l'Europe) ἐν τῇ Κελτικῇ, ῥέουσιν ὅ τ' Ἴστρος καί ὁ Ταρτησσός· οὗτος μὲν οὖν ἔξω στηλῶν, ὁ δ' Ἴστρος δι' ὅλης τῆς Εὐρώπης... Aristote a puisé ici à la même source qu'Hérodote (cf. Brandis, c. 2110).

3. Strabon, II, 1, 27 et 28.

4. Et non pas par les relations continentales de Marseille. De même Hauvette, p. 20 : « Il entend qu'on arrive chez eux par mer en passant par les Colonnes d'Hercule, sans rien préjuger de la distance qui les sépare de ce détroit. »

5° Or, au delà des Pyrénées, sur le rivage de l'Atlantique, Hérodote n'a entendu parler que de trois choses : des Celtes d'abord, puis d'un grand fleuve se jetant vers le Nord, que ses contemporains appelaient l'Eridan, et enfin de l'ambre qu'on récoltait sur ses bords[1]. — Celtes, Eridan, ambre, doivent donc se trouver ensemble, dans une même région : et ces trois choses étaient, de cette région, le nom ethnique, le fleuve principal, le produit utile.

6° Ambre et Eridan nous obligent à localiser ces Celtes dans la région de la Frise et de l'estuaire de l'Elbe. Comment se fait-il donc qu'Hérodote ne mentionne, au delà des Colonnes d'Hercule, d'autres pays que Cadix-Tartessus, les Cynètes et la terre de l'ambre, et, en plus, les îles de l'étain? — C'est qu'il emprunte ses renseignements à quelque récit de navigateur[2], et pour un navigateur, l'essentiel, au delà des Colonnes d'Hercule, c'étaient Cadix d'où l'on partait pour l'étain et l'ambre, le cap des Cynètes où l'on changeait de direction, les îles où l'on chargeait l'étain, les bords de l'Eridan où l'on recueillait l'ambre.

7° Dans un vieux récit mythique, qui nous a été conservé par Apollodore, Hercule va chez les Hyperboréens pour cueillir les pommes d'or des Hespérides. Il se bat d'abord contre Cycnus, le fils de Pyréné : il est donc au pied des montagnes, du côté de l'Est, dans le Roussillon. Puis, il se hâte vers le Nord, pour atteindre l'Eridan[3]. — Il cherche donc à rejoindre par terre le fleuve dont parlait Hérodote.

8° Mais par quel hasard Celtes, Pyrénées, Eridan, ambre, source du Danube, choses disparates et lieux distants, se trouvent-ils réunis en un bloc chez Hérodote? — Tout cela,

1. Hérodote, III, 115 : Ἠριδανὸν... ποταμὸν ἐκδιδόντα ἐς θάλασσαν τὴν πρὸς βορέην ἄνεμον, ἀπ' ὅτευ τὸ ἤλεκτρον φοιτᾶν λόγος ἐστί. Ajoutez *(ib.)* les Iles Cassitérides.

2. Hérodote, I, 163; IV, 152, 192.

3. Apollodore, II, 5, 11 : Πορευόμενος οὖν ἐπὶ ποταμὸν Ἐχέδωρον ἧκε [dans l'espèce, la Têt en Roussillon??]. Κύκνος δὲ, Ἄρεος καὶ Πυρήνης [nymphe du Roussillon, regardée plus tard comme l'amante d'Hercule, Silius Italicus, III, 415-441] εἰς μονομαχίαν αὐτὸν προὐκαλεῖτο Ἄρεος δὲ τοῦτον ἐκδικοῦντος καὶ συνιστάντος μονομαχίαν, βληθεὶς κεραυνὸς μέσος ἀμφοτέρων διαλύει τὴν μάχην [il devait y avoir, dans la région des montagnes du Roussillon, un nom qui rappelait celui de la foudre, ou un sommet qu'on disait frappé de la foudre, et le tout était appliqué à la légende d'Hercule : Tzetzès (Scolies à Lycophron, 1305), place les Bébryces, le peuple de la nymphe Pyréné, μεταξὺ Πυρήνης καὶ Κεραυνίων ὀρῶν, et ces « montagnes de la foudre », peut-être les

c'était ce que lui et ses contemporains connaissaient de plus éloigné vers le Nord-Ouest : par un défaut de perspective qui est courant dans les descriptions de terres lointaines, on resserre autour d'un même point tous les noms que l'on sait et tous les faits que l'on raconte à leur propos. Regardez la carte de Martin Behaim, de 1492 : les mots de *Tartaria, Cathaja, Thebet,* tiennent dans un espace grand comme une petite partie de l'Europe. Regardez le Globe Doré, vers 1528 : Mexico, Chine, Moluques, Thibet, s'entassent sur le même méridien, sans parler de Gog et de Magog[1]. C'est ainsi que procédaient les géographes grecs des VIe et Ve siècles[2], accumulant à la lisière de leurs cartes les derniers peuples connus et les plus lointains pays mythiques, et les entremêlant : Tartessus, Cynètes, Celtes, Danube et Pyréné, Eridan, Rhipées et Hyperboréens[3].

9° Mais, de ce que les cartographes contemporains de Colomb ou de Cortez aient enchevêtré l'Inde, le Thibet, les rivages et les îles d'Amérique, il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient eu que des notions inexactes sur Mexico et Cuba. De ce qu'Hérodote et les Grecs de son temps ont mêlé Danube, Pyrénées et Celtes, il ne résulte pas qu'ils aient été fort mal renseignés sur ce dernier peuple. Qu'on lise, au contraire, les textes antérieurs à Pythéas qui concernent les Celtes de l'Atlantique : ils s'accordent tous pour nous ramener sur la terre où Hérodote nous a déjà conduits. — Le domaine des Celtes, disent-ils, est si exposé au froid, que l'âne ne peut y vivre[4]. Il touche à la mer, et les

Corbières, sont un emprunt à l'épisode herculéen raconté par Apollodore; cf. 1901, p. 329]. Βαδίζων δὲ δι' Ἰλλυρίων [*Illiberris?* Elne; cf. 1901, p. 327] καὶ σπεύδων ἐπὶ ποταμὸν Ἠριδανόν [il va vers le Nord, d'Elne à l'embouchure de l'Eridan, cf. le croquis de la page 376] ἧκε, et ici la trace de la route d'Hercule se perd. — Ce n'est que plus tard que les mythographes, n'ayant pas compris de quelle région il s'agissait dans ce récit, l'ont placé dans la Macédoine, sur le fleuve Echédorus.

1. Jomard, pl. XV, 2 (définitive); Nordenskiöld, *Periplus,* p. 159; Schrader, *Atlas de géographie historique,* n° 30.

2. Ce sont en particulier ceux qu'Hérodote appelle « les Ioniens », cartographes ou logographes, et nommément ceux de l'école milésienne, Anaximandre et Hécatée; cf. Hauvette, p. 2 et s.; Berger, *Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen,* 1887, 1e p.

3. Outre les noms que nous avons vus réunis chez Hérodote, voyez, chez Aristote (p. 369, n. 2), la mention de la source de Tartessus, voisine de celle des Pyrénées.

4. Aristote, *Histoire des animaux,* VIII, 28. C'est en Hollande seulement que les ânes deviennent rares (1,467 seulement); on n'en trouve pour ainsi dire plus en Danemark (139 seulement) : d'après les statistiques du *Ministère de l'Agriculture, Annales* de 1902, p. 730 et 740.

raz de marée sont les principaux périls de ses habitants[1]. — Nous sommes donc bien chez les riverains de l'Elbe et de la mer du Nord, et ce sont deux des caractéristiques de leur pays, et précisément les deux plus connues et les plus mentionnées de tout temps[2].

Jusqu'au temps de Pythéas, la Grèce n'a point connu sur les rivages de l'Atlantique d'autres Celtes que ceux-là. Elle s'est bornée à répéter, sur leur compte, les mêmes vieux récits, qui remontaient à d'anciens marins, coureurs de mer[3] et chercheurs d'ambre[4].

CAMILLE JULLIAN.

1. Ephore *ap.* Strabon, VII, 2, 1 : Ἀφοβίαν οἱ Κελτοὶ ἀσκοῦντες κατακλύζεσθαι τὰς οἰκίας ὑπομένουσιν, ἐτ' ἀνοικοδομοῦσι, καὶ ὅτι πλείων αὐτοῖς συμβαίνει φθόρος ἐξ ὕδατος ἢ πολέμου, ὅπερ Ἔφορός φησιν. D'après Ephore (? cf. Christ, *Avien,* p. 142), Aristote, *Ethique à Nicomaque,* III, 10; *Ethique* d'Eudème, III, 11. *Inde* Nicolas de Damas, fr. 104; Elien, *Histoire variée,* XII, 23. Et ces allusions aux raz de marée nous ramènent précisément encore à la Frise et au Jutland. Sur les raz de marée de la région frisonne, les documents abondent; voyez en dernier lieu les indications fournies par Marcks, *Bonner Jahrbücher,* t. XCV, p. 35 et s. On trouvera bien d'autres indications dans le recueil des *Mittheilungen des Vereins nördlich der Elbe zur Verbreitung naturwissenschaftlicher Kenntnisse* de Kiel, et dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für bildende Kunst und vaterländische Altertümer* de Emden. — Cf. Aviénus (Himilcon?), 133-142, qui regarde les Celtes comme un peuple de la mer et en parle comme un chroniqueur du IXe siècle parlerait des Normands. — Et voilà ce qui confirme admirablement la tradition druidique sur la patrie primitive des Celtes (Timagène *apud* Ammien Marcellin, XV, 9, 1) : *Ab insulis extimis confluxisse et tractibus Transrhenanis crebritate bellorum et adluvione fervidi maris sedibus suis expulsos.* — Comme tous ces textes sur le premier domicile des Celtes concordent étrangement entre eux!

2. En ce qui concerne les raz de marée, voyez la note précédente. L'âne, qui souffre au delà du 52e, a toujours été pour les peuples scandinaves un objet de surprise ou d'effroi : voyez le parti que George Sand a tiré de cela dans *l'Homme de Neige.*

3. C'est également à une source du IVe ou du Ve siècle que Pausanias emprunte sa description de la Galatie de l'Eridan; il n'y est question que d'un grand fleuve, d'une mer difficile, pleine d'écueils, de gouffres et de monstres, ἐς τὰ πέρατα οὐ πλωίμῳ (Pausanias, I, 4, 1) Contrairement à M. d'Arbois de Jubainville (t. I, p. 342), je crois cette source différente de Timée et plus ancienne : pour Timée, l'Eridan est le Pô (*apud* Apollonius, IV, 603-613; *ap.* Diodore, V, 23, 1; *contra,* Geffcken, p. 161, qui soutient à tort que Timée n'a pu connaître le Pô). La source de Pausanias doit être, indirectement, Himilcon : cf. οὐ πλωίμῳ = *parvo aquarum,* ἄμπωτιν = *gurgites,* θηρία = *beluas* (Aviénus, 126, 122, 129; 410-415).

4. En dernière analyse, il n'est aucun de ces textes qui ne puisse se ramener au voyage d'Himilcon, cf. p. 375, n. 1, et p. 377, n. 2.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Cordouan et les variations du littoral. — « Aussi loin que portent les témoignages, Cordouan, Royan et Soulac étaient à peu de chose près séparés par la mer de la manière actuelle. » Quiconque voudra étudier cette question sans parti pris et avec les textes, sera d'accord avec M. Saint-Jours (*Revue philomathique de Bordeaux*, sept. 1905).

Musée de Metz. — M. Keune fait paraître un charmant album de 20 pages avec 47 gravures et texte, qui sera, pour tous les visiteurs, un précieux souvenir *(Erinnerung an das Museum der Stadt Metz)*. Le gallo-romain domine. Mais remarquez le bas-relief roman de Scy-les-Metz, au fauve tenant dans sa gueule une main humaine (cf. Reinach, *Cultes*, p. 289).

Fouilles de Metz. — *Museum der Stadt Metz : Fundbericht über die Ergebnisse der Erdarbeiten im südlichen Vorgelände von Metz*, de 1903 à avril 1905, par M. Keune (tirage à part du *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*), Trèves, 1905. Le patrimoine épigraphique de Metz, dès l'apparition du volume du *Corpus*, se trouve doublé. M. Keune est chargé de rédiger le supplément à ce volume.

Le dieu au maillet. — Apparaîtrait-il sur les poteries gallo-romaines (Héron de Villefosse, *Revue épigraphique*, 1904-1905, p. 120)? C'est vraisemblable; mais le port de la tête, des jambes, la coiffure, l'allure générale, nous éloignent du dieu au maillet des sculptures. On dirait que, sur les poteries, il porte la marque d'une main et de traditions artistiques plus classiques, moins indigènes.

Saint-Paulien et Le Puy. — M. Héron de Villefosse (même *Revue*, p. 133) a mille fois raison. Saint-Paulien a été la vraie capitale des Vellaves au moins jusqu'à 300. Tous les débris du Puy viennent de là. La thèse qui fait du Puy une vieille ville, précurseur de Saint-Paulien, est exactement une contre-vérité (cf. *Revue des études anciennes*, 1905, fasc. 1, p. 147, n. 2). Au surplus, la théorie acceptée par M. de Villefosse et nous-même est vieille de quelques centaines d'années. Elle est chez Le Beuf, Mérimée, et partout. A notre sentiment, la combattre, c'est faire reculer la science de deux siècles.

L'imagerie populaire. — Je songe aux médaillons en terre cuite sur lesquels l'attention a été appelée par les travaux de MM. Déchelette, Héron de Villefosse, Mowat (*Rev. épigr.*, n°s 115 et 116). N'y a-t-il pas à leur origine des récits ou des histoires populaires? ne sont-ce pas les

équivalents gallo-romains de ces lithographies représentant les scènes du Vicaire de Wakefield, ou l'histoire de Geneviève de Brabant, dont sont ornées encore tant de vieilles demeures de campagne? et les équivalents, de même, des faïences à sujets qui font aujourd'hui la joie des desserts d'auberge? A deux mille ans de distance, l'homme conserve ses mêmes goûts : mais il change ses histoires.

Noms de lieux. — Le bon et précieux article que M. Brutails vient de consacrer aux noms des communes girondines (*Rev. philomathique de Bordeaux,* sept. 1905)! Comme il montre bien à la fois l'extrême prudence avec laquelle il faut traiter de ces questions et les services qu'elles peuvent rendre à la science du passé. Noms anciens disparus et remontant pour la plupart aux temps préromains : *Ligena* (Saint-Macaire), *Stampis* (La Brède), *Coma* (Ayguemorte), *Vernacum* (Saint-Sulpice-d'Izon), *Seroa* (Paillet), etc. Noms actuels qui font songer à une étymologie très ancienne et qui en réalité viennent de choses récentes : Saint-Selve, fait songer à *Silva,* vient de *Sanctus Severus :* l'Ile du Carney fait songer à *Carnarium,* vient de l'Ile de Garnier; le Petit-Palais rappelle *palatium* et vient de *Sanctus Palladius.* Et les calembours : *Sent-Pey-de-Vaus (Sanctus Petrus de Vallibus)* devenu Pied-de-Vaux! — Certains noms en *-os* paraissent ne posséder que depuis peu cette *-s* que les Gascons affectionnent pour leurs terminaisons. — De même *-as* vient souvent de l'habituel *-acum* (Martignas était jadis *Martinhac*). — Que de leçons et de faits dans ces quatorze pages!

Les déesses-mères d'Orléans, par J. Baillet, Orléans, Herluison, 1904, in-8° de 16 p., extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais :* étude sur une figurine du Musée d'Orléans, représentant une déesse assise, tenant un vase et une coupe; rapprochement avec les déesses-mères et d'autres figurines d'argile du Musée.

Religions du Portugal. — Le tome II de l'ouvrage considérable de M. Leite de Vasconcellos (*Religiões de Lusitania,* Lisbonne, 1905) renferme un fort grand nombre de renseignements précieux sur les choses celtiques : extension des Celtes en Portugal, toponomastique celtique; figures de dieux lusitano-romains à comparer aux dieux gaulois. Qui nous donnera un livre pareil pour la Gaule?

Fréjus. — Je vois signalé dans le *Bulletin de la Société archéologique de Marseille,* 1905, 4, un *Fréjus inédit,* de M. le colonel de Ville d'Avray.

L'inscription de Rom. — Finira-t-on par lui rendre justice? Après M. Ricochon, mort trop tôt pour publier son travail, après M. Nicholson, voici le maître, enfin, qui l'aborde : j'ai nommé M. Rhŷs, qui, à cette heure, doit être à Rom pour l'étudier sur place (septembre 1905).

Perles de verre préhistoriques. — Étude minutieuse, chronologique et technique, la première qui ait été, je crois, consacrée à ces sortes d'objets : Reinecke, *Glasperlen vorrömischer Zeiten aus Funden nördlich der Alpen,* dans t. V des *Alterthümer uns. heidn. Vorzeit.*

Le passage des Cévennes par César. — Extrait d'une lettre que m'écrit M. Paul Martin, professeur au Lycée de Marseille :

« Sur votre demande, je me suis occupé un peu du col du Pal et de la voie romaine, mais je n'ai pas trouvé grand'chose; pas de renseignements écrits sur les chutes de neige, quelques renseignements oraux qui m'ont été donnés par le conducteur des Ponts et Chaussées dirigeant le bureau de Montpezat. On m'a communiqué une brochure s'appliquant surtout à la Drôme : je l'ai lue et n'y ai rien vu de bien intéressant; cependant, elle signale de grandes chutes de neige aux dates suivantes : 1701, avril; 1711, février; 1748, février; 1758, avril; 1780, février; 1802, décembre; 1832, décembre; 1833, mars; 1835, février, mars, avril, décembre; 1836, février et mai; 1841, mai; donc très souvent en février. Voici d'ailleurs le titre de l'ouvrage : Extrait du *Bulletin d'archéologie et de statistique de la Drôme : Météorologie régionale.* Série chronologique générale de tous les faits recueillis par M. Marius Villard, architecte, Valence, 1889.

« A Montpezat, j'ai eu quelques renseignements intéressants. — En montagne, le plus mauvais moment est en février-mars[1] et les chutes de neige paraissent se ressembler sensiblement toutes les années. — Le vieux chemin de Vivier au Puy passait par le col du Pal, mais la voie romaine suivait probablement un trajet un peu différent; elle remontait la Fontollière jusqu'au Roux, puis gagnait Saint-Cirgues en passant par le col de la Marugier et Lalligier (c'est le chemin que va suivre la voie ferrée d'Aubenas au Puy). Il paraît que du Roux à Lalligier on trouve des plates-formes qui ne peuvent s'expliquer que par le passage d'une route importante; des bergers assurent qu'on retrouve des parties pavées; j'aimerais bien m'en assurer, mais je ne puis le faire cette année. — Le col de la Marugier, situé un peu au-dessous du Pal, est le plus bas de la chaîne et le plus facile en hiver. Cependant, le conducteur estime qu'en février-mars il aurait fallu creuser dans les congères des tranchées de 6 à 7 mètres de profondeur sur plusieurs centaines de mètres, pour pouvoir passer facilement; six heures pouvaient alors suffire pour arriver sur le plateau. — Actuellement, des chasse-neige ouvrent les routes assez rapidement, mais en quelques heures elles sont refermées s'il fait un peu de vent. Le vent balayant le plateau accumule la neige dans les dépressions, c'est ce qui constitue les congères. Quoique les routes soient fermées, les montagnards trouvent le moyen de venir du Béage à Montpezat, ils suivent pour cela les parties découvertes par le vent et longeant les congères. Pour connaître un peu l'aspect du pays en hiver, vous pourriez lire la *Lettre de l'abbé de Montesagne à M. Faujas de Saint-Fond*, qui se trouve à la page 369 de l'ouvrage suivant : *Recherches*

1. [C'est donc dans la saison où eut lieu le passage par César.]

sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay, par Faujas de Saint-Fond, 1778. »

La thalassocratie phocéenne. — M. Clerc, dans un article remarquablement documenté et rigoureusement déduit (*Revue des Études grecques,* 1905, p. 143-158 : *La prise de Phocée par les Perses et ses conséquences*), ne croit pas qu'après leur défaite dans les eaux de la Sardaigne, des Phocéens se soient réfugiés à Marseille. Les textes relatifs à cette migration sont, dit-il, trop vagues ou trop postérieurs et ne peuvent prévaloir contre le silence d'Aristote, de Justin et d'Hérodote et la logique des faits. Mais, 1° ces textes sont : Isocrate et Aristoxène de Tarente, qui sont du IVe siècle ; ce sont : Timagène, Hygin, Sénèque, et peut-être un scholiaste de Thucydide : six textes, c'est beaucoup dans ce désert de l'histoire ; 2° Aristote ne dit rien : qu'en savons-nous ? Nous n'avons que des fragments insignifiants de son traité de Marseille ; son récit semble être tiré des annales de la fondation de Vélie, et Antiochus de Syracuse ne fait que résumer, d'ailleurs fort grossièrement, ces annales (j'accepte du reste la correction *Alalia,* mais cela change peu aux choses). Justin ne dit rien, mais avons-nous tout Trogue-Pompée ? 3° La logique des faits : mais il était naturel que d'Alalie, en Corse, les Phocéens allassent chez leurs seuls congénères d'Occident, les Phocéens de Marseille. Et quant à supposer que la flotte ennemie leur barrait le passage du Nord, il ne faut pas oublier qu'elle pouvait tout aussi bien leur fermer celui du Sud.

Dispater. — « Diespiter-Dispater, » dans l'*Apokolokyntose* de Sénèque, « est le seul dieu favorable à l'empereur défunt... Dispater était considéré comme l'ancêtre des Gaulois. Les détails donnés par Sénèque pourraient peut-être indiquer l'idée que s'en faisaient les Romains ». — Lejay, *Revue Critique,* 9 sept. 1905, à propos du livre de Ball sur l'œuvre de Sénèque (New-York, Université Columbia, *non vidi*). — Je ne crois pas : tout ce que Sénèque dit de ce *Diespiter Vicæ Potæ filius,* tout ce que ce dieu dit et prononce, sont choses romaines.

Bas-reliefs gallo-romains du Puy. — Le Congrès archéologique de 1904 a attiré l'attention sur les bas-reliefs du Puy, qui sont, en effet, parmi les plus curieux de l'époque gallo-romaine. M. Déchelette (extrait du *Compte rendu du Congrès,* 1905, in-8° de 31 p.) voit dans ces bas-reliefs l'influence hellénistique, et c'est bien probable, surtout si l'on songe aux artistes grecs que les Gaulois du Plateau Central et d'ailleurs appelaient chez eux en ce temps-là. Et, pour ce motif, j'hésite un instant à suivre M. Déchelette lorsqu'il voit quelque chasseur à l'arc indigène dans l'arbalétrier du bas-relief Filhol (pl. VI) : il y a là peut-être la copie de quelque scène asiatique. — Je suis de plus en plus convaincu qu'aucun de ces monuments ne se rapporte à la ville du Puy ; et je crois que leur fréquence se rattache à quelques privilèges et libéralités faites à la ville de Saint-Paulien et à la cité des Vellaves.

Sculptures préhistoriques. — Les dalles de Collorgues (Gard) découvertes par M. Ulysse Dumas et publiées par M. Capitan (*Bull. arch.*, 1er fév. de 1905) sont certainement très proches parentes des menhirs sculptés de l'abbé Hermet : si bien que je me demande si leur état primitif était bien l'état de dalle, et non de pilier.

Le Puy de Corrent. — Le livre de Mme Vve Richenet-Bayard sur le puy de Corrent aura au moins le mérite d'attirer l'attention sur cet *oppidum* arverne, rival et voisin de Gergovie, et sur lequel des fouilles systématiques donneraient, je m'en suis convaincu *de visu*, d'excellents résultats. Quant à y placer Alésia, jamais de la vie (*Découverte d'Alésia en Auvergne, canton de Veyre-Monton*, Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1903, in-8° de 176 p.).

Peregrinatio ad Loca Sancta. — Dans sa thèse latine, M. Anglade (Paris, Fontemoing, 1905) a étudié spécialement la latinité de cet ouvrage, dont il accepte, après Férotin, l'origine espagnole : les arguments philologiques dont il a appuyé cette thèse, notamment les preuves tirées du vocabulaire, ne m'ont pas pleinement convaincu. Mais le travail est fort sérieusement fait.

Histoire des études celtiques. — M. Tourneur, un des élèves du Cours de Celtique du Collège de France, fera paraître en novembre 1905, à Liège, chez Vaillant-Carmaux, en un in-8° de 250 p., une *Esquisse d'une histoire des Études Celtiques*. Introduction : Les langues celtiques dans l'Antiquité, le Moyen-Age et les temps modernes. Le panceltisme. Importance de l'étude des langues celtiques. — Ch. I : Les études irlandaises. Les vieilles écoles de l'Irlande. La grammaire, la lexicographie et l'histoire jusqu'au XVIIe siècle. Les séminaires irlandais sur le continent jusqu'au XVIIe siècle. Le collège des Franciscains irlandais de Louvain. Les érudits irlandais au XVIIIe et au XIXe siècle. — Ch. II : Les érudits manx. — Ch. III : Les érudits gaéliques. — Ch. IV : Les érudits gallois à l'époque païenne. La grammaire, la lexicographie et l'histoire, depuis l'introduction du christianisme jusqu'au XVIIIe siècle. Le mouvement philologique au Pays de Galles au XIXe siècle. — Ch. V : Les érudits cornouaillais. — Ch. VI : Les érudits bretons. — Ch. VII : Les théories sur les langues celtiques. — Ch. VIII : La philologie celtique comparée. — Ch. IX : Histoire de l'enseignement des langues celtiques.

Antiquités celtiques. — M. Dottin fera paraître en novembre 1905 un *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, Paris, Champion, in-8° d'environ 400 pages. — Ch. I : Les sources et la méthode. — Ch. II : La langue. — Ch. III : Les personnes et les coutumes. — Ch. IV : L'État. — Ch. V : La religion. — Ch. VI : Les druides et le druidisme. — Ch. VII : L'empire celtique. — Le but de ce volume est de fournir à tous ceux qu'intéressent les anciens Celtes un résumé aussi complet que possible de tout ce que nous apprennent à leur sujet

l'histoire, la linguistique et l'archéologie. De très nombreuses références bibliographiques et un index très détaillé permettront de l'utiliser comme instrument de travail.

Alésia et Numance. — Les fouilles de M. Schulten à Numance, l'inauguration du monument numantin par le roi d'Espagne, la publication par M. Kornemann du fragment d'*Epitome* de Tite-Live[1] ont réveillé sur Numance l'attention de tous, en même temps que la réunion d'Alise Sainte-Reine et l'excellente conférence qu'y a faite M. Salomon Reinach (le 18 septembre 1905)[2] a réveillé la popularité de la ville gauloise. Je rapproche à dessein ces deux villes. La résistance de Numance a été autre chose que celle d'une bourgade de montagnes. Plus on examinera son histoire, ses ruines, son rôle, plus on s'apercevra qu'il y a eu d'engagé, à Numance, autre chose que des intérêts locaux. La situation de la ville est exceptionnelle. De toutes parts y confluent routes stratégiques et économiques. Ce n'est pas le milieu géométrique de l'Espagne, mais c'est peut-être un des plus essentiels des nœuds vitaux de la péninsule. Il est impossible que Numance n'ait pas été un marché économique, un centre commercial de premier ordre. Il est fort possible qu'elle ait, par suite, offert des sanctuaires très célèbres, de vraies panégyries. Tout cela se retrouve à Alésia, et explique leur rôle à toutes deux. — Et il y eut, entre les deux sièges, d'étonnantes ressemblances. La circonvallation imaginée par Émilien annonce celle qu'employa César. Les pièges préparés par César ont été proposés à Émilien, qui n'en voulut pas[3]. Les deux *obsessiones* ont été dans le même style. Il est impossible de faire de l'histoire de Gaule sans faire un peu d'histoire d'Espagne.

La villa de Rouhling a été fouillée, puis étudiée par MM. Huber et Grenier (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, XVI, 1904; tirage à part, 1905, 9 planches, 36 p.) avec un soin et une sobriété qui recommandent le travail comme une sorte de modèle pour toutes les descriptions de ce genre. La villa (près de Sarreguemines) est importante : elle se rattache à cet ensemble de belles demeures que l'aristocratie trévire et médiomatrique se fit bâtir sur la Moselle ou la Sarre. Je différerais légèrement des auteurs sur la question chronologique. Je placerais la villa, comme constructions essentielles, avant 250, et pour les parties refaites, après 310. Mais je

1. Kornemann, *Die neue Livius-Epitome aus Oxyrhynchus*, 2e cahier de supplément des *Beiträge zur alten Geschichte*, Leipzig, Weicher, 1904, in-8° de 131 pages, travail qui est devenu, grâce à la patience et à l'érudition de M. Kornemann, un répertoire et un *corpus* de tous les faits et de tous les textes de l'histoire romaine au temps de Scipion Émilien. Sa portée dépasse donc celle d'une simple édition.

2. Cf. l'article alerte et documenté de M. Cunisset-Carnot dans *Le Temps* du 21 septembre 1905.

3. Si du moins il faut rapporter à Numance, ce que je crois, l'*urbs praevalida* de Valère-Maxime (III, 7, 2).

peux me tromper. — On trouvera là, sous forme de comparaisons, les éléments d'une étude d'ensemble sur les *villæ* gallo-romaines qui est une des espérances de la science archéologique; cf. ici, p. 243.

Le Mercure barbu de Beauvais. — Grâce à M. Thiot, à sa persévérance et sa complaisance, nous pouvons donner ici une reproduction

du célèbre monument. Que l'inscription soit fausse[1], aucun doute : le falsificateur n'a du reste même pas cherché à dissimuler les carac-

1. On m'annonce que M. Héron de Villefosse a lu ou fait lire une note sur cette inscription dans la séance du 16 octobre de la Société Académique de l'Oise à Beauvais.

tères de son temps. Reste à savoir si l'inscription n'est pas la copie d'un texte authentique: ce mot de *Healissus* n'est pas de ceux que l'on invente, mais il peut traduire quelque nom de chanoine ou d'érudit contemporain, Aligier, Halisier, Allix, etc. : si les savants du Beauvais actuel veulent bien chercher parmi leurs prédécesseurs du XVIIe siècle, ils pourraient nous mettre sur la piste de la vérité. Je n'ai pas vu le monument: aussi ne puis-je me prononcer sur l'authenticité du Mercure. La photographie montre évidemment des retouches; d'autre part, les coups de ciseau dénotent parfois certaines habitudes gallo-romaines. Encore une fois, je ne me prononce pas encore. S'il est authentique, le monument est de premier ordre. Merci à M. le docteur Leblond, président de la Société Académique de l'Oise, pour toute la peine qu'il s'est donnée.

Folklore et théories géologiques. — Je prie une fois encore tous ceux qui appuient sur la tradition leurs thèses d'oscillations des rivages, de déplacement de la mer, je les supplie de lire l'excellent travail de M. Clouzot, *Un voyage à l'île de Cordouan,* 1905, *Bibliothèque de l'École des Chartes.* Ils verront que la plupart des arguments sur ces déplacements sont des on-dit, et que ces on-dit — pour exprimer ici toute ma pensée — sont purement et simplement des phénomènes d'imagination populaire, qui sont du domaine du folklore, qui se retrouvent dans tous les pays et dans tous les temps. — Louis de Foix parlait, d'après les gens de l'endroit, du temps où l'île de Cordouan a été cultivée, bâtie et peuplée : elle ne l'a jamais été. Mais, de presque tous les rochers de France et d'ailleurs, on vous dira qu'ils étaient jadis des îles fertiles. — La Popelinière raconte en 1592 que la passe de la Grave s'est ouverte il y a vingt ans : c'est faux, elle était connue et pratiquée en 1544. — Il y avait, dit-il, dans les passes de la Gironde les ruines d'une ville engloutie, et à mer basse on peut les voir : c'est la fabuleuse ville d'Ys, ou ville d'Antioche, et le monde entier a des villes semblables, qu'on n'a jamais vues. — Villes mortes, passes qui se creusent, dunes qui se meuvent, îles qui se rétrécissent, ruisseaux qui se comblent, montagnes qui s'éboulent, tous ces fameux témoignages chers aux géographes perturbateurs de cartes sont, pour la plupart, des *vulgi opiniones,* de ces éternelles fables que l'homme répète. Faisant cela, l'homme transforme en mythe quelque fait isolé, ou un vague souvenir de choses d'autrefois, et, presque toujours, il obéit à une loi de sa nature qui est de croire le passé différent du présent. Et c'est souvent à cette loi qu'obéissent aussi, sans s'en douter, les érudits qui enregistrent gravement toutes ces données. — Tout ce que je lis de M. Clouzot me fait pressentir en lui un savant de grand avenir, et qui apportera à l'histoire du sol français ces qualités de méthode, de sagesse, d'exactitude, que personne avant lui n'a appliquées à ce genre d'études.

Montlaurès et les poteries ibériques (cf. p. 237). — M. H. Rouzaud vient de publier les résultats de ses fouilles de Montlaurès près de Narbonne (1905, *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne,* t. VIII) et il y a joint renseignements et dessins sur le vase grec trouvé là en 1864. On connaît déjà, par la communication faite à l'Académie des Inscriptions par M. Pottier, l'importance de ces fouilles, et notamment des trouvailles de céramiques. — Ces débris ou fragments de vases paraissent former deux groupes: 1° le groupe grec ou gréco-italiote, du VIe au IVe siècle. Aucun étonnement à des importations de ce genre à Narbonne. Les Phocéens y sont venus entre 600 et 480: lisez le Périple d'Aviénus; lisez les fragments d'Hécatée. Marseille mise à part, Narbonne est le plus ancien point du rivage de la Gaule touché par la civilisation méditerranéenne. Il y a eu là, entre 600 et 480, un puissant empire indigène, mettons ligure[1], celui des Elésyques, qui fut en rapport avec Carthage, et où les Puniques recrutèrent des mercenaires; on les vit combattre à Himère en 480. Et de Sicile, ces Élésyques, ou de Marseille ces Phocéens, ont bien pu rapporter ou apporter des vases peints. Voilà pour la première catégorie de ces vases. — 2° le second groupe, analogue à ceux que M. Paris a décrits, est d'origine et de parenté ibérique, et je vois qu'on les appelle « poteries ibéro-mycéniennes du XIVe au XIIe siècle ». Je ne peux pas accepter cela. J'incline bien davantage à croire qu'elles sont contemporaines des débris du 1er groupe, et simplement les poteries indigènes du monde ibérique, j'appelle ainsi l'État ibère dont parle Éphore, celui qui s'est formé en Aragon au plus tard au VIe et au Ve siècle, et qui s'est étendu après 480 sur la Gaule. En ce qui concerne Narbonne, la question est pour moi la suivante : ces poteries ont-elles été importées ou fabriquées par les Élésyques au VIe ou au Ve siècle? ou ont-elles été importées ou fabriquées par les Ibères qui remplacèrent ces derniers au Ve ou au IVe siècle? — Les deux groupes nous ramènent donc à 600 ans au plus tôt, et je crois à la période immédiatement antérieure à la descente des Volques.

Routes préhistoriques. — Sous le titre de *Routes et lieux habités à l'âge de la pierre et à l'âge du bronze* (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, 1903), M. Sophus Müller vient de publier un travail très curieux, comme méthode et comme fond, sur le réseau des routes danoises à l'époque préhistorique. Et il résulte bien de ce travail que beaucoup des grandes lignes de circulation actuelle ne sont que les héritières des pistes tracées il y a des milliers d'années. Et cela est vrai de la Gaule. Nous sommes toujours trop enclins à ne faire commencer qu'avec les Romains la viabilité de notre pays. Des événements comme la conquête des Gaules, des découvertes comme

1. Il est à remarquer que Montlaurès est au centre de la plaine de Livière appelée autrefois *Liguria*, nom qui peut bien être le vestige des temps ligures ou élésyques.

celles des silex du Grand-Pressigny montrent que dès les temps préromains et préceltiques les artères essentielles de la Gaule étaient connues, tracées, amplement parcourues. Regardez, comme autres preuves, la liste, d'une extrême utilité, des trouvailles de trésors de monnaies gauloises dressée par M. Blanchet : vous verrez quelques-uns de ces trésors, à coup sûr antérieurs à la conquête, trouvés sur le parcours de routes romaines : preuve que les ingénieurs d'Agrippa n'ont fait que suivre les tracés antérieurs[1].

Dialectes celtiques. — Revenant sur une idée qu'il a déjà émise et qui est chère aux linguistes d'outre-Manche, M. John Rhŷs cherche à distinguer en Gaule le dialecte du groupe Q et celui du groupe P : le premier, représenté par les inscriptions de Rom, Coligny, Évreux, etc., serait la langue des Celtes (la Celtique ou la Gaule intérieure) ; le second serait la langue des Belges et de quelques autres peuples (comme Pétracores, etc.), et la fameuse question de la différence entre les mots de gaulois (galate) et celte se résoudrait, en dernière analyse, en l'opposition de ces deux dialectes · opposition que la Gaule Propre offrirait tout aussi bien que la Grande-Bretagne (Rhŷs, *Celtae and Galli*, extrait des *Proceedings of the British Academy*, t. II, Londres, Froude, 1905, in-8° de 64 p.). — Il est en effet fort possible que les langues belge et celtique se soient différenciées suivant ce mode : mais, jusqu'à nouvel ordre, les documents ne sont pas assez nombreux pour attribuer à coup sûr au groupe belge ou au groupe celte tel mot avec P ou avec Q. Il importe de faire intervenir un troisième élément, l'élément préceltique ou prébelge, le ligure, qui a pu laisser bien des mots dans le vocabulaire géographique. Que cet élément fût demeuré peut-être plus représenté en Belgique, je le crois ; mais cela ne fait que compliquer encore la question et l'enchevêtrement en Gaule des formes P et Q. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Rhŷs pose nettement le problème et a le mérite d'accepter courageusement la celticité des inscriptions aux formes Q, jusque-là si obstinément niée.

Fibules. — Extrait de *Portugalia, Materiaes para o estudo do povo portuguez*, t. II, f. 1 : José Fortes, *As fibulas do Noroeste da Peninsula*, Porto, 1905 : contribution, bien ordonnée, à l'histoire des fibules de l'époque de La Tène ; documentation riche et complète. Mais je dois faire des réserves sur l'importance qu'il donne à l'élément gaulois en Espagne. Je doute qu'on puisse conclure des types de fibules à l'extension de la domination celtique[2].

1. Comme suite à ce que nous disons à propos de Cordouan, p. 381 et 388. Müller, p. 140 : « Il paraît bien qu'en somme la ligne de séparation entre la terre et les eaux était, vers la fin de l'âge de la pierre, essentiellement la même que de nos jours. »

2. Du même auteur, *Restos de una villa lusitano-romana (Povoa de Varzim)*, extrait de *Archeologia portugueza*, III, Porto, 1905, in-4° de 42 pages, 1 pl.

Enceinte gallo-romaine de Gap. — Cf. p. 160. Le travail de M. G. de Manteyer vient de paraître en tirage à part sous le titre *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, Gap, Peyrot, 1905,

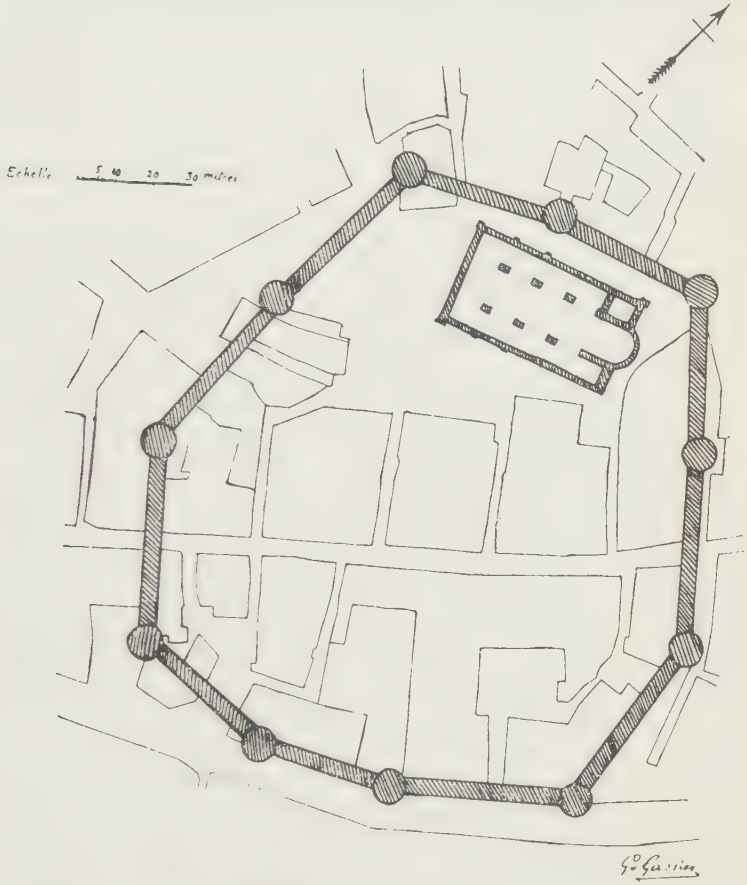

PLAN DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DE GAP.

in-8° de 334 pages et 4 pl. — Sur les indications fournies par M. de Manteyer, M. Gassies a reconstitué ici le plan de l'enceinte de Gap[1].

La catastrophe de l'Aude en 1320. — C'est ainsi que dans la nouvelle *Histoire du Languedoc* et partout on appelle l'ouverture du bras septentrional de l'Aude, et, par suite, la ruine presque complète du commerce de Narbonne. Interrogé par moi sur l'exactitude de cette date, M. Tessier, archiviste de Narbonne, me répond par l'envoi d'une brochure signée de lui : *Notes sur la Robine de Nar-*

1. Nous avons déjà donné les enceintes de Bayonne (1905, p. 152), Senlis (1903 p. 35), Dax (1901, p. 216).

bonne (Toulouse, Privat, 1905), où je lis (p. 5) : « Aucun des documents actuellement existants ne mentionne ce fait à la date de 1320 ; ...la déviation eut lieu vers 1340, » et encore M. Tessier n'en est pas certain. Toute l'histoire traditionnelle du cours de l'Aude serait donc à refaire.

Balances gallo-romaines. — *Notice-étude sur une statère découverte dans une sépulture du cimetière franc de Berby (Oise)*, par A. Houlé, Beauvais, 1905, in-8° de 12 p. (Société Académique) : bonne et judicieuse nomenclature des objets semblables.

Le passage de la Dordogne à Cubzac. — Sous ce titre (Bordeaux, 1905, in-8° de 46 pages), M. P. de Sainte-Marie étudie la manière dont on a franchi la Dordogne à Cubzac à toutes les époques, les constructions et les légendes que ce passage a déterminées. Et c'est une excellente idée. Car le passage d'un fleuve est, si je peux dire, une force créatrice d'établissements et de pensers humains. A Cubzac, les noms de lieux rappellent la chaussée romaine de Bordeaux à Saintes ; le nom des ruines du château des Quatre-Fils-Aymon évoque les traditions laissées là par les pèlerins et les chansonniers du Moyen-Age.

La question de Saint-Seurin de Bordeaux. — La publication, dans les *Mélanges Couture,* d'une nouvelle vie de saint Seurin a soulevé dans le diocèse d'aimables discussions. Cette vie a été attribuée par dom Quentin, qui l'a découverte, à Fortunat. Mais elle est, sur certains points, en contradiction avec ce que Grégoire de Tours rapporte de saint Seurin. La vie dite de Fortunat fait venir Seurin à Bordeaux de Trèves (cf. *Revue,* 1902, p. 302) ; Grégoire le fait venir *de partibus Orientis*. Dans un article intéressant de *l'Aquitaine* (13 et 20 oct. 1905), M. l'abbé Pailhès croit que les deux vies se complètent, et que l'est, pour Grégoire, c'est Trèves et l'Ostrasie. Je croirais plus volontiers que *partes Orientis* a le sens qu'il avait dans la *Notitia* — la partie orientale de l'empire. Et je ne peux encore me convaincre que la nouvelle vie soit l'œuvre de Fortunat.

Cachettes monétaires dans la Seine-Inférieure et exploration archéologique, fouilles de 1904, par L. de Vesly (nommé récemment conservateur du musée de Rouen) ; Rouen, Cagniard, 1905, extrait du *Bulletin de la Société libre d'Émulation.*

Villa romaine du Thuit de Celloville et sépulture d'Inglemare (Seine-Inférieure), par L. de Vesly, extrait du *Bulletin de la Société Normande d'Études préhistoriques*, t. XII, 1904 (Louviers, Izambert, 1905).

Légendes et vieilles coutumes par L. de Vesly, Rouen, Cagniard, 1905, extrait du *Bulletin de la Société libre d'Émulation.*

C. J.

LE

PASSAGE DE LA VIENNE ET L'ORIGINE DE LIMOGES[1]

La rive droite de la Vienne, dans la traversée de Limoges, est formée par de hautes terrasses qui tombent assez brusquement dans la

Les passages de la Vienne a Limoges.

rivière. Entre l'étiage de la Vienne et les arènes romaines, il y a une différence d'altitude d'environ cinquante mètres.

Le premier centre d'habitation qui se soit constitué au bord de la rivière se trouve aujourd'hui dans une région à peu près déserte, à l'issue d'un gué appelé la Roche-au-Gué. D'où le nom celtique de Limoges : *(Augusto)-ritum.*

1. L. Guibert, *le Pont Saint-Étienne à Limoges* (dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, l. IV, p. 217 et suiv.); A. Leroux, *La légende du roi Aigolant et les origines de Limoges* (dans le *Bull. histor. du Ministère*, 1902). — [Comme on l'a souvent remarqué, Limoges a dû de tout temps son importance aux routes qui s'y croisaient pour traverser la Vienne. Nous avons donc demandé à M. Leroux, l'érudit archiviste de la Haute-Vienne, de vouloir bien dresser un croquis et rédiger une note, pour préciser sur les questions de la traversée de la rivière et de la rencontre des grandes voies.— C. J.]

La population celtique s'étendit tout le long de la rivière *en amont* du gué. Les substructions d'un temple païen, trouvées sur l'emplacement actuel de la cathédrale, prouvent qu'au temps des Romains, sinon plus tôt, la population s'était portée jusque-là.

Entre ces deux points, — le gué et le temple, — passait la chaussée romaine qui conduisait de Bourges à Agen, à l'aide d'un pont dont les substructions se constatent encore. Il fut remplacé, à la fin du XIIe siècle (et non au XIIIe, comme on l'a longtemps affirmé), par le pont Saint-Martial qui subsiste encore.

Le long de cette chaussée se trouvaient plusieurs monuments que nous ne connaissons malheureusement que de nom : le palais de Duratius, l'amphithéâtre, etc.

Le pont appelé de Saint-Étienne semble avoir remplacé un pont du haut Moyen-Age, mais non un pont romain comme on l'a souvent prétendu. Ce pont Saint-Étienne est du commencement du XIIIe siècle.

La chaussée de Bourges-Agen et celle de Lyon-Saintes se croisaient assez loin de la Vienne, au sommet du versant sur lequel est construit Limoges, et au voisinage des arènes. Il y avait là vraisemblablement, dès le temps des Romains, une agglomération distincte de celle du bord de la Vienne.

A cinq kilomètres environ de la Roche-au-Gué (en aval), se trouve un autre gué appelé de Verthamont (aujourd'hui dans la commune d'Isle), par où passèrent, en 1569, les troupes du duc de Deux-Ponts. Mais ce gué n'a point de rôle dans l'histoire de Limoges.

Autour de la cathédrale, s'est formé peu à peu ce qu'on a appelé, au Moyen-Age, la cité de l'évêque, entourée de murailles.

Autour du tombeau de Saint-Martial s'est constitué, à partir du IXe siècle environ, le château des vicomtes, devenu bientôt la ville des moines de Saint-Martial, puis la commune des bourgeois.

Entre ces deux agglomérations, — cité et château, — se trouvait l'Entre-deux-Villes, formé de faubourgs distincts : faubourg Saint-Martial, faubourg Boucherie, faubourg Manigne, etc.

A. LEROUX.

BIBLIOGRAPHIE

Ch. Fossey, *Manuel d'assyriologie : fouilles, écriture, langues, littérature, géographie, histoire, religion, institutions, art*, t. I. *Explorations et fouilles, déchiffrement des cunéiformes, origine et histoire de l'écriture*. Paris, Leroux, 1904; 1 vol. in-8° de XIV-470 pages, avec 3 plans et une carte.

M. Fossey a entrepris de dresser l'inventaire général des conquêtes faites jusqu'ici par la science assyriologique. Le plan qu'il s'est tracé prévoit neuf volumes dont il vient de publier le premier. Ce premier tome se subdivise à son tour en trois livres : I. Explorations et fouilles ; II. Déchiffrement des cunéiformes ; III. Origine et histoire des cunéiformes. De ces trois parties, c'est naturellement la première qui s'adresse au public le plus étendu, et par sa nature et grâce à l'heureuse idée qu'a eue l'auteur de ne pas limiter son exposé à l'Assyrie, mais d'y comprendre l'Arménie et la Perse, jusqu'à l'époque sassanide. D'ailleurs, on aurait tort de se figurer que les deux autres parties n'intéressent que les seuls spécialistes. Les luttes sur les champs de bataille de la philologie orientale sont d'autant plus vives que les incertitudes du terrain sont plus grandes. Il en résulte que la mêlée offre souvent un caractère beaucoup moins objectif que subjectif. Le savant tend ici à s'incarner dans un système qui devient sa chose et auquel on ne touche pas sans provoquer immédiatement une levée de boucliers. Voilà comment il se fait que l'ouvrage de M. Fossey ne soulève pas seulement de la poussière de briques et de tablettes d'argile, mais de véritables nuages de poudre à canon.

GEORGES RADET.

Paul Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines au temps de Plutarque*. Paris, A. Picard, 1904; 1 vol. in-8° de XIV-518 pages.

Le livre de M. Decharme est aussi intéressant qu'érudit. Le sujet touche aux plus hauts problèmes de l'histoire religieuse. La composition, appuyée sur la chronologie, en est claire; le style simple et solide. C'est un travail considérable qui suppose de très vastes lectures, et où l'on prendrait difficilement l'auteur en défaut sur quelque point

important, tant son information est sûre et rigoureusement contrôlée d'après les textes. Pour en faire une œuvre parfaite, il n'y manque qu'un peu de flamme, une façon moins froide et moins tranquille d'envisager une histoire qui est celle de la libération de l'esprit humain. Il y manque surtout, à mon goût, des réflexions qui avertissent le lecteur de la portée considérable des questions qui s'agitent, des allusions plus fréquentes aux solutions qu'elles ont reçues dans les temps modernes, en un mot une union plus intime entre le passé et le présent. De là des prétéritions, ou même des omissions, qui font tort au livre, laissant croire que l'auteur n'a pas connu ou a volontairement dédaigné des théories et des idées que les contemporains discutent avec passion.

Le titre n'est peut-être pas très clair, mais on se l'explique vite. Ce n'est pas M. Decharme qui fait « la critique des traditions religieuses chez les Grecs ». Il s'agit de la critique que les Grecs eux-mêmes ont faite de leurs traditions religieuses. C'est, en résumé, l'histoire de la libre pensée, l'éveil de la raison en face des superstitions et des légendes accumulées pendant les âges héroïques. M. Decharme n'en trouve aucune trace dans Homère; mais les plus anciennes Théogonies d'Hésiode, de Phérécyde, d'Epiménide, révèlent déjà une pensée critique qui cherche à s'orienter dans le chaos des fables. Dès le VIIe siècle avant notre ère, on sent que les dieux batailleurs et joyeux de l'Olympe ne suffisent plus aux hommes : on songe à une organisation graduelle et progressive du monde dont Zeus n'est qu'une étape ; on met les forces morales et abstraites au-dessus des puissances naturelles; on incarne dans Éros ou dans l'œuf cosmique toute une métaphysique subtile qui prétend expliquer le monde et où les Olympiens homériques n'ont plus qu'un rôle effacé. Ainsi, dès le début, la pensée grecque se révèle à nous si audacieuse et si forte qu'on se demande comment elle a créé une philosophie qui semblerait plus naturelle à l'époque d'un Platon ou d'un Épicure. Et c'est une des difficultés que l'auteur nous laisse le soin de démêler. N'eût-il pas été utile de rappeler que la mythologie homérique plonge par la base dans un passé vieux de plus de dix siècles, tandis que les théogonies nouvelles, constituées avec des éléments ioniens et asiatiques, devancent de peu l'œuvre d'un Thalès, d'un Bias, ou d'un Anaximandre. C'est ce que M. Michel Bréal indiquait encore tout récemment dans un article sur l'*Iliade d'Homère et ses origines* (*Revue de Paris*, juin 1905, p. 724).

L'Ionie du VIIe et du VIe siècle est en avance sur toutes les autres contrées du monde ancien; elle réalise, à sa façon, le même progrès que l'Athènes de Platon et d'Aristote. C'est pourquoi la religion de ses penseurs s'est déjà séparée de la religion populaire. C'est un Ionien, Xénophane, qui, près de trois cents ans avant Épicure, déclare : aucun

homme ne sait et ne saura jamais rien de certain sur les dieux ; qui, deux cents ans avant Platon, se déchaîne contre les poètes, créateurs de légendes; qui condamne d'avance Phidias en trouvant ridicule de donner aux dieux une forme humaine. Ainsi le livre de M. Decharme s'ouvre par une apparente anomalie qu'il faudrait expliquer et qui jette une clarté sur l'état d'esprit des Grecs dans la période que l'auteur appelle « les origines ». Le fait capital est que, dès cette époque, la libre pensée a énoncé ses propositions les plus hardies et les plus catégoriques. Plutarque, qui clôt le livre, se gardera bien d'en formuler de pareilles.

Héraclite d'Éphèse termine, avec le VIe siècle, cette merveilleuse série de philosophes anciens dont on peut dire qu'ils ont créé la science moderne en même temps que la philosophie. A aucune autre époque, même en Grèce, on ne retrouvera le même effort hardi de pensée. Platon et Aristote seront beaucoup plus respectueux des dieux et des croyances admises ; ils chercheront surtout à les épurer.

Le livre de M. Decharme descend ainsi le cours des temps, exposant l'attitude de Pindare et d'Eschyle, d'Hérodote et de Thucydide, d'Aristophane, en face des légendes et des aventures plus ou moins incroyables des dieux et des déesses. Partout l'auteur trouve à dire le mot juste et adopte la solution la plus raisonnable. Il explique avec vraisemblance pourquoi le peuple d'Athènes a permis tant de moqueries impies aux poètes comiques et pourquoi, en même temps, il a condamné Socrate. Mais on s'étonne que le long chapitre sur les procès d'impiété n'ait pas fourni à l'auteur l'occasion d'analyser le caractère essentiellement social de la religion antique — religion qui tolérait toutes les hardiesses de pensée si l'on respectait les cultes reconnus par l'État et si l'on ne cherchait pas à en introduire d'autres non autorisés officiellement; religion qui a épargné à l'humanité « les guerres de religion », sans supprimer « les procès religieux », parce que l'inquisition ne portait pas sur la croyance aux dogmes ni sur les schismes des collectivités, mais sur les obligations pratiques de l'individu.

Avec Socrate et Platon, l'importance des idées relatives à la morale, à la responsabilité personnelle, au jugement après la mort, s'affirme de plus en plus. M. Decharme me paraît avoir bien mis à sa place l'Orphisme, dont on a jadis considérablement exagéré le rôle dans la civilisation grecque. Il ramène à de justes proportions l'influence qu'il a pu exercer à une certaine époque sur les philosophes et sur la religion des mystères. Ceux-ci même n'apparaissent plus comme une école de morale, et l'auteur se rencontre avec M. Foucart pour y voir un simple moyen de s'assurer le mot de passe pour le difficile voyage des Enfers.

C'est à partir du IVe siècle que la critique des traditions religieuses

devient à Athènes de plus en plus serrée et pressante. Toutes sortes de théories se font jour pour expliquer les fables. On cherche à se rendre compte comment les ancêtres ont pu, pendant de si longs siècles, admettre ces tissus d'absurdités ou de répugnants détails. Il y a l'école des symbolistes qui cherchent dans chaque fable un apologue et qui découvrent dans Homère un sage prophète, voilant sa pensée sous de poétiques inventions. Il y a l'école des naturalistes qui interprètent chaque divinité comme l'expression d'un phénomène, l'air, le feu, la terre ou l'eau. Il y a même des étymologistes qui décomposent les mots pour en scruter le sens original, et M. Decharme fait remarquer avec à-propos que la formule fameuse de Max Muller, « la mythologie est une maladie du langage, » n'aurait pas surpris les Grecs. Il y a enfin les évhéméristes qui placent dans la divinisation de rois très anciens l'explication commode et prosaïque de tous les mythes ; et les rationnalistes qui trouvent sage d'avoir créé les superstitions et les fables, afin d'instruire le peuple et de régler ses intérêts ; les réalistes qui voient des faits vrais et simples sous les légendes.

M. Decharme analyse avec beaucoup de soin et d'exactitude ces diverses interprétations. On peut encore ici exprimer un regret : nulle part, en comparant les méthodes anciennes à celles des modernes, il n'a fait allusion aux précieux procédés d'investigation qu'a fournis le folk-lore aux savants contemporains. Il est hors de doute qu'il n'ignore pas ces travaux, car il y a fait allusion dans la seconde édition de sa *Mythologie de la Grèce antique*. Mais c'est comme un dédain qu'il a d'éclairer les questions au profit de son lecteur, laissé en face de l'exposé un peu nu des faits.

Ce parti pris est plus sensible encore dans la fin du volume qui se termine par une longue étude sur Plutarque, pour qui l'auteur paraît professer une admiration particulière et dont il loue la piété raisonnable, unie à un bon sens robuste. Il semble que Plutarque, aux yeux de M. Decharme, représente ce que l'Antiquité a produit de plus judicieux, et les quelque cent pages qu'il lui consacre sont comme une apothéose du philosophe de Chéronée. Nous pensons qu'en dépit des qualités de celui dont Montaigne aimait tant « les opinions doulces et accommodables à la vie civile », certains esprits résisteront à lui concéder une place d'honneur qui le mettrait en quelque sorte au-dessus d'Aristote et de Platon. Le chapitre de M. Decharme sert mieux que toute autre chose à faire comprendre que Plutarque fut avant tout un éclectique, que son originalité consistait à rejeter les systèmes philosophiques de ses prédécesseurs, mais à puiser dans toutes ces théories des éléments qu'il s'appropriait. Il blâme l'athée comme le superstitieux ; il admet la pluralité des dieux, mais il élève au-dessus d'eux un Être suprême. Il prend aux Académiciens la théorie de la démonologie, aux Orientaux le dualisme du bien et du mal, à

Platon les rêveries poétiques sur la vie future. En un mot, il nous prouve que si l'Antiquité a connu des Max Müller, elle n'a pas ignoré non plus Victor Cousin.

Combien on eût préféré que M. Decharme, au lieu de tourner si court après ce gros volume, en nous annonçant qu'il ne parlerait pas de Lucien parce qu'il touche au christianisme, combien on eût préféré qu'il résumât dans une conclusion les idées que fait naître une revue si complète et si exacte de la critique religieuse chez les Grecs. Trois faits valaient la peine d'être mis en lumière : 1° que cette mythologie, qui a excité les imaginations et produit des chefs-d'œuvre en art et en littérature, avait de très bonne heure rebuté les esprits amis de la raison ; 2° que la religion populaire, malgré tous les efforts des philosophes, resta inflexiblement attachée à ces formes superstitieuses ; 3° que la religion des Grecs fut purement formaliste et pratique, et qu'ainsi s'explique la juxtaposition des croyances absurdes avec les plus hautes spéculations philosophiques, sans que des heurts violents se soient produits et sans que la vie sociale en ait été troublée ; que, par conséquent, la vie religieuse des Grecs nous apparaît, elle aussi, comme un phénomène rare et probablement unique au monde.

E. POTTIER.

E. Pottier, *Douris et les peintres de vases grecs.* Paris, Laurens, 1905 ; 1 vol. in-8° de 126 pages et 25 figures.

Tandis que « les récentes découvertes de Mycènes, de Tyrinthe, de Crète et de Milo nous ont rendu des fresques contemporaines de Minos et d'Agamemnon », rien, absolument, ne nous est parvenu des tableaux célèbres d'un Polygnote, d'un Zeuxis ou d'un Parrhasios. Pour suppléer à la disparition complète de la grande peinture grecque de l'âge classique, force nous est de recourir à l'imagerie des vases, qui seule nous conserve un reflet, le plus souvent lointain, mais parfois aussi très vif, d'originaux perdus.

Douris appartient à la pléiade des céramistes qui, entre l'expulsion d'Hippias et les guerres médiques, c'est-à-dire dans la dernière décade du VIe siècle et le premier tiers du Ve, portèrent à son point culminant la fabrication de la poterie athénienne. On possède de lui 28 œuvres signées, formant un total de 80 tableaux, dont 17 consacrés à des sujets héroïques ou mythiques, 22 à la vie militaire et 41 à des scènes familières. Nul, pas même Euphronios, qui, depuis la monographie de Klein, passe pour le peintre de vases par excellence, ne méritait mieux que Douris d'avoir son historien.

L'*Éos portant le corps de son fils Memnon,* sur une coupe à figures

rouges du Musée du Louvre, est une « première image de la *Mater dolorosa,* aussi émouvante que celle d'un Mantegna ou d'un Roger van der Weyden... C'est une vraie *Pietà* qu'on a sous les yeux » (p. 72). Dans la *Fuite des Néréides,* Nérée et sa femme Doris « trônent, sur des sièges ornés, avec la majesté olympienne d'un Jupiter et d'une Junon. Toute la beauté du groupe fameux de la frise des Panathénées réside déjà dans leurs mouvements et dans leur attitude » (p. 83). Harmonieux ou dramatique lorsqu'il imite le grand art, Douris se montre libre jusqu'à l'indécence lorsqu'il aborde les tableaux de genre. Son *Thiase bachique de Silènes* est une kermesse païenne, d'une gaîté débridée, avec des clowneries frénétiques. « Ces poses funambulesques de bêtes déchaînées » montrent combien se trompent « ceux qui n'aiment à se figurer l'art grec que sous un aspect grave et moralisateur » (p. 87).

C'est un charme que de visiter l'atelier d'un fabricant de vases comme Douris avec un guide comme M. Pottier. M. Pottier est un Attique, un des plus fins et des plus souples qui soient. Nourri dans le quartier du Céramique, il en connaît les moindres détours. Mais il n'a pas voyagé avec moins de curiosité à travers les autres provinces de l'art. De là, chez lui, à chaque pas, des rapprochements qui saisissent et font réfléchir. Ajoutez à cette forte culture une merveilleuse justesse de ton, un éloignement instinctif pour tout ce qui est gros et romanesque, et vous comprendrez qu'un petit livre comme celui-ci soit bien la pierre de touche à l'aide de laquelle on juge de la qualité d'un esprit.

GEORGES RADET.

Max. Collignon, *Lysippe.* Paris, Laurens, 1905; 1 vol. in-8° de 128 pages, avec 24 reproductions hors texte.

Une étude sur le grand sculpteur de Sicyone était particulièrement indiquée après les découvertes faites à Delphes par l'École française d'Athènes. L'Agias de l'ex-voto du Thessalien Daochos a été apprécié ici-même (*Revue des Études anciennes,* t. II, 1900, p. 195-203). Assurément, on connaissait auparavant la manière de Lysippe. Mais c'est une rare bonne fortune quand des points de repère sûrs, authentiques, se substituent à l'ingéniosité fragile des échafaudages et des combinaisons.

Trois choses caractérisent le maître péloponnésien. D'abord, il est le dernier en date des grands noms de la statuaire grecque. Avec lui finit la noble et harmonieuse perfection de l'âge classique; avec lui commence l'esprit de curiosité inquiète propre à la période que l'on est convenu d'appeler hellénistique. Puis, le sculpteur officiel

d'Alexandre le Macédonien personnifie, dans tout son éclat, le type de l'artiste de cour. Enfin, ce qui fait la principale originalité de Lysippe, c'est « le dédain des formules d'atelier, le goût pour l'observation directe de la réalité, le don de faire passer dans le marbre comme le frisson de la vie, de rendre toutes les nuances de la forme, et, pour tout dire d'un mot, le sens du naturalisme » (p. 28). Voilà pourquoi le système de proportions qu'il crée est fondé sur une observation de la nature qui n'est plus *mathématique*, comme le canon de Polyclète, mais, suivant la très juste expression de M. Homolle, *optique* (p. 103). Lysippe « est vraiment le plus moderne des maîtres anciens » (p. 7).

On ne lira pas la biographie du célèbre sculpteur avec moins de plaisir et de profit que la monographie consacrée à l'humble artisan Douris. Comme M. Pottier, M. Collignon est un des représentants les plus délicats et les mieux avertis de l'atticisme dans notre école française d'archéologie. Lui aussi est de ceux qui unissent le goût à la maîtrise, imposent à l'archéologue le « canon » du lettré, savent dominer la masse des matériaux et y faire circuler une lumière abondante.

GEORGES RADET.

Georges Lafaye, *Les Métamorphoses d'Ovide et leurs modèles grecs* (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris). Paris, Alcan, 1904; 1 vol. in-8° de 260 pages.

C'est un sujet vaste et difficile que M. Georges Lafaye a entrepris de traiter dans le volume que j'ai le plaisir d'annoncer ici. La recherche des modèles et des sources grecques et latines des *Métamorphoses* d'Ovide avait été l'objet, en ces derniers temps, d'un grand nombre de travaux spéciaux. C'étaient, pour la plupart, des thèses latines et des articles de revue, ayant trait chacun à une partie du sujet, ou l'envisageant sous un seul de ses aspects. Dans des questions qui offrent si peu de prise à l'investigation, l'analyse, pour être pénétrante, demande à être aidée par une érudition considérable; en même temps, elle doit être conduite avec une infinie précaution. C'est pourquoi personne n'avait osé jusqu'ici embrasser le sujet tout entier. M. Lafaye est le premier qui ait combiné, en les vérifiant, les résultats épars de tant d'analyses partielles, pour les fondre, en y ajoutant ceux de ses propres recherches, dans un ouvrage général et méthodique. Mais ce n'en est pas là l'unique mérite : l'auteur a su, en règle générale, apprécier à leur juste valeur les écrits de ses prédécesseurs; il est parvenu, par l'effet d'une critique prudente et modérée, à se tenir en garde contre toute hypothèse aventureuse, partant à se faire, des goûts, des connaissances

et de la façon de travailler d'Ovide, une idée qui n'est point faussée de prime abord par quelque opinion préconçue ou quelque théorie trop exclusive. Encore une fois, on ne saurait lui reprocher de manquer de prudence, ni d'exagérer le degré de certitude auquel on peut arriver dans la recherche des modèles d'Ovide. La modestie de l'auteur a même parfois une pointe de scepticisme. A l'entendre déclarer que les résultats auxquels conduit la méthode en de pareilles études « ne peuvent jamais avoir qu'une valeur conjecturale » (p. 222), on se demande s'il ne tend pas à juger un peu sévèrement son propre travail et celui des autres. L'auteur s'est attaché, en général, dit-il, « à exposer des résultats acquis plutôt qu'à discuter et à proposer des hypothèses » (préf., p. VI). C'est ce qui fait sa force, mais aussi, à mes yeux, sa faiblesse. L'hypothèse, en pareille matière, à condition de n'être pas chimérique, mais comme le complément naturel des faits révélés par l'observation, est souvent le seul moyen d'arriver à une conception générale et de préparer les découvertes futures. Si M. Lafaye avait exposé et critiqué avec plus d'ampleur les différentes hypothèses émises récemment sur la composition et les sources des *Métamorphoses*, je pense que son livre aurait pu rendre encore plus de services aux lecteurs d'Ovide qu'il ne semble déjà appelé à leur en rendre tel que son auteur l'a conçu.

Les ouvrages des érudits où M. Lafaye pouvait puiser se divisent en deux catégories. Les uns ont considéré les *Métamorphoses* comme un recueil de documents pour la mythologie grecque et n'ont donc pas directement Ovide pour but; les autres se sont efforcés de les comprendre et de les juger, dans l'esprit de leur auteur, comme une œuvre littéraire. C'est dans la seconde catégorie que rentre le livre de M. Lafaye. Ovide est un imitateur, ou, si l'on aime mieux, un continuateur des poètes grecs de l'époque hellénistique. Or, les *Métamorphoses* étant un amalgame ingénieux de fables disparates où le poète s'est évertué à mettre le plus de variété possible, presque tous les genres littéraires s'y trouvent mis à contribution. M. Lafaye a donc eu à étudier séparément, après quelques chapitres préliminaires, consacrés au choix des fables, à la composition, aux idées et aux personnages (chap. IV-VI), l'influence de l'épopée, de la tragédie et de la rhétorique, de la poésie romanesque, de l'idylle et de l'élégie, de la philosophie et de la science (chap. VII-X). Cette partie est à mon avis la meilleure de l'ouvrage. Le chapitre X contient une hypothèse nouvelle fort intéressante, à savoir que le traité philosophique de Varron intitulé *Gallus de admirandis* occuperait une place importante parmi les sources du XVe livre des *Métamorphoses*. Cependant, le mérite original de l'auteur consiste surtout dans la finesse de l'analyse littéraire. Qu'il me soit permis d'en alléguer ici un seul exemple. Souvent, quand nous sentons qu'Ovide repasse sur les traces d'un poète antérieur, ce

poète est perdu; c'est d'après quelques fragments de vers, une citation, un rien, qu'il nous faut reconstruire le modèle d'Ovide. Il est malaisé alors de juger de la façon dont Ovide l'a imité. Mais dans le XIIIe et le XIVe livre des *Métamorphoses*, c'est l'*Énéide* qui a servi de modèle; Ovide y a ouvertement imité Virgile, persuadé que le public y verrait non un plagiat ou une faiblesse, mais une tentative d'émulation. Ce qui rend le cas encore plus piquant, c'est que les deux poètes ont pour source plus éloignée l'*Odyssée* d'Homère. Récemment, M. Kienzle[1] a instituée ntre les parties correspondantes de l'*Énéide* et des *Métamorphoses* une comparaison minutieuse, dont le mérite a depuis été signalé en excellents termes par M. Bethe[2]. Comparer ainsi le texte des deux poètes, cela est en effet extrêmement instructif, à condition qu'après avoir comparé chaque passage et chaque mot, on se rende compte quel est, chez Ovide, l'effet produit par les moyens employés, en d'autres termes, qu'on énonce clairement par où la manière d'Ovide diffère de la manière de Virgile. C'est évidemment parce qu'il avait d'autres desseins, d'autres préoccupations artistiques, qu'Ovide a modifié de tant de manières le récit de Virgile. M. Lafaye me paraît avoir fort bien caractérisé l'art d'Ovide en montrant que Virgile a cherché dans Homère le pathétique noble, tandis qu'Ovide, venant après lui, en a tiré un pathétique familier qui a son charme propre (p. 127). Une seule observation de ce genre vaut cent tableaux comparatifs. Si le poète avait pu l'entendre, nul doute qu'il eût serré la main au critique.

Cependant, avant que l'on puisse commencer la recherche des modèles d'Ovide dans toute la masse de la littérature antérieure, il y a auparavant une question préalable à résoudre. C'est à elle que M. Lafaye a consacré les trois premiers, et, en particulier, le IIIe chapitre de son livre. Si je crois devoir insister ici assez longuement sur ce point, c'est qu'il me paraît d'un intérêt capital. La littérature grecque avant Ovide avait ses recueils poétiques de métamorphoses; ce sont eux qui ont suggéré au poète romain l'idée de créer, à son tour, une œuvre latine analogue. Mais ne leur doit-il que l'idée? ou leur est-il aussi redevable d'une partie du fond et de la forme de son ouvrage? ou, enfin, les a-t-il peut-être suivis à la trace, comme ailleurs il a pris Virgile pour guide? Nous savons que Virgile a tiré ses *Géorgiques* des *Géorgiques* de Nicandre; se pourrait-il qu'Ovide ait fait passer dans ses *Métamorphoses* une partie considérable des cinq livres des Ἑτεροιούμενα de ce même auteur? Je laisse ici de côté et Boéus, et Théodore, et Parthénius dont l'influence sur Ovide, si elle est réelle, a dû être en tout cas beaucoup moins marquée. La question a son importance; car

1. H. Kienzle, *Ovidius qua ratione compendium mythologicum ad Metamorphoseis componendas adhibuerit* (Bâle, 1903), chap. I.
2. *Hermes*, 1904, p. 2.

s'il en était vraiment ainsi, l'originalité d'Ovide serait à coup sûr bien moins grande que nous le supposons maintenant. En mille endroits où nous découvrons chez lui les traces de l'influence des grands poètes, il n'eût peut-être fait qu'imiter son modèle unique. Nicandre, en effet, en vrai poète savant de son temps, avait probablement bourré ses écrits de réminiscences classiques et d'allusions à la littérature contemporaine. M. Lafaye a cru pouvoir résoudre par la négative la question d'imitation par rapport à tous les auteurs grecs de « Métamorphoses » sans exception, ceci, bien entendu, d'une façon générale, et sans nier, par exemple, qu'Ovide ait lu Nicandre et qu'il ait pu lui emprunter, à l'occasion, un sujet ou un trait piquant. Évidemment, la thèse contraire ne serait pas facile à soutenir; mais je me demande néanmoins si le raisonnement qui a inspiré à M. Lafaye son verdict négatif est bien absolument à l'abri de la critique. Voici ce qu'il y a, à mon sens, à dire à ce sujet.

Le poème de Nicandre est perdu, et nous devons le peu que nous en savons au petit recueil des *Métamorphoses* d'Antoninus Libéralis. Celui-ci contient, dans les marges, à côté ou en tête des chapitres, de courtes indications bibliographiques où le nom de Nicandre revient très souvent. Qui est l'auteur de ces notes? L'opinion des savants est partagée sur ce point. Les uns les ont attribuées à Antoninus lui-même, les autres à quelque scoliaste anonyme. M. Lafaye ne s'est pas prononcé nettement en faveur de l'une ou de l'autre solution. Quant à moi, je me rallie sans hésiter à la seconde, et j'avoue que je ne vois pas comment on peut encore revendiquer ces notes marginales pour l'auteur du recueil lui-même. Les principaux arguments à invoquer contre cette thèse sont au nombre de trois.

1° D'abord, le célèbre Palatinus 398 qui nous a conservé les *Métamorphoses* d'Antoninus Libéralis contient aussi les Ἐρωτικά de Parthénius. On trouve, dans ces derniers, des notes bibliographiques en tous points semblables à celles que renferme le recueil d'Antoninus. Comment imaginer que les deux compilateurs aient adopté, chacun de son côté, le même système d'indiquer leurs sources pour chaque chapitre?

2° Ensuite, si Antoninus s'était plu à nommer lui-même les écrits d'où il avait tiré ses sommaires, il fallait s'attendre à ce qu'il eût noté pour chaque métamorphose une source unique; car on ne dira pas, je pense, qu'un compilateur du IIe siècle se soit amusé, à la façon de certains poètes, à fondre en une seule différentes versions d'une même fable. Au lieu de cela, on trouve jusqu'à cinq ouvrages différents cités en tête d'un même chapitre.

3° Enfin, il faut bien admettre qu'un auteur connaît ses propres sources. Or ici, quelques-unes des fables portent l'en-tête : Οὐ, c'est-à-dire : οὐχ εὗρον.

Comment nier, en présence de ces faits, que ce n'est pas l'auteur du recueil, mais un commentateur postérieur qui a ajouté les précieuses notes? M. Bethe, qui a récemment soutenu le contraire, est obligé d'avoir recours à d'étranges stratagèmes pour défendre son opinion[1]. Il suppose que le texte de l'ouvrage d'Antoninus Libéralis ne nous est pas parvenu intégralement, mais qu'il a été abrégé peu à peu dans des éditions successives. De la sorte, les indications de sources qu'aurait contenues à l'origine chaque chapitre pour chaque version et chaque variante de la fable qui y était traitée, auraient fini par disparaître presque complètement du texte. Mais, un jour, quelque Byzantin bibliophile aurait retrouvé, dans une bibliothèque, un vieil exemplaire non abrégé du recueil; là-dessus, il aurait noté, dans les marges du sien, en tête de chaque chapitre, les indications de sources contenues à l'origine dans le texte même. J'avoue que cette tentative d'expliquer l'état des choses me paraît aussi peu probable qu'elle est ingénieuse. Admettons, cependant, un instant que M. Bethe ait raison : il en résultera qu'il est presque partout incertain si les notes marginales indiquent la provenance des versions adoptées par Antoninus, ou si elles se rapportent à des variantes citées par lui en seconde ligne. Si, au contraire, M. Bethe a tort et que les notes soient simplement des scolies de date postérieure, le résultat pratique pour la critique d'Ovide sera encore le même; car — je fais ici appel à l'expérience commune — lorsqu'un scoliaste écrit : ἡ ἱστορία παρὰ Νικάνδρῳ, ou : ἱστορεῖ Νίκανδρος, cela veut dire simplement : « cette histoire se lit dans Nicandre, » mais cela ne préjuge en rien la question de savoir quelle était la version exacte que Nicandre avait adoptée. Si donc les métamorphoses à propos desquelles Nicandre est cité dans les marges d'Antoninus s'écartent des versions d'Ovide, cela ne saurait prouver, comme le veut M. Lafaye (p. 55 suiv.), qu'Ovide n'y ait pas imité Nicandre de près. Il est sûrement remarquable que la grande majorité des fables où le scoliaste d'Antoninus cite Nicandre sont aussi dans Ovide. Mais ce fait à lui seul ne prouve rien non plus. Pour déterminer si Ovide dépend ou ne dépend pas de Nicandre, il faudra trouver des arguments d'un autre ordre. C'est ce qui vient d'être fait par M. Bethe dans un article récent, que M. Lafaye n'a pas pu mettre à profit[2]. Dans la seconde partie du Ve livre des *Métamorphoses*, Ovide raconte le concours entre les Muses et les Piérides. Comme il rapporte ce qu'elles chantent, cela lui fournit l'occasion d'intercaler dans son récit une série de métamorphoses qu'il eût peut-être été difficile de placer ailleurs. C'est là un procédé ingénieux dont Ovide use souvent, on le sait; mais, en la circonstance, M. Bethe a montré clairement que le poète latin doit tout à Nicandre, lequel avait, dans

1. *Hermes*, 1903, p. 608-617.
2. Bethe, *Ovid und Nikander*, *Hermes*, 1904, p. 1-14.

le même cadre, placé les mêmes fables dans les bouches des mêmes personnages. Ici donc, la réalité de l'emprunt est hors de doute, et il faut rendre grâces à M. Bethe d'avoir mis ce point en lumière. Pour être tout à fait juste, il faut rappeler cependant que la même chose avait déjà été dite, en substance, par M. Plaehn[1]. Mais peu importe l'auteur, pourvu que l'observation soit juste. S'il est donc avéré qu'Ovide et Nicandre ont eu un grand nombre de sujets en commun, et que le premier a certainement imité le second dans le Ve livre, n'y a-t-il pas désormais une très forte présomption pour qu'il lui doive encore bien plus que nous ne sommes strictement en mesure de le démontrer?

J'ai laissé pour la fin la discussion d'une autre question assez délicate, celle de l'influence exercée sur Ovide par les manuels de mythologie. Sur ce point, je crois devoir me ranger à l'avis de M. Lafaye. C'est évidemment là, dans des livres de classe, qu'Ovide et ses contemporains ont dû puiser leurs connaissances générales de la mythologie grecque. « Mais plus forte avait été l'empreinte qu'Ovide avait reçue dans ses jeunes années, » dit avec raison M. Lafaye, « et moins il lui était nécessaire de se remettre à l'école des grammairiens qui l'avaient formé. » On peut donc douter que le poète ait été obligé souvent de se reporter aux généalogies de son manuel en composant les *Métamorphoses*. Il leur doit seulement l'idée de ranger les fables qu'il traite dans un ordre pseudo-chronologique, en commençant par la création de l'univers et la théogonie, pour finir, ou à peu près, par les aventures des héros de la guerre de Troie. En outre, il y a bien dans Ovide certains passages, certaines particularités qui sentent le manuel; mais quand on les a tous notés, on n'a encore rien fait pour expliquer la composition du poème. Croyant me trouver, comme je le disais, d'accord avec M. Lafaye sur la question de l'emploi des manuels, j'ai été assez surpris de trouver à la page 63 de son livre une note dans laquelle il déclare se rallier aux idées exprimées récemment par M. Kienzle, dans la thèse de Bâle citée ci-dessus. Je ne puis que supposer que la note en question a été rédigée un peu hâtivement par l'auteur, pendant que son ouvrage se trouvait déjà en cours d'impression. Autrement je ne m'explique pas comment il ne s'est pas rendu compte du désaccord existant entre les idées exposées dans le texte et la thèse déclarée acceptable dans la note. M. Kienzle croit, d'accord avec M. Bethe, qu'Ovide doit à un simple manuel tout le canevas de la composition des *Métamorphoses;* il suppose donc le manuel constamment entre les mains du poète. Son travail est d'ailleurs trop sérieux pour qu'on en rejette une partie des conclusions sans se donner la peine de les discuter à fond. C'est ce que je m'excuse de ne pouvoir faire ici-même.

1. G. Plaehn, *De Nicandro, etc.*, Halle, 1882, p. 29 suiv.

Les critiques de détail formulées ci-dessus n'enlèvent rien à la haute valeur du travail de M. Lafaye, qui est appelé sans contredit à devenir le vade-mecum et le livre de référence de tous ceux qui étudient Ovide.

W. VOLLGRAFF.

E. Kornemann, *Kaiser Hadrian und der letzte grosse Historiker von Rom*. Leipzig, Weider, 1905; in-8° de 136 pages.

Ce travail concerne non pas directement l'empereur Hadrien, mais la source principale de son règne, Lollius Urbicus, le dernier grand historien de Rome. Sauf ces épithètes (je crois qu'avec Ammien Marcellin nous avons un historien tout autrement grand), je ne serais pas éloigné d'accepter les conclusions de M. Kornemann, encore qu'en pareille matière les réserves sont toujours nécessaires. Ce qui, dans ces recherches sur les sources, importe peut-être plus que le résultat, c'est la manière, et ce sont les mille bénéfices qu'elles apportent à la science d'un règne, faits remis en lumière, chronologie plus rigoureuse, textes redressés; et nous trouvons tout cela dans le livre de M. Kornemann. Vraiment, en ce dernier, je peux presque saluer l'héritier le plus solide et le plus « universel » de M. Hirschfeld.

C. J.

Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung, I : die Septuaginta Papyri und andere altchristliche Texte; herausgegeben v. D. Theol. **Adolf Deissmann**, ord. professor an der Universität Heidelberg, mit 60 tafeln in Lichtdruck. Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1905; 1 vol. in-4° de IX-107 pages et 60 planches.

La collection de papyrus et d'ostraka de Heidelberg date de 1897 (Vorwort, p. VII). Elle a été formée par l'acquisition de la collection du Dr Rheinardt, vice-consul allemand, par les dons de F. Schott, son héritier, par divers achats. Déjà, en France, M. de Ricci a donné sur elle quelques indications dans son *Bulletin papyrologique* de la *Revue des Études grecques* (XIV, p. 192, 193; XV, p. 459). Les papyrus proviennent du Fayoum, d'Ashmounein, d'Achmim, de Gebeleïn. Les ostraka de Thèbes, Edfou, Éléphantine. L'attention des érudits a été récemment attirée par une publication de MM. G. A Gerhard et O. Gradenwitz (*Philologus*, Band LXIII, p. 498 et suivantes) sur le groupe des documents ptolémaïques provenant de Gebeleïn (Pathyris), un site qui, après une trouvaille de M. Grébaut, n'a

malheureusement été exploité que par des fouilleurs clandestins. C'est, si je ne me trompe, le musée du Caire qui, avec Heidelberg, a le plus largement profité des découvertes qu'on y a faites (voir Grenfell, Hunt, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire, Greek Paypri* et *Archiv. f. Papyrusf.* I, p. 57; E. Goodspeed, *Greek Papyri in the Caire Museum;* de Ricci, *Archiv.*, II, p. 515, et l'article cité de G. A Gerhard). Quelques autres collections ont des pièces de cette provenance (par exemple la collection Amherst).

Une publication générale de la collection de Heidelberg est commencée. Le présent volume, publié par M. A. Deissmann, est le tome Ier. Le tome II, qui contient des textes coptes a déjà paru (*Acta Pauli aus der Heidelberger Koptischenpapyrus Handschrift, nr 1*, herausgegeben. v. **Carl Schmidt**. Textband VIII, 240 et 80 p.; Tafelband 40 pl.) M. G. A. Gerhardt promet le tome III.

Le luxueux volume de M. A. Deissmann met sous nos yeux les originaux reproduits *in extenso* dans une série d'excellentes phototypies. Il faut en être reconnaissant, paraît-il, au ministère badois de l'Instruction publique, de la Justice et des Cultes. Il est clair que tous les éditeurs de papyrus ne sauraient songer, sur ce point, à rivaliser avec les savants de Heidelberg. L'édition, elle-même, m'a paru un modèle de soin méticuleux, d'érudition abondante et sûre.

Le volume nous fait connaître en tout six documents. Le n° 1 est un long fragment d'un *Codex* en papyrus des LXX. Il contient à peu près tout Zacharie (4, 6-fin) et le début de Malachie (1, 1-4, 5). C'est donc un morceau étendu et qui n'était d'ailleurs pas tout à fait inconnu, car il était longtemps resté entre les mains de Theodor Graf, et plusieurs savants l'avaient vu à Vienne (v. p. 1). M. Kenyon en parle dans sa *Palaeography of the Greek Papyri* et le date du VIIe siècle. M. G. A. Gerhard en donne, dans le volume de M. A. Deissmann, une description détaillée qui est très intéressante pour l'histoire du livre (p. 3-7). Ce n'est qu'« une bible de village »; mais pour nous, elle n'est pas sans valeur. M. A. Deissmann, qui a noté avec soin toutes les variantes et discuté les plus importantes (notamment p. 66, Zacharie, 12, 10, passage célèbre où les variantes du texte grec proviennent de deux leçons différentes du texte hébreu), en a bien montré l'importance pour l'histoire des recensions des Septantes. Il pense que « ce qui est le caractère du papyrus de Heidelberg et lui donne une grande valeur, c'est son étroite parenté avec l'idée qu'on peut se faire du texte qui représenterait la recension d'Hesychius, que même il précise les aspects de ce texte, et, en la localisant, donne à l'hypothèse sur la recension hesychienne un plus haut degré de vraisemblance » (p. 71 et suivantes). C'est une bible chrétienne, et l'on peut noter que les passages cités dans le N T y ont toujours la forme que le N T leur donne. Le n° 2 (*Exod.*, 15. 1 *Sam.* 2, grec et copte, VIIe siècle; le

copte n'est pas publié) est surtout intéressant parce que tout semble indiquer qu'il a servi d'amulette. Le n° 3 est un fragment de l'Évangile de saint Marc, sur parchemin (*Marc*, VI, 30-42). Le n° 4 est un petit morceau de parchemin qui d'un côté nous présente la fin des *Actes des Apôtres*, et de l'autre le début de l'*Épître Catholique* de saint Jacques, ce qui pourrait faire penser que le Codex dont il provient omettait les Épîtres de saint Paul. Le n° 5, qui a peut-être servi d'amulette, est un fragment d'*onomasticon sacrum*, ayant sans doute appartenu à un chrétien. Une série de noms propres et de mots hébreux y sont expliqués en Grec. Ce n'est évidemment qu'un extrait et non un fragment d'ouvrage. Chronologiquement, et l'on en voit par là l'importance, le document se place entre le *Liber de interpretatione hebraïcorum nominum* de saint Jérôme, et Origène et Philon qui sont ses sources.

L'intérêt du dernier texte, le n° 6, est plus facile à apprécier pour les personnes, comme nous, étrangères à la critique biblique. Cette lettre de Justin à Paphnuce, son seigneur et frère, pour se recommander, lui pêcheur, à ses prières est datée par Kenyon du IVe siècle et présente de frappantes analogies d'écriture, de style et d'orthographe avec certaines pièces du célèbre dossier de Flavius Abinnaeus. Elle n'est sans doute pas appelée à soulever autant de polémiques que la lettre de Psenosiris que M. A. Deissmann a tant contribué à rendre fameuse, mais sa phraséologie suffit à lui assurer une valeur, et le riche commentaire dont l'auteur des *Bibelstudien* l'a illustrée montre bien que si une connaissance approfondie de la littérature chrétienne est nécessaire pour tenter l'interprétation difficile d'un morceau de ce genre, à leur tour, ces lettres de fidèles obscurs peuvent être très utiles pour qui veut étudier le vocabulaire et le style chrétiens. Il reste quelques points encore mal assurés : A la ligne 6, la lecture πολιτίαν paraît plus probable. M. A. Deissmann la propose et la choisit : mais il a hésité entre elle et ποητίαν = βοηθείαν. Parmi les analogies qui militeraient en faveur de cette dernière, on pourrait citer la formule fréquente sur les inscriptions chrétiennes εἷς θεὸς ὁ βοηθῶν. Ce document s'ajoute aux textes déjà nombreux qui éclairent pour nous le détail de la vie de l'Égypte chrétienne. Et parmi ces textes les lettres ne sont pas les moins curieux. Un petit recueil de ces lettres chrétiennes nous fournirait une série de petits tableaux colorés et précis où se marqueraient avec sincérité le caractère de la piété populaire et les mœurs de ces premières églises. Seulement il faut bien reconnaître que la barbarie du style, les allusions obscures, les mutilations du texte font à l'éditeur la tâche difficile et qu'il lui faudrait avec le sentiment de la vie, l'intelligence des choses de la foi et une connaissance approfondie des doctrines; mais ce sont des qualités que l'on reconnaîtra, je crois, à M. A. Deissmann.

P. JOUGUET.

VARIÉTÉS

Une nouvelle katoikia de la vallée du Caystre.

Tépé-Keuï (un peu au sud de la station de Torbaly). Dans la cour du djami. Marbre : $0^m60 \times 0^m30 \times 0^m20$. Hauteur des lettres : 0^m025. Beaucoup de lettres liées.

ΑΥϹ ΤΕΙΝΙΑΝΟΥ Μ ΚΛΑΡΕΩΝ
ΑΛΑΙΝΕΙΤΩΝΚΩΜΗϹΚΑΤΑϹΚΕΥΑ
ΤΩΝΤΟΥΒΑΛΑΝΕΙΟΥΜΗΝΟ
ΟΛΟΥΚΑΙϹΙΜΩΝΑΑΡ
ΑΝΤΩΝΤΟΕΡΓΟΝΕΝ
ΞΚΩΜΗΤΩΝΚΑΙΤΩΝΦΙΛΟΤ
ΤΗΝΕΠΙΓΡΑΦΗΝΓΕΝΕϹΘΑΙΕΥΤΥΧ

Le principal intérêt de ce texte est dans la mention, à la ligne 2, d'une κατοικία nouvelle, celle des Ἀλαινειτῶν.

E. JORDANIDÈS.

Thireh, 29 août 1905.

Inscriptions du Mont Athos.

Nous recevons de notre collaborateur et ami M. Aristote Fontrier une lettre d'où nous détachons les passages suivants :

Permettez-moi de faire quelques corrections à l'inscription athonite du XIXe siècle interprétée dans le dernier fascicule de la *Revue des Études anciennes* (juillet-septembre 1905, p. 319-320) :

Aux lignes 2 et 3, on doit lire et restituer, non pas ορτ-αγιμορλου (en turc, l'habitant de la Morée s'appelle *Morali*), mais ορτ-αγιμο[γ]λου (oghlou = fils, en turc), et traduire comme il suit : *Pétro de Nigdé, fils de mon associé Hadjiyorgi, gendre de Hadjiyouvan.*

A la ligne 4, ταστζι n'est pas une faute pour χατζι. *Tash,* en turc, signifie *pierre,* et *tachdji* désigne le *marbrier.* Comme, d'autre part, le terme de Samatia s'applique dans la même langue au quartier grec Ψωμαθείων de Constantinople, il faut comprendre ainsi le passage : *Dimitri de Indjésou, marbrier à Psomathia.*

A. M. FONTRIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA REVUE

Atti del Congresso internazionale di Scienze storiche (Roma, 1-9 aprile 1903); t. II : *Atti della sezione I* (Storia antica e Filologia classica). Rome, à la librairie Loescher, 1905; 1 vol. in-8° de XXXVII-376 pages.

E. Babelon, *Les origines de la monnaie à Athènes*, extrait du *Journal international d'archéologie numismatique*, t. VII, 1904, p. 209-254, et t. VIII, 1905, p. 7-52; 92 pages in-8°. — Athènes, Sakellarios.

J. Baillet, *Les déesses-mères d'Orléans*, extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais;* 15 pages in-8°, avec 2 planches. — Orléans, Herluison, 1904. — Cf. plus haut p. 382.

F. Bassani, *Commodo e Marcia (una concubina augusta)*. Venezia, tipografia Emiliana, 1905; 1 vol. in-8° de 85 pages.

M. Bréal, *L'Iliade d'Homère; ses origines*, extrait de la *Revue de Paris* du 15 juin 1905, p. 712-728; 17 pages in-8°.

Ch. Fossey, *La Magie assyrienne, étude suivie de textes magiques transcrits, traduits et commentés* (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, sciences religieuses*, XVe vol.), 1 vol. in-8° de 474 pages. — Paris, Leroux, 1902.

Ch. Fossey, *Manuel d'assyriologie*. Voir plus haut, p. 395.

Ch. Fossey, *L'assyriologie en 1903*, extrait du *Journal asiatique* de septembre-octobre 1904, p. 241-306; 70 pages in-8°. — Paris, Imprimerie nationale, 1904.

Ch. Fossey, *La question sumérienne, recherche d'un critérium*, extrait des *C. R. Acad. Inscr.* de 1901, 10 pages in-8°. — Paris, A. Picard.

Ch. Fossey, *Études sumériennes*, 1re série, extrait du *Journal asiatique* de janvier-février 1905; 25 pages in-8°. — Paris, Imprimerie nationale.

C. Gaspar, *Olympia*, extrait du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, 92 pages in-8°, avec figures. — Paris, Hachette, 1905.

A. Grenier, *La transhumance des troupeaux en Italie et son rôle dans l'histoire romaine*, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXV, 1905, p. 293-328; 40 pages in-8°. — Rome, Cuggiani.

G. Karo, *Das Weihgeschenk des Alyattes*, extrait de l'*Archiv für Religionswissenschaft*, t. VIII, 1905, Beiheft, p. 54-65; 12 pages in-8°, avec 10 figures et une planche double. — Leipzig, Teubner.

E. Kornemann, *Die neue Livius-Epitome aus Oxyrhynchus : Text und Untersuchungen;* 2e Beiheft des *Beiträge zur alten Geschichte.* 1 vol. gr. in-8° de 131 pages, avec planche. — Leipzig, Weicher, 1904. — Sur cette publication, voir plus haut, p. 386, n. 1.

E. Kornemann, *Kaiser Hadrian und der letzte grosse Historiker von Rom;* 1 vol. in-8° de 136 pages. — Leipzig, Weicher, 1905. — Voir plus haut, p. 407.

J. de Mot, *L'obsidienne de Milo*, extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XXIII, 1904; 7 pages in-8°, avec gravures. — Bruxelles, Hayez.

[J. de Mot], *Musées royaux du Cinquantenaire : Antiquités orientales, grecques et romaines; guide sommaire*, 30 pages in-8°. — Bruxelles, Vromant, 1905.

L. Pigorini, *Selci lavorate di breonio veronese giudicate false*, extrait du *Bullettino di Paletnologia italiana*, t. XXXI, 1905, p. 134-138; 5 pages in-8°. — Parme, Battei.

G. Ramain, *Métrique plautinienne*, extrait de la *Revue de Philologie*, t. XXIX, 1905, p. 205-236; 32 pages in-8°. — Paris, Klincksieck.

E. Reisch, *Der erste internationale Archäologen-Kongress in Athen,* extrait de l'*Oesterreichischen Rundschau,* t. IV, 1905, p. 386-396. — Wien, Konegen.

A. Rettore, *Tito Livio e la decadenza della lingua latina nei primi cinque libri della prima decade delle sue Storie* extrait de la *Rivista di Storia antica*, t. IX, 1905, p. 529-564; 36 pages in-8°. — Padoue, Prosperini.

S. Shebelew, *Le premier Congrès international d'archéologie à Athènes,* extrait de la *Revue du Ministère de l'Instruction publique* pour 1905 ; 28 pages in-8° (en russe). — Saint-Pétersbourg, Imprimerie du Sénat.

G. Weber, *Wasserleitungen in kleinasiatischen Städten : Metropolis, Tralleis, Antiochia ad Maeandrum, Aphrodisias, Trapezopolis, Hierapolis, Apamea Kibotos, Antiochia ad Pisidiam*, extrait du *Jahrb. Kais. deutsch. archäol. Instituts*, t. XIX, 1904, p. 86-101; 16 pages in-4°, avec 9 gravures et 2 planches. — Berlin, Reimer.

G. Weber, *Zur Topographie der ionischen Küste:* I. *Gerrhaïdai, Chalkideus, Airai und Myonnesos*, extrait des *Athenische Mitteilungen,* t. XXIX, 1904, p. 222-236; 15 pages in-8°, avec 7 figures. — Athènes, Beck et Barth.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

BESNIER (M.). — Note sur une inscription de Pompéi (CIL., X, 931). 17
BOURCIEZ (É.). — George Mohl (chron.). 105
CHAPOT (V.). — B. Schulz et J. Strzygowski, *Mschatta* (bibl.) 97
— Dom H. Leclercq, *Les Martyrs*, t. I, II, III (bibl.). 313
CLERC (M.). — Les premières explorations phocéennes dans la Méditerranée occidentale 329
DANGIBEAUD (CH.). — Une nouvelle Epona. 234
DOTTIN (G.). — La langue des anciens Celtes. 33
FONTRIER (A.). — Inscriptions du mont Athos 410
FRETIN (L.). — V. Bouzeskoul, *Introduction à l'histoire grecque* (bibl.) 305
GASSIES (G.). — Antéfixes gauloises 158
— Le dieu gaulois au sac. 372
GRAINDOR (P.). — Portefaix sur un vase d'époque hellénistique 325
JORDANIDÈS (E.). — Ruines de la plaine du Caystre : I. L'aqueduc d'Éphèse; II. Dioshiéron, Pyrgion, Digdé 221
— Une nouvelle katoikia de la vallée du Caystre 410
JOUGUET (P.). — Chronique des Papyrus : II (1re et 2e parties). 165, 250
— A. Deissmann, *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung* (bibl.). 407
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : XXV. Ulysse et les Phocéens, à propos de la fondation de Marseille; XXVI. L'origine de Bayonne; XXVII. Théopompe et la Gaule; XXVIII. Les Celtes chez Hérodote. 65, 147, 231, 375
— Silvanus et Silvana 72
— Vulcain (?) et Apollon. 73
— Apollon et Marsyas. 155
— Chronique gallo-romaine. 159, 239, 381
— P. Guiraud, *Études économiques sur l'Antiquité* (bibl.). 102
— E. Kornemann, *Kaiser Hadrian und der letzte grosse Historiker von Rom* (bibl.). 407
KARO (G.). — L'Artémis de Sardes et les Étrusques. 196
KOENIG (X.). — G. Taacks, *Alttestamentliche Chronologie* (bibl.) 219
— G. Taacks, *Zwei Entdeckungen in der Bibel* (bibl.) 219
LA VILLE DE MIRMONT (H. DE). — E. Courbaud, *De oratore* I (bibl.) 308
LEGRAND (PH.). — Observations sur le *Curculio*. 25
LEGRAS (L.). — Les *Puniques* et la *Thébaïde* 131, 357
LEROUX (A.). — Le passage de la Vienne et l'origine de Limoges. 393
MASQUERAY (P.). — A. Levi, *Gli Accatoni nei poemi Omerici* (bibl.) 77
— P. Dessoulavy, *Bacchylide et la IIIe ode* (bibl.) 78
— O. Ravenna, *Di Moschione e di Teodette, poeti tragici* (bibl.). 85
— J. Vendryes, *Traité d'accentuation grecque* (bibl.) 86
MAY (G.). — Le Flamen dialis et la Virgo vestalis, étude de droit religieux. . . 3
MENSIGNAC (G. DE). — Un nouveau Jupiter gaulois 156
NAVARRE (O.). — Études sur les particules grecques : III. Les particule νῦν, νύν, τοίνυν. 116
— P. Mazon, *Aristophane, la* PAIX (bibl.). 78
— A Müller, *Die parasiti Apollinis* (bibl.). 102
PARIS (P.). — M. Collignon et L. Couve, *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes* (bibl.). 92
— A. de Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, 3e et 4e parties (bibl.) 94

Pages.

PERDRIZET (P.). — Hypothèse sur la première partie du *Dionysalexandros* de Cratinos 109
— Miscellanea : XII. D'une croyance des Celtes relative aux morts. 30
— [J. Capart, Fr. Cumont, J. de Mot], *Collection Raoul Warocqué* (bibl.). 87
— G. Millet, J. Pargoire, L. Petit, *Recueil des inscriptions chrétiennes du mont Athos*, 1re partie (bibl.). 318
POTTIER (E.). — P. Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs* (bibl.). 395
RADET (G.). — Bas-relief méonien représentant Artémis entre Déméter et Niké. 1
— Le Congrès archéologique d'Athènes 197
— Le projet d'un *Corpus inscriptionum graecarum* en minuscules . . 322
— L. Bréhier, *La royauté homérique et les origines de l'État en Grèce* (bibl.) 77
— G. Cousin, *Kyros le jeune en Asie Mineure* (bibl.). 95
— W. M. Ramsay, *Pisidia and the Lycaonian Frontier* (bibl.) 96
— V. Chapot, *Les destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate* (bibl.) 96
— L. Loiseau, *Tacite, Les* ANNALES, *traduction nouvelle* (bibl.). . . . 104
— C. L. Ransom, *Studies in ancient Furniture : Couches and Beds of the Greeks, Etruscans and Romans* (bibl.) 196
— X. A. Sidéridès, Αἰθυσσα, Δακτίδιζα, Γκέγπουζα (bibl.). 220
— A. Hauvette, *Un poète ionien du* VIIe *siècle : Archiloque* (bibl.). . . 304
— A. Michel, *Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I (bibl.) 316
— X. A. Sidéridès, *Héraclius* (bibl.) 318
— Ch. Fossey, *Manuel d'assyriologie* (bibl.) 395
— E. Pottier, *Douris et les peintres de vases grecs* (bibl.). 399
— Max. Collignon, *Lysippe* (bibl.). 400
— G. Perrot, *Praxitèle* (chron.). 196
— Publications nouvelles adressées à la *Revue* 108, 323, 411
RICHARD (G.). — V. Scheil, *La loi de Hammourabi* (bibl.). 301
— H. d'Arbois de Jubainville, *La famille celtique* (bibl.) 320
SARRAU (A. DE). — Episcopus ecclesiae Boiorum (inscription d'Andernos). . . . 74
VOLLGRAFF (W.). — G. Lafaye, *Les Métamorphoses d'Ovide et leurs modèles grecs* (bibl.) 401
WALTZ (R.). — Le Mariage de Sénèque 223

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond et Documents originaux

1° Orient grec. — Les premières explorations phocéennes dans la Méditerranée occidentale (**M. Clerc**), p. 329-356. — Hypothèse sur la première partie du *Dionysalexandros* de Cratinos (**P. Perdrizet**), p. 109-115. — Études sur les particules grecques : III. Les particules νῦν, νύν, τοίνυν (**O. Navarre**), p. 116-130. — Bas-relief méonien représentant Artémis entre Déméter et Niké (**G. Radet**), p. 1-2. — L'Artémis de Sardes et les Étrusques (**G. Karo**), p. 196. — Portefaix sur un vase d'époque hellénistique (**P. Graindor**), p. 325-328. — Ruines de la plaine du Caystre : I. L'aqueduc d'Éphèse; II. Dioshiéron, Pyrgion, Digdé (**E. Jordanidès**), p. 221-222. — Une nouvelle katoikia de la vallée du Caystre (**E. Jordanidès**), p. 410.

2° Monde latin. — Observations sur le *Curculio* (**Ph. Legrand**), p. 25-29. — Le Mariage de Sénèque (**R. Waltz**), p. 223-230. — Les *Puniques* et la *Thébaïde* (**L. Legras**), p. 131-146 et 357-371. — Le Flamen dialis et la Virgo vestalis, étude de droit religieux (**G. May**), p. 3-16. — Note sur une inscription de Pompéi : *CIL*, X, 931 (**M. Besnier**), p. 17-24.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**), XXV. Ulysse et les Phocéens, à propos de la fondation de Marseille, p. 65-72; XXVI. L'origine de Bayonne, p. 147-154; XXVII. Théopompe et la Gaule, p. 231-233; XXVIII. Les Celtes chez Hérodote, p. 375-380. — Le passage de la Vienne et l'origine de Limoges (**A. Leroux**), p. 393-394. — La langue des anciens Celtes (**G. Dottin**), p. 33-64. — D'une croyance des Celtes relative aux morts (**P. Perdrizet**), p. 30-32. — Une nouvelle Epona (**Ch. Dangibeaud**), p. 234-238. — Silvanus et Silvana (**C. Jullian**), p. 72-73. — Vulcain (?) et Apollon (**C. Jullian**), p. 73. — Apollon et Marsyas (**C. Jullian**), p. 155-156. — Le dieu gaulois au sac (**G. Gassies**), p. 372-374. — Un nouveau Jupiter gaulois (**C. de Mensignac**), p. 156-157. — Antéfixes gauloises (**G. Gassies**), p. 158. — Episcopus ecclesiae Boiorum : inscription d'Andernos (**A. de Sarrau**), p. 74-76.

II. Chronique

Le Congrès archéologique d'Athènes (**G. Radet**), p. 197-218. — Chronique des papyrus : II. (**P. Jouguet**), p. 165-195 et 250-300. — *Douris*, par E. Pottier; *Praxitèle*, par G. Perrot; *Lysippe*, par Max Collignon (**G. Radet**), p. 196. — Le projet d'un *Corpus inscriptionum graecarum* en minuscules (**G. Radet**), p. 322-323. — Chronique gallo romaine (**C. Jullian**), p. 159-164, 239-249, 381-392. Inscriptions du mont Athos (**A. Fontrier**), p. 410. — George Mohl (**E. Bourciez**), p. 105-108.

III. Bibliographie

V. Scheil, La loi de Hammourabi (**G. Richard**), p. 301-304. — G. Taaks, Alttestamentliche Chronologie (**X. Kœnig**), p. 219. — G. Taaks, Zwei Entdeckungen in der Bibel (**X. Kœnig**), p. 219-220. — Ch. Fossey, Manuel d'archéologie assyrienne (**G. Radet**), p. 395.

L. Bréhier, La royauté homérique et les origines de l'État en Grèce (**G. Radet**), p. 77. — A. Levi, Gli Accatoni nei poemi omerici (**P. Masqueray**), p. 77-78. — A. Hauvette, Un poète ionien du VIIe siècle : Archiloque (**G. Radet**), p. 304. — P. Dessoulavy, Bacchylide et la IIIe Ode (**P. Masqueray**), p. 78. — P. Mazon, Aristophane, *La Paix* (**O. Navarre**), p. 78-85. — O. Ravenna, Di Moschione e di Teodette, poeti tragici (**P. Masqueray**), p. 85-86. — P. Decharme, La critique des traditions religieuses chez les Grecs (**E. Pottier**), p. 395-399. — V. Bouzeskoul, Introduction à l'histoire grecque ((**L. Fretin**), p. 305-308. — J. Vendryes, Traité

d'accentuation grecque **(P. Masqueray)**, p. 86-87. — E. Pottier, Douris et le peintres de vases grecs **(G. Radet)**, p. 399-400. — M. Collignon, Lysippe **(G. Radet)**, p. 400-401. — [J. Capart, Fr. Cumont, J. de Mot], Collection Raoul Warocqué **(P. Perdrizet)**, p. 87-92. — M. Collignon et L. Couve, Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes **(P. Paris)**, p. 92-94, — A. de Ridder, Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale, 3e et 4e parties **(P. Paris)**, p. 94-95. — Caroline L. Ransom, Studies in ancient Furniture : Couches and Beds of the Greeks, Etruscans and Romans **(G. Radet)**, p. 196. — G. Cousin, Kyros le jeune en Asie Mineure (printemps 408-juillet 401) **(G. Radet)**, p. 95-96. — W. M. Ramsay, Pisidia and the Lycaonian Frontier **(G. Radet)**, p. 96. — X. A. Sidéridès, Αἴθυσσα, Δακίβιζα, Γκέγπουζα **(G. Radet)**, p. 230. — V. Chapot, Les destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate **(G. Radet)**, p. 96-97. — B. Schulz et J. Strzygowski, Mschatta **(V. Chapot)**, p. 97-102. — P. Guiraud, Études économiques sur l'Antiquité **(C. Jullian)**, p. 102. — A. Muller, Die parasiti Apollinis **(O. Navarre)**, p. 102-103. — C. Bayet, Précis d'histoire de l'Art, p. 103-104.

E. Courbaud, *De Oratore*, I **(H. de la Ville de Mirmont)**, p. 308-312. — G. Lafaye, Les *Métamorphoses* d'Ovide et leurs modèles grecs **(W. Vollgraff)**, p. 401-406. — L. Loiseau, Tacite, *Les Annales*, traduction nouvelle **(G. Radet)**, p. 104. — E. Kornemann, Kaiser Hadrian und der letzte grosse Historiker von Rom **(C. Jullian)**, p. 407. — P. Guiraud et G. Lacour-Gayet, Histoire ancienne et Histoire du Moyen-Age, p. 312-313. — A. Deissmann, Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung, I **(P. Jouguet)**, p. 407-409. — Dom H. Leclercq, Les Martyrs **(V. Chapot)**, p. 313-316. — A. Michel, Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens, t. I, 1 **(G. Radet)**, p. 316-318. — X. A. Sidéridès, Héraclius **(G. Radet)**, p. 318. — G. Millet, J. Pargoire, L. Petit, Recueil des inscriptions chrétiennes du mont Athos **(P. Perdrizet)**, p. 318-320. — H. d'Arbois de Jubainville, La famille celtique **(G. Richard)**, p. 320-321.

Publications nouvelles adressées à la Revue, p. 108, 323, 411-412.

IV. Gravures

Esquisse géographique de l'Occident d'après Hérodote, p. 376. — Les passages de la Vienne à Limoges, p. 393. — Bayonne vers 1700, d'après le plan attribué à Veillet, p. 152. — Plan de l'enceinte gallo-romaine de Gap, p. 391.

Bétyles de l'époque de la Tène, découverts en Irlande, p. 159. — Bas-relief circulaire du Musée de Bordeaux, représentant la lutte d'Apollon et de Marsyas, p. 155. — Le Jupiter gaulois à la roue, statuette trouvée dans le sous-sol de Sainte-Eulalie de Bordeaux, p. 156. — Le dieu gaulois au sac, sculpture trouvée à Meaux, p. 372. — Le Mercure barbu de Beauvais, p. 387. — Statuette d'Epona, conservée au Musée de Saintes, p. 235. — Groupe de Lombers, conservé au Musée d'Albi, p. 237. — La déesse Nantosuelta sur les autels de Sarrebourg, p. 246 et 247. — Antéfixe gauloise provenant de Meaux, p. 158.

Inscription d'Andernos (episcopus ecclesiae Boiorum), p. 74.

V. Planches

I. Bas-relief méonien représentant Artémis entre Déméter et Niké.
II. Fragment de sculpture gallo-romaine représentant Vulcain (?) et Apollon.
III. Carte de la plaine inférieure du Caystre.
IV. Statuette en bois d'Epona, trouvée à Saintes.
V. Vase d'Oréos en Eubée, représentant des portefaix.

31 octobre 1905.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

Fig. 2.

Fig. 1.

VASE D'ORÉOS EN EUBÉE

REPRÉSENTANT DES PORTEFAIX